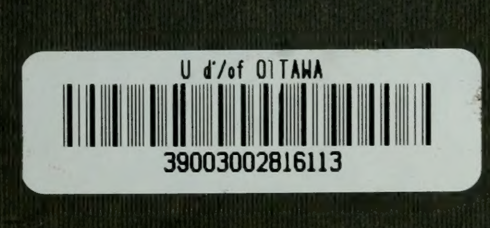

U d'/of OTTAWA
39003002816113

HISTOIRE

DE LA

RÉGENCE

PENDANT LA MINORITÉ DE LOUIS XV

PAR

DOM H. LECLERCQ

TOME III



PARIS
LIBRAIRIE ANCIENNE HONORÉ CHAMPION
ÉDOUARD CHAMPION
5, QUAI MALAQUAIS

1921

HISTOIRE

DE LA

RÉGENCE

PENDANT LA MINORITÉ DE LOUIS XV

DU MEME AUTEUR

Monumenta Ecclesiae liturgica	4 vols parus
Dictionnaire d'archéologie chrétienne et liturgie A-E . .	8 vols. parus
Histoire des Conciles	16 vols. parus
Manuel d'archéologie chrétienne	2 vols.
L'Afrique chrétienne	2 vols.
L'Espagne chrétienne	1 vol.
Les Martyrs	15 vols.
L'Eglise Sainte Marguerite au faux-bourg Saint-Anthoine .	1 vol.

HISTOIRE

DE LA

RÉGENCE

PENDANT LA MINORITÉ DE LOUIS XV

PAR

DOM H. LECLERCQ

TOME III



PARIS
LIBRAIRIE ANCIENNE HONORÉ CHAMPION
ÉDOUARD CHAMPION
5, QUAI MALAQUAIS

1921

CHAPITRE XLII

Le Chapeau de l'abbé Dubois

(Avril-Décembre 1719)

Dubois vise le cardinalat. — Ses motifs. — Hostilité au cardinalat. — Dubois s'associe Lafitau. — Initiative de Saint-Saphorin. — Accueil fait à lord Stair par le Régent. — Zèle excessif de Saint-Saphorin. — Lettre ostensible de lord Stanhope. — Dubois s'abouche avec Lafitau. — Son choix est fait, mais il ne veut pas froisser les appelants. — Il repousse un projet trop hardi. — Instructions données à Lafitau. — Accueil et projet du Pape. — Proposition de nomination *in petto*. — Torcy évente la correspondance. — Reprise de l'intervention anglaise. — Lettre de Georges Ier à l'Empereur. — Commentaire de Saint-Saphorin. — Lettre du roi d'Angleterre. — Lettre du Régent. — Échec de Dubois.

Depuis le succès de sa mission diplomatique à Hanovre, Dubois avait senti jaillir l'étincelle de la grande ambition sous cette forme que Saint-Simon a joliment nommé le « poison très dangereux du cardinalat[1] ». De la Haye, en 1716, il écrivait à son confident Nocé : « Il n'y a pas un ministre étranger qui ne croie que je vais avoir le chapeau de cardinal pour récompense, et vous seriez étonné par quelles têtes une si grande ridiculité passe[2]. » Un mois plus tard, s'adressant au Régent : « Je vous suis plus redevable, écrit-il, de m'avoir donné cette marque d'honneur de votre confiance, que si vous m'aviez fait cardinal[3]. » Madame, que sa haine pour « le plus méchant et le plus avide personnage qu'on puisse voir[4] » rend clairvoyante, interroge son fils qui la rassure et proteste « que l'abbé ne songe pas à être cardinal[5] ». D'autres lui épargnent ce soin! « J'ai recherché sur vos ordres, lui écrit Chavigny, par quelles faveurs dans les siècles passés les

Dubois vise le cardinalat

[1] Saint-Simon, *Mémoires*, t. XVI, p. 222.

[2] *Dubois à Nocé*, la Haye, 11 décembre 1716, dans P.-E. Lémontey, *Histoire de la Régence*, t. II, p. 2, note 1.

[3] *Dubois au Régent*, la Haye, 4 janvier 1717, *ibid.*, t. II, p. 2, note 1.

[4] *Madame à la raugrave Louise*, 6 mars 1721, dans *Correspondance*, édit. G. Brunet, t. II, p. 304.

[5] *Madame à la raugrave Louise*, 17 août, 1717, *ibid.*, t. I, p. 312.

princes témoignent leur satisfaction à ceux qui s'étaient employés au service de leur patrie; les premiers mouvements de quelques gens sensés, à qui j'ai donné occasion d'en parler ne leur ont pas inspiré autre chose, sinon qu'un chapeau de cardinal devoit être la récompense de vos travaux et de vos succès[6]. » Dubois est déjà loin de son désir quasi honteux du début, à peine en contient-il encore l'expression prête à devenir une véritable frénésie. Sa grandeur ministérielle est trop fragile pour l'illusionner sur les périls qui le menacent. Il sait à merveille que la Triple-Alliance, honnie du public, ne tient qu'à un fil, la volonté du Régent, dont l'inconstance d'esprit lui est connue. Que le Régent change de politique et l'instrument de l'alliance sera écarté, rejeté, disgracié aux applaudissements de tous. Contre cette perspective redoutable, Dubois ne connaît qu'une garantie sûre : le cardinalat. C'était tout ensemble un éclat qui effaçait l'obscurité de sa naissance; un degré qui l'élevait à tout; une protection contre les retours de fortune; un état quand tout viendrait à manquer.

Ses motifs

L'alliance anglaise était la raison d'exister de Dubois, il le savait, le sentait et s'y attachait dans une sorte de crispation. Cette alliance lui imposait la rupture avec l'Espagne qui achevait de le perdre dans l'esprit des partisans de l'ancienne politique et de soulever contre lui des rancunes impitoyables. Pour l'acheminer vers cette rupture, les ministres anglais, Stanhope et Sunderland, avaient compris que Dubois exigerait une garantie exceptionnelle et ils disaient à Chavigny : « Il faut songer à le faire cardinal[7]; il le mérite au jugement de tous les plus sages[8]. » Chavigny, à qui la leçon était faite, en convenait volontiers, et s'employait à convaincre l'abbé[9] qu'il n'avait, à l'en croire, « jamais trouvé susceptible de cette ambition ». Or, depuis l'été de 1718, Dubois ne détournait plus sa pensée de l'obtention du cardinalat et son rival Alberoni exprimait avec justesse la conséquence de cette passion : « Il ne fera désormais plus rien qui ne soit dirigé vers ce but[10]. » Moins pénétrant, lord Stair s'était étonné des « frivoles finesses » de Dubois pendant

[6] *Arch. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 318, fol. 112 : *Chavigny à Dubois*, Londres, 18 mai 1718.

[7] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 320, fol. 208 : *Chavigny à Dubois*, Londres, 17 juillet 1718.

[8] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 327, fol. 168 : *Sunderland à Dubois*, Londres, 18 décembre 1718.

[9] *Arch. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 320, fol. 208 : *Chavigny à Dubois*, 17 juillet 1718.

[10] *Alberoni à Cellamare*, 10 octobre 1718, dans P.-E. Lémontey, *op. cit.*, t. II, p. 2, note 3.

la négociation de Londres; rien ne lui avait alors expliqué les calculs mystérieux et les tortueuses démarches dont s'enveloppait la diplomatie de l'abbé. Stanhope lui-même s'était étonné et presque ému de l'insistance apportée par Dubois à soutenir les prétentions du Saint-Siège sur les duchés de Parme et de Plaisance revendiqués par l'Empereur à titre de fiefs masculins[11]. Cette insistance ne visait à rien d'autre qu'à se créer un titre à la bienveillance pontificale. Ainsi fallut-il peu d'éloquence pour persuader Dubois de la convenance d'une si éclatante illustration. Sunderland faisait valoir l'intérêt général, le service du roi Georges et du Régent, également chers au candidat, l'affermissement de l'alliance, Dubois savait assez son intérêt personnel pour n'y mêler l'intérêt général que comme une excuse ou un prétexte. L'Angleterre pouvait le servir dans la conquête du chapeau, mais il lui fallait d'autres alliés pour réussir et lord Stair s'en étonnait : « Mylord, écrivait-il à Stanhope, le chapeau de cardinal a tout à fait tourné la tête à notre pauvre ami l'abbé, il paraît entièrement livré aux gens qu'il croit en état de lui faire avoir le plus promptement[12] »

Dubois ne pouvait ignorer que la dignité cardinalice soulevait en France, parmi les grands seigneurs, une antipathie qui ne demandait qu'à se manifester sous forme d'opposition. Saint-Simon était intraitable à l'égard de ces personnages qui, passant sur le corps des ducs, prenaient rang à la suite des princes du sang. Le duc d'Antin, plus courtisan et plus modéré, s'exprimait ainsi : « Je ne comprends pas comment on souffre des cardinaux dans un état bien policé. Ils sont à charge à tout le monde soit par le rang ridicule qu'ils ont, soit par la quantité de bénéfices qu'ils absorbent, soit par la dévotion que la plupart ont pour le pape. Et ce n'est pas encore le plus grand mal; mais le voici : comme beaucoup de prélats y aspirent, ils ont une complaisance aveugle pour la Cour de Rome et oublient fort souvent ce qu'ils doivent au Roi et à leur patrie, pour tout sacrifier à leur ambition[13]. » Le maréchal de Tessé allait répétant : « J'ai entendu dire au feu Roi que la chose principale que le cardinal Mazarin lui avoit recommandée, c'étoit de ne jamais mettre dans son conseil, ni prince du sang, ni princes étrangers, ni

Hostilité au cardinalat

[11] *Public Record Office*, France, vol. 352 : *lord Stair à Craggs*, Paris, 18 juillet 1718.

[12] *Public Record Office*, France, vol. 352 : *lord Stair à lord Stanhope*, Paris, 4 décembre 1718.

[13] D'Antin, *Mémoires manuscrits*, t. VIII, dans P.-E. Lémontey, *Histoire de la Régence*, t. II, p. 3.

cardinaux[14]. » Dubois ne s'attarda pas à réfuter ces apophtegmes ni à contredire qui ne voulait se laisser convaincre; il laissa les uns maudire et les autres branler la tête, ayant rencontré l'homme de cette besogne il l'employa.

Dubois s'associe Lafitau

C'était un jésuite gascon nommé Pierre Lafitau[15]. Ayant à peine dépassé la trentaine, il avait su s'évader d'une classe de rhétorique et se faufiler dans la diplomatie. La querelle soulevée à l'occasion de la Bulle lui ouvrait une carrière où les intrigues conduiraient aux honneurs, il s'y jeta et la remplit brillamment. Nous l'avons rencontré déjà courant la poste de Rome à Paris, chargé d'une mission secrète par le cardinal de la Trémoille. Il s'agissait d'entraîner Dubois, à peine nommé secrétaire d'État, du camp des *appelants* dans celui des *constitutionnaires;* en outre d'obtenir la décardinalisation d'Alberoni que ce coup inattendu précipiterait du pouvoir[16]. Le pape ne promettait rien, laissait tout espérer et subordonnait son intervention en Espagne à la réception préalable de la bulle *Unigenitus* en France. Avant de s'être rencontré avec Dubois, Lafitau était éclairé par la correspondance de l'abbé sur les hautes visées qu'il poursuivait, il jugea l'affaire profitable à poursuivre et s'insinua comme intermédiaire officieux entre la cour de Rome et le Palais-Royal. L'agent était adapté parfaitement à l'opération; portant la subtilité jusqu'à la fourberie, la gaieté jusqu'à l'indécence, l'avidité jusqu'à la friponnerie, Lafitau vivait parmi une société interlope et ne comptait plus le nombre de ses dupes[17]. Dès le mois de décembre 1718, Lafitau se mit à l'œuvre : « Je suis jour et nuit, écrit-il, à pied sur le pavé sans pouvoir certainement suffire à tout; un autre en trouvera encore plus à faire qu'il ne pourroit s'imaginer. Nous nous partagerions de manière qu'il seroit content de son ouvrage et qu'il ne seroit pas mécontent de moi[18]. »

Parti *incognito* pour Paris, à la fin de décembre, Dubois le retint près de lui une partie de l'année 1719, l'employant à batailler avec Rome par correspondance et à préparer le terrain à

[14] *Le maréchal de Tessé au duc de Bourbon*, 24 janvier 1725, *ibid.*, t. II, p. 3.

[15] Né à Bordeaux en 1685, entré au noviciat en 1708, évêque de Sisteron en 1719; il aura quitté la Compagnie à cette époque ou peu auparavant.

[16] *Dubois à Lafitau*, 27 décembre 1718, dans C. de Sévelinges, *Mémoires secrets du cardinal Dubois*, in-8, Paris, 1815, t. I, p. 268 suiv.

[17] *Arch. des Aff. Étrang.*, Rome, t. 631, fol. 230 : *cardinal de Rohan à Dubois.*

[18] *Arch. des Aff. Étrang.*, Rome, t. 589, fol. 176 : *Lafitau à Dubois*, 6 décembre 1718.

Paris afin d'obtenir à moindres frais les plus larges concessions[19]. Lafitau ne manquait pas de déplorer l'attitude hostile au Régent prise par les constitutionnaires, relevait l'imprudence avec laquelle ses confrères étaient entrés dans la conspiration de Cellamare, se plaignait du peu de mesure gardé à Rome par certains contre le duc d'Orléans et demandait qu'on le laissât faire : « Les circonstances présentes sont très mauvaises pour la Cour de Rome; mais attendez-moi, et je vous montrerai un temps qui n'est pas éloigné où tout changera[20]. »

Initiative de Saint-Saphorin

Tandis que Lafitau s'emploie avec zèle, d'autres amis de Dubois ne demeurent pas inactifs. Georges Ier et lord Stanhope, tous deux protestants, n'avaient pas qualité pour adresser une requête à Rome, mais ils savaient que l'Empereur n'avait rien à leur refuser ni le Pape rien à refuser à l'Empereur. Ce formidable voisin pouvait à tout moment faire sentir sa lourde épée aux États pontificaux, mais lui-même devait compter avec la flotte britannique sans laquelle il pouvait considérer la Sicile comme perdue. L'Angleterre restait définitivement maîtresse de la situation, et savait le faire souvenir. Déjà elle avait exigé l'arrestation de la fiancée du Prétendant, aujourd'hui elle demandait un chapeau de cardinal.

L'initiative de cette démarche fut prise spontanément par l'ambassadeur britannique à Vienne, Saint-Saphorin. Un certain abbé Strickland négociait à Vienne au nom de Georges Ier; au Pape qui demandait que l'on se relâchât en Angleterre sur l'exécution des lois contre les catholiques, le Roi répliquait qu'on cessât de donner un chapeau à la nomination du Prétendant, « mais que si on le juge nécessaire dans la suite il en donnera un, comme *motu proprio*, à quelque personne non suspecte à la Cour d'Angleterre, et qui sera recommandée par l'Empereur[21]. » En même temps, l'Empereur entend mettre son concours au plus haut prix. Son ministre Sinzendorf demande que la France s'engage à ne point conclure la paix avec l'Espagne si celle-ci ne donne juste satisfaction aux griefs du pape. A cette condition, Clément XI pourra consentir à travailler contre Albe-

19 C. de Sévelinges, *op. cit.*, t. I, p. 268-273 ; V. de Seilhac, *L'abbé Dubois, premier ministre de Louis XV*, in-8, Paris, 1862; t. II, ch. IX.

20 *P. Lafitau à J.-F. Lafitau* (son frère), Paris, 11 février 1719, dans C. de Sévelinges, *op. cit.*, t. I, p. 271-272.

21 *Public Record Office*, Germany, vol. 212 : *Saint-Saphorin à lord Stanhope*, Vienne, 25 janvier 1719 ; mémoire sur l'*État présent de la religion catholique en Angleterre et sur les moyens d'en prévenir l'extirpation* par l'abbé Strickland (en français).

roni et à favoriser Dubois[22]. Saint-Saphorin voudrait faire croire à Stanhope que l'initiative qu'il a prise est tout à fait spontanée, il y voit une combinaison politique « des plus salutaires aux intérêts de toutes les parties qui composent la Grande Alliance[23] ».

Accueil fait à lord Stair par le Régent

Il est malaisé d'admettre que Dubois n'ait connu ces démarches que par l'avertissement de lord Stair dès les premiers jours du mois d'avril. L'Écossais consent à jouer sa partie dans la comédie qui se prépare : il suggèrera au Régent cette idée du chapeau et l'abbé continuera à tout ignorer. Stair, toujours plus soucieux de son pays que de tout le reste, ne voit en tout ceci que l'intérêt de l'Angleterre. « C'est la plus heureuse pensée du monde, écrit-il à Craggs, que vous avez eue de luy faire avoir ce chapeau. C'est le seul moyen d'être sûr de luy, de le luy mettre sur la tête, car tant qu'il ne l'a pas on ne peut pas compter sur luy[24]. » Dès le lendemain, 9 avril, Stair eut audience du Régent et aborda la question. A sa stupéfaction, le prince coupa court déclarant que jamais il ne consentirait que l'abbé fut cardinal, à cause qu'alors il dépendrait moins de lui et ferait dans l'État un personnage qui ne lui convenait pas[25]. Ce n'était pas la première fois que cette idée lui était lancée et, dans l'intimité orageuse de leurs tête-à-tête le duc de Saint-Simon, tout comme la vieille Madame, agitait le spectre d'un Dubois cardinal. Soudain le prince l'interrompait : « Voilà comme vous êtes, disait-il, suivant toujours vos idées aussi loin qu'elles peuvent aller : Dubois est un plaisant petit drôle pour imaginer de se faire cardinal; il n'est pas assez fou pour que cette chimère lui entre dans la tête, ni lui, si elle y entroit jamais, pour la souffrir[26]. » Et encore « qu'il le feroit mettre dans un cachot, s'il osoit jamais faire un pas vers la pourpre[27] ».

Lorsqu'il venait d'arracher quelque protestation dans ce style, Saint-Simon ne se contenait plus et le Régent devait se résigner à entendre tous les maximes de cette tête échauffée « sur l'aveu-

[22] *Public Record Office*, Germany ,vol. 212 : *Saint-Saphorin à lord Stanhope*, Vienne, 7 mai 1719.

[23] *Public Record Office*, Germany, vol. 212 : *Saint-Saphorin à lord Stanhope*, *Vienne*, 7 mai 1719.

[24] *Public Record Office*, France, vol. 353 : *lord Stair à J. Craggs*, Paris, 8 avril 1719.

[25] *Public Record Office*, France, vol. 354 : *lord Stair à lord Stanhope*, Paris, 1er juillet 1719.

[26] Saint-Simon, *Additions* au *Journal* de Dangeau, t. XVII, p. 450-453 ; *Mémoires*, édit. Chéruel, 1858, t. XVII, p. 66 ; Dorsanne, *Journal*, t. III, p. 180.

[27] Saint-Simon. *Mémoires*, t. XVII, p. 70.

glement de souffrir des ecclésiastiques dans les affaires, surtout des cardinaux, dont le privilège le plus spécial est l'impunité de tout ce qui est de plus infamant et de plus criminel en tout genre. Ingratitude, infidélité, révolte, félonie, indépendance!... Tout ecclésiastique qui arrive, de quelque bassesse que ce puisse être à mettre le pied dans les affaires, a pour but d'être cardinal et d'y sacrifier tout sans réserve[28]. » Le duc d'Orléans laissait dire et Saint-Simon croyait qu'il l'écoutait; il l'écoutait sans doute mais pour répéter à Dubois ce qu'il venait d'entendre. Dubois savait le caractère de celui qui n'avait jamais cessé tout à fait d'être son élève et prenait patience. L'issue de la tentative de lord Stair lui montra la nécessité de mener l'affaire avec plus d'alliés afin de peser sur le duc d'Orléans et de le rassurer en même temps. Le prince craignait que l'élévation de Dubois ne déplût aux appelants, il ne s'agissait que de le rassurer et de disposer le cardinal de Noailles et le duc d'Antin, au moyen du maréchal d'Estrées et de Law, à parler en faveur de l'abbé[29].

Stair avait dû faire l'aveu à son gouvernement du peu de succès de sa tentative, le ministère britannique pendant ce temps poussait sa pointe; il continua d'agir sur Vienne et, par Vienne, sur le pape. Celui-ci faisait des réponses dilatoires[30] et Saint-Saphorin se dépitait, s'inquiétait à l'idée que Dubois ne cherchât dans un autre camp des patrons plus influents, plus habiles ou, en tout cas, plus heureux[31]. Pour éviter cette extrémité il proposait le recours à la force : « Les ministres de l'Empereur qui étaient les plus disposés à juger bien [du Pape] sont obligés de convenir qu'il n'y a eu dans toute sa conduite qu'un tissu d'obliquités et que l'on échouera toujours vers lui par la voie de la négociation, si elle n'est soutenue par la force et si l'on ne lui inspire de la crainte... Je ne désespère pas tout à fait que, si l'on pousse bien la chose, l'on ne dispose cette Cour à prendre un parti rigoureux contre le pape pour l'obliger à donner, malgré qu'il en ait, le chapeau de cardinal à M. l'abbé Dubois[32]. » Lord Stanhope n'en était pas là! Il n'eut songé à recourir à l'hostilité

Zèle excessif de Saint-Saphorin

[28] Saint-Simon, *Mémoires*, t. XVII, p. 357-358.

[29] *Public Record Office*, France, vol. 354 : *lord Stair à lord Stanhope*, Paris 1er juillet 1719.

[30] *Public Record Office*, Germany, vol. 212 : *Saint-Saphorin à lord Stanhope*, Vienne, 31 mai, 3 juin 1719.

[31] *Public Record Office*, Germany, vol. 212 : *Saint-Saphorin à lord Stanhope*, Vienne 7 juin 1719.

[32] *Public-Record Office*, Germany, vol. 212 : *Saint-Saphorin à lord Stanhope*, Vienne, 14 juin 1719; *The Stair Annals*, vol. II, p. 391, 392.

ouverte contre le Pape que si Clément XI s'était laissé entraîner à quelque manifestation en faveur du Prétendant; cependant il attendait de la Cour de Vienne le service d'insinuer à Rome qu'une telle concession serait payée de retour par la restitution des revenus pontificaux en Espagne dont Alberoni s'était emparé. Stanhope ne paraît pas douter que cet argument n'obtienne à Rome, gain de cause, et il termine sa lettre par ces mots : « La Cour impériale est plus intéressée que personne à procurer le chapeau de cardinal à M. l'abbé Dubois, et je ne doute point que quand nous en ferons l'ouverture au Régent, il ne concoure volontiers à mettre par là M. l'abbé à couvert, et en liberté de suivre ses vrays intérêts et ceux de ses alliez avec moins de circonspection[33]. » (15 juin).

Lettre ostensible de lord Stanhope

Le lendemain, Stanhope écrit à Stair cette dépêche en français, destinée à être mise sous les yeux du Régent[34] :

« A Hanovre, ce 16 juin 1719, My Lord, il y a déjà quelque tems que j'ay mandé confidemment à votre Excellence qu'il me sembloit qu'il seroit du service de Monseigneur le Régent que M. l'abbé du Bois fût fait cardinal, laissant à votre discrétion d'en faire l'ouverture à S.A.R., laquelle, à ce qu'il me paroit, devroit tâcher de mettre par là solidement à couvert un Ministre qu'elle honore de sa principale confiance.

« J'ay en même temps écrit à M. de Saphorin pour qu'il sondât la Cour Impériale, si elle voudroit concourir par des offices à Rome à faire le chapeau de cardinal à M. l'abbé du Bois, si M. le Régent le désiroit. Il m'a répondu qu'elle y étoit assez disposé, et il tâche de l'entretenir dans ces dispositions comme vous le verrez par les copies cy-incluses de ses lettres. Mais comme présentement je crois la conjoncture favorable pour pousser cette affaire, et que vous ne m'avez jamais appris que vous vous en fussiez ouvert à S.A.R., je vous réitère ma prière de prendre votre tems pour l'en entretenir; et je vous répète pareillement d'empêcher avec soin que M. l'abbé du Bois n'en ait connoissance jusqu'à ce que la chose soit bien emmanchée. Car j'appréhenderois de sa délicatesse qu'à moins que S. A. R. ne le luy ordonnât bien expressément, il n'eût une répugnance

[33] *Public Record Office*, Germany, vol. 212 : *Lord Stanhope à Saint-Saphorin*, Hanovre, 15 juin 1719.

[34] *Public Record Office*, France, vol. 353 : *lord Stanhope à lord Stair*, Hanovre, 16 juin 1719; C. Sévelinges, *op. cit.*, t. I, p. 275; Wiesener, *Le Régent, l'abbé Dubois et les Anglais*, 1899, t. III, p. 184-186, rétablit contre Sévelinges et Lémontey la date du 16 et non du 27.

invincible à permettre que l'on fît agir la maison d'Autriche pour ses intérests.

« Depuis que cette idée m'est venue, il est arrivé diverses choses qui m'y ont confirmé. Surtout, les bruits qui se répandent comme s'il y avoit quelque accommodement particulier sur pied entre l'Empereur et le Roy d'Espagne, et auxquels l'évasion de la princesse Sobiesky semble donner une nouvelle vogue, me font croire que M. le Régent dans le même tems qu'il doit être fort attentif et en garde sur la conduite de la Cour de Vienne, devroit aussi tâcher de faire paroître en public une plus grande harmonie que jamais entre tous les Alliez. Or rien ne seroit plus propre à faire éclater cette union et à donner de la réputation à notre Alliance que si l'Empereur et S. A. R. agissoient de concert pour élever au cardinalat celuy qui en a été le principal instrument, tandis qu'ils s'attacheroient à perdre Alberoni, à le chasser de l'Espagne et à le dégrader. Aussi me paroît-il naturel que l'époque de l'abaissement de l'un et de l'élévation de l'autre doive être la même. Si Mgr. le Régent agréoit que nous tirassions là-dessus une parole positive de la Cour Impériale, j'espère qu'elle ne nous le refuseroit point à l'heure qu'il est, si nous le demandions comme une compensation des griefs dont nous pourrions nous plaindre; au lieu que si l'on tardoit un peu à se prévaloir de cette circonstance, je ne sais si nos instances conserveroient le même poids à Vienne, où notre crédit diminue de jour en jour avec celuy des ministres allemands. C'est pourquoy je crois qu'il faut tirer parti d'eux le plutôt qu'on pourra ».

La ruse était si grossière qu'elle fait peu d'honneur à Stanhope qui, à la réflexion, le lendemain écrivait à Stair que la lettre était « couchée exprès pour pouvoir être montrée au Régent, si vous le trouviez à propos, et que M. l'abbé l'approuvât; sinon vous la supprimerez[36]. » On ne la supprima pas, mais Dubois jugea inopportun de la faire lire au Régent dans la crainte de provoquer de sa part un refus dont il serait difficile de le faire revenir[37]; Stair, encore sous le coup de la rebuffade du mois d'avril précédent augurait que le caractère du Régent était tel

[35] *Public Record Office*, France, vol. 354 : *lord Stair à lord Stanhope*, Paris, 1er juillet 1720; Stair n'avoua qu'alors son échec du mois d'avril.

[36] *Public Record Office*, France, vol. 353 : *lord Stanhope à lord Stair*, Hanovre, 17 juin 1719.

[37] *Public Record Office*, France, vol. 354 : *lord Stair à lord Stanhope*, Paris, 1er juillet 1720.

qu'on ne l'amènerait jamais à consentir[38]. Stanhope lui-même était pris de doutes, faisait des vœux pour le succès et se retournait vers le concours de Vienne. « Il faut présentement, écrivait-il à Stair, vous laisser agir suivant vos lumières et les siennes, et tout ce que nous pouvons faire de notre côté, c'est d'entretenir cependant la Cour impériale dans la disposition où nous l'avons mise[39] » (15 juillet).

Dubois s'abouche avec Lafitau

Dubois suivait cette négociation avec cette ardeur passionnée qu'il savait mettre chaque fois que son intérêt était en jeu, mais son impatience ne s'arrangeait pas de ces lenteurs et Lafitau, initié à la conduite des affaires romaines, lui découvrait d'autres perspectives et lui révélait de sûrs raccourcis. Sa fonction de secrétaire d'État le mettait en mesure de traiter directement avec la Cour romaine les affaires ecclésiastiques. La bulle *Pastoralis officii*, du 8 septembre 1718, par laquelle le pape « séparait de la charité de la Sainte Église romaine tous les prélats de France qui ne se soumettaient pas à la bulle *Unigenitus* » donnait à la querelle une vivacité extrême et mettait la Régence à deux doigts d'un schisme officiellement déclaré. Entré au ministère à l'heure où cette guerre religieuse était menaçante, Dubois trouvait un vestige des conseils dans la commission laïque instituée pour remédier au refus d'institution canonique des évêques; son premier soin fut de l'embarrasser dans des ruses et de l'empêtrer dans des délais, il la réduisit à l'inaction, le Pape lui en sut bon gré. En même temps, Dubois songea à s'épargner les services du cardinal de la Trémoille, qui, dans une maison au pillage et le cerveau ébranlé des suites d'une apoplexie, subsistait réellement des aumônes du Pape. Lafitau, actif, effronté, ambitieux, se glissa dans l'ambassade et offrit ses services à Dubois qui, dès la première ouverture, fit accorder au jésuite une gratification de deux mille livres, simple obole! L'archevêque de Bordeaux, Bezons, frère du maréchal, et qui s'était fait une réputation de canoniste éminent, loua fort Lafitau et conseilla à Dubois de recourir à ce séduisant aventurier. Lafitau tenait prêt un projet de pacification de l'Église, projet inspiré par Clément XI et dont le succès était peut-être réservé au glorieux ministère de Dubois[40]. Il tenait prête aussi une tentation plus

[38] *Hardwicke Papers*, t. II, p. 580 : *lord Stair à Craggs*, Paris, 8 juillet 1719.

[39] *Public Record Office*, France, vol. 354 : *lord Stanhope à lord Stair*, Hanovre 15 juillet 1717.

[40] *Arch. des Aff. Étrang.*, Rome, t. 589 : *Lafitau à Dubois*, 15 novembre 1718

subtile : « A l'occasion de la future promotion de cardinaux, écrivait il, j'ai parlé de votre Excellence. Sur quoi le cardinal [Albani, neveu du pape] m'a dit deux choses, la première, qu'il la servirait tôt ou tard, mais que si Votre Excellence portait Son Altesse Royale à finir promptement ce qu'on lui propose, il ne désespérait pas d'y réussir en peu de jours. Il a fini par me dire ces propres paroles : Que l'un et l'autre finissent notre affaire, et sûrement je finirai la leur[41]. » Le projet de pacification consistait dans la présentation par le Saint-Siège au cardinal de Noailles, chef des « appelants » d'explications de la Bulle dressées sous les yeux du Pape[42]. Si Noailles acceptait, le parti n'avait plus de chef et s'émiettait; s'il refusait, le schisme était notoire. Peut-être envisageait-on de préférence la deuxième alternative. Lafitau écrivait : « Si l'archevêque de Paris persiste dans son refus, Votre Excellence peut regarder son chapeau comme assuré[43] »; et Dubois lui écrivait à ce moment même : « Je n'ai besoin d'aucun autre attrait... que de pouvoir contribuer aux avantages de la religion et à la paix dans les Églises de France[44]. »

Son choix est fait

Mieux instruit probablement de l'inutilité de semblables protestations adressées à un Lafitau, Dubois ne lui cacha pas longtemps que son choix était fait; c'était Clément XI et non pas Noailles qui détenait les chapeaux, il se tournait sans hésitation vers Clément XI; disposé à voguer « à pleines voiles à ce que le Pape peut souhaiter de plus éclatant pour sa satisfaction[45] », mais aussitôt il calme les espérances trop vives qu'il aurait pu faire naître : « Le seul moyen de préparer une fin à ces contestations, honorable à Sa Sainteté, et sans danger pour la religion et le Saint-Siège, c'est d'avoir recours à la sagesse, à la dissimulation et au silence[46]. »

mais il ne veut pas froisser les appelants

Désormais l'affaire de la Bulle et l'affaire du chapeau sont inséparables, et suivant la tactique de Dubois, elles seront conduites en silence. Le 28 octobre 1718, le Régent a requis les évê-

[41] *Arch. des Aff. Étrang.*, Rome, t. 589 : *Lafitau à Dubois*, 16 et 22 novembre 1718.

[42] Lafitau, *Histoire de la Constitution Unigenitus*, in-4, Avignon, 1737.

[43] *Arch. des Aff. Étrang.*, Rome, t. 589, *Lafitau à Dubois*, 6 décembre 1718.

[44] *Arch. des Aff. Étrang.*, Rome, t. 589, *Dubois à Lafitau*, 6 décembre 1718.

[45] *Arch. des Aff. Étrang.*, Rome, t. 589; *Dubois à Lafitau*, 27 décembre 1718; C. de Sévelinges, *op. cit.*, t. I, p. 270 (n'a donné que la dernière partie de cette dépêche).

[46] *Arch. des Aff. Étrang.*, Rome, t. 589 : *Dubois à Lafitau*, 27 décembre 1718.

ques et les Parlements de faire trève aux discussions dont on ne pouvait plus attendre éclaircissement ni apaisement. Trois mois plus tard, Lafitau arrive à Paris (20 janvier) et aussitôt entame les négociations. Du premier coup, Dubois écarte le projet romain, il ne veut pas obliger Noailles à un refus qui donnerait le chapeau sans doute, mais brouillerait pour toujours le secrétaire d'État avec le parti janséniste. Celui-ci était en pleine effervescence, à laquelle la publication de l'*Instruction pastorale* de Noailles n'était pas étrangère. Pendant que les appelants reprochaient aux Jésuites leur complicité dans l'affaire de Cellamare, les constitutionaires s'alarmaient à la nouvelle de conférences tenues à Paris entre lord Stair et le docteur en Sorbonne Ellies du Pin en vue d'arriver à l'union du schisme janséniste avec le schisme anglican sous l'égide du primat de Cantorbéry[47]. La situation était à ce point compromise qu'on n'y voyait plus d'issue. « L'affaire de la Constitution, écrivait de Rome le cardinal de la Trémoille, est réduite à un point qu'il faut une protection particulière de Dieu pour la terminer heureusement. Depuis le mois de septembre jusqu'à aujourd'hui on a bien fait du chemin... Il y aura bientôt rupture entière et schisme ouvert sous toutes les formes[48]. » Excitée par tout ce que lui écrivait de Paris le nonce Bentivoglio, la Cour de Rome semblait prête aux dernières rigueurs : « On est menacé, écrivait-on, de quelque pièce sanglante avant la fin du Carême[49] » et le public en savait quelque chose : « La Cour de Rome, disait-on, est plus mal avec la nôtre que jamais[50]. »

Clément XI cependant ménageait Dubois. Celui-ci ajoutait à sa riche couronne de bénéfices l'abbaye de Bourgueil et le Pape lui accordait l'indult gratuit. Ces petits présents font naître les bons procédés et Clément XI souhaitait par-dessus tout que le Régent se déclarât pour la Constitution. « Que, sans s'embarrasser des événements, S. A. R. se déclare pour Dieu et Dieu se déclarera pour elle[51] »; or, comme S. A. R. ne croyait pas en Dieu, le cardinal neveu parlait en clair : « Que le duc d'Orléans

47 P.-E. Lémontey, *Histoire de la Régence,* in-8, Paris, 1832, t. I, p 165. note 1 ; Lafitau, *op. cit.*, t. II, p. 86 ; *Gazette de la Régence*, p. 301 ; 26 décembre 1718.

48 *Arch. des Aff. Étrang.*, Rome, t. 595 : *La Trémoille au Roi*, 28 février 1719.

49 *Arch. des Aff. Étrang.*, Rome, t. 596 : *La Chausse à Dubois*, 14 mars 1719; *Lafitau* (l'aîné) à son frère, Rome 14 mars 1719.

50 *Gazette de la Régence*, p. 314 ; 30 janvier 1719.

51 *Arch. des Aff. Étrang.*, Rome, t. 595 : *Lafitau* (l'aîné) *à son frère* rapporte deux entretiens qu'il a eus avec Clément XI, 10 et 13 janvier 1719.

se déclare pour le Pape; le Pape se déclarera pour lui, il y est tenu par sa conscience, par sa politique[52]. » C'était affaire à Dubois de l'y décider. Or Dubois avait mis son espoir dans les délais et dans le silence et ces délais aigrissaient le soupçon et soulevaient des tempêtes. Clément s'étonnait de ne pas voir revenir Lafitau et soupçonnait de sa part quelque louche manigance[53], mais le Jésuite avait à Rome un frère aîné qui prenait sa défense, veillait sur ses intérêts, distribuait ses largesses. « Il faut foncer de l'argent, avait écrit le cadet à Dubois; je manquerais à mon devoir, si je ne tenais à Votre Excellence un tel langage. C'est le seul qui soit éloquent et efficace en un temps et en un lieu où on ne rougit pas de toujours demander[54]. » De Paris, il avait tarifé les consciences de l'entourage pontifical, le seul qui exerçât une influence durable sur l'esprit du pape : domestiques, infirmiers, médecin, maître de chambre, maître du Sacré-Palais, commissaires du Saint-Office. Avec deux mille écus, répartis avec discernement, on pouvait se les attacher jusqu'au moment où le tentateur ébranlerait leur fidélité[55].

Il repousse un projet trop bardi

Tiraillé, indécis, le Pape finit par prêter l'oreille à ceux qui exploitaient contre Lafitau sa trop longue absence, vers le mois de juin sa patience était à bout et sa santé déclinait assez rapidement pour lui faire envisager une mort prochaine. Il souhaitait finir cette longue querelle qui avait troublé son pontificat et à ce moment, toujours pour gagner du temps, une Déclaration du roi, du 3 juin, prescrivait aux Parlements, aux Facultés, aux docteurs et théologiens une nouvelle période de silence complet sur la Constitution. Le cardinal-neveu qui sentait le pouvoir prêt à lui échapper fit répondre à cette invite par trop platonique par l'avertissement que si le Régent consentait à la décardinalisation de Noailles, le chapeau devenu vacant serait attribué à Dubois. Le coup était hardi, désespéré et Dubois ne voulait pas, même au prix du cardinalat, s'exposer à des haines, peut-être à des attentats. Les appelants avaient l'oreille fine et guettaient les moindres bruits. Précisément à cette époque, Dubois était averti que « l'alarme est dans le parti opposé aux Jésuites. On dit que Votre

[52] *Arch. des Aff. Étrang.*, Rome, t. 595 : *Le cardinal Albani à Lafitau*, 17 janvier 1719.

[53] *Arch. des Aff. Étrang.*, Rome, t. 595 : *Lafitau* (l'aîné) *à son frère*, Rome, 25 février 1719.

[54] *Arch. des Aff. Étrang.*, Rome, t. 589 : *Lafitau à Dubois*, Rome, 6 décembre 1718.

[55] *Arch. des Aff. Étrang.*, Rome, t. 595 : *Mémoire de Lafitau à Dubois*, février 1719 (officiers qui sont dans la confidence du pape).

Excellence prendrait des engagements avec le Pape contraires aux intérêts du Roi et de S. A. R., et que la pourpre vous avoit fait changer[56]. » Même sans cet avertissement, Dubois eut trouvé l'appât trop grossier; il refusa l'offre à lui faite sur un ton magnanime[57] sauf à confier le fond de sa pensée à Lafitau : Sa Sainteté a dit hautement que si l'abbé Dubois contribuait à faire dépouiller le cardinal de Noailles de sa dignité, il pourrait en profiter. Voilà un panneau dans lequel vous devez être bien persuadé qu'il ne donnera point[58]. »

Instructions données à Lafitau

Lafitau quitta Paris le 12 juillet 1719, muni des instructions de Dubois[59] et emportant la promesse de sa prochaine nomination à un évêché. Lafitau devait se plaindre hautement de l'attitude et des manœuvres du nonce Bentivoglio, surtout il devait faire valoir l'intention pacificatrice dont s'inspirait la Déclaration du Roi du 3 juin précédent et solliciter le rappel d'un nonce qui ne craignait pas d'écrire contre le Régent et de le traiter d'empoisonneur. Une fois cet encombrant personnage éliminé, Lafitau presserait l'octroi des bulles aux évêques de Bayeux et de Tours, la cessation de la procédure contre le cardinal de Noailles, en un mot s'efforcerait de faire prévaloir la modération et de faire triompher la patience. L'accommodement se ferait alors au gré du Pape « par une acceptation solide de la Bulle ». Le Régent s'engageait à faire inscrire dans cet acte l'obligation du respect dû au Saint-Siège, à déterminer la soumission de tous les évêques, à faire reconnaître enfin l'autorité de la Bulle. Il promettait d'employer jusque-là tous les moyens efficaces contre la témérité des personnes ou des corps qui entreprendraient d'entretenir le trouble dans l'Église. C'était la victoire définitive, absolue de l'ultramontanisme, la défaite éclatante, irrémédiable du Jansénisme que le duc d'Orléans offrait au Pape sans faux détour et à brève échéance[60].

Comment s'y prendrait-il pour obtenir l'adhésion et la soumission du clergé? Dubois y avait songé avec Lafitau pendant que, de son côté, la Trémoille découvrait une solution à peine différente et qui lui ferait grand honneur[61]. Il se ressouvenait

[56] *Arch. des Aff. Étrang.*, Rome, t. 597 : *Crozat à Dubois*, 26 juin 1719.

[57] C. de Sévelinges, *op. cit.*, t. I, p. 273, 274.

[58] C. de Sévelinges, *op. cit.*, t. I, p. 282.

[59] *Arch. des Aff. Étrang.*, Rome, t. 597 : *Le Roi à La Trémoille*, 4 juillet 1719; *Instructions* à Lafitau, 11 juillet 1719.

[60] E. Bourgeois, *Le secret de Dubois, cardinal et premier ministre*, in-8, Paris, s. d. [1911] p. 160.

[61] P. Lafitau, *Histoire de la Constitution Unigenitus*, t. II, p. 104, suiv.

de son titre d'archevêque pour adresser à ses ouailles sous forme de *Mandement aux fidèles de Cambrai* une explication de la Bulle rédigée à Rome, approuvée par le Pape, présentée au cardinal de Noailles[62]. Dubois sentit l'inutilité et peut-être le danger qu'il y aurait à présenter à Clément XI deux projets trop semblables, il renonça au sien et laissa à Lafitau le soin d'appuyer l'un et, s'il n'était pas agréé, de reprendre l'autre[63]. Outre ses instructions, Lafitau emportait mieux qu'un chiffre; Dubois et lui étaient d'accord sur un langage secret. Mme de Gadagne — c'était l'abbé — soutenait un vieux procès devant la Rote — le consistoire — et chargeait son homme d'affaires — Lafitau — d'y mettre fin en gagnant le président — Clément XI — et le rapporteur — cardinal Albani; — en échange de leurs bons offices elle les servirait en Avignon — à la Cour. —

Lafitau arriva à Rome le 25 juillet[64] et obtint sa première audience le 4 août. Clément XI fit fête à l'enfant prodigue, se répandit en promesses, reconnut la convenance et l'opportunité de la nomination de Dubois, à qui Lafitau rendit compte de tout en ajoutant ses impressions personnelles. Le Pape baissait rapidement et sa succession s'ouvrirait sans tarder. La France y aurait son mot à dire si, d'accord avec le parti Albani, elle savait faire « briller au Conclave la lueur de l'argent et exigeait du Pape de finir l'affaire de la Constitution au gré du Régent[65]. » Mais Clément XI pouvait durer quelque temps encore et son tempérament batailleur n'était pas terrassé par l'âge et la maladie. La politique de délais et de silence ne lui agréait pas, il lui préférait celle des coups rapides et éclatants, et ruminait la convocation d'un Consistoire où il accorderait les bulles aux évêques de Bayeux et de Tours tandis qu'il condamnerait la conduite et les écrits du cardinal de Noailles[66]. Lafitau fut plus heureux sur un autre point et obtint le rappel du nonce Bentivoglio[67]. Il laissait

Accueil et projets du Pape

[62] *Arch. des Aff. Étrang.*, Rome, t. 597 : *La Trémoille à Dubois*, 25 mai 1719 : *Mémoires sur un projet dont je lui avois insinué quelque chose par rapport à l'affaire de la Constitution; Id.*, t. 598 : *Projet d'instruction pastorale*, 6 juillet 1719.

[63] *Arch. des Aff. Étrang.*, Rome, t. 597 : *Dubois à La Trémoille*, 20 juin 1719.

[64] *Arch. des Aff. Étrang.*, Rome, t. 598 : *La Trémoille à Dubois*, 25 juillet 1719.

[65] *Arch. des Aff. Étrang.*, Rome, t. 598 : *Lafitau à Dubois*, 4 et 5 août 1719.

[66] *Arch. des Aff. Étrang.*, Rome, t. 598 : *Lafitau à Dubois*, 8 août 1719.

[67] *Arch. des Aff. Étrang.*, Rome, t. 599 : *Lafitau à Dubois*, 16 septembre 1719.

à La Trémoille le soin de soutenir son projet de *Mandement* et s'appliquait tout entier à la négociation du cardinalat.

Proposition de nomination *in petto*

Dès sa première audience il en avait tiré de vagues assurances; peu après il lui fallu reconnaître que le Pape l'avait joué : une de ces rumeurs, dont l'origine se retrouve sous forme d'avertissement beaucoup plus que d'indiscrétion annonçait une promotion prochaine de cardinaux dont feraient partie deux prélats français. M. de Gesvres archevêque de Bourges et M. de Mailly archevêque de Reims. Dubois comprend à demi-mot et avertit son confident que « si son affaire n'étoit pas jugée dans la présente Rote, [Mme de Gadagne] retirerait sûrement sa procuration[68]. » Le confident se rend à Castel Gandolfo, où le Pape prend des vacances, et obtient l'assurance que Dubois sera nommé au prochain Consistoire, mais *in petto*; au besoin Clément XI en prendra l'engagement écrit et Lafitau le mande sans tarder : « J'assure de la part de Monsieur notre Premier Président que si Mme de Gadagne fait à ses juges le plaisir qu'ils en attendent, son procès finira certainement dans la séance, et qu'un des articles qu'elle souhaite sera formellement inséré dans l'arrêt, le tout sans aucune ambiguité[69]. » Dubois déçu ne perd pas cependant l'espoir de réussir, il répond à Lafitau : « Mme de Gadagne, ma cousine, vous prie de ne rien oublier pour faire en sorte que son procès soit terminé définitivement à la première séance, parce qu'autrement elle est déterminée sans retour à ne plus poursuivre ce jugement à la Rote. Elle croit devoir à son honneur, à ses intérêts et à son repos de prendre cette résolution et de ne pas employer à chicaner et à essayer des subterfuges sans fin un temps précieux qu'elle peut employer très utilement à profiter des avances qu'on lui a faites pour un accommodement dans lequel, sans faire aucune injustice à ses associés, elle peut trouver des avantages certains. Elle vous prie donc de déclarer qu'elle aime autant perdre son procès que d'obtenir seulement une sentence interlocutoire dans laquelle elle ne fût pas nommée et qui ne fût pas signée aussitôt qu'elle sera rendue[70]. » L'insuccès n'était pas imputable à Lafitau et, avec cette lettre, Dubois en expédiait une autre annonçant à son chargé d'affaires sa nomination à

[68] *Arch. des Aff. Étrang.*, Rome, t. 599 : *Dubois à Lafitau*, 19 septembre 1719; C. de Sévelinges, *op. cit.*, t. I, p. 231.

[69] *Arch. des Aff. Étrang.*, Rome, t. 600 : *Lafitau à Dubois*, 1er, 7 et 31 octobre 1719.

[70] *Arch. des Aff. Étrang.*, Rome, t. 600 : *Dubois à Lafitau*, 8 novembre 1719; C. de Sévelinges, *op. cit.*, t. I, p. 284 suiv.

l'évêché de Sisteron[71] : « Dans le temps que vous travaillez, lui disait il, pour la religion, le Saint Siège et pour l'État, il ne seroit pas juste de vous laisser exposé à la malignité de leurs ennemis et de tarder plus longtemps à vous affranchir et à rendre justice à votre mérite... » Les autres agents n'étaient pas moins bien traités : le P. Désirande, théologien du Pape, accepta cinquante pistoles en espèces[72]; l'assesseur et le commissaire du Saint-Office avaient un moment embarrassé Lafitau qui les jugeait inaccessible à l'argent[73], ils s'humanisèrent et le premier s'accommoda d'un bureau couvert de plaques d'argent ciselé, deux flambeaux d'argent, une tabatière, un flacon de vermeil et trente-cinq pistoles; le deuxième accepta deux tableaux encadrés, un bénitier de vermeil et vingt-trois pistoles, en outre on remplit ses armoires de dix livres de chocolat, dix livres de tabac d'Espagne, soixante livres de sucre, quatre-vingts livres de chandelle[74]; Massei, qui visait à une nonciature, se contenta d'un couvert, une coupe et des salières d'argent avec dix pistoles, plus neuf pistoles à partager entre son secrétaire, son valet de chambre et sa cuisinière[75]. Le neveu du Pape, don Alexandre Albani, écrivait Lafitau, « commence à être affligé de ce qu'il n'a rien touché en dernier lieu, il souhaite extrêmement qu'on y remédie le plus tôt possible[76]. » Dubois y consentait, mais connaissant la conduite privée de Don Alexandre exigeait « un marché particulier avec lui dans chaque affaire particulière[77]. » Pour son frère, le cardinal-neveu, Dubois ne lésinait pas autant et lui destinait une miniature du Régent dans un cadre de cristal et treize pistoles[78]; ajoutant que le duc d'Orléans serait toujours prêt à donner au prélat « les marques les plus généreuses de son amitié[79]. « Le cardinal Tolomei refusa longtemps une montre à répétition, puis succomba et presque aussitôt la rendit

[71] *Arch. des Aff. Étrang.*, Rome, t. 600 : *Dubois à Lafitau*, 8 novembre 1719.

[72] *Arch. des Aff. Étrang.*, Rome, t. 600, fol. 260 : *Mémoire* de Lafitau, 4 novembre 1719, acquitté par Dubois.

[73] Voir note 72.

[75] *Ibid.*

[74] *Arch. des Aff. Étrang.*, Rome, t. 600 : *Lafitau à Dubois*, 10 et 24 octobre 1719.

[77] *Arch. des Aff. Étrang.*, Rome, t. 599 : *Dubois à Lafitau*, 3 octobre 1719.

[78] Voir note 72.

[79] *Arch. des Aff. Étrang.*, Rome, t. 599 : *Dubois à Lafitau*, 13 décembre 1719.

au tentateur[80]. Enfin, le Pape lui-même n'était pas à l'abri. « Sa passion, écrivait Lafitau, est de se faire une Bibliothèque[81] ». L'insinuation sera entendue.

Torcy évente la correspondance

Lafitau soutient son personnage, car il est entendu entre les deux complices qu'il ne fait rien que de lui-même et sans l'aveu de Dubois, à qui il écrit : « Votre Excellence m'encourage à lui parler d'une affaire dont je l'entretenais mal volontiers à cause du peu de part qu'elle y prend[82] » et Dubois de répondre : Si Mme de Gadagne gagnait son procès et que son jugement pût être publié, je crois que le solliciteur devrait écrire au vice-légat d'Avignon (le Régent) pour lui demander excuse d'avoir poursuivi cette affaire sans avoir reçu ses ordres, et s'excuser sur ce que le juge lui-même (le Pape) lui avoit conseillé d'agir et de ne dire à personne que ce fût par son conseil[83]. » Or, quelques mesures que prit Dubois pour cacher son intrigue, Torcy dépistait tout par le secret de la poste; il fut frappé de ce style énigmatique, et comme il voulait peu de bien à l'abbé, il avertit le duc d'Orléans avec sa mesure accoutumée, que si cet abbé travaillait pour son chapeau de l'aveu de S. A. R., il n'avait rien à dire; mais que, dans l'incertitude il avait cru de son devoir de l'avertir de ce qu'il en voyait. Le duc d'Orléans se mit à rire. « Cardinal, ce petit faquin! vous vous moquez de moi; il n'oseroit y avoir jamais songé. » Et sur ce que Torcy insista et montra les preuves, le Régent se mit en colère, et dit que, « si ce petit impudent se mettoit cette folie dans la tête, il le feroit mettre dans un cul de basse-fosse[84]. » La lettre du 14 novembre fut mise sous les yeux du Régent et Dubois le fit savoir à Lafitau : « Mgr le Régent a su, je ne sais par où que dans vos lettres il était parlé souvent d'une Mme de Gadagne, avec un jargon qui semblait inintelligible, et qui pourtant ne l'a pas été pour Son Altesse Royale ». En conséquence, il recommandait à son agent de garder le silence lorsqu'il ne disposerait pas d'une occasion sûre, lui prescrivait dans sa première lettre de renouveler ses excuses de s'être engagé dans cette affaire sans ordre, sans permission et malgré la défense expresse de Dubois! « Je persiste à penser

[80] *Arch. des Aff. Étrang.*, Rome, t. 600 : *Lafitau à Dubois*, 3 octobre 1719.

[81] *Arch. des Aff. Étrang.*, Rom. t. 6001 : *Lafitau à Dubois*, 27 novembre 1719.

[82] *Arch. des Aff. Étrang.*, Rome, t. 600 : *Lafitau à Dubois*, 31 octobre 1719.

[83] *Arch. des Aff. Étrang.*, Rome, t. 600 : *Dubois à Lafitau*, 14 novembre 1719.

[84] Saint-Simon, *Mémoires* édit. Chéruel, t. XVIII, p. 126.

qu'il faut que le procès de Mme de Gadagne soit jugé dans la première séance et l'arrêt prononcé publiquement, ou qu'elle renonce à tout jugement. Si elle ne peut obtenir ses sûretés d'un côté, il faut qu'elle les prenne de l'autre. Elle aimeroit mieux sans [comparaison] celles qui peuvent venir du côté de Rome, que les plus grands établissements qu'on puisse lui procurer ici; mais en attendant inutilement ce qu'elle aimeroit le mieux, il ne seroit pas juste qu'elle perdît l'occasion de se mettre à l'abri de tous les événements dans ce pays-ci[85]. »

Reprise de l'intervention anglaise

Le ton de cette lettre et les sûretés dont il était fait mention s'expliquent par le nouveau tour que prenait la bienveillance de l'Angleterre. Dans sa lettre du 8 novembre à Lafitau, Dubois nommait un de ses anciens partenaires dans les négociations de Londres, « M. de Pendtenriedter, mon ami particulier. Il a, ajoutait-il, une grande influence à sa Cour[86]. » Ce nouvel allié toutefois montrait plus de circonspection que son collègue à Paris, lord Stair. Le 10 octobre celui-ci avait écrit à Stanhope que Dubois était toujours féru du chapeau et priait son vieil ami de lui continuer ses bons offices à Vienne, pour y obtenir à tout le moins de la Cour impériale qu'elle fit savoir à Rome qu'elle ne soulevait pas d'objection et n'exigerait aucune compensation si Dubois était nommé. Mais, ajoute lord Stair, « il y aurait un autre moyen de procurer le chapeau à l'abbé, et qui, à mon gré, serait le plus propre à réussir; je veux dire que si les choses tournent bien, comme probablement elles ne manqueront pas de le faire, conformément au système de la Quadruple-Alliance, ce serait que le Roi prît cette occasion de recommander l'abbé au Régent pour la nomination de la France, comme une marque de sa faveur envers l'homme qui lui aurait rendu un service si éminent. Je me flatte que le Régent ne repoussera pas la requête du Roi; et en même temps, je crois qu'il sera très difficile d'obtenir son consentement par aucun autre moyen. » Dans un *post scriptum*, Stair ajoute qu'il a vu l'abbé qui approuve cette suggestion et désire que Georges Ier recommande à M. de Senectère, quand il se rendra en France, de parler de sa part au Régent en sa faveur, ou au seul Régent en prenant garde que l'abbé continue à ignorer tout ce qui se manigance à son profit[87]. »

[85] *Dubois à Lafitau*, 29 novembre, dans C. de Sévelinges, *op. cit.*, t. I, p. 277-291.

[86] *Arch. des Aff. Étrang.*, Rome, t. 600 : *Dubois à Lafitau*, 8 novembre 1719.

[87] *Public Record Office*, France, vol. 354 : *lord Stair à lord Stanhope*, 20 octobre 1719.

Lettre de Georges Ier à l'Empereur

Georges Ier acquiesce à cette manœuvre qu'on lui propose et le 1er novembre, il écrit de Hanovre à l'Empereur qu'en raison de l'indisposition du Pape qui pourrait avancer la promotion de cardinaux, il communique « une idée essentielle pour l'avancement de l'intérêt commun » afin que l'Empereur « puisse sans perte de temps contribuer par ses offices à Rome à la faire réussir. Il est à présumer que le Régent de France recommandera l'abbé Dubois au cardinalat. Or cette dignité ayant enhardi Alberoni à entreprendre et pousser avec tant d'opiniâtreté ses desseins pernicieux, il me semble qu'il seroit juste et prudent d'en récompenser et soutenir le courage d'un autre ecclésiastique, dont le ministère a si fort contribué à l'Union formée par la Quadruple-Alliance, et par conséquent aux suites heureuses qui en ont résulté, tant pour la cause commune que pour les intérêts de V. M. Imp. et Cath. en particulier. Si elle pensoit là-dessus comme moy j'espère qu'elle fera témoigner au Pape que la promotion de l'abbé Dubois lui sera agréable...[88] » Stanhope transmit cette lettre à Saint-Saphorin en lui expliquant qu'il la devait remettre en mains propres et y ajouter les explications orales indispensables pour en assurer le bon effet : « M. l'abbé Dubois souhaite le cardinalat autant pour sa sûreté que par ambition; et l'Empereur doit mieux aimer l'y aider que de le réduire à le rechercher par un canal où les Alliés ont moins leur compte[89]. » Il fallait que le comte du Bourg, ministre de France à Vienne ignorât tout, et aussi que la Cour impériale ne perdît pas de temps.

Commentaire de Saint-Saphorin

Saint-Saphorin, reçu en audience par l'Empereur, le 13 novembre, s'acquitta de sa mission avec une belle ardeur. Il montra combien il serait avantageux que l'abbé lui eût l'obligation de cette dignité suprême et, en cas d'échec, on s'y prendrait de façon que la responsabilité tombât sur l'obstination malveillante du Pape. Le roi d'Angleterre avait eu maintes occasions de se plaindre des machinations pontificales, il s'était tu uniquement par égard pour son allié impérial, préférant employer la flotte anglaise dans la Méditerranée dans l'intérêt de Charles VI plutôt que de la faire servir à châtier Clément XI.

Parlant d'ordre de son gouvernement, Saint-Saphorin fit entendre des menaces si le Pape tolérait le Prétendant à Rome, ou

88 *Public Record Office*, Germany, vol. 213 : *George Ier à Charles VI*, Hanovre 21 octobre (= 1er novembre) 1719.

89 *Public Record Office*, Germany, vol. 213 : *lord Stanhope à Saint-Saphorin*, Hanovre, 4 novembre 1719.

s'il faisait un cardinal à sa nomination. Il pria l'Empereur de lui faire de sérieuses remontrances pour l'empêcher de s'abandonner à tout ce que lui suggérait Alberoni et le Prétendant. l'Empereur promit de donner des ordres au cardinal del Judice pour qu'il s'employât à faire obtenir le chapeau à Dubois. Cependant il réserva ses droits à deux chapeaux qu'il prétendait comme empereur et souverain des Espagnes; il promit de s'entremettre à propos du Prétendant[90]. Vagues promesses qui ne trompaient personne, pas même celui à qui elles étaient adressées car, remarquait Saint-Saphorin « la Cour de Vienne n'a pas la coutume de s'opiniâtrer pour autrui. »

Lettre du roi d'Angleterre

Mis au courant de ces démarches, Dubois manifesta une vive reconnaissance, et insista sur la nécessité d'agir directement sur le Régent. Il revint à l'idée d'une lettre autographe apportée par M. de Senectère, remise et commentée par lord Stair dont l'insistance savait parfois entraîner sans convaincre. Georges I[er] se montrait d'une complaisance sans bornes. Rentré de ses États de Hanovre à Londres le 14 (25) novembre 1719, il écrivit le jour même la lettre suivante :

« Mon frère et cousin, M. de Senectère vous rendra compte de la confidence que je lui ai faite d'une chose que je souhaite depuis longtemps et que je crois convenable à vous et aux alliés. Nous devons cette reconnaissance à la personne dont il s'agit, et cette mortification à nos enemis. Ne pouvant pas le faire, par moi-même, je ne veux plus différer de vous exhorter à nous acquitter. Si vous y pensez vous-même, je vous prie de n'avoir aucun égard à la modestie de la personne, mais aux services importants qu'il nous a rendus. En mon particulier, je vous en serai obligé, comme d'une marque d'amitié essentielle que je vous demande de tout mon cœur[91]. » On aurait lieu d'être surpris qu'un allemand sut composer cet adroit billet, si on ne savait que, rédigé tout entier de la main de Dubois, il fut transmis par lord Stair, de sorte que le roi d'Angleterre n'avait eu qu'a le copier et le renvoyer[92].

Le coup porta, nous apprend lord Stair, qui présenta la lettre au Régent et, avant que de sortir de son cabinet, en tira parole qu'il ferait toutes les démarches nécessaires pour faire réussir

[90] *Public Record Office*, Germany, vol. 213 : *Saint-Saphorin*, Vienne, 16 novembre 1719.

[91] *Arch. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 328, fol. 432 : *Georges I[er] au Régent*, C. de Sévelinges, *op. cit.*, t. I, p. 287.

[92] *Public Record Office*, France, vol. 354 : *lord Stair à lord Stanhope*, Paris, 14 novembre 1719.

les prétentions de l'abbé au cardinalat. « Monsr le duc d'Orléans, écrit-il, ayant leu la lettre du Roy m'a dit que je savois bien qu'il n'étoit pas fort amateur des cardinaux en France, mais qu'il n'y avoit pas moyen de refuser quelque chose au Roy et qu'il étoit persuadé qu'il n'auroit pas lieu de se repentir de sa complaisance en cette occasion[93]. » Quand ils reçurent cette dépêche, lord Stanhope et lord Sunderland, qui venaient d'apprendre d'autre part les dispositions favorables de l'Empereur ne purent contenir leur satisfaction et l'exprimèrent chaleureusement à Destouches, qu'ils rencontrèrent à la Chambre des lords[94]; le Roi lui-même, croyant l'affaire faite, en témoignait sa joie très vive[95].

Lettre du Régent

Le jour même où lord Stair rendait compte à sa Cour du succès obtenu, le Régent tenait parole et écrivait à Clément XI :

« Très-Saint-Père,

« Il y a longtemps que je diffère de demander à Votre Sainteté une nouvelle marque de bonté et d'amitié qui me seroit aussi sensible qu'aucune autre que j'aie reçue. Elle sait que l'abbé Dubois a ma principale confiance dans les mesures que je continue de prendre pour procurer le rétablissement de la paix de l'Église; que les dispositions prochaines à la tranquillité générale de l'Europe qui sont le fruit des négociations que je lui ai confiées me mettent en état d'avancer ce grand ouvrage auquel il peut encore beaucoup contribuer, et qu'il a toujours agi avec toute l'application et tout le zèle possible pour les avantages réciproques du Saint-Siège et du royaume, aussi bien que pour la gloire de Votre Sainteté. La place qu'il a remplie auprès de moi, les ambassades dont il a été revêtu et son élévation au ministère des Affaires Étrangères sont, Très-Saint-Père, autant de progrès qui ont pu l'approcher de la dignité de cardinal, que je supplie très instamment Votre Sainteté de lui accorder dans la première promotion. Si Votre Sainteté veut bien avoir égard à ma prière en faveur d'un sujet pour qui j'espère la trouver favorablement disposée, elle me donnera de nouveaux moyens d'avancer la satisfaction de Votre Béatitude, et de dissiper ce qui pourroit

[93] *Public Record Office*, France, vol. 354 : *lord Stair à lord Stanhope*, Paris, 29 novembre 1719.

[94] *Arch. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 327 : *Destouches à Dubois*, 3 décembre 1719 ; C. de Sévelinges, *op. cit.*, t. I, p. 293.

[95] *Arch. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 327, fol. 148 : *Destouches à Dubois*, 14 décembre 1719.

encore entretenir le trouble dans l'Église. Je ne veux point faire valoir la considération attachée à l'autorité que j'exerce, ni les raisons que je pourrais avoir de demander à Votre Sainteté, au nom du Roi, une compensation des places qu'Elles a accordées à d'autres puissances dans le collège des cardinaux. Je ne veux devoir la grâce que j'attends d'Elle en cette occasion qu'aux bontés dont elle m'a si souvent renouvelé les assurances, et que je me flatte qu'Elle voudra bien me continuer[96]. » Il est presque superflu d'ajouter que cette lettre du Régent, comme celle du Roi d'Angleterre, avait été rédigée par Dubois.

Le cardinal de La Trémoille avait mission de la présenter au Pape Clément XI « et de n'oublier rien de ce qui peut le toucher..., de ne négliger aucun des moyens qui peuvent assurer et avancer l'effet de ce plaisir[97]. » Dubois joignait ses instances à celles de son maître, s'estimant « heureux que S .A. R. dépose entre les mains de Votre Excellence l'excès de bonté qu'Elle a pour moi, et qu'elle lui confie le soin d'obtenir la grande distinction qu'elle veut me procurer[98]. » Par le même courrier il prévenait Lafitau qu'il persistait « à penser qu'il faut que le procès de Mme de Gadagne soit jugé dans la première séance, et l'arrêt prononcé publiquement, ou qu'elle renonce à tout jugement; si elle ne peut obtenir ses sûretés d'un côté, il faut qu'elle se les procure de l'autre. Elle aimerait mieux, sans difficulté, celles qui peuvent venir du côté de Rome que les plus grands établissements qu'on peut lui procurer ici. Mais en attendant inutilement ce qu'elle aimerait mieux, il ne serait pas juste qu'elle perdît l'occasion de se mettre à l'abri dans ce pays-ci[99]. »

Ainsi engagée, patronnée, soudoyée, la candidature semble devoir aboutir à une nomination. Cependant à l'heure même où, à Paris, le Régent écrit au Pape, à Rome, Clément XI tient un consistoire et déclare dix nouveaux cardinaux, parmi lesquels Dubois n'est pas nommé. La nouvelle en arriva à Paris le 9 décembre dans la soirée et elle éclata le lendemain[100]. La stupéfaction fut générale d'apprendre que les deux prélats français choi- Echec de Dubois

[96] *Arch. des Aff. Étrang.*, Rome, t. 600 : *le Régent au Pape*, 29 novembre 1719; C. de Sévelinges, *op. cit.*, t. I, p. 291.

[97] *Arch. des Aff. Étrang.*, Rome, t. 600 : *le Régent à La Trémoille*, 29 novembre 1719.

[98] *Arch. des Aff. Étrang.*, Rome, t. 600 : *Dubois à La Trémoille*, 29 novembre 1719.

[99] *Dubois à Lafitau*, 29 novembre 1719, dans C. de Sévelinges, *op. cit.*, t. I, p. 290, 291.

[100] Dangeau, *Journal*, t. XVIII, p. 170; *Additions* de Saint-Simon, *ibid.*, p. 176.

sis par Clément XI étaient M. de Gesvres et M. de Mailly. La nomination de ce dernier semblait une bravade et presque une insulte, puisque le gouvernement français avait formellement exclu ce singulier personnage[101]. Le choix du nonce Bentivoglio dont la maîtresse et la fillette était la fable de tout Paris[102], soulignait encore la malveillance de ces choix auxquels la Cour romaine ajouta un procédé désobligeant par l'envoi à M. de Mailly de la nouvelle de sa promotion et de la calotte rouge[103]. Dubois dévora le contretemps et exhala sa mauvaise humeur dans une lettre à Stanhope : « Voilà mes plus grandes espérances à vau-l'eau[104] » et il fit entendre une sorte de menace à Lafitau : « C'est la plus grande offense que le Roi ait reçue depuis sa minorité, et celà au moment où le Régent travaillait à ramener les évêques au Saint-Siège[105]. » Lafitau ne s'émeuvait pas pour un échec qu'il entrevoyait réparable vu l'état de santé de Clément XI. Sept jours après la promotion, il pronostiquait la mort prochaine du Pape : « Le président pense efficacement à se démettre de sa charge. Je ne crois pas la chose fort éloignée. Si Mme de Gadagne veut continuer à honorer son agent de ses ordres, il tâchera de faire en sorte que le nouveau président n'entrera pas en charge qu'il n'ait auparavant signé toutes ses prétentions. » C'était tout un programme, mais Dubois ne ressentait pas moins vivement son échec et l'incertitude de sa situation. Consolations et promesses, d'où qu'elles vinssent, de Lafitau ou de Stanhope[107], pouvaient difficilement tempérer l'amertume que l'abbé ressentait lorsque le Régent, pour lui faire sentir le peu qu'il était, l'obligeait à travailler sous ses yeux avec deux hommes qu'il haïssait comme des rivaux possibles : Torcy et John Law[108].

[101] *Arch. des Aff. Étrang.*, Rome, t. 599 : *Dubois à La Trémoille*, 3 octobre 1719.

[102] Saint-Simon, *Additions* au *Journal* de Dangeau, t. XVIII, p. 177 ; Duclos, *Mémoires secrets*, in-8, Paris, 1791, t. I, p. 159.

[103] Dangeau, *Journal*, t. XVIII, p. 183 ; 14 décembre 1719 ; *M. Caumartin de Boissy à Mme de Balleroy*, 16 décembre, dans *Les correspondants de la marquise de Balleroy*, 16 décembre, t. II, p. 90-91.

[104] *Arch. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 327 : *Dubois à lord Stanhope*, 18 décembre 1719.

[105] *Arch. des Aff. Étrang.*, Rome, t. 601 : *Dubois à Lafitau*, 12 décembre 1719.

[106] *Arch. des Aff. Étrang.*, Rome, t. 601 : *Lafitau à Dubois*, 6 décembre 1719.

[107] *Arch. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 327 : *Stanhope à Dubois*, 29 décembre 1719.

[108] *Public Record Office*, France, vol. 354 : *lord Stair à lord Stanhope*, 27 décembre 1719.

CHAPITRE XLII

La Triple-Alliance du Nord

(Mai-octobre 1719)

La Suède sacrifiée à l'alliance anglaise. — Sa place dans notre tradition politique. — Rôle de La Marck en Suède. — Rôle de Rottembourg à Berlin. — Nouvelle Triple-Alliance. — Plan de Stanhope. — Plan du Régent. — Dernière tentative d'Alberoni. — Négociations de l'Angleterre. — Hésitations du roi de Prusse. — La France livre la Suède à l'Angleterre. — Le roi de Prusse accède à l'alliance. — Traité de Berlin. — La Suède fait sa paix avec le Danemark. — Ravage de la Suède par les Russes. — Triomphe pour l'Angleterre.

La Suède sacrifiée à l'alliance anglaise

Derrière la guerre et les conspirations, ce qu'on voit; il y a la politique et la diplomatie, ce qu'on ne voit pas. Alberoni, jusqu'au dernier moment, exerça son prestige en vue de susciter aux adversaires qu'il s'était donné, les contrariétés, les inquiétudes dont il comptait tirer pour lui-même un utile parti et peut-être un retour de fortune inattendu. Chaque événement lui était désastreux et cependant il restait redoutable et obligeait de compter avec lui. Plus qu'aucun souverain de l'Europe, Georges I[er] redoutait l'aventurier italien dont les artifices et les galions pouvaient, à tout moment, ressusciter cette ligue du Nord fatale au Hanovre. Il savait la Prusse besoigneuse et avide, disposée à se contenter de bonnes terres à la place de subsides et à s'emparer des territoires suédois qu'elle occupait en Poméranie. Pourvue, aux dépens de la Suède, elle trouverait mauvais que le Danemark ne fût pacifique, la Suède résignée et le Tsar silencieux, confiné dans son état lointain, évincé de Revel, claquemuré au fond de la Baltique tout à l'extrémité du golfe de Finlande. L'électeur de Hanovre y trouvait son compte tout autant que le roi d'Angleterre, le premier s'assurait de la possession de Brême et de Verden, le deuxième conservait la prépondérance navale sur la Baltique. Le Régent prêtait les mains à cette politique et Dubois laissait entendre que la France n'objecterait rien à la pacification dont la Suède ferait tous les frais. Au prix de Brême et de Verden,

livrés au Hanovre, et de Stettin, abandonné à la Prusse, elle s'épargnait de plus douloureux démembrements et le duc d'Orléans lui conseillait en conséquence de conclure même à un prix onéreux des alliances qui le mettraient en mesure d'exiger du Tsar une paix honorable et pas trop onéreuse. La visite du Tsar à Paris, en 1717, avait donné de lui au Régent l'impression d'un brouillon, Dubois connaissait trop imparfaitement les Cours du Nord pour avoir une opinion différente de celle de son maître qui recourait de préférence aux conseils de Torcy, opiniâtrement fidèle au système politique de Louis XIV, hostile à l'Angleterre.

Sa place dans notre tradition politique

L'intérêt durable de la France demandait un règlement des affaires du Nord qui ménageât la Suède, son alliée séculaire, et la Russie, à la puissance mystérieuse et formidable. Point de guerre nouvelle où l'Angleterre seule trouverait son profit. Mais pour imposer cette politique il eut fallu que Philippe d'Orléans se désintéressât de ses droits à la couronne de France et que Guillaume Dubois renonçât à ses chances au chapeau de cardinal; or tous deux poursuivaient âprement une illustration qu'il dépendait de Georges Ier de leur faire obtenir. Pour complaire à ce potentat la France avait abandonné Jacques Stuart, assailli Philippe V, sacrifié Charles XII, dédaigné Pierre le Grand. L'alliance anglaise lui coûtait cher et un diplomate avait raison d'écrire : « La maison d'Orléans ne refuse rien à la maison de Hanovre; l'ancien système de la France a entièrement changé[1]. » Mais la politique du Régent n'oserait pas braver l'opinion si peu après lui avoir fait accepter la guerre contre un Bourbon. Depuis très longtemps on observe ce fait incontestable que les Français possèdent une sorte d'aptitude-née dans les questions de politique générale; en réalité, ce n'est que le bon sens perspicace et l'expérience aiguisée qui leur confèrent ce sentiment vif de ce qui importe à la sûreté, à la puissance et à l'honneur de leur pays.

Lorsque des hommes d'un mérite supérieur ont projeté la lumière éblouissante de leur génie sur la voie à parcourir, la nation entière s'y engage avec le sentiment de sécurité qu'il n'appartient qu'à des intelligences comme celles de Richelieu et de Louis XIV de lui communiquer. La ruine des Habsbourg, but assigné à la politique francaise, s'imposera à tous les régimes, malgré les alliances passagères, comme une vérité suprême contre laquelle Dubois, moins audacieux que Choiseul, n'osera s'inscrire. Il n'osera sacrifier le système d'alliances que la politique de Riche-

[1] Droysen, *Preussische Politik*, t. IV, part. 1, p. 257, note 2 : lettre de M. de Sallentin au roi de Prusse.

lieu et de Louis XIV, devenue d'instinct celle de tous les Français, avait autrefois groupées contre l'Empereur. Cette politique nationale consistait en une coalition permanente de la Suède et des princes protestants allemands contre l'Autriche.

Substitution de la Prusse

Comme il tombait sous le sens que le gouvernement insensé de Charles XII avait épuisé son pays, on devait admettre qu'il ne tenait plus la première place dans cette coalition, mais à défaut de la Suède sacrifiée, la Prusse héritière de sa haine contre l'Autriche et de ses traditions combatives, grouperait autour d'elle les états qui avaient fait partie du système traditionnel d'opposition politique à l'Empereur. A aucun prix la Prusse, lésée par le Hanovre, ne devait se tourner vers le Tsar; Prusse et Hanovre recevaient d'assez beaux accroissements pour s'en contenter et monter la garde, unies, contre l'Autriche.

Ce que l'aveuglement volontaire du Régent et l'étroitesse de vues de Dubois les empêchait de voir, c'est que le sacrifice de la Suède à la Prusse livrait la Baltique à l'Angleterre, accroissait la puissance de notre alliée temporaire et affermissait celle de ce jeune royaume aussi ennemi de la France que de l'Autriche. Georges Ier avait intérêt à prendre la direction de cette nouvelle crise politique afin d'en tirer avantage, comme en 1716 il avait exploité une situation analogue. Les circonstances s'y prêtaient. Trois ans plus tôt, son voyage à Hanovre avec Stanhope avait permis la rencontre de Dubois et les négociations secrètes, or il se trouvait qu'au printemps de l'année 1719, Georges Ier se préparait à revoir le Hanovre[2], toujours accompagné de Stanhope[3]. Retenu par sa dignité nouvelle, Dubois ne pouvait comme jadis aller se mettre sur leur chemin, mais il se ferait remplacer par un apprenti diplomate, d'une fidélité à toute épreuve, le poète Destouches qu'un séjour prolongé à Londres avait familiarisé avec le personnel du *foreign office*. Destouches ne voguerait que dans le sillage de son ambassadeur, M. de Senectère, qu'il surveillerait, doublerait et corrigerait au besoin, rôle effacé, déplaisant et périlleux parfois auquel le poète-secrétaire essaya en vain d'échapper; non seulement Dubois le désignait mais encore Stanhope le réclamait « pour lui confier des choses secrètes à dire en grande confidence[4] » et lui offrait une place dans son yacht. Quoi-

[2] *Arch. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 324, fol. 36 : *Destouches à Dubois*, 4 mai 1719.

[3] *Arch. des Aff. Étrang.*, *Angleterre*, t. 324, fol. 50 : *Robethon à Dubois*, 8 mai 1719.

[4] *Arch. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 324, fol. 62 : *Destouches à Dubois*, 18 mai 1719.

qu'il en eût, Destouches se résigna au rôle d'agent secret et s'embarqua avec le roi Georges et sa suite, le 22 mai 1719. Au moment d'entrer en Allemagne, il se détacha du cortège et vint prendre langue à Paris[5].

Rôle de La Marck en Suède

Il y rencontra le comte de La Marck, notre ambassadeur à Stockholm, rappelé de son poste lointain depuis quelques semaines afin d'éclairer le gouvernement sur la situation créée par la mort de Charles XII. La Marck n'avait pas laissé, avant son départ, que de peser sur cette situation et de conseiller la paix avec l'Angleterre. Les ministres Spaar et Horn souhaitaient par-dessus tout la paix avec la Russie, mais La Marck contredit et combattit leur tendance et arracha la promesse de ne rien conclure avec la Russie, pendant dix semaines où il pourrait entendre les propositions de l'Angleterre et de la France. Cela fait, il accourut à Paris, annonçant un plan de sa façon pour la paix du Nord. Un mot de Dubois l'avait fait connaître à lord Stair qui trépignait d'impatience. Quel plan? Était-ce la paix avec l'Angleterre et avec le Danemark, ou bien l'intervention des puissances en faveur de la Suède? Dubois, pour se délivrer de ces questions, s'emporte et crie : Stair, pour lui tenir tête, rage et va trouver le Régent qui contredit les affirmations de Dubois. Enfin Stair parvient à se saisir de La Marck et à l'interroger. Il en apprend que la reine Ulrique-Éléonore incline à faire des concessions au Hanovre et au Danemark, mais qu'elle réclame la Poméranie, qui est aux mains des Danois et des Prussiens. — Mieux vaudrait conserver la Livonie, dit Stair, et empêcher le Tsar de se rendre maître de la Baltique par la possession du Revel. — Mais, répond La Marck, elle n'a pas moins à cœur la Poméranie et ses États d'Allemagne; et la France s'intéresse au moins autant que la Suède elle-même à ce qu'elle garde un pied dans l'Empire. La Suède espère y parvenir par le moyen du Tsar et du roi de Prusse. L'union de ces deux princes est très forte et parfaite, presque impossible à rompre; et le lien de cette union consiste dans les vues qu'ils ont l'un et l'autre sur la Pologne. La Suède elle-même se flatte de recouvrer Stettin en proposant au roi de Prusse un équivalent du côté de la Pologne; et La Marck conseille de modérer les prétentions de chacun, de rendre les conditions supportables à la Suède du côté de l'Empire et de s'unir tous pour contraindre le Tsar à donner de bonnes con-

[5] *Arch. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 324, fol. 80 : *Destouches à Dubois*, 22 mai 1719.

ditions du côté de la Livonie[6]. Tout ceci ne constituait pas un plan pour la paix du Nord.

Rôle de Rottembourg à Berlin

L'Angleterre en gardait rancune à M. de La Marck dont elle oubliait trop volontiers le grand service qu'il venait de lui rendre en retardant la paix du Tsar et de la Suède. Elle ne se montrait guère plus reconnaissante à M. de Rottembourg qui représentait la France à Berlin et consolidait infatigablement l'antique faisceau des alliances protestantes dans le Nord. D'abord imbu des anciennes maximes de notre diplomatie, il avait tenté d'éviter la guerre entre la Prusse et la Suède, ensuite il avait négocié un traité entre la France et la Prusse, enfin il avait favorisé l'inclination du roi Frédéric-Guillaume Ier pour la Russie. Alors Dubois lui avait fait entendre qu'il lui fallait mettre l'influence dont il jouissait à Berlin au service du Hanovre et Rottembourg s'y était résigné. Maintenant il marchait docilement dans cette voie, aidait au rapprochement du Hanovre et de la Prusse et leur faisait prendre l'engagement de ne conclure que conjointement la paix avec la Suède[7], rapprochement purement officiel car les deux souverains demeuraient hostiles l'un à l'autre autant qu'il était possible de l'être.

Pendant ce temps l'Angleterre désignait un nouvel ambassadeur à Stockholm, lord Carteret qui ne quitta son île que le 13 juin et un nouveau ministre à Berlin, lord Witworth qui ne rejoignit son poste que vers le 15 mai. Celui-ci se trouva dans une position difficile dont la France l'aida à sortir et le diplomate anglais eut le bon goût de le reconnaître[8]. Quant à Carteret il s'éloigna des côtes d'Angleterre en même temps qu'une flotte de vingt vaisseaux faisant voile vers la Baltique et notre ambassadeur Senectère jugeait avec raison que Carteret avait «quelque autre vue que de forcer la Suède à s'expliquer[9] ». En ce moment Stanhope rêvait une triple Alliance de la Suède, de la France et de l'Angleterre, dirigée contre la Russie. La Prusse pourrait s'y joindre et ce serait la deuxième Quadruple-Alliance.

Nouvelle Triple-Alliance

Cette deuxième Triple ou Quadruple-Alliance portait en elle le même vice que la première; instrument de contrainte pour

[6] *Public Record Office*. France. vol. 353 : *lord Stair à Craggs*. Paris. 6 et 7 mai 1719.

[7] *Arch. des Aff. Étrang.*, Angleterre. t. 323. fol. 273 : *Dubois à Stanhope*. 5 mai 1719.

[8] *Arch. des Aff. Étrang.*, Prusse. t. 62. fol. 93 : *Rottembourg à Dubois*. 12 juin 1719.

[9] *Arch. des Aff. Étrang.*, Angleterre. t. 325. fol. 49 : *Senectère au Roi*. 14 juillet 1719.

la paix elle produirait la guerre. Comme Philippe V, Pierre I[er] n'entendait pas subir les volontés d'une coalition et il signifia à l'Angleterre que « si Georges I[er] faisait une paix particulière avec la Suède tandis qu'il était en guerre avec elle, il considérerait sa conduite comme un *casus belli.* Il avait pris la résolution définitive de ne pas se laisser contraindre à la paix et de continuer la guerre à n'importe quel prix ». A la Prusse il fit savoir qu'une entente entre elle et l'Angleterre signifierait la fin de tous les traités de la Russie avec la Prusse; et à Frédéric-Guillaume il écrivit : « Je vois bien où l'Angleterre tend, à me séparer de vous, à nous sacrifier, et à faire à nos dépens une paix avantageuse. » L'avertissement fut compris et le Prussien griffonna en marge de la lettre : « Je me tiens coi, et ne signerai pas avec l'Angletere sans le Tsar[10] ». Assuré de la neutralité de la Prusse, Pierre I[er] promit son concours au Danemark qui prenait sa revanche de la Suède, s'emparait de la Scanie, mettait le pied en Poméranie et devenait un allié utile à la flotte russe reparaissant dans la Baltique. A la Pologne, Pierre I[er] rappelait d'un mot au roi Auguste qu'il tenait de lui sa couronne. Ainsi subsistaient les éléments d'une ligue du Nord contre laquelle on ne trouvait qu'un plan inexécutable projeté par Georges I[er] sous le couvert du duc de Brunswick[11].

Plan de Stanhope

Stanhope proposait autre chose. Il laissait Prussiens et Danois s'emparer de territoires à leur convenance et regardait plus loin, vers l'extrémité orientale de la Baltique et du golfe de Finlande où s'élevait et grandissait chaque jour la menace d'une nouvelle puissance maritime. Une contre-ligue, sous les auspices de l'Angleterre, aurait expulsé, rejeté loin de la mer cette formidable menace moscovite et, à sa place, réintégré la Suède, inoffensive gardienne. A la base de cette contre-ligue devaient se placer la Prusse et la Pologne. On grandirait le roi de Prusse de tout ce qu'on pourrait arracher à la Suède et on l'amènerait à garantir le roi et le royaume de Pologne « parce que, disait Stanhope, nous voyons bien d'un côté que ce seroit le moyen le plus efficace de rompre des liaisons bâties principalement sur un démembrement de la Pologne; et que d'un autre côté le concours de ce royaume seroit d'une nécessité absolue s'il s'agissoit d'arracher par la force des armes au Tsar ses conquêtes[12] ».

[10] *Arch. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 325, fol. 41 : *Chammorel à Dubois*, 10 juillet 1719.

[11] L. Wiesener, *Le Régent, l'abbé Dubois et les Anglais*, t. III, p. 93-94.

[12] *Public Record Office*, France, vol. 354 : *Stanhope à Dubois*, Hanovre 2 (=13) juillet 1719.

Le Régent, stimulé par les intrigues d'Alberoni qu'il sentait partout autour de lui, imagina un autre plan qui rétablissait la Suède sur le territoire germanique en lui rendant, avec la Poméranie citérieure, sa place dans l'Empire et sa voix dans la diète. En même temps il fit prier avec instance Georges I[er] de surmonter les obstacles qui retardaient son entente avec la Prusse[13], à cause de la grande importance qu'il y avait pour lui Régent, dans cette situation critique, à détruire les apparences d'une ligue du Nord destinée à agir en faveur de l'Espagne[14]. Puisqu'on attendait d'elle un service, l'Angleterre le ferait payer. Il fallut lui sacrifier notre ambassadeur à Stockholm, M. de La Marck, à qui le ministère anglais reprochait de trop bien servir la France; on lui donna pour successeur M. de Campredon qui partit le 10 août pour la Suède emportant dans sa chaise de poste trois cent mille rixdales en lingots d'or (environ seize cent mille francs). Plan du Régent

Suédois ou moscovite, la main s'ouvrait toute grande et le bonnet s'ouvrait à plein pour recevoir le subside. Le Régent pouvait encore disposer d'une certaine quantité de numéraire, Alberoni en était à peu près réduit aux promesses, mais il promettait intrépidement. Pour le seconder dans sa tentative de reconstitution de la ligue du Nord il avait envoyé en Hollande un Irlandais intrigant et rusé, le jacobite Patrick Lawless, mué en don Patricio Laulès, avec mission de trouver de l'argent pour le Nord. De Hollande, Laulès gagna Hambourg et la Russie. A Saint-Pétersbourg il eut des conférences secrètes avec le Tsar et son ministre Schaffirof. Le Russe parla aussitôt de subsides, l'Espagnol parla de mariage, demanda un portrait de la fille du Tsar, lequel songeait à autre chose qu'à découvrir un gendre. Dernière tentative d'Alberoni

L'Angleterre aurait eu le droit de sourire, mais l'ombre d'Alberoni suffisait à troubler son repos et Stanhope se chargeait de la tenir en haleine. La Triple-Alliance du Nord menaçait de produire la guerre, la Quadruple-Alliance la ferait naître presque à coup sûr, mais heureusement la Prusse répugnait tout autant à en faire partie que la Hollande hésitait à s'agréger à la première Quadruple-Alliance où sa place était marquée à l'avance. La Hollande s'était refusée à entrer en lice contre l'Espagne comme la Prusse se refusait à rien entreprendre contre la Russie. Frédéric-Guillaume ne faisait des armements que pour obtenir sans Négociation de l'Angleterre

[13] Lord Mahon, *History of England*, t. XI, p. 372.

[14] *Lord Stair à Craggs*, Paris, 14 juin 1719, dans *Hardwicke Papers*, t. II, p. 573, 574

bataille des avantages plus considérables; les Provinces-Unies ne faisaient de promesses que pour multiplier sans rupture les bénéfices de la temporisation. Leur timidité ressemble à un calcul inspiré par Dubois qui voulait le maintien des expectatives sur les duchés italiens en faveur de l'Espagne et à qui les subterfuges des Hollandais rendaient l'inestimable service de lui faire gagner du temps. La Hollande offrait sa médiation avec l'Espagne on l'en remercia, comme on remercia Frédéric-Guillaume de ses offres de médiation avec la Russie. Le ministère anglais travailla avec une énergie accrue à les détacher des puissances qu'ils voulaient ménager. Stanhope fit un nouvel effort pour entraîner le roi de Prusse dans l'orbite de la politique anglaise. Soutenu par notre ambassadeur Senectère[15], il livra un vigoureux assaut à Georges I[er] pour le détacher des ministres hanovriens, principalement de Bernstorff, qui prétendait le brouiller avec la Prusse. Georges fit de larges concessions à Frédéric-Guillaume, permit de n'exiger rien de lui contre la Russie et le gagna[16].

Hésitation du roi de Prusse

Le 12, lord Witworth reprit la route de Berlin où il ariva le 15, presque à la même heure qu'y rentrait Tolstoï, apportant de Saint-Pétersbourg les dernières propositions de Pierre I[er]. Entre la séduction et la menace le parti de Frédéric-Guillaume était pris, il choisissait l'offre la plus avantageuse : Stettin et les embouchures de l'Oder avec la promesse de ne rien entreprendre contre le Tsar[17]. Deux jours après, le roi de Prusse maudissait sa décision en apprenant que l'attitude des Suédois allait peut-être rouvrir la guerre avec la Russie. Dans son angoisse le roi-sergent monologuait et on l'entendait se dire à lui-même : « Dieu voulût que je n'eusse rien promis, voilà la ruine. Bonne histoire que cette réconciliation avec les Russes. Je n'y crois pas. L'Angleterre n'épargnera pas le Tsar. Ils ne lui laisseront que Pétersbourg et pas de flotte, à cette puissance qui naît. Ils veulent l'abattre. Est-ce mon intérêt ou non? Je suis encore trop jeune. Je ne comprends rien, mais je crois pourtant que mon intérêt est que le Tsar soit puissant. Si je lui reste attaché, je dors aussi tranquille qu'en Paradis. » Après avoir bien réfléchi, Frédéric-Guillaume ne put nier

[15] *Arch. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 324, fol. 49, 164-325; *Senectère à Dubois*, 30 juin; *Senectère au Roi*, 4 juillet 1719.

[16] *Lord Stanhope à Craggs*, 10 juillet 1719, dans Mahon, *op. cit.*, t. II, p. 372; *Stanhope à Dubois*, 13 juillet 1719, dans Wiesener, *op. cit.*, t. III, p. 134.

[17] *Arch. des Aff. Étrang.*, Prusse, t. 65, fol. 331 : *Frédéric-Guillaume I[er] à lord Witworth*, 21 juillet 1719.

qu'il avait engagé sa parole royale et, ce faisant, compris ses intérêts, il découvrit une solution conciliatrice : « Je signerai le traité, dit-il, mais je ne l'exécuterai pas! » Et il gagnait du temps, arguait des exigences nouvelles des Hanovriens. Pour en finir, lord Stanhope, appuyé par Senectère et par Destouches, exerça une pression irrésistible sur le roi Georges et lui arracha toutes les concessions que le roi de Prusse réclamait (6 août).

Stanhope ne se laissait pas absorber par cette unique affaire. La flotte de l'amiral Norris était entrée dans la Baltique et lord Carteret avait gagné son poste à Stockholm où, le 22 juillet, il avait signé au nom de son maître avec les ministres de Suède un traité cédant Brême et Verden au Hanovre[18]. Stanhope se hâta d'en tirer parti. Il voulait réveiller la Suède, lui faire armer une flotte qui combattrait à côté de celle de l'amiral Norris et ferait subir aux vaisseaux du Tsar le sort qu'avaient éprouvé ceux de Philippe V l'année précédente. A cet effet il demanda des subsides à la France et les obtint. On a vu Campredon les emporter dans sa chaise de poste; notre diplomate n'emportait d'autres instructions que de conformer sa conduite aux indications de Stanhope et de lord Carteret, de prendre les Anglais pour modèles. Une fois de plus, malgré les réticences et les dénégations, Dubois avait soumis la politique française à l'impulsion de l'Angleterre. La France ne pouvait expédier une flotte qu'elle n'avait plus, mais elle payait une flotte qu'elle créait à peu près de toutes pièces, et la Triple-Alliance du Nord aboutissait à une guerre dans la Baltique, comme l'autre Triple-Alliance avait abouti à une guerre dans la Méditerranée. M. de Senectère, bien placé à Hanovre pour voir et pour entendre, le disait sans détours : « Voilà le plan de M. Stanhope qui conduit l'Angleterre à faire la guerre au Tsar et au roi du Danemark, s'ils restent unis par un traité comme ils paraissent de concert dans leurs opérations militaires. Il espérait que S. A. R. entrerait dans les mêmes vues, puisqu'il avait le même intérêt et la même inclination à maintenir la Suède prête à succomber[19]. » Le plan de Stanhope était bien d'anéantir la flotte russe : « Avec les quatre vaisseaux qui vont se joindre à notre amiral, pourvu que la Suède en ait six ou huit, nous hasarderons un combat, quoique nous ne soyons pas sans appréhension que les Danois ne viennent au secours

La France livre la Suède à l'Angleterre

[18] Dumont, *Corpus diplomatique universel*, t. VIII, 2e partie, p. 14.

[19] *Arch. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 325, fol. 103; *Senectère à Dubois*, 31 juillet 1719.

des Russes[20]. » Peu importait à Dubois déterminé à tout pour obtenir la protection du roi d'Angleterre duquel l'Empereur transmettrait et appuierait les demandes en Cour de Rome. A ce dessein personnel il sacrifiait la tradition nationale. « Aucune puissance, écrivait-il le 5 août, ne fait un plus grand sacrifice que S. A. R. en consentant, entre les dispositions du traité de Westphalie, que la Suède aliène les duchés de Brême et de Verden, et Stettin avec ses dépendances. Mais elle préfère à tout la satisfaction du roi de la Grande-Bretagne, dans l'espérance que l'intime union entre la France, l'Angleterre et la Suède adoucira les reproches qu'on peut lui faire. Tout cela peut donner lieu d'offrir à la Suède un plan propre à la rassurer contre le Tsar et pourrait même dans la suite, le réduire à des conditions qu'il n'a pas voulu écouter jusqu'ici. Pour l'exécution de ce plan, chacune des puissances alliées doit sacrifier quelque chose au bien commun d'empêcher le Tsar d'être le maître dans la Baltique[21]. » Le subside envoyé à la Suède ne pouvait conduire celle-ci qu'à de nouveaux conflits où la France n'avait rien à attendre d'un pays démembré. « Il est aisé de juger que la France, consentant à la cession [de Brême, Verden et Stettin] ne peut plus espérer aucun secours de la Suède pour son utilité[22]. » Ainsi il scellait la pierre du tombeau sur notre ancienne alliée, réduite au rang de colonie anglaise. C'est de sa main qu'ont été tracés les mots suivants : « A parler naturellement, c'est la disposition de S. A. R., à concourir à tout ce qui pourra contribuer aux avantages de S. M. Britannique comme Électeur de Hanovre, et de la couronne britannique, qui la porte à entrer avec joie dans l'ouverture que le roi d'Angleterre lui fait faire... et qu'elle fait partir sur-le-champ un secours... capable de seconder la résolution que le roi de la Grande-Bretagne prend pour délivrer la Suède et la mer Baltique de l'empire du Tsar[23]. »

Le roi de Prusse accède à l'alliance

Cette négociation avait coûté moins de peine à Stanhope que celle de Berlin. Georges I[er] s'était laissé arracher tout ce que réclamait l'insatiable Frédéric-Guillaume à qui, le 8 août, lord Witworth signifia un ultimatum de trois jours pour se faire com-

[20] *Lord Stanhope à Dubois*, 31 juillet 1719, dans lord Mahon, *History of England*, t. I, p. 368.

[21] *Arch. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 325, fol. 110 : *Dubois à Senecterre*, 5 août 1719.

[22] *Arch. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 325, fol. 129 : *Dubois à Stanhope*, 9 août 1719.

[23] *Arch. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 325, fol. 112 : *Dubois à Stanhope*, 9 août 1719.

prendre dans la paix avec le Hanovre et la Suède. Stettin était fort alléchant, mais le Tsar était bien terrible, Frédéric-Guillaume tomba malade. Witworth le menaçait d'un prompt départ, le roi exigeait une déclaration lui permettant de recevoir les propositions du Tsar[24], Witworth promit, signa sa promesse, Rottembourg prit l'engagement au nom de la France de secourir la Prusse aux côtés de l'Angleterre si la Russie l'attaquait. Frédéric-Guillaume respira.

Le 15 août fut signé le traité de Berlin entre le ministre prussien Heusch et le ministre britannique Witworth. La prudence la plus raffinée fut apportée à la rédaction de cette pièce anglo-prussienne rédigée en français. On y apprend que les deux rois ont jugé nécessaire de s'unir très étroitement pour travailler avec plus d'efficace à la paix. Ils s'engagent à « travailler de concert à ce que, par les traités de paix à faire avec la couronne de Suède il soit pourvu à leurs intérêts respectifs ». Pas un nom de territoire n'est prononcé; mais de part et d'autre on a les mains garnies et on s'entend à demi-mot. Ils ne feront de paix avec la couronne de Suède qu'à la condition de rétablir le commerce dans la Baltique sur le même pied qu'il était avant la rupture « et cela en quelques mains que restent les ports de ladite mer ». Ils se garantissent réciproquement leurs États pour eux, leurs héritiers et leurs successeurs et fixent le contingent en hommes ou en argent qu'ils s'engagent à se fournir réciproquement[25]. Traité de Berlin

A ce traité fut annexé un article secret relatif à la Pologne que convoitaient également la Russie et la Prusse. Une garantie donnée à la Pologne était un coup porté à la ligue du Nord et une limite posée aux envahissements de la Moscovie. En conséquence, le roi de Prusse promet « de ne pas vouloir troubler le roy de Pologne dans la paisible possession ny de sa couronne ny de ses États en Allemagne, ny d'être ou de vouloir entrer dans aucunes mesures contraires à la liberté, aux constitutions et aux droits de la République de Pologne, moyennant que ledit roi de Pologne laisse aussi le roi de Prusse dans la libre possession de ses droits et États, et particulièrement dans celle de la souveraineté qu'il a incontestablement sur le royaume de Prusse ». Il accepta la médiation de S. M. Britannique pour le rétablissement d'une bonne et parfaite intelligence entre les

[24] *Arch. des Aff. Étrang.*, Prusse , t. 65, fol. 109 : *Frédéric-Guillaume Ier à lord Witworth*, 11 août 1719.

[25] Il s'agit de l'Électorat de Saxe.

deux Cours; et le roi d'Angleterre s'emploiera à faire reconnaître le titre de roi de Prusse en Pologne et en Saxe.

Ce traité de Berlin était un acte d'importance majeure, « un grand coup » disait Dubois[26], dont l'effet était double : « une Quadruple-Alliance entre la France, la Suède, l'Angleterre et la Prusse dont les suites heureuses pouvaient s'étendre au-delà de la pacification du Nord[27] » et une rupture décisive de la ligue du Nord « qui véritablement étoit à craindre pour [l'Angleterre], et de laquelle le cardinal attendait sa principale ressource[28] ». Le coup frappait en effet Alberoni et mettait à néant les espoirs qu'il avait fondé sur les puissances du Nord.

La Suède fait sa paix avec le Danemark

Après une négociation si ardue, la conclusion, à Stockolm, d'une deuxième convention, 18 (=29) août, semblait n'offrir aucune difficulté. On y stipulait le renouvellement de l'ancienne alliance entre l'Angleterre et la Suède, avec la promesse des bons offices du roi Georges pour faciliter la paix avec le Danemark et avec la Russie. Si, en haine de cette convention et des secours que le Roi fournirait à la Suède, quelque puissance que ce fût déclarait la guerre au roi de la Grande-Bretagne, la Suède ne ferait pas de paix séparée avec cette puissance[29]. Ces conventions étaient passées parmi les plus graves périls qu'ait connu la Suède. A Charles XII avait succédé la reine Ulrique-Éléonore qui n'eut pas plus tôt en sa possession les lingots apportés par M. de Campredon qu'elle en dissipa une partie à l'achat des sénateurs dont le vote ferait passer la couronne de la tête légère de cette reine sur la tête frivole de son mari. Ce couple sans talents se croyait assuré de la jouissance d'une longue paix moyennant les cessions faites à la Prusse et au Hanovre, le Danemark n'était pas moins avide et, d'ailleurs, aussi obéré que la Suède[30], il ne s'agissait que le payer grassement pour le détacher de Pierre Ier.

Frédéric IV, roi de Danemark, voyant l'Angleterre envisager l'éventualité d'un conflit avec la Suède à ses côtés, se hâta

[26] *Arch. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 325, fol. 109 : *Dubois à Senectère*, 5 août 1719.

[27] *Arch. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 328, fol. 243 : *Lord Stanhope à Dubois*, 13 juillet 1719.

[28] *Public Record Office*, France, vol. 354 : *Lord Stanhope à Dubois*, Hanovre, 22 août (=2 septembre) 1719.

[29] *Public Record* Office, Sweden, n° 40; Droysen, *Preussische Politik*, t. IV, part. 2, I, p. 272, suiv.

[30] *Craggs à Schaub*, 13 octobre 1719, dans L. Mahon, *History of England*, t. I, p. 369, note 1.

de ramener les troupes qu'il entretenait en Norvège et fit connaître à Senectère ses conditions. Elles étaient inacceptables, c'était la cession de Stralsund, Rugen et Wismar, le Slesvig et la renonciation à toute exemption de droits au passage du Sund et des Belts. L'opinion en France ne l'eut pas permis et le Régent, qui le sachant, écrivait au roi d'Angleterre : « Votre Majesté ne permettra en aucun cas qu'il soit fait des dispositions qui puissent laisser Stralsund, ses dépendances et l'isle de Rugen sous une autre puissance que celle de Suède. Ce point est si capital pour ma réputation dans le Royaume, que je demande à V. M. cette attention comme une marque essentielle de l'honneur de son amitié, et comme une preuve, qu'en me portant pour ses intérêts, j'ai eu raison de compter qu'elle ne m'exposeroit jamais à perdre un crédit que j'ay employé jusques à présent et que je destine à l'avenir à ses avantages[31]. » On put croire d'abord que cette plainte serait entendue. Georges Ier repoussa les propositions du Danemark qui se retourna aussitôt vers le roi de Prusse et lui offrit la Poméranie tout entière contre une somme d'argent, à la condition qu'il se détachât de l'Angleterre et se rapprochât du Tsar. L'offre était tentante à l'égard d'un personnage tel que Frédéric-Guillaume Ier; il fallut tout l'art de notre envoyé Rottembourg pour l'en détourner. Il fallut aussi l'argent de la France. Le Danemark et la Suède étaient également ruinés, Stanhope suggéra au premier de garder le Slesvig et à la seconde de racheter la Poméranie moyennant six cent mille rixdales, l'accord se fit et fut signé le 4 novembre, mais la Suède n'avait rien, ce fut la France qui paya. Elle les avança secrètement à l'Angleterre « qui eut l'orgueil de les compter et l'air de les fournir[32] ». La politique des alliances imaginées par Dubois était onéreuse. En cette seule année, la guerre d'Espagne coûtait 82 millions, le relèvement de la Suède 8 millions, le rachat de la Poméranie, 5 millions et demi. Mais la Suède avait un ennemi en moins et la Russie n'avait plus d'alliés.

Pierre Ier en tirait sur la Suède une vengeance terrible. Quand la reine Ulrique-Éléonore fit mine de repousser les exigences territoriales des Moscovites, le Tsar, maître de la mer promena la désolation sur les côtes de Suède. Pendant vingt jours de suite, du 21 juillet au 10 août, l'amiral Apraxin vengea la rupture des conférences d'Aland et les préliminaires de la convention de Ravage de la Suède

[31] *Public Record Office*, France, vol. 354 : *le Régent à Georges Ier*, 20 octobre 1719.

[32] P.-E. Lémontey, *Histoire de la Régence*, t. I, p. 289, note 1.

Stockholm. L'incendie, le massacre, le pillage, l'exhumation des cadavres, l'envoi en esclavage des adultes et des enfants furent les principales atrocités dont le Tsar tira l'occasion d'un triomphe célébré en son honneur à Pétersbourg le 10 septembre. Le général Lesly rivalisait d'honneur avec Apraxin et une relation officielle énuméra leurs prouesses : huit villes détruites, cent quarante et un châteaux, mille trois cent soixante et un villages ou hameaux, vingt-six grands magasins, seize mines, etc. L'écho de ces destructions arriva jusqu'à Stanhope qui en fut ému et songea à l'opportunité d'une exécution qui supprimerait d'un seul coup la flotte russe. Le ministre Sunderland équipait une flotte de renfort et se proposait « de ne pas laisser perdre cette occasion de ruiner la marine du Tsar[33] ». Stanhope écrivait à l'amiral Norris : « Si vous vous croyez en force, attaquez au nom de Dieu : vous connaissez les vues de Sa Majesté qui sont de sauver la Suède et de détruire la marine russe[34]. » Norris ne fit rien et laissa tout faire. Apraxin put mettre sa flotte à l'abri[35] et James Craggs conclut philosophiquement : « Ç'aurait été un coup d'importance de détruire la force navale du Tsar... Mais notre commerce en Russie en aurait souffert[36]. »

Triomphe pour l'Angleterre

La pacification du Nord avait fait un progrès dont la France savait le prix et dont l'Angleterre tirait tout le bénéfice. Georges Ier, Stanhope, Sunderland s'attendrissaient en parlant de la façon dont « Son Altesse Royale faisait non seulement tout ce qui pouvait convenir à Sa Majesté Britannique, mais encore bien au-delà de ce qu'elle pouvait en désirer[37],... au-delà de ce que ses engagements lui prescrivaient[38]. » Grâce à ces prévenances, l'Angleterre était réellement maîtresse des affaires du Nord.

Au cours de ces longues négociations la diplomatie française s'était montrée des plus actives, son rôle n'en avait pas moins été un rôle de dupe; il avait consisté à dépouiller son ancienne alliée la Suède au profit du Hanovre et de la Prusse, qui ne lui

[33] *Sunderland à Stanhope*, 31 juillet 1719, dans Lord Mahon, *op. cit.*, t. II, p. 372.

[34] Mahon, *op. cit.*, t. II, p. 375.

[35] *Arch. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 236, fol. 19 : *Senectère à Dubois*, 11 septembre 1719.

[36] *Oxenfoord Castle*, Stair Papers, vol. XIX B : *J. Craggs à lord Stair*, Whitehall, 24 septembre (= 5 octobre) 1719.

[37] *Arch. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 326, fol. 123 : *Destouches à Dubois*, 8 octobre 1719.

[38] *Arch. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 327, fol. 81 : *Destouches à Dubois*, 3 décembre 1719.

en gardait aucune reconnaissance, au détriment de la Russie qui lui en garderait une longue rancune. La France retirait-elle un avantage quelconque, visible et durable, de l'amoindrissement de la Suède? Aucun autre que celui de courir de nouveaux risques et d'assumer de nouvelles charges. Désormais impuissante en tous points, territoires, populations, finances, la Suède ne pourrait rien par elle seule pour elle même et l'ancienne alliance devait se transformer en tutelle onéraire et sans compensation. Au Nord comme au Midi de l'Europe, Dubois sacrifiait l'intérêt national à l'intérêt du Régent parce que celui-ci poursuivait la reconnaissance de son droit de succession au prix de toutes les complaisances imposées par l'Angleterre. Car c'était l'Angleterre qui avait conduit toute cette politique et qui en recueillait le fruit : la flotte suédoise devenait un simple appoint aux escadres britanniques; le ministère hanovrien était subordonné aux intérêts de la nation anglaise, l'amitié prussienne ne serait de longtemps que la déférence d'une parente pauvre.

CHAPITRE XLIV

La Rétrocession de Gibraltar

(Février-Mars 1720)

L'Angleterre disposée à la cession de Gibraltar revient sur sa décision. — Humeur du Régent. — Sa lettre au roi Georges Ier. — Attitude de l'Angleterre. — Réponse au Régent. — Ordres donnés à Schaub. — Émotion à Londres. — Mission de Stanhope à Paris. Accord provisoire.

A l'heure où les ambitions d'Alberoni menaçaient la France d'une guerre avec l'Espagne, le duc d'Orléans avait espéré détourner Philippe V de cette extrémité en lui offrant une conquête pacifique : la restitution de Gibraltar par l'Angleterre. A cette époque, Gibraltar n'était pas encore l'inestimable joyau qu'il est devenu dans l'écrin de l'Angleterre. Acquis de la veille (1704), mal organisé, c'était une source de dépenses excessives et désordonnées. Au contraire, les Anglais avaient à Minorque un établissement complet, port et forteresse, d'où ils commandaient la Méditerranée occidentale. Stanhope qui l'avait conquise en 1708 à cause de l'immense avantage de la position, n'avait-il pas des raisons de faire moins de cas de Gibraltar[1]. » A son voyage à Paris et en Espagne au mois de juillet 1718, l'offre faite par le premier ministre n'était pas, comme on l'a pensé[2] un vain appât. Une lettre de Craggs à Stanhope ne permet aucun doute. « Depuis que j'ai commencé la présente lettre, dit-il, la malle est arrivée de France apportant une lettre de Votre Excellence à lord Sunderland. J'en ai pris connaissance et lord Sunderland l'ayant mise sous les yeux du Roi, j'ai ordre de S.M. de

L'Angleterre disposée à la cession de Gibraltar

[1] L. Wiesener, *Le Régent, l'abbé Dubois et les Anglais*, in-8, Paris. 1899, t. II, p. 241. Gibraltar n'a acquis sa valeur qu'après le retour de Minorque à l'Espagne en 1783 ; P. Bliard, *La question de Gibraltar au temps du Régent, d'après les correspondance officielles*, 1720-1721, *dans Revue des Questions historiques*, t. LVII, p. 192-210.

[2] P.-E. Lémontey, *Histoire de la Régence*, in-8, Paris 1832, t. II, p. 394, suiv.

vous faire savoir qu'elle approuve votre proposition relative à Gibraltar; et en cas que Votre Excellence trouve que ce soit le moyen de tout conclure et de tout terminer, vous êtes autorisé par la présente à faire cette offre quand vous le trouverez convenable[3]. »

revient sur sa décision

Philippe V parut faire à peine attention à cette offre séduisante, voulut la guerre et, quand il se trouva vaincu, se rappela la proposition et en réclama l'exécution, comme si Gibraltar n'avait appartenu à l'Angleterre par le traité d'Utrecht auquel il prétendait faire adhésion sans réserve en entrant dans la Quadruple-Alliance; il est vrai qu'il n'y entrait qu'avec l'intention de la discuter et peut-être de la dissoudre. Un mémoire rédigé par le secrétaire d'État Grimaldo énonçait les revendications suivantes : Restitutions des places prises par les Français; retrocession de Gibraltar; occupation par les troupes espagnoles des duchés de Parme et de Toscane rendus indépendants de l'Empereur. L'Angleterre admit la restitution des conquêtes françaises, l'occupation des duchés italiens sous la suzeraineté impériale, elle refusa toute discussion relative à Gibraltar. Avant de rendre une réponse catégorique, elle laissa à Pendtenriedter le soin d'en faire connaître le sens.

Humeur du Régent

Le Régent ni Dubois ne s'attendaient à un refus, ils pensaient reprendre la proposition au point où elle se trouvait dix-huit mois auparavant et mener l'affaire rondement. « S.A.R., écrivait Dubois, ne craint pas de trouver aucune difficulté[5]. » Lors de son voyage à Paris au mois de janvier 1720, Stanhope n'avait rien dit qui put faire pressentir un revirement d'idées, et le duc d'Orléans ne pouvait concevoir que les dispositions favorables du roi et du premier ministre pussent être mises en échec par le véritable souverain britannique : le Parlement. Ce fut ce que lui apprit une dépêche de Destouches, datée du 12 février, dépêche qui le bouleversa et le mit au désespoir. Il se croyait engagé à l'égard du roi d'Espagne et perdu d'honneur devant l'Europe témoin de son affront. Son humeur tomba sur Dubois à qui il reprocha d'avoir montré à Stair et à Pendtenriedter l'acceptation du roi d'Espagne dont se prévalait Georges I[er] pour manquer à sa promesse. Comme rien n'était longtemps secret au

[3] *J. Craggs à L. Stanhope*, 17 (=28) juillet 1718, dans Mahon, *History of England*, t. II, p. 361.

[4] *Arch. de Naples*, Farnesiana, t. 64 : *Landi à Scotti*, 27 décembre 1719.

[5] *Arch. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 45 : *Mémoires et Documents*, t. 45, fol. 9 : *Dubois à Destouches*, 5 février 1720.

Palais-Royal, l'entourage apprit sans tarder les reproches faits à Dubois et crut à sa disgrâce. Le parti de la vieille Cour donnait des conseils violents, Law demandait la guerre contre l'Angleterre, guerre qui serait, disait il, la pierre de touche du Système, ou plutôt, répondait Dubois, la pierre d'achoppement[6]. Et sans s'attarder à des disputes oiseuses, il écrivait à lord Stanhope, lui décrivant la colère du Régent qui « ne peut mettre ensemble la fidélité et la délicatesse qu'il a eues dans tout le cours de l'alliance pour tout ce qui a pu convenir et plaire au roi, votre maître, et l'injure qu'on lui fait en retirant les paroles qu'on lui a permis de donner ». Dubois cherchait ensuite à apitoyer l'anglais en lui disant que, pour lui, il était perdu sans ressource et leur alliance mise en péril[7]. S'adressant à lord Stair, il lui confiait « qu'il prévoyait de très mauvaises suites, si l'on s'opiniâtrait en Angleterre de ne point rendre Gibraltar[8] ».

Le Régent ne s'en tenait pas à des reproches adressés à Dubois, il adressait ses récriminations à lord Stair qui se présenta chez lui et reçut l'avalanche sans broncher[9]. Le prince rappelait qu'il avait promis la rétrocession de Gibraltar dans son manifeste au commencement de la guere contre l'Espagne. Stair répliqua que Philippe V avait opposé un refus à l'offre à lui faite, que la guerre avait suivi entraînant de lourdes dépenses qui modifiaient la situation. Le duc d'Orléans répondit qu'en dernier lieu, il avait eu des raisons de croire que le Roi n'avait pas changé de sentiment par rapport à Gibraltar, en conséquence il lui écrivait par la voie de notre ambassadeur[10]. Voici sa lettre :

Sa lettre au roi Georges Ier

« Monseigneur, j'envoye en diligence le comte de Senectere auprès de Votre Majesté pour lui représenter la situation dangereuse où m'a jetté la réponse qui a été faite au nom de V.M. sur la restitution de Gibraltar. Depuis que l'abbé Dubois m'eut écrit d'Angleterre que V.M. lui avoit dit qu'elle me permettoit d'offrir cette condition au roy d'Espagne, je l'ay fait renouveller à ce Prince jusqu'à ce jour dans toutes les occasions qui se

[6] *Hardwicke Papers*, t. II, p. 607, 608 : *lord Stair à Craggs*, Paris, 22 février 1720.

[7] *Arch. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 330, fol. 98 : *Dubois à Stanhope*, 17 février 1720.

[8] *Hardwicke Papers*, t. II, p. 607, 608 : *lord Stair à Craggs*, Paris, 22 février 1720.

[9] Il eut son audience le 20 février.

[10] *Public Record Office*, France, vol .361 : *lord Stair à J. Craggs*, Paris, 22 février 1720; *Hardwicke Papers*, t. II, p. 607, 608.

sont présentées, et même dans les manifestes que j'ai fait publier et répandre dans toute l'Europe.

« Ainsi je consentirois aussi tant à ma perte qu'au déshonneur de manquer à un engagement si public, et je suis persuadé que, sans cette condition, l'Espagne essuyeroit encore des extrémités et qu'inutilement nous nous flatterions de consommer incessamment votre grand ouvrage de la paix.

« Votre Majesté sait mieux que personne le prix de la fidèlité et de la bonne foi, puisqu'elle s'est toujours distinguée par ces grandes qualités. Mais elle juge bien que si on pouvoit m'accuser en France d'y manquer dans cette occasion, je perdrois toute ma considération et tout mon crédit dont j'ai tâché toujours de faire usage autant pour l'interest de l'Angleterre que pour le mien.

« Déjà sur ce qu'on a su de la réponse de vos ministres par M. de Pendtenriedter et par la Hollande, j'essuye ici des discours fâcheux, et j'ai des motifs très puissants de supplier instamment V.M. de prendre les mesures que ses bontés pour moi et sa sagesse lui inspireront pour faire cesser cette importante difficulté et d'estre persuadée que je suis...[11]

Attitude de l'Angleterre

Dubois, de son côté, écrivait à Destouches que « si le gouvernement d'Angleterre ne trouvoit pas moyen de la satisfaire, S.A.R. pourroit se jeter dans les extrémités qu'on lui conseille. Suppliez milord Stanhope de mettre tout en usage pour la contenter sur cet article sur lequel elle est trop frappée pour en revenir[12] ». Ces deux lettres montraient suffisamment la naïveté du Régent et de son ministre qui s'étaient flattés que leurs bons procédés, leurs concessions, leurs faiblesses seraient payées de retour par l'Angleterre. Celle-ci n'abandonne jamais que ce qu'elle ne peut garder et la contrainte peut seule lui arracher ce que le Régent réclamait d'une loyauté imaginaire. Lord Stanhope protestait d'une bonne volonté purement verbale, déplorait le malentendu qui affligeait son ami Dubois, déplorait le mécontentement du duc d'Orléans qui, d'ailleurs, avait mal interprété l'offre faite pour prévenir la guerre et pour ce cas seulement[13]. Mais à son dernier voyage à Paris, un mois auparavant, Stanhope avait parlé à Dubois et au duc d'Orléans de manière qu'ils avaient cru

[11] *Public Record Office*, France, vol. 357 : *Le Régent à Georges Ier*, 23 février 1720.

[12] *Arch. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 330, fol. 116 : *Dubois à Destouches*, 24 février 1720.

[13] *Arch. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 330, fol. 123, 129 : *Destouches à Dubois*, 26 février 1720.

que le Roi ne ferait pas difficulté de rendre Gibraltar[14]. Telle était l'affirmation de Dubois transmise par lord Stair. La déconcertante naïveté du diplomate qui, depuis quatre ans, traitait des affaires d'État avec les agents de l'Angleterre et croyait encore à leur loyauté est un sujet d'étonnement. Quoique Stanhope eut laissé entendre, ou dit, ou promis, on voyait à l'épreuve ce que valait un engagement non écrit. Pas plus en 1720 qu'en 1718 le premier ministre n'avait donné une garantie et sans doute s'étonnait-il grandement qu'on eût la prétention d'exiger un sacrifice quand on n'avait aucun titre à présenter et que les moyens de contrainte étaient impossibles ou illusoires.

Réponse au Régent

Pas plus que son ministre favori, le roi Georges n'était disposé à ce qu'on attendait de lui sans pouvoir l'exiger. Le 29 février, il chargeait James Craggs de répondre à la lettre personnelle du Régent[15]. Craggs résumait à grands traits la situation : l'agression de l'Espagne contre l'Empereur sous des prétextes presque imaginaires; les menées d'Alberoni en France pour procurer à Philippe V la régence ou même la couronne; l'Autriche attaquée en Italie et contrainte à y envoyer ses armées; les lignes du Nord destinées à jeter le trouble en Allemagne; l'Angleterre menacée d'une invasion du Prétendant. Ce bouleversement général avait paru assez redoutable pour légitimer des concessions importantes en vue de détourner l'Espagne d'une guerre : investitures de la Toscane et de Parme et mieux encore : la rétrocession de Gibraltar. Craggs ajoute qu'en échange de cette restitution on aurait demandé des privilèges commerciaux et il poursuit : « *Cette offre n'eut point d'effet*[16]. Le roi d'Espagne persista à vouloir la guerre. Il nous en coûte ici quelque sang et beaucoup d'argent; nous ne l'avons pas faite malheureusement; nous n'avons aucun engagement humain à rendre Gibraltar; nous ne demandons de l'Espagne aucune nouvelle acquisition, mais au contraire de remettre les choses *in statu quo*. Et cependant sans que, dans tout cet intervalle, on nous l'ait proposé, sans que nous l'ayons jamais promis, la paix même ayant été refusée à laquelle le Roi, de son pur mouvement, attachoit la cession de Gibraltar, sans nous offrir le moindre équivalent, sans nous permettre de négocier avec l'Espagne pour une chose qui dépend absolument

[14] *Public Record Office*, France, vol. 361 : *lord Stair à J. Craggs*, 22 février 1720.

[15] *Oxenfoord Castle*, Stair Papers, vol. XXIV : *J. Craggs à lord Stair*, Londres 18 (=29) février 1720; *Stair Annals*, t. II, p. 413.

[16] Phrase soulignée dans le texte.

de la volonté du Roi, — la France, son alliée, son amie intime, le somme péremptoirement de rendre Gibraltar à leur ennemi commun!

Ordres données à Schaub

Après une allusion à l'utilité que le duc d'Orléans avait tirée de l'amitié du roi d'Angleterre, on le priait de réfléchir « à l'indisposition où sont les peuples du Roi contre une restitution après une guerre dont il ne leur doit revenir d'autre fruit que la paix ». Au milieu de tous ces faux-fuyants, le gouvernement anglais donnait lui-même la preuve qu'il avait fait considérer Gibraltar comme une monnaie d'échange. Le chevalier Schaub, parti pour Madrid après avoir escorté Stanhope à Paris, avait mission de parler de Gibraltar. Dubois recommandait à Scotti d'exploiter à fond ce personnage[17], assez disposé de lui-même à escompter un succès qui lui semblait facile et destiné à balancer le crédit de la France à Madrid[18]. Ce disant, il s'aventurait fort; l'intention de Georges Ier avait rencontré en Angleterre une opposition déclarée. Au commencement du mois de février, le ministère proposa à la Chambre des Lords un bill tendant à autoriser le Roi à disposer de Gibraltar pour l'avantage de ses sujets. Cette proposition souleva une réprobation générale chez cette nation qui place les profits du commerce avant les intérêts de la gloire. Gibraltar devint une des garanties de la prospérité commerciale de l'Angleterre. Telle fut l'émotion du Parlement que les ministres durent prendre les membres des communes à part individuellement et leur affirmer qu'il n'était question de rien de pareil. Cette équivoque détourna la tempête, sans quoi, mandait Craggs à lord Stair, en moins d'une demi-heure, une adresse au Roi aurait été proposée pour la conservation de Gibraltar[19].

Émotion à Londres

Un mois après, Stanhope envoyait de Paris à Schaub, alors à Madrid, un bref récit de l'émotion soulevée par la perspective de perdre Gibraltar. « Vous ne vous faites pas d'idée du vacarme que la proposition a occasionné. Le public s'est indigné sur le simple soupçon qu'après une guerre heureuse et si injustement commencée par le cardinal Alberoni, nous irions céder cette forteresse. Une circonstance qui contribua beaucoup à exciter cette indignation générale, ce fut le bruit que l'opposition fit courir que le Roi était entré dans un engagement formel pour

[17] *Le chevalier Schaub*, dans J. Pichon, *Histoire du comte d'Hoym*, in-8, Paris, 1880, t. I, p. 230-238.

[18] *Public Record Office*, France, vol. 361 : *Schaub à lord Stair*, Madrid, 7-8 mars 1720; *Schaub à lord Stanhope*, 11 mars 1720.

[19] *J. Craggs à Stair*, Whitehall, 18 (=29) février 1720; *Stair Annals*, t. II, p. 145.

restituer Gibraltar. Il y avait de quoi, disait-on, mettre le ministère en accusation. Des pamphlets ont été publiés pour alarmer la nation et l'exciter à continuer la guerre plutôt que de céder une place de cette importance. Par conséquent nous avons été forcés de suivre le torrent et de prendre le sage parti de retirer la motion, parce que, si nous avions insisté, cela aurait produit un effet contraire à celui que nous avions en vue; le résultat aurait été un bill qui eût lié les mains du Roi pour toujours. Tel étant au vrai l'état de cette affaire, vous tâcherez de faire comprendre à la Cour de Madrid que si le roi d'Espagne veut que nous traitions un jour de la cession de Gibraltar, le seul moyen de réussir serait de laisser tomber l'affaire pour le moment. Nous regrettons que la France se soit mêlée de cette négociation; l'empressement qu'elle a montré nous a été bien nuisible; c'est au point que quelques lettres et mémoires publiés à ce sujet nous ont fait craindre une rupture. L'alarme a été si forte que l'on commençait à penser que la France méditait un changement de système, et qu'elle prenait prétexte de Gibraltar pour cacher d'autres vues. Le peu d'empressement qu'elle montrait pour réaliser l'évacuation [de Fontarabie], son profond silence à l'égard de la négociation avec l'Espagne, ainsi que le langage extraordinaire tenu par certaines personnes de la plus haute catégorie semble confirmer ces opinions[20]. » Ces soupçons se retrouvent dans la correspondance officielle de Destouches : « On commence à être jaloux ici, dit-il, que S.A.R. s'empare de cette négociation, et on soupçonne que le mécontentement qu'elle témoigne n'est qu'un prétexte qu'on lui inspire pour l'autoriser à changer de système, à prendre les plus étroites liaisons avec le roi d'Espagne, et à rompre ensuite celles qu'il a contractées avec le roi d'Angleterre[21]. » Le ministère anglais, afin de faire complètement dévier la question, affectait maintenant d'être « persuadé que toute cette affaire n'avait été suscitée et portée à un point si extrême que par une cabale formée pour discréditer [Dubois] et lui faire ôter sa place[22] » et Stanhope se disait « en état et intention de convaincre S.A.R. que si elle prenoit le parti d'ôter du ministère M. l'abbé Dubois, il ne fallait plus qu'elle comptât que l'union et la parfaite intelligence pussent subsister entre les

[20] *Lord Stanhope à Schaub*, Paris, 28 mars 1720, dans W. Coxe, *Histoire des Bourbons en Espagne*, t. II, p. 260; Mahon, *op. cit.*, t. II, p. 135.

[21] *Arch. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 330, fol. 129 : *Destouches à Dubois*, 29 février 1720.

[22] *Arch. des Aff. Étrang.*, *Angleterre*, t. 330, fol. 200 : *Destouches à Dubois*, 19 mars 1720.

princes, parce qu'on regarderait ici son éloignement comme une espèce de rupture[23] ».

Mission de Stanhope à Paris

Cependant la crise devenait tellement aiguë et le danger tellement prochain que Dubois avait prié Stanhope de venir à Paris où il vint accompagné de Schaub et précédé d'une note de J. Craggs, ainsi conçue : « Le Roi prie V. Exc. d'informer le Régent en termes polis qu'il ne peut pas s'empêcher de regarder comme très extraordinaire l'argument de S.A.R. que nous devons restituer Gibraltar parce qu'elle vient d'en renouveler l'offre à l'Espagne. S. M. ne peut pas comprendre sur quels fondements ou quelle autorité une telle promesse aurait été renouvelée, et il lui est complètement impossible de s'expliquer que de nouvelles démarches aient été faites dans cette affaire sans son consentement, aussi bien que sans sa participation. A ce sujet, V. Exc. voudra bien faire observer à S.A.R. combien cette manière de procéder diffère de la conduite de S. M. qui n'a jamais pris aucune mesure soit pour les occupations de la guerre, soit dans l'intérêt de la paix, sans en donner communication à la France et à ses autres alliés. Ce qui rend encore plus surprenante l'intervention si particulière du Régent dans une question qui ne regarde que S. M. seule, et contrairement à ses sentiments, c'est que S.A.R. ne paraisse pas admettre que S. M. ni d'autres puissances aient le droit de se mêler des difficultés qui s'élèvent à propos de la restitution des places conquises et qu'il veuille les régler lui-même avec le roi d'Espagne[24]. »

Stanhope arriva à Paris le 26 mars, où l'opinion commençait à s'intéresser à l'affaire de Gibraltar[25]. Il vit Dubois qui lui débita les mensonges obligés en niant tout concert secret avec la Cour d'Espagne, simple entrée en matière. La partie sérieuse se jouait chez le Régent. « Depuis quelques semaines, mandait le « premier » britannique à Saint-Saphorin, nous avons été à deux doigts de notre perte. Cette cour icy s'est crue assurée de pouvoir disposer de l'Espagne comme elle voudroit. Cela posé, une cabale qui étoit la plus forte il y a quinze jours, et qui pourra le redevenir dans quinze autres, n'a point balancé de proposer à Mgr le duc d'Orléans de nous faire la guerre à l'empe-

[23] *Ibid.*,

[24] *Oxenfoord Castle*, Stair Papers, vol. XXIV : *Craggs à lord Stair*, Whitehall, 10 (=21) mars 1720.

[25] Buvat, *Journal*, t. I, p. 62, 70, 71 ; Dangeau, *Journal*, t. XVIII, p. 263 ; 3 avril 1720.

reur et à nous. M. l'abbé Dubois s'est cru perdu, a crié au secours et m'a fait venir icy[26]. »

Stanhope eut audience du Régent le 27 mars. Il étala de son mieux, dit-il, les motifs de se plaindre de la vivacité intempestive marquée dans « une affaire qui, de soi-même, est de si peu d'importance ». Abordant les choses d'Espagne, Stanhope incrimina la Reine, excusant Philippe V, plus porté à vivre en repos. « Au contraire, dit le Régent, c'est lui qui me veut le plus de mal; et je le sais par la découverte que je viens de faire d'une trahison que le roi d'Espagne me fait actuellement. » Stanhope en prit à l'instant avantage, s'étonna que le Régent se fut laissé proposer par Law et Le Blanc un changement de système et même la guerre contre l'Angleterre. Là-dessus le prince entama l'éloge de Dubois, qui avait toute sa confiance, parla de lui avec plus de bonté qu'il n'en avait jamais marqué, bref, s'exprima « d'un style bien différent de celui qu'il avoit tenu quelques jours auparavant, et en écrivant au Roi, et en parlant à M. de Pendtenriedter. Il promet à présent tout ce que l'on peut exiger de lui. M. l'abbé Dubois a regagné, du moins en apparence, le dessus; et ce nuage qui paroissoit prêt à crever, a passé pour le présent[27].

Un accord intervint entre les deux parties, la discussion et la décision étaient renvoyées au Congrès, et si le Régent n'y pouvait faire prévaloir ses vues, il maintiendrait néanmoins dans tout le reste une parfaite union[28]. Stanhope était satisfait et ne tarissait pas d'éloges : « M. le duc d'Orléans, écrivait-il, m'a fait un accueil plus gracieux, si faire se peut qu'il n'avoit jamais fait par le passé. Il a écouté avec patience et avec beaucoup de bonté plusieurs choses très fortes que je luy ai dites sur son propre état, sur celuy de la France, sur quelques-uns de ses ministres, et sur la nécessité où je croyois qu'il étoit de cultiver l'amitié de ses alliés, à moins que de vouloir s'exposer à une perte certaine. Il est convenu avec moy sur la plupart des choses que je lui ay dites et m'a parlé surtout avec une grande ouverture et franchise, si bien que je crois qu'il a véritablement à présent les sentiments qu'il m'a exposés. » Accord provisoire

L'affaire de Gibraltar ferait l'objet de discussions nouvelles quelques mois plus tard.

[26] *Public Record Office*, Germany, vol. 211 : *lord Stanhope à Saint-Saphorin*, 1[er] avril 1720.

[27] *Public Record Office*, Germany, vol. 211.

[28] *Arch. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 331, fol. 51 : *Dubois à Senectère*, 3 mai 1720.

CHAPITRE XLV

Law contre Dubois

(Janvier-Juin 1720)

Duel de lord Stair et de Law. — Stair rappelé et disgracié. — Lord Stanhope et Dubois contre Law. — Triomphe du duc d'Orléans. — Tactique de l'Angleterre. — Elle cherche à entraîner le Régent. — Attitude de la Turquie. — Attitude de la Prusse. Avances de Pierre Ier au Régent. — Stanhope acharné à la perte de Law. — Sa disgrâce et son retour de faveur. — Rappel de Daguesseau. — Complot contre Dubois. — Dubois vise à l'archevêché de Cambrai. — Il sonde le Régent. — Fait écrire le roi d'Angleterre. — Lord Stair obtient la nomination. — Noailles refuse la dimissoire. — Ordination *per saltum*. — Opposition de Law. — Retards apportés à l'Indult. — L'Indult est donné. — Préparatifs du sacre. — Le sacre de Dubois. — Dubois l'emporte sur Law.

Duel de lord Stair et de Law

De jour en jour l'accord de Dubois avec Law faisait place à la mésentente, prélude de la brouille. Entre autres torts, Law avait celui d'entretenir d'excellents rapports avec Torcy, le rival toujours redouté; pis que cela, peut-être visait-il pour lui-même au ministère. Lord Stair n'avait pas dû se faire faute d'insinuer à Dubois ce qu'il écrivait à Craggs : « Considérez dorénavant Law comme premier ministre[1]. » L'inquiète méfiance qui avait présidé depuis quatre ans aux relations entre Dubois et Stair, semblait s'atténuer devant le péril que l'entente de Torcy et de Law faisait courir à la politique de Dubois et à la prospérité de l'Angleterre. Le patriotisme exclusif et hargneux de Stair lui montrait Law et le crédit français comme une menace et presque un attentat permanent à la grandeur de son pays et son insistance irritait lord Stanhope, moins pessimiste et assez justement satisfait du degré de puissance où sa politique avait élevé le royaume britannique. Grâce à lui, la dynastie de Hanovre était définitivement assise sur le trône d'Angleterre; le Prétendant végétait à Rome, les renonciations qui séparaient à jamais les

[1] *Hardwicke Papers*, t. II, p. 589 : *lord Stair à J. Craggs*, 1er septembre 1719; *ibid.*, t. II, p. 593, 594; *lord Stair à J. Craggs*, 9 septembre 1719.

couronnes de France et d'Espagne s'aggravaient d'une guerre entre ces deux royaumes, Dunkerque et Mardyck étaient ruinés, la marine espagnole anéantie, la marine française disparue, la marine suédoise reconstituée et mise à la remorque de la marine anglaise maîtresse de la Méditerranée, de la mer du Nord et de la Baltique où la marine russe, seule, pouvait encore lui porter ombrage. De semblables résultats valaient bien le prix qu'on avait mis pour les acquérir et Stanhope ne s'effrayait nullement du chiffre de la dette publique s'élevant à cinquante-deux millions de livres sterling. Lord Stair ne partageait pas cette sérénité et ses inquiétudes irritaient le premier ministre au moins autant que l'avaient fait ses disputes toujours renaissantes avec Dubois. On a vu qu'à un moment Stanhope avait offert de rappeler Stair[2], les incidents soulevés à l'occasion de l'entrée solennelle de l'ambassadeur n'avaient pu que confirmer cette velléité, ses incursions maladroites sur le domaine financier ajoutèrent encore à l'aigreur que Stanhope ne prenait presque plus la peine de déguiser, en sorte que, finalement, il prit contre lord Stair le parti du Régent, de Dubois et de John Law. Toujours préoccupé des destinées de la Quadruple-Alliance, son œuvre, Stanhope n'en concevait pas la durée en dehors de l'union étroite des diplomates et des finances. Lors de son passage à Paris, dans l'été de 1718, il avait recommandé à Stair de mettre bien ensemble Dubois et Law; un an plus tard, leur dissentiment était public et Dubois essayait de donner le change en écrivant à Stanhope : « My Lord Peterborough a dû être désabusé que je fusse mal avec M. Law par le soin que celuy-ci a pris de le mener chez moy, d'abord qu'il a esté à Paris. Je n'ai point connaissance que M. Law soit mécontent de moi, et je mérite le contraire[3]. »

Ces protestations ne comptaient pas devant les faits. Stair attaquait la Banque et Law dénonçait Stair au Régent; Stair s'en défendait comme de « la calomnie du monde la plus atroce et la plus indigne « tendant à brouiller les deux pays; d'ailleurs, ajoutait-il, « ce n'est pas d'aujourd'hui que je scay les bonnes intentions de M. Law pour sa patrie et les desseins qu'il a de mettre le Roy mal avec S.A.R. » Naturellement le Régent lui

[2] *Public Record Office*, France, vol. 358; *J. Craggs à Dubois*, 20 (=31) janvier 1719.

[3] *Public Record Office, France*, vol. 354 : *Dubois à lord Stanhope*, Paris, 20 octobre 1719.

donnait raison, le comblait de remerciements[1] et Stair se croyait non seulement disculpé mais rentré en faveur auprès de son gouvernement jusqu'à ce que Craggs l'eût éclairé. « Si V. S. me demande mon opinion, j'aurais souhaité qu'après nous avoir dit si souvent que nous devions considérer Law désormais comme Premier Ministre, vous vous fussiez abstenu de l'attaquer ouvertement sans l'ordre du Roi à cet égard[5]. » Loin d'être calmé, Stair n'en est que plus excité à dénoncer les relations de Law avec les membres du parti jacobite[5*], ses sympathies pour l'alliance espagnole et pour l'accord moscovite[6]. Véritable Cassandre, il n'a que de sinistres prédictions à faire entendre et chacune de ses dépêches semble tinter le glas de la Quadruple-Alliance. Se croyant incompris, méconnu, il demande son rappel, car « je prévois, dit-il, par le train que les affaires prennent (que) je ne seray plus en état de pouvoir rendre aucun service au Roy dans cette Cour[7] ».

La dépêche alarmante de lord Stair expédiée le 27 décembre arriva à Londres le 1er janvier 1720 au matin. A midi, le Roi donnait ordre à lord Stanhope de se rendre à Paris et de converser avec le Régent, avec Dubois et avec Law. Le motif officiel du voyage était de s'entendre sur la conduite à tenir à l'égard de l'Espagne après la disgrâce d'Alberoni; en réalité les deux problèmes, l'un politique l'autre financier, allaient être approfondis. Stair rappelé et disgracié

Stanhope parti de Londres le 3 janvier, arriva à Paris le 9, et alla aussitôt faire visite à Law à qui il proposa des grâces et des faveurs pour ses proches parents. On ignore l'accueil qui fut fait à ces avances, mais il est certain que le premier ministre anglais promit au nouveau contrôleur général le rappel de lord Stair. Après avoir fait la même promesse au Régent et abordé l'affaire d'Espagne, Stanhope regagna Londres[8] laissant lord Stair suffoqué, abasourdi, puis violent et furieux s'abandonnant

[1] *Oxenfoord Castle*, Stair Papers, vol. III B : *lord Stair à Craggs*, Paris, 11 décembre 1719.

[5] *The Stair Annals*, vol. II, p. 124; *J. Craggs à lord Stair*, Cockpit, 18 (= 29) décembre 1719.

[5*] Il pensionnait le Prétendant, voir Lémontey, *op. cit.*, t. I, p. 326, note 1.

[6] *Oxenfoord Castle*, Stair Papers, vol. II, p. 395 : *lord Stair à lord Stanhope*, Paris, 27 décembre 1719.

[7] *Oxenfoord Castle*, Stair Papers, vol. III B : *lord Stair à Craggs*, Paris, 7 janvier 1720; reproduite en partie dans *The Stair Annals*, t. II, p. 141; ***Hardwicke Papers*, t. II, p. 602.**

[8] Dangeau, *Journal*, t. XVIII, p. 204, 210; 10 et 20 janvier 1720.

aux récriminations sans s'interdire les grossières injures[9]. Cette disgrâce causait en France un véritable soulagement et à peine fut-elle annoncée par lord Stanhope que la Cour et la ville en furent instruites[10], les lettres de rappel furent expédiées au commencement de mars et pendant plusieurs mois l'ambassadeur continua l'expédition des affaires, mais son rappel et sa disparition mettaient fin à des procédés d'une incorrection délibérée et soutenue que Dubois avait hâte de voir abandonner. Dès le mois de février, il réclamait à Londres un prompt départ de cet encombrant diplomate dont l'aigreur menaçait d'un éclat qui serait irrémédiable[11]. Law était plus impatient encore, ayant pensé que le compatriote à qui il avait fait gagner « trois bons millions[12] », (sans parler de ce que l'entourage avait grappillé[13]) lui en aurait su gré.

Lord Stanhope et Dubois contre Law

Lord Stair succombait à la tâche, mais ses dénonciations venimeuses contre celui qu'il accusait d'avoir promis d'élever la France sur les ruines de l'Angleterre et de la Hollande ne pouvaient manquer de trouver des échos dans un pays profondément jaloux — comme il le serait d'un préjudice — de la prospérité d'autrui. Le cri d'alarme fut entendu, répété, mais le cabinet anglais préféra à une campagne retentissante une guerre sournoise et les coups fourrés de la banque et du commerce. Stanhope si rempli de bienveillance pour Law dans sa lettre du 29 décembre à Dubois[14], ne venait, semble-t-il à Paris que pour y recruter des complices mieux stylés sur la conduite à tenir. « C'est myl. Stanhope qui à son dernier voyage a conseillé à Dubois de se mettre au courant des finances d'Angleterre, pour que vous puissiez faire voir à S.A.R. les défauts du système dans lequel M. Law l'avait embarqué. Vous ne devez pas perdre en ce moment cet objet de vue, écrit Destouches à Dubois, c'est le plus sûr et le plus noble moyen pour maintenir et augmenter

[9] L. Wiesener, *Le Régent, l'abbé Dubois et les Anglais*, in-8, Paris, 1899, t. III, p. 260-270.

[10] *Lord Stair à Craggs*, 20 janvier 1720, *ibid.*, t. III, p. 260; Dangeau, *op. cit.*, t. XVIII, p. 249; 9 mars 1720.

[11] *Dubois à Destouches*, 24 février 1720, dans C. de Sévelinges, *op. cit.*, t. I, p. 311, 312.

[12] *Madame à la raugrave Louise*, 27 janvier 1720, dans *Correspondance*, édit. G. Brunet, t. II, p. 216; voir la lettre du 20 février, *ibid.*, t. II, p. 221.

[13] Buvat, *Journal*, t. I, p. 458.

[14] *Lord Stanhope à Dubois*, 18 (=29) décembre 1719, dans Mahon, *History of England*, t. II, p. 380.

votre crédit, en abaissant celui de M. Law[15]. » Le fidèle secrétaire et ami, panégyriste aussi de Dubois, l'honnête Le Dran, dit de même : « Stanhope vint à Paris. Les Anglais marquaient leur inquiétude de la Compagnie des Indes et de certaines mesures de finances et de commerce. Dubois les tranquillisa. L'union fut définitivement affermie[16]. »

Ainsi, dès le mois de janvier 1720, Dubois guettait Law en qui il voyait le futur surintendant, le premier ministre avec lequel il faudrait composer et sous les ordres duquel il faudrait servir. C'est que Law aussi avait ses vues politiques, opposées à l'alliance anglaise, favorables à l'Espagne et à la Russie. A l'heure où Dubois sollicitait le départ urgent de Stair, dont la présence à Paris excitait l'animosité de Law, Dubois redoutait un esclandre dont les suites seraient irréparables : « M. Law est fort altéré contre l'Angleterre. Il a fait entrer M. Le Blanc dans ses vues. Ils m'attaquent comme prévenu et favorisant l'Angleterre. Son Altesse Royale fort irritée pourrait se jeter en des extrémités[17]. » C'est dans de pareils moments que Dubois sentait le péril de sa situation et la nécessité du chapeau. Plus que par le passé, si c'eût été possible, il se jetait dans les bras de Stanhope, son génie tutélaire. Pendant le séjour du « Premier » à Paris il avait pu lui exprimer sa reconnaissance pour les efforts infructueux et esquisser le plan d'une deuxième campagne. En outre, il avait dû s'entendre avec l'anglais au sujet de la conduite à suivre en Espagne et dans la Baltique.

Avant son départ pour Londres, Stanhope avec Dubois et Pendtenriedter signaient une Déclaration à l'issue d'une conférence tenue au Palais-Royal; en conséquence ils signifiaient à Philippe V « leur volonté de maintenir dans tous ses termes [la Quadruple-Alliance] essentielle à l'équilibre européen[18] ». Schaub porta cette pièce à Madrid[19] où il n'arriva que le 8 février[20]; mais un courrier de Dubois à Scotti était arrivé dans la nuit du 24 au

Triomphe du duc d'Orléans

[15] *Arch. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 331, fol. 145-149 : *Destouches à Dubois*, 30 mai 1720.

[16] *Biblioth. Mazarine*, n° 2354 ; *Vie anonyme de Dubois*, p. 202.

[17] *Dubois à Destouches*, 24 février 1720, dans C. de Sévelinges, *op. cit.*, t. I, p. 311.

[18] *Wien Staatsarchiv.*, dans Weber, *op. cit.*, p. 102 : *Pendtenriedter à l'Empereur*, 22 janvier 1720.

[19] Lenglet-Dufresnoy, *Mémoires de la Régence*, t. IV, p. 86 ; Dangeau, *op. cit.*, t. XVIII, p. 210 ; 20 janvier 1720 ; W. Coxe, *Histoire des Bourbons d'Espagne*, t. III, p .6.

[20] *Arch. des Aff. Étrang.*, Parme, t. VI, fol. 141 : *Landi à Dubois*, 26 janvier 1720.

25 janvier résumant la décision prise[21]. Philippe V comprit qu'il n'avait plus qu'à se soumettre et, le 26, annonçait son accession à la Quadruple-Alliance. C'était, pour Dubois, un succès qu'il lui était facile de présenter comme une sorte de triomphe pour le duc d'Orléans, puisqu'après tant et de si longues résistances ses droits au trône de France se trouvaient solennellement reconnus par la renonciation des Bourbons d'Espagne au trône de France[22].

Tactique de l'Angleterre

C'est à ce succès personnel qu'avait abouti la diplomatie secrète, puis la diplomatie officielle de Dubois. Le Régent était comblé, mais la France n'avait rien. Au moment où la disgrâce d'Alberoni mettait fin à la guerre d'Espagne et où la Triple-Alliance du Nord paraissait couper court à une politique belliqueuse, l'Angleterre ne désespérait pas de provoquer la guerre dans la Baltique. Toutes ses démarches tendaient à grouper les puissances contre la Russie et à procurer la répétition de ce qui s'était fait contre l'Espagne. A celle-ci la bataille de Passaro avait coûté sa flotte, à celle-là quelque action heureuse vaudrait peut-être un pareil désastre.

Le but étant identique, le procédé ne changea pas. L'Angleterre offrit la paix à la Russie comme elle l'avait offerte à l'Espagne. Mais cette Paix était humiliante pour le Tsar, elle ne supposait pas moins que la restitution de Revel à la Suède, de la Finlande, de l'Esthonie et de la Livonie, c'est-à-dire le sacrifice des conquêtes dues à vingt années de labeurs et de génie. Il semble que Pierre I[er] n'en ait jamais rien su, ses ministres n'osèrent lui proposer ces conditions, il apprit seulement que la négociation était rompue et s'apprêta à faire la guerre. En peu de temps la Livonie se vit inondée de Cosaques, Kalmouks, Baskihrs; l'Angleterre équipa une flotte dans la Baltique et songea à attirer les Polonais en Livonie au secours des Suédois pedant qu'on déchaînerait Turcs et Tartares dans le sud de la Russie[23]. C'était une nouvelle ligue, et formidable, que l'Angleterre organisait et, en vue de laquelle, elle faisait alliance avec la Suède, alliance défensive, disait-on, bien qu'il n'y parût guère[24]. La France s'y trou-

[21] *Arch. des Aff. Étrang.*, Espagne, t. 294, fol. 36 : *Scotti à Dubois*, 26 janvier 1720.

[22] *Arch. d'Alcala*, liasse 2555.

[23] *Arch. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 326, fol. 104 : *lord Stanhope à Dubois*, 8 octobre 1719.

[24] Rousset, *Actes et Négociations*, t. II, p. 476, suiv. : Traité d'alliance entre les couronnes de la Grande-Bretagne et de Suède, conclu à Stockholm, le 27 janvier 1720.

vait implicitement comprise. « Aujourd'hui, disait le préambule de l'acte, c'est par la médiation et sous la garantie de S.M.T.C. qui a désigné et chargé de ses ordre M. de Campredon que ce traité a été conclu[25]. »

Il cherche à entraîner le Régent

Georges I[er] seconda Stanhope, écrivit personnellement au Régent pour lui demander de concourir aux moyens d'entraîner le roi de Pologne[26]. Celui-ci envoyait alors à Londres son ministre, Fleming, qui offrit le concours de la Saxe contre la Russie pourvu qu'on lui versât de larges subsides pour convertir les Polonais à leur roi et à sa politique. Stanhope approuva et pria le Régent de fournir l'argent nécessaire. Il lui expédia un sieur Lecoq, calviniste réfugié de Saxe à Londres[27], mais le duc d'Orléans refusa, faute d'argent et, malgré toutes les instances les plus pressantes[28], répondit au roi d'Angleterre que « la nécessité de pourvoir aux engagements où le Roi est entré avec Sa Majesté est la seule raison qui suspend, quant à présent, ce qu'il désirerait pouvoir faire pour marquer à Sa Majesté la confiance parfaite dans la solidité de ses projets et pour en partager les événements avec elle[29] ».

Fleming ne pouvant rien gagner profita de la mort du résident de Saxe à Paris pour confier les affaires de son gouvernement à un tout jeune diplomate, Charles-Henri de Hoym, très élégant, très instruit, très mondain et capable d'exercer une réelle influence sur l'entourage du Régent. Hoym reçut pour instructions de décider la France à soutenir la Saxe contre la Russie[30], dès lors son dessein fut de détourner sur la Saxe « les libéralités que depuis un siècle la France faisait à la Suède, incapable désormais de lui servir[31] ». Outre ce jeune Chérubin, Auguste II envoyait à Berlin un vieux soldat, le général Wackerbarth pour renouer avec la Cour de Prusse et retirer à la France tout pré-

[25] Rousset, *op. cit.*, t. II ,p. 477.

[26] *Arch. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 327 : fol. 27 : *Georges I[er] au Régent*, 7 novembre 1719.

[27] J. Pichon, *Vie de Charles-Henry Comte de Hoym*, 1694-1736, in-8, Paris, 1880, t. I, p. 67, note 2.

[28] *Arch. des Aff. Étrang., Angleterre*, t. 327, fol. 118, 144 : *Destouches à Dubois*, 11 et 14 décembre 1719.

[29] *Arch. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 327, fol. 218 : *le Régent à Georges I[er]*, 6 janvier 1720.

[30] Les *Instructions* sont datées de Leipzig, 28 avril 1720 ; J. Pichon, *op. cit.*, t. I, p. 27.

[31] *Arch. de Dresde*, t. 646, I : Réponse du comte d'Hoym à ses instructions, Leipzig, 29 avril 1720.

texte de lui tenir rigueur[32]. En même temps, à la diète de Varsovie, Auguste faisait miroiter les subsides, les conquêtes, les titres, tout ce qui pouvait réduire et entraîner l'aristocratie polonaise.

Attitude de la Turquie

Pour que le succès fut certain il suffirait d'obtenir le concours des Turcs qui occuperaient les armées moscovites sur les côtes de la mer Noire; mais les Turcs ne souhaitaient alors que la paix. Le traité de Passarowitz les avait laissé épuisés, plus que lassés, et un repos de plusieurs années leur était indispensable[33]. Ils pousseraient la condescendance jusqu'à une sorte de renoncement ainsi qu'en témoignaient des hommes éclairés. « Les Turcs, écrivait le marquis de Bonnac, notre ambassadeur, feront tout pour éviter la guerre avec les Russes. Ils les laisseront, quoi que fassent les Anglais, faire la guerre en Pologne et empêcheront le Khan des Tatars de s'en mêler[34]. » Et l'ambassadeur de Hollande, Theyls, reconnaissait que « tous les ministres étaient d'avis de ménager l'amitié de Sa Majesté Tsarienne..., jusque-là même qu'on devait fermer les yeux sur le séjour des Moscovites en Pologne[35]. Bonnac et Theyls approuvaient et appuyaient cette politique opposée à celle de l'Angleterre, laquelle s'efforçait de faire le jeu des Allemands et, dans ce but, de pousser les Turcs contre le Tsar[36]. Bonnac s'était créé à Constantinople une situation presque indépendante et y demeurait attaché aux maximes de la vieille diplomatie française. C'en fut assez pour que Stanhope, qui avait bouleversé notre personnel diplomatique dans les Cours du Nord, demandât le rappel de cet ambassadeur ou qu'il se conduisît mieux « suivant nos idées[37] ». Bonnac admonesté par Dubois prit bonne note de ce qu'on attendait de lui, s'en écarta absolument et demeura à son poste[38].

Attitude de la Prusse

A Berlin, Rottembourg se montrait plus docile que Bonnac

[32] Droysen, *Geschichte der Preussischen Politik* in-8, Berlin, 1855-1886, t. IV, 2e partie, I, p. 281.

[33] A. Vandal, *Une ambassade française en Orient sous Louis XV. La mission du marquis de Villeneuve*, 1728-1741, in-8, Paris, 1887, p. 62.

[34] *Arch. des Aff. Étrang.*, Turquie, t. 61, fol. 202, 209, 213 : *Bonnac à Louis XV*, 5, 25 juin et 21 juillet 1719.

[35] Theyls, *Mémoires*, dans Zinkeisen, *Geschichte des Osmanischen Reichs*, t. V, p. 584.

[36] *Arch. des Aff. Étrang.*, Turquie, t. 61, fol. 277 : *Bonnac à Louis XV*, 28 janvier 1720.

[37] *Arch. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 326, fol. 104 : *lord Stanhope à Dubois*, 8 octobre 1719, *Ibid.*, t. 332, fol. 63, 93, *Destouches à Dubois*, 16 juillet, 2 août 1720, contenant de nouvelle plaintes très vives de Stanhope.

[38] E. Bourgeois, *Le Secret de Dubois, cardinal et premier ministre*, p. 132.

à Constantinople. Rottembourg y servait de son mieux les Anglais et avait su déterminer le roi de Prusse à rendre visite à son beau-père Georges Ier à Hanovre. Au retour de cette visite, Frédéric-Guillaume Ier adressa au Tsar une note comminatoire rédigée par Witworth et Rottembourg : « La conduite du Tsar, y lisait-on, ses exigences à l'égard de la Suède, inquiétaient toute l'Europe au moment où l'Italie allait être en paix, où la Suède avait retrouvé de nombreux amis, où toutes les grandes puissances avaient pris leurs mesures pour rétablir le repos public dans la chrétienté[39]. » Le Tsar reçut assez mal cette note et l'envoyé prussien Schlippenbach : « C'est dommage, dit-il, que la Prusse se sépare du Tsar; si elle se joint à l'Angleterre et à la Suède il la traitera en ennemie »; et cet avertissement plongea le roi de Prusse dans une vive perplexité[40]. Le 1er février il signa un traité d'alliance avec la Suède et, dix jours après, il adressa au Tsar une déclaration de neutralité.

Avance de Pierre Ier au Régent

Pierre Ier n'en voyait pas moins l'orage se former contre lui et il était assez perspicace et assez renseigné pour découvrir tous les symptômes d'une coalition; il ne négligea rien, dès lors, pour la rompre. L'alliance franco-anglaise lui apparaissait comme le noyau solide autour duquel s'amoncelaient d'autres convenances et de vigoureux appétits. Le 15 janvier 1720, il chargea son ministre à Paris, le comte de Schleinitz de demander des explications au duc d'Orléans : « une déclaration par écrit portant que S.M.T.C. n'a aucun engagement ni direct ni indirect avec la Reine et la couronne de Suède, ni avec aucun autre de ses Alliés contraire ou opposé au troisième article secret ou séparé du traité d'Amsterdam. » De plus, le Tsar déclarait « savoir à n'en pouvoir douter, la part que les envoyés du Roi avaient prise aux traités du Nord et les envois d'argent à la Suède[41] ». Pour toute réponse, Dubois laissa La Marck offrir au Tsar la médiation de la France. Le Marck n'avait pas oublié ses propres griefs contre l'Angleterre il s'empressa donc de proposer à Pierre Ier une alliance entre la France, la Suède, l'Espagne et les puissances protestantes à l'exclusion de l'Angleterre. Rien ne convenait mieux au Tsar qui envoya à Paris un plénipotentiaire porteur d'une lettre destinée au duc d'Orléans[42].

[39] Droysen, *op. cit.*, t. IV, 2e partie, I, p. 279.

[40] Droysen, *op. cit.*, t. IV, 2e partie, I, p. 279, 295.

[41] *Mémoires de la Société Impériale d'Histoire de Russie*, t. XL, p. 74, suiv.

[42] *Arch. des Aff. Étrang.*, Russie, t. 10, fol. 99 : *Pierre Ier au Régent*. 29 mai 1720.

Il s'y montrait toujours aussi sévère pour la Suède, réclamait, à l'exception de la Finlande et d'une partie de la Carélie, toutes les provinces conquises; mais il acceptait la médiation de la France et priait le Régent de lui faire savoir les avantages particuliers qu'il souhaitait. Dubois coupa court à ce commencement de négociation. Une note de sa main fait observer qu'« en paroissant se prêter au plan du Tsar, l'on s'exposeroit à mécontenter l'Angleterre et l'Empereur par des liaisons prises à leur insu. S'il est vrai que dans d'autres conjonctures, les liaisons avec le Tsar puissent devenir utiles et même nécessaires, il seroit contraire à toutes les règles de la prudence de rechercher, au prix de l'amitié des seuls Alliés qui nous préservent présentement, des engagements que nous ne pourrons soutenir[43]. »

Stanhope acharné à perdre Law

Au moment où ils se dérobaient ainsi aux sollicitations de Georges Ier et aux avances de Pierre Ier, le Régent et Dubois étaient accablés d'embarras. Le Système succombait, mais Law ne se rendait pas encore, ne voulant pas comprendre que les Anglais avaient juré sa perte. Au mois de janvier, Stanhope avait essayé de le séduire; le 27 mars il était de nouveau à Paris « pour ses affaires particulières, ayant, disait-il, beaucoup d'actions à la Banque[44] », en réalité pour donner à Law un assaut qu'il croyait décisif ou, comme l'écrit Destouches à Dubois pousser « le contrôleur général à toute extrémité ou le ramener à l'Angleterre[45] ». Dubois était pleinement gagné à tout ce qui pourrait se faire contre Law, mais celui-ci conservait une partie de son ascendant sur le duc d'Orléans. Ce fut Destouches qui servit d'intermédiaire à cette intrigue destinée à ruiner Law dans l'esprit du Régent. « Appliquez-vous à tout ce qui pourra vous instruire sur les finances et le crédit, lui avait recommandé Dubois[46]. » De son côté, Law traversait de son mieux la diplomatie de Dubois, recourait aux services de Berthelot de Pléneuf, l'envoyait à Londres et, par lui, cherchait à s'emparer de notre ambassadeur M. de Senectère; pendant ce temps, à Paris, il s'attachait au parti de la « vieille Cour ». Cette fois c'en était trop; la coalition de Dubois, d'Argenson et Le Blanc l'accabla et lui fit retirer

[43] *Arch. des Aff. Étrang.*, Russie, t. 10, fol. 103 : Dubois, *Observations sur la lettre de S. A. R.*, dans A. Rambaud, *Instructions*, *Russie*, t. II, p. 202-204.

[44] Dangeau, *Journal*, t. XVIII, p. 258, 27 mars 1720.

[45] *Arch. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 330, fol. 205 : *Destouches à Dubois*, 19 mars 1720.

[46] *Arch. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 331, fol. 59 : *Dubois à Destouches*, 3 mai 1720.

le contrôle général[47]. Les Anglais triomphèrent. « Ils se réjouissent, écrivait Destouches de la chute de ce ministre qui altérait la bonne intelligence entre les deux Cours et vouloit rompre le traité de Londres[48]. »

Sa disgrâce et son retour de faveur

L'arrêt du 27 mai mettait Law hors du contrôle, mais le jour même il était nommé secrétaire d'État d'épée, avec l'inspection et direction générale de la Banque. Ce n'était donc qu'une demi-victoire et surtout une victoire douteuse[49]. D'ailleurs Law ne s'abandonnait pas, recevait princes et ducs comme au temps de sa faveur[50] et le public savait qu'« il y avait de grands mouvements au Palais-Royal pour chasser et pour rétablir Law, à qui, suivant le mot de M. Marais, on ne savait quel nom donner[51] ». Ces grands mouvements ne tardèrent pas à aboutir; le 7 juin, Law était rétabli dans sa charge et son retour allait être marqué par des vengeances. Dans la soirée du 6, Law et le chevalier de Conflans rendirent visite au chancelier Daguesseau exilé à Fresne « et on s'attendit à voir quelques changements considérables[52] ». Le 7, le duc d'Orléans envoya le chevalier de Conflans à Fresne pour en ramener le chancelier[53]. « Joie universelle pour tous les gens de bien[54]. »

Rappel de Daguesseau

Dans la journée, Dubois fut chez d'Argenson lui redemander les sceaux de la part du duc d'Orléans. D'Argenson les rapporta le soir même, au Palais-Royal, sans se hâter, donna sa démission de l'air le plus tranquille[55] et se retira chez les Jésuites de la rue Saint-Antoine et ensuite au couvent de la Madeleine de Traîsnel, poursuivi par l'ironie des salons[56], les sarcasmes[57] et bien-

[47] Barbier, *Journal*, t. I, p. 36-37; mai 1720.

[48] *Arch. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 330, fol. 38 : *Destouches à Dubois*, 3 juin 1720.

[49] *M. de Balleroy à sa femme*, 31 mai 1720, dans *Les correspondants*, t. II, p. 166-167.

[50] Barbier, *Journal*, t. I, p. 37; 30 mai 1720.

[51] M. Marais, *Journal et Mémoires*, t. I, p. 269, juin 1720; *M. de Balleroy à sa femme*, 3 juin, *op. cit.*, t. II, p. 168.

[52] Dangeau, *Journal*, t. XVIII, p. 299; 6 juin 1720.

[53] *Ibid.*, t. XVII, p. 299; 7 juin 1720.

[54] M. Marais, *Journal et Mémoires*, t. I, p. 270; 7 juin 1720.

[55] Dangeau, *Journal*, t. XVIII, p. 300; 8 juin; Buvat, *Journal*, t. I, p. 98; 7 juin 1720.

[56] *M. Caumartin de Boissy à Mme de Balleroy*, 10 juin 1720, dans *op. cit.*, t. II, p. 170-171; 172; M. Marais, *Journal et Mémoires*, t. I, p. 272; Saint-Simon, *Additions* au *Journal* de Dangeau, t. XVIII, p. 299; *Mémoires*, édit. Chéruel, 1858, t. XVIII, p. 19-20.

[57] Barbier, *Journal*, t. I, p. 42-43; juin 1720; Buvat, *Journal*, t. I, p. 102, juillet.

tôt les invectives de la foule[58]. Le chancelier Daguesseau, arrivé à Paris le 8, à deux heures après minuit à l'Hôtel de la place Vendôme fut conduit à neuf heures du matin au Palais-Royal où le Régent lui rendit les sceaux, l'embrassa avec toutes les démonstrations les plus fortes de joie et d'amitié. Ensuite ils eurent une conférence dans l'embrasure d'une fenêtre à la vue de tout le monde et Law y fut en tiers. Le chancelier sortit avec la cassette des sceaux que portait un gentilhomme, il fut accueilli par les acclamations de la foule. Peu après, le Régent le conduisit saluer le Roi au Louvre. Villeroy prit la parole : « Le Roi, dit-il, n'a jamais signé d'ordre et n'en donnera jamais qui lui fasse plus de plaisir que celui de votre rappel. A présent que vous êtes à la tête des affaires, Sa Majesté espère que vous travaillerez à les rétablir. » Le petit Roi ouvrait de grands yeux et garda obstinément le silence. « Comment trouvez-vous le Roi? » demanda le chancelier. — « Je trouve qu'il se porte bien », répondit le chancelier. — « Combien y a-t-il que vous n'avez vu Sa Majesté? » — « Il y a un an et demi et je la trouve crû de toute la tête. » Daguesseau baisa la main de l'enfant et se retira. Alors ce furent les visites et les compliments. « Toute la France, grands seigneurs, gens de robe et d'épée » vinrent à l'hôtel du chancelier devant lequel stationnait la foule, prête à l'acclamer. « Tout Paris, dit encore Mathieu Marais, est charmé de le revoir et content de voir le garde des sceaux chassé[59]. » Ces sentiments ne dureraient pas longtemps. « Tout le monde, écrira bientôt l'avocat Barbier, croit que le chancelier est livré à la Cour et qu'il deviendra aussi méchant que les autres. On afficha la nuit à sa porte, en grosses lettres, un fort joli mot[60] :

Et Homo factus est.

Complot contre Dubois

Law n'était pas satisfait encore. D'Argenson ne succombait pas, il battait en retraite laissant son fils lieutenant de police, voyant en cachette le Régent[61], laissant supposer une entente secrète entre le prince et lui[62]. Law en prit ombrage. Bientôt on apprit que M. de La Vrillière, secrétaire d'État, s'était rendu à la

[58] Barbier, *Journal*, t. I, p. 127; 10 mai 1721.

[59] M. Marais, *Journal et Mémoires*, t. I, p. 272; 8 juin 1720.

[60] Barbier, *Journal*, t. I, p. 44; 2 juillet 1720. M. Marais, *op. cit.*, t. I, p. 308.

[61] *M. de Balleroy à sa femme*, 24 juin, dans *op. cit.*, t. II, p. 175; Saint-Simon, *Additions* au *Journal* de Dangeau, t. XVIII, p. 299.

[62] *Le marquis d'Argenson à Mme de Balleroy*, 27 juin, dans *op. cit.*, t. II, p. 176.

Madeleine du Traisnel et que le jeune d'Argenson était remercié et remplacé[63]; M. de Trudaine, prévôt des marchands, l'était lui aussi[64]; les quatre frères Pâris, exilés en Dauphiné[65]; plusieurs autres étaient frappés et « toutes ces mutations prouvaient incontestablement que Law était mieux que jamais dans l'esprit du Régent[66]. » L'abbé Dubois échapperait-il à la vengeance de Law? Le contrôleur général ne manquait pas de complices dans l'assaut qu'il menait contre le secrétaire d'État des affaires étrangères. Le duc de Bourbon croyait conduire l'intrigue bien qu'il ne fut capable d'autre chose que de la faire manquer, Valincour groupait des recrues et s'adressait à Saint-Simon : « Il me semble, lui écrivait-il, que ce qui vient d'arriver à M. le Chancelier devroit rapprocher et réunir pour jamais deux personnes qui se conviennent si fort l'une et l'autre par leur vertu, leurs manières de penser et leurs sentiments pour le bien de l'État[67]. Saint-Simon feignit d'autres préoccupations; à l'en croire il n'était venu à Paris que rappelé par la santé de sa femme. Le 12 juin cependant, il sollicitait une audience du Régent, car « le point des points, disait-il, est d'ôter l'abbé Dubois. Il ne faut compter sur rien s'il demeure. On peut compter que le fort et le faible seront employés de ma part sous toutes sortes de faces. » Il pria nettement le prince « de renvoyer son ministre à Cambrai », et employa « tous ses moyens pour renverser cet honnête homme tandis qu'il étoit ébranlé[68]. ». Il croyait toucher le but : « Je l'ai cru perdu l'autre semaine et encore celle-ci[69]. » Voyons où il en était.

Dubois vise à l'archevêché de Cambrai

Le cardinal de La Trémoille était mort à Rome, le 9 janvier 1720, « assez méprisé et à peu près banqueroutier ». Il avait cependant en traitement, pensions et bénéfices des sommes

[63] Barbier, *Journal*, t. I, p. 43; juillet; Dangeau, *Journal*, t. XVIII, p. 308; 26 juin; M. Marais, *op. cit.*, t. I, p. 308; *M. de Balleroy à sa femme*, 3 juillet, *op. cit.*, t. II, p. 176.

[64] Barbier, *Journal*, t. I, p. 45; Dangeau, *Journal*, t. XVIII, p. 309; M. Marais, *op. cit.*, t. I, p. 304; *M. de Balleroy à sa femme*, dans *op. cit.*, t. II, p. 176, 180.

[65] Barbier, *Journal*, t. I, p. 43; Dangeau, *Journal*, t. XVIII, p. 309; M. Marais, *op. cit.*, t. I, p. 305; Buvat, *Journal*, t. I, p. 111; *M. de Balleroy à sa femme*, dans *op. cit.*, t. II, p. 179.

[66] *M. de Balleroy à sa femme*, 3 juillet, dans *op. cit.*, t. I, p. 178-179.

[67] *Valincour à Saint-Simon*, 9 juin 1720, dans E. Bourgeois, *op. cit.*, p. 198.

[68] *Saint-Simon à Millain*, 15 juin 1720, dans A. Baschet, *Le duc de Saint-Simon, son cabinet et l'historique de ses manuscrits*, in-8, Paris, 1874, p. 421-422; P. Chéruel, dans *Revue historique*, t. I, p. 149, note 5.

[69] *Saint-Simon à Millain*, 15 juin 1720.

importantes. « Son ignorance, ses mœurs, l'indécence de sa vie, sa figure étrange, ses facéties déplacées, le désordre de sa conduite, ne purent être couverts par son nom, sa dignité et son emploi, la considération de sa sœur la fameuse princesse des Ursins » qui avait imposé sa promotion. « C'étoit un homme qui ne se soucioit de rien et qui pourtant craignoit tout, tant il étoit inconséquent, et qui, pour plaire ou de peur de déplaire, n'avoit sur rien d'opinion à lui[70]. » Cette mort faisait vaquer le plus riche archevêché, Cambrai, estimé à cent cinquante mille livres de rente; Dubois en fut tenté. Après l'échec de la campagne pour le cardinalat, il voulait sa revanche; cet archevêché encore illuminé de la gloire de Fénelon, ce bénéfice dont l'opulence permettait tant d'entreprises, ce poste qui créait son titulaire prince d'Empire était un degré providentiel pour s'élever au cardinalat.

Il sonde le Régent

« Quelque imprudent qu'il fût, quel que fût l'empire qu'il avoit pris sur son maître, il se trouva fort embarrassé et masqua son effronterie de ruse, il dit au duc d'Orléans qu'il avoit fait un plaisant rêve, et lui conta qu'il avoit rêvé qu'il étoit archevêque de Cambrai. Le Régent, qui sentit où cela alloit, fit la pirouette et ne répondit rien. Dubois, de plus en plus embarrassé, bégaya et paraphrasa son rêve; puis, se rassurant d'effort, demanda brusquement pourquoi il ne l'obtiendroit pas; Son Altesse Royale de sa seule volonté pouvant ainsi faire sa fortune. Le duc d'Orléans fut indigné, même effrayé, quelque peu scrupuleux qu'il fût au choix des évêques, et d'un ton de mépris, lui répondit : « Qui! toi, archevêque de Cambrai! » en lui faisant sentir sa bassesse et plus encore le débordement et le scandale de sa vie. Dubois s'étoit trop avancé pour demeurer en si beau chemin, lui cita des exemples[71] », mais comprit que l'affaire était à reprendre. Il n'hésita pas à adopter la méthode qui lui avait réussi déjà pour vaincre la résistance du prince, l'intervention des diplomates étrangers. Cette fois, pour gagner du temps, après avoir chargé Destouches d'agir à Londres auprès de Stanhope, Dubois mit en campagne l'ambassadeur impérial, M. de Pendtenriedter qu'il avait sous la main.

[70] Saint-Simon, *Mémoires*, édit. Chéruel, 1858, t. XVIII, p. 389; *Additions* au *Journal* de Dangeau, t. XVIII, p. 210. Lafitau n'en écrivait pas moins à Dubois le 10 janvier : Dieu vient de nous enlever Mgr le card. de la Trémoille qui a vécu et est mort comme un prédestiné. *Arch. des Aff. Etrang.*, Rome, 606, fol. 134.

[71] *Public Record Office*, France, vol. 361 : *lord Stair à J. Craggs*, Paris, 25 janvier 1720.

Aussitôt informé, celui-ci demanda audience au Régent et postula l'archevêché vacant pour Dubois. Il motiva son intervention par ce fait que la plus grande partie du diocèse était située hors de France, dans les terres de l'Empereur; ainsi Dubois se trouverait en mesure d'entretenir l'harmonie et la bonne intelligence entre les alliés. Le Régent l'écouta sans le décourager et au sortir du Palais-Royal, l'ambassadeur impérial se rendit chez lord Stair le priant d'obtenir l'intervention personnelle de Georges I[er]. Stair rendit compte à Dubois qui stimula l'ardeur toujours prête de Destouches, pendant que le ministre impérial à Londres ne voulut pas moins faire que son collègue de Paris et donna lecture au roi d'Angleterre d'une lettre de Pendtenriedter qui produisit l'effet désiré[71]. Moins heureux ou moins respecté, Destouches, que le Roi admettait à une sorte de familiarité, n'avait recueilli qu'un éclat de rire : « Sire, lui dit-il, je sens comme Votre Majesté, la singularité de la demande; mais il est de la plus grande importance pour moi de l'obtenir. — Comment veux-tu, répondit le Roi en continuant de rire, qu'un prince protestant se mêle de faire un archevêque en France? Le Régent en rira lui-même et n'en fera rien. — Pardonnez-moi, Sire; il en rira, mais il le fera; premièrement par respect pour Votre Majesté; en second lieu, parce qu'il le trouvera plaisant. D'ailleurs, l'abbé Dubois est mon supérieur; mon sort est entre ses mains; il me perdra, si je n'obtiens de Votre Majesté une lettre pressante à ce sujet : la voici toute écrite, et les bontés dont Votre Majesté m'honore me font espérer qu'elle voudra bien la signer. — Donne, puisque cela te fait tant de plaisir », dit le Roi et il la signa[72]. La voici : Fait écrire le roi d'Angleterre

« Le S[r] de Pendtenriedter m'a fait savoir que vous aviez à disposer de l'archevêché de Cambrai, et m'a fait remarquer que dans l'incertitude d'obtenir un chapeau de cardinal pour M. l'abbé Dubois, ce bénéfice feroit le même effet et lui donneroit la considération et la seureté que tous vos aliez lui souhaitent par reconnoissance et pour le mettre en état de contribuer longtems au maintien de la bonne correspondance. D'ailleurs l'Empereur, l'Angleterre et la Hollande ont un intérêt égal qu'il y ait à Cambrai un sujet prudent qui ait à cœur d'entretenir la bonne intelligence entre ces puissances et la France, de sorte que vous épargneriez beaucoup d'inquiétudes, et peut-être des inconvéniens si vous y placiez un homme dont nous connaissons toutes les bonnes intentions et la sagesse. L'amitié avec laquelle vous avez receu

[72] Duclos, *Mémoires secrets*, in-8, Paris, 1864, t. II, p. 67; il tenait ce récit de Destouches lui-même.

ma lettre au sujet du chapeau de cardinal me fait espérer que vous n'aurez pas moins d'égard à celle-ci pour une grâce qui dépend entièrement de vous. Il s'agit de l'intérêt commun et de votre gloire, et je puis vous assurer que mon empressement dans cette occasion est l'effet de l'attachement sincère que j'ai pour vous[73]. »

Lord Stair obtient la nomination

Destouches expédia cette lettre à l'instant, ne manquant pas d'ajouter qu'il lui « seroit impossible d'exprimer l'empressement de Milord Stanhope à exécuter ce que vous avez souhaité, et la joie avec laquelle le roi de la Grande-Bretagne s'est employé en cela pour votre satisfaction[74]. » Armé de cette lettre, lord Stair se présenta chez le Régent, le 4 février 1720. L'instant était propice; on venait d'apprendre l'accession définitive de Philippe V à la Quadruple-Alliance[75]. Stair y fit allusion et ajouta que cette coïncidence ne lui permettait pas de croire au refus de la demande qu'il présentait. Le duc d'Orléans répondit que le jour était vraiment favorable, qu'il accordait la demande du Roi, mais demandait quelques jours de silence parce qu'il pensait que l'accommodement très prochain de la Constitution lui fournirait l'occasion d'une déclaration publique[76]. Averti par Stair, Dubois accourut chez le Régent qui lui dit : « Mais tu es un sacre, et qui est l'autre sacre qui voudra te sacrer? — Ah! s'il ne tient qu'à cela, reprit vivement l'abbé, l'affaire est faite; je sais bien qui me sacrera, il n'est pas loin d'ici — Et qui diable est celui-là qui osera te sacrer? — Voulez-vous le savoir? et ne tient-il qu'à cela encore une fois? — Eh bien! qui? dit le Régent. — Votre premier aumônier qui est là dehors, il ne demandera pas mieux, je m'en vais le lui dire. » Il sort, tire l'évêque de Nantes à part, lui dit qu'il a Cambrai, le prie de le sacrer, qui le lui promet à l'instant; rentre, caracole, dit que l'affaire est faite, remercie, loue, admire et scelle la promesse à ne s'en plus dédire[77]. » Puis on s'en va dîner à Saint-Cloud, la Fare, Brancas, Nocé et le Régent dans un carrosse. Tout-à-coup, Nocé, pour égayer la conversation, dit : « Monseigneur, on prétend que ce coquin de Dubois veut être archevêque de Cambrai? — Cela est vrai, répondit le prince,

[73] *Public Record Office*, France, vol. 361 : *Georges Ier au Régent*, Saint-James, 18 (=29) janvier 1720.

[74] *Destouches à Dubois*, 29 et 30 janvier 1720, dans C. de Sévelinges, *op. cit.*, t. I, p. 297.

[75] Dangeau, *Journal*, t. XVIII, p. 227; 4 février 1720.

[76] *Public Record Office*, France, vol. 361 : *lord Stair à lord Stanhope*, Paris, 5 février 1720.

[77] Saint-Simon, *Mémoires*, édit. Chéruel, 1858, t. XVII, p. 422.

et cela peut convenir à mes affaires. » On se tut[78]. Dubois rejoignit les soupeurs et pendant le repas, le Régent dit : « J'ai nommé à l'archevêché de Cambray; je ne crois pas que Dieu m'en sache beaucoup de gré, car j'ai nommé le plus grand coquin, le plus grand athée, le plus grand scélérat et le plus mauvais prêtre qu'il y ait au monde. » L'abbé sans attendre qu'on le nommât, se leva, alla baiser la main du Régent et le remercia[79]. »

Dubois ne fut pas moins reconnaissant aux solliciteurs d'Angleterre et remercia avec effusion le roi Georges, les lords Stanhope et Sunderland[80]. Dès le 6 février, il fit charger Lafitau, chargé d'affaires à Rome, de demander au pape l'indult nécessaire pour la nomination[81]. La nomination était ébruitée et faisait « un étrange bruit[82] ». Il fallut se précautionner et mettre en état de recevoir cette éclatante dignité. L'abbé n'était pas dans les ordres, il s'agissait de conférer la prêtrise à l'homme le plus taré de France. Les contemporains pensaient avoir tout vu, ils ne laissèrent pas d'être surpris; ils se croyaient blasés en fait de turpitudes et on allait leur montrer qu'ils avaient à peine effleuré le scandale. Dubois avait songé à se faire ordonner dans la chapelle du Palais-Royal, mais il lui fallait l'autorisation de l'Ordinaire. Massillon, évêque de Clermont, l'alla demander au cardinal de Noailles, il n'en rapporta qu'un refus. « Les vices d'esprit et de cœur et les mœurs si publiques de l'abbé Dubois lui étoient connus. Il eut horreur de contribuer en rien à le faire entrer dans les ordres sacrés. Il sentit toute la pesanteur du nouveau poids dont son refus l'alloit charger de la part d'un homme devenu tout puissant sur son maître qui sentiroit dans toute l'étendue l'insigne affront qu'il recevroit et quelles en seroient les suites pour le reste de leur vie. Rien ne l'arrêta, il refusa le dimissoire pour les ordres avec un air de douleur et de modestie sans que rien le pût ébranler, et garda là-dessus un parfait silence[83]. »

Noailles refuse le dimissoire

[78] Duclos, *Mémoires secrets*, 1864, t. II, p. 68; il tenait cette anecdote du maréchal de La Fare.

[79] *Le chev. de La Cour à Mme de Balleroy*, 3 juin 1720, dans *op. cit.*, t. II, p. 169.

[80] *Dubois à Destouches*, Paris, 5 février 1720, dans C. de Sévelinges, *op. cit.*, t. I, p. 299.

[81] Cambrai, conquis par Louis XIV, en 1677, restait soumis au Concordat en vigueur en terre germanique; la nomination nécessitait un indult.

[82] Saint-Simon, *Mémoires*, édit. Chéruel, 1858, t. XVII, p. 422.

[83] *Ibid.*, t. XVII, p. 423.

Ordination *per saltum*

Il fallut se tourner ailleurs. Massillon ne laissait pas que d'offrir quelques prises à la calomnie, ou à la médisance[84], piqué de son échec, il offrait ses services, mais Clermont en Auvergne était trop loin. Dubois se rabattit sur un ancien protecteur de Lafitau, Bezons, transféré depuis peu de Bordeaux sur le siège de Rouen. Ce dernier diocèse poussait des pointes jusqu'auprès de Paris, l'archevêque accorda le dimissoire et, sous prétexte des affaires dont il était chargé, Dubois partit un matin, pour Chanteloup, dans le vicariat de Pontoise à quatre ou cinq lieues de Paris, pour y recevoir tous les ordres mineurs et le sous-diaconat, des mains de Tressan, évêque de Nantes et premier aumônier du duc d'Orléans (samedi 24 février)[85]. Le lendemain dimanche, il reçut le diaconat et huit jours plus tard la prêtrise (3 mars). Ce fut l'affaire d'une matinée, au retour il se rendit au Louvre et se présenta au Conseil de régence[86]. On fut surpris de l'y voir arriver. Il n'avait pas perdu de temps en actions de grâces. Il venait, à ce que dit plaisamment le duc de Mazarin, de faire sa première communion. Tout le monde se trouvait dans le cabinet du conseil, mais encore debout et épars. Quand l'abbé entra quelques-uns se récrièrent, il tourna la tête et voyant le prince de Conti venir à lui, ricanant, de ces ordres, de ce sacre, et qui fit un pathos avec tout l'esprit et la malignité possible. « Dubois qui n'avait pas eu l'instant de placer une seule parole, le laissa dire, puis répondit froidement que, s'il étoit un peu plus instruit de l'antiquité, il trouveroit ce qui l'étonnoit fort peu étrange, puisque lui abbé ne faisoit que suivre l'exemple de saint Ambroise, dont il se mit à raconter l'ordination qu'il étala. Cette impie citation de saint Ambroise courut bientôt le monde avec l'effet qu'on en peut penser[87]. »

Opposition de Law

Cette comédie sacrilège de l'ordination n'avait pas même comporté la messe célébrée par l'ordinand, Dubois s'étant réservé de la dire pour la première fois le jour de son sacre, après qu'il aurait reçu les bulles de Rome; en attendant, il se faisait instruire par son neveu, chanoine de Saint-Honoré, dans une chambre de

[84] Nous n'adoptons pas ce qui s'est dit alors contre Massillon, nous le rappelons seulement. Le talent chez lui s'élevait plus haut que le caractère; voir M. Marais, *op. cit.*, t. I, p. 275; *Les Correspondants de la marquise de Balleroy*, in-8, Paris, 1883, t. I, p. 221, 222.

[85] Dangeau, *Journal*, t. XVIII, p. 240; 27 février 1720; Dorsanne, *Journal*, 1753, t. I, p. 509.

[86] Dangeau, *Journal*, t. XVIII, p. 246; 3 mars 1720; Saint-Simon, *Mémoires*, édit. Chéruel, 1858, t. XVII, p. 424.

[87] Saint-Simon, *Mémoires*, édit. Chéruel 1858, t. XVII, p. 424-425.

son appartement où il avait fait dresser une espèce d'autel[88]. On l'entendait jurer et sacrer, suivant son habitude, en apprenant de mémoire les versets de l'introït : « Mordieu, je n'apprendrai jamais ce b..... de verset-là[89]. » Simple distraction entre de plus graves soucis! Law n'abandonnait pas la lutte contre le prestolet, il s'associait Le Blanc, ministre de la guerre, afin de le faire exclure du Conseil sous prétexte que la dignité archiépiscopale était incompatible avec les occupations ministérielles. Dubois le savait et portait ses plaintes à Stair. A l'entendre, il ne s'en mettait pas autrement en peine, si ce n'est qu'il voyait que ces messieurs allaient embarquer le duc d'Orléans dans des mesures qui le perdraient et l'État en même temps; mais lui, l'abbé était obligé de se contenir et de tout « avaler », jusqu'à ce qu'il fût en possession de l'archevêché[90].

Ce n'était pas chose facile. En sollicitant l'indult nécessaire, le Régent avait fait savoir au Pape qu'il était nécessaire « de cimenter les fondements de l'union étroite et de la correspondance parfaite qu'il était si nécessaire de conserver entre le chef et le fils aîné de l'Église[91]. » L'instruction envoyée à Lafitau s'efforçait de pallier la réputation infâme de Dubois en le représentant comme constitutionnaire. « Vous connaissez par vous-même quelles sont ses dispositions par rapport à la bulle *Unigenitus*. L'application qu'il apporte sous mes ordres à la faire recevoir dans tout le royaume... est un bon garant de la conduite qu'il tiendra. Tous ces motifs doivent dissiper entièrement les inquiétudes

Retards apportés à l'indult

[88] Buvat, *Journal*, t. II, p. 43, mars 1720.

[89] M. Marais, *Journal et mémoires*, t. I, p. 276, juin 1720. Un hagiographe a tenté de transformer cet épisode de la vie de Dubois en récit d'édification. Le refus du cardinal de Noailles est « un prolongement de la querelle » de la bulle, car il « ne connaissait guère ces scrupules de conscience ». Cet hagiographe ignore qu'on donne le nom d'*introït* aux versets récités au pied de l'autel, et qu'une messe d'ordination *extra tempora* n'est pas une expression dépourvue de sens; il prend Barbier pour un anecdotier et M. Marais pour un pamphlétaire, il prend le premier pour le second, étant avocats tous deux : enfin, il envoie Dubois se préparer « par quelques jours de prière et de réflexion » à la consécration épiscopale, et il omet de dire que cette retraite fut prêchée par la Tencin, sa maîtresse; voir P.-M. Masson, *Une vie de femme au XVIIIe siècle, Mme de Tencin*, 1682-1749, in-12, Paris, 1909. C'est sans doute par inadvertance (?) qu'il laisse entendre que Duclos invente les propos qu'il prête à Destouches, alors que Duclos écrit dix lignes plus bas qu'il les tient de Destouches lui-même.

[90] *Hardwicke Papers*, t. II, p. 608 : *lord Stair à J. Craggs*, Paris, 28 février 1720.

[91] *Arch. des Aff. Étrang.*, Rome, t. 606, fol. 271 : *Le Régent à Lafitau*, 6 février 1720.

que le Pape auroit pu avoir sur les sentiments du sujet[92]. » Dubois renchérissait sur ce plaidoyer. « Le nom de celui que S .A. R. destine à cet archevêché, écrivait-il, pourra lever, je m'en flatte, toutes les inquiétudes du Pape[93], et il parlait de sa nomination comme « du plus grand fléau » qui pût atteindre le jansénisme[94]. Malgré l'extrême impatience qu'avait Clément XI de hâter le triomphe de la Constitution, les garanties que lui présentait un pareil candidat ne pouvaient le convaincre, il atermoyait, il lambinait et Dubois s'irritait, il écrivait à Lafitau. « On a été fort surpris que vous ayez fait partir de Rome votre courrier sans qu'il fut chargé de l'indult. Vous deviez dire ou faire dire à Sa Sainteté que vous ne pouviez vous résoudre à lui rendre ce mauvais office que de renvoyer les mains vides un homme que le Roi vous avait dépêché pour demander une grâce qu'on ne doit pas lui refuser et qu'il est extraordinaire de différer... Le délai du Pape est étonnant surtout dans le temps que S. A. R. se donne des mouvements incroyables pour les intérêts du Saint-Siège et que je travaille avec un zèle qui est remarqué de tout le monde[95]. » Il rappelait la maladroite provocation qu'avait été la promotion de M. de Mailly au cardinalat. Dix jours plus tard, nouvelles récriminations sur un ton plus chagrin encore. « N'y avait-il pas lieu d'être surpris qu'on mit le marché à la main pour un indult que le pontife n'est pas en droit de refuser... Pourquoi le Pape veut-il nous imposer des conditions sur tout ce que nous lui demandons, et n'en recevoir aucune sur tout ce qu'il exige de nous? Si donc le courrier qui part aujourd'hui revient sans porter l'indult, on peut chercher à Rome quelque autre qui les serve[96]. » Cette humeur hargneuse, ces menaces à peine déguisées, donnaient la mesure de l'impatience de Dubois qui, à la nouvelle que la santé du Pape déclinait, écrivait à son compère : « Si Dieu nous privait de Sa Sainteté, dans quels inconvénients ce malheur nous jetterait par le délai de l'indult et à combien d'accidents je serais exposé[97]! »

[92] *Arch. des Aff. Étrang.*, Rome, t. 606, fol. 271 : *Le Régent à Lafitau*, 16 février 1720.

[93] *Arch. des Aff. Étrang.*, Rome, t. 607, fol. 437 : *Dubois à Lafitau*, 19 février 1720.

[94] *Arch. des Aff. Étrang.*, Rome, t. 607, fol. 60 : *Dubois à Lafitau*, 28 février 1720.

[95] *Arch. des Aff. Étrang.*, Rome, t. 607, fol. 344 : *Dubois à Lafitau*, 14 mars 1720.

[96] *Arch. des Aff. Étrang.*, t. 608, fol. 83 : *Dubois à Lafitau*, 24 mars 1720.

[97] *Arch. des Aff. Étrang.*, Rome, t. 608, fol. 87 : *Dubois à Lafitau* 24 mars 1720.

Devant le public, il dissimulait ces inquiétudes. « Le 3 avril, écrit Jean Buvat, M. l'abbé Dubois, nommé à l'archevêché de Cambrai, ministre et secrétaire d'État, favori de M. le Régent, donna splendidement à dîner à M. le maréchal de Villeroy, à M. le maréchal de Tallard, à M. le maréchal d'Estrées, à milord Stair ambassadeur d'Angleterre, à M. Hop ambassadeur de Hollande, à l'envoyé de l'Empereur M. de Pendtenriedter et à d'autres ministres étrangers, où rien ne fut épargné pour la bonne chère et pour la délicatesse des mets. Parmi le fruit qui fut servi, il y avoit des poires de bon chrétien qu'on assurait avoir coûté quinze et vingt francs la pièce[98]. » Le 5 avril l'indult fut accordé[99]. Clément XI ne s'y était résigné qu'après avoir consulté l'ancien nonce Bentivoglio; celui-ci prononça : *dignissimus*, et l'indult fut signé « en considération de Dubois, était-il dit, et pour l'amour de lui[100]. » Tant il est vrai de dire que l'amour est aveugle! L'indult est donné

Le 14 avril, l'indult arriva à Paris[101]; les bulles, le pallium et le gratis vinrent un mois plus tard[102] et le sacre fut fixé au dimanche 2 juin[103], mais une indisposition le fit retarder de huit jours. Ce sacre — que les petites gens appelaient un massacre[104] — était la fable de tout Paris. Les polissons s'étaient emparés du mot du duc de Mazarin sur cette première messe qui serait une première communion[105], certains attribuaient à l'évêque Tressan cette autre épigramme : « Ne lui faudrait-il pas aussi le baptême? » La rue rivalisait d'esprit avec les salons. Une dispute s'éleva entre le laquais de Dubois et celui de l'archevêque de Reims, ils disputaient de la prééminence, des prérogatives de leurs maîtres. Le laquais de l'archevêque de Reims disait : « Tu es un plaisant faquin; ton maître n'est qu'un archevêque, le mien est archevêque, duc et pair, et de plus sacre les rois. — Beau privilège! réplique l'autre, en cinquante ans un archevêque de Reims sacre un roi et l'ar- Préparatifs du sacre

[98] Buvat, *Journal*, t. I, p. 70; 3 avril 1720.

[99] *Arch. des Aff. Étrang.*, France, *Mémoires et Documents*, 1570, fol. 172-174.

[100] *Arch. des Aff. Étrang.*, Rome, t. 610, fol. 103 : *Lafitau à Dubois*, 17 avril 1720.

[101] Dangeau, *Journal*, t. XVIII, p. 268, 14 mai; Buvat, *Journal*, t. I, p. 72; 14 mai 1720.

[102] Dangeau, *Journal*, t. XVIII, p. 289, 17 mai; Buvat, *Journal*, t. I, p. 83; 16 mai 1720.

[103] Dangeau, *Journal*, t. XVIII, p. 297, 1er juin 1720.

[104] M. Marais, *Journal et Mémoires*, t. I, p. 276.

[105] Barbier, *Journal*, t. I, p. 39, juin 1720.

chevêque de Cambrai, mon maître, sacre Dieu tous les jours[106]. » On ne se divertissait pas moins de cet étrange billet d'invitation[107] :

Vous êtes prié de la part de M. l'abbé Dubois, ci-devant précepteur de M. le duc d'Orléans, ministre et secrétaire d'État nommé par le Roi à l'archevêché de Cambrai, de lui faire l'honneur d'assister à la cérémonie de son sacre, qui se fera dimanche 9 juin 1720, à neuf heures précises du matin, dans l'église de l'abbaye royale du Val-de-Grâce, faubourg Saint-Jacques.

Le Régent, qui s'amusait à bourrer son ministre de coups de pied dans le derrière quelques jours avant ce sacre, lui disait qu'il n'enverrait pas à Rome pour avoir battu un prêtre indigne[108] et ne voulait pas assister au sacre. Saint-Simon l'était venu trouver la veille et lui avait dit courageusement qu'y aller « c'étoit, à la vie que tous deux menoient..., s'aller moquer de Dieu et de la religion dans ses plus saints mystères et dans la plus auguste cérémonie, à la face de l'univers. Le prince, malgré la promesse faite à Dubois, se laissa persuader et promit qu'il n'iroit point. La nuit suivante, il coucha avec Mme de Parabère chez lui, au Palais-Royal; il lui conta la conversation de Saint-Simon et dit qu'il n'iroit point au sacre. A cela Mme de Parabère répondit que Saint-Simon avoit grande raison, mais que pourtant il iroit, et qu'elle le vouloit ainsi. Dispute entre eux deux, la maîtresse ne démordant point, mais sans alléguer aucune raison; le duc d'Orléans la pressa tant qu'enfin elle lui dit qu'il n'y avoit pas quatre jours qu'elle étoit raccommodée avec l'abbé Dubois, qu'il savoit minute par minute qui il voyoit, et tout ce qu'il faisoit; qu'il ne manqueroit pas de savoir aussi, dès en se levant qu'ils avoient passé la nuit ensemble, et que n'allant point le matin à son sacre, il ne douteroit jamais que ce ne fût elle qui l'en eût empêché; qu'il en seroit outré contre elle; qu'il feroit si bien qu'il les brouilleroit tous deux, et qu'en deux mots elle vouloit qu'il fût à son sacre, et, en effet, il y alla[109]. »

Le sacre de Dubois

Tout y parut également superbe et choisi pour faire éclater la faveur démesurée d'un ministre éperdu d'orgueil et d'ambition sans bornes. Le Val-de-Grâce fut choisi comme étant un monastère royal, le plus magnifique de Paris et l'église la plus singu-

[106] *Le chevalier de la Cour à la marquise de Balleroy*, 3 juin 1720, dans *Les correspondants*, t. II, p. 169; Barbier, *Journal*, t. I, p. 39, juin 1720.

[107] M. Marais, *op. cit.*, t. I, p. 276.

[108] *Ibid.*

[109] Saint-Simon, *Addit.* au *Journal*, t. XVIII, p. 301-302; *Mémoires*, édit. Chéruel, 1858, t. XVII, p. 426-429.

lière. Le cardinal de Rohan, grand aumônier, évêque de Strasbourg, donna la consécration épiscopale, flanqué de Tressan qu'on n'osa éliminer et de Massillon qui sentit l'indignité et l'excès du scandale, balbutia et n'osa refuser. Il fut blâmé néanmoins et beaucoup dans le monde, surtout des gens de bien de tout parti. Les plus raisonnables le plaignirent et on convint assez généralement d'une sorte d'impossibilité de s'en dispenser et de refuser[110]. L'église fut superbement parée, « toute la France » s'y trouva[111], personne n'osant hasarder de ne s'y pas montrer. Il y eut des tribunes à jalousies préparées pour les ambassadeurs et autres ministres protestants. Il y en eut une autre plus magnifique pour le duc d'Orléans et son fils le duc de Chartres qu'il y mena. Il y en eut pour les dames et le monastère fut littéralement envahi et livré à un désordre qui dura toute la journée, par le grand nombre de tables qui furent servies pour tout le subalterne de la fête et pour tout ce qui s'y voulut fourrer. Les premiers gentilshommes de la chambre de M. le duc d'Orléans et ses premiers officiers firent les honneurs de la cérémonie, placèrent les gens distingués, les reçurent, les conduisirent, et d'autres de ses officiers prirent les mêmes soins à l'égard des gens moins considérables, tandis que tout le guet et toute la police étoit occupée à faire aborder, ranger, sortir les carrosses sans nombre avec tout l'ordre et la commodité possible. Pendant le sacre qui fut peu décent de la part du consacré et des spectateurs, surtout en sortant de la cérémonie, le duc d'Orléans témoigna sa satisfaction à ce qu'il trouva sous sa main des gens considérables de la peine qu'ils avoient prise. Tous les prélats, les abbés distingués, et quantité de laïques considérables furent invités pendant la cérémonie par les premiers officiers du duc d'Orléans à dîner au Palais-Royal où le festin fut servi avec la plus splendide abondance et délicatesse, apprêté et servi par les officiers du Régent et à ses dépens[112]. Dubois reçut de son ancien élève un anneau pastoral de la valeur de quarante mille écus. La populace but et mangea, elle aussi, à tables ouvertes dans la rue Saint-Jacques.

Du sein de cette apothéose, Dubois surveillait son ennemi et travaillait à le perdre. Le parti de Law se composait de princes du sang enrichis par l'agiotage et d'hommes de la vieille Cour

Dubois l'emporte sur Law

[110] Saint-Simon, *Mémoires*, t. XVII, p. 432.

[111] M. Marais, *Journal et Mémoires*, t. I, p. 275; Saint-Simon, *Mémoires*, édit. Chéruel, 1858, t. XVII, p. 432.

[112] Saint-Simon, *Mémoires*, t. XVII, p. 433.

hostiles à la politique anti-espagnole. Des repus et des évincés. Dubois comprit que l'amitié anglaise lui avait donné, sauf le cardinalat, tout ce qu'il en pouvait attendre, il revint aux « vieille Cour », se rapprocha des légitimés, donna des espérances à Torcy et à d'Huxelles. Ce fut l'affaire de peu de jours. Une semaine après le sacre, Saint-Simon écrit n'avoir jamais vu à quel point l'ancienne Cour est maintenant liée au Garde des Sceaux et à l'abbé Dubois, et eux aux bâtards qui est l'angle qui les unit[113]. Dubois avait une autre ressource, l'amitié du Régent, qui le tenait au courant des démarches les plus secrètes tentées auprès de lui. « Il a eu la bonté, écrit Saint-Simon, de lui raconter de point en point tout ce que je lui ai dit, tant pour l'empêcher d'aller à son sacre que pour le renvoyer à Cambrai[114] ». Villeroy, qui conseillait de cacher certaines ouvertures de peur que Dubois ne les communiquât aux Anglais[115], était trahi de même. La cabale de Law n'en était que plus impatiente de réussite; du 12 au 17 juin elle tenta les derniers efforts. Elle se réunissait chez le duc de Chaulnes, fils du duc de Chevreuse, ami intime de Saint-Simon; on s'y répartissait les rôles. Saint-Simon, toujours à l'avant-garde obtint, le 16, une audience du Régent qui l'écouta avec bienveillance, l'encouragea, sourit finement lorsqu'il parla de Dubois, le « ministre des étrangers, l'allié de la vieille Cour », le laissa dire et le remercia. Au sortir de cette entrevue, Saint-Simon chanta victoire, il se trompait fort. Le Régent était résolu dès lors de garder Dubois, de sacrifier Law[116] et de revenir à l'alliance espagnole. Le 19 juin, la victoire était gagnée, Dubois écrivait à Destouches : « L'intérieur est encore plus parfait que les apparences[117]. »

[113] Saint-Simon, samedi 15 juin 1720, voir E. Bourgeois, *op. cit.*, p. 200.

[114] Saint-Simon, samedi 15 juin 1720, dix heures du soir; *ibid.*, p. 200.

[115] *Fragment du Journal* de Dubois, 16 juin 1720. (Vente de Frémont, Catalogue Laverdet, p. 852).

[116] Dangeau, *Journal*, t. XVIII, p. 302 : 19 juin 1720 : « M. Law paroit être mieux que jamais avec M. le duc d'Orléans ».

[117] *Arch. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 331, fol. 180 : *Dubois à Destouches*, 19 juin 1720.

CHAPITRE XLVI

La peste à Marseille

(Juillet 1720-Août 1721)

Introduction de la peste à Marseille. — Premières précautions. — Insinuation regrettable de M. de Belzunce. — L'administration municipale et ecclésiastique. — Aspect de la ville. — Ineptie des médecins. — Émotion en France. — Remèdes médicaux. — Secours spirituels. — Abandon de la ville. — M. de Belzunce. — M. Moustiès. — Le chevalier Roze. — Secours reçus. — Conflits de préséance. — Visionnaires et rimailleurs. — Consécration au Sacré-Cœur de Jésus. — Allanch, Aix, Toulon, Arles, Apt et autres lieux. — Calamités dans le reste de la France. — L'incendie de la ville de Rennes.

Introduction de la peste à Marseille

En l'année 1720, Marseille comptait 90.000 habitants et sa prospérité allait croissant[1]. La récolte de 1719 en Provence avait été normale et le prix de la vie eut été peu élevé sans la perturbation générale apportée par la rareté du numéraire. Rien ne laissait prévoir une calamité presque sans exemple si, par sa situation, Marseille n'avait semblé destinée à expier sa richesse par sa sécurité. Une vingtaine de fois, de mémoire d'historien[2], des maladies contagieuses y avaient éclaté et entraîné de terribles ravages. En 1720, ce fut un vaisseau qui apporta la peste.

Parti de Saïda, le 31 janvier, avec patente nette, le *Grand-Saint-Antoine* capitaine Chataud, arriva le 25 mai en vue du château d'If, après avoir touché à Tripoli, à Chypre et à Livourne. A Tripoli, le capitaine fut contraint d'embarquer quelques Turcs à destination de Chypre. A peine en pleine mer, un de ces nouveaux passagers mourut; deux matelots qui avaient

[1] Quoi qu'en dise un anonyme dans les *Lettres d'un négociant de Marseille sur la peste* (13 mars et 13 juin 1720), *p.* 2, 3.

[2] [J. Bertrand], *Relation sur ce qui s'est passé à Marseille pendant la dernière peste*, in-12, Cologne, 1721, ch. I, p. 8-17; d'après Lémontey, *op. cit.*, t. I, p. 363, la dernière peste remontait à soixante-dix ans, voir cependant : E. Bonnet, *Documents inédits sur la peste de Marseille et de Provence*, 1713-1714. dans *Association française pour l'avancement des sciences*, 1891, t. XX, p. 1006.

touché le cadavre expirèrent avant d'atteindre Chypre, puis deux de leurs camarades et le chirurgien du bord les suivirent. A Cagliari, le vice-roi de Sardaigne refusa l'entrée au bâtiment qui relâcha à Livourne pour y prendre un chirurgien. Trois matelots moururent encore dans le port de cette ville, mais le médecin et le chirurgien du lazaret prétendirent qu'ils avaient succombé à des fièvres malignes et à la mauvaise qualité des aliments. Le *Grand-Saint-Antoine* remit à la voile, mais, de Toulon, le capitaine Chataud écrivit à ses armateurs qu'il se défiait de la patente nette délivrée à Libourne; on lui répondit de venir à Marseille « où tout s'arrangerait[3] ». Chataud fit sa déclaration[4], mais il omit de dire que « lorsqu'ils avaient un cadavre dans le bord, personne ne voulait le toucher, chacun s'en éloignait, et si on le jetait ensuite à la mer, on ne le faisait qu'avec des crocs, au bout d'un bâton[5] ». Malgré cette alarmante déclaration de neuf décès survenus à bord entre le 2 avril et le 19 mai, on autorisa le débarquement des marchandises aux Infirmeries, situées hors de la ville[6]. Le 27 mai, un matelot mourut encore; les médecins ne découvrirent sur son cadavre aucun symptôme suspect. Le 12 juin, le garde de quarantaine placé sur le *Grand-Saint-Antoine* expira, et le chirurgien Guérard affirma que le corps ne portait aucun signe d'infection. Cependant, le 14, après dix-neuf jours seulement de quarantaine, les passagers du capitaine Chataud furent rendus à la liberté[7]. Enfin, le 23, un mousse et deux portefaix employés au débarquement des marchandises moururent encore; le 24, deux autres portefaix expirèrent. Les intendants de la Santé donnèrent ordre de ne faire compter la quarantaine que du jour du débarquement de la dernière balle de soie et ordonnèrent l'envoi du vaisseau contaminé à l'île de Jaïre pour y recommencer une quarantaine. L'enclos où avaient été déposées les marchandises fut scellé, les portefaix séquestrés. Mesures tardives et illusoires puisque les passagers sortis du lazaret le 14 juin avaient eu le loisir de vendre leur petite pacotille[8], tandis que les contrebandiers trafiquaient les marchandises qu'ils avaient eu l'adresse de voler sur le navire; enfin,

[3] *Journal inédit sur la peste de Marseille*, par le P. Paul Giraud, visiteur provincial des Trinitaires.

[4] Extrait du livre des *Dépositions*, 25 mai 1720; Cabinet de M. Crozet, collection de pièces manuscrites sur Marseille.

[5] *Récit abrégé de la peste de* 1720. Cabinet de M. Louis Régis.

[6] Ms. sur la peste, faisant partie du Cabinet du marquis de Clapiers.

[7] *Mémorial de l'Hôtel de Ville de Marseille.*

[8] *Journal inédit sur la peste de Marseille*, par le P. Giraud.

au dire de l'oratorien Bougerel, « les femmes et les enfants des passagers allèrent aux pieds des murailles des Infirmeries et ceux-ci leur jetaient leurs pacotilles par dessus. Ce fut de cette sorte que la peste se répandit partout[9]. » Ce fut seulement le 7 juillet, que le chirurgien reconnut la peste dans les tumeurs qui s'étaient développées à l'aîne de deux portefaix travaillant à bord du *Grand-Saint-Antoine*. Le 8, une consultation eut lieu pour un troisième portefaix, et trois chirurgiens reconnurent la peste[10]. Ces trois malheureux moururent ainsi que le prêtre qui les avaient administrés.

Premières précautions

Déjà on avait signalé des décès suspects dans la ville: le 20 juin, rue de la Belle-Table; le 28, place du Palais-de-Justice; le 1er juillet, rue de l'Escale. Mais, le 8 juillet seulement, le médecin Peyssonnel dénonce un pestiféré place de Lenche; alors on cerne la demeure du mourant et on transfère tous ses habitants au lazaret. Les échevins voyant les cas se multiplier dans ce quartier, s'adressent au Conseil de marine (9 juillet), au maréchal de Villars, gouverneur de Provence, au Régent (14 juillet) pour les informer du danger, enfin aux différents ports de l'Europe pour les mettre en garde contre les faux bruits (15 juillet)[11]: Entre le 11 et le 21 juillet le fléau put sembler écarté. Incomplètement instruite et adroitement entretenue dans l'erreur par des affiches sur lesquelles il n'était question que de fièvres malignes provoquées par des aliments insalubres, la population insultait les chirurgiens qui avaient donné l'alarme et les accusait de vouloir spéculer sur sa misère. Un officier municipal, irrité de ce qu'il nommait leur indiscrétion accusa les médecins de songer à exploiter « un nouveau Mississipi[12] ».

Insinuation regrettable de M. de Belzunce

Le 21 juillet éclata un orage; « les coups de tonnerre furent si violents, dit un contemporain, que l'on crut qu'ils avoient été le signal de la peste, Dieu déclarant ainsi la guerre à son

[9] *Relation manuscrite de la Peste*, par le P. Bougerel.

[10] J. B. Bertrand. *Relation historique*, p. 36-37; S. Piot. *Les premiers mois de la peste de Marseille*, dans *Revue des Études historiques*, 1902, t. LXXIII, p. 583-601; Martin. *Histoire de la dernière peste de Marseille, Aix, Arles et Toulon*, in-12, Paris, 1732; *Précis historique de la peste de Marseille avec lettres inédites écrites en 1721 et 1722 par un habitant de cette ville*, par le docteur Lemazurier, in-12, Versailles.

[11] *Arch. municip. de Marseille*, Registre des copies de lettres, 1719-1723.

[12] P. Lémontey, *Histoire de la Régence et de la minorité de Louis XV jusqu'au ministère du cardinal de Fleury*, in-8, Paris, 1832, t. I, p. 363; son chap. IX a été publié séparément sous le titre : *Histoire de la peste de Provence*, broch. in-8.

peuple[13]. » L'évêque de Marseille, entraîné par une passion proche du fanatisme dans les querelles religieuses, n'avait pas manqué, dès ces premiers symptômes, de surexciter l'émotion naissante au profit du parti ultramontain en recommandant aux fidèles « une entière et parfaite soumission d'esprit et de cœur aux sacrées décisions de l'Église, moyens sûrs et uniques d'arrêter le bras d'un Dieu irrité[14] ». Cette façon d'associer l'appel de la Bulle à la peste faisait plus d'honneur au polémiste qu'au pasteur et ne pouvait que contribuer à envenimer un conflit auquel le fléau le plus atroce aurait dû apporter une trêve. N'était-ce pas assez que l'épouvante qui, déjà, gagnait tout le monde[15].

L'administration municipale et ecclésiastique

La foire de Beaucaire se tenant le 22 juillet servit de prétexte à une multitude de Marseillais pour sortir de la ville, et, parmi eux, des hommes connus, par leurs lumières, leurs richesses, leurs professions et leurs emplois publics. Tout à coup, dit Lémontey[16], le lazaret se trouva sans intendants, les hospices sans économes, les tribunaux sans juges, l'impôt sans percepteurs. La cité n'eut ni pourvoyeurs, ni officiers de police, ni notaires, ni sages-femmes, ni ouvriers indispensables. L'émigration ne se ralentit que le 31 juillet, lorsque le Parlement d'Aix eut tracé la ligne qui enfermait Marseille et son territoire et prononcé la peine de mort contre ceux qui la franchiraient[17]. Comme le fléau sévissait le plus cruellement dans la rue de l'Escale et sur la place voisine, des barricades et des corps de garde y contenaient les habitants, mais la contagion franchissait ces barrières. Le viguier et les quatre échevins demeurèrent seuls parmi une foule démoralisée et confuse, avec onze cents livres dans la caisse municipale[18]. Les échevins Estelle et Moustiès présidaient à l'enlèvement des cadavres et s'y employaient eux-mêmes parfois. Leurs collègues Audimar et Dieudé se con-

[13] *Journal inédit sur la peste de Marseille*, par le P. Paul Giraud.

[14] *Bibl. municip. de Marseille.* Ordonnance de réciter l'oraison de saint Roch, 16 juillet 1720, par M. de Belzunce; M. Marais, *Journal*, t. I, p. 369, août 1720.

[15] *M. de Belzunce à M. Lebret, intendant de Provence*, Marseille, 21 juillet 1720, dans *L'Autographe*, 1854, p. 334; voir J. Laurentie. *Belzunce et le Jansénisme, d'après une correspondance inédite de l'évêque de Marseille avec le Premier Président Le Bret*, dans *L'Université catholique*, juin 1898.

[16] P. Lémontey, *op. cit.*, t. I, p. 365.

[17] *Arch. des Bouches-du-Rhône*, cart. 904 : *Arrest de la Cour du Parlement tenant la Chambre des vacations, concernant règlement sur le fait de la peste, du 17 juillet* 1629, Aix, impr. du Roi, 1720.

[18] *Arch. municip. de Marseille*, Registre des copies de lettres. *Les échevins au Régent*, 2 août 1720.

sacraient à l'approvisionnement. Le blé, la viande et le bois manquaient. Les consuls obtinrent une entrevue au milieu d'un champ avec les procureurs de la province, et l'on convint, à l'aide d'un porte-voix, de l'établissement de marchés entre les barrières, à deux lieues de la ville. Le marquis de Fortia de Pilles ne quittait plus l'Hôtel de Ville où le retenait sa charge de gouverneur-viguier. L'évêque, M. de Belzunce sortait tous les jours à pied et parcourait les rues où la contagion sévissait le plus[19], un jeune prêtre du diocèse de Grasse, M. Granelli vint s'enfermer volontairement au lazaret et y fit un long séjour sans que sa santé en ressentit aucune atteinte[20]. Un autre volontaire, non moins héroïque, fut le chevalier Roze, âme généreuse, digne de partager avec Estelle, Moustiès et Belzunce l'admiration émue de la postérité. Tandis qu'ils multipliaient les efforts, s'ingéniaient de toutes façons pour secourir les habitants; l'arsenal et les galères ne prêtaient qu'à regret de légers secours, la garnison, retranchée dans les forts, refusait tout service et exigeait des vivres sous la menace du pillage, le Parlement d'Aix se transportait à Saint-Remi, en bon air, plus soucieux de son existence que de sa réputation.

Le nom de peste, expression vague et terrible qui épouvante les imaginations, n'était pas même prononcé, on ne parlait jamais dans les ordonnances des magistrats et dans les mandements de l'évêque que de la *contagion*[21], alors que cinq cents personnes succombaient par jour et même quand on en compta mille. « Quatorze tombereaux, chargés en pyramides, écrit une visitandine de Marseille, ne suffisaient pas à vider les rues des corps morts[22]. » L'aspect de Marseille, dit un témoin oculaire, Pichatty, « devient alors effrayant. De quelque part que l'on jette les yeux, on voit les rues jonchées, des deux côtés de cadavres qui s'entre-touchent et qui, étant presque pourris, sont hideux et effroyables à voir. Tout le *Cours*, alors la grande promenade de Marseille, toutes les

Aspect de la ville

[19] *Arch. départem. des Bouches-du-Rhône*, fonds Évêché, n° XVI : *Journal de* [Goujon] *l'Intendant de Mgr de Belzunce durant la peste*, août 1720; Th. Bérengier, *Journal du maître d'hôtel de Mgr de Belzunce durant la peste de Marseille*, 1720-1722, dans *Revue des questions historiques*, 1878, t. XXIV, p. 566-586 : Le même, *Mgr de Belzunce s'est-il enfermé dans son palais épiscopal au plus fort de la peste de 1720*, dans même revue, 1889, t. XLV, p. 588-595.

[20] *Éloge historique de Mgr de Belsunce*, par l'abbé de Pontchevron, in-8, Versailles, 1854, p. 326.

[21] Th. Bérengier. *Vie de Mgr Henry de Belsunce, évêque de Marseille*, in-8, Paris, 1887, t. I, p. 227, note 2.

[22] *Ibid.*, t. I, p. 228, note 2.

places, tout le port sont remplis de ces corps morts et entassés les uns sur les autres. Sous chaque arbre du cours et des places publiques, sous l'auvent de chaque boutique, on voit entre tous ces cadavres, un nombre prodigieux de pauvres malades, et même des familles entières étendues misérablement sur un peu de paille ou sur de mauvais matelas. Les uns sont dans une langueur qui n'attend plus qu'une mort secourable; les autres, l'esprit troublé par l'ardeur du venin qui les consume et les dévore, implorent les secours des passants, tantôt par des plaintes touchantes, tantôt par des gémissements ou des hurlements que la douleur ou la frénésie du mal leur fait pousser. Il s'exhale d'entre eux une puanteur insupportable, et la faim dévore ce que le fléau a épargné[23]. » La contagion atteignait de préférence les enfants, les femmes, les indigents, mais elle semblait dédaigner les vieillards, les fous, les incurables abrités depuis de longues années dans les hospices. La durée de ses atteintes n'avait point de règle constante et elle terrassait ceux-ci par une mort presque subite, épuisait ceux-là par une longue agonie de sept jours. Les symptômes variaient d'un malade à un autre malade et ne se ressemblaient pas deux heures de suite dans le même. On voyait des êtres livides et d'autres écarlates, des malades silencieux à côté d'irréprimables discoureurs, des victimes plongées dans le coma et d'autres secouées de convulsions. Si de l'ensemble des observations, dont plusieurs furent très attentives et méthodiques, il est possible de dégager des caractères généraux, il semble que la maladie se présenta à peu près ainsi : Une apparition presque générale de tumeurs et de charbons, funestes ou salutaires suivant l'époque et la place où ils se déclarent; une odeur douceâtre sans être fétide, qui s'exhale des malades et s'attache aux tissus voisins avec ténacité; un trouble de l'âme et une peur si profonde que les secours spirituels manquent rarement de précipiter la mort[24]; un désespoir accompagné de larmes et de regrets, qui s'élève brusquement dans les plus résignés, et précède leur dernier moment; enfin, le trait le plus singulier de ce fléau, c'est son étrange partialité. Tandis qu'il foudroie les deux tiers des malades, l'autre tiers est à peine effleuré.

[23] *Journal abrégé de ce qui s'est passé dans la ville de Marseille depuis qu'elle est affligée de la contagion, tiré du Mémorial de la chambre du conseil de l'Hôtel de Ville, tenu par le sieur Pichatty de Croissainte, conseil et orateur de la communauté et procureur du roi de la police, qui a résidé à l'Hôtel de Ville pendant toute la peste*, in-12, Paris, 1721, p. 28-29.

[24] Je laisse la responsabilité de cette insinuation à Lémontey qui était incrédule; je ne l'ai rencontrée nulle part.

Quinze à vingt mille pestiférés[25] voient éclore leurs bubons sans être obligés de s'aliter, et sans qu'aucunes de leurs fonctions organiques soient dérangées. Ils promènent dans les rues des plaies aussi bénignes que le bouton d'Alep. Ces heureux privilégiés sont, pour la plupart, des mendiants et des vagabonds[26].

Les médecins rivalisaient d'ineptie et, il va sans dire, ne s'entendaient pas entre eux, les bizarreries du mal achevaient de les dérouter. Tel remède : émétique et ensuite du thé à grande dose, sauvait les malades en traitement dans les forts et précipitait leur mort dans l'intérieur de la ville. L'archevêque d'Aix écrivait à l'abbé Dubois : « On devroit abolir les médecins, ou ordonner qu'ils soient plus habiles et moins poltrons. La crainte les a si fort saisis qu'ils voient tout peste, et c'est une grande misère[27]. » Fidèles, en effet, aux traditions du lazaret, les médecins marseillais prenaient de minutieuses précautions. « Quand je sors, écrivait l'un d'eux, je porte un sachet au creux de l'estomac où il y a toutes les racines et tous les électuaires en poudre : le camphre, le benjoin, la vipère, du sang humain en poudre, et par-dessus tout cela un crapaud desséché. Avec ces préservatifs, j'entre dans l'infirmerie, vêtu d'une robe de toile cirée, qui va jusqu'aux talons, un bonnet de même, et une éponge trempée dans le vinaigre attachée sous le nez, ayant soin de ne pas respirer de la bouche et de ne pas avaler de salive. J'ai, entre les dents, un morceau de racine d'angélique. Un infirmier qui me précède tient d'une main un réchaud avec du feu et de l'autre un pot plein de vinaigre. J'ai soin de mettre dans le réchaud des parfums que je porte à mon bras, dans un sachet. Avant de tâter le pouls aux malades ou les bubons, je trempe la main dans le vinaigre, et je la retrempe de nouveau quand je les ai touchés. Puis je me retire de l'infirmerie dans une maison voisine où je quitte tout cet équipage. Je me lave le visage avec du vinaigre, et je parfume mes habits et ma robe avec de la sauge[28]. » Cette mascarade n'était pas réservée aux seuls hôpitaux. « Aujourd'hui, écrit le P. Bougerel, j'ai rencontré sur le *Cours* le docteur Bertrand en chaise à porteurs, qui avait une robe de toile cirée. » Ses confrères s'affublaient d'une longue robe, d'un manteau, avec culottes et chapeau, le tout en maroquin rouge. Des gants de maroquin et le bâton de Saint Roch, longue canne de six à huit pieds destinée à tenir à distance

Ineptie des médecins

[25] P. Lémontey, *op. cit.*, t. I, p. 373, adopte le chiffre des médecins de Montpellier.

[26] P. Lémontey, *op. cit.*, t. I, p. 373.

[27] *Ibid.*, t. I, p. 374.

[28] A. Laforêt, *Souvenirs marseillais. La peste de* 1720, in-8, Marseille, 1863.

les passants et les chiens. Sur le visage, un masque de maroquin avec des yeux de cristal ,un faux nez énorme en forme de bec de perroquet, rempli d'aromates et tapissé de parfums[29].

L'un d'eux s'avisa qu'Hippocrate fit allumer de grands feux pendant la peste d'Athènes et aussitôt les échevins Audemar et Dieudé firent dresser, sous les ardeurs d'un soleil de juillet, des piles de sarments sur les places, dans les rues, dans les impasses. A neuf heures du soir tout s'embrasa et cette énorme conflagration, dans une saison torride, redoubla la rage de la maladie; le médecin Sicard, auteur de cette trouvaille, prit la fuite avec son fils. Aux bûchers, on substitua le soufre, dont chaque habitant reçut une certaine quantité.

Émotion en France

Quoique Marseille fut cernée, la France entière suivait attentivement les péripéties de cette calamité sans exemple. Le parlement d'Aix, à coups d'arrêts, avait, tant bien que mal, isolé la ville. Les autres parlements pensèrent ne pouvoir montrer moins de zèle pour la préservation de leurs ressorts, ils interdirent les communications indispensables sous les peines les plus rigoureuses. Un souci les domine : éloigner les mendiants, tous ceux que chaque pays affuble d'un nom bizarre et gratifie d'une moralité détestable : camps-volants, chemineaux, bohémiens, zingari, bateleurs, etc. Les parlements d'Aix, de Toulouse, de Besançon, le Conseil souverain du Roussillon les bannissent à grand renfort de menaces qui répandent la terreur et préparent les voies à l'expansion du fléau[29*]. L'administration municipale de Marseille multipliait les règlements, contenait à grand'peine des émeutes toujours menaçantes (3 août). Investis de tous les droits, ils ren-

[29] C'étaient les méthodes en usage au Lazaret; voir en outre : Deligny, *Des épidémies et en particulier de la grande peste du XVII*e *siècle en Lorraine*, dans *Mémoires de l'Académie Stanislas*, 1889, t. LVIII, p. 441 ; X. Arnozan, *Comment on se défendait contre la peste Bordeaux aux XV*e, *XVI*e *et XVII*e *siècles*, dans *Revue philomathique de Bordeaux et du Sud-Ouest*, 1900, t. III, p. 19. *Manière de donner des parfums*, dans *Annal de la Soc. des Basses-Alpes*, 1907-1908, t. XIII, p. 252.

[29*] Arrêts des 3, 7, 13, 26 août et du 4 septembre 1720. L'opinion publique met quelque temps à s'alarmer, voir Dangeau, *Journal*, t. XVIII, p. 336 ; 14 août (son *Journal* finit le surlendemain) ; *Caumartin de Boissy à Mme de Balleroy*, 18 août, dans *Les Correspondants*, t. II, p. 187. D'ailleurs tout ce qui se dit ou s'écrit sur le fléau à Paris apprend peu de chose, *ibid*, t. II, p. 188, 189, 191, 192, 195, 196, 198, 199, 204 : « M. Law a conseillé au Régent de brûler la ville, les bastides et tous ceux qui sont dedans », p. 207-208; Buvat, *Journal*, t. II, p. 122 ; 8 août ; p. 155, 158, 165, 167-169, 170, 172, 181, 183 ; Barbier, *Journal*, t. I, p. 95-96, se contente d'une brève mention à la fin de l'année 1720, tandis que M. Marais, *Journal et Mémoires*, t. I, p. 368, annonce le 9 août qu' « elle n'aura point de suite » ; p. 387, 391, 394, 405, 413-414, 454, 458 ; t. II, p. 15.

daient la justice, fermaient les écoles, ouvraient les couvents et monastères. Les nonnes s'éloignèrent avec l'agrément de l'évêque, les religieux de Saint Victor se barricadèrent dans leur abbaye, le chapitre de la cathédrale avec le bas chœur s'en alla psalmodier dans une bourgade du Var[30]. En même temps, les échevins réglementèrent le prix de la journée d'un homme à quinze sols, d'une femme à six sols et des bêtes de somme, à sept livres, y compris le conducteur[31].

Remèdes médicaux

Quand on s'aperçut que beaucoup de médecins et de chirurgiens avaient pris la fuite, des appointements considérables — 10.000 livres par mois — furent offerts aux médecins étrangers qui viendraient exercer leur art dans Marseille. La Cour envoya les médecins Chycoineau, Verny et Deidier de l'Université de Montpellier, dont le premier soin fut de contredire Peyssonnel et Bertrand. A les entendre, il n'y avait pas de peste, pas de châtiment providentiel, mais des gens malpropres et mal soignés; sans s'émouvoir ils s'asseyaient sur les lits des malades et touchaient leurs bubons. Des médecins commençaient à venir de Paris et se comportaient de la même manière, un jeune matelot de Toulon faisait des cures inespérées et la maîtresse d'un empirique allemand apparaissait comme un ange dans les hôpitaux et les taudis. Chirac, premier médecin du Régent, suggéra aux échevins l'installation aux différents carrefours de vastes marmites remplies de viande et de bonne soupe, avec des orchestres pour faire danser la jeunesse. Et, en effet, le 17 août, raconte le P. Bougerel, sous nos fenêtres, je vis des violons dans la rue qui faisaient danser la populace; ils le faisaient avec d'autant plus de plaisir qu'ils comptaient d'être préservés du mal; mais ceux que je vis danser le matin, je les vis, le soir, étendus morts dans la rue[32]. » Chacun vantait son remède et le vendait le plus cher possible : le fr. Victorin, quêteur des Augustins réformés, préconisait le mercure, le sieur Varin cédait son élixir au prix de 20 francs le flacon; d'autres prônaient le vin, les « liqueurs des îles » dont Marseille était largement approvisionnée.

Secours spirituels

En réalité, ces palliatifs ne pouvaient rien. Marseille portait la peine de son abominable saleté. Depuis les jours de sa fondation l'ordure croupissait, s'encroûtait, s'engorgeait; ces villes du littoral méditerranéen sont incurablement malpropres aussi long-

[30] P. Giraud, *Journal*, p. 72; Th. Bérengier, *op. cit.*, t. I, p. 228.
[31] Arrêt du 8 août 1720.
[32] P. Bougerel, *Relation manuscrite de ce qui est arrivé durant la peste*, 17 août, Cabinet de M. Crozet.

temps qu'on en abandonne la police à des magistrats locaux étrangers à toute notion d'assainissement, d'irrigation, de salubrité publique. Ni l'affectation de dédain de la part des médecins de Montpellier, ni le calme héroïsme du chevalier Roze, de l'évêque Belzunce, des échevins Estelle et Moustiès ne pouvaient faire reculer le fléau; ni les processions, ni les affiches non plus. Marseille était contaminée depuis des siècles et le courage porté jusqu'à la bravade ne pouvait quoi que ce fût contre la terrifiante démonstration des faits. L'évêque se montrait, parcourait la ville, mais son clergé n'était pas épargné. Dès le mois de septembre, il avait contribué, payé son tribut avec plus de cent cinquante prêtres, tant séculiers que réguliers. Plusieurs s'abandonnaient au danger avec une belle crânerie, rachetaient par le dévouement une carrière qui n'avait pas été exempte de faiblesse, préférant, selon le mot de l'un d'eux, « faire leur salut en gros qu'en détail[33] ». D'autres rivalisaient de précautions avec les médecins, le jésuite Milley avait adopté la houppelande de toile cirée[34]; le curé de Saint-Martin avait fait fabriquer une pincette de huit pieds de long pour communier les pestiférés, et une baguette de même longueur pour leur administrer l'Extrême-Onction.

On ne peut être surpris de voir qu'au milieu de cette catastrophe les rivalités religieuses, les plus impitoyables de toutes, continuaient et s'envenimaient. Le 20 août, M. de Belzunce, dont la charité à l'égard des pestiférés demeure le titre le plus glorieux d'une longue carrière, écrivait au Régent pour dénoncer les *appelants* de son diocèse auxquels il venait d'adresser une mise en demeure de renoncer à leurs opinions[35]. L'évêque profitait de l'absence de quelques curés fugitifs et qu'il savait hostiles à la Bulle pour les remplacer d'office dans leurs emplois et leur donner des successeurs[36]; en sorte qu'on vit des prêtres appelants obligés de faire constater par exploit d'huissier leur présence parmi leurs paroissiens. Deux mois plus tard, l'évêque écrivait à propos des Oratoriens : « Pour la première fois, ils ont été dans cette occasion, prudents et circonspects[37] »; et cette

[33] Th. Bérengier, *op. cit.*, t. I, p. 226, note 1.

[34] *Journal inédit de la peste de Marseille*, par le P. Giraud; *Le Conservateur marseillais*, t. II, p. 86.

[35] *Lettre pastorale contre les appelants de la bulle Unigenitus*, 10 août; *M. de Belzunce au Régent*, 20 août, dans Th. Bérengier, *op. cit.*, t. I, p. 239-240.

[36] *Mandement ordonnant aux prêtres fugitifs de rentrer à Marseille, pour secourir les pestiférés*, 2 septembre, in-12, Marseille 1720, 23 pages.

[37] *Pièces historiques sur la peste*, dans *Mercure historique et politique*, décembre 1720. Voir aussi sa lettre à l'archevêque d'Arles, M. de Forbin-

communauté avait déjà perdu deux de ses membres victimes de la peste. Son zèle agressif lui suggérait l'envoi d'un mandataire, chanoine de la cathédrale, à la supérieure d'une communauté de filles. « C'est à vous que M. l'évêque attribue les fléaux qui affligent son diocèse », disait le visiteur; à quoi la supérieure répondait sans s'émouvoir : « Ainsi les païens autrefois accusoient les chrétiens de tous les maux qui arrivoient à l'empire, parce qu'ils n'adoroient pas leurs idoles[38]. »

Abandon de la ville

Par dessus ces chicanes un souci plus grave tenaillait les habitants. Parmi ceux qui avaient pu fuir, bien peu étaient demeurés dans la ville, en sorte que le viguier et les échevins restaient presque seuls chargés de l'administration d'une multitude exténuée par le besoin et déprimée par la terreur. Les magasins, les boutiques, les couvents sont fermés, à partir du 24 août plus une seule église ne resta ouverte, le dimanche on disait la messe en plein air; les galères éloignées du quai, étaient réunies près de l'arsenal, derrière une estacade défendue par des barrières; les bâtiments de commerce étaient hors d'atteinte. Dès le 25 août, on compta mille décès par jour et il devint impossible de trouver assez d'hommes pour l'enlèvement et l'inhumation des cadavres. La solde de quinze livres par jour ne suffisait plus à allécher des portefaix persuadés qu'ils ne survivraient que peu de jours à leur lugubre et répugnante besogne; il fut nécessaire d'avoir recours aux forçats lorsque ceux qu'on nommait *corbeaux*, tirés de la lie du peuple, refusèrent leur service. *Corbeaux* et forçats pénétraient dans les maisons, pillaient, volaient, entraînaient les cadavres à l'aide d'un croc de fer; s'ils rencontraient un mourant, ils l'achevaient et le dévalisaient. Ces misérables se livraient à des excès inouïs. « En entrant dans les maisons pour en retirer les morts, ils pillaient de tous côtés, et s'il s'y trouvait un moribond témoin de leurs larcins, ils avaient le secret de l'étouffer et de l'emporter dans leur chariot; d'autres, ayant perdu tout sentiment d'humanité, avaient la cruauté de jeter dans leurs horribles tombereaux des pestiférés encore pleins de vie. » Parmi ces monstres il s'en trouva quatre plus particulièrement redoutables par leur audace et le mépris de la contagion. Arrêtés par l'ordre du commandant de la ville et condamnés à la potence, ils découvrirent, pour sauver leurs vies, le préservatif dont ils faisaient usage. C'était un vinaigre contenant

Janson, 4 septembre, *Arch. départem. des Bouches-du-Rhône*, fonds Nicolay, carton 80, c'est la même acrimonie contre les *appelants*, Th. Bérengier, *op. cit.*, t. I, p. 246-247.

[38] M. Marais, *op. cit.*, t. I, p. 369.

une infusion de rue, menthe, absinthe et romarin, vinaigre qui demeura célèbre sous son patronage *des quatre voleurs*[38*].

Les objurgations de l'évêque n'avaient pu ramener plusieurs prêtres fugitifs; l'appel des magistrats resta en partie sans effet. On vit cependant quelques médecins surmonter la peur et reparaître; il fallut ramener de force les droguistes, les apothicaires, les sages-femmes, il fallut de même contraindre les notaires à remplir leur ministère auprès des mourants, veiller sur le bureau des grains et sur celui des boucheries, réprimer les vols et les crimes. Les vols se multipliaient sans mesure; des infirmiers et infirmières bénévoles s'appropriaient une partie des denrées et des remèdes dont la distribution leur était confiée; les pauvres cachaient les vivres, buvaient le vin qui leur était donné pour quelques jours. Parmi ceux qui étaient sortis de la ville, beaucoup avaient cherché un refuge à la campagne et leur condition ne fut pas moins misérable. Des troupes de mendiants feignant d'être pestiférés, menaçaient de leur approche ceux qui ne venaient pas déposer en un lieu marqué de l'argent ou des vivres. Les paysans furent impitoyables, ils chassaient à coups de fusil quiconque s'approchait de leur village; les médecins eux-mêmes n'y pouvaient trouver un morceau de pain, il leur fallait l'emporter de la ville.

Les commandants des galères n'avaient consenti qu'avec peine à prêter des forçats, et sous la condition singulière qu'on les remplacerait en nombre égal. Le 20 août, les vingt-six forçats ainsi accordés étaient tous morts; le 23, leurs remplaçants avaient péri; le 27, les échevins en obtinrent quatre-vingts autres avec l'avis que ce seraient les derniers envoyés. Ainsi tout manquait en même temps. Point d'hôpitaux. On perça une brèche dans le mur d'enceinte de la ville et on installa des tentes sur l'Esplanade[39] pendant que s'élevait dans les allées du grand Jeu de Mail[40] un hôpital en bois et en toile; mais un ouragan le renversa. Un ancien hôpital, de peu d'étendue contenait une foule de misérables livrés aux soins des infirmiers les plus scélérats. Les orphelins furent réunis dans le couvent des Pères de Lorette au nombre de trois mille, il en échappa moins d'une centaine : l'avarice les avait condamnés, plus sûrement que la peste, à une mort horrible.

M. de Balzunce

Les cadavres s'amoncelaient partout. « Toutes les portes et

[38*] Voir *Le Temps*, 29 juillet 1921 (version différente).

[39] Entre la porte des Fainéants et le monastère des Capucins.

[40] Il était situé dans l'espace occupé par le boulevard de la Magdeleine le cours du Chapitre.

fenêtres, écrit le médecin Deidier, étaient généralement fermées. Personne n'y paraissait. Tout le pavé était couvert, d'un côté et d'autre, de malades ou de mourants, étendus sur des matelas, sans aucun secours. On ne voyait au milieu des rues et dans tout le vaste *Cours* que des cadavres à demi pourris et devenus la pâture des chiens; de vieilles hardes trempées dans la boue et des chariots conduits par des forçats pour enlever les morts[41]. » Et l'évêque écrit de même : « Les morts sont mis dans les rues et ils pourrissent à demi sans être enterrés. J'ai eu bien de la peine à en faire enlever plus de cent cinquante qui étaient autour de ma maison à demi-pourris et rongés par les chiens, qui mettaient déjà l'infection chez moi, de sorte que je me voyais forcé d'aller loger ailleurs. Le spectacle et l'odeur de ces cadavres dont les rues sont pleines m'ont empesché de sortir, ne pouvant soutenir ni l'un ni l'autre. J'ai même demandé un corps de garde pour empêcher que l'on ne mette encore des morts dans les rues qui m'environnent[42]. » Lorsque la peste eut, en sept jours, emporté six habitants de l'évêché, l'évêque quitta la place « parce que le mal, dit-il, ne sort guère d'une maison où il est entré sans enlever tous ceux qui l'habitent[43] ». Son intendant laisse entendre qu'il s'éloigna « à cause de la grande quantité de cadavres qui étaient autour de l'évêché, et des morts et des malades de sa maison[44] »; le médecin Bertrand témoigne aussi que le palais épiscopal se trouvait environné de cadavres, à tel point que l'évêque y était comme assiégé. Retiré dans l'hôtel du président Le Bret, il continua à sortir dans la ville, entouré parfois d'une foule de deux mille indigents[45] auxquels sa générosité inépuisable sut prodiguer les aumônes et les consolations.

Les fosses ouvertes hors des murs ne suffisaient plus, il fallut ouvrir les caveaux des églises des Jacobins, des Observantins, M. Moustiès

[41] *M. Deidier à M. Fives*, cabinet de M. de Crozet, voir Th. Bérengier, *op. cit.*, t. I, p. 245.

[42] *Arch. départem. des Bouches-du-Rhône*, fonds Nicolay, carton 80 : *M. de Belzunce à M. de Forbin-Janson*, 4 septembre 1720.

[43] *Arch. nat.*, fonds Clairembault, Saint-Esprit, 109, fol. 105; lettre du 27 septembre 1720.

[44] *Arch. départem. des Bouches-du-Rhône*, fonds Évêché, n° XVI, *Journal de l'intendant* [Goujon]), 14 septembre.

[45] *M. de Belzunce à M. de Saint-Amans*, 19 décembre 1720, voir Th. Bérengier, *op. cit.*, t. I, p. 252. On peut consulter utilement G. Julliot, *Lettres inédites de Mgr de Belzunce et autres documents concernant la peste de Marseille*, 1720-1721, dans *Bulletin de la Société archéologique de Sens*, 1867, t. IX, p. 1 ; Louis-Antoine (de Porrentruy), *Correspondance de Mgr. de Belzunce évêque de Marseille, composée de lettres et documents en partie inédits*, in-8, Marseille, 1911.

des Grands-Carmes et de Lorette. L'échevin Moustiès fit ouvrir de force les églises des couvents qui refusaient de recevoir les morts. Rien ni personne ne l'arrêtait. Un jour qu'il descendait de la Tourette, où il avait surveillé une inhumation, un officier le désigne en ricanant. Moustiès s'arrête, quitte son chaperon, dégaîne, se bat avec son insulteur, le blesse, le désarme et regagne l'Hôtel-de-Ville[46]. Il lui fallait toujours avoir l'épée à la main pour contenir les *corbeaux* et les forçats, les empêcher de briser les tombereaux et de détruire les harnais. Un jour que les corps étaient enterrés en trop grand nombre dans une même fosse, la fermentation ayant accru le volume des restes humains, ceux-ci reparurent en partie dans un chaos de terre et de débris. Moustiès, une pioche à la main, s'avança sur le charnier et remit un peu de décence sur cette scène effroyable. Il y eut ainsi comme une rivalité d'héroïsme entre quelques grands citoyens. Le marquis de Fortia de Pilles, gouverneur-viguier, fut frappé le 27 août, mais Moustiès et Belzunce bravaient le mal. Comme on n'avait jamais pu arriver à faire rouler plus de vingt tombereaux par jour, il fallait stimuler les conducteurs épuisés; un jour Belzunce monta sur un de ces chariots et le conduisit à destination[47].

Le bailli de Langeron, chef d'escadre, fut nommé le 12 septembre commandant de la ville et du territoire de Marseille, où il avait autrefois exercé les fonctions de commandant des galères[48]. Il commença par départager la besogne entre les échevins[49] : M. Estelle fut chargé de l'expédition des affaires courantes, des correspondances et de la police; M. Audimar eut le soin des boucheries; M. Moustiès ne pouvait être enlevé à la police des inhumations; M. Dieudé fut chargé de tout ce qui regardait le blé, la farine, les boulangers et le bois, car toutes les fermes de la ville avaient cessé. Le nouveau commandant s'attacha surtout au rétablissement de l'ordre, à l'enlèvement des cadavres et du soin des malades.

Le chevalier Roze

Le chevalier Roze, nommé commissaire du quartier de Rive-Neuve y établit un hôpital pour 3.000 malades. Par son ordre, des prud'hommes pêcheurs, Jacques Fillet, Pierre Négrel, Jacques Gaudin et Joseph Hermitte, se dévouèrent à repêcher avec leurs

[46] A. Laforêt, *Souvenirs marseillais La peste de* 1720, in-8, Marseille, 1863, p. 94.

[47] P. Lémontey, *op. cit.*, t. I, p. 382.

[48] *Éloge historique de M. de Belsunce* par l'abbé de Ponichevron, in-8, Versailles, 1854, p. 71.

[49] J.-B. Bertrand, *Relation*, p. 268.

filets des cadavres d'hommes et des carcasses de chiens et d'autres animaux qui flottaient dans les eaux du port, et ils les entraînèrent en haute mer. Le danger le plus imminent consistait en une sorte de volcan pestilentiel formé sur l'esplanade de la Tourette qui s'étend depuis le fort Saint-Jean jusqu'à la cathédrale. Près de deux mille corps s'y décomposaient depuis trois semaines sous un soleil de feu, masse horrible que sa fluidité ne permettait plus de transporter. « C'étaient, écrit Pichatty, dans le *Journal de la Municipalité*, des monstres qui n'avaient plus forme humaine et dont tous les membres remuaient par le mouvement qu'y donnaient des millions de vers, en travaillant à les détacher. » Le chevalier Roze s'aperçoit que deux anciens bastions sont voûtés. Il les fait déblayer, obtient du sieur de Rancé, commandant des galères, cent nouveaux forçats; car les trois à quatre cents déjà employés, avaient péri la plupart; il les range en face des cadavres, tous ayant un mouchoir, trempé de vinaigre et attaché sous le nez. Lui-même descend alors de cheval, fait distribuer du vin à tous, en boit lui aussi sur son chapeau galonné, puis, saisissant par le pied l'un de ces horribles cadavres, il trace la route qu'on doit suivre[50]. Dans une demi-heure, il déblaie l'esplanade et l'on recouvre ensuite les bastions de chaux et de terre[51]. A l'exception de deux ou trois, tous les soldats et galériens employés à cette monstrueuse corvée moururent en peu de jours, le chevalier n'éprouva qu'un léger malaise. Il forma une compagnie de trente hommes qui faisait la police de Rive-Neuve, construisit des barrières, dressa une potence pour tenir en respect les malfaiteurs. Sa surveillance s'étendait sur le port, la colline de Notre-Dame-de-la-Garde et tous les vallons qui aboutissent à la mer. Voyant l'Hôtel-Dieu encombré d'enfants en bas-âge dont les parents avaient succombé, il parcourut tous les environs, acheta les chèvres laitières et les ramena devant lui[52].

La générosité de ces héros fut sans mesure, comme leur courage, Roze dépensa 22.000 livres de son bien, Belzunce distribua Secours reçus

[50] Pichatty de Croissainte, *Journal abrégé de ce qui s'est passé en la ville de Marseille*, p. 45-46.

[51] A. Fabre, *Histoire de la Provence*, in-8, Marseille 1835, t. IV, p. 229 suiv.; *Louis XV et Louis XVI*, in-8, Paris, an VI, t. I, p. 90 suiv.; *Pièces historiques sur la peste de* 1720, 21, 22, *trouvées dans les Archives de l'Hôtel de Ville, dans celles de la Préfecture, au bureau de l'administration sanitaire et dans le cabinet des manuscrits de la Bibliothèque de Marseille*, in-8, Marseille, 1820 (à l'occasion de l'année séculaire de la peste).

[52] *Éloges historique du chevalier Roze*, par Paul Autran, in-12, Marseille, 1821; *Lettre à M. le marquis de * * * au sujet du chevalier Roze*, in-18, Marseille 1722.

50.000 livres en un mois; de partout les dons en argent arrivaient : le Régent donna 600.000 livres; le comte de Toulouse, 200.000; une société de philanthropes parmi lesquels on voyait Samuel Bernard et Pâris-Duverney fournit 300.000 livres par mois pendant la durée de la contagion. Law, Le Pelletier de la Houssaye, 100.000 chacun; le pape Clément XI envoya sa bénédiction apostolique, ajoutant « que Dieu a envoyé cette funeste contagion pour que les jansénistes sentant la peine du péché, soient forcés à baisser enfin leur tête orgueilleuse et à rendre au Saint-Siège l'obéissance qu'ils lui doivent[53]. » Avec ces paroles, dont l'opportunité ne parut pas évidente à tout le monde, le souverain pontife envoya trois bateaux de blé que l'évêque fit distribuer gratuitement par les soins du clergé; un mandement annonça les indulgences accordées aux pestiférés et à leurs infirmiers[54].

Conflits de préséance

Au début du fléau, des prières publiques et un jeûne général avaient été prescrits par Belzunce. Depuis lors, les voyantes s'étaient ébranlées, toujours impatientes de faire part des communications célestes[55], et l'évêque, excédé, méfiant, laissait dire[56]. Une de ces visionnaires réclamait « deux processions où toutes les châsses de la Major et de Saint-Victor soient portées » avec promesse qu'aussitôt « la contagion cesserait et tous les malades seraient guairis dès le soir ». Ainsi qu'il arrive, ces prétendues révélations étaient colportées dans le peuple crédule afin de mieux forcer la prudence de l'autorité ecclésiastique. Déjà les échevins avaient pris l'engagement de servir à la vierge de Bon-Secours une rente perpétuelle de 2.000 livres, au nom de la ville et leur serment avait été reçu dans la chapelle de l'Hôtel-de-Ville. On n'en avait obtenu aucun soulagement sensible, ceci fit adopter l'idée d'une procession à laquelle on associerait toutes les reliques des saints de Marseille. Les bénédictins de Saint-Victor n'y consentirent en ce qui les concernait qu'à la condition qu'on éléverait deux autels, parfaitement égaux et semblables ou l'évêque Belzunce, et l'abbé Matignon célébreraient le sacrifice en même temps. L'échevin Estelle s'entremit, l'abbé n'accorda

[53] Bref, daté du 14 septembre 1720, dans Pontchevron, *Éloge historique*, p. 72-79; et dans Th. Bérengier, *op. cit.*, t. I, p. 269.

[54] *Circulaire publiant les indulgences accordées par Clément XI aux pestiférés et à ceux qui les soignent*, 9 octobre 1720.

[55] *Vie de la Vénérée Sœur Anne-Magdeleine Remuzat*, in-8, Lyon, 1868, ch. IX; elle annonçait, dès 1718, des calamités quelconques; quatorze ans plus tard, en 1732, Belzunce les précisait un peu semble-t-il. *Lettre du* 10 *may* 1732, in-4, Marseille (Brébion), 18 pages.

[56] *Bibl. des Jésuites de Marseille*, fonds Segond-Cresp, *M. de Belzunce à l'archivaire Capus*, voir Th. Bérengier, *op. cit.*, t. I, p. 271-272.

rien, l'évêque refusa tout, invoquant une transaction de 1693 qui enlevait aux moines le droit de convoquer à leurs processions les réguliers établis dans le district. Et puis, l'abbé de Saint-Victor « voudroit paraître dans les rues en mître[57] ». Cette prétention était intolérable et Belzunce concluait que « des prières accompagnées de tant de vanité ne pourroient qu'être rejetées de Dieu. Je prie donc MM. les échevins de laisser ces messieurs (les moines de Saint-Victor) tranquilles dans la clôture qu'ils ne gardèrent jamais mieux que présentement, et nous ferons, dès qu'on sera prêt, notre procession en particulier[58] ». L'épigramme était jolie, mais la veille il était mort un millier de personnes.

On croira sans peine qu'une catastrophe telle que la peste put devenir l'occasion d'un renchérissement non de la piété mais de ces dévotions qui n'en offrent que la contrefaçon. « Je reçois tous les jours, écrit l'évêque, des lettres d'avis pour la cessation du fléau... un anonyme ordonne de la part de Dieu d'avoir recours au bienheureux Jean-Baptiste Gault... On me demande d'avoir recours à saint Michel de Castres, en Languedoc; on m'écrit qu'il faut que la ville promette d'édifier un tombeau au bienheureux François Régis... On nous a proposé une fondation de la Trappe... Le P. Combe propose l'établissement de la Retraite... Un autre, qui est inconnu, propose une chapelle dédiée à la sainte Vierge et à tous les saints[59]. » Toutes les puérilités, toutes les pauvretés dont s'édifient trop volontiers le mauvais goût littéraire et l'ignorance théologique d'une grande partie du clergé pullulent sur ce sujet nouveau et tous les rimailleurs s'escriment à produire qui une *Prière à Saint Roch*, qui la *Tisane universelle contre la peste*, qui une *Ode sur la maladie contagieuse*, et des *Noë's*, et des quatrains, etc.[60] Plusieurs de ces pièces, dans lesquelles l'indigence des idées n'a de comparable que l'incorrection du langage, ne laissent pas que de harceler les « appelants », afin de s'attirer la bienveillance de l'évêque dont l'âpreté de langage à leur égard

Visionnaires et rimailleurs

[57] *Bibl. des Jésuites de Marseille*, fonds Segond-Cresp. *M. de Belzunce à l'archivaire Capus*, 13 octobre 1720.

[58] *Bibl. des Jésuites de Marseille*, fonds Segond-Cresp. *M. de Belzunce à l'archivaire Capus*, 16 octobre 1720.

[59] *Bibl. des Jésuites de Marseille*, fonds Segond-Cresp. *M. de Belzunce à l'archivaire Capus*, 13 octobre.

[60] *Journal inédit sur la peste de Marseille*, par le P. Giraud, mai 1720 : *Le Conservateur marseillais*, t. II, p. 199-200; Th. Bérengier, *op. cit.*, t. I, p. 281-285, cite quelques-unes de ces rapsodies. Un prêtre nommé B. eut même assez de loisir pour rimer une *Épître à Damon* sur la peste de Marseille. Voir L.-G. Pélissier, *Une relation rimée de la peste d'Aix, en* 1720, dans *La Correspondance historique et archéologique*, 1899, t. VI, p. 161-166.

aurait lieu de surprendre et d'attrister[61]. Tout son entourage ne rêvait que l'écrasement du jansénisme. Une visitandine apprenait — toujours sous forme de vision — que Jésus-Christ « voulait purger Marseille des erreurs dont elle était infectée, en lui ouvrant son Cœur[62] »; il fallait donc introduire et propager la dévotion, alors nouvelle et très combattue, au Sacré-Cœur de Jésus pour faire reculer le fléau et pourfendre l'hérésie. Belzunce, qui avait fait pendant une dizaine d'années partie de la Compagnie de Jésus, propagatrice de cette dévotion, adopta cette suggestion et annonça une consécration solennelle de son diocèse (22 octobre)[63]. Elle s'accomplit avec d'imposantes manifestations le 1er novembre.

Consécration au Cœur de Jésus

Pendant le mois d'octobre, on avait signalé plusieurs cas de guérison, la maladie était en décroissance. La ville, nous dit Bertrand, grâce à l'intelligente organisation imposée par M. de Langeron reprenait une nouvelle face. Lorsque se fit la procession de pénitence on comptait encore plus d'une centaine de morts chaque jour; néanmoins Belzunce sortit de sa maison pieds nus, la corde au cou, une croix entre les bras et se dirigea « fort lentement[64] » vers le *Cours* à l'extrémité duquel un autel était dressé, non loin de la porte d'Aix. « La nouveauté du spectacle, raconte-t-il, fit oublier la crainte de la communication. Le peuple accourut de toutes parts et environna l'autel comme s'il n'y avait pas eu de contagion[65]. » Cette cérémonie s'était accomplie contrairement au désir de M. de Langeron et des échevins qui appréhendaient de cette agglomération une recrudescence de la peste; l'évêque avait même pris soin de ne pas leur en donner avis officiel[66] et disait bravement : « Je n'ai jamais demandé à M. de Langeron et à MM. les échevins leur consentement pour ma procession. Il ne m'est point nécessaire, et en pareille chose je ne dépends de personne[67]. » Dès le lende-

[61] *M. de Belzunce à M. de la Tour-du-Pin-Montauban, évêque de Toulon*, 22 octobre, Cabinet de M. de Malijay.

[62] *Vie de la Sœur Remuzat*, 1868, p. 130-131.

[63] *Mandement sur la désolation causée par la peste et sur l'établissement de la fête du Sacré-Cœur*, 22 octobre, in-8, 10 pages; P. Soullier, *Les jésuites à Marseille aux* XVIIe *et* XVIIIe *siècle*, in-8, Avignon 1899; E. Letierce, *Étude sur le Sacré-Cœur*, in-8, Paris 1890.

[64] *Bibl. de Sens, M. de Belzunce à M. Languet de Gergy, évêque de Soissons*, 18 décembre.

[65] *Arch. de Notre-Dame de la Charité, à Caen*, lettre à Mme de Camilly, supérieure des religieuses des Cœurs de Jésus et de Marie, à Caen.

[66] *L'Autographe*, 1862, p. 333.

[67] *M. de Belzunce à M. Capus archivaire*, 2 novembre, dans *Revue des documents historiques*, 1875, p. 157. On lit même ce trait : « Dieu a paru

main, l'évèque écrivait. « Il me paraît que le mal diminue » et six jours après : « Dieu mercy, la communication de ma procession n'a pas fait le mal que l'on craignait[68]. » Le 15 novembre, une deuxième cérémonie s'accomplit à l'église des Accoules. On a parlé de la cessation du fléau après ces supplications[69], on a écrit : « aussitôt la peste cessa[70] ». Les documents ne disent rien de pareil, ils témoignent même du contraire. Pendant la première quinzaine du mois de novembre le fléau reprit une vigueur nouvelle et frappa un nombre croissant de victimes. Après la procession du 15, Belzunce ne hasarda plus de nouvelles manifestations. Il fallut attendre la fin du mois de décembre pour que le nombre des victimes quotidiennes ne s'élevât plus au-dessus de quatre. Lorsque, le 31 décembre, l'évêque organisa une nouvelle procession, les échevins lui imposèrent une escorte d'infanterie, baïonnette au canon du fusil. « Ainsi encadré avec les prêtres, il sortit par la porte de Rome, passa le long des Lisses, chanta le *Miserere*, rentra par la porte de la Joliette »; mais il n'y eut plus de cohue et pas de contagion.

Allauch

La peste décima la population à Marseille et dans cinquante-neuf communes environnantes. — La petite ville d'Allauch s'empresse de se conformer aux mesures édictées par le Parlement d'Aix. Le chemin de Marseille est barré, libre aux habitants d'aller vendre les denrées qu'ils pourront transporter et de faire moudre leurs grains aux moulins d'Aubagne; mais les Marseillais ne doivent pas approcher, les passants seront appréhendés et mis en quarantaine, les nécessiteux seront nourris et empêchés d'aller à Marseille, on achète des médicaments, on prépare un cimetière et de la chaux vive et ces préparatifs conduisent jusqu'au 19 août; le 20, Allauch est consignée, « la santé des habitants ayant paru suspecte ». Bientôt la peste sévit cruellement sur cette petite ville de 5.000 habitants et elle emporte 1.023 victimes. La municipalité s'enquiert et découvre deux infirmiers, deux infirmières et un garçon qui vont chercher les malades à domi-

désirer ce que j'ai fait, ayant fait cesser le vent seulement pour le temps qui a été nécessaire pour la cérémonie ». Et dans la lettre citée à Mme de Camilly il développe l'argument, c'était le *mistral* qui soufflait et les cierges ne furent pas éteints, (*sic*).

[68] *Bibl. des Jésuites de Marseille*, fonds Segond-Cresp, *M. de Belzunce à l'archivaire Capus*, 6 novembre.

[69] Bérengier, *op. cit.*, t. I, p. 304 : « Cet acte de piété plut au ciel, car le fléau perdit alors beaucoup de sa malignité. »

[70] Bainvel, *Dévotion au Sacré-Cœur*, dans *Dictionnaire de théologie catholique*, de Mangenot, t. III, fol. 337.

cile et les portent aux infirmeries; en outre, trois fossoyeurs payés quatre livres par sépulture. La petite ville est bloquée, s'approvisionne difficilement de viande, les infirmeries sont encombrées et bientôt après insuffisantes, on jette les cadavres pêle-mêle dans une tranchée voisine, les fossoyeurs sont surmenés, demandent six livres par sépulture, et enfin succombent; on n'en trouve plus que par voie de réquisition. Intendants de bureau de santé, capitaines, officiers, soldats, gardes quittent le pays, et la contrebande avec Marseille redouble, de jour et de nuit, à travers champs, si bien que le vicaire-général et official Villeneuve menace d'excommunication « qui sçaura tant pour avoir vu que pour avoir ouï dire que certain quidam fait la contrebande » et ne l'aura pas dénoncé. L'apothicaire succombe, le chirurgien le suit, les autres se dérobent et le nombre des victimes redouble; on improvise des infirmeries, on fait appel à deux médecins de Marseille qui coûtent mille livres par mois sans compter les remèdes, et la caisse de la ville s'épuise; plus de rentrées, imposition, taille, fermages. L'argent manque, le pain manque aussi. Le consul Caire s'en va à la barrière de Roquevaire pour acheter du blé, il supplie qu'on lui donne à crédit, les marchands refusent et repartent. Il faut que l'Intendant envoie deux cents charges de blé, des moutons et une somme de 800 livres.

La peste sévissait depuis sept mois. Les habitants se décidèrent à prendre une mesure radicale sous forme de quarantaine générale aussi prolongée qu'on le jugerait nécessaire. En conséquence, les consuls Caire et Camoin firent entrer dans la ville deux cent cinquante charges de blé; six porteurs d'eau ayant chacun un mulet et neuf portefaix transportaient les provisions dans chaque rue pour empêcher que personne ne sorte. Le rationnement des pauvres comporte une livre et demie de pain et un quart de pot de vin par jour et par tête, y compris les enfants; une livre de haricots le jeudi et le dimanche, de quatre en quatre, avec l'huile et le sel nécessaires. Au point de vue de la police, la ville est divisée en quatre quartiers : vingt-quatre hommes sont chargés de garder jour et nuit les avenues pour que nul ne puisse entrer ni sortir sans l'autorisation des consuls. Un corps de garde sera chargé de faire la patrouille toutes les nuits pour empêcher les vols et brigandages. Trois officiers, ayant chacun quatre hommes en sous-ordre, seront répartis dans le terroir pour en garder les frontières, faire observer la quarantaine dans les campagnes, empêcher toute communication d'une bastide à l'autre. Et comme les habitants des lieux circonvoisins « qui sont

tous empestés » passent dans le terroir du côté de la Boudonnière où plusieurs habitants d'Allauch vont acheter des marchandises pour les revendre dans la ville, un corps de garde fut établi dans ce quartier, avec ordre de confisquer la contrebande et de punir sévèrement les contrebandiers. Pour ne pas laisser les terres en friche et s'exposer à manquer de récolte, il fut décidé qu'on laisserait venir des muletiers de Marseille, munis de billets de santé dans le terroir d'Allauch pour y faire les cultures de la saison, et que les fourniers pourraient y venir s'approvisionner de bois en se faisant précéder d'un homme de confiance muni pareillement d'un billet de santé.

Cette organisation une fois établie et ces mesures prises, les consuls firent publier la quarantaine générale. Elle commença le 11 mars 1721 et se poursuivit sans incidents, grâce au dévouement des uns et à la parfaite docilité des autres. Après quarante-sept jours de ce régime, la quarantaine générale fut levée et « laissa le lieu et son terroir sans aucun malade ni vieux ni nouveau[71] ». Le fléau dura, avec des interruptions, du 20 août 1720 au 4 janvier 1722, frappa 1.331 individus, dont 1.023 succombèrent. Les secours reçus furent : 1° 350 charges de blé; 2° 10 charges données par le chapitre de la Major; 3° 475 moutons et 22 bœufs donnés par la ville d'Aix; 4° 3.800 livres avancées par le trésorier de la Province; 5° 1.000 livres de l'archevêque d'Aix; 6° 200 livres de l'évêque de Marseille. Les dépenses pour pain, vin, légumes, médicaments, linges, vinaigre, eaux-de-vie, parfums, honoraires et salaires, etc. s'élevèrent à 59.993 liv. 6 sols[72].

Aix fut attaquée au mois d'août 1720. On y appliqua la mesure qu'on vient de décrire, d'une quarantaine générale. La peste devenue silencieuse ne fut pas moins meurtrière. L'expérience se prononça contre les infirmeries communes, puisque de huit mille malades qui y entrèrent, il n'en sortit que quatre cent soixante-six un peu vivants. Ceux qui, par crédit ou par ruse, éludèrent l'arrêt de mort qui les y envoyait gardèrent seuls chance de guérison[73]. Aix

Ce fut à Toulon que fut tentée la plus complète expérience de l'isolement par une quarantaine générale qui dura soixante jours. Le premier consul de la ville, M. d'Antrechaus s'illustra Toulon

[71] *Archiv. municip. d'Allauch*, Registre des délibérations, 28 avril 1721.
[72] J. Maurel, *La peste à Allauch en* 1720, dans *Congrès des Sociétés savantes de Provence*, 1906, p. 561-582.
[73] M. Martin, *Relation de la peste d'Aix*, in-8, Paris, 1732.

par son dévouement et son énergie[74]. Le 31 juillet 1720, on dut reconnaître la réalité de la contagion à Marseille et la nécessité de prendre des mesures pour s'en préserver. Les fugitifs de Marseille avaient obtenu de s'entasser au lazaret de Toulon. A ce même lazaret s'opérait le déchargement de tous les grains qui arrivaient de l'étranger et bientôt des cas de peste suivis de mort se montrèrent. La maladie se développa rapidement, on édifia un hôpital sur les terrains de Saint-Roch et les individus suspects furent logés dans des chambrettes séparées. Au mois de septembre le mal semblait vaincu et on procéda à un recensement de la population qui donna 26.276 habitants.

Quatre habitants de Bandol se rendirent la nuit à l'île de Jaïre, volèrent une des balles de soie retirées du « Grand-Saint Antoine » et l'apportèrent chez eux. Le lendemain la peste se déclara à Bandol et vingt-six personnes en moururent dans le courant du mois d'octobre[75]. Quand on apprit à Toulon que la peste ravageait ce hameau, on en bloqua toutes les issues. Cependant le jour du partage du butin, un patron de barque de Toulon laissa sa barque dans le port et rentra chez lui à la tombée de la nuit par la grand'route. Le lendemain, 7 octobre, cet homme tomba malade et mourut le 11; le 17, sa fille succomba. Le soupçon naquit et on posa une sentinelle devant la maison, rue des Minimes, internant ainsi trente-cinq parentes ou voisines que le décès de cette jeune fille avait rassemblées. Bientôt deux fils de patron de barque moururent, puis des parentes ou amies internées tout un jour. Cette fois la peste était certaine, mais elle ne fit pas d'autres victimes. Au mois de décembre nouvelle attaque de la maladie, encore limitée à quelques cas, mais la terreur gagnait les imaginations et la misère devenait grande. Deux cas suivis de mort au début du mois de janvier, mais déjà il devenait difficile de les compter tellement ils se multipliaient, et, successivement, on supprima les offices, les processions, l'accompagnement du saint viatique, les funérailles en cérémonie, on dispersa les boucheries, on réglementa les boulangeries, on multiplia les marchés de façon à éviter les rassemblements de population, enfin on ferma les églises. Ce fut le 28 janvier qu'on mit en circulation l'idée d'une quarantaine

[74] *Relation de la peste de Toulon, en* 1721, par M. d'Antrechaus, premier consul de Toulon pendant cette année, in-12, Paris 1756; G. Lambert, *Histoire de la peste de Toulon en* 1721, dans *Bulletin de la Société des sciences, belles-lettres et arts du département du Var*, 1860-1861, p. I-XXVII, 157-260 et tirage à part.

générale que les imaginations malades adoptèrent avec enthousiasme et mirent une sorte de frénésie à imposer aux Consuls. M. d'Antrechaus estimait qu' « une quarantaine générale est un arrêt de mort que l'on prononce », mais il ne put se soustraire aux exigences de ses deux adjoints, des conseillers de la commune et de la population tout entière.

Le 10 mars la quarantaine commença; jusqu'au 20, la distribution du pain se fit avec assez d'ordre, mais en moins d'un mois cent treize boulangers sur cent trente-cinq moururent; en avril, on fut obligé de suppléer parfois au pain qu'on n'était plus en nombre pour pétrir, par une distribution de riz. Avant l'établissement de la quarantaine un seul tombereau avait suffi pour l'enlèvement des cadavres; en mars, il en fallut deux; en avril, quatre ne furent plus suffisants, la moyenne des morts dépassait deux cents par jour, et le 20 avril jour où devait expirer la quarantaine, il mourut deux cent quarante-neuf personnes. Quelques quartiers étaient si dépeuplés, qu'on ne trouvait aucun homme capable d'en être le pourvoyeur, il fallut charger des femmes de ce soin. Malgré cette expérience trop évidente, la quarantaine fut prolongée de trente jours. Le 30 avril, on compta deux cent soixante-dix morts, on manqua dès lors de tombereaux et de fosses. Un cinquième hôpital de douze cents lits ne désemplissait pas. Du 1er au 15 mai, on compte plus de trois cents morts chaque jour, empilés à la nuit tombante, dans huit tombereaux et il ne restait plus de valides en nombre suffisant pour enlever tant de morts. Un jour, M. d'Antrechaus vit entrer dans le port une tartane portant cent forçats qu'un ordre de la Cour envoyait de Marseille à Toulon, ces misérables s'introduisaient dans les maisons, volaient des vêtements, des bijoux ou bien se faisaient remettre de l'argent par ceux qui allaient mourir. Du 5 au 10 mai, la misère, le désespoir, l'épouvante furent à leur comble, la quarantaine fut levée dix jours avant que le terme ne fut expiré. On vit descendre dans les rues ce qui restait de la population, des êtres décharnés, chancelants, hébétés. A partir du 5 août, on n'observa plus de cas de peste; alors, parmi tant d'autres soins on compta le nombre des morts. Un registre des archives de Toulon porta le nombre des pestiférés du 17 octobre 1720 au 18 août 1721 à 18.745 dont 13.283 succombèrent[75].

Arles se croyait à l'abri derrière le Rhône, la Crau et un cordon de sentinelles. Son archevêque, Forbin-Janson, prêchait, représentait la peste comme un fléau divin châtiant le peuple Arles

[75] Registre GG, 4; *Revue des questions historiques*, t. XXV, p. 155.

des vices de la Cour et des erreurs du jansénisme; sa famille dût demander grâce pour lui et on se contenta de condamner le mandement séditieux sorti de son cerveau ébranlé[76]. La populace, poussée par la famine, rompit la clôture du pont, et se répandit dans la Camargue sans y porter la peste[77].

Apt et autres lieux

Apt ne fut pas épargné[78], la Ciotat échappa au fléau par la sévérité des femmes qui se chargèrent d'en garder les avenues. Avignon vit tardivement le fléau qui y fit peu de ravages[79]. Après s'être présentée devant Orange et Tarascon, la peste franchit le Rhône et gagna le Gévaudan où elle fit cinq mille quatre cent trente-huit victimes[80], environ le trentième de la population totale. Alais fut peu éprouvé, Montpellier vit quelques cas isolés et le maréchal de Berwick brûla plusieurs villages où elle paraissait plus rebelle, cruauté gratuite qu'un Français ne se fut pas senti le cœur d'ordonner. Un ambassadeur turc s'avisa de débarquer à Toulon le 22 novembre 1720, sur la plage de Missiessy, il ne repartit que le 11 décembre. Lui et sa suite ruinaient la ville, « ces sortes de gens mangeant la nuit comme le jour, et sans ménagement lorsqu'il ne leur en coûte rien[81] »; on l'embarqua enfin pour Maguelonne d'où il continua sa route vers Paris; pendant la traversée du Languedoc, il désigna la ligne où le fléau s'arrêterait; le hasard justifia sa prédiction[82]. Pendant les années 1720, 1721 et 1722 les pays du Midi vécurent sous la menace d'une nouvelle catastrophe. Les médecins raisonnaient à l'envi sur les symptômes[83] pendant que les magistrats combi-

[76] Arrest du Conseil d'Estat de Roy qui ordonne la suppression d'un mandement donné par le sieur archevêque d'Arles, in-4°. 1720. *La peste de 1721. Une lettre de Mgr. de Forbin-Janson, arch. d'Arles* dans *Bull. de la Soc. des amis du vieil Arles*, 1904-1905, t. II, p. 49-51.

[77] *Relation de la peste d'Arles en* 1720-1721, extraite des registres de la mairie de cette ville.

[78] Boze, *Histoire de la ville d'Apt*, in-8, Apt, 1813, p. 351; F. Sauve, *Les épidémies de peste à Apt, notamment en* 1588 *et* 1720-1721, dans *Annales de la Société d'études provençales*, 1905, t. II, p. 39-50; 87-101.

[79] P.-E. Lémontey, *op. cit.*, t. I, p. 390.

[80] *Mémoires* (mss.) *de M. de la Devèze, commandant en Gévaudan lors de la contagion de* 1723; — *Bibl. de l'Arsenal*, n° 290, p. 63 : Lettre de MM. Lemoine et Bailly, docteurs de la faculté de médecine de Paris, députés de la Cour pour la peste du Gévaudan; Baldit, *Sur la peste de* 1722, dans *Bull. de la Société d'agriculture, industrie, sc. et arts de la Lozère*, 1857, t. VIII, p. 59; F. André, *Documents historiques et inédits sur la peste de* 1720-1722 *en Gévaudan*, dans même revue, 1900, t. LI, p. 1 suiv. Voir note 106.

[81] *Arch. de la Préfecture maritime de Marseille*, lettre de M. Hocquart; voir G. Lambert, *La peste de Toulon*, p. 39.

[82] P.-E. Lémontey, *Histoire de la Régence*, t. I, p. 391.

[83] Voir les écrits de Chicoyneau, de Papon, Soullier, etc,

naient des règlements et des blocus qui ne laisseraient rien filtrer du fléau[84]. Entre temps on lava les parquets, on gratta les boiseries, on blanchit les murailles, on mit un peu de propreté et d'hygiène, on refoula l'ordure et on la canalisa, cela parut à tout le monde une nouveauté.

Elle ne fut pas la seule. Des observations furent faites, des comparaisons institués qui, partant de données empiriques acheminèrent vers des conclusions scientifiques. On remarqua que la maladie ne prit un caractère épidémique qu'au lendemain de l'orage qui épouvanta les plus fermes pendant la nuit du 21 juillet. Le 2 septembre une tempête soufflant du nord aggrava la catastrophe et multiplia les victimes. La vendange amena une accalmie dans la contagion, elle fut attribuée à la fermentation vineuse opérée dans d'innombrables cuves. Les médecins envoyés de Paris et de Montpellier firent d'utiles remarques et témoignèrent d'un dévouement sans réserves; l'émulation fut telle dans ce corps qu'il fallut refuser un grand nombre de ceux qui, par toute la France, se disposaient à se rendre à Marseille. Parmi les habitants, ceux qui avaient été guéris, se croyant à l'abri des rechutes, consentirent à donner leurs soins à un prix élevé, car la grandeur d'une calamité presque sans exemple ne suggéra pas plus aux survivants qu'aux victimes la pensée du désintéressement.

Dans ce bouleversement auquel personne n'échappa, car ceux dont la santé fut épargnée furent tous plus ou moins éprouvés dans leurs proches ou dans leurs biens, on vit des héros chez qui la fermeté n'excluait pas la compassion tels le chevalier Roze et M. de Langeron, on en vit à qui une impitoyable rudesse inspira des mesures d'une rigueur atroce, tel le commandant Dupont. Il fallut réprimer l'assassinat et le vol par la pendaison publique et l'ordre ne triompha à Marseille que grâce à la vue des fourches patibulaires toujours chargées de quelques criminels. A ces violences commises dans le secret des maisons, s'ajoutèrent les désordres d'une débauche étalée en public. La prostitution ne connut ni frein, ni pudeur, elle souilla le nom de mariage d'unions équivoques presque aussi vite rompues que formées. Tandis qu'à Toulon, les élèves en chirurgie se livraient à des actes d'impudicité monstrueuse, à Aix les courtisanes repentantes se dévouaient à une mort certaine en soignant les malades. La fureur du plaisir alternait avec la fureur de la péni-

[84] D. Alezaïs, *Le blocus de Marseille pendant la peste de 1722*, dans *Congrès des Sociétés savantes de Provence*, 1906, p. 527-546.

tence, il semblait que toutes les notions de la loi morale fussent confondues, brouillées, méconnues. A Marseille, dans tout le cours de l'épidémie on remarqua que l'accouchement fut constamment suivi de mort. Sur la certitude de ce fait, il s'établit une association de jeunes gens, qui, animés d'un zèle apostolique, pénétraient au péril de leurs jours dans les maternités, épiaient le moment de la délivrance et par une ablution furtive donnaient à l'enfant le saint baptême, en l'abandonnant ainsi que la mère à une mort inévitable.

Le rétablissement complet de la sécurité dans Marseille y développa de nouveaux traits de caractère. Une joie folle enivra cette foule d'héritiers. L'éclat et la multiplicité des fêtes remplirent les gazettes et contribuèrent à rouvrir les communications avec l'étranger. Cette soif de plaisirs qui succède aux grandes calamités est peut-être un instinct de la nature impatiente de réparer ses catastrophes[85]. Mais la nature ne peut réparer avec la même rapidité le dommage matériel. Le pavillon français se vit fermer tous les ports et cette circonstance ne laissa pas que d'être fatale à la Compagnie des Indes. Par un effet de réaction trop digne de la nature humaine, Roze et Belzunce, Fortia et Moustiès, d'Antrechaus et Langeron loin d'être récompensés et honorés virent leur conduite disentée, leur gestion soupçonnée, leur dévouement oublié, il fallut de longues années pour que la reconnaissance et l'admiration publiques leur rendissent l'hommage auquel ils avaient tous les droits. On ne doit pas omettre parmi tant de conséquences singulières l'admirable dévouement des galériens. Une partie de ces malheureux sortit de l'épreuve réhabilitée; il y eut huit cents lettres de grâce expédiées pour des forçats qui avaient servi durant la peste, on assura leur subsistance soit dans le royaume soit dans les colonies[86].

Calamités dans le reste de la France

La peste de Marseille fit oublier d'autres calamités et fléaux d'une extrême violence; elle effaça tout. L'année 1719 avait déjà eu sa large part de catastrophes. Dans la nuit du 16 au 17 février 1719, le vent emporte les toitures, arrache les châssis et gouttières, découvre une partie du château des Tuileries, arrache la croix du clocher de Saint-Germain l'Auxerrois[87]; le 30 mars, une sorte de bolide visible en Champagne et à Paris, tombe en Picardie sur l'abbaye de Saint-Riquier et consume

[85] Il a été vérifié par les registres des paroisses que, cinq années après la peste, la population de Marseille était précisément la même qu'en 1719.

[86] P.-E. Lémontey, *op. cit.*, t. I, p. 413.

[87] J. Buvat, *Journal*, t. I, p. 352; *Madame à la raugrave Louise*, 16 février 1719, dans *Correspondance*, édit. G. Brunet, t. II, p. 65.

tous les bâtiments[88]; le 30 mai, un ouragan sillonne la Normandie et brûle tous les fruits des arbres comme si le feu les avait atteints[89]; le 29 juin, la foudre entre dans l'église Saint-Sulpice à Paris pendant qu'on y chantait les vêpres, traverse le chœur et la nef, sort enfin par une fenêtre laissant clergé et fidèles étendus sur le pavement, plus morts que vifs[90]; le 23 juillet, la foudre entre dans l'église Sainte-Geneviève pendant la célébration de la messe[91]; le 7 août, elle embrase la petite ville de la Charité-sur-Loire qui est détruite[92] pendant que, le même jour, un orage éclate sur la ville de Sainte-Menehould en Champagne qui est entièrement anéantie sans qu'il fût possible de maîtriser le feu, en sorte que les habitants sont réduits à camper en plein champ[93].

L'année suivante, la petite ville de Rozoy, près de Sézanne-en-Brie est consumée par un incendie (29 juin)[94]; la ville de Châlons est éprouvée par un orage accompagné de grêlons pesant une livre et plus, tonnerre, tempête, trombe d'eau, les toits des maisons s'enfoncent dans la ville et le désastre s'étend à quarante villages alentour. Tout est brisé, coupé, ravagé, non seulement les individus en grand nombre et une multitude de bestiaux ont péri, mais on trouve des cadavres de loups tués par les grêlons en rase campagne[95]. Enfin pour couronner cette longue énumération de misères, un sinistre d'une ampleur inconnue éclate à Rennes.

L'incendie de la ville de Rennes

Dans les derniers jours du mois de décembre la peste était vaincue; à ce moment se répandit la rumeur d'une autre catastrophe. Pendant la nuit du 22 au 23 décembre, un menuisier ivre, Henri Bouttronel, dit la Cavée[96], mit le feu à son échoppe située dans la rue Tristin[97], au centre de la ville de Rennes. Les flammes, activées par un vent impétueux, atteignirent les maisons voisines, puis des rues et des quartiers devinrent la proie de l'incendie. Bâtie, comme les villes de ce temps, avec beau-

88 J. Buvat, *op. cit.*, t. I, p. 370-377.
89 *Ibid.*, t. I, p. 398.
90 *Ibid.*, t. I, p. 404.
91 *Ibid.*, t. I, p. 414.
92 *Ibid*, t. I, p. 423.
93 *Ibid.*, t. 423, 425.
94 *M. de Balleroy à sa femme*, 3 juillet, dans *Correspondance*, t. II, p. 177.
95 J. Buvat, *op. cit.*, t. II, p. 123; 6 août 1720.
96 *Arch. municip. de Rennes*, 526 G : délibération de la Commune de Rennes du 30 janvier 1721.
97 Rue Tristin, sur l'emplacement de la cour du n° 3 de la rue de l'Horloge actuelle, derrière l'Hôtel-de-Ville.

coup de bois, Rennes s'embrasa en quelques heures et brûla pendant sept jours. « La ville, écrit un témoin du désastre, fut embrasée comme une mer de feu; à un quart de lieue les charbons allumés tombaient gros comme le poing. » Les habitants affolés jetaient leurs meubles dans la rue, dressant ainsi des barricades qui interdisaient l'emploi des secours. Du centre de la ville, la flamme gagnait « en forme de croix » dans quatre directions différentes. Tous ceux dont la demeure était détruite ou menacée s'efforçaient de sauver quelques meubles et, voyant l'incendie se propager, cherchaient sans cesse un abri nouveau jusqu'au moment où leur bien devenait la proie des flammes ou des voleurs. « On ne voyait partout que charettes, chariots et même chaises à porteurs, dont on se servait pour le transport des effets et avec tant de confusion qu'il était impossible de traverser les rues, chacun emportait comme il pouvait ce qui lui appartenait; le désordre, la confusion, l'épouvante s'étaient tellement emparés de l'esprit du peuple que l'on se sauvait avec des bagatelles pendant qu'on laisait brûler l'essentiel... Le quatrième jour tous les couvents d'hommes et de filles furent ouverts. Les habitants s'y réfugièrent avec le peu de meubles et effets qu'ils avaient sauvés. Hommes, femmes, enfants, tous couchaient pêle-mêle dans les cloîtres, dans les dortoirs; là ils étaient à l'abri des voleurs et des soldats. » Ces derniers aggravaient le désordre. C'était le régiment d'Auvergne, en quartier d'hiver à Rennes. Ils avaient reçu de l'intendant Feydeau de Brou l'ordre de porter secours aux habitants, au lieu de cela, « ces militaires bourraient de leurs fusils les ouvriers et les habitants qui désiraient porter secours aux incendiés, les traitant de voleurs, pendant qu'ils volaient et pillaient eux-mêmes toutes les maisons, qu'ils allumaient le feu dans les caves afin de tout embraser[98]. »

Comme dans toutes les calamités publiques on parla de malveillance et de prodiges; le feu avait éclaté sur dix points en même temps, une pluie de feu s'était abattue sur la ville : sornettes[99]. La cause du sinistre était beaucoup plus simple, il suffisait de lire la description faite par Dabuisson-Aubenay : « Les rues sont étroites, les maisons s'élargissent par le haut, en sorte

[98] *Arch. nat.*, H^1 519 et G^7 205 : *Relation inédite et contemporaine de l'incendie de Rennes en* 1720, dans *Mélanges d'histoires et d'archéologie bretonnes*, t. I, p. 287.

[99] Ducrest de Villeneuve et Maillet, *Histoire de Rennes*, in-8, Rennes, 1845, p. 343, 436 ; Marteville, *Histoire de Rennes*, in-12, Rennes, 1850, t. I, p. 267.

qu'en beaucoup de lieux, elles se touchent presque l'une l'autre, et à peine le jour entre-t-il dans les rues; car les seconds estages s'avancent en dehors sur les premiers et les troisièmes sur les deuxièmes, et ainsi toujours se vont estrecissant[100]. » Ogée ajoute que les rues « étoient toujours fort humides et très sales[101] ». De plus l'eau manquait presque totalement, car les conduites, bien que réparées fréquemment et à grands frais, fonctionnaient très imparfaitement. Le matériel était sommaire : la communauté de ville possédait deux pompes d'une faible puissance, cinq sacs de cuir et quatre haches[102]. L'incapacité des magistrats était à la hauteur de ces moyens. On vit l'intendant Feydeau, l'évêque Turpin de Crissé, le premier président de Brilhac « tous en veste et habits de toile et cuir, avec des sabots, car on ne pouvait marcher autrement, tout n'étant que feu, porter des seaux remplis d'eau, afin d'encourager les ouvriers et leur faire donner du vin et de la boisson ». Quant à faire preuve d'initiative et de décision, ils n'y songèrent pas. « Si, dès le lundi matin, écrit un contemporain, voyant qu'on n'avait aucune des choses nécessaires pour éteindre le feu ni aucune espérance de sauver la ville qu'en sacrifiant quelques maisons, M. l'Intendant eût ordonné aux officiers de mener eux-mêmes leurs soldats et aux entrepreneurs de conduire les ouvriers pour abattre, tout autour du lieu où le feu était le plus épris, une douzaine de maisons, il est sûr qu'il se fût arrêté là... mais tout était dans une si grande confusion qu'on laissait brûler la ville[103]. » L'incendie durait depuis six jours et eut dévoré ce qui restait de Rennes « si des particuliers plus attentifs à leurs intérêts et à la crainte de perdre leurs maisons que ne le furent les principaux magistrats au bien public n'étaient sortis de cet assoupissement. » On coupa, on abattit de larges pans de construction et on sauva le reste.

Les pertes pécuniaires furent considérables, le feu avait détruit trente-deux rues, et 850 maisons sur une superficie de huit

[100] Dubuisson-Aubenay, *Itinéraire de Bretagne*, dans *Archives de Bretagne*, t. IX, p. 20.

[101] Ogée, *Dictionnaire historique et géographique de la province de Bretagne*, 1843, Audriot, *Rennes*, année 1720.

[102] Ducrest de Villeneuve, *op. cit.*, p. 345, voir Banéat, *L'incendie de Rennes en 1720*, dans *Bulletin historique et philologique du Comité*, 1909, p. 258-266.

[103] Fr. R. de Jacquelot, *Journal inédit d'un député de l'ordre de la noblesse aux États de Bretagne*, publié par de Closmadeuc, in-8, Rennes, 1905, p. 133.

hectares[104]. « Le malheur fut complet pour la vie et pour les biens », dit Saint-Simon[105] et le désastre eut dans toute la France un énorme retentissement.

[104] Ogée et Marteville, *Rennes ancien*, t. I, p. 219; B. Pocquet, *Histoire de Bretagne*, t. VI, (1914), p. 170-172.

[105] Saint-Simon, *Mémoires*, édit. Chéruel, t. XI, p. 379; Barbier, *Journal*, t. I, p. 94-95; *Anonyme à Mme de Balleroy*, dans *op. cit.*, t. II, p. 224; M. Marais, *op. cit.*, t. II, p. 37; Le Men, *Lettre de M. du Ménez de Lezurec au marquis de Lesquiffiou, relative à l'incendie de Rennes en* 1720, dans *Bulletin et mémoires de la Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine*, 1897, t. XXVI, p. XXVI; P.-E. Lémontey, *op. cit.*, p. 313, rapporte d'après Saint-Simon qu'on découvrit sous les décombres des scories brillantes et variées, sorties, comme l'airain de Corinthe, des combinaisons fortuites de la combustion. Le luxe façonna et la mode répandit ces lamentables débris. Saint-Simon, *Mémoires*, t. XVIII, p. 130.

[106] Voir la note [80] et ajouter : A. Philippe. *Les étoffes du Gévaudan en Lorraine pendant la peste de* 1721, dans *Société d'agriculture, industrie, sciences et arts du département de la Lozère. Chronique et mélanges*, Mende, 1908, t. I, p. 184; L. Mazeret, *La peste en Gascogne* dans *Bulletin de la Société archéologique du Gers*, Auch, 1908, t. IX, p. 276-292; J. Maurel. *La peste de* 1720 *dans les Basses-Alpes*, dans *Annuaire des Basses-Alpes, Bulletin trimestriel de la Société scientifique et littéraire des Basses-Alpes*, Digne 1907-1908, t. XIII, p. 105, 180, 237, 277.

CHAPITRE XLVII

L'enregistrement de la Déclaration

(8 septembre 1718-4 décembre 1720)

Appel du cardinal de Noailles. — Écho dans les Parlements et le clergé. — Tracasseries. — Pamphlets. — L'évêque Languet de Gergy, de Soissons. — L'archevêque de Mailly, de Reims. — Le *Corps de Doctrine*. — Le Parlement à Pontoise. — Refus d'enregistrement. — Enregistrement au Grand-Conseil. — Juridiction du Grand-Conseil récusée. — Intervention du président Hénault. — Le Parlement exilé à Blois. — Intervention de Daguesseau. — Le cardinal de Noailles cède. — Visite du Premier Président au Régent. — Retour à Pontoise. — Discussions. — Messe rouge. — L'abbé Pucelle. — Enregistrement.

Appel du cardinal de Noailles

La fastidieuse querelle de la Bulle *Unigenitus* avait pris une ardeur nouvelle après la publication de la lettre *Pastoralis officii*. Le Régent, excédé de cette dispute, écoutait les cardinaux de Rohan et de Bissy, de préférence au cardinal de Noailles, subissant en ceci comme en tout le reste l'influence de l'abbé Dubois, et ne cachait plus « qu'il vouloit se déclarer en faveur des plus forts et qu'il ne vouloit pas se brouiller avec le Pape[1] » (10 septembre 1718). Dubois défendait le point de vue des deux cardinaux, tout en avouant « qu'il n'étoit pas du tout instruit de la matière » et « ne laissoit pas d'être à corps perdu contre le cardinal de Noailles. Il alloit de porte en porte crier contre lui, comme contre un hérétique qui troubloit mal à propos l'Église et l'État[2]. » Sans s'émouvoir des clabauderies de cet homme, Noailles avertit le Premier Président qu'il allait incessamment publier son appel, le magistrat l'en félicita et dit que le Parlement était disposé, dès l'apparition du Bref, à appeler comme d'abus au futur concile, et désireux d'agir de concert avec le prélat[3]. Le 16 septembre, le cardinal obtint son audience heb-

[1] Dorsanne, *Journal concernant tout ce qui s'est passé à Rome et en France*, in-4, 1753, t. I, p. 426.
[2] *Ibid.*, t. I, p. 427.
[3] *Ibid*, t. I, p. 428.

domadaire du Régent qui lui présenta un nouveau projet du cardinal de Rohan. Noailles, poussé à bout, publia son appel et abandonna le Conseil de Conscience. Il eut la satisfaction d'être suivi par son chapître à l'unanimité sauf une voix[4] et de recevoir l'adhésion des curés de Paris par un acte qui fut affiché le jour même et annoncé au prône le lendemain dans plusieurs paroisses[5]. Le 26 septembre, la Faculté de théologie s'assembla et cent huit docteurs sur cent dix furent d'avis d'adhérer à l'appel, puis ce fut le défilé des ordres religieux : Carmes de la place Maubert, Feuillants, Oratoriens, Bénédictins, Prémontrés et différents chapîtres. Le Parlement était très disposé à interjeter appel, lui aussi, au futur concile[6]; les Universités de Paris, de Reims, de Caen, de Nantes s'associaient à l'appel. Tous ces corps, et les individus qui y formaient la majorité, fulminaient à l'envi.

Echo dans le Parlement et le clergé

Le procureur général, Joly de Fleury, s'exprimait avec une âpreté qui se retrouve chez presque tous ceux qui prenaient alors la parole ou la plume : « Après tous les ménagements qu'on a eus pour le Pape, disait-il, et pour tout ce qui est émané de la Cour de Rome depuis la Constitution, il n'est plus permis de garder le silence... On voit aisément les véritables motifs qui ont donné lieu à une pareille condamnation. Le prétexte du défaut d'acceptation de la Constitution n'est pas le seul que le Pape ait eu en vue. Cette idée d'infaillibilité que la Cour de Rome recherchoit depuis quelques siècles à établir, lui fait regarder avec horreur les voies les plus canoniques. Sa délicatesse sur ce point, va jusqu'à ne pouvoir tolérer qu'on ait recours à lui pour lui demander des explications sur les Décrets... Avant que cette opinion d'infaillibilité fût née, on voyoit sans étonnement d'illustres évêques refuser de se soumettre aux décisions des Papes, mais disposés en même temps de marquer leur soumission et leur obéissance à tout ce qui seroit jugé par l'Église universelle. On voyoit les plus grands évêques s'adresser aux Papes pour les prier d'expliquer leurs décrets. On voyoit les plus saints Papes, les Pélage et les Grégoire répondre favorablement à ces demandes... La Cour de Rome ayant voulu introduire l'infaillibilité du Pape a tâché de détruire la force de ces exemples par une conduite et par des exemples contraires. Ses démarches ont été si loin qu'il a fallu l'autorité des conciles de

[4] *Ibid.*, t. I, p. 430.
[5] *Ibid.*, t. I, p. 430.
[6] Mathieu Marais, *Journal et Mémoires*, t. I, p. 426 ; 5 octobre.

Constance et de Bâle pour opposer une digue à de pareilles prétentions; mais ils n'ont pas été capables de détromper la Cour de Rome. Elle s'est portée jusqu'à vouloir révoquer en doute l'autorité de ces conciles... » A l'arrêt rendu, en conséquence de ces principes, par le Parlement de Paris du 5 octobre[7], faisaient écho les arrêts des Parlements Rouen (13 octobre), d'Aix (21 oct.), de Metz (25 oct.), de Grenoble (26 oct.), de Rennes (4 novembre), de Bordeaux (15 nov.), de Toulouse (3 décembre). De même les curés se groupaient pour faire appel; on imprima plus tard des recueils de lettres[8], on répandit les requêtes présentées pour demander à être reçus appelans[9] et dans le public on se disait : « Voilà un schisme en France! » et « sans la politique du Régent qui, pour le bien de l'État, appréhende les brouilleries, nous serions séparés de la communion romaine par rapport à la Constitution. Et que sait-on? Si de fil en aiguille la séparation ne serait pas entière[10]. »

Croyant n'avoir plus à garder aucune mesure, le cardinal de Noailles avait fait afficher et mettre en vente son acte d'appel; le premier jour il se vendit dix mille exemplaires[11]. Mais ce succès eut son revers. Le parti constitutionnaire ne se laissait pas décourager. Le P. Simon Gourdan, chanoine de Saint-Victor de Paris, en grande réputation de savoir et de piété, écrivit lettre sur lettre au cardinal, allant jusqu'à lui dire : « Je doute si dans ces conjonctures si fâcheuses, plusieurs saints évêques de l'antiquité, n'auroient pas quitté leurs sièges pour faire cesser les troubles de l'Église[12]. »

Le complot de Cellamare valut un court répit à Noailles, qu'il Tracasseries
fut impossible d'y impliquer, ni aucun Janséniste, de l'aveu du Régent, qui laissa entendre qu'il n'en était pas de même des Constitutionnaires[13]. Cet événement les calma, mais pour peu de temps. Mais alors s'ouvraient avec l'année 1719 des préoccupations si nouvelles et si différentes de celles des années pré-

[7] Arrêt du Parlement de Paris appelant d'abus un décret intitulé : *Sanctissimi Domini nostri Clementis papae XI litterae ad universos Christi fideles datae adversus eos qui Constitutioni Sanctitatis suae quae incipit* Unigenitus... *debitam obœdientam praestare hactenus recusaverunt aut in posterum recusaverint.*

[8] *Témoignage des Curés de la Ville et du Diocèse de Paris.*

[9] Dorsanne, *Journal*, t. I, p. 433.

[10] *Gazette de la Régence*, p. 286-287; 23 septembre 1718, p. 287-288; 3 octobre; p. 288, 10 octobre.

[11] Buvat, *Journal*, t. I, p. 333; 24 septembre 1718.

[12] Villefore, *Anecdotes*, t. III, p. 231-232.

[13] Dorsanne, *Journal*, t. I, p. 445.

cédentes que la dispute religieuse cesse d'occuper l'opinion publique entièrement attachée à l'agiotage. Les conférences continuent, mais l'attention s'en est détournée; le conflit se rapetisse, se racornit pour ainsi dire à la taille d'une chicane inextricable où les magistrats et les ecclésiastiques s'égosillent dans une polémique sans issue possible. Des violences mesquines illustrent cette discussion chétive; ce sont moins des violences que des tracasseries et, pour tout dire d'un mot, des « niches ». Le jour de la Fête-Dieu, le curé de la paroisse de Saint-Louis à Grenoble veut pénétrer avec la procession dans l'église des Jésuites, dont il trouve la porte fermée ,il réclame l'entrée, on s'obstine à la lui refuser, il se plaint au Régent qui blâme les religieux et leur impose d'aller présenter des excuses à l'évêque[14]; l'évêque de Boulogne interdit au P. Gardien des Capucins la célébration de la messe, le religieux désobéit et, pour sa peine, est exilé[15]; à Toulon, on affiche sur la porte de l'église des Récollets « qu'on n'y recevra aucun prêtre pour dire la messe ayant appelé de la Constitution[16] ». Le reste n'est ni plus intéressant ni plus audacieux; ce sont des Carmélites qui ferment l'accès de leur église à des Oratoriens[17], ou bien des Parlements qui font lacérer et brûler des mandements[18].

Pamphlets Plus dignes d'attention sont quelques actes comme l'arrêt du Parlement du 14 janvier 1719 condamnant divers écrits instructifs sur l'état des esprits. Un de ces pamphlets attaquait la déclaration de 1682, contestait le « dogme nouveau » de la supériorité des conciles sur le Saint-Siège; un autre revendiquait l'infaillibilité du Pape « dans les décisions dogmatiques » et comparait le refus de recevoir la bulle à la négation de la divinité de Jésus-Christ; un autre encore défendait les thèses opposées, notamment la suprématie des conciles qu'on ne saurait mieux comparer, était-il dit, qu'aux États-Généraux qui sont en possession de tous les droits de la souveraineté lorsqu'ils sont assemblés. Maxime singulièrement audacieuse et que n'eussent pas admises les théoriciens de l'autorité royale, même pour porter un coup hardi à la puissance pontificale. On devait s'attendre à voir l'abbé de Saint-Pierre prendre parti dans cette contestation; il se prononçait dans une *Instruction familière*, et c'était lui qui invoquait l'analogie entre le concile général et

14 J. Buvat, *Journal*, t. I, p. 399-400, juin 1719.
15 J. Buvat, *Journal*, t. I, p. 401.
16 J. Buvat, *Journal*, t. I, p. 406, juillet 1719.
17 Buvat, *Journal*, t. I, p. 455.
18 Buvat, *Journal*, t. I, p. 403, 419.

les États-Généraux, ce qui lui attirait cette réfutation catégorique de Guillaume de Lamoignon : « Les États-Généraux n'ont que la voie de la remontrance et de la très humble supplication. Le Roi défère à leurs doléances et à leurs prières suivant les règles de sa prudence et de sa justice. S'il était obligé de leur accorder toutes leurs demandes, il cesseroit d'être roi[19]. » On ne pouvait nier que des idées étaient en marche et il eût été permis de douter de l'efficacité des obstacles qu'on élèverait devant elles pour les arrêter.

Le 5 juin 1719, une Déclaration royale appliquait une fois de plus la tactique favorite de Régent; elle imposait un nouveau silence d'une année sur les disputes théologiques, avec la promesse d'arriver, pendant ce laps de temps à un accommodement. Les Appelants ne voyaient là qu'un artifice pour les empêcher de pousser à bout les Constitutionnaires qui, de leur côté, s'indignaient d'avoir à subir un règlement qui les mettait sur le même rang que leurs contradicteurs. Languet de Gergy, évêque de Soissons, un des plus remuants de son parti et dont la bruyante orthodoxie escomptait pour récompense le cardinalat, se plaignait publiquement parce que, à l'en croire, « le silence prescrit dans les causes qui intéressaient la foi, n'avait jamais été utile qu'aux ennemis de la foi », et il introduisit une distinction inattendue et qui fit scandale entre les lois promulguées pendant la minorité des rois et les volontés affirmées par le monarque majeur. Son écrit fut condamné à être lacéré et brûlé par le bourreau au pied du grand escalier du Palais[20]. On signifia cette condamnation à l'évêque, biographe de la sœur visitandine Marie Alacoque, il répondit aux deux notaires envoyés vers lui qu'« il étoit moins touché de cet arrêt que de la mort d'un faisan qu'il venoit de perdre ». L'arrêt portait que le délinquant aurait à s'avouer l'auteur de la lettre condamnée; il fit plus que de l'avouer, il s'en glorifia et cela lui attira une amende de dix mille livres; mais le Régent empêcha l'exécution, pour ne pas.

L'évêque Languet

[19] Arrêt du Parlement, du 14 janvier 1719, condamnant au feu l'*Instruction familière sur la soumission due à la Constitution Unigenitus*, et supprimant le *Traité du schisme* par Longueval, ainsi que l'*Instruction pour calmer les scrupules que l'on s'efforce de jeter dans les consciences timorées au sujet de la Constitution Unigenitus et de l'appel qui en a été interjeté.*

[20] Arrêt du Parlement du 9 août 1719 condamnant au feu une *Lettre de Mgr l'évesque de Soissons à S. A. R. Mgr le duc d'Orléans, Régent du royaume, au sujet de l'arrest rendu au Parlement le 7 juin contre quelques écrits de cet évesque.*

disait-il, lui procurer un chapeau de cardinal[21]. Toute la Cour s'était égayée d'une anecdote dont Languet était le héros. Il était à table chez le ministre Le Blanc lorsque celui-ci arriva dîner, fort en retard, et s'excusa auprès des convives par les mesures qu'avait rendues nécessaires la promotion des dix cardinaux. Chacun s'empressa de lui demander le nom des nouveaux promus, il les nomma; au nom de Mailly, de Reims, l'évêque de Soissons le fit répéter, les yeux hors de la tête, puis se la prenant à deux mains, s'écria de toute sa force : « Ah! il m'a pris mon chapeau[22]! »

Mailly

Languet et Mailly rivalisaient d'ambition et faisaient assaut de pétulance. « J'avais regardé l'évêque de Soissons comme un fort brave homme, écrit la vieille Madame, je l'ai connu lorsqu'il était encore abbé, mais l'ambition de devenir cardinal rend fous la plupart des évêques; il n'en est aucun qui ne pense que plus il fera d'impertinences à l'égard de mon fils et en faveur de la Constitution, plus il se mettra dans les bonnes grâces de la Cour de Rome et deviendra ainsi cardinal. » L'archevêque de Reims, rival heureux de son premier suffragant, n'avait guère d'autres titres à faire valoir pour revêtir la pourpre romaine. Mis dans l'Église malgré lui et avec les plus cuisants regrets, il ne prit d'ecclésiastique que ce qu'il n'en put laisser et sut tirer parti de toutes les circonstances pour se pousser. Fort pauvre, il se tira de misère, puis d'ennui, en devenant aumônier du Roi, et s'éleva, à force de bras, sur le siège d'Arles. S'y trouvant à proximité d'Avignon, il fit toutes sortes d'avances au vice-légat Gualterio qui s'y morfondait dans l'espoir de la nonciature de France, gage du cardinalat. La liaison tourna à l'amitié intime, Gualterio eut sa nonciature et Mailly se crut tout permis. Il se découvrit à Rome des amis et en prit prétexte d'écrire au Pape, de qui il reçut des reliques et un bref. C'était alors un crime pour un évêque d'écrire à Rome sans une permission expresse qui passait par le ministre des Affaires Étrangères. Louis XIV, instruit de cette incartade, faillit faire un éclat, Mailly ne fut sauvé que par l'entremise de Mme de Maintenon et de Gualterio, il se tint coi mais l'affaire lui fut utile à Rome. Lorsque la querelle de la Bulle eut amené le relâchement des anciennes règles sur la correspondance épiscopale avec Rome, Mailly ne se fit pas faute d'écrire dans le style le plus outré, réclama les rigueurs les

[21] Villefore, *Anecdotes ou mémoires secrets sur la Constitution Unigenitus*. A Trévoux, 1733, t. III, p. 224-225.
[22] Saint-Simon, *Additions au Journal de Dangeau*, t. XVIII, p. 176.

plus extrêmes et aurait pu faire figure d'inquisiteur si ses mésaventures ne lui avaient retiré l'autorité d'un docteur. Dans une lettre adressée à ses collègues de l'épiscopat, il qualifiait les appelants de nouveaux « Luther, sectateurs d'Arius, de Nestorius, d'Eutychès », les dénonçait pour « païens et publicains », repoussait toute conciliation et proposait de réduire le gouvernement par la famine à une adhésion complète à la Constitution; il suffirait de supprimer le « don gratuit » que votait chaque assemblée du clergé. Ce factum fut poursuivi, condamné par le Parlement et brûlé au pied de l'escalier du Palais. Mailly exulta, fonda une messe en action de grâces d'avoir été jugé digne de participer aux opprobres de Jésus-Christ. Il espérait que le Parlement l'attaquerait là-dessus, mais on pensa le mieux punir en le laissant en paix. Cela ne faisait pas son affaire, il se retourna vers Rome et pria le Pape de lui faire présent de ses « homélies ». C'était le faible de Clément XI de se croire grand orateur et latiniste impeccable. Il goûta la flatterie et, malgré l'exclusion donnée à Mailly par le gouvernement du Régent, lui donna le chapeau dans la promotion des dix.

Le Régent sentit la provocation, s'emporta et fit défense à Mailly de porter le titre ni aucun insigne de sa dignité. En même temps il lui envoya un enseigne aux gardes, Villeron, avec ordre de ne pas quitter Reims. Mailly, averti par son neveu La Vrillière, se montra fort souple lorsqu'il rencontra sur le chemin, près de Paris, l'enseigne Villeron. Ayant reçu l'ordre de rétrograder, ils vinrent tous deux coucher à Soissons. Le lendemain, Mailly s'apprêtait de si bonne grâce à regagner Reims, que l'officier jugea superflu de l'y conduire et reprit la route de Paris. Aussitôt Mailly le suivit à distance et vint, le soir même, se blottir à Paris. L'abbé de la Fare, son grand vicaire, alla trouver Dubois et fut reçu comme un goujat. La Fare laissa dire et répliqua qu'un ministre tel que Dubois devait être cardinal, et pour cela ne pas contrarier le Pape avec lequel il lui faudrait compter. Dubois sentit l'habileté de ce conseil et puisqu'il fallait une médiation il s'en réserva le mérite. Le lendemain, il rappela l'abbé de la Fare, affecta un accueil plus doux, mais la Fare brusqua l'affaire :

— « Monsieur, dit-il, je vais vous parler franchement, je n'ai aucun ressentiment de la manière dont vous me traitâtes hier; je vis bien que vous parliez en ministre. Vous autres, grands politiques, vous ne pouvez pas faire autrement; mais vous n'êtes sûrement pas fâché de faire quelque chose d'agréable au Pape

dont vous aurez incessamment besoin car on voit bien que vous ne pouvez pas manquer d'avoir bientôt le chapeau.

— « Vous êtes trop clairvoyant, l'abbé, répliqua Dubois, il faut bien que j'avoue que vous m'avez deviné, laissez-moi ramener M. le Régent; mandez seulement à votre archevêque de se rendre secrètement ici, et de s'y tenir caché, jusqu'à ce que je l'avertisse, cela ne sera pas long. »

Mailly attendait le signal, se laissa introduire au Palais-Royal par les derrières, fit sa soumission au Régent et regagna Reims, où il ne prendrait point la qualité de cardinal ni aucune marque de cette dignité et ne devait signer, dans le royaume, que « l'archevêque de Reims », mais, à l'étranger, il pourrait signer le « cardinal de Mailly ». Rentré à Reims, Mailly se claquemura, s'interdit toute fonction publique où il ne se fut avoué qu'archevêque et languit plus de trois mois sans autre consolation que de tirer de sa poche la calotte rouge, de la regarder, de l'admirer, de la baiser, de l'essayer devant un miroir, mourant d'impatience de la montrer en public. Il se croyait oublié, mais l'abbé de la Fare veillait à Paris et quand il apprit que le cardinal de Noailles avait fait agréer le *Corps de doctrine* par les cardinaux de Rohan et de Bissy, il songea que l'approbation de Mailly serait d'autant plus précieuse qu'on le savait fort mal avec Noailles. On recherchait les signatures épiscopales, l'abbé fit savoir que celle de Mailly dépendait de la permission de porter les insignes cardinalices. En outre, on envoyait des ecclésiastiques du second ordre solliciter les signatures, il suggéra d'envoyer le *Corps de doctrine* à Reims par le premier suffragant Languet, de Soissons. Celui-ci ne put s'y dérober, il lui fallut subir la mortification et, le 17 mars, on sut à la Cour la mission de Languet. Dangeau ignore qu'il emportait deux lettres cachetées du Régent. Dans la première, le prince ordonnait à l'archevêque de signer sur le champ sous peine d'exil et de renoncement au chapeau; dans la deuxième, il l'invitait à signer, mais le laissait libre et lui annonçait qu'il pouvait venir recevoir la calotte des mains du Roi. Mailly signa le *Corps de doctrine*, montra la deuxième lettre à tout le monde, supprima la première et le 19 mars « porta sa calotte au Roi qui la lui mit sur la tête[23] ».

[23] Saint-Simon, *Additions* au *Journal* de Dangeau, t. XVIII, p. 172-177; Dangeau, *Journal*, t. XVIII, p. 180, 185, 188, 193, 252, 253; 11, 19, 22, 31 décembre 1719; 17, 19 mars 1720; *Madame à la raugrave Louise*, 7 octobre 1719, dans *Correspondance*, édit. G. Brunet, t. II, p. 165; Saint-Simon, *Mémoires*, édit Chéruel 1858, t. XVII, p. 325-349.

Le Corps de Doctrine

Le *Corps de doctrine* avait été élaboré, dès les premiers mois de l'année 1720, par le cardinal de Noailles, l'évêque de Clermont, Massillon, et le P. de la Tour supérieur général de la Congrégation des pères de l'Oratoire. Cet écrit contenait des explications sur les propositions condamnées et devait être soumis à la discussion des cardinaux et des évêques constitutionnaires dans l'espoir de terminer la querelle par un accommodement qui rétablît la paix dans l'Église[24]. Cet accommodement fut signé le 13 mars au Palais-Royal par les cardinaux de Noailles, de Rohan, de Bissy, de Gesvres et de Mailly et par plusieurs archevêques et évêques[25]. Deux jours après circulait une « formule envoyée aux appelants de la Constitution Unigenitus pour les engager à persister dans leur appel[26] », quelque explication et quelque corps de doctrine qu'on pût joindre à la Bulle et de quelque expression qu'on pût se servir pour les réunir. Sans s'émouvoir de cette protestation, Noailles tenait la paix pour rétablie et annonçait aux curés du diocèse que « par un bon *Corps de doctrine* et par une acceptation relative, on avoit pris toutes les précautions que l'on pourroit désirer pour mettre la vérité à couvert, aussi bien que les libertés de l'Église gallicane... Il n'y a plus, ajoutait-il, qu'à prier Dieu qu'il bénisse les bonnes intentions de ceux qui n'ont eu d'autre vue que d'assurer pleinement la vérité et la paix[27] ». Malgré ces bonnes paroles, le cardinal de Noailles dut bientôt s'avouer qu'il n'était ni approuvé ni suivi par son parti. Le premier jour d'avril, il se rendit à la Sorbonne pour la *prima mensis* et fut étonné de voir que pas un des docteurs de cette maison n'était venu à sa rencontre ni ne l'avait accompagné en sortant[28]. La nouvelle de cet accommodement ne causa pas moins de surprise dans les provinces[29], d'ailleurs pendant que Colbert, de Montpellier, branlait la tête, déclarait la pièce « bien éloignée d'être telle qu'on la pouvoit désirer », Languet, de Soissons, s'écriait : « La citadelle est prise par ruse, par mine et par assaut. » On disputait sur le nombre, l'autorité, la sincérité des signatures, et les bro-

[24] Buvat, *Journal*, t. II, p. 46.

[25] Buvat, *Journal*, t. II, p. 51, 67-68; M. Marais, *Journal et Mémoires*, t. I, p. 267.

[26] Buvat, *Journal*, t. II, p. 53-55; 15 mars 1720.

[27] Buvat, *Journal*, t. II, p. 55-56 : Lettre circulaire de M. le cardinal de Noailles à MM. les curés de son diocèse, 18 mars 1720.

[28] Buvat, *Journal*, t. II, p. 67.

[29] M. Marais, *Journal et Mémoires*, t. I, p. 242; 4 avril 1720.

chures de courir[30], les lettres épiscopales de se croiser[31], les mandements de se multiplier. Pendant trois mois le *Corps de doctrine* a tous les honneurs de la dispute, sa célébrité fait tort au Système, mais l'opposition est presque générale et l'hostilité des partis plus envenimée. Les évêques de Montpellier, de Boulogne, de Marseille, de Mirepoix, de Pamiers, de Lectoure, de Nîmes, de Saintes, de Verdun, d'Acqs repoussent le *Corps de doctrine*[32], le synode des curés et le chapître de Paris lui font mauvais accueil[33], la Sorbonne représente au cardinal combien vivement elle désire qu'il n'autorise point cet écrit[34]. Surtout on relève les contradictions du cardinal de Noailles, sa faiblesse, et on réduit son acceptation à cette formule : « Nous acceptons avec respect l'erreur relativement à la vérité dont nous ne nous soucions guères[35]. » Celui, dit-on, qui conduit le cardinal dans cet accommodement est l'abbé Couët, qu'il a fait son grand vicaire, homme savant, dévôt de la dévotion qui s'accommode au temps, et que l'on a vu dans un parti tout à fait contraire à la Constitution. Le cardinal ne sait plus où il en est. On lui a promis des lettres patentes d'une certaine façon. On les veut expédier d'une autre, et on dit que si quelque chose peut excuser l'accommodement, c'est que la Constitution étant une affaire d'intrigue, on la pouvait dénouer par une autre intrigue[36]. »

Le Parlement à Pontoise

Nonobstant tout ce qu'on pouvait dire et le décri où tombait le *Corps de doctrine*, Dubois continuait à y voir la paix de l'Église et le gage de la pourpre attendue. Après avoir exilé le Parlement à Pontoise, il ne doutait pas d'en obtenir l'enregistrement pur et simple de la bulle *Unigenitus*. Le premier acte

30 *Lettre d'un chanoine à un homme retiré du monde sur* l'accommodement *au sujet de la Constitution*, 15 pages; *Réflexions succinctes sur l'acceptation au sujet de la Constitution*, 16 pages; *Réflexions succinctes sur l'accommodement; Observations sur la lettre du cardinal à ses curés; Remarques sur le dispositif dressé pour l'acceptation de la bulle; Explications sur la bulle Unigenitus*, 33 pages; *Mémoires sur la paix de l'Église*.

31 *Lettre de MMgrs de Montpellier et de Boulogne à M. le Card. de Noailles*, 12 mars 1720; *Lettre circulaire des* [mêmes] *aux évêques appelans en envoyant la lettre précédente; Lettre de M. le cardinal de Rohan à M. l'évêque de Langres; Lettre de Mgr de Blois à M. Le Robien, grand vic. de Vannes*, 14 mars 1720.

32 M. Marais, *Journal et Mémoires*, t. I, p. 244, 245, 251, 254, 255, 257.

33 M. Marais, *op. cit.*, t. I, p. 244, 256.

34 M. Marais, *op. cit.*, t. I, p. 251, 260; 15 avril, 10 juin 1720.

35 M. Marais, *op. cit.*, t. I, p. 267; juin 1720.

36 M. Marais, *op. cit.*, t. I, p. 267, 269; juin 1720.

du Parlement laissa voir qu'on n'obtiendrait rien sans peine[37], ces gens, disait-on, sont plus incorrigibles que jamais, dépensent comme les agioteurs, font une chère terrible; leur punition, au lieu de les corriger, ne fait que les confirmer dans leur entêtement. Ils sont incompréhensibles. Barbier et Marais nous disent, en effet, qu'on fait à Pontoise une dépense considérable. Le Premier Président y est avec toute sa famille, logé dans la maison du duc d'Albret qui est très belle et a un jardin magnifique. Il tient une table de trente à cinquante couverts qui n'est pas délicate à son ordinaire, mais on y a, en quantité, poulets, poulardes, chapons, aloyaux, gigots et autres viandes. On joue un lansquenet aux vingt sous sans passer au-delà et quantité de quadrilles qui est une hombre à quatre[39].

Les lettres patentes du 4 août prescrivaient au Parlement l'enregistrement de la Bulle et la cassation des appels faits à son sujet[40]. Cette déclaration souleva une protestation presque unanime. Les magistrats riaient sous cape à la vue du gouvernement obligé de reconnaître que le Parlement n'est pas *uniquement* fait pour juger les procès[41]. La Compagnie, suivant l'usage pratiqué dans les affaires difficiles, avant d'enregistrer la Déclaration ou de la rejeter, nomma des commissaires pour l'examiner et lui présenter un rapport; mais dans le temps où elle allait être enregistrée avec des modifications, La Vrillière vint à Pontoise la retirer des mains du Parlement (7 septembre). Hénault se fait probablement illusion lorsqu'il croit que les modifications suggérées par le Parlement « auraient peut-être concilié les deux partis ». Les esprits étaient montés au point que les pires sottises se débitaient comme des sentences. L'évêque Bel-

Refus d'enregistrement

[37] M. Marais, *op. cit.*, t. I, p. 352-354 : Déclaration royale du 21 juillet portant translation du Parlement à Pontoise et l'Enregistrement.

[38] *M. de Caumartin à Mme de Balleroy*, 20 juillet et 18 août 1720, dans *Les Correspondants*, t. II, p. 185-187.

[39] M. Marais, *Journal et Mémoires*, t. I, p. 358, 362 ; Barbier, *Journal*, t. I, p. 56 ; Buvat, *Journal*, t. II, p. 119 : « Les procureurs n'y firent pas un long séjour pour le prix excessif du logement, des vivres et des denrées, le pain y ayant valu vingt sols la livre les trois premiers jours du marché, et le moindre vin jusqu'à vingt-cinq sols la pinte.

[40] Isambert, *Recueil des anciennes lois françaises*, t. XXI, p. 187, 188 ; *L'exil du Parlement à Pontoise* (1720). *Journal inédit du Président Hénault*, dans *Souvenirs et Mémoires*, 1899, t. II, p. 504-523 ; t. III, p. 145-165, 308-337 ; L. Perey, [=L. Herpin]. *Le Président Hénault et Mme du Deffand, La Cour du Régent, La Cour de Louis XV et de Marie Leczinska*, in-8, Paris, 1893, p. 35-69 (abrégé avec beaucoup de fautes).

[41] M. Marais, *Journal et Mémoires*, t. I, p. 363 ; 5 août 1720.

zunce imputait aux appelants la peste de Marseille[42] et l'archevêque d'Arles, Forbin-Janson, dans un mandement contre les sauterelles attribuait ce fléau à la résistance de ceux qui repoussaient la Constitution; à l'en croire, ces insectes, par leurs sauts et leurs « intercadences successives » marquaient l'inquiétude de ceux qui ne se fixent pas aux sentiments du pape et s'abandonnent à tout vent de doctrine[43].

Enregistrement au Grand Conseil

Le 23 septembre, le Régent fit enregistrer la Déclaration du Roi sur la Constitution portant que 1° la Constitution *Unigenitus* serait observée par tout le royaume avec défenses aux Universités et Facultés de théologie de rien écrire, distribuer ni produire qui y fut contraire, non plus qu'à l'*Instruction pastorale;* 2° il était défendu d'appeler de cette Constitution au futur concile et tous les appels passés étaient réputés nuls et de nul effet, sans préjudice des maximes gallicanes; 3° on déférait aux archevêques et évêques connaissance et jugement de la doctrine avec injonction aux Parlements, Chambres et juridictions de s'y conformer; 4° on interdisait de s'attaquer par les vocables de schismatique, janséniste, novateur, hérétique. Suivant les anciens arrêts, la Déclaration renouvelait tous les délits et arrêts contre le jansénisme et enjoignait aux évêques de se comporter avec modération dans son exécution. « La lecture de cette Déclaration si surprenante où le Roi met la main à l'encensoir, juge l'acceptation des évêques uniforme et décide les appels, qui ne peuvent être jugés que par le concile, en disait plus que toutes les réflexions que l'on pouvait faire[44] », disait l'avocat Marais qui concluait : « Le pyrrhonisme avec le schisme vont entrer dans l'Église. »

« Le Régent, voyant donc qu'il n'y avoit rien à faire au Parlement[45] » se résolut « à un coup d'éclat et d'autorité auquel on ne s'attendoit pas. Avec tous les princes du sang et le comte de Toulouse, il alla voir la séance du Grand Conseil. Le Chancelier y étoit venu présider. On y fit venir treize ducs et pairs, cinq maréchaux de France, cinq conseillers d'État, quatre maîtres des requêtes, et ils étoient dix-huit du Grand Conseil, en comptant le Premier Président. La Compagnie assemblée, le procureur général, M. Hénault, présenta une lettre de jussion pour délibérer de nouveau, qui fut enregistrée, ensuite il laissa sur le bureau ses conclusions pour l'enregistrement de la Déclaration et fit un discours éloquent sur la dignité de l'assemblée, sur les

[42] M. Marais, *op. cit.*, t. I, p. 369; 9 août 1720.
[43] M. Marais, *op. cit.*, t. I, p. 290; 15 juin 1720.
[44] M. Marais, *op. cit.*, t. I, p. 444.
[45] Barbier, *Journal*, t. I, p. 73; septembre 1720.

lumières du Régent, et sur l'espérance que les obscurités alloient être dissipées. Le Chancelier prit les voix et tous opinèrent à l'enregistrement pur et simple. Le Chancelier et le Premier président ont été du même avis, ainsi que les officiers et conseillers du Grand-Conseil. Quelques-uns proposèrent des modifications, le Régent dit qu'il n'étoit plus temps, puisqu'ils n'avoient pas fait de remontrances. Trois conseillers furent d'avis des remontrances, mais revinrent à l'avis des autres. Enfin les voix ayant été comptées, il s'en est trouvé trente-trois pour l'enregistrement pur et simple contre seize. Tout cela s'était passé à huis-clos depuis neuf heures et demie jusqu'à midi et demi. Ensuite, on ouvrit la grande audience et le procureur général lut en public la Déclaration et les lettres patentes, puis le Chancelier prononça l'arrêt. C'était fini. Paris apprit avec surprise cette forme nouvelle de séance, d'enregistrement et de jugement[46].

Juridiction du Grand Conseil récusée

La Déclaration fut criée et débitée dans les rues avec l'enregistrement[47]; reste à savoir, disait Barbier, si le pape sera content d'un pareil enregistrement qui ne vaut rien, le Grand Conseil n'étant ni en possession ni en droit de le faire[48]. Néanmoins tout parut tranquille de la part de la Cour, lorsque le 4 novembre, on apprit à Pontoise que le Régent méditait un parti violent contre le Parlement. Le lendemain, le président de Nassigny alla dire à M. de Mesme que le seul remède était dans quelques démarches du cardinal de Noailles auprès du Régent pour lui faire entendre que la publication de son mandement ne dépendait pas absolument de l'enregistrement de Parlement. L'accommodement projeté entre les évêques supposait une condition préalable : c'est que l'archevêque de Paris donnerait son mandement par lequel il acceptait la constitution *Unigenitus* en y joignant des explications; sans ce mandement, point d'accommodement, les deux partis allaient reprendre les armes et combattre tout de nouveau. Le cardinal ne voulait donner ce mandement qu'à condition que la Déclaration serait enregistrée au Parlement, car pour l'enregistrement au Grand Conseil il n'en faisait point de cas. Le Pape non plus, qui ne voyait là qu'une entreprise que les esprits ne pouvaient ratifier parce qu'elle était étrangère aux formes du droit.

Dubois sentit qu'il ne triompherait pas de cette double opposition et se vit obligé d'abandonner l'enregistrement fait au

[46] M. Marais, *op. cit.*, t. I, p. 444-446 ; 23 septembre 1720.
[47] M. Marais, *op. cit.*, t. I, p. 448 ; 24 septembre 1720.
[48] Barbier, *Journal*, t. I, p. 74 ; septembre 1720.

Grand Conseil; c'était chose malaisée puisqu'il n'y avait décidé le Régent qu'en le persuadant que cette formalité terminerait la querelle religieuse. Mais rien ne pouvait rebuter Dubois du moment qu'il s'agissait pour lui d'obtenir le chapeau. Il décida le Régent à réclamer avec instance au cardinal le mandement promis. « Que le Parlement enregistre et je donnerai mon mandement, répondit Noailles, que V.A.R. mande le Premier Président, qu'elle convienne avec lui de lui renvoyer la Déclaration, que le Parlement la revise et je ferai ce que j'ai promis. » Alors le Régent se fâcha, il pensa qu'on voulait le contrecarrer, que c'était un concert entre le cardinal et le Parlement et qu'on voulait profiter du désir qu'il avait de la publication du mandement pour le forcer à rappeler cette Compagnie. « Le Parlement est lié avec le cardinal, disait-il, s'ils sont si fort d'accord, je n'ai qu'à menacer de perdre le Parlement, j'alarmerai le cardinal; ils ont cru m'embarrasser en s'unissant, ils m'ouvrent une voie pour réussir, c'est un côté par où attaquer le cardinal. » Ce fut alors que la perte du Parlement fut résolue. Dès qu'il en fut instruit le Président de Mesme promit de s'entremettre auprès du cardinal; le président Hénault, également averti, se chargea d'agir de son côté.

Intervention du président Hénault

Son embarras était grand; il ne connaissait pas assez le Chancelier ni ses intentions pour l'aller voir; ayant entendu dire que l'abbé Menguy tenait les fils d'une sorte de négociation, il l'alla voir. Menguy était un homme qui ignorait le repos, on eût dit qu'il était toujours en présence de son génie : ses yeux brillants annonçaient l'éloquence qu'il conduisait à son gré, tant les idées, tours, expressions lui étaient soumis, associant la force à la grâce. A ce beau talent il joignait des mœurs irréprochables. Hénault le trouva qui dînait chez le cardinal de Noailles, ils déplorèrent ensemble la déchéance de la Compagnie qui ne tenait plus à rien dans le royaume, l'indifférence du peuple pour l'exil de ses magistrats, l'hostilité de Law qui allait jusqu'à dire qu'un roi de France ne serait jamais vraiment roi, s'il ne supprimait tous les Parlements du royaume. Cependant, disait Menguy, tont n'était pas perdu, et il s'avisa que l'accommodement projeté dépendait du mandement du cardinal qu'ils allèrent voir sur le champ. Noailles dit à Hénault : « Secourez-moi ou vous êtes perdus. »

Hénault répondit que tous les ministres ne leur étaient pas hostiles. Dubois était intéressé à rendre les magistrats nécessaires, un autre — qu'il ne nomma point, c'était Le Blanc — avait sondé le gouffre creusé par Law et voulait renverser cet

homme pernicieux à l'État, mais n'osait présenter cette vue au Régent de qui la prévention pour Law était un enchantement que rien ne pouvait dissiper. Il fallait donc perdre l'Écossais sans paraître l'attaquer et le seul moyen c'était le retour du Parlement. Hénault alla entretenir Le Blanc qui, à son tour, entretint Dubois, et déclara que toute l'affaire se réduisait à faire donner le mandement au cardinal, à renvoyer la Déclaration au Parlement et à l'y faire enregistrer; le mandement était un préalable nécessaire sans lequel le Régent n'entendrait à rien, qu'ainsi il fallait y déterminer Son Éminence. Hénault et Menguy y allèrent sur l'heure, nommèrent cette fois M. Le Blanc, dirent à quoi tenait le salut de la Compagnie qui leur importait moins que celui de l'État prêt à périr. Le cardinal pouvait tout sauver en donnant son mandement. Il répondit qu'il ne s'y refusait pas, mais que ce mandement serait inutile pour la paix et deshonorant pour lui-même sans l'enregistrement du Parlement : « Êtes-vous sûrs, demanda-t-il, de cet enregistrement. » Nous n'eûmes garde de lui répondre rien, dit Hénault; nous lui dîmes seulement qu'il pouvait voir le Premier Président et celui-ci voir le Régent. — « Mais qu'il vienne donc, interrompit le cardinal. dans quatre jours c'est la Saint-Martin, vous devez faire votre rentrée à Pontoise, les moments sont chers et si on a du mal à vous faire, on ne voudra pas attendre que vous soyez rassemblés. » Mais les magistrats souhaitaient que le Premier Président reçut l'ordre du Régent de faire cette démarche. Le cardinal répondit qu'il avait plusieurs fois essayé sans y réussir. M. le Régent croit ,dit-il, qu'on veut tirer au bâton avec lui; néanmoins il promit de lui en reparler, tandis que Hénault et Menguy prenaient la décision d'aller trouver le Premier Président à Pontoise, le péril était si prochain qu'il n'était guère permis d'hésiter.

Le 7 novembre, Hénault et Menguy partirent pour Pontoise où devait arriver en même temps qu'eux un ordre du Régent au Premier Président de venir le visiter au Palais-Royal. Cependant cet ordre tardait et n'arrivait point, le chancelier Daguesseau s'était refusé à l'expédier, mais M. de Mesme avait résolu de venir sans être mandé. Le dimanche 10, à onze heures, le Premier Président se rendit au Palais-Royal, il trouva l'antichambre pleine des ennemis du Parlement qui attendaient avec crainte et impatience l'issue de cette entrevue. Le Régent reçut fort bien le Premier Président; comme ils étaient ensemble, M. Le Blanc les interrompit pour engager le Régent à suspendre ses ordres contre le Parlement. Le prince acquiesça. Après un

quart d'heure de conversation, le duc d'Orléans congédia le Premier Président chargé de sa part d'aller prier le cardinal de donner son mandement. Il y alla et en sortit disant que le cardinal ne donnerait son mandement que quand le Parlement l'aurait enregistré; M. de Mesme envoya cette réponse au Régent, prêt à tous les événements. Cette lettre fut remise à la sortie du conseil de Régence, lue et brûlée, ensuite M. de La Vrillière fut appelé pour recevoir les ordres.

Le Parlement exilé à Blois

Le lendemain matin 11 novembre, jour de la rentrée, chaque membre du Parlement reçut vers neuf heures une lettre de cachet sur ce modèle :

« A M. Hénault, président en ma cour de Parlement séant à Pontoise.

« Monsieur Hénault ayant pour de bonnes considérations résolu « de transférer ma cour de Parlement séant à Pontoise en ma ville « de Blois, je vous fais cette lettre de l'avis de mon oncle le duc « d'Orléans Régent, pour vous enjoindre et ordonner de vous y « transporter, toutes affaires cessantes, pour assister à l'ouverture « de mon Parlement qui s'y fera le deux décembre prochain, pour « cette année seulement et sans tirer à conséquence et pour y être « instruit de mes intentions et y rendre la justice à votre ordinaire « en vertu de la déclaration qui y sera envoyée, vous faisant « cependant défense de vous assembler nulle part ailleurs, sous « quelque prétexte que ce soit, sous peine de désobéissance et de « privation de votre charge, et la présente n'étant à autre fin, je « prie Dieu qu'il vous ait, Monsieur Hénault, en sa sainte garde.»

Cet exil du Parlement à Blois quelque rigoureux et quelqu'extraordinaire qu'il fût n'était que le commencement des maux qu'on préparait à la Compagnie, et le projet était de rendre l'administration de la justice tellement difficile du fait de cet exil nécessaire qu'on serait amené à prononcer la suppression. Pendant toute la journée du 11 M. le cardinal avait été assailli de gens qui essayaient de le persuader de donner son mandement afin de doner la paix à l'Église et de sauver l'État qui allait devenir la proie de Law. Le mardi matin, 12 novembre, le Premier Président monta en carosse.

Intervention de Daguesseau

Cependant le Chancelier Daguesseau, qui, jusque là, avait paru regarder avec indifférence tout ce qui arrivait au Parlement, parut se réveiller à la nouvelle de l'exil à Blois. En l'allant chercher à Fresne, Law avait fait rejaillir sur ce grand magistrat une partie de l'indignation qui l'atteignait lui-même, les honnêtes gens s'attristaient, ses dernier amis s'obstinaient à la défendre encore : « Il n'est pas temps qu'il se déclare, il attend

un moment plus favorable; s'il s'opposoit trop fortement, il courroit risque de sa perte et d'être renvoyé encore une fois, et il ne veut pas laisser occuper sa place par quelque homme qui seroit absolument vendu à Law; voyez ce qui est arrivé au garde des sceaux d'Argenson pour avoir voulu le perdre, il s'est perdu lui-même. On ne sait pas les coups que M. Daguesseau pare tous les jours, c'est le sublime de la vertu d'immoler jusqu'à sa réputation au bien public. » Quoiqu'il en soit, le mardi 12, il alla trouver le Régent et lui dit qu'il avait dissimulé jusqu'à présent tous les malheurs dont il avait été témoin et quelquefois même l'instrument, mais que le mal était enfin venu à son comble, que l'État perdu et la justice détruite l'avertissaient de se retirer et que, n'étant point en situation de faire le bien ni de réparer le mal, il ne lui restait plus qu'à remettre les sceaux, et qu'ainsi, il suppliait Son Altesse Royale de vouloir bien recevoir sa démission. »

« Va te faire f..... avec tes sceaux », répondit le Régent: ce qui était une manière assez nouvelle de laisser les sceaux à un chancelier. Pendant que l'intrigue cherchait à exploiter cette situation, et de longtemps intrigue de Cour n'avait été plus vive, tout ce qui, de près ou de loin, appartenait à la magistrature et au clergé prenait parti dans la querelle. Les avocats n'étaient pas les moins courageux et les plus silencieux; pas un d'eux n'avait paru à la chambre des vacations, pas un à Pontoise et pas un n'irait à Blois. « Gloire immortelle pour notre ordre, que cette conduite, et qui marque bien la liberté d'une si belle profession » s'écrie Mathieu Marais.

Au milieu de cette effervescence, on parlait toujours de réconciliation. Le cardinal mollissait. Le 14 novembre, il fut au Palais-Royal et donna parole au Régent de lui remettre son mandement et de le publier dans deux jours. Le 15, Villars s'en mêla, on prit confiance, on se dit : « Il a la main bonne pour les grandes affaires, témoins Denain et Rastadt »; et le bruit courut que l'affaire était accommodée. Le 16, au matin, Noailles se rendit au Louvre et au Palais-Royal, portant son mandement imprimé, qu'il avait préalablement fait lire au Premier Président. La condescendance du prélat fit effet sur le cœur du Régent, plusieurs lui remontraient dans quelle fâcheuse entreprise il était engagé, il songea dès lors à réparer le mal qu'il avait fait. La difficulté consistait à annuler l'order d'exil à Blois sans que le Parlement eut demandé grâce. Le Blanc trouva un expédient. Il rencontra le Premier Président dans une maison tierce et le ministre conseilla au magistrat de faire visite le lendemain au Palais-Royal

Le cardinal de Noailles cède

avec quelques personnes de sa Compagnie. En conséquence, le soir, le Premier Président envoya avertir plusieurs de ces messieurs de se trouver le lendemain 17, à dix heures, chez lui, en robe, pour aller au Palais-Royal prendre congé du Régent. Il était convenu de ce qu'il dirait, et les uns appelaient cette démarche faiblesse, les autres nécessité; même certains allaient jusqu'à dire que la translation de Blois était un arrangement pris avec les chefs du Parlement qui avaient promis d'enregistrer s'ils étaient contraints.

Visite du Premier Président au Régent

Le 17, le Premier Président avec vingt-un présidents et conseillers entrèrent en carrosse dans la cour du Palais-Royal et furent introduits sans attendre dans la petite galerie où les attendait le Régent qui les reçut avec toutes les grâces dont les princes sont capables quand ils veulent plaire. Il répondit au compliment du Premier Président qui annonçait le départ pour Blois, malgré le grave préjudice qui devait en résulter pour tous ceux qui avaient à obtenir une sentence. « Je n'avais pas prévu tous ces inconvénients, répondit le prince, quand je me suis déterminé à vous envoyer à Blois et c'est avec peine que j'avais pris ce parti; mais on a tenu dans le Parlement des conversations si extraordinaires qu'il ne m'a pas été possible de les souffrir; je sais bien que cela ne regarde point tout le Parlement et que cela ne tombe que sur quelques-uns de ses membres, aussi je vous assure que je ne veux point de mal à la Compagnie en général, et M. le Duc pense comme moi; mais je suis fâché contre ceux qui tiennent de très mauvais discours. Je sais bien que cela ne regarde aucun de ceux qui sont ici présents, mais on s'est très mal comporté dans les dernières assemblées et surtout dans l'affaire de la Constitution. Cette affaire est enfin terminée, car j'ai le mandement; le Roi veut donc bien vous renvoyer à Pontoise où je vous enverrai la Déclaration pour l'enregistrer convenablement et je prendrai pour cela avec vous des mesures au moyen desquelles j'espère que tout se passera bien. »

Le Régent demanda encore dans quel temps le Parlement avait coutume de rentrer.

— « C'est le 22 de ce mois, lui répondit le Premier Président.

— « Eh bien, dit le prince à La Vrillière, faites expédier des ordres pour Pontoise et envoyez-les à M. le Premier Président cette après-dîner. » La Vrillière dit qu'il expédierait ceux-là plus volontiers qu'il n'avait fait les autres. M. de Mesme salua le Régent et en s'en allant se retourna du côté de M. le Duc et lui dit qu'ils se flattaient qu'il s'accordait avec M. le Régent sur les sen-

timents qu'il avait pour la Compagnie. M. le Duc répondit qu'il avait toujours parlé au Régent sur ce ton là.

Le 19, toutes les lettres de cachet pour le retour du Parlement à Pontoise furent expédiées au Premier Président qui les fit remettre à chacun en particulier par les buvetiers de chaque chambre. De son côté, le Chancelier gardait les sceaux. Sa vertu, disait-on au Palais, s'est ressuscitée. Ayant dit qu'on lui couperait le poing plutôt que de lui faire sceller la translation à Blois, le Régent répliqua qu'il la lui ferait sceller ou qu'il l'enverrait à la Bastille. A quoi Daguesseau répondit : « J'irois pour obéir à vos ordres; mais s'il m'est permis d'instruire Votre Altesse, je lui dirai que V. A. feroit en cela ce qui n'est ni de son pouvoir ni de son devoir et qu'elle n'auroit point d'exemple dans la monarchie. » Retour à Pontoise

— « Allez donc au diable! » cria d'Orléans, et ils se séparèrent. « On en ferait de bons contes, disait Mathieu Marais, si on avait envie de rire. » Pendant qu'ils conversaient de la sorte les colporteurs criaient dans les rues de Paris le mandement du cardinal, et les libelles pullulaient.

Il n'était plus question que d'enregistrer la Déclaration, il s'en fallait de beaucoup qu'on y pût compter, vu l'esprit régnant parmi les conseillers. Les uns étaient partisans de la conciliation, les autres ne voyaient pour eux de carrière ni dans l'érudition, ni dans l'éloquence, mais dans une fausse fermeté qui attirait sur eux l'attention car la Compagnie aimait tout ce qui sortait des voies ordinaires et il suffisait qu'on y proposât un parti singulier pour qu'il fut adopté avec ardeur. Un des plus signalés parmi les boute-feux était l'abbé Pucelle, capable de former un grand parti qui l'aurait suivi aveuglément. Aussi eut-on bien de la peine à surmonter cette opposition. Discussion

On célébra la messe rouge le 25 novembre à Pontoise, il s'y trouva cent cinquante conseillers et huit présidents à mortier, ce qui était sans exemple; le Premier Président invita tout ce monde et le dîner coûta quatorze mille francs. Après le dîner, il dit aux convives que le Parlement rentrerait à huitaine et qu'on s'assemblerait le 2 décembre pour l'affaire de la Déclaration. Ce fut une semaine remplie de démarches et de négociations pour obtenir quelques modifications favorables aux appelants. Dubois se donnait, dit-il, tous les mouvements imaginables pour que la Déclaration fut enregistrée avec des modifications satisfaisantes, il servait d'intermédiaire entre Noailles d'une part, Rohan et Bissy d'autre part et faisait agréer par le Régent les modifications convenues. Tout ceci se faisait en secret et ce ne Messe rouge

fut que le dimanche 1er décembre qu'on fut d'accord. Le lendemain, le Parlement se réunit à Pontoise et entendit un long discours du Premier Président, reçu avec un applaudissement général, ensuite on lut la lettre de cachet renvoyant la Déclaration par devant le Parlement et on nomma des commissaires; la décision étant remise au mercredi 4.

L'abbé Pucelle

La journée du 3 se passa en conférences. L'abbé Pucelle disait et répétait incessamment : « Mais que vont devenir les appelants si nous les abandonnons? Le gouvernement est contre eux; on les désarme, ils n'ont plus de défense, la Déclaration n'est pas assez claire en leur faveur. Laisserons-nous périr tant de gens de bien pour avoir eu la généreuse fermeté de s'opposer aux entreprises de Rome, et oublierons-nous que nous avons appelé comme eux? » On lui répondit à cela que les modifications les mettaient à couvert, que le seul risque qu'ils pussent courir c'était que le Parlement n'enregistrât pas, parce que le Grand Conseil, devenu juge de cette affaire ne pouvait juger que conformément à la déclaration qu'il avait enregistrée purement et simplement, que si cette Déclaration ne lui paraissait pas pourvoir suffisamment à la sûreté des appelants, il fallait donc se presser de l'expliquer suffisamment en leur faveur et y ajouter de quoi les défendre à l'avenir. Tout le monde entoura l'abbé Pucelle, on le conjura de ne point s'opposer à la consommation d'un ouvrage que le public attendait avec impatience, que tous les intérêts étaient réunis dans cette occasion, que non seulement on donnait la paix à l'Église, mais qu'on ôtait tout prétexte à la prolongation du séjour à Pontoise et que le retour à Paris changerait la face des choses et forcerait Law à partir.

Enfin l'abbé Pucelle se rendit, les huit commissaires vinrent en avertir ceux qui les attendaient. Le mercredi 4, la Compagnie assemblée, le rapporteur donna lecture de l'enregistrement : « Registrées, ouï, ce requérant, le procureur général du Roi, pour être exécutées aux mêmes clauses et conditions portées par l'arrêt d'enregistrement, lettres patentes de 1714, et conformément aux règles de l'Église et aux maximes du royaume sur l'autorité de l'Église, sur le pouvoir et la juridiction des évêques, sur l'acceptation des bulles des Papes, et sur les appels au futur concile, lesquelles règles et maximes demeureront dans leur forme et vertu. Et pour être la cessation de toutes poursuites portées par la présente déclaration, pour raison des appels interjetés, inviolablement observée.

Enregistrement

« En Parlement, séant à Pontoise, le 4 décembre 1720. »

Ainsi fut sauvé l'État prêt à périr, dit le président Hénault,

et ainsi fut rouvert le chemin de Paris devant les parlementaires dont la pénitence prenait fin. Il s'en fallait de beaucoup que la satisfaction fut complète et générale. Marais dénonçait cet enregistrement « en termes suspendus, équivoques, disant tout et ne disant rien, et qui veulent autant dire que si on n'enregistrait point ». Barbier disait que « c'était n'avoir rien fait, jeu que tout cela. » Le vrai et le seul triomphateur était le Premier Président dont l'autorité avait tout conduit. A quelques jours de là, il maria sa fille au duc de Lorges et le Régent envoya à la mariée de Pontoise un collier de perles et une croix de diamants de vingt mille écus pour présent de noces. Comme tout le monde était à souper, Séchelles apporta la nouvelle que le samedi matin 14, Law était parti pour Guermande et que la Compagnie rentrerait le lundi suivant[49].

[49] *Journal rédigé par M. le Président Hénault de ce qui s'est passé au Parlement et à la Cour à l'occasion de l'enregistrement de la Déclaration de loi du 4 août 1720 touchant la Conciliation des évêques au sujet de la Constitution* Unigenitus *depuis le commencement de novembre 1720 jusqu'au retour du Parlement à Paris*, dans *Souvenirs et Mémoires*, 1899, t. II, p. 504-523; t. III, p. 145-165, 308-337. Sur ce manuscrit et d'autres relations, voir M. Marais, *Journal et Mémoires*, t. I, p. 484, note 1; *Ibid.*, t. I, p. 477 à 504; t. II, p. 3-6. Barbier, *Journal*, t. I, p. 81-88; A. de Boislisle, signale une dissertation dans *Le séjour du Parlement à Pontoise en 1720*, dans *Revue des Sociétés savantes des départements*, 1880, 7e série, t. I, p. 101.

CHAPITRE XLVIII

L'Alliance franco-espagnole

(3-8 juin 1720-27 mars 1721)

Situation périlleuse du Régent. — Ses dispositions à l'égard de l'Espagne. — Rôle de Don Patricio Laulès. — Il insiste sur l'alliance franco-espagnole. — Volte-face de Dubois. — Susceptibilité de l'Angleterre. — Instructions données à l'ambassadeur et à l'agent secret. — Mornay à Balsaïn. — Le Père Daubenton. — La reine Elisabeth. — Le projet Farnèse rejeté par Dubois. — Maladie de Mornay. — Audience de Maulévrier (13 novembre). — Entrevue avec Grimaldo. — Nouveau projet. — Maulévrier y est initié. — Réponse qu'y fait le Régent. — Refus d'alliance offensive. — Insistance de Philippe V. — Attitude de l'Angleterre. — Lettre de Stanhope. — Mission de Chavigny. — Scrupules de Philippe V. — Négociation entre Maulévrier et Mornay. — Signature du traité. — Conditions du traité.

Situation périlleuse du Régent

Cinq années après la mort de Louis XIV, le gouvernement de la Régence avait abouti à une catastrophe imminente. La Quadruple Alliance avait aggravé les conditions des traités d'Utrecht, le Système de Law avait produit la banqueroute, la Peste avait ruiné le commerce colonial, la Déclaration enfin avait exaspéré la querelle religieuse. Après ces pénibles expériences, l'amitié anglaise était jugée à sa vraie valeur : une exploitation, le crédit était frappé à mort pour tout le temps que durerait encore l'ancien régime; la marine achevait de se dissoudre et de disparaître; la religion n'offrait plus qu'un prétexte aux disputes stériles et aux pires extravagances. Philippe d'Orléans et son inspirateur Dubois n'avaient rien épargné pour s'assurer l'héritage présomptif de la couronne et il leur fallait reconnaître que les prétentions personnelles de Philippe V y mettraient un moindre obstacle que l'hostilité grandissante de la nation. « Le nombre des mécontents s'augmente tellement en ce royaume contre la Régence, écrit-on au mois d'avril, que si notre Cour ne fait une prompte paix avec l'Espagne, un soulèvement général ne manquera pas[1]. » Au mois de mai, l'ambassadeur d'Espagne à Paris, don

[1] *Gazette de la Régence*, p. 328; 7 avril 1720.

Patricio Laulès[2] écrivait en chiffres à sa Cour que tout le monde était outré contre le gouvernement, qu'on s'attendait à quelque désordre dans Paris, qu'on y avait jeté des billets par les rues et dans les maisons, disant qu'on fermât les boutiques, qu'on se tînt prêt pour une Saint-Barthélemy[3]. Et le Régent, pour brave qu'il fût, avait l'imagination frappée. On l'avait vu, le jour de l'émeute du 17 juillet, « blanc comme sa cravate et ne sachant ce qu'il demandoit[4] »; quelques jours plus tard, le 29, pendant le Conseil, il se mit à crier : « On investit le Palais, voilà qu'on tire. » C'était une ménagère qui secouait un tapis[5]. Au mois d'août, contre l'éventualité d'un complot tendant à enlever le Roi et à le conduire à Pontoise pour l'y proclamer majeur, le Régent adopta la précaution de coucher aux Tuileries dans un appartement mis en communication avec la chambre à coucher de l'enfant[6]. Au mois d'octobre, le chevalier Schaub, voyageant en France, trouvait les peuples si déchaînés contre Law qu'il redoutait un soulèvement prochain et général qui n'épargnerait pas le Régent[7]. Celui-ci et son complice voyaient approcher la majorité de Louis XV et l'heure où il leur faudrait rendre des comptes en quittant le pouvoir, ce qu'ils ne voulaient à aucun prix. Dubois plus perspicace, plus opiniâtre et plus laborieux avait reconnu la nécessité d'une volte-face politique et le parti personnel à en tirer. Rien ne pouvait plus dès lors l'en détourner.

Ses dispositions à l'égard de l'Espagne

La chute d'Alberoni ne mettait pas seulement fin à la guerre, elle provoquait à une réconciliation, gage d'une alliance avec l'Espagne. L'ambassadeur impérial, Pendtenriedter avait pressenti que les alliés, unis contre une Espagne ennemie, deviendraient rivaux pour accaparer la nouvelle amie; on les verrait enchérir les uns sur les autres par des concessions aux dépens de l'Empereur[8]. Le Régent, pour se faire bien venir, avait pris les devants et offert Gibraltar dont il n'avait ni le droit ni le moyen de disposer; il n'avait pas tardé à en être bien instruit, mais son échec ne modérait pas sa passion de transformer l'adhésion contrainte de Philippe V à la Quadruple-Alliance en une

[2] De son vrai nom Patrick Lawless, sujet irlandais.

[3] *Arch. de Simancas, Estado*, liasse 4331 : *Laulès à Grimaldo*, 27 mai 1720.

[4] Barbier, *Journal*, t. I, p. 50.

[5] M. Marais, *Journal et Mémoires*, t. I, p. 356.

[6] *Public Record Office*, France, vol. 358 : *W. Ayerst à Stanyan*, Paris, 27 août 1720.

[7] *Destouches à Dubois*, *Hanovre*, 8 octobre 1720, dans Mahon, *History of England*, t. II, p. 386.

[8] O. Weber, *Die Quadrupel Allianz vom Jahre* 1718, in-8, Wien, 1887 : *Pendtenriedter à sa Cour*, Paris, 22 décembre 1719.

paix durable et cette paix soigneusement entretenue par les réfugiés français auxquels il réservait ses faveurs. Presque tous les régiments de cavalerie leur étaient donnés, d'autres recevaient des missions de confiance et ces mauvais Français étaient écoutés comme des oracles, ils cherchaient à se rendre agréables autant qu'à se rendre nécessaires. Un maniaque, nommé Foucault de Magny, influençait ce monarque presque dément au point d'envoyer les débris de l'armée de Sicile, rentré dans les ports d'Espagne, tenter le déblocus de Ceuta au Maroc, où un siège qui durait depuis vingt-six ans avait créé dans ces parages une sorte de camp hospitalier et galant où les deux partis vivaient en bon voisinage.

Rôle de Don Patricis Laulès

Don Patricio Laulès ne paraissait pas destiné à faciliter un rapprochement entre la France et l'Espagne. Ses instructions ne portaient guère que sur des revendications; c'était d'abord la prompte remise de Fontarabie et des places occupées dans le Guipuzcoa et la Catalogne par l'armée française; ensuite, l'évacuation au mieux des intérêts de l'Espagne, de la Sicile et de la Sardaigne; enfin la rétrocession de Gibraltar[9]. Laulès notait avec satisfaction et adressait à sa Cour tous les indices du malaise très grave de la France, et tous les symptômes d'un prochain bouleversement. On peut être surpris que le concours de tant de divisions et de misères n'ait pas amené une révolution, on doit l'être plus encore de voir Laulès reprendre à son compte le rôle d'agent provocateur qu'avait rempli le prince de Cellamare. Irlandais et jacobite, il trouvait l'emploi de ses dons d'intrigue dans son nouveau poste et sa nationalité d'emprunt; par ses soins, le duc de Bourbon n'essayait plus de dissimuler sa haine à l'égard du Régent et « je fais faire le même manège, disait Laulès, auprès des autres princes du Parlement par des voies indirectes[10] ». Son calcul l'amenait à escompter l'influence de l'opinion publique restée espagnole et jacobite pour imposer au Régent et à Dubois une politique de ménagements envers l'Espagne et le Prétendant. « Toute la France, Sire, écrivait Laulès à Philippe V, souhaite avec passion de voir une parfaite union établie entre V. M. et le Roi votre neveu et entre vos deux monarchies. Le Régent et l'archevêque de Cambrai font semblant de le désirer aussi : mais je me trompe, ou les conditions

[9] *Archiv. de Simancas*, Estado, liasse 4331 : *Minuta de la instruccion y demas papeles que se extregaron à Dr Patricio Laules, en 28 de abril 1720, para pasar à la C^e de Francia.*

[10] *Archiv. d'Alcala*, Estado, liasse 2733 : *Laulès à Philippe V*, Paris, 11 mars 1721.

que S.A.R. proposera pour y parvenir seront plus convenables à ses propres intérêts qu'à ceux de V. M. Toutes ses vues ne tendent qu'à son objet principal, et l'archevêque de Cambrai ne travaille que sur ce même principe et ne le perd jamais de vue[11]. » S'il en croyait son ambassadeur — et ses affirmations étaient trop flatteuses pour être mises en doute — Philippe V ne pouvait douter que la France ne l'« adoroit » et que « le Régent s'étoit aliéné tous les cœurs par son Système et par ses alliances contre S.M.C.[12] », en sorte que pour calmer la nation il se trouvait dans la nécessité de s'unir avec l'Espagne, ce « qui est le seul bon parti qu'il a à prendre et l'unique qui puisse être agréable à la France[13] ».

Il insiste sur l'alliance franco-espagnole

Laulès ne manquait pas dans ses entretiens officiels de plaider la cause d'une alliance intime franco-espagnole. Il représentait au Régent « qu'il ne suffisoit pas à des princes aussi proches parents que le Roi Catholique et S.M.T.C. d'être en paix, qu'il falloit de l'amitié et une parfaite union entre eux, tant pour leur satisfaction particulière que pour celle de leurs sujets qui le souhaitoient et pour le bien et l'avantage qui en reviendroit aux deux couronnes, et que la même raison qui obligeoit les autres puissances à mettre tout en usage pour les désunir, faisoit voir clairement la nécessité d'une union parfaite entre elles[14] ». Le Régent accorda que le rétablissement d'une entente sincère et durable était à souhaiter, en outre il promit d'insister fortement au Congrès de Cambrai sur la restitution de Gibraltar à l'Espagne et de n'en pas démordre[15]; il ajouta qu'il voulait finir toutes choses avec l'Espagne avant le Congrès, afin que les deux couronnes se présentassent étroitement unies devant l'Europe assemblée.

Volte-face de Dubois

Mais Laulès ne s'en tint pas là. Il était trop engagé avec Torcy[16] et le parti « vieille Cour » pour ne pas soutenir Law contre Dubois et dans cette même audience du 3 juin il tentait

[11] *Archiv. d'Alcala*, Estado, l. 2733 : *Laulès à Philippe V*, Paris, 16 juin 1720.

[12] *Archiv. d'Alcala*, Estado, l. 2733 : *Laulès à Philippe* V, Paris, 20 août 1720.

[13] *Archiv. de Simancas*, Estado, l. 4331 : *Laulès à Grimaldo*, Paris, 15 juillet 1720.

[14] *Archiv. de Simancas*, Estado, l. 4331 : *Laulès à Grimaldo*, Paris, 4 juin 1720.

[15] *Archiv. de Simancas*, Estado, l. 4331 : *Laulès à Grimaldo*, Paris, 4 juin 1720.

[16] *Archiv. d'Alcala*, Estado, l. 2733 : *Laulès à Philippe V*, Paris, 20 août 1720.

d'obtenir la disgrâce de l'archevêque de Cambrai. Lord Peterborough et l'abbé Landi, envoyé du duc de Parme, le secondaient. Ils n'espéraient pas moins que le renversement de la Quadruple-Alliance et la création d'une alliance franco-espagnole. Dubois avait senti la partie si gravement compromise que, le 15 juin, il se décida pour l'union intime entre la France et l'Espagne aux conditions posées par les Farnèse[17]. Chavigny qui l'a connu de près et a entendu ses plus secrets calculs, ne s'est pas mépris sur l'influence qu'exerça le désaveu obstiné de la politique anti-espagnole de Dubois par l'opinion publique. « A mesure, dit-il, qu'on approchait de la majorité du Roi et de la fin de la Régence, on voyoit noir dans les impressions qui restaient en France de nos discordes avec l'Espagne. L'on sentait à proportion le besoin pressant de les effacer. L'archevêque de Cambrai n'avoit pas attendu jusque là pour comprendre que ce n'étoit que sur ce plan qu'il pourroit établir celui de son élévation et de son autorité. Mais il n'étoit pas facile de passer d'une extrémité à l'autre sans y tenir un juste milieu. Il aurait été également imprudent de rejeter le projet du duc de Parme et d'y adhérer[18]. » Sa résolution prise, Dubois sut persuader Laulès de la sincérité de son revirement. « J'ai lieu de croire, dit-il, que tout ce que M. l'archevêque de Cambrai m'a dit... est vrai et qu'il veut véritablement concourir à établir cette union *de bonne foi*[19]. » Il soulignait le mot. Mais le duc de Parme n'en était pas réduit à des assurances de cette nature. Peterborough, Landi et Laulès avaient livré l'assaut au Régent le 3 juin, Dubois avait capitulé et, le 8 juin, le Régent écrivait au duc de Parme, lui annonçait l'arrivée prochaine de Peterborough et ajoutait ces mots : « J'attends quelques éclaircissements pour vous informer de plusieurs circonstances qui peuvent servir à l'union plus étroite de la France et de l'Espagne[20]. » Le duc de Parme envoya aussitôt le comte San Severina d'Aragon pour discuter à Paris ce nouveau système d'alliances dirigé contre l'Empereur[21].

[17] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Parme, t. VI, fol. 157-161 : *Landi à Dubois*, 24 avril 1720; *Ibid.*, fol. 169 : *duc de Parme à Landi*, 3 mai; *Ibid.*, fol. 171, *duc de Parme au Régent*, 6 mai 1720.

[18] *Archiv. des Aff. Étrang.*, France, *Mémoires et Documents. — Mémoires* de Chavigny, p. 457.

[19] *Archiv. de Simancas*, Estado, l. 4331 : *Laulès à Grimaldo*, Paris, 4 juin 1720.

[20] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Parme, t. VI, fol. 177 : *le Régent au duc de Parme*, 8 juin 1720.

[21] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Parme, t. VI, fol. 191-192 : *le duc de Parme au Régent*, 30 juin 1720.

Le duc de Parme avait sacrifié un ministre qui le servait bien mais qu'il ne pouvait plus défendre, cependant le renvoi d'Alberoni ne changeait rien aux desseins de la Cour de Parme que la reine Élisabeth se chargeait de faire aboutir. Ces desseins n'allaient à rien moins qu'à faire en Italie la guerre à l'Empereur; par une chance inespérée, l'Espagne ligottée et pressurée par Alberoni et par Élisabeth semblait n'avoir d'autre destinée que de fournir flottes et régiments au service du Parmesan. Maintenant le Régent et Dubois s'adressaient à lui, il saurait mettre le prix à ses services.

Entre temps, dès le mois de juillet, le duc d'Orléans se détermina à nommer un successeur à M. de Saint-Aignan, à Madrid; il arrêta son choix sur le marquis de Maulevrier-Langeron. Il s'était battu convenablement sur les champs de bataille d'Espagne sous les yeux de Philippe V, il ne fallait lui demander rien d'autre que de mettre l'épée à la main, son ignorance était complète en toutes matières, quant à la diplomatie c'est à peine s'il en connaissait le nom et la destination. Dubois lui adjoignit un fonctionnaire modeste et capable dont il disait que : le sieur Robin « étoit l'Apollon sans lequel M. le marquis de Maulévrier ne sauroit faire de vers[22] ». Ancien commissaire ordonnateur, bien instruit de ce qui regardait les comptes, les troupes et le commerce, Robin était principalement chargé de la partie des négociations relative à ces questions. Au-dessus de Maulévrier et son commis, Dubois avait placé un *mentor*, l'abbé de Mornay, ambassadeur à Lisbonne depuis 1713, où il avait presque perdu la vue. Il regagnait, sans hâte, son archevêché de Besançon, qu'il ne devait jamais voir.

Susceptibilité de l'Angleterre

Le retour d'un ambassadeur de France à Madrid était un événement de nature à préoccuper le cabinet anglais qui affecta une extrême inquiétude. L'Angleterre s'était, depuis la paix, attribué le droit de parler haut et d'être seule représentée à Madrid. Quand il fallut excuser l'envoi de Maulévrier, Dubois commença par protester que la France n'avait « pas plus de relations avec l'Espagne qu'avec le Japon[23] »; ensuite il expliqua qu'il ne s'agissait que de la liquidation de la dernière guerre et de la restitution des places conquises en Biscaye et à la Louisiane : il ne s'agissait donc que d'un règlement de comptes confié à Robin, Maulévrier n'étant là que pour la décoration. En réalité

[22] *Arch. des Aff. Étrang.*, Espagne, t. 299, fol. 313 : *Dubois à Saint-Simon*, 16 décembre 1721.

[23] *Arch. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 332, fol. 15 : *Dubois à Destouches*, 15 juillet 1720.

les instructions remises à Maulévrier, à Robin et à Mornay tendaient à un autre but.

Ils devaient manifester la joie la plus vive de l'adhésion du roi d'Espagne à la paix et le désir le plus ardent de rétablir l'intimité des rapports entre les deux couronnes; se montrer tout prêts à servir les intérêts de Philippe V, faire sonner bien haut la jalousie renaissante des autres puissances; insister sur la nécessité de maintenir la paix générale; Philippe V n'en avait-il pas besoin pour rétablir l'ordre dans ses armées, dans sa marine et dans ses finances? le Régent pour payer les dettes du royaume? La sagesse voulait que la France et l'Espagne réglassent à petit bruit et comme en famille les discussions et les difficultés qu'elles pouvaient avoir entre elles afin que dans le Congrès prochain elles n'eussent besoin du concours d'aucune autre puissance; elles devaient se communiquer tout ce qu'elles découvriraient des desseins des autres États; le duc d'Orléans soumettrait volontiers ses plans aux lumières du roi d'Espagne. Il ne craignait point en effet, que « la loi et les établissements réglés par les traités d'Utrecht avec le concours de toutes les nations et par le choix libre et solennel du Roi Catholique, pour assurer pour toujours la tranquillité de l'Europe, lui laissassent aucune idée contraire au repos public et à la confiance nécessaire entre ce prince et S.A.R. pour établir une parfaite union entre les deux couronnes; le Régent n'avoit jamais fait et étoit incapable de faire en aucun temps à la religion du roi d'Espagne l'injustice d'admettre le moindre doute sur la sincérité et l'effet de ses serments; il connoissoit trop son humanité pour croire qu'en aucun temps il voulût replonger toute l'Europe dans une nouvelle guerre dont on ne pourroit prévoir la fin. » Le respect et la modération dont S.A.R. ne s'étoit jamais départie lors des invectives outrageantes qu'on n'avait pas craint de lancer contre lui prouvait qu'il les avait imputées au cardinal Alberoni et non pas au Roi; il n'en gardait donc aucun ressentiment, et ne demandait pas mieux que de donner au Roi son neveu toutes sortes de gages de son amitié[24].

Instruction de l'ambassadeur

Mornay était chargé d'aborder un sujet délicat entre tous. Alberoni avait fait insinuer à l'Empereur un projet de mariage entre le Prince des Asturies et une archiduchesse d'Autriche, on ne l'avait pas rebuté mais remis après la conclusion de la paix; celle-ci était conclue et le roi d'Espagne paraissait disposé à reprendre

et de l'agent secret

[24] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Espagne, t. 299, fol. 62 : *Instructions du marquis de Maulévrier*, 9 septembre 1720.

cette affaire. Mornay devait tout tenter pour l'en détourner, et s'il n'y pouvait réussir, du moins instruirait-il le gouvernement français de tout ce qu'il pourrait savoir et chercherait-il à exploiter la dissimulation forcée de la Cour d'Espagne pour obtenir quelque avantage, un décret favorable au commerce français par exemple, ou la cession de Pensacola[25]. Mornay arriva à Madrid le 4 octobre, « deux jours avant Maulévrier et Robin, retenus longtemps à Bayonne par la difficulté de se procurer des voituriers[26]. » L'agent secret précédait l'ambassadeur officiel et lui aplanirait les voies.

Mornay à Balsaïn

Le Roi et la Reine étaient alors confinés dans les forêts de Balsaïn. Là se trouvait « le reste fort petit du grand et beau château, incendié au temps de Charles II, où l'on avoit accès par une montée en bois comme celle des paysans au village, avec un perron étroit, une chambre pour Sa Majesté, une pour les domestiques, quelques trous au-dessus, les cuisines au-dessous. » Mornay savait que ce pavillon de chasse était une manière d'ermitage où Philippe V ne recevait personne, il n'osait s'y aventurer et préférait attendre l'époque du retour à l'Escurial[27], mais Dubois consulté n'admettait aucun délai : « Vous ne devez pas hésiter d'aller à Balsaïn; vous perdriez l'occasion de voir le Roi de trop longtemps; vous pouvez aller à la Cour dans quelque lieu qu'elle se trouve[28]. » Mornay se soumit et, dès son arrivée à Madrid, demanda une audience à Balsaïn. Elle lui fut accordée, vers le 10 octobre 1720, et débuta par des assurances d'amitié et des protestations d'un vif désir d'union entre les deux couronnes. Philippe V exprima le désir « qu'il avait de former une union étroite avec la France[29]. » C'était un bon début, Mornay en avisa Dubois, à qui il manda qu'on trouverait des partisans de l'alliance dans le marquis Scotti et le Père Daubenton, confesseur du Roi[30]. Ce jésuite exerçait une autorité considérable sur son pénitent dans la conscience duquel il voyait, disait-il,

Le Père Daubenton

[25] *Arch. des Aff. Étrang.*, Espagne, t. 296, fol. 51 et 56 : *Dubois à l'abbé de Mornay*, 20 et 27 août 1720.

[26] *Arch. des Aff. Étrang.*, Espagne, t. 296, fol. 127 : *Mornay à Dubois*, 7 octobre 1720.

[27] *Arch. des Aff. Étrang.*, Portugal, t. 54, fol. 255 : *Mornay à Dubois*, 10 septembre 1720.

[28] *Arch. des Aff. Étrang.*, Portugal, t. 55, fol. 101 : *Dubois à Mornay*, 24 septembre 1720.

[29] *Arch. des Aff. Étrang.*, Espagne, fol. t. 296, fol. 193 : *Mornay au Régent*, 14 octobre 1720.

[30] *Arch. des Aff. Étrang.*, Espagne, t. 296, fol. 193 : *Mornay au Régent*, 14 octobre 1720.

« comme dans un cristal bien net[31]. » Son pouvoir avait été coupé d'une disgrâce qui avait rendu cauteleux ce religieux naturellement réservé, et il avait employé le temps de cette disgrâce à composer la fameuse bulle *Unigenitus*. Rappelé à Madrid et rétabli dans sa charge, après la chute de la princesse des Ursins, Daubenton conservait avec un cœur bien français une ardente passion ultramontaine, cependant, par-dessus la France et Rome, il plaçait « la Compagnie » et « la Constitution ». Les scandales et des orgies du Régent le laissaient très indifférent, mais il condamnait les complaisances de ce prince pour le parti janséniste. Dès qu'on lui laissa entrevoir le triomphe de la Bulle et l'humiliation des appelants, Daubenton découvrit dans Dubois l'homme providentiel et travailla sans relâche au succès de ses plans.

C'était un allié précieux, mais dont, malgré tout, l'influence ne pouvait balancer celle de la Reine. Bien que depuis l'éloignement d'Alberoni, Philippe V eut retrouvé quelque volonté et même quelque énergie, Elisabeth le dominait et régnait, mais c'était au prix d'une existence, pour toute autre qu'elle, intolérable. Philippe ne se détachait pas d'elle, jour et nuit vivait à ses côtés, ne tolérait pas les longues confessions et la relançait jusqu'à la garde-robe. Si quelque lumière, un écrit, un avis parvenaent jusqu'à la Reine c'était par des moyens que le respect dû au lecteur ne permet pas de décrire. Cette sujétion si voisine de l'esclavage, semblait faire toute la joie de cette rusée italienne. « Ses louanges, ses flatteries, ses complaisances, dit Saint-Simon, étoient continuelles; jamais l'ennui, jamais la pesanteur du fardeau ne se laissoit apercevoir. Dans tout ce qui étoit étranger à ses projets, le Roi avoit toujours raison, quoi qu'il pût dire ou vouloir; elle alloit sans cesse au-devant de tout ce qui pouvoit lui plaire, avec un air si naturel qu'il sembloit que ce fût son goût à elle-même. » Aussi vivait-elle dans la plus extrême contrainte, obligée de partager tous les exercices du Roi sans pouvoir jamais s'éloigner de lui de plus de deux ou trois pas. A ce prix seulement, elle obtenait ce qu'elle voulait : mais elle finissait toujours par l'emporter : c'était elle, par suite qu'un ministre de France devait surtout gagner. Du moins savait-on comment la prendre; obtenir pour son fils aîné un établissement souverain où elle pût se retirer plus tard, c'était à quoi elle tournait jour et nuit sa pensée; la servir en cela c'était conquérir son amitié[32].

La reine Elisabeth

[31] L. Lémontey, *op. cit.*, t. I, p. 423.

[32] *Arch. des Aff. Étrang.*, Espagne, t. 299, fol. 62 : *Instructions de Maulévrier*, A. Baudrillart, *Philippe V et la Cour de France*, t. II, p. 416.

Le projet Farnèse

C'était la Reine qui stipulerait, mais au nom des Farnèse. Or le projet Farnèse, apporté à Paris par le comte San Severino, était inacceptable. Ce projet ne tendait à rien moins qu'à un nouveau bouleversement de l'Europe. Le roi d'Espagne renouvellerait ses renonciations devant les Cortès et prometterait de n'abandonner jamais ses sujets. Il promettrait son appui — et ses armées au besoin — au duc d'Orléans pour prendre possession du trône de Louis XV, si celui-ci mourait sans enfant mâle; même, il userait de toute son influence pour maintenir le duc d'Orléans au pouvoir à la majorité. En revanche de ces bons offices, le Régent renouvellerait ses propres renonciations; il soutiendrait, même par les armes, les prétentions du Roi Catholique sur Naples, la Sicile, la Sardaigne et le Milanais, ferait attaquer le Milanais par soixante mille hommes quand Philippe V attaquerait le royaume de Naples et cette double opération s'accomplirait avant la majorité de Louis XV. La victoire donnerait de nouveaux territoires qui s'ajouteraient aux duchés italiens destinés aux enfants d'Elisabeth. Quant au duc de Parme il recevrait, à titre de remerciement pour ses bons offices, les principautés de Castro et de Ronciglione, usurpés par le Saint-Siège.

rejeté par Dubois

Scotti à Madrid rencontrait l'abbé de Mornay et lui développait le même plan : alliance franco-espagnole et guerre sans merci contre l'Empereur[33]. A aucun prix, le Régent et Dubois ne voulaient se laisser entraîner à la guerre en Italie. Dubois se chargea adroitement de rejeter les conditions sans rompre la négociation et quand le projet Farnèse fut détruit, il se tourna directement vers Madrid où il se savait bien compris et bien servi par Mornay. Il avertissait celui-ci que son début était trop satisfaisant pour qu'il fut sage de remettre la suite à des mains moins expertes et le priait de prolonger son séjour à Madrid pour y conduire les pourparlers à bon terme[34]. Toutefois il appréhendait l'impression qu'avait pu faire sur Philippe V le projet Farnèse. « A peine, écrivait-il, l'encre qui a signé les engagements de la Quadruple-Alliance et en dernier lieu l'accession du roi d'Espagne, est séchée; quelle honte de violer sur le champ ces engagements! On ne les a pris que pour procurer la tranquillité à l'Europe, on la replongeroit dans un trouble dont il seroit impos-

[33] *Arch. des Aff. Étrang.*, Espagne, t. 296, fol. 152 : *Mornay à Dubois*, 14 octobre 1720.

[34] *Arch. des Aff. Étrang.*, Espagne, t. 296, fol. 212, 244 : *Dubois à Mornay*, 12 et 18 novembre 1720.

sible de prévoir la fin[35]. » Mornay devait découvrir ce que pensaient le Roi et la Reine, les détourner au besoin de ce projet tout en paraissant entrer dans leurs vues, se refuser à prendre un engagement pour le jour où le projet serait exécutable, car le secret était impossible et une indiscrétion mettrait en péril toutes les autres alliances de la France. Dubois recommandait encore à Mornay de tenir compte de trois choses : des avantages généraux de la couronne d'Espagne, des intérêts particuliers de la reine Élisabeth, de ceux du duc de Parme. De la France il n'était pas question. Robin était chargé de faire valoir les intérêts commerciaux, mais il était préférable d'attendre pour que ces questions ne vinssent pas embarrasser l'affaire principale[36].

L'affaire principale, c'était l'alliance dans laquelle on tâcherait de sauvegarder l'ambition et l'avidité des Farnèse. L'intérêt du duc de Parme était des plus difficiles à satisfaire, car ni par ruse ni par violence on n'avait jamais pu décider le Pape à renoncer aux principautés de Castro et de Ronciglione. Peut-être y réussirait-on en faisant miroiter une indemnité. En tous cas le duc de Parme serait tenu au courant de ce qui se ferait et se dirait. De son côté le Régent désirait que le roi d'Angleterre intervint comme garant dans le traité d'alliance entre la France et l'Espagne.

Maladie de Mornay

Pendant que ces instructions étaient adressées par Dubois, la maladie d'yeux de Mornay s'aggravait rapidement sous le climat plus rude de Madrid[37]; des rhumatismes le clouèrent au lit pendant tout le mois de novembre[38]. Ce fut une grande contrariété pour le Régent et son ministre : « Nous sommes, écrivaient-ils au malade, dans une situation et dans une crise si délicate qu'il n'y a que vous qui nous en puissiez tirer heureusement, et il serait malheureux de perdre le moment de former une liaison aussi naturelle et avantageuse que celle des deux couronnes. » Le Régent envoya des conseils, des remèdes, des ordonnances libellées par Chirac et par Gendron, le tout en vain.

Audience de Maulévrier 13 novembre

Maulévrier, qui se sentait supplanté par Mornay, profita de ce contre-temps pour regagner le terrain perdu. Mais après une pre-

[35] *Arch. des Aff. Étrang.*, Espagne, t. 296, fol. 284 : *Dubois à Mornay*, 26 novembre 1720.

[36] *Arch. des Aff. Étrang.*, Portugal, t. 55, fol. 118 : *Dubois à Mornay*, 29 octobre 1720.

[37] *Arch. des Aff. Étrang.*, Espagne, t. 296, fol. 235 : *Mornay à Dubois*, 4 décembre 1720.

[38] *Arch. des Aff. Étrang.*, Espagne, t. 297, fol. 93 : *Maulévrier au Régent*, 2 décembre 1720.

mière audience à Balsaïn, notre ambassadeur passa un mois entier sans entendre parler de Philippe V ni de ses ministres[39]. Le 10 novembre, le P. Daubenton lui rendit visite et protesta que « dans sa renonciation à la couronne de France, le Roi avait agi religieusement, sans aucune restriction mentale[40]. » Dans la soirée du 12 novembre, nouvelle visite du confesseur qui conseilla de solliciter une audience, qui fut accordée le lendemain. Philippe s'exprimant d' « un air doux et sincère » dit à Maulévrier : « Il est vrai, je conviens que rien ne seroit si naturel et si raisonnable qu'une forte union entre ma couronne et celle de France; c'est la même maison et le même sang. Que me demandez-vous sur cela? Un traité avec la France? Je le désire. Il ne sauroit être trop tôt fait, ni trop secret; voilà le moyen de former une liaison. » Maulévrier fut transporté de joie et le laissa voir. Le Roi reprit : « Vous travaillerez avec Grimaldo, qui est un homme sûr ». Et il ajouta : « Et mes places, ne me les rendra-t-on pas? — Votre Majesté peut-elle en douter un moment? » Cependant il fallait attendre le Congrès afin de ne pas éveiller les défiances. Philippe V insista sur Pensacola : « Je veux qu'on me la rende! » Maulévrier parla de sa convenance pour les possessions françaises et de son inutilité pour l'Espagne. — « Et mes Indes, interrompit le Roi, comment peuvent-elles s'accommoder de cela? Non, je veux avoir ce qui m'appartient. » Il termina l'audience en demandant les bons offices du Régent pour le duc de Parme. La Reine insista particulièrement sur ce point[41].

Entrevue avec Grimaldo

Dès le lendemain, Maulévrier, flanqué de Robin, s'aboucha avec Grimaldo. C'était, a dit Saint-Simon, un espagnol qui ressembloit à un flamand. « Fort blond, gros, pansu, le visage rouge, les yeux bleus, vifs, la physionomie spirituelle et fine, avec cela de la bonté. Quoique aussi ouvert et aussi franc que sa place le pouvoit permettre, complimenteur à l'excès, poli, obligeant, mais au fond glorieux, avec deux petites mains collées sur son gros ventre, qui sans presque s'en décoller ni se joindre, accompagnoient les propos de leur jeu; tout cela faisoit un extérieur dont on avoit à se défendre. Il étoit capable, beaucoup d'esprit et d'expérience, homme d'honneur et vrai, solidement attaché au Roi et au bien de ses affaires, grand courtisan

[39] *Arch. des Aff. Étrang.*, Espagne, t. 296, fol. 247-252 : *Maulévrier au Régent*, 11 novembre 1720.

[40] *Arch. des Aff. Étrang.*, Espagne, t. 296, fol. 247-252 : *Maulévrier au Régent*, 11 novembre 1720.

[41] *Arch. des Aff. Étrang.*, Espagne, t. 297 : *Maulévrier à Dubois*, 23 novembre 1720.

toutefois, et dont les maximes furent en tous les temps l'union étroite avec la France[42]. » Dès le premier abord, Maulévrier le trouva « modeste, poli et très spirituel. » « Ne faisons pas, dit il, languir la négociation, faisons donc bien vite un bon traité entre les rois nos maîtres. » Non moins impatient, Grimaldo qui connaissait mieux le terrain, renvoya Maulévrier à la Reine. « Mon maître et elle ne font qu'un; ne lui communiquerez-vous pas tout ceci? Il le faut pour le bien de la chose. » Maulévrier n'eut garde de refuser, il vit la Reine qui lui apprit les raisons que Philippe V avait de conclure vite et secrètement : il ne fut question que de l'intérêt du duc de Parme, et l'entretien se prolongea le même jour par une conférence avec Scotti, de qui « l'émotion et la pétulance tenaient de la colère[43] ».

Nouveau projet

Le 22 novembre, Maulévrier eut conaissance des propositions préliminaires. C'était, avec quelques variantes, le projet apporté à Paris par le comte de San Severino, écarté par Dubois, qu'un autre agent des Farnèse remettait sur pied à Madrid[44]. Ce deuxième projet insistait davantage sur les profits réservés à l'Espagne, menaçait moins directement les Habsbourg d'une guerre en Italie, mais tous deux tendaient à remettre le feu en Italie pour l'étendre, de là, à l'Europe. C'était l'esprit belliqueux d'Alberoni qui prenait sa revanche. Heureusement Dubois n'était pas homme à se laisser jouer. Dans sa lettre à Mornay, datée du 26 novembre, le ministre dénonçait clairement le projet persévérant du Farnèse : « L'Italie, disait-il, veut être délivrée du joug des Allemands. Le duc de Parme y travaille, aspirant à devenir le *vicaire de l'Espagne* dans la péninsule, avec d'autant plus d'ardeur que les duretés des Allemands ont porté son impatience au plus haut point. Il y est animé par un acteur qui est ravi de troubler l'Empereur en Italie; c'est le comte de Peterborough, homme d'imagination et de feu, grand parleur, pris d'une envie démesurée de se venger de l'archiduc. En correspondance régulière avec le duc de Parme, il le pousse à une guerre générale, espérant faire grande figure à la tête des troupes alliées contre l'Empereur[45]. » En même temps qu'il dénonçait cette intrigue, Dubois recommandait à Mornay d'acquérir le P. Daubenton par

[42] Saint-Simon, *Mémoires* édit. Chéruel 1858, t. XVIII, p. 272.

[43] *Arch. des Aff. Étrang.*, Espagne, t. 287, fol. 11 : *Maulévrier au Régent*, 23 novembre 1720.

[44] *Arch. des Aff. Étrang.*, Espagne, t. 297, fol. 19 : A. Baudrillart, *op. cit.*, t. II, p. 440-441.

[45] *Arch. des Aff. Étrang.*, Espagne, t. 296, fol. 283 : *Dubois à Mornay*, 26 novembre 1720.

l'espoir du cardinalat et Scotti par « une grosse somme... qu'il touchera dès que le traité d'alliance sera conclu de la manière qui nous convient[46] ».

Maulévrier y est invité

Une fois encore, Dubois cédait à son goût d'instituer une diplomatie secrète qui réduirait la diplomatie officielle à se confiner dans des besognes chétives et la reléguait au second plan. Châteauneuf à La Haye, d'Iberville à Londres comme aujourd'hui Maulévrier à Madrid avaient dû se résigner à une subordination humiliante. Maulévrier se rebiffa. « Pour éviter l'affront de n'être plus qu'un ministre en peinture, tout au plus un porteur de paroles, je prie S. A. R. de m'épargner cette mortification, de me permettre de m'en retourner[47]. » Il demeura néanmoins, car il sut en peu de temps se rendre nécessaire au Roi et à la Reine, et dans cette Cour, où les affections privées dominaient la politique, il obtint souvent comme ami ce qu'on lui eût refusé comme ambassadeur. Non seulement il montrait au Roi et à la Reine les dépêches qu'il recevait et celles qu'il écrivait, mais comme le Régent et Dubois étaient le sujet ordinaire de leurs entretiens, il enchérissait volontiers sur la malignité des deux époux, par des anecdoctes et des plaisanteries plus amères[48]. Une fois ce singulier ambassadeur mis au courant de la négociation, Dubois fut obligé de s'en ouvrir avec lui. Le Régent lui écrivit et le ministre y ajouta ses observations.

Réponse qu'y fait le Régent

Le duc d'Orléans souhaitait une intime union entre la France et l'Espagne. Son désir était assez vif pour le déterminer, contre tout usage à la restitution des places conquises avant même que la paix fut signée; mais il fallait éviter, en vue de l'intérêt commun, que la cession parût se faire en vertu d'une convention secrète. La clémence du duc d'Orléans à l'égard des Bretons rebelles témoignait assez que les sujets fidèles n'avaient rien à appréhender de sa part, mais il ne pouvait stipuler publiquement ni en secret au profit des rebelles. Sa bonne volonté cependant était si grande qu'il recommanderait à ses plénipotientiaires au Congrès de Cambrai d'appuyer les intérêts du roi d'Espagne en tout ce qui ne serait pas contraire aux textes des traités de Londres, d'Utrecht et de Bade, et d'interpréter aussi favorablement qu'il serait possible tous les articles de ces traités qui pouvaient intéresser le roi d'Espagne. Relativement à Gibraltar, les démar-

[46] *Arch. des Aff. Étrang.*, Espagne t. 296, fol. 283, *Dubois à Mornay*, 26 novembre 1720.

[47] *Arch. des Aff. Étrang.*, Espagne, t. 297, fol. 33 : *Maulévrier au Régent*, 12 décembre 1720.

[48] P.-E. Lémontey, *Histoire de la Régence*, 1832, t. I, p. 424.

ches tentées n'avaient pas eu de succès et il était nécessaire d'y apporter une extrême prudence afin de ne pas provoquer de la part du Parlement anglais des difficultés insurmontables. Si le roi d'Espagne jugeait opportun de prendre quelques mesures en vue de mettre l'Angleterre dans les intérêts communs de la France et de l'Espagne, le Régent y entrerait volontiers, afin d'ôter par ce moyen aux puissances qui formeraient des desseins ambitieux, au préjudice du repos public, les seules ressources d'argent qui pussent les mettre en état de soutenir leurs forces et d'exécuter leurs projets. A l'égard des inféodations des États de Toscane, de Parme et de Plaisance le Régent ne pouvait agir ouvertement, contre la stipulation contenue dans les traités de Londres et obtenue avec tant de peine. Quant aux garnisons des places de ces duchés, il ne faisait pas difficulté de promettre que cet article demeurerait sans effet, et il croyait inutile et même nuisible de proposer l'alternative des garnisons espagnoles, puisque cette proposition serait absolument rejetée et exciterait des soupçons. Le duc d'Orléans ne refuserait pas de joindre les offices du Roi à ceux des autres puissances pour procurer au duc de Parme la restitution de Castro et de Ronciglione ou un équivalent. Au sujet de l'alliance, le Régent la désirait solide et dirigée contre tous ceux qui violeraient la paix; il consentait à des engagements immédiats et formels; il souhaitait qu'on laissât la porte ouverte pour y faire entrer d'autres puissances[49].

Le Régent n'avait pas mentionné Pensacola, mais il ne rompait pas sur ce chef et se réservait d'en faire l'objet d'une concession nouvelle. Dubois eut soin d'ajouter qu'il fallait « combattre les propositions qui auraient pour objet le renouvellement de la guerre et se conduire de manière que l'on ne puisse pas conclure que le Régent n'était pas aussi déterminé que le roi d'Espagne à prendre de solides et fortes résolutions pour donner des bornes à la puissance et à l'ambition de la Cour de Vienne[50]. » Il faisait savoir en outre que le roi d'Angleterre avait proposé de fournir la moitié du remboursement à faire au Pape pour la restitution de Castro et de Ronciglione : la France paierait le reste, si le Souverain Pontife agréait cet expédient.

Refus d'alliance offensive

La Reine était particulièrement attachée à l'idée, venue de Parme, d'une alliance *offensive* que le Régent repoussait car ce

[49] *Arch. des Aff. Étrang.*, Espagne, t. 297, fol. 47 : *Le Régent à Maulévrier*, 13 décembre 1720.
[50] *Arch. des Aff. Étrang.*, Epagne, t. 297, fol. 55 : *Dubois à Maulévrier*, 13 décembre 1720.

seul mot eût supposé le dessein formé de quelque entreprise et fait naître le soupçon que, si les objets n'en étaient pas déterminés dans le traité, ils l'étaient par des articles secrets, qui ne mettraient pas longtemps à être connus. Le Roi songeait plutôt à recouvrer Gibraltar, Pensacola, Fontarabie, etc., et à procurer une amnistie aux traîtres Bretons[51]. Car malgré ses dispositions pacifiques, Philippe V ne semblait pas avoir renoncé à entretenir les troubles intérieurs en France et à revendiquer, le cas échéant, la succession de Louis XV. Sa prétendue bienveillance ne se traduisait que par le maintien des prohibitions commerciales imposées lors de la peste de Marseille, mais que le déclin du fléau aurait dû faire abroger[52]. Une hostilité si peu déguisée n'avait pu inspirer au Régent des concessions fort nombreuses, et d'ailleurs, en recherchant l'alliance de l'Espagne il n'entendait rien changer aux traités existants. L'alliance anglaise restait la base du système politique de Dubois.

Insistance de Philippe V

La contradiction n'avait pas pour effet d'instruire Philippe V, mais d'affermir son obstination. Le 6 janvier 1721, il remit lui-même au marquis de Maulévrier un mémoire écrit de sa propre main, par lequel il réclamait des assurances précises sur les cinq points suivants : amnistie générale en faveur des Bretons rebelles; restitution de Gibraltar; non-inféodation des États de Toscane et de Parme; admission des garnisons espagnoles dans ces États; restitution de Castro et Ronciglione, au duc de Parme[53]. Ceci avait un peu l'air d'un ultimatum mais Dubois ne s'alarmait pas pour si peu de chose et, nonobstant cette réponse, considérait la négociation comme « très avancée[54] ».

Attitude de l'Angleterre

Les indiscrétions de lord Peterborough « qui se vantait d'avoir fait changer [Dubois] de système[55] » avaient donné l'éveil au cabinet anglais toujours moins vigilant que soupçonneux; mais au lieu de se montrer intraitable, il consentit à discuter avec l'ambassadeur espagnol à Londres, Pozzobuono et l'envoyé parmesan,

[51] *Arch. des Aff. Étrang.*, Espagne, t. 297, fol. 142, 206 : *Mornay à Dubois*, 16 et 29 décembre 1720 .

[52] *Arch. des Aff. Étrang.*, Espagne, t. 297, fol. 165 : *Maulévrier à Dubois*, 27 janvier 1721.

[53] *Arch. des Aff. Étrang.*, Espagne, t. 300, fol. 17 : *Maulévrier à Dubois*, 6 janvier 1721.

[54] *Arch. des Aff. Étrang.*, Portugal, t. 55, fol. 157 : *Dubois à Mornay*, 14 janvier 1721.

[55] *Arch. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 334, fol. 80 et 97 : *Destouches à Dubois*, 28 novembre 1720.

Gazzola[56]. Cette complaisance s'expliquait par les embarras intérieurs du ministère whig que la chute de la Compagnie des mers du Sud avait gravement ébranlé. Le 20 janvier 1721, Stanhope s'avouait plongé dans un « bourbier par rapport aux finances » et, ce jour-là même, Destouches écrivait au Régent que Stanhope désirait l'entretenir de vive voix à Paris de matières graves, intéressant la France et l'Espagne, avant l'ouverture du Congrès.

Lettre de Stanhope

Stanhope avait acquis la conviction que l'Empereur cherchait des prétextes pour refuser l'investiture des duchés à un fils de Philippe V et travaillait, malgré l'opposition de l'Angleterre, au mariage du prince de Piémont avec une archiduchesse d'Autriche. Si cette politique aboutissait elle entraînerait l'exclusion de l'Espagne et de la France de l'Italie livrée à l'hégémonie des maisons de Habsbourg et de Savoie. L'Angleterre voyait là une menace pour l'Europe et proposait une étroite entente de la France, l'Angleterre et l'Espagne, avant l'ouverture du Congrès, afin de forcer l'Empereur à abandonner sur-le-champ les duchés à l'infant d'Espagne. On ferait plus; on limiterait le nombre des troupes que l'Empereur pourrait entretenir en Italie; on lui enlèverait la liberté d'y imposer des contributions et d'y surcharger les peuples de passages de gens de guerre et de quartiers d'hiver; enfin, on lui prescrirait par le traité des bornes qu'il ne pourrait franchir sans provoquer les trois puissances, mais encore fallait-il que celles-ci fussent au préalable en parfait accord. « Vous voyez bien, disait avec franchise Stanhope, que j'en veux venir à l'article de Gibraltar.

« L'Espagne nous tient le poignard sous la gorge et veut que par préliminaire nous lui rendions cette place. Vous connaissez assez l'Angleterre et vous êtes assez informé de notre situation présente pour savoir si c'est une chose qui nous soit possible, et si dans la mauvaise humeur où est la chambre basse, nous n'y perdrons pas cette affaire tout d'une voix, supposé qu'on nous amène à l'y porter; ou du moins si, pour avoir un équivalent, on nous demandera pas des choses si outrées et même si ridicules que l'Espagne non seulement ne les accordera point, mais aura lieu de se tenir offensée et insultée de pareilles demandes.

« Que le roi d'Espagne nous donne le temps de respirer et de nous tirer du bourbier où nous sommes par rapport à nos finances, et je lui garantis qu'avant qu'il soit un an nous lui rendrons Gibraltar moyennant le plus faible équivalent, ou plutôt

[56] *Arch. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 335, fol. 35 : *Destouches à Dubois*, 20 janvier 1721.

l'ombre d'un équivalent. Car je persiste toujours dans l'opinion où j'ai été de tout temps, c'est que non seulement cette place nous est inutile, mais même qu'elle nous est à charge. C'est la pensée du Roi mon maître comme la mienne, et je vous jure par tout ce qu'il y a de plus sacré que si la chose ne dépendait que de lui et de ses ministres, Gibraltar serait rendu à l'Espagne avant qu'il fût quinze jours. Mais présentement, si j'y engage le Roi, je ne puis le faire sans le perdre et sans porter ma tête à un échafaud. Or, quelque envie que j'aie de faire plaisir et de rendre des services essentiels à S.M.C. et de lui procurer les moyens de triompher de l'Empereur au Congrès, je ne le ferai assurément point à ce prix-là. Jamais nous ne serons d'accord tant qu'on exigera Gibraltar, quant à présent; et nos ministres ne paraîtront jamais sérieusement au Congrès, ni entreront tout de bon en matière que lorsque le roi d'Espagne se sera relâché dans cet article. Si ce prince veut avoir cette complaisance, disons plus, cette bonté pour nous, et donner au Roi mon maître une marque aussi sensible de bonté, d'amitié et de déférence, il n'y a rien que nous ne soyons capables de faire en sa faveur. Nous serons plus fermes et plus vigoureux que ses ministres mêmes au congrès de Cambrai contre l'Empereur, que nous briderons dans un traité d'une manière si précise qu'il ne pourra hasarder un pas sans s'attirer l'Angleterre sur les bras. En un mot, nous ferons la guerre à l'Empereur pour l'Espagne, s'il veut manquer à ses engagements, pourvu que l'Espagne se désiste de l'article de Gibraltar avant l'ouverture du Congrès, ce qu'elle peut faire de bonne grâce et sans manquer à sa gloire ni à ses intérêts, puisqu'il est sûr que dans un an nous lui remettrons cette place, sans qu'elle soit obligée de l'acheter par un équivalent qui lui puisse être à charge. Moyennant cela, il n'y a point d'engagements où nous ne soyons disposés d'entrer avec l'Espagne, conjointement avec la France[57]. »

Mission de Chavigny

Dubois répondit à Stanhope qu'il était attendu à Paris. Pendant ce temps Chavigny, envoyé officiel de France à Gênes, reçut l'ordre de faire prendre patience au duc de Parme. Le 1er et le 3 janvier 1721, Chavigny, présenté par les ministres Rocca et Santi, vint à bout de persuader le prince de la nécessité de ne pas commencer l'attaque immédiatement[58]. Après une excursion

[57] *Arch. des Aff. Étrang.*, Espagne, *Mémoires et Documents*, t. 142, fol. 250 : *Destouches au Régent*, 20 janvier 1721.

[58] *Arch. des Aff. Étrang.*, Gênes, t. 74, fol. 9, 49 : *Chavigny à Dubois*, et *Dubois à Chavigny*, février 1721.

à Venise et à Modène, Chavigny revint à Parme et promit, de la part de Dubois « toute satisfaction sur Castro et Ronciglione[59] ». Ainsi qu'on l'avait fait pour Gibraltar, on disposait du bien d'autrui, mais le Pape n'était, pas plus que le Parlement d'Angleterre, d'humeur à se laisser dépouiller et, aux premières ouvertures de Lafitau, s'était exclamé : « Vos violences poussent à bout de patience. Je recourrais à tout plutôt que de souffrir qu'on démembrât les États de l'Église[60]. » Ce n'était guère rassurant, mais le duc de Parme pensa que le plus entraînerait le moins et chargea Chavigny de dire à Dubois qu'il « n'y avait qu'un seul expédient. Le roi d'Angleterre écrirait une lettre au roi d'Espagne ratifiant la promesse de Gibraltar et s'obligeant à ménager les circonstances propres à l'accomplir. Nous fîmes si bien, ajoute Chavigny, que l'Espagne se montra satisfaite de cet expédient ». Scotti ignora tout, sa disgrâce était complète, l'influence du confesseur Daubenton avait obtenu ce résultat. Il s'agissait maintenant de décider Philippe V à conclure l'accord en vue duquel la France avait fait retarder le Congrès. S'il tardait encore à faire un traité avec Louis XV, la France n'aurait d'autre conduite à tenir que d'abandonner l'Espagne devant le Congrès à ses propres forces et le risque eût été grand.

Scrupules de Philippe V

Mais ni l'autorité du confesseur ni l'intérêt de l'État ne pouvaient rétablir un cerveau épuisé par l'abus de la vie conjugale, tour à tour indécis, persuadé, puis hésitant de nouveau et se réfugiant dans l'inaction comme dans un abri très sûr. « Il paraît incompréhensible, écrivait l'abbé de Mornay à Dubois, que le Roi Catholique, avec une conscience aussi timorée qu'on la lui connoît, soit si fortement arrêté à ses sentiments qu'il est presque impossible de le démouvoir de ses premières appréhensions, et il me revient que le ministre ecclésiastique se trouve souvent aussi embarrassé dans les décisions des affaires qui regardent son ministère que le sont les autres ministres pour les affaires séculières. J'en ai une preuve certaine dans ce qui se passe sur l'article des inféodations. Je sais que le P. Daubenton a parlé sur ce point au Roi Catholique de manière à lever tous les doutes que ce prince pouvoit avoir et ne lui laisser aucune ombre de scrupule. Les mêmes raisons que ce Père a alléguées de nouveau déterminèrent alors le roi d'Espagne à accéder au traité de Lon-

[59] *Arch. des Aff. Étrang.*, Parme, t. VI, fol. 233, 254 : *Chavigny à Dubois*, 6 et 16 février 1721.

[60] *Arch. des Aff. Étrang.*, Parme, t. VI, fol. 228 : *Lafitau au duc de Parme*, 24 janvier 1721.

dres sans aucune restriction sur l'article qui l'arrête aujourd'hui, et maintenant que sa seule signature devroit le tenir obligé à l'observation de toutes les conditions de ce traité, les considérations qui le décidèrent à le signer ne lui paraissent plus suffisantes pour le porter à observer ses engagements[61]. »

Négociation entre Maulévrier et Mornay

Mornay n'était plus que le témoin avisé mais impuissant d'une négociation si heureusement commencée par lui et que la maladie impitoyable l'obligeait de remettre entre les mains de Maulévrier. Celui-ci à force d'instances parvint décider Philippe V à désigner un ministre; Daubenton aidant, Grimaldo fut chargé « de s'accorder avec Maulévrier sur tous les points qui pouvoient être l'objet d'un traité particulier entre la France et l'Espagne[62] ». (20 février 1721). Dès le lendemain, les deux ministres s'abouchèrent, il fallut admettre Robin en tiers sous peine de ne rien faire d'utile. « Grimaldo dit à Maulévrier qu'il voyait qu'elles étaient les intentions du duc d'Orléans. Il voulait exécuter religieusement les traités d'Utrecht et de Londres sans s'en départir jamais; au reste il aiderait de tous ses offices le Roi Catholique en tout ce qu'il pourrait, sans prendre cependant aucun engagement formel pour le succès des prétentions de ce prince; ce qui le touchait le plus était ce qui avait rapport aux États d'Italie et aux droits que l'Espagne y prétendait, la restitution de Castro et de Ronciglione et celle de Gibraltar; or le Régent ne voulait promettre sur ces différents points rien d'effectif. Le Roi Catholique convenait que l'intervention et l'union de l'Angleterre aux deux couronnes pouvaient être avantageuses aux trois puissances, mais le traité proposé ne devait être que médiocrement utile à l'Espagne, dès qu'on ne s'engageait pas à lui faire obtenir ses justes demandes[63]. » Maulévrier ne manqua pas de répondre que tous les avantages étaient pour l'Espagne et pour le duc de Parme. La France ne pouvait les leur garantir, mais elle ferait tant de demandes que le succès les couronnerait finalement. Le 25 février, Grimaldo remit à Maulévrier un projet de traité en forme. Philippe V acceptait les offres du Régent, consentait à l'admission de l'Angleterre sous la réserve de la restitution de Gibraltar dans un certain délai; en ce cas, il remettrait au roi Georges les cédules et les expéditions pour la continuation de l'*assiento* des nègres et celles du vaisseau de permission dans la

[61] *Arch. des Aff. Étrang.*, t. 300, fol. 162 : *Mornay à Dubois*, 17 février 1721.
[62] *Arch. des Aff. Étrang.*, t. 300, fol. 202, suiv. : *Maulévrier à Dubois*, 23, 24, 25 février 1721.
[63] A. Baudrillart, *Philippe V et la Cour de France*, t. II, p. 451.

mer du Sud[64] Cette fois on touchait le but et l'abbé de Mornay écrivit à Dubois : « Voilà enfin la négociation menée aux termes qui nous ont été prescrits[65]. »

Signature du Traité

Dubois ne perdit pas de temps. Sa méthode restait ce qu'elle avait été à La Haye, à Hanovre, à Londres : sacrifier les intérêts de la France à ceux du Régent et de son ministre. A ce prix les affaires ne traînaient pas. Territoires conquis, dettes contractées, privilèges commerciaux, tout ceci n'était à ses yeux que « détails accessoires, minuties » ou encore « petites choses qu'il faut perdre pour avoir les grandes ». Il avait sacrifié Mardyck à l'alliance anglaise, comme il sacrifiait Pensacola à l'alliance espagnole, simple monnaie d'échange à ses yeux qu'il jetait dédaigneusement sans souci du commerce colonial et de l'honneur du drapeau français. La dépêche de Maulévrier partie de Madrid le 25 février fut remise à Dubois le 5 mars. La réponse fut bâclée en huit jours et expédiée de Paris le 13 mars[66]. Philippe V calculait les délais nécessaires au courrier, supputait les heures et les jours indispensables au Régent et à Dubois pour la délibération, interrogeait Maulévrier avec une impatience visible. Enfin, le 21 mars, Maulévrier reçut le courrier de Paris, le porta au Roi et eut, avec Grimaldo, une nouvelle entrevue. Une dernière discussion surgit alors.

Si ahuri et si déchu qu'il semblât, Philippe V gardait l'âpreté d'un victorieux et réclamait « ses villes », « ses colonies », comme une propriété personnelle. La France faisait si joyeusement le sacrifice de ses conquêtes qu'il n'hésitait pas à réclamer d'elle tout ce que sa fantaisie lui suggérait. Après Gibraltar, Castro et Ronciglione, il s'était fait accorder Pensacola en Floride; au dernier moment, Philippe voulut exiger la restitution de tout ce que les Français auraient occupé pendant la dernière guerre, dans l'Amérique espagnole[67]. Or c'était pendant la dernière guerre que s'était formée la colonie de la Louisiane, les Espagnols ne manqueraient pas de revendiquer une œuvre déjà prospère, sauf à la rendre stérile en lui appliquant les maximes

[64] *Arch. des Aff. Étrang.*, *Espagne*, t. 300, fol. 183 : *Mémoire du roi d'Espagne.*

[65] *Arch. des Aff. Étrang.*, Espagne, t. 300, fol. 214 : *Mornay à Dubois*, 5 mars 1721.

[66] *Arch. des Aff. Étrang.*, Espagne, t. 300, fol. 218 et 240 : *Dubois à Maulévrier*, 13 mars 1721 ; *Ibid.*, t. 300, fol. 325 : Projet de traité d'alliance défensive ; avec recommandation à l'article 6 de ne pas discuter les conditions commerciales.

[67] *Arch. des Aff. Étrang.*, Espagne, t. 301, fol. 75-96 : *Maulévrier à Dubois*, 24 mai ; *Mornay à Dubois*, 29 mars 1721.

stupides et féroces de leur administration coloniale. Maulévrier ne s'en doutait probablement pas, mais il eût pu songer, peut-être, que la Louisiane était terre de France; il préféra ne pas s'exposer à déplaire au Régent « en prenant trop vivement les intérêts de la France » et accorda tout ce qu'on voulut. Le traité fut signé à Madrid, le 27 mars, à onze heures du soir[68].

Conditions du Traité

Le traité du 27 mars portait :

1° Qu'il y aurait désormais une étroite union et une amitié sincère et durable entre les rois de France et d'Espagne et que les injures et dommages soufferts pendant le cours de la guerre terminée par l'accession du Roi Catholique aux traités de Londres du 2 août 1718 demeureraient dans un éternel oubli, en sorte qu'à l'avenir l'un aurait soin des biens et de la sûreté de l'autre comme des siens propres, qu'il avertirait son allié du danger qui pourrait le menacer et qu'il s'opposerait de tout son pouvoir au tort qui pourrait lui être fait.

2° Que les deux rois promettaient par ce traité d'alliance défensive de se garantir réciproquement leurs royaumes, provinces et États, en quelque partie du monde qu'ils fussent situés, en sorte que, si l'un et l'autre ou l'un d'eux étaient attaqués contre la disposition des traités de paix d'Utrecht, de Bade, de Londres, et des stipulations qui seraient faites à Cambrai, ils se secourraient mutuellement jusqu'à ce que le trouble eût cessé et que les dommages causés eussent été réparés.

3° Que les deux rois inviteraient les puissances qu'ils jugeraient à propos, et de concert, à entrer dans cette alliance pour la rendre encore plus solide et plus utile au maintien de la tranquillité générale.

4° Que si au préjudice des susdits traités les deux rois étaient attaqués ou troublés par quelque puissance que ce fût dans la possession de leurs royaumes et États, ils s'obligeaient réciproquement d'employer leurs offices aussitôt qu'ils en seraient requis pour faire donner à la partie lésée satisfaction de l'injure qui lui aurait été causée et pour empêcher l'agresseur de continuer ses hostilités, et si ces offices ne produisaient pas l'effet désiré, de se donner, deux mois après que la réquisition en aurait été faite, un secours effet de dix mille hommes de pied et cinq mille chevaux ou dragons, de le continuer ou entretenir aussi longtemps que le trouble durerait, de l'augmenter s'il était néces-

[68] *Arch. des Aff. Étrang.*, Espagne, t. 300, fol. 93-96 : *Mornay à Dubois*, 29 mars; *Maulévrier à Dubois*, 30 mars 1721.

saire et même d'assister de toutes leurs forces la partie lésée et de déclarer la guerre à l'agresseur.

5° Que les deux rois s'engageaient à accorder une protection particulière au duc de Parme pour la conservation de ses États et droits, et que, s'il y était troublé, ils conviendraient des moyens de lui accorder une juste satisfaction par toutes les voies qui seraient en leur pouvoir.

6° Que le Roi Catholique confirmerait en tant que besoin serait tous les avantages et tous les privilèges qui avaient été accordés par les rois ses prédécesseurs à la nation française tant par le traité des Pyrénées, confirmé par ceux de Nimègue ou de Ryswick, que par des cédules particulières concédées à ladite nation avant le règne de Philippe V, en sorte que tous les commercants français et autres sujets du Roi Très Chrétien jouiraient toujours en Espagne des mêmes droits, prérogatives, avantages et privilèges pour leur commerce, marchandises, biens et effets, dont ils avaient joui ou dû jouir en vertu desdits traités ou cédules, et de tous ceux qui avaient été ou seraient accordés en Espagne à la nation la plus favorisée.

En même temps, Maulévrier et Grimaldo signèrent des articles séparés portant :

1° Que le roi de France rendait au roi d'Espagne toutes les places, etc., occupées pendant la guerre, mais que, pour éviter que les autres puissances ne soupçonnassent le traité particulier intervenu entre la France et l'Espagne, le roi d'Espagne demanderait l'évacuation au congrès de Cambrai comme condition préliminaire; quelque fût le succès de ces instances, cette condition serait exécutée deux mois après la ratification du présent traité.

2° Que le roi de France emploierait ses offices les plus pressants pour la restitution de Gibraltar et ne se désisterait point de cette demande, jusqu'à ce que le Roi Catholique eût obtenu entière satisfaction sur ce point, soit par la remise effective de ladite place, soit par des assurances dont il fût satisfait qu'elle lui serait remise dans un terme fixe et déterminé.

3° Que, quoique l'article concernant les inféodations des États de Toscane, de Parme et de Plaisance eût été réglé par le traité de Londres, S.M.T.C. ferait agir ses plénipotentiaires au congrès de Cambrai dans le même sens que ceux du Roi Catholique.

4° Que le Roi T. C. s'obligeait d'obtenir des puissances qui avaient concouru au traité de Londres qu'il ne fût point mis de garnisons étrangères dans les places des États de Toscane, de Parme et de Plaisance, nonobstant la stipulation faite à cet égard par lesdits traités, et qu'il ne s'opposerait pas aux démarches que

le Roi Catholique jugerait à propos auprès des mêmes puissances, pour les engager à consentir à ce qu'il y fût mis des garnisons espagnoles.

5° Qu'outre la garantie de la France et de l'Espagne en faveur du duc de Parme, stipulée par l'article 5 du traité d'alliance signé le même jour que ces articles, ces deux couronnes ne voulaient rien oublier pour obtenir à son égard l'exécution du traité de Pise et pour lui procurer en conséquence la restitution des duchés de Castro et de Ronciglione, et que le Roi T. C. renouvellerait et continuerait ses instances au Pape pour obtenir cette justice de Sa Sainteté, à moins que le duc de Parme ne se contentât d'un équivalent à sa satisfaction.

6° Que le Roi prescrirait à ses plénipotentiaires au congrès de Cambrai d'agir de concert avec ceux d'Espagne et d'apporter tous leurs soins pour le succès des ordres dont ils seraient chargés en tout ce qui ne serait pas directement opposé aux engagements pris par la France dans les traités de Londres et même d'entrer dans les dérogations que le R.C. pourrait désirer à ces mêmes traités et d'y contribuer de sa part toutes les fois que les ministres des autres puissances intéressées y concourraient de leur part, ou lorsque les plénipotentiaires d'Espagne croiraient pouvoir les porter à y concourir pour la satisfaction particulière du Roi Catholique.

Enfin un dernier article séparé portait que la France et l'Espagne inviteraient le roi de la Grande-Bretagne à entrer dans leur union et qu'il serait fait, au cas où il y consentirait, un nouveau traité d'alliance défensive entre la France, l'Espagne et l'Angleterre[69].

Une fois de plus la France était dupe. Victorieuse, elle payait les frais de la guerre entreprise dans l'intérêt de la Grande-Bretagne. Celle-ci avait réalisé, presque sans sacrifices, un programme qu'elle eut à peine osé tracer au début des hostilités. A Passaro, la manœuvre, et au cap Finistère la tempête avait anéanti la flotte espagnole; à Passage, à Santona, le feu avait consumé ses chantiers, en sorte qu'il ne subsistait rien de la tentative d'Alberoni que des ruines et des humiliations. La France avait sacrifié des soldats et des millions, conquis des places fortes, occupé des territoires, annexé une colonie et ne conservait rien ne recevait aucune compensation, restituait ses conquêtes, mettait la Louisiane en péril. Elle avait combattu pour établir les

[69] *Arch. des Aff. Étrang.*, Espagne, *Mémoires et Documents*, t. 142; A. Baudrillart, *op. cit.*, t. II, p. 449-456.

Bourbons en Espagne, combattu pour les humilier, et maintenant elle s'engageait à combattre encore pour les établir en Italie. Comme la guerre était sortie de la paix de La Haye, la guerre pouvait sortir du traité de Madrid. Lafitau, Chavigny, Destouches, Mornay ménagèrent partout l'intérêt de Philippe d'Orléans et de François Farnèse, sans souci des intérêts de la France.

La négociation de La Haye fait réplique à celle de Madrid, même secret, même méthode, même but, mêmes sacrifices. Sous une apparence défensive et pacifique, il s'agit en réalité d'une ligue offensive capable de dicter la loi à l'Empereur comme la Quadruple-Alliance l'avait dictée à l'Espagne; pour cela il ne fallait que le temps de transformer l'entente secrète en Triple-Alliance.

CHAPITRE XLIX

La Triple-Alliance de Madrid

(27 mars-18 juillet 1721)

Satisfaction à propos du traité. — Situation de l'Angleterre. — Elle apprend le traité de Madrid. — Conseils du Régent à Philippe V. — Dubois travaille à la Triple Alliance. — Condescendance pour les Anglais. — Leurs exigences non satisfaites. — Lettre de Georges Ier. — Ineptie de Maulévrier. — Blâme de Dubois. — Responsabilités de Dubois. — Signature du traité. — Désespoir de Maulévrier. — Ratifications. — Paix du Nord.

Satisfaction à propos du traité

Les signatures échangées, on se félicita; « ce furent, dit Chavigny, des effusions de cœur illimitées ». Mornay écrivit à Dubois d'une main défaillante : « Notre traité est signé, sans changer un mot au projet que vous nous aviez envoyé[1]. » Jusqu'au dernier moment il avait surveillé Maulévrier, maintenant il pouvait regagner la France où la mort le guettait[2]. Maulévrier recueillit l'honneur du succès, prit figure de diplomate, fut plus choyé que jamais à Madrid : le P. Daubenton eut la promesse du cardinalat[3] et Dubois également ce « dont il fut, dit-il, aussi touché que si S.M.C. l'avoit fait pape[4]. » Grimaldo se tint pour satisfait avec un portrait de Louis XV entouré de diamants et un présent de trente mille livres de diamants à sa femme[5]; quant aux commis inférieurs ils tendirent les mains sans fausse honte. Tous furent satisfaits. Le Régent affectait de ne l'être pas moins et protestait de sa tendresse pour le ménage royal qui lui exprimait les mêmes sentiments; mais la haine perçait à travers les

[1] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Espagne, t. 301, fol. 83 : *Mornay à Dubois*, 29 mars 1721.

[2] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Espagne, t. 301, fol. 137 : *Mornay à Dubois*, 13 avril 1721.

[3] *Dubois à Maulévrier*, 13 mars 1721, dans C. de Sévelinges, *Mémoires secrets de Dubois*, t. II, p. 33.

[4] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Espagne, t. 301, fol. 153 : *Le Régent à Philippe V*, 22 avril 1721.

[5] P.-E. Lémontey, *Histoire de la Régence*, in-8, Paris, 1832, t. I, p. 426; note 1.

protestations qu'un prince fourbe et un prince scrupuleux s'adressaient sans y croire. Dubois exultait. La conclusion de cette alliance rendait son prestige sans pareil et son pouvoir inébranlable. Cette complète réussite lui rappelait ses succès de Hanovre et de Londres et soulevait en lui la même joie à laquelle il s'efforçait de donner une forme patriotique, parlant de ces « liaisons qui ne doivent jamais finir et être la source du bonheur des deux monarchies; ...carrière ouverte pour de bonnes et grandes choses[6] ». Mais le vrai motif de cette satisfaction c'était d'avoir réussi cette gageure : faire taire la « vieille Cour » en s'alliant à l'Espagne sans se brouiller avec l'Angleterre. « Il faut que je me tâte pour reconnaître si je suis ministre d'Espagne ou de France » disait-il[7]; et Fontenelle, pince-sans-rire déguisé en flatteur, le lui répéterait en public : « Vous êtes un ministre de toutes les cours? »

Situation de l'Angleterre

En se mettant au service de l'Espagne, Dubois n'avait pas renoncé à faire les affaires de l'Angleterre, mais il ne tarderait pas à heurter l'obstacle qu'il avait dressé de ses propres mains, et à sentir tout ce que pèse l'amitié des Anglais. Ceux-ci ayant pénétré nos négociations, il fallut résilier le traité du 27 mars, auquel ils ne trouvaient pas leur compte, et en conclure un nouveau entre les trois puissances, où tout fut sacrifié à l'intérêt de la Grande-Bretagne. Celle-ci continuait à traverser de pénibles oppositions. Le 31 décembre 1720, la princesse Sobieska avait donné au Prétendant un fils à qui les fidèles imposèrent le titre de prince de Galles. Afin qu'on ne pût contester sa naissance comme celle de son père, le pape Clément XI envoya sept cardinaux présider aux couches de la princesse; pour plus de sécurité on leur adjoignit deux évêques et deux protonotaires apostoliques. Tout ce déploiement de *purpurati* ne changeait rien à l'illégitimité prétendue de celui qui se disait Jacques III, mais cette naissance entretenait ou réveillait le sentiment papiste et jacobite en Angleterre, intéressait tous les adversaires du gouvernement qui eussent donné Stuarts et Hanovres pour un roastbeef, mais qui étaient enchantés de pouvoir toujours opposer une dynastie à la famille régnante[8]. Cette contrariété survenait à l'issue d'une crise de folie financière, analogue à celle du Système, provoquée par la catastrophe de la Compagnie de la mer

[6] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Espagne, t. 301, fol. 55 : *Dubois à Maulévrier*, 1er avril 1721.

[7] *Dubois à Maulévrier*, 22 mars 1721, dans C. de Sévelinges, *op. cit.*, t. II, p. 53.

[8] Saint-Simon *Mémoires*, édit. Chéruel, 1858, t. XVIII, p. 127.

du Sud. Toutes les classes de la société avaient été agitées par cette frénésie et le 19 décembre, en faisant l'ouverture du Parlement, le roi Georges ne put que se borner à souhaiter un remède au désastre. A la Chambre des Communes la discussion s'enflamma et mit le feu à toutes les passions malsaines, à toutes les accusations infamantes. Lord Stanhope, à la suite d'une discussion à la Chambre des Lords, fut frappé d'une congestion cérébrale et expira le lendemain (16 février). James Craggs secrétaire d'État disparut dix jours plus tard (27 février). Le Roi les remplaça par lord Townshend et lord Carteret qui s'empressèrent de faire savoir au gouvernement français qu'ils adoptaient les vues de Stanhope sur l'alliance avec l'Espagne. Stanhope, en effet, ne croyait pas que l'alliance franco-espagnole pût devenir de longtemps assez intime pour porter ombrage à l'Angleterre[9].

Dubois, de son côté, était déterminé à ne rien négliger pour introduire l'Angleterre dans cet embryon d'alliance conclue le 27 mars. C'était d'ailleurs la carte forcée; il connaissait assez les Anglais pour savoir qu'ils ne supporteraient pas la conclusion d'un traité séparé qui ne stipulerait pas à leur avantage. Malgré les recommandations de Dubois à ses agents de « finir l'affaire avec un grand secret, surtout à l'égard du ministre d'Angleterre[10] », le secret avait été pénétré en partie. On avait appris par le roi de Sardaigne les négociations de lord Peterborough avec Chavigny et les Farnèse[11] et aussitôt le cabinet anglais s'était abouché avec le ministre de Parme, Gazzola. Stanhope avait été prévenu par la France, il ne songeait qu'à la devancer : « Parlons d'abord d'une paix particulière entre l'Angleterre et la France, disait Stanhope à Destouches, nous songerons à la France après[12]. » L'unique moyen de ne pas être traités en parents pauvres, c'était de solliciter l'Angleterre d'entrer dans l'alliance conclue à Madrid. — Elle apprend le traité de Madrid

Dès le lendemain de l'échange des signatures, Grimaldo remit à Maulévrier un mémoire sur les offres de Georges I[er]. C'était une offre formelle d'alliance que ne devait pas retarder la rétrocession de Gibraltar, laquelle aurait lieu dès que l'attitude du — Conseils du Régent à Philippe V

[9] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 336, fol. 61 : *Destouches à Dubois*, 26 avril 1721.

[10] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Espagne, t. 301, fol. 39, 57 : *Dubois à Maulévrier*, 25 mars 1721 ; *Dubois à Mornay*, 1[er] avril 1721.

[11] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 336, fol. 17-61 : *Dubois à Destouches*, 12 avril 1721 : *Destouches à Dubois*, 22 avril 1721.

[12] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 336, fol. 61 : *Destouches à Dubois*, 22 avril 1721.

Parlement n'y mettrait plus obstacle. Philippe V avait cru à la promesse de Stanhope et Stanhope venait de mourir; devait-il croire à la parole de Georges Ier? Il fit consulter le Régent. La réponse ne pouvait être douteuse. Le duc d'Orléans se porta fort de la loyauté et de la sincérité du Hanovrien qu'une difficulté passagère empêchait seule de livrer Gibraltar. Sans plus attendre l'heure opportune, l'habileté suprême consisterait à signer le traité d'alliance afin d'empêcher Georges Ier de rentrer dans ses anciennes liaisons et de le rendre favorable à l'établissement des Infants dans les duchés Italiens. Mais l'Angleterre avait souhaité agir seule à l'exclusion de la France; le Régent ne l'entendait pas ainsi et la disparition de Stanhope et de Craggs avait fait place à un ministère bigarré, difficile à connaître et sur lequel il eut été imprudent de compter. « Il faut être circonspect avec le nouveau ministère, écrivait Dubois à Destouches, et jeter les yeux de plusieurs côtés[13]. » Le Régent fit répondre à Grimaldo que pour la sûreté des liaisons proposées par l'Angleterre, il fallait que la France y intervînt. Si l'Angleterre n'y voulait pas insérer les avantages particuliers accordés par le Roi Catholique à la nation anglaise, ce point pouvait faire l'objet d'un article séparé entre l'Espagne et l'Angleterre. Si le colonel Stanhope persistait dans ses offres, le plus sûr et le plus simple serait de lui proposer la transformation du traité franco-espagnol en triple alliance défensive. Pour l'affaire de Gibraltar, le roi de la Grande-Bretagne ne pouvait prendre un engagement écrit sans s'exposer à des risques si graves qu'il semblait impossible de les lui laisser entrevoir sans paraître faire peu de cas de son trône et peut-être de sa vie. La connaissance ou le seul soupçon d'un tel écrit jetterait d'ailleurs la nation anglaise, agitée comme elle l'était, dans des extrémités qui mettraient fin à tout espoir de recouvrer la forteresse fameuse[14].

Dubois travaille à sa Triple-Alliance

Au moment où il adressait cette réponse à Madrid, Dubois sondait le cabinet de Londres sur le projet de Triple Alliance[15] Georges Ier en référa à ses ministres qui s'y montrèrent défavorables par défiance au moins autant que par inintelligence. Ils demandaient « qu'on en livrât au ministère anglais le secret, lequel serait bien gardé et la négociation marcherait vite ensuite

[13] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 336, fol. 24 : *Dubois à Destouches*, 12 avril 1721.

[14] *Archiv. des Aff. Étrang.*, t. 301, fol. 165 : *Dubois à Maulévrier*, et *Mémoire du Régent.*

[15] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 336, fol. 21 : *Dubois à Destouches*, 12 avril 1721.

à Londres[16]. » Dubois ne voulait rien livrer, ni son secret, ni l'aveu de son traité avec l'Espagne, il feignit de croire que les propositions devaient venir de Madrid. A Madrid on n'y était pas disposé depuis qu'on avait entendu le colonel Stanhope s'écrier que l'Angleterre, plutôt que de rendre Gibraltar, ferait à l'Espagne une guerre de dix ans en Amérique[17]. Puisque nulle part on ne paraissait entendre ses insinuations, Dubois jugea nécessaire de s'expliquer clairement. Avec les ratifications du traité du 27 mars, il adressa à Madrid le plan de Triple-Alliance[18]. « L'Empereur, disait-il, travaille à regagner l'Angleterre : c'est le vaincre une première fois et préparer une nouvelle victoire que de ramener le plus tôt possible les Anglois. L'Espagne en a les moyens : il lui suffit de se montrer conciliante sur l'article de Gibraltar et du commerce anglois. A défaut d'une lettre de Georges Ier, promise par Stanhope que les nouveaux ministres n'accorderoient plus, Philippe V pourroit se contenter d'une garantie formelle fournie par le Régent qui ne s'y refusoit point. Il devroit consentir du même coup au rétablissement de l'*Assiento* et du vaisseau annuel. Peut-être les Anglais réclameroient-ils encore des profits plus étendus, les bénéfices des traités commerciaux de 1715 et 1716. Pour leur en ôter le prétexte, le Régent étoit prêt à renoncer aux avantages du même genre d'abord réclamés par les François. C'étoit la dernière concession qu'il tenoit en réserve pour convaincre son neveu de ses bonnes intentions. » Suivant sa méthode constante, Dubois se montrait magnifique aux dépens de la France. Afin de décider les co-signataires de la nouvelle Triple-Alliance, il abandonnait à l'Angleterre le commerce de l'Amérique; à l'Espagne, il restituait la pleine liberté de sa vie commerciale; à la France, il ne réservait rien. A ce prix, personne ne s'opposait à ce que le traité du 27 mars ne devînt, dans ses lignes essentielles, le traité de la Triple-Alliance. Il suffirait d'y ajouter un traité particulier franco-britannique pour les conditions commerciales et on ferait le silence sur une convention dont l'Angleterre n'aurait rien su sinon par les profits qu'elle en retirait.

Trois jours après, Dubois chargea Destouches de remettre à Londres les articles publics de cette convention comme un pro- Condescendance pour les Anglais

[16] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 336, fol. 61 : *Destouches à Dubois*, 22 avril 1721.

[17] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Espagne, t. 301, fol. 132 : *Maulévrier à Dubois*, 7 avril 1721.

[18] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Espagne, t. 301, fol. 216 : *Dubois à Maulévrier*, 7 mai 1721.

jet nouveau de Triple-Alliance[19] (10 mai 1721). Tout y était prévu pour plaire aux Anglais; tandis que Gibraltar et les duchés italiens étaient passés sous silence, les avantages commerciaux consentis à l'Angleterre étaient détaillés[20]. Au temps du ministère Stanhope le consentement eût été donné à l'instant, mais lord Townshend devait au souvenir de ses années d'opposition et à ses amis de tenir une conduite différente. Sunderland et Schaub l'y encourageaient, lord Carteret, fidèle à la politique de lord Stanhope, encourageait le roi Georges à prendre des décisions. Le 10 mai, cédant à la demande du colonel Stanhope, il écrivit de sa main une lettre adressée à Philippe V portant la promesse de lui rendre Gibraltar moyennant un équivalent; en outre un courrier portait, avec cette lettre, l'ordre de travailler à la conclusion du traité d'alliance[21].

Leurs exigences non satisfaites

On pouvait le croire désormais en bonne voie; il n'en était rien. Townshend ergotait, contestait et finalement refusait les plus solides avantages, alors pour mettre un terme à ses chicanes, Georges Ier ajouta de son crû, au traité, cette condition imprévue : « En cas de rupture avec l'Empereur, les puissances contractantes s'engageaient à n'attaquer jamais les Pays-Bas catholiques[22]. » Ce qui formera la Belgique actuelle était promu au rang de glacis du royaume britannique, terre intangible où on consentait à laisser l'Empereur s'établir, mais où la France ne devait pas pénétrer. Au premier mot que Destouches en risqua à Dubois, celui-ci bondit, protesta, refusa tout net. Schaub survint tout exprès pour le convaincre de cette concession, il n'obtint rien. Ce n'est pas qu'un tardif retour de patriotisme lui rendit odieux le sacrifice demandé; il eut consenti celui-ci après tant d'autres s'il n'avait compris à temps qu'il s'agissait d'« une trahison véritable, presque un crime, la gloire du Roi, celle du Régent et le bien du royaume ne permettant pas un pareil engagement[23] ». Les Anglais revinrent à la charge : « Qu'on dise seulement qu'on n'attaquera les Pays-Bas qu'après en être

[19] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 336, fol. 118 : *Dubois à Destouches*, 10 mai 1721.

[20] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Espagne, t. 301, fol. 231 : Projet pour un nouveau traité.

[21] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Espagne, t. 301, fol. 254 : *Dubois à Maulévrier*, 14 mai 1721.

[22] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 336, fol. 150 : *Destouches à Dubois*, 14 mai 1721.

[23] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 336, fol. 163, 181-188 : *Dubois à Destouches*, 19 mai et 25 mai 1721.

convenu réciproquement[24]. » Cette clause fut encore rejetée. En dernier lieu, les Anglais offrirent au duc d'Orléans, en cas de guerre, « la souveraineté des Pays-Bas s'il consentait à ne les jamais céder à la France[25] ». Nouveau refus.

Le colonel Stanhope, à Madrid, avait reçu la lettre du roi Georges, mais ne s'en montrait pas plus accommodant. Il fallut que Robin remplit le rôle de médiateur et suppléât à l'incapacité de Maulévrier. Stanhope demandait le rétablissement des traités de commerce de décembre 1715 et de mai 1716, mais Grimaldo n'accordait que le vaisseau annuel et le renouvellement de l'*Assiento*. Philippe V était en possession de la lettre du roi Georges et y trouvait à reprendre. Elle était ainsi conçue : « Puisque par la confiance que V. M. veut bien me témoigner, je puis regarder les traités qui ont été en question entre nous comme rétablis, et dès qu'en conformité toutes les pièces nécessaires au commerce de nos sujets auront été extradées, je ne balance plus à assurer Votre Majesté de ma disposition à vous satisfaire en ce qui regarde la restitution de Gibraltar, sur le fondement d'un équivalent, vous promettant de saisir la première occasion favorable de régler cet article avec le consentement de mon Parlement[26]. » Lettre de Georges Ier

Cependant, sur les instances de la France, Philippe V avait accordé aux Anglais, outre le traité d'*Assiento*, le rétablissement des traités de commerce de 1715 et 1716. En échange du rocher solitaire, inculte et onéreux de Gibraltar, l'Angleterre eût consenti peut-être à accepter la Floride ou Saint-Domingue. Maulévrier parvint à convaincre le colonel Stanhope que le rétablissement des traités de 1715 et 1716 constituait l'équivalent réclamé par Georges Ier. Stanhope y consentit et sollicita une nouvelle lettre du Roi[27]. On était d'accord et rien ne semblait plus devoir s'opposer à la Triple-Alliance. Stanhope tenait en réserve un tour de sa façon. De la Triple-Alliance il faisait peu d'état, les avantages commerciaux lui paraissaient plus solides; en conséquence, il demanda qu'on procédât d'abord au règlement définitif du traité particulier entre l'Espagne et l'Angleterre. Maulévrier pensa voir la Triple-Alliance lui échapper, Grimaldo ne fut pas moins ému. Le 27 mai, ils se communiquèrent leurs alarmes et Ineptie de Maulévrier

[24] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 336, fol. 203 : *Destouches à Dubois*, 25 mai 1721.

[25] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 336, fol. 235 : *Destouches à Dubois*, 5 juin 1721.

[26] W. Coxe, *Memoirs of Walpole*, t. I, p. 309.

[27] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Espagne, t. 302, fol. 41 : *Maulévrier à Dubois*, 16 mai 1721.

décidèrent d'aller trouver le colonel dès le lendemain pour réclamer de lui la priorité du texte diplomatique sur les stipulations commerciales. Stanhope refusa. A force d'instances il se laissa arracher ce qu'il présenta comme une concession, à savoir l'insertion dans le texte même du traité de la Triple-Alliance d'un article confirmatif de la convention commerciale. A cette condition, peu lui importait la priorité de la Triple-Alliance. Grimaldo accepta, Maulévrier aussi. Il donnait ainsi la garantie de la France à des arrangements commerciaux dont les Anglais devaient profiter à l'exclusion des Français, alors qu'au traité du 27 mars, Philippe V n'avait accordé d'autre faveur aux Français que de les rétablir dans les privilèges dont ils jouissaient avant son avènement.

Une pareille ineptie n'était-elle imputable qu'à Maulévrier? On l'a soutenu, mais les faits n'autorisent pas cette affirmation. Maulévrier ajouta, sans doute, un article au traité de la Triple-Alliance, mais cet article n'était qu'une clause générale destinée à garantir dans l'acte principal les privilèges que l'Espagne accordait aux Anglais par un acte particulier. Or ces privilèges, c'étaient, sans en ajouter un seul, ceux que le Régent et Dubois avaient poussé Philippe V à accorder. La faute du diplomate improvisé consista seulement à donner une garantie ostensible à des concessions qu'on souhaitait garder secrètes, et de révéler à la France la politique intéressée du Régent.

La dépêche qui annonçait cette maladresse arriva à Paris le 7 juin; le jour même Dubois, qui se vit découvert, lui répondit de réparer la faute commise. C'était l'aveu à peine déguisé de l'abandon des intérêts français qui servait de règle immuable au ministre depuis cinq ans qu'il traitait, au nom de la France, avec l'étranger[28].

Blâme de Dubois

« Son Altesse Royale a entendu la lecture de votre dépêche, ce que vous avez fait en exécution de ses ordres pour aplanir les difficultés qui pouvaient traverser ou suspendre la conclusion du traité d'alliance entre le Roi, le Roi Catholique et le Roi de la Grande-Bretagne. Et comme elle découvre chaque jour de nouvelles circonstances des mouvements que la Cour de Vienne se donne pour établir des liaisons étroites avec celle d'Angleterre, elle est plus persuadée que jamais de l'importance extrême dont il est pour la France et pour l'Espagne de retenir le roi de la Grande-Bretagne par les liens d'une alliance qui ne lui laisse

[28] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Espagne, t. 302, fol. 109 : *Dubois à Maulévrier*, 7 juin 1721.

plus la liberté de céder aux conseils et à la suggestion de ceux de ses ministres qui sont attachés à la maison d'Autriche, et qu'on puisse priver par là la Cour de Vienne de l'espérance des secours et de l'appui sans lesquels elle ne peut entreprendre ni soutenir les projets ambitieux qu'on lui attribue depuis longtemps et que l'on peut croire qu'elle a dessein d'exécuter par l'empressement extrême qu'elle témoigne de s'unir avec l'Angleterre et par l'inquiétude qu'elle fait paroître des premiers bruits répandus du rétablissement de la bonne intelligence entre la France et l'Espagne et d'une liaison prochaine des deux couronnes conjointement avec l'Angleterre.

« Dans ces circonstances il est aisé de juger que S. A. R. a vu avec beaucoup de plaisir que le roi d'Espagne se soit porté par sa prudence à consentir au rétablissement des traités qu'il a faits en 1715 et en 1716 avec la couronne d'Angleterre. Il auroit été à désirer non seulement pour les intérêts de l'Espagne, mais pour ceux de toutes les nations qui y font du commerce, que l'on eût pu soutenir le refus de cette condescendance; mais c'étoit un obstacle absolument insurmontable à des vues et à des intérêts bien supérieurs, et il est des circonstances où il ne faut pas que les considérations particulières et éloignées traversent des objets capitaux et présents; et c'est aussi l'unique raison qui ait fait désirer à Son Altesse Royale que le roi d'Espagne se portât à entrer dans des facilités sur les points qu'il auroit été convenable de combattre dans d'autres circonstances...

« S. A. R. a remarqué dans le compte que vous rendez de ce qui s'est passé dans vos conférences que, quelque résistance que vous ayez trouvée de la part de M. Stanhope à consentir que les articles qui ne regardent absolument que les intérêts de l'Espagne et de l'Angleterre réciproquement, fussent compris dans les actes que vous devez signer et qu'ils en fissent partie, vous avez insisté sur cette forme comme indispensablement nécessaire. Elle a toujours cru au contraire que vous ne deviez entrer dans cette matière que pour être instruit de la convention particulière qui seroit faite à cette occasion, et autant que vous jugeriez de concert avec le ministre d'Espagne que votre présence contribueroit à contenir M. Stanhope et à modérer ses instances... Si le traité n'étoit pas signé, ou si, étant signé, les originaux étoient encore à Madrid, S. A. R. est persuadée que le roi d'Espagne, ni M. Stanhope ne refuseroient pas de faire séparer dans un acte qui ne seroit signé que des ministres d'Espagne et d'Angleterre les conditions qui n'ont aucune relation à la France, telles que celles du rétablissement de l'*Assiento*, de la permission pour le

vaisseau annuel et des traités de 1715 et 1716 entre les couronnes d'Espagne et d'Angleterre, en sorte que comme ces conventions et ces traités ont été faits sans l'intervention de la France dans leur origine, il ne parût pas que S. M. y entrât dans une circonstance où rien dans l'affaire, ni les intéressés ne l'invitent à le faire et lorsque en effet ce sont pour la plupart des stipulations qui donnent aux Anglais des privilèges et des avantages exclusifs, contraires aux intérêts des sujets du Roi, et dont S. A. R. auroit été bien éloignée de désirer le rétablissement et la confirmation, si des raisons beaucoup plus intéressantes pour la France et pour l'Espagne ne l'avoient engagée à vous prescrire de ne pas vous y opposer. »

Responsabilités de Dubois

Ces privilèges exclusifs accordés aux Anglais et « contraires aux intérêts des sujets du Roi », Maulévrier ne pouvait ni les accorder ni les refuser, sa règle de conduite lui était venue de Paris sous forme d'un traité tout rédigé, dont le texte, conservé aux Archives des Affaires Étrangères avait été vu et dénoncé par Lémontey[29]. Au reste, Dubois n'avait jamais compté pour rien l'honneur et l'intérêt de la France; c'était le prix ordinaire des marchés qu'il passait. Si la certitude de sa vénalité attend encore le témoignage d'une pension de cinquante mille écus qui lui aurait été servie par l'Angleterre, la preuve incontestable de sa culpabilité est écrite en toutes lettres dans chacun de ces traités qu'il a signé de son nom : destruction du port de Mardyck, abandon du franc-salé, cession de Pensacola, sacrifice du commerce français. C'était là une méthode à laquelle Maulévrier n'avait ni à répliquer ni à se soustraire. A Madrid, en 1721, comme à La Haye, en 1717, la négociation ne visait qu'à consacrer les droits dynastiques du Régent et ce qu'un diplomate retors avait su dissimuler à la Haye un diplomate naïf l'avait laissé apercevoir à Madrid, d'où cette gronderie de Dubois : « Il s'en faut bien qu'il convienne à M. le Régent de se faire honneur de ce succès; il faut que vous gardiez un profond silence sur ce sujet, afin que l'incertitude du fait et le temps fassent tomber, s'il est possible, cet événement dans l'oubli[30]. »

Signature de Dubois

Le blâme de Dubois arriva trop tard pour réparer le mal. Dès le 7 juin, tandis qu'il rédigeait sa dépêche, le roi d'Espagne brûlait d'impatience de publier le traité. Grimaldo avertit Robin

[29] *Arch. des Aff. Étrang.*, Espagne, t. 301, fol. 231 : Lémontey, *op. cit.*, t. I, p. 425, note 2; E. Bourgeois, *op. cit.*, p. 280, note.

[30] *Arch. des Aff. Étrang.*, Espagne, t. 303, fol. 14; Lémontey, *op. cit.*, t. I, p. 425.

qu'il ferait bien de haranguer leurs Majestés. Robin s'exécuta et Philippe V lui répondit : « Ce que vous venez de me dire m'est agréable. Vous savez que votre conduite me l'a aussi été dès le temps de votre arrivée dans ce pays. Je vous sais gré de vos soins, et je les estime. Vous me ferez plaisir de les continuer et de voir toujours le colonel Stanhope pour contribuer de votre part à conclure la Triple-Alliance qui, je crois, sera avantageuse aux trois couronnes. A l'égard de celle que j'ai avec la France, elle est pour l'éternité; c'est avec ma famille[31]. » Et il demanda qu'on procédât sans retard aux signatures. Le 13, dans la soirée, Maulévrier, Stanhope et Grimaldo s'enfermèrent mystérieusement au Palais du Roi et signèrent les articles du traité du 27 mars revisés et traduits dans les trois langues, Stanhope et Grimaldo signèrent seuls le traité particulier entre l'Espagne et l'Angleterre; mais Maulévrier signa avec eux l'article séparé stipulant qu'il aurait la même force que s'il était inséré dans le traité lui-même. Enfin Maulévrier et Grimaldo signèrent seuls une déclaration secrète portant que le traité du 27 mars et ses articles séparés subsistaient dans toute leur force et vertu et auraient leur pleine et entière exécution sans aucune dérogation ni innovation nonobstant et sans préjudice du traité du 13 juin[32]. Quand furent échangées les dernières signatures, il était minuit.

Désespoir de Maulévrier

Maulévrier rentra chez lui, triomphant. Sur son bureau, le courrier Bannières avait déposé les dépêches de Dubois, celle du 7 juin qui contenait un blâme formel et l'ordre de réparer l'erreur commise. Maulévrier, à cette lecture, fut atterré. A la pointe du jour, il courut chez Stanhope et le supplia de ne point insérer dans la Triple-Alliance les articles séparés relatifs au commerce de l'Angleterre. Stanhope, étant Anglais, comprenait avec lenteur mais, finalement, comprenait. Il avait donc fini par comprendre l'avantage qu'il y avait pour l'Angleterre à voir la France garantir les concessions du roi d'Espagne, en conséquence il refusa absolument d'annuler l'article séparé et, n'obtenant rien, Maulévrier dut se résoudre, le 16 juin, à faire l'aveu de sa confusion, il n'y découvrait d'autre compensation sinon que « l'article de la Triple-Alliance qui confirmait la Convention particulière de l'Angleterre et de l'Espagne ne devoit figurer que dans les clauses secrètes du Traité. On pourroit encore le cacher au

[31] *Arch. des Aff. Étrang.*, Espagne, t. 302, fol. 146 : *Robin à Dubois*, 9 juin 1721.

[32] *Arch. des Aff. Étrang.*, Espagne, t. 302, fol. 156, suiv., fol. 180 : *Maulévrier à Dubois*, 16 juin 1721.

public[33]. » Le jour même, il offrit sa démission et demanda son congé[34].

Le Régent le prit au mot, mais se garda de le désavouer. « Je fais travailler aux ratifications, lui écrivit Dubois, pour vous les envoyer sans retardement, afin de consommer absolument une affaire que S. A. R. croit toujours non seulement convenable, mais qu'elle regarde comme très importante pour prévenir l'effet des mouvements que la Cour de Vienne continue à se donner pour engager de nouveau celle d'Angleterre dans ses intérêts, et cette considération l'a emporté dans l'esprit de S. A. R. sur la peine qu'Elle a eue de voir que vous n'ayez pas compris les ordres qu'elle vous a fait donner le 7 de mai de n'entrer que par de simples offices dans la négociation des points qui ne regardent que les intérêts de l'Espagne et de l'Angleterre respectivement. Elle a été surprise et je l'ai été aussi que vous ayez fait les plus grands efforts pour y faire intervenir le Roi, quoiqu'Elle vous eût fait expliquer jusqu'à quel point elle vouloit y entrer. Mais c'est une affaire finie et, si cet accident peut avoir des inconvénients, la chose est si bonne et avantageuse dans le tout qu'il faut se consoler de ce qui manque à sa perfection[35]. »

Ratifications

Le 9 juillet, Maulévrier et le colonel Stanhope signèrent un nouvel article séparé qu'ils datèrent du même jour que le traité d'alliance. Il portait qu'on prendrait de concert la première occasion convenable pour inviter les États-Généraux des Provinces-Unies à entrer dans cette alliance pour maintenir et conserver la paix et la tranquillité de l'Europe. Le roi d'Espagne refusa de signer cet article. Nouveau déboire pour Maulévrier qui jura qu'on ne l'y reprendrait plus. « Je ne crois pas que de ma vie je puisse me démêler du métier de la négociation que je n'ai jamais fait. M. Robin et moi, sommes dans une tristesse qui nous ôte toute liberté d'esprit[36]. » On lui donna un successeur, mais quand il fut question de partir, Philippe V prit un ton si menaçant qu'on n'osa insister[37].

Le jour où furent échangées les ratifications, Stanhope pré-

33. *Arch. des Aff. Étrang.*, Espagne, t. 302, fol. 156, suiv., *Maulévrier à Dubois*, 16 juin 1721.

34. *Arch. des Aff. Étrang.*, Espagne, t. 302, fol. 186 : *Maulévrier à Dubois*, 16 juin 1721.

35. *Arch. des Aff. Étrang.*, Espagne, t. 302, fol. 175 : *Dubois à Maulévrier*, 24 juin 1721.

36. *Arch. des Aff. Étrang.*, Espagne, t. 303, fol. 14 : *Maulévrier à Dubois*, 10 juillet 1721.

37. P.-E. Lémontey, *op. cit.*, t. I, p. 424.

senta au roi d'Espagne une lettre de Georges Ier datée du 1er (= 12) juin et ainsi conçue :

« Monsieur mon frère, j'ai appris avec une extrême satisfaction, par le rapport de mon ambassadeur à votre Cour, que V. M. est enfin résolue de lever les obstacles qui pour quelques temps ont retardé l'entier accomplissement de notre union. Puisque par la confiance que V. M. me témoigne, je puis regarder les traités qui ont été en question entre nous comme rétablis, et qu'en conformité les pièces nécessaires au commerce de mes sujets auront été extradées, je ne balance plus à assurer V. M. de ma promptitude à la satisfaire par rapport à sa demande touchant la restitution de Gibraltar, lui promettant de me servir des premières occasions favorables pour régler cet article du consentement de mon Parlement; et pour donner à V. M. une preuve ultérieure de mon affection, j'ai ordonné à mon ambassadeur aussitôt que sera terminée la négociation dont il a été chargé, de proposer à V. M. de nouvelles liaisons de concert et conjointement avec la France, convenables dans les conjectures présentes non seulement à affermir notre union, mais à assurer le repos de l'Europe. V. M. peut être persuadée que, de ma part, j'ajouterai toutes les complaisances possibles et que je me promets d'Elle pour l'avantage commun de nos royaumes. »

La conclusion de ce traité déplaçait l'équilibre de l'Occident. L'Espagne reprenait une importance dont elle semblait à jamais déchue, elle semblait marcher de pair avec la France et l'Angleterre qu'elle séparait de l'Autriche, brusquement isolée. Ce retour de fortune lui permettait d'entrevoir une révision plus ou moins prochaine des conditions que lui avait imposées la Quadruple-Alliance; cependant elle donnait beaucoup, se laissait tout promettre et ne recevait rien. La France sacrifiait son commerce. Seule, l'Angleterre recevait de toutes mains et, ce qu'elle ne recevait pas, elle le prendrait.

Paix du Nord

A la paix de l'Occident répondit la paix du Nord. Après avoir réconcilié la Suède avec le Hanovre, la Prusse, la Pologne et le Danemark, la Russie restait hostile et prête aux violences. Lord Townshend obtint du Parlement d'Angleterre un subside de soixante-douze mille livres sterling pour la Suède dont le souverain, Frédéric Ier désirait la paix, le Tsar Pierre y consentait, mais il repoussait la médiation de l'Angleterre et n'acceptait que celle de la France. M. de Campredon, ministre de France à Stockholm, se transporta à Saint-Pétersbourg et obtint la réunion d'un congrès à Nystadt, port de Finlande. Une première fois, la flotte avait promené la ruine et l'épouvante sur la côte sué-

doise; à l'été de 1721, elle se livra aux mêmes atrocités afin de rendre les victimes plus accommodantes. Le résultat fut obtenu et le 30 août (= 10 septembre) 1721, la paix de Nystadt livra au Tsar la Livonie, l'Estonie, l'Ingrie, la Carélie et Viborg. La Suède ne sauva que la Finlande; la Russie prenait rang définitif parmi les grandes puissances occidentales. Il ne fut pas fait mention dans le traité de la médiation de la France et l'Angleterre ne recueillit qu'une mention peu obligeante. Entre la Russie et l'Angleterre la situation demeura tendue.

Dubois était disposé à conclure une alliance entre la France, la Moscovie et la Suède, avec l'arrière-pensée d'y admettre la Prusse et le Danemark. Il s'en ouvrit à lord Carteret, ce projet n'eut aucune suite. Dubois, dont l'imagination travaillait sans repos, conçut la pensée d'un traité de commerce avec le Tsar; cette simple idée suffit à émouvoir les Anglais, Schaub questionna et n'obtint que des démentis, le ministre lui affirma que les gens expérimentés étaient d'opinion que la France n'avait rien à gagner de ce côté. En effet, le comte de Rottembourg, à qui un long séjour à Berlin avait appris à connaître ces pays, soutenait que les Moscovites ne recevaient rien des manufactures de France et voulaient être payés de leurs exportations argent comptant. Il combattait aussi par l'énormité des frais le rêve de Dubois, legs du Système, de créer un commerce de caravane avec l'Inde et la Perse par la Russie. Dans un Mémoire sur ces questions, Rottembourg faisait observer que les pelleteries du Canada étaient moins chères que les fourrures de Russie, que les cuirs de Russie pouvaient êtres tirés de Dantzig, que les soieries de la Perse coûteraient des sommes immenses, que les vins et eaux-de-vie ne se vendraient pas mieux que par le passé.

Le prince Kourakin vint à Paris, vit Dubois quatre fois pendant la nuit et repartit sans obtenir pour Son Maître l'aveu du titre d'Empereur. Pierre Ier se le fit offrir par ses sujets.

CHAPITRE I.

La poursuite du Chapeau

(27 novembre 1719 — 19 mars 1721)

Gualterio et Lafitau suggèrent une combinaison. — Acquiescement de Dubois. — Présent au Prétendant. — Présents à la Cour pontificale. — Condescendance de Dubois. — Exigences de Clément XI. — Instances de Lafitau. — Refus du Pape. — Contre-coup de la débâcle du Système. — Nouvelles instances et nouveaux refus. — Désistement feint de Dubois. — Intrigue anglaise. — Acquiescement de l'Empereur. — Dubois fait entendre des menaces. — Promesse de Clément XI. — Renonciation de Charles VI. — Résistance de Philippe V. — Envoi du cardinal de Rohan à Rome. — Promesse écrite de Clément XI. — Mort de Clément XI. — Position de Dubois.

Gualterio et Lafitau suggèrent une combinaison

Deux jours avant la promotion des dix cardinaux, alors que l'échec de Dubois était certain, Lafitau adressait de Rome à son patron une dépêche chiffrée de nature à ranimer son ardeur. Après avoir tendu la main à Torcy, à Cellamare, à Law, Jacques Stuart expulsé de Lorraine, de France et d'Espagne, éconduit d'Avignon, tenait à Rome l'emploi de « roi en exil », pour lequel il arrachait au Pape, non sans peine[1], une pension de douze mille écus romains. Le Stuart prétendait ne pouvoir soutenir son rang à moins de quatre mille écus par mois et son ami, le cardinal Gualterio, ancien nonce à Versailles, protecteur des églises d'Angleterre, s'ingéniait à découvrir les moyens de combler la différence. En sa qualité de souverain catholique, Jacques exerçait son droit de désignation dans le collège des cardinaux; il en avait usé pour obtenir la promotion d'Alberoni, Gualterio s'avisa de lui faire adopter un nouveau candidat. Par ses soins, Lafitau fut averti que si Dubois pouvait faire payer au Prétendant la pension qui lui avait été promise par le Régent à son départ d'Avignon, l'exilé lui réserverait, en échange, sa nomination au cardinalat[2].

[1] *Arch. des Aff. Étrang.*, Rome, t. 586 : *La Trémoille au Régent*, 31 mai 1718; *ibid.*, t. 589 : *La Trémoille à Dubois*, 15 novembre 1718.

[2] *Arch. des Aff. Étrang.*, Rome, t. 600, fol. 146-147 : *Lafitau à Dubois*, 27 novembre 1719.

Gualterio était un agent sûr. Outre les revenus d'une abbaye, il tirait de la France une pension lucrative en échange de renseignements discrets sur les affaires romaines; on l'écouta volontiers quand il expliqua au Régent que le Pape et le Prétendant « avaient mis en lui toutes leurs espérances[3] ». Gualterio et Lafitau ne mettaient pas en doute l'ingéniosité de leur trouvaille. Le cardinal-neveu voulait s'y associer par prévoyance; avant de savoir l'opinion de Dubois, il se rendait chez Jacques Stuart et lui exposait les avantages d'une combinaison qui conservait un privilège de sa couronne et permettait au Souverain Pontife de récompenser un sujet utile et agréable au Saint-Siège[4]. Gualterio vint seconder Albani, aligna des chiffres, proposa d'exiger de la France un versement de trois cent mille livres. Le Stuart fit la grimace, s'évaluant à plus haut prix, suggéra une pension annuelle et débattit ses intérêts; mais la nuit porte conseil, et il se trouva le lendemain matin qu'il ne réclamait rien, ne souhaitait rien, sinon d'avoir la consolation de voir Dubois cardinal[5].

Acquiescement de Dubois

Celui-ci ne se pressait pas autant. La proposition était séduisante mais le laissait perplexe. Il n'ignorait pas que Georges Ier n'était pas d'humeur à tolérer l'exercice de ce droit de nomination à son rival, il savait en outre que l'intervention du roi de la Grande-Bretagne à Vienne pourrait redevenir utile, en sorte qu' « il ne pourroit convenir, répondait-il, au personnage que j'ai fait dans les affaires de l'Europe de paroître avoir dans ces temps-ci concerté mes avantages particuliers par ce canal, quelque bonne volonté, quelque compassion et quelque zèle que je puisse avoir dans le cœur en faveur de cette personne[6]. Il faut donc ou abandoner cette idée ou la retourner de manière qu'elle soit entièrement déguisée et impénétrable[7]. » Dubois se gardait bien de l'abandonner. « La seule personne, ajoutait-il, qui peut trouver des expédients qui conviendroient est le cardinal Gualterio en la sagesse et la droiture desquelles j'ai une telle confiance... que je le prie très humblement de vouloir être l'archi-

[3] *Arch. des Aff. Étrang.*, Rome, t. 601, fol. 146 : *Lafitau à Dubois*, 27 novembre 1719.

[4] *Arch. des Aff. Étrang.*, Rome, t. 606, fol. 95 : *Lafitau à Dubois*, 9 janvier 1720.

[5] *Arch. des Aff. Étrang.*, Rome, t. 607, fol. 234 : *Lafitau à Dubois*, 24 février 1720.

[6] Dans la correspondance secrète, le Prétendant était désigné sous le nom de la *personne principale* ou plus simplement *la personne*.

[7] *Arch. des Aff. Étrang.*, Rome, t. 606, fol. 273 : *Dubois à Lafitau*, 7 février; C. de Sévelinges, *op. cit.*, t. I, p. 302; Seilhac, *op. cit.*, t. II, p. 230.

tecte de cet ouvrage. » Pour plus de sûreté, Dubois ébauchait une combinaison pour tirer parti des Stuarts sans indisposer les Hanovre. A la remise du chapeau on payerait au Pape un pot de vin de trois cent mille livres; celui ci les donnerait au Prétendant comme venant de sa générosité, le Prétendant touché de cette grâce donnerait le chapeau de cardinal à Alexandre Albani, deuxième neveu du Pape, qui attribuerait à Dubois la pourpre jusque-là destinée à son neveu.

Toute cette combinaison, ou si l'on veut, ce marché simoniaque était si ingénieux qu'il ne semblait pas pouvoir manquer. L'indigence de Jacques Stuart, l'avidité de Gualterio, l'ambition de Dubois répondaient de tout. « Il ne tiendra pas à moi, écrivait Jacques à Dubois, que vous n'ayez au plus tôt la grâce qui vous est si justement due par rapport à votre mérite personnel. J'en ai conçu une si grande idée, que je me suis déterminé sans peine à faire les démarches nécessaires de ma part me rapportant du reste à ce que votre bon cœur, votre bon esprit, et votre bon amour pour la justice vous inspireront dans la suite[8]. » Il existe des gens avec lesquels la reconnaissance est la plus onéreuse de toutes les traites. Jacques Stuart tirait à vue non seulement sur Dubois mais encore sur le Régent. « Les effets, disait-il dans la lettre qui vient d'être citée, prouvent plus que les paroles le désir que j'ai de faire plaisir à votre maître et à vous-même, et je ne négligerai certainement rien pour me conserver l'amitié du premier, et pour mériter vos bons offices auprès de lui. » Le premier de ces bons offices fut l'envoi par courrier le 27 mars au Prétendant d'un cadeau de cinquante mille écus romains, quittes de change, qui représentaient alors à Paris plus d'un demi-million. « Je supplie très humblement Votre Éminence, écrivait Dubois à Gualterio de faire agréer à cette personne que je m'abstienne d'écrire. Je demande cette grâce par ménagement pour ses intérêts et par des raisons essentielles pour son service. Je suis comblé de sa générosité... Vous verrez le premier effet de mes soins. Si petit que soit le secours que j'ai obtenu, il viendra régulièrement. Je prendrai de profondes mesures pour travailler aux autres choses de plusieurs espèces, et je ne vous ferai confidence de ma sape que lorsque j'aurai fait quelque chose qui puisse être utile... Je ne veux d'autre récompense que celle de satisfaire les sentiments dont je suis pénétré[9]. » On s'y fut mépris si, à la

Présent au Prétendant

[8] *Arch. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 334, fol. 184 : *Jacques Stuart à Dubois*, 4 mars 1720; C. de Sévelinges, *op. cit.*, t. I, p. 317.

[9] *Arch. des Aff. Étrang.*, Rome, t. 607, fol. 352 : *Dubois à Gualterio*, 27 mars 1720; C. de Sévelinges, *op. cit.*, t. I, p. 323.

suite, n'était venu cet avertissement : « Sa Sainteté veut m'amuser, et je ne veux pas l'être davantage. Elle veut tirer des avantages ultérieurs et faire des marchés conditionnels... Mais je croirois ternir mon ministère et faire une contenance indécente, si je continuois à être si longtemps suppléant et postulant[10]. »

Présents à la Cour pontificale

En effet, dès que Clément XI avait vu renaître l'ambition de Dubois, il avait pensé à accroître ses exigences. Dès le mois de février, il demandait une promesse écrite du Régent d'intervenir en faveur des droits que le Saint-Siège faisait valoir au Congrès de Cambrai sur les territoires de Parme et de Plaisance. A cette demande il n'avait obtenu de Dubois que cette réponse : « Je ferai mon devoir avec tant de fidélité et de zèle, que j'espère qu'ils seront à l'épreuve du dégoût même qu'un honnête homme doit trouver à ce que l'on marchande toujours avec lui et qu'on ne lui fasse aucune grâce... qu'en voulant la lui faire acheter[11]. » Cette verte riposte s'explique par la conviction robuste de Dubois que l'argent et les cadeaux devaient suffire à tout, sans y mêler la politique. L'acquisition du chapeau n'est à ses yeux, qu'une affaire de courtage sur laquelle il ne lésine pas, car c'est la France qui paie. Il écrit au cardinal Gualterio : « Mandez-moi à quoi s'attendrait le cardinal Albani, afin que je me mesure et m'explique bien nettement[12]. » Il écrit à Lafitau d'acheter le mobilier du défunt cardinal de la Trémoille et d'en faire présent au cardinal Corradini[13]. Mais Lafitau, qui songe à tout, indique que le Pape n'est pas invulnérable; pour le prendre par son faible, il faudrait, dit-il, envoyer deux ou trois caisses de livres de l'*Impression du Louvre* bien reliés. « Sa passion est de se faire une bibliothèque[14]. » Qu'à cela ne tienne. « Soins, offices, gratifications, estampes, livres, bijoux, présents, toutes sortes de galanteries, répond Dubois; chaque jour verra quelque chose de nouveau et d'imprévu pour plaire et pour surprendre : c'est le fond de mon naturel; c'est ainsi que je me suis conduit toute ma vie, les plus grandes puissances de l'Europe l'éprouvent. Si Sa Sainteté le veut, il n'y aura aucun jour de sa vie qu'elle en reçoive de moi quelque consolation, et quelque amusement qui lui fera

10 *Ibid.*, C. de Sévelinges, *op. cit.*, t. I, p. 326.

11 *Arch. des Aff. Étrang.*, Rome, t. 607, fol. 352 : *Dubois à Gualterio*, 27 mars 1720; C. de Sévelinges, *op. cit.*, t. I, p. 315.

12 *Ibid.*,; C. de Sévelinges, *op. cit.*, t. I, p. 316.

13 *Arch. des Aff. Étrang.*, Rome, t. 608, fol. 83 : *Dubois à Lafitau*, 24 mars 1720.

14 *Arch. des Aff. Étrang.*, Rome, t. 601, *Lafitau à Dubois*, 27 novembre 1719.

attendre chaque poste avec impatience; ses désirs n'iront pas si loin que mon industrie[15]. » Dubois consentait volontiers à recourir au savoir-faire du jeune évêque de Sisteron pour ces présents, dont le détournement de leur destination était impossible, par contre il évitait de le charger des maniements de fonds dont Lafitau serait trop tenté de détourner une partie pour satisfaire à ses propres prodigalités. Le répugnant marchandage auquel se livrait l'entourage du Souverain Pontife est raconté en ces termes à propos du subside envoyé par Dubois au Prétendant : « J'avois promis au Pape qu'au moment où il auroit fait ce que S. A. R. attendoit de lui, je lui ferois toucher une somme d'argent dont je lui spécifierois toute la valeur. Cette ouverture fut écoutée avec plaisir, et j'entrevis parfaitement que si elle étoit bien ménagée, elle allait infailliblement produire son effet. C'étoit aussi l'idée de M. le cardinal Albani. J'écrivis, le 4 avril, qu'on fit venir cet argent, afin que je pusse le montrer au Pape, bien assuré que quand il se trouveroit en état de s'en rendre maître, la tentation seroit si violente qu'il y succomberoit, mais aussi qu'il ne falloit pas donner un sou jusqu'à ce que l'affaire fût finie[16]. » Albani était d'autant plus vigilant qu'il continuait à recevoir chaque année trois cent mille livres sous la seule condition que Rome ne contrarierait pas les tempéraments de la paix janséniste et il possédait la promesse écrite d'un riche présent au moment de la promotion. Lafitau mit cet engagement sous les yeux du Pape qui s'attendrit et réclama aussitôt une somme considérable sous le nom de « droit de propine », pourboire de quinze pour cent sur l'expédition des bulles.

Puisque sa candidature n'était qu'un perpétuel marchandage, Dubois recourait parfois à des avertissements de nature à donner à réfléchir. « Les courriers qui vont de Paris à Rome, disait-il, ne s'en vont pas les mains vides, comme ceux qui viennent de Rome à Paris[17]. » La pourpre de Dubois avait pris aux yeux de Clément XI une valeur budgétaire; vieillard fin et habile, le Pape voulait tirer de cette ambition tout ce qu'elle pouvait rendre de profits pécuniaires et politiques. Pendant que son neveu Alexandre Albani mettait son concours au plus haut prix possible, Clément XI prétendait faire servir Dubois à sa rancune contre

Condescendance de Dubois

[15] *Dubois à Lafitau*, 22 juin 1720, dans C. de Sévelinges, *op. cit.*, t. I, p. 341; P.-E. Lémontey, *op. cit.*, t. II, p. 11-12.

[16] *Lafitau à Pecquet*, 17 décembre 1720, dans P.-E. Lémontey, *op. cit.*, t. II, p. 10.

[17] *Dubois à Lafitau*, 24 mars 1720; V. de Seilhac, *op. cit.*, t. II, p. 241-242, note 29.

Alberoni. Fugitif et impuissant, celui-ci redoutait la colère du vieux pontife qui voulait que la république de Gênes lui livrât l'indigne afin de le faire passer en jugement pour « le dépouiller de la pourpre et procéder ensuite contre sa personne[18]. « Pour y réussir Clément réclamait l'appui de la France afin de surmonter la résistance du Sénat de Gênes[19]. Le Conseil de Régence estimait cette intervention dégradante[20]. Dubois ignorait ces scrupules; ayant, à l'entendre, si fort à cœur de combler la mesure et de prouver à Sa Sainteté son entier dévouement, il arracha au Régent la promesse d'écrire au Sénat de Gênes pour appuyer la requête pontificale[21]; en outre, le chargé d'affaires de Gênes en France reçut l'invitation de faire savoir « que le Roi s'intéressoit à ce que Sa Sainteté avoit fait demander à la République..., il sauroit donc gré de la satisfaction qu'on lui donneroit. Sa Majesté étoit si unie au Saint-Siège et à Sa Sainteté qu'Elle s'intéressoit à tout ce qui la regardoit, comme si cela touchoit sa personne et son royaume[22]. » Dubois fit plus encore, il ébranla Scotti à Madrid et Pendtenriedter à Paris et conclut triomphalement : « Voilà tout ce que le Pape pouvoit désirer de S.A.R. dans un cas qui intéressoit sa générosité, et dans une matière très délicate, accordée selon son désir et au-delà de ce qu'il y avoit lieu d'espérer[23]. »

Exigences de Clément XI

Clément XI ne refusait pas le chapeau si convoité, il en retardait indéfiniment la concession afin d'exploiter une ambition résignée à tout. Dubois, aveuglé, se soumettait à chaque nouvelle exigence et, dès le mois d'avril 1720, la tactique pontificale était nettement arrêtée[24]. Chaque concession était suivi d'une exigence nouvelle. Le Pape voulait un Congrès où ses représentants seraient admis à faire valoir les droits pontificaux sur les duchés de Parme et de Plaisance et à plaider la conservation de Castro et Ronciglione; cependant les Italiens les plus avisés doutaient qu'on

[18] *Arch. des Aff. Étrang.*, Rome, t. 608, fol. 5 : *Lafitau au Régent*, 5 mars 1720.

[19] *Arch. des Aff. Étrang.*, Rome, t. 608, fol. 84 : *Dubois à Lafitau*, 24 mars 1720.

[20] *Arch. des Aff. Étrang.*, Rome, t. 608 .fol. 84 : *Dubois à Lafitau*, 24 mars 1720.

[21] *Arch. des Aff. Étrang.*, Rome, t. 608, fol. 95 : *Le Régent à Lafitau.*

[22] *Arch. des Aff. Étrang.*, Rome, t. 608, fol 84 : *Dubois à Lafitau*, 24 mars 1720.

[23] *Arch. des Aff. Étrang.*, Rome, t. 608, fol. 85 : *Dubois à Lafitau*, 24 mars 1720.

[24] *Gualterio à Dubois*, 7 et 8 mai 1720, dans C. de Sévelinges, *op. cit.*, t. I, p. 333.

leur ouvrit l'accès de ce Congrès, à moins que Dubois ne s'entremît en leur faveur, auquel cas la reconnaissance du Pape lui était assurée[25]. Aussitôt Dubois s'adressait à lord Stanhope, le priant de consentir à recevoir au Congrès les délégués du Saint-Père[26]; et le Pape mécontent de ne rien obtenir dans la question des duchés répondait à ce « mauvais vouloir », ainsi qu'il l'appelait, par des difficultés de forme sur l'indult pour l'archevêché de Cambrai[27]. Alors Dubois s'emportait : « La Cour de Rome, écrivait-il à Lafitau, est un labyrinthe dont nous ne sortirons peut-être jamais. On compte pour rien les services reçus, et on ne promet que pour en obtenir de nouveaux, on consume la vie des aspirans; il n'est ni d'un homme sensé, ni d'un homme d'honneur de passer sa vie dans ce purgatoire[28]. »

Pendant que Dubois se trémoussait dans le purgatoire de la candidature, l'imagination fixée vers le paradis du cardinalat, il n'oubliait pas « que le naturel du Pape est très opposé à la décision dans les moindres choses », et s'arrêtait un moment à une combinaison qu'il jugeait devoir être efficace. « Il est bon que vous examiniez, disait-il à Lafitau, si les trois cent mille livres offertes au roi d'Angleterre au lieu d'être données pour les usages de ce prince, étaient distribuées dans la famille du Pape, elles feraient conclure l'affaire plus facilement[29]. » Lafitau s'en tint au Prétendant, moins onéreux et plus maniable que les neveux du Pape et leurs maîtresses. Toute occasion lui était bonne pour rappeler au Saint-Père les avantages solides qu'offrait la nomination de Dubois. Un jour que Clément XI s'avouait dans l'impossibilité de subvenir plus longtemps au train de vie de l'exilé, Lafitau insistait sur l'opportunité d'un choix qui l'exonérerait, mais après l'avoir laissé dire, le Pape, une fois de plus se dérobait[30]. (Instances de Lafitau)

Le Prétendant ne se refuse aucune platitude. « Pour gagner mon point, dit-il, je me suis soumis jusqu'à des bassesses, et s'il (Refus du Pape)

[25] *Arch. des Aff. Étrang.*, Rome, t. 609, fol. 107 : *Lafitau à Dubois*, 1er avril 1720.

[26] *Arch. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 332, fol. 19 : *Dubois à Destouches*, 15 juillet 1720.

[27] *Dubois à Lafitau*, 14 mars 1720, dans V. de Seilhac, *op. cit.*, t. II, p. 128, 235, 237.

[28] *Dubois à Lafitau*, 7 avril 1720, dans P.-E. Lémontey, *op. cit.*, t. II, p. 12.

[29] *Arch. des Aff. Étrang.*, Rome, t. 607, fol. 348 : *Dubois à Lafitau*, 14 mars 1720.

[30] *Arch. des Aff. Étrang.*, Rome, t. 609, fol. 111 : *Lafitau à Dubois*, 1er avril 1720.

est nécessaire je m'y soumettrai encore; car elles changent de nom quand elles servent à la reconnaissance[31]. » Il veut gagner consciencieusement ses cinquante mille écus, va trouver le Saint-Père, se plaint doucement des refus et des retards qu'on oppose à sa demande, Clément XI qui a réponse à tout, réplique que le droit de présentation reconnu aux couronnes, n'enlevait pas au Souverain Pontife son droit de décision; or il n'était pas satisfait du candidat et tenait le Régent pour le plus grand ennemi que l'Église et le Saint-Siège eussent alors. N'ayant plus qu'un souffle de vie, le Saint-Père lanternait tout le monde, car il s'était promis à lui-même de ne plus commettre la faute qui avait introduit dans le Sacré-Collège Alberoni. Toute excuse lui était bonne pourvu qu'elle l'aidât à gagner du temps. Il ne pouvait, à l'en croire, créer un cardinal français sans faire la même grâce à l'Autriche et à l'Espagne, ce qui l'obligeait à attendre trois vacances. Dubois n'en croyait rien, et pour gagner l'Espagne et l'Autriche signait avec la première le traité de Madrid pendant que l'Angleterre pèserait sur l'Autriche, et afin de ne pas déplaire à cette dernière puissance la diplomatie française se déroba aux avances de la Porte ottomane, à celles du Tsar et aux conventions esquissées avec la Prusse.

Contre-coup de la débâcle du système

Lafitau avait été admis trop longtemps dans le cercle intime du Pontife pour accorder la moindre créance aux prétendus scrupules de Clément XI; il l'alla trouver et le serra de si près que le vieillard finit par dire : « Si vous prenez un peu de patience, je vous réponds que vous aurez ce chapeau pour M. l'abbé Dubois, mais si vous me pressez davantage, vous me ferez mourir de chagrin, et vous me mettrez par ma mort hors d'état de le lui donner[32]. » Une défaillance, un évanouissement mirent fin à l'audience, et il semble que le vieillard ait goûté une sorte de plaisir à jouer ainsi ceux, dont sa vigueur épuisée, ne lui permettait plus de repousser les instances. Il lui fallait tenir tête à Lafitau, à Gualterio, à Jacques Stuart, à ses neveux qu'il ne pouvait chasser ni disgracier. A Gualterio, le Pape se plaignait du famélique exilé, qui dévorait ses revenus et ne le payait que de tracas. Devant le consistoire abasourdi, il déplorait d'avoir nommé déjà trop de cardinaux français, « criait » (c'est le terme dont use Gualterio), contre le cardinal de Noailles, griffait en passant le cardinal de Mailly et concluait qu'il ne pouvait obliger les cou-

[31] *Bibliothèque de l'École Sainte-Geneviève*, Anecdotes sur l'élévation de Dubois, t. III, fol. 257.

[32] C. de Sévelinges, *op. cit.*, t. I, p. 334.

ronnes à attendre[33]. La raison de cette vive attaque nous est livrée par Lafitau, « L'édit du 21 mai, voilà le coup de massue qui fut porté à l'affaire du chapeau. Le Pape, entendant dire qu'il n'y avoit plus d'argent en France, désespéra d'en recevoir aucun secours[34]. » Cependant les finances pontificales étaient en pire condition que les nôtres, et la nécessité de faire un présent à l'occasion des couches de la femme du Prétendant obligea Clément XI à écouter la promesse du tentateur Lafitau, d'une somme de vingt mille écus romains au moment où il donnerait l'engagement écrit du chapeau et la perspective de trente mille autres le jour de la promotion[35]. Une négociation aussi regrettable était conduite en même temps sur un autre théâtre. Alexandre Albani, neveu de prédilection du Pape, ancien colonel de dragons devenu d'Église, résidait à Vienne en qualité de nonce à la Cour impériale. C'était un libertin, joueur, endetté, dépravé et encore hésitant entre le mariage et les ordres sacrés. Ce dernier parti eut fait de lui, pour Dubois, un concurrent redoutable. Le ministre français n'imagina rien de plus efficace que l'envoi à Vienne d'un joaillier de Paris, appelé Levieux, chargé d'entretenir l'irrésolution de don Alexandre et de faire diversion aux pensées sérieuses par les galanteries ruineuses.

Nouvelles instances

A peine sacré archevêque de Cambrai, Dubois parut saisi d'une ardeur nouvelle vers la conquête du chapeau. Le 22 juin, le Régent écrivit au Pape pour lui rappeler « qu'il est dû à Sa Majesté une compensation des chapeaux accordés extraordinairement à l'Empereur et au roi d'Espagne », en conséquence il demandait la même grâce pour Dubois et « je ne verrois qu'avec peine, disait-il en terminant, les nouveaux délais que Votre Sainteté apporterait à m'accorder la grâce que je lui demande[36]. A la même date, Dubois informait Lafitau d'une indiscrétion commise à Vienne par don Alexandre et se répandait en promesses alléchantes; les cardinaux de Rohan et de Bissy s'associaient à la demande du Régent. Bissy souscrivait un mémoire qui lui aura été donné tout rédigé, dans lequel il s'inquiétait de la pacification de l'Église si Dubois ne se chargeait de tirer tous

[33] *British Museum*, Papiers de Gualterio, *Gualterio à Dubois*, Rome, 7 mai 1720.

[34] *Lafitau à Pecquet*, 17 décembre 1720, dans P.-E. Lémontey, *op. cit.*, t. II, p. 18.

[35] *Lafitau à Dubois*, 31 décembre 1720, dans P.-E. Lémontey, *op. cit.*, t. II, p. 19.

[36] *Arch. des Aff. Étrang.*, Rome, t. 613, fol. 75 : *Le Régent au Pape*, 22 juin 1720.

les fruits de la *Déclaration*, ce qu'il ne pouvait faire que pour autant qu'il serait honoré de la pourpre; alors seulement il pourrait « agir tête levée dans toute l'étendue de son zèle et de ses bonnes intentions sans craindre qu'on lui imputât des vues intéressées[37]. » Don Alexandre plaidait avec insistance auprès du Pape et suggérait à Dubois une manœuvre dont il jugeait le succès infaillible[38]. Le Régent écrirait, conformément au modèle dressé à Vienne, une dépêche de promesses et de menaces que le nonce Alexandre Albani transmettrait confidentiellement à Rome. La combinaison parut admirable à Dubois. « S. A. R. vous écrit la lettre que vous lui avez dictée et remet entièrement en vos mains le succès de cette affaire ...d'où dépend l'opinion qu'elle conservera à l'avenir des bontés ou de l'indifférence de Sa Sainteté à son égard. Vous voilà donc, Monsieur, l'architecte de mon élévation[39]. » L'architecte en fut pour son plan et Dubois pour ses compliments. Clément XI répondit « que la France devoit attendre une nouvelle promotion, les trois places alors vacantes dans le Sacré-Collège étant destinées et promises[40]. » Le gascon Lafitau, n'ayant plus rien à promettre et à offrir à ce Pape qui recevait toujours et ne rendait jamais, avait imaginé de lui représenter Dubois sous les traits d'un pasteur des âmes. « Je promenai longtemps le pape dans le diocèse de Cambrai, raconte-t-il; je lui en fis la description sans l'avoir jamais vu, et sans l'avoir jamais entendu faire à personne; je lui racontai les voyages que vous y deviez faire trois fois l'année, comme s'ils étoient déjà faits; je lui parlai du nombre, de la sagesse et de la saine doctrine de vos grands vicaires, de celui que vous teniez auprès de vous[41]. » Le tout en pure perte. Lorsque Dubois connut le refus adressé à don Alexandre, il eut un instant de lassitude. « Puisque le Pape, manda-t-il à Lafitau, ne peut accorder la grâce tant de fois sollicitée, dans le temps qu'elle lui seroit utile [à raison du Congrès], et que je ne recueillerois pas le principal fruit que j'en espérois, je ne dois plus ambitionner cet honneur. » Il ne fallait

Refus du Pape

[37] *Arch. des Aff. Étrang.*, Rome, t. 614, fol. 262 : *Bissy au Pape*, 15 août 1720.

[38] *Arch. des Aff. Étrang.*, Vienne, t. 136, fol. 139 : *Levieux à Dubois*, 22 juin 1720.

[39] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Vienne, t. 136, fol. 117 : *Dubois à Alexandre Albani.*

[40] *Levieux à Dubois*, 20 août 1720, dans *Anecdotes sur l'élévation de Dubois*, t. III, fol. 243.

[41] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Rome, t. 614, fol. 58 : *Lafitau à Dubois*, 9 juillet 1720.

plus parler de rien à Sa Sainteté ni à personne, ne plus lui en écrire à lui même[42] (15 août).

Désistement feint de Dubois

Le désintéressement du candidat était une de ces malices auxquelles personne n'accordait un instant de créance. Quand Dubois laissait entrevoir le mécontentement possible du Régent et les efforts qu'il prodiguerait afin de l'apaiser et de lui faire agréer sa renonciation au cardinalat, il manquait de mesure et prêtait à sourire. Lafitau, piqué, montra la lettre de Dubois et le Pape ne put réprimer l'expression d'une vive contrariété : le Pactole allait-il tarir? Alors Lafitau insinua qu'il avait outrepassé ses instructions, que le désistement n'était qu'un jeu, mais ne put arracher une promesse et emporta l'impression que « dans la première promotion, qui seroit très prochaine, il n'y auroit encore rien[43]. » Simple précaution prise contre l'éventualité d'un nouvel échec. Du désistement chacun savait qu'il n'était pas et ne pouvait pas être question. Pecquet relançait Lafitau et lui conseilla de « porter le Saint-Père à une plus prompte solution; ...elle préviendroit d'ailleurs des inconvénients dont on sera fâché dans la suite[44]. » Le Régent faisait savoir au Pape qu'il regardait comme un affront à son gouvernement tout refus plus prolongé[45], et Lafitau paraissait être l'homme désigné pour parler haut. « J'aurai l'honneur de dire à V. A. R., écrivait-il au Régent, ...que la situation présente de nos affaires en cette Cour demande absolument que V. A. R. parle sur un ton propre à se faire craindre[46]. » A Dubois, il écrivait : « On croit la France abattue, voilà le grand mal. L'essentiel est de parler en gens qui ne sont rien moins que dans l'abattement. Voilà l'unique et le seul remède[47]. »

Intrigue anglaise

Pendant ces négociations une intrigue parallèle se poursuivait. Lord Stanhope n'avait pas renoncé à peser sur l'Empereur pour obtenir sa nomination en faveur de Dubois; il est vrai que l'Empereur et ses ministres ne montraient guère de bonne volonté. « Ils sentaient, écrit Saint-Saphorin à Stanhope, de

[42] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Rome, t. 613, fol. 64 : *Dubois à Lafitau*, 15 août 1720.

[43] *Lafitau à Dubois*, 15 septembre 1720, dans C. de Sévelinges, *op. cit.*, t. I, p. 350.

[44] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Rome, t. 615, fol. 41 : *Pecquet à Lafitau*, 26 août 1720.

[45] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Rome, t. 616, fol. 178 : *Relation de Lafitau sur ses négociations à Rome.*

[46] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Rome, t. 616, fol. 147 : *Lafitau au Régent*, 30 septembre 1720.

[47] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Rome, t. 616, fol. 193 suiv. *Lafitau à Dubois*, 5 octobre 1720.

quelle importance il serait que Dubois eût en partie l'obligation à l'Empereur de son chapeau de cardinal. Cependant n'ayant eu à la dernière promotion qu'un chapeau au lieu de deux qu'ils attendaient, ils persistaient à solliciter avant toute chose ce second chapeau. « Je ne puis le faire sortir de ce retranchement : il y a, disent-ils, cinq ou six vieux cardinaux qui sont à l'agonie; d'abord qu'il y aura une nouvelle place vacante, ce qui ne peut tarder, nous agirons fortement vers la Cour de Rome en faveur de M. l'abbé Dubois[48]. » A Vienne on accueillait avidement tous les bruits fâcheux pour le crédit de Dubois, et Stanhope se trouvait obligé de faire souvenir « combien il y a de connexion entre la faveur et le crédit de M. l'abbé Dubois et notre union avec cette Cour icy ». Dubois avait eu l'adresse de faire croire à Stanhope qu'il ne voulait plus tenter qu'une seule démarche, la dernière. M. de Pendtenriedter lui avait promis d'écrire à Vienne, il fallait que Saint-Saphorin tentât lui aussi un suprême effort[49]. Une étourderie du nonce à Vienne, Alexandre Albani, divulgua l'entente établie entre le Prétendant et Dubois. Celui-ci se crut au moment de perdre les bonnes grâces du roi Georges, nia effrontément avoir sollicité Jacques Stuart et il fut bien entendu que l'indiscrétion d'Albani était imputable au cardinal d'Altheim, ministre impérial à Rome et artisan de brouilleries.

Dubois ne tint pas rigueur à don Alexandre et, à force d'instances, obtint l'admission du neveu du Pape au Congrès, malgré la répugnance de Stanhope et de Georges I[er] qui ne consentit à donner qu'un consentement verbal[50]. Dès qu'il eut l'assurance qu'Albani pourrait siéger à Cambrai, Dubois lui offrit l'hospitalité dans son palais archiépiscopal.

Acquiescement de l'Empereur

Enfin, à force d'instances, la Cour impériale annonça qu'elle agirait en faveur de Dubois auprès du Pape. C'était un grossier artifice et une façon tout autrichienne de se dérober à sa promesse. Saint-Saphorin eut, à ce propos, une explication vive avec Sinzendorf et « j'espère, écrivit-il, que vue la manière dont nous leur serrerons le bouton, ils ne nous échapperont plus[51]. » Cette alerte rendait Dubois de plus en plus fébrile. « Impossible,

[48] *Public Record Office*, Germany, vol. 214 : *Saint-Saphorin à lord Stanhope*, Vienne, 6 février 1720.

[49] *Public Record Office*, France, vol. 361 ; Germany, vol. 211 : *lord Stanhope à Saint-Saphorin*, 1[er] avril 1720.

[50] *Public Record Office*, Germany, vol. 215 : *Lord Stanhope à Saint-Saphorin*, Pyrmont, 26 juillet 1720.

[51] *Public Record Office*, Germany, vol. 215 : *Saint-Saphorin et lord Cadogan à lord Stanhope*, Vienne, 25 septembre 1720.

mande Sutton à Craggs, de parler d'affaires à l'archevêque de Cambrai. On se flattait qu'après l'enregistrement de la *Déclaration* du Roi touchant la Constitution au Grand Conseil, il pourrait donner quelques moments aux affaires de son département. Mais l'archevêque de Paris, refusant toujours de donner son mandement, « l'archevêque de Cambrai néglige totalement toute autre affaire qui ne sert pas ses vues sur le chapeau pour lequel il se meurt de désir. Il a eu l'heureuse chance d'obtenir, grâce à l'appui de S. M. la recommandation de l'Empereur à la Cour de Rome. Mais d'après certains avis, le Pape aurait l'intention de le tenir dans l'attente et sous sa dépendance, et il l'exclurait de la promotion qu'il va faire très prochainement. Je voudrais que ce procédé pût le guérir de son feu d'ambition; mais il y a plutôt lieu de craindre que l'appât de la pourpre ne le maintienne dans la dépendance du Pape[52]. »

Dubois fait entendre des menaces

Sutton avait bien prévu. Dubois était résigné à tout supporter et interdisait à Lafitau les paroles trop vives et les gestes irréparables. Sa bassesse naturelle ne ressentait ni surprise ni révolte à prendre pour soi « tout ce qu'il pouvoit y avoir d'amer et de dégoûtant dans la dernière promotion[53] ». Même il se sentait disposé à apaiser le Régent au cas où celui-ci supporterait difficilement les procédés de la Cour de Rome. Mais ces vœux pour l'Église, ces courbettes devant son chef étaient toujours pimentés de quelque menace à peine déguisée. « Je veux espérer, écrit-il, qu'on ne m'imputera pas les inconvénients ultérieurs de la décision pontificale[54]; en tous cas, si S. A. R. croyant avoir quelque lieu de se plaindre personellement du peu d'égard de Clément à sa recommandation et à ses instances, s'arrête à des résolutions défavorables au Saint-Siège, les occasions ne lui manqueront pas d'écouter son mécontentement[55]. » Aussitôt après la publication du mandement de Noailles, Dubois ne manque pas de faire entendre la même menace. « Voilà donc, écrit-il, la fin des travaux que S.A.R. avait entrepris, dont le parfait succès dépend de la manière dont cet ouvrage sera reçu à Rome. Si Sa Sainteté prend le parti le plus sage, comme il n'en faut

[52] *Public Record Office*, France, vol. 362 : *Sutton à J. Craggs*. Paris, 13 octobre 1720.

[53] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Rome, t. 616, fol. 176 : *Dubois à Lafitau*, 22 octobre 1720.

[54] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Rome, t. 616, fol. 51 : *Dubois à Lafitau*, 29 octobre 1720.

[55] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Rome, t. 616, fol. 51 : *Dubois à Lafitau*, 8 octobre 1720.

pas douter, elle verra bientôt l'autorité du Saint-Siège rétablie dans le royaume avec une obéissance générale... Si, tout au contraire, on fait à Rome quelque démarche qui excite de nouveaux mouvemens, on pourra rebuter l'ardeur du zèle de S.A.R. qui est nécessaire pour l'exécution de ce qu'elle a procuré, et on verra des éclats qui ne formeront plus une division de dispute, mais infailliblement un schisme[56]. » Et pendant que Dubois enflait la voix, les « bureaux » lui souhaitaient un échec bien retentissant, le malicieux Pecquet qui avait vu, en peu d'années, cet intrus bouleverser toutes les traditions de la « carrière » lui assaisonnait un plat de sa façon : Si le refus du Pape regarde Dubois personnellement, je crois être assuré qu'il aura la générosité de faire substituer un autre sujet à sa place pour épargner à S.A.R. la mortification de voir sa recommandation sans effet[57]. »

Promesse de Clément XI

Après bientôt trois années d'intrigues et de dépenses, on était à ce point. Vers la fin de l'année 1720, une chance nouvelle parut s'offrir au candidat perpétuel. Le cardinal Casoni mourut, unique service que Dubois put attendre de lui. Lafitau voulut livrer une nouvelle bataille, il était impitoyable : « Le Pape, écrivait-il, malade et souffrant, est devenu tellement inaccessible par sa mauvaise humeur, que personne n'ose plus l'aborder. En vérité, je crains qu'il ne meure en désespéré... Il n'est plus homme, lui qui étoit si affable, et son chagrin le transporte tellement, qu'il éclate jour et nuit en invectives contre ceux qui le servent[58]. » Lafitau ne cessa pas de harceller le vieillard, instruit qu'il était par le cardinal Albani des minutes propices. Des scènes de haute comédie se déroulaient dans cette chambre de malade. On rappelait au pontife sa promesse, il faisait signe qu'il ne l'oubliait pas, mais on ne croyait que très peu à son geste et Lafitau se mit en tête d'emporter un engagement écrit. Après une longue résistance, Clément XI céda et le 17 décembre écrivit un billet à Jacques Stuart promettant d'élever Dubois au cardinalat à condition que Vienne et Madrid ne demanderaient pas de compensations[59].

Renonciation de Charles VI

C'était une échappatoire, Lafitau enrageait et redoutait un esclandre. Le billet, qui n'était pas même de la main du Pape, était adressé au Prétendant. S'il venait à être connu, c'était

[56] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Rome, t. 617, fol. 55 : *Pecquet à Lafitau*, 27 novembre 1720.

[57] *Dubois à Lafitau*, 26 novembre, dans C. de Sévelinges, *op. cit.*, t. I, p. 357.

[58] *Lafitau à Dubois*, 26 novembre, *ibid.*, t. I, p. 361.

[59] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Rome, t. 617, fol. 338.

peut être le désastre sans remède : que dirait le roi d'Angleterre? Celui-ci continuait à s'employer infatigablement auprès de son allié l'Empereur qui se détermina finalement à écrire à Pendtenriedter : « Vous informerez de notre part le duc Régent ainsi que l'archevêque de Cambrai non seulement combien il nous serait agréable de le voir élever à la dignité de cardinal, mais aussi que nous ne demanderons jamais à Sa Sainteté quelque compensation que ce puisse être à l'occasion de cette promotion[60]. Pendtenriedter communiqua cette pièce à l'intéressé lui disant qu' « elle imposerait beaucoup, asservirait le sacré-collège et apprendrait ce que Rome devait faire[61] ». La renonciation impériale fut envoyée au représentant de l'Empereur à Rome qui en fit part au Saint-Père[62].

Résistance de Philippe V

A Madrid, on n'était pas mieux disposé qu'à Vienne envers Dubois, l'auteur responsable de la Quadruple-Alliance et des déboires de la campagne de 1719[63]. Philippe V haïssait le Régent, méprisait Dubois, laissait dire à son ambassadeur à Rome, le cardinal Acquaviva, qu'il n'accorderait à aucun prix son suffrage sans compensation et Clément XI bénissait cette intransigeance, derrière laquelle il abritait son refus[64].

Envoi du cardinal de Rohan à Rome

Pour rehausser le prestige de la France, ajouter au luxe et à la recherche des séductions culinaires de l'ambassade, Dubois avait su décider le cardinal de Rohan à aller présider à Rome les dîners que le roi de France offrait libéralement à la noblesse la plus famélique du monde, parmi laquelle, disait le duc d'Antin, « l'on n'a des amis qu'à proportion qu'on est puissant[65] ». « Je vous prie, écrivait Dubois à Lafitau, d'inspirer au cardinal de Rohan le courage et la hauteur digne de sa naissance et de sa place. Il est plus propre que personne à tout ce que la douceur et l'insinuation peuvent produire, mais peut-être n'a-t-il pas autant de naturel pour les grands coups[66]. » Rohan emportait

[60] *Arch. des Affaires Étrangères*, Vienne, t. 137, fol. 186 : *Charles VI à Pentenriedter*, 21 décembre 1720.

[61] *Arch. des Affaires Étrangères*, Rome, t. 624, fol. 40 : *Dubois à Lafitau*, 20 janvier 1721.

[62] *Arch. des Affaires Étrangères*, Rome, t. 624, fol. 44 : *Dubois à Lafitau*, 21 janvier; *ibid.*, t. 625, fol. 81 : *Lafitau à Dubois*, 11 février.

[63] *Arch. des Affaires Étrangères*, Parme, t. 6, fol. 248 : *Chavigny à Dubois*, 6 février 1721.

[64] *Arch. des Affaires Étrangères*, Rome, t. 624, fol. 96 : *Lafitau à Dubois*, 24 janvier.

[65] *Mémoires du duc d'Antin*, dans P. Lémontey, *op. cit.*, t. II, p. 21, note 1.

[66] *Dubois à Lafitau*, 20 janvier 1721 dans P. Lémontey, *op. cit.*, t. II, p. 21, note 2.

une instruction secrète qui devait lui faire suggérer au Pape de passer outre à la prétention du roi d'Espagne afin de bien affirmer son droit pontifical[67]. Et Lafitau qui pressentait la perte de tous ses soins dont on reporterait le succès sur Rohan ne prétendait pas lui en laisser le bénéfice. C'était un grand coup qu'il méditait, de ceux auxquels Rohan n'était pas propre; mais il osait à peine se flatter de réussir. A travers les défaillances d'une santé qui dépérissait rapidement, le vieillard que les poursuivants traquaient avec un barbare acharnement conservait son sang-froid, rendait guerre pour guerre, stratagème pour stratagème, et déjouait les plus savantes manœuvres, les plus séduisantes tentations. Il ne voulait donner la promesse écrite du chapeau que Lafitau cherchait à lui extorquer qu'à la condition d'y insérer que la France n'agirait pas en faveur du duc de Parme dans ses réclamations sur le duché de Castro et Ronciglione, sans quoi sa promesse serait nulle. « Sa Sainteté m'a déclaré, écrit Lafitau, que si la France lui faisait perdre Castro et Ronciglione, elle dégageait par avance sa parole, pour ne pas récompenser ses ennemis. Mais elle m'a ajouté en même temps qu'en avançant les intérêts du Saint-Siège de ce côté-là, Votre Excellence avait beau jeu pour avancer le temps de sa promotion[68]. »

Promesse écrite de Clément XI

Le jour même où Clément XI consentait ce marchandage, se joua une plaisante comédie dans sa propre chambre. L'épouse du Prétendant venait d'accoucher d'un prince. Tandis que toutes les cloches de Rome saluaient sa naissance, le Pape, languissant dans son fauteuil, s'associait à la joie officielle. Ses neveux Albani, le Prétendant, le cardinal Gualterio et Lafitau l'entouraient, tous le priaient d'assurer au futur *defensor fidei* l'appui de la France et les prodigalités de Dubois par une promesse écrite du premier chapeau vacant. Soudain, le gascon Lafitau se précipite à genoux, tend les bras vers le vieux pontife, et les yeux baignés de larmes, crie à tue-tête : « Saint-Père! une parole de vie! une parole de vie! » Le spirituel Clément XI entre dans cette bouffonnerie, joue l'attendrissement, attire une plume et trace la promesse tant désirée[69] :

[67] *Arch. des Affaires Étrangères*, Rome, t. 625, fol. 33 : Instruction secrète au cardinal de Rohan, 20 février.

[68] *Lafitau à Dubois*, 14 janvier, dans C. Sévelinges, *op. cit.*, t. I, p. 419, 420.

[69] P. Lémontey, *op. cit.*, t. II, p. 460-462 ; L. Wiesener, *op. cit.*, t. III, p. 393-394.

« Clément XI pape, à notre très cher fils en Jésus-Christ, salut et bénédiction apostolique[70].

« Nous avons un si vif désir de donner à Votre Majesté des preuves éclatantes de notre affection paternelle et distinguée, que nous voudrions bien la satisfaire en créant cardinal, sans délai, M. l'archevêque de Cambrai qu'elle nous a si souvent et si efficacement recommandé. Mais, dans la situation présente, la mesure est impraticable par plusieurs raisons que nous avons plus d'une fois exposées à Votre Majesté, et principalement parce que, après la nomination de tant de cardinaux étrangers, il serait peu convenable d'en créer encore un, sans rendre auparavant, ou du moins en même temps, quelque justice à ce grand nombre de prélats italiens qui ont eu la mortification de se voir préférer ces étrangers dans les dernières promotions, au mépris de leurs longs et fidèles services, soit à Rome, soit en d'autres pays, ainsi que Votre Majesté en est bien informée. Ne pouvant donc faire dès à présent pour Votre Majesté ce que nous voudrions et ce qu'elle-même désire très ardemment, nous prétendons du moins lui déclarer préalablement et confidentiellement par cette lettre de notre main, qu'elles sont nos intentions pour le moment favorable. Pourvu que Votre Majesté nous ait d'avance procuré par écrit les sûretés que nous avons constamment regardées commes des préliminaires indispensables à chaque pas que nous ferions dans cette affaire, et pourvu que ces sûretés, soient données sans équivoque et sans condition par des personnes ayant un pouvoir légitime de le faire, nous promettons de comprendre sans difficulté M. l'archevêque de Cambrai dans la première pleine promotion que nous ferons de prélats et autres sujets à notre choix, dans le cas où il plairait à Dieu, par les vues secrètes de sa providence, de prolonger notre vie pour un tel événement (ce que nous n'espérons, ni ne méritons, ni ne désirons). Il est bien entendu que Votre Majesté persévérera alors dans les dispositions favorables où elle est maintenant pour ledit M. l'archevêque de Cambrai, et non autrement. Nous prions néanmoins Votre Majesté d'observer que la nomination d'un seul cardinal à la fois, telle qu'il arrive souvent d'en faire par des motifs particuliers, ne constitue pas une pleine promotion, et qu'il faut s'en tenir au sens propre et rigoureux de ces paroles... »

Le pape s'était joué de tout le monde. Dubois éclata cette fois : **Mort de Clément XI**

[70] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Rome, t. 624, fol. 103 : *Clément XI au Prétendant et le Prétendant à Dubois*, 14 janvier 1721 ; C. de Sévelinges, *op. cit.*, t. I, p. 422 suiv.

« En vérité c'est un chef-d'œuvre de dextérité que l'engagement que vous avez tiré du pape, le 14 janvier. La discorde l'aurait fabriqué elle-même qu'elle n'aurait pu rien imaginer de pire. M. le Régent est outragé, le Prétendant compromis, et je suis couvert aux yeux de l'Europe de ridicule et de preuves de trahison. Je n'ai plus qu'à souhaiter que cet écrit ne soit vu de personne et qu'il tombe éternellement dans l'oubli[71]. » Dubois n'osait pas communiquer au duc d'Orléans la lettre de Clément XI, mais Lafitau le fit rentrer dans son caractère : de cette faveur empoisonnée on essayerait de tirer un profit quelconque. A la nouvelle de la promesse pontificale, le Régent devait écrire au pape, se confondre en remerciements, s'y prendre de telle façon qu'une réponse devînt nécessaire, réponse qui rappellerait au moins incidemment la promesse et alors, enfin, on tiendrait la promesse écrite de la nomination[72]. Dubois avait trouvé son maître, il décida le Régent à écrire dans le sens désiré[73], mais Clément XI n'attendit pas cette suprême manœuvre, il mourut le 19 mars 1721.

Position de Dubois

C'était un désastre, seulement en apparence. Ces deux derniers mois d'intrigues avaient affermi les chances du candidat. Il avait pu craindre le mécontentement du cabinet anglais si son accord avec le Prétendant venait à être connu; les ministres impériaux ne faillirent pas d'en révéler l'intrigue et les Anglais s'en amusèrent. A tout prix, même au prix d'un flirt avec le Stuart, ils voulaient le succès de leur candidat. Il a eu, écrivait Sutton à Stanhope, la recommandation du Prétendant près le pape pour un chapeau, et il l'aurait eu sans la demande que le Cardinal Acquaviva fit d'un autre chapeau pour un sujet d'Espagne « en cas que le pape en voulût conférer un à *notre* archevêque[74] ». A Madrid, comme à Londres, Dubois faisait des progrès. L'ambassadeur Maulévrier le servait avec plus de zèle que de finesse[75], mais derrière ce courtisan peu diplomate travaillait l'abbé de Montchevreuil, aussi délié que son chef l'était peu, insinuant, habile à faire valoir et à conquérir, enfin le jésuite Dau-

[71] *Dubois à Lafitau*, 29 mars 1721, dans P.-E. Lémontey, *op. cit.*, t. II, p. 23.

[72] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Rome, t. 624, fol. 272 : *Lafitau à Dubois*, 4 février 1721.

[73] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Rome, t. 625, fol. 32 : *Le Régent à Clément XI*, 20 février 1721 ; C. de Sévelinges, *op. cit.*, t. II, p. 20.

[74] *Public Record Office*, France, vol. 362 : *Sutton à Stanhope*, Paris, 7 février 1721.

[75] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Espagne, t. 301, fol. 74 : *Maulévrier à Dubois*, 24 mars 1721.

benton, confesseur de Philippe V, qui dans cette affaire ne voyait qu'un protecteur insigne à assurer à sa Compagnie, gagnait peu à peu sur les préventions de son pénitent contre l'ancien précepteur et le complice du duc d'Orléans. A Parme, Chavigny représentait au duc régnant le futur cardinal comme gagné à ses intérêts, se faisait écouter et croire[76] au point que le duc de Parme donnait l'ordre à son représentant à l'Escurial de travailler pour l'archevêque de Cambrai.

[76] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Parme, t. 6, fol. 248-249 : *Chavigny à Dubois*, 6 février 1721.

CHAPITRE LI

Dubois, cardinal

(26 février — 26 juillet 1721)

Le cardinal de Rohan. — Le conclaviste Tencin. — Ouverture du conclave. — Le cardinal Conti. — L'abbé de Tencin. — Tiraillements. — Conti signe l'engagement. — Il est élu pape. — Éloges de Dubois. — Ultimatum du Régent. — « Œuvre du Saint-Esprit ». — Règlements de comptes. — Dubois continue à acheter les consciences. — Promotion imminente. — Dubois est écarté. — Audience de Rohan. — Lettres de Tencin. — Réponse de Dubois. — Dubois est nommé. — Publié en consistoire et à Paris. — Remise de la barrette.

Le cardinal de Rohan

Clément XI venait d'expirer quand Lafitau traça à Dubois leur future ligne de conduite : « L'essentiel est de faire une bonne capitulation avec le pape qu'on va faire, et de lui demander ce chapeau pour première condition[1]. » La fin du pontife ne prenait pas au dépourvu les gouvernements qui étaient depuis longtemps fixés sur les mérites respectifs et les chances des cardinaux les plus signalés en vue de la tiare. Dubois, prévoyant un conclave, voulait y faire prévaloir son influence et décider les cardinaux sujets de l'Espagne, de Venise et de Gènes, du Grand-Duc de Toscane et du duc de Parme à agir de concert avec le représentant de la France. Celui-ci ne pouvait être Lafitau, dont les mœurs décriées n'offraient sans doute rien de plus répréhensible que celles du cardinal Bentivoglio, mais à qui son titre épiscopal n'ouvrait pas les portes du conclave[2]. Dubois ne fut pas embarrassé et son choix se porta sur Armand-Gaston de Rohan, cardinal, évêque de Strasbourg et grand aumônier de France. Sa mère, la princesse de Soubise avait été aimée de Louis XIV avec assez de décence et d'ardeur pour que le cardinal laissât croire volontiers que du sang royal coulait dans ses veines; à

[1] *Lafitau à Dubois*, 19 mars 1721, dans C. de Sévelinges, *op. cit.*, t. II, p. 37.

[2] Il s'y glissait la nuit à l'aide d'une fausse clé. *Lafitau à Dubois*, 5 mai, dans Lémontey, *op. cit.*, t. II p. 42.

cette vanité ne contredisaient pas ces dons extérieurs qui lui avaient valu le sobriquet de « la belle Éminence ». Fastueux, accueillant, poli, séduisant, mais toujours avec mesure et nuance, sans fadeur comme sans esprit, mais capable et désireux de faire valoir une science superficielle au moyen d'une élocution facile. Les devoirs religieux le préoccupaient moins que les soucis mondains, on vantait sa science qui était courte, sa beauté qui était parfaite, ses soupers qui étaient exquis, mais nul ne songeait à parler de sa piété. C'était un courtisan qui, n'ayant pas su proportionner son ambition à ses talents, s'était voué aux complaisances. Il avait refusé d'avertir le feu Roi de la gravité de son mal, mais il avait sacré Dubois au Val-de-Grâce, et Dubois, l'ayant eu pour complice, pensa lui faire honneur en le faisant son courtier.

Le conclaviste Tencin

Rohan quitta Paris le 26 février, porteur de la lettre du Régent à Clément XI[3] et prit la route d'Allemagne, afin d'éviter la Provence et les trop longues quarantaines. Il cheminait depuis un mois quand on apprit en France la mort du Pape (28 mars); aussitôt Dubois fit savoir de la part du Régent aux cardinaux de Bissy, de Polignac, de Gesvres et de Mailly qu'ils se disposassent au voyage de Rome[4]. Deux jours après on sut que Polignac, accablé de dettes criardes à Rome, n'osait s'y montrer, que Gesvres impotent, Mailly convalescent, Noailles presque excommunié ne s'y rendraient point tandis que Bissy prenait le chemin de Strasbourg avec peu de suite et beaucoup d'argent[5]. Il emmenait un conclaviste chargé de faire aboutir la négociation dans laquelle Lafitau n'avait récolté que des échecs, ce conclaviste se nommait Pierre Guérin de Tencin, dauphinois, âgé de quarante ans à peine. En cette même qualité, il n'avait fait qu'entrevoir Rome au conclave de Clément XI et, depuis, avait su collectionner le bénéfice de Vézelay, le doctorat en Sorbonne, le grand-vicariat de Sens et les actions de la banque de Law dont il fut le catéchiste[6]. Dès lors, sa réputation fut établie et Dubois jeta les yeux sur un personnage presque aussi taré que lui-même, pour l'appliquer à son grand dessein. Bissy eut, dit-on, « un peu de peine à digé-

[3] *Arch. des Aff. Étrang.*, Rome, t. 625, fol. 154 : *Dubois à Lafitau*, 4 mars 1721.

[4] J. Buvat, *Journal de la Régence*, t. II, p. 230; 28 mars 1721.

[5] J. Buvat, *Journal*, t. II, p. 231-232, 234, 235; Mathieu Marais, *Journal et Mémoires*, t. II, p. 112.

[6] Au sujet du procès dont parle Saint-Simon, *Mémoires*, édit. Chéruel, t. XVII, p. 298-300, où Tencin est accusé d'avoir nié un marché signé par lui, on en peut douter puisque M. Marais, son adversaire, raconte ce procès et ne dit rien de ce coup d'éclat. M. Marais, *op. cit.*, t. II, p. 108, 112, 114.

rer qu'on lui associât l'aumônier de Jean Law et un homme qui sortait de la rue Quincampoix[7] », quoiqu'il en soit ils entrèrent à Rome le 27 avril.

Rohan s'y trouvait depuis le 31 mars et s'était mis à la tête de la faction française dès ce jour-même où s'ouvrait le conclave. Parmi les *papabile*, Tanara et Gozzadini avaient « l'exclusive » comme trop livrés à l'Empereur, Corsini comme trop ignorant et de mœurs relâchées; Albani, camerlingue et neveu du pape défunt était trop jeune, mais assez prudent pour ne vouloir qu'un vieillard et il faillit réussir par surprise à faire élire le cardinal Paulucci dont la décrépitude promettait une vacance pas trop éloignée. Mais le cardinal d'Altheim donna « l'exclusive » à Paulucci[8] et on commença à prononcer le nom du cardinal Conti. Ouverture du conclave

Celui-ci paraissait offrir des garanties sérieuses; « sa naissance avait un peu suppléé à ses talents[9] », mais on ne pouvait lui reprocher rien que de vague, nul attachement à l'Empereur, nulle opiniâtreté, et on pouvait attendre de sa condescendance un acquiescement sans réserve aux vœux de Dubois qui commençait à redouter le ridicule. « La demande plusieurs fois réitérée par Mgr le Régent d'une grâce en ma faveur, mandait-il à Gualterio, est devenue si publique dans l'Europe que la gloire et la dignité de S.A.R. recevraient quelque atteinte si elle n'avoit aucun lieu. Ce seroit une grande raison de souhaiter qu'il se pût prendre quelque mesure pour engager le successeur du Pape à acquitter cette promesse[10]. » Et le surlendemain, il priait Rohan « d'examiner ce qui peut se faire pour S.A.R. à ce sujet avant ou dans l'élection du Pape[11] ». Rohan travaillait et rendait compte des progrès accomplis, se louait d'Albani qui se décidait enfin à aller « bon jeu, bon argent ». La métaphore est jolie! Rohan faisait plus encore, il rédigeait un véritable programme destiné à être soumis à Conti. Après différentes clauses relatives à la Constitution, l'essentiel contenait les avantages du Régent, le Le cardinal Conti

[7] M. Marais, *op. cit.*, t. II, p. 114; *Bibl. de l'Arsenal*, H 13197. *Mémoire pour servir à l'histoire de M. le cardinal de Tencin jusqu'à l'année* 1743, plaquette s. l. n. d.

[8] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Rome, t. 627, fol. 63 et 178 : *Lafitau à Dubois*, 7 avril; *Rohan à Dubois*, 22 avril; C. de Sévelinges, *op. cit.*, t. II, p. 52, 59.

[9] Saint-Simon, *Mémoires*, édit. Chéruel, 1858, t. XVIII, p. 145.

[10] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Rome, t. 623, fol. 311 : *Dubois à Lafitau*, 29 mars 1721.

[11] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Rome, t. 626, fol. 110 : *Dubois à Rohan*, 9 avril 1721.

cardinalat pour Dubois par l'entremise du Prétendant dûment pensionné[12].

Cependant le conclave se prolongeait; on attendait les retardataires. Bissy ne se hâtait pas d'entrer en cellule; arrivé le 27 avril, il attendit le 4 mai pour frapper à la porte du conclave, mais l'abbé de Tencin ne perdait pas une minute. Malgré une apparente déférence, il traitait d'égal à égal avec les cardinaux, affectait avec Rohan un air de supériorité, dédaignait les longues dépêches pour de laconiques billets rédigés dans un style familier. A peine avait-il eu le pied à Rome qu'il avait saisi l'affaire et la conduisait avec cette passion qu'on apporte à un intérêt de famille. Tencin avait, en effet, une sœur belle et aimable, jadis religieuse et qui avait secoué les chaînes plus que légères d'une observance et d'une clôture très accommodantes. Après avoir séduit son confesseur et avoir obtenu de vivre hors de son couvent, la Tencin voulut essayer de l'existence la plus libre. Son frère lui était appareillé par les vices et par l'ambition; souillée et compromise comme elle l'était, elle reporta sur lui sa part d'ambition qu'elle ne pouvait songer à satisfaire pour elle-même. Maîtresse de l'abbé Dubois, d'abord cachée, bientôt avouée publiquement, elle domina chez lui, lui fit connaître et lui imposa ce frère dont elle faisait si grand cas. C'était donc bien un intérêt de famille que Tencin allait servir et ceux qui le connaissaient savaient de quoi il était capable. « On le dit chargé de quelque négociation secrète, écrit Marais[13], s'il faut tromper, il est sûr du succès[14]. »

Le jour même de son entrée dans le conclave, Tencin écrivit à Dubois : « Nous voilà dans le conclave, Monseigneur, n'ayant plus d'autre peine que la crainte d'y rester trop longtemps. Le peu que j'ai vu me suffit pour juger que M. le cardinal de Rohan fait merveille, qu'il travaille avec toute l'application possible

[12] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Rome, t. 627, fol. 140 : *Lafitau à Dubois*, 16 avril; *Rohan à Dubois*, 22 avril 1721, dans C. de Sévelinges, *op. cit.*, t. II, p. 61.

[13] M. Marais, *Journal et Mémoires*, t. II, p. 114.

[14] Audouy. *Notice historique sur le cardinal de Tencin, archevêque d'Embrun près de Lyon*, dans *Annales du monde religieux* 1880, t. IV, p. 485, 600, 681, 734, 826 et tirage à part; A. Prudhomme, *Notes pour servir à l'histoire de Mme de Tencin et de sa famille*, dans *Bulletin de l'académie delphinale*, 1905, 4e série, t. XVIII, p. 296 à 314; Ch. de Coynart, *Les Guérin de Tencin*, 1520-1758, in-8, Paris 1910; P.-M. Masson. *Une vie de femme au XVIIIe siècle. Madame de Tencin* (1682-1749), in-8, Paris 1909; M. Boutry. *Une créature du cardinal Dubois. Intrigues et missions diplomatiques du cardinal de Tencin*, in-8, Paris 1902; *Revue d'histoire diplomatique*, 1901, t. XV, p. 19-50.

le jour et la nuit, qu'il y a lieu d'espérer que son zèle suppléera aux voix des cardinaux français qui nous manquent; que les affaires, quant au fond, sont en fort bon train, et qu'il n'y a rien à désirer du côté de la bonne volonté. Je vous respecte, Monseigneur, et je vous aime de tout mon cœur[15]. » A peine introduit, Tencin se lia avec le conclaviste du cardinal Conti, l'abbé Scaglione, aussi peu scrupuleux que lui-même, et l'allécha par les chiffres imposants des sommes dont il disposait. Un de ces hasards où l'habileté n'est pas étrangère, voulut que la cellule contiguë à celle de Conti se trouvât vacante. Tencin s'y logea.

Il avait fort à faire. Le 3 mai, veille du jour de l'arrivée de Tencin, le cardinal Conti n'avait pas encore consenti à signer le programme élaboré par Rohan, bien qu'il n'y trouvât, disait-il, rien de répréhensible[16]. Mais si le cardinal pensait « après avoir considéré l'état des deux affaires susdites et l'espérance du bien que l'on peut croire prudemment qui en résultera à l'Église et au Saint-Siège », devoir être « d'opinion que quiconque sera élu pape doit y condescendre[17] » il n'adoptait pas moins la stratégie de Clément XI, et exigeait, par écrit aussi, un engagement envers le Prétendant pour toutes les pensions que sa mère avait reçues de Louis XIV[18]. Ceci parut trop exorbitant à Paris et Dubois riposta : « Depuis la mort du Pape, je n'avois pas cru qu'il pût être question de me rejeter dans les mêmes embarras. Qu'un prince généreux et rempli d'amitié pour S.A.R. s'intéresse aux égards que le Saint-Siège doit avoir pour les recommandations du Régent de France et qu'il porte ses soins et offices aussi loin que sa générosité peut le lui inspirer, c'est agir en grand prince, en ami, très noblement et peut-être très prudemment. Que le Pape en profite pour marquer de la considération à un héros de la catholicité, et pour ménager ses propres convenances, cela s'entend aussi : mais des écritures, des conventions et toutes autres traces sur cette matière ne peuvent avoir bonne grâce[19]. »

Tiraillements

Ces écritures que le madré Dubois ne pouvait pas souffrir,

Conti signe l'engagement

[15] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Rome, t. 628 : *Tencin à Dubois*, 22 avril 1721.

[16] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Rome, t. 627, fol. 176. *Rohan à Dubois*, 22 avril 1721.

[17] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Rome, t. 628, non folioté, 23 mai 1721.

[18] *Lafitau à Pecquet*, 5 mai 1721, dans C. de Sévelinges, *op. cit.*, t. II, p. 75.

[19] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Rome, t. 628 : *Dubois à Rohan*, 26 mai 1721 ; C. de Sévelinges, *op. cit.*, t. II, p. 95.

le naïf Conti s'y résignait en désespoir de cause. Le refus qu'il opposait — ou pour mieux dire, le retard qu'il apportait à apposer sa signature au programme de Rohan — prolongeait le conclave indéfiniment. Mais depuis que Tencin y avait pénétré et élu domicile auprès de Conti dont il n'était séparé que par une tapisserie, l'affaire reprit allure. Dans la nuit du 6 au 7 mai, Rohan écrivait au Régent qu' « il n'avoit plus rien à désirer du cardinal Conti, il en avoit fini ». Le lendemain, Rohan mandait au Roi : « Je crois pouvoir annoncer à Votre Majesté l'exécution de ses ordres; M. le cardinal Conti sera élu pape demain[20]. » On devine ce qui s'était passé, mais un cardinal a pris soin de nous l'apprendre[21] : « On sonda les cardinaux [du parti] français qui ne firent aucune difficulté pourvu qu'il voulût s'engager à deux choses : l'une à faire M. Dubois cardinal, l'autre à ne rien dire sur la Constitution pendant la minorité du Roi. Ces sortes de pactes... sont de leur nature abominables, très expressément défendus par les bulles dont on jure l'observation et peu distingués de toutes les autres espèces de simonies. Il étoit fâcheux pour celui qui avoit le secret qu'on l'eût chargé de pareilles choses, mais enfin, Conti prit ces engagements. Il y mit la meilleure tournure qu'il put et fit stipuler par Scaglione, son conclaviste, que le secret seroit toujours inviolablement gardé. Il n'y alloit pas moins que de la perte de son honneur, qui doit être cher à tous les hommes et principalement à un pape : il y alloit même de la déposition, si l'affaire étoit relevée avec de bonnes preuves. Par ce moyen, Innocent XIII fut exalté sans que d'abord la chose fut connue[22]. »

[20] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Rome, t. 628 : *Rohan au Roi*, 7 mai 1721; M. Boutry. *Intrigues et missions diplomatiques du cardinal de Tencin*, in-8, Paris, 1902, p. 32-33; Le même, *Le chapeau de Dubois*, dans *Revue de Paris*, 1898, t. V, p. 818-834.

[21] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Rome, t. 653, fol. 266-300 : *Relation du conclave de* 1723, par le cardinal Melchior de Polignac.

[22] Voici l'épilogue, d'après la même source : « [Le Pape] tint ses paroles et fit redemander ses billets originaux. On ne voulut point les lui rendre, apparemment pour le tenir plus en respect pour le reste de sa vie. On assure même que Riviera, secrétaire du Sacré-Collège, s'en étoit plaint et avoit dit : « Qui a reçu le paiement doit rendre la promesse », mais qu'on lui avoit répondu que « tout ce qui venoit de Sa Sainteté paroissoit d'un trop grand prix pour vouloir s'en défaire ». Quoiqu'il en soit, il arriva, je ne sais par quel malheur, que ces billets furent lus par bien des gens et que le pauvre pape en trouva la copie un matin sur sa table. Il en fut au désespoir et, soit que le chagrin qu'il en conçut ait causé sa mort ou qu'il l'ait seulement avancée, il est certain que dans ses derniers jours, il ne parloit d'autre chose avec ses plus fidèles amis, témoignant une crainte effroyable des juge-

L'engagement était rédigé en italien et en français. Tencin en fut dépositaire, ce qui prouve assez la part qu'il avait prise à la signature, mais Rohan recueillait l'éloge public de cette élection qu'il avait conduite, suivant le mot brutal de Lafitau, « les mains garnies[23] ». Avant de sortir de la salle où, le 8 mai, s'accomplit le vote final, Conti reçut l'obédience de ses cardinaux et, voyant s'approcher Rohan, il dit : *Ecce opus manuum tuarum.* Dubois ne fut pas moins complimenteur : « Si on pouvoit ignorer, écrivit-il, que vous avez fait un Pape, je croirois que vous n'avez été occupé dans le conclave que de mes affaires particulières[24]. » Cela dit, et de la même plume, il écrivit aussitôt à Tencin : « Vous avez toujours souhaité, monsieur, d'être à portée de rendre service à un imbécile; vous y voilà, et vous vous y mettez à ce que je vois jusqu'aux oreilles. Dans la grippe qui vous a pris contre moi, je crois que vous avez satisfaction en travaillant selon votre cœur avec les personnes qui se portent à mon avancement avec tant de générosité; mais, à la façon dont elles y vont, si vous étiez capable de jalousie, j'avoue que vous auriez à souffrir, mais j'espère que vous continuerez à faire de votre mieux et à les laisser se trémousser si généreusement et si inutilement pour moi. Au fond, je suis dans la situation la plus heureuse où je puisse être ,car on fera mon affaire sans que je m'en mêle, ou il est impossible qu'elle soit faite; et, quand je serais un coquin, je dois être aussi content et aussi reconnaissant que s'ils m'avoient mis la calotte sur la tête[25]... » Après Tencin, ce fut au tour de l'abbé de Ravannes, conclaviste de Rohan : « Quoique vous ne m'écriviez pas, je ne laisse pas d'être instruit de vos équipées, vous faites rage pour l'archevêque de Cambrai. Vous êtes donc insatiable? Et non content d'avoir fait un pape vous voulez encore faire un cardinal. A la manière dont vous vous y prenez, vous pourriez bien réussir, car vous avez un

Il est élu Pape. Éloges de Dubois

ments de Dieu, un repentir proportionné à sa faute et une indignation contre ceux qui pouvoient l'avoir trahi. Quand il fut mort, on ne parla dans Rome que de cette affaire. Les *zelanti* protestèrent de mourir plutôt que de souffrir une seconde fois de semblables pratiques, et les moins zélés se demandoient comment on pourroit se fier à quelqu'un, après ce qui venoit d'arriver ». Le texte de l'engagement signé de Conti est aux *Archiv. des Aff. Étrang.*, Rome, t. 628; Sévelinges, *op. cit.*, t. II, p. 82.

[23] *Lafitau à Dubois*, 16 avril 1721, dans P.-E. Lémontey, *op. cit.*, t. I, p. 39, note 1.

[24] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Rome, t. 628 : *Dubois à Rohan*, 26 mai 1721; C. de Sévelinges, *op. cit.*, t. II, p. 95 suiv.

[25] *Dubois à Tencin*, 26 mai 1721, dans C. de Sévelinges, *op. cit.*, t. II, p. 112.

grand général à la tête de vos troupes. Vous pourrez me croire quand je vous assurerai que je ne serai pas fâché de votre victoire et que j'en marquerai toute la joie qu'elle méritera... La seule chose que j'ambitionne, c'est que si je dois être élevé à cette dignité, ou si j'y dois renoncer, ce sera le plus tôt qu'il se pourra[26]. » Enfin, Lafitau aussi reçut quelques mots : « Quand je vois avec quelle vivacité M. l'abbé de Ravannes, l'abbé de Tencin et vous-même concourez [à mon élévation], j'avoue que je suis plus heureux que je ne le mérite et que c'est un torrent auquel je ne crois pas que le Pape puisse longtemps résister[27]. »

Ultimatum du Régent

Le courrier chargé de ces lettres emportait aussi l'hommage de Dubois et l'ultimatum du Régent à Innocent XIII. « Votre Sainteté, lui disait le prince, est informée de la grâce que le feu Pape m'avait accordée en faveur de l'archevêque de Cambrai, et dont sa mort seule a empêché l'exécution. J'espère que Votre Sainteté fera connaître à son avènement sur le trône de Saint-Pierre que les services rendus à l'Église ne perdent rien par la mort des Souverains Pontifes et qu'elle ne croira pas indigne de ses premiers soins de me donner cette marque publique de l'attention du Saint-Siège au zèle dont je fais profession pour ses intérêts. Ce bienfait de Votre Sainteté couronnera les vœux que j'ai faits de son exaltation, comblera la joie qu'elle m'a causée, soutiendra mes bonnes intentions pour la paix de l'Église et pour l'autorité du Saint-Siège et fortifiera le zèle de l'archevêque de Cambrai dans l'exécution de nos ordres pour la gloire et les intérêts du pontificat de Votre Sainteté et il ne se présentera aucune occasion qu'elle n'ait lieu de remarquer ma sincère reconnaissance[28]. »

« Œuvre du Saint-Esprit »

Ainsi se réalisait le conseil donné par Lafitau : faire une bonne capitulation avec le futur pape et tout d'abord exiger de lui le chapeau. L'affaire avait été supérieurement conduite et l'élu n'avait aucun ménagement à garder. Après trente-huit jours de tractations simoniaques, il obtenait l'unanimité des votes : cinquante-quatre sur cinquante-cinq[29], et le cardinal Gualterio écrivait sans rire : Nous étions « menacés de grandes longueurs et de difficultés sans nombre, la voix de Dieu a apaisé la mer orageuse. Il n'y a pas eu manque de gens fort puissants qui ont

[26] *Dubois à Ravannes*, 26 mai 1721, *ibid.*, t. II.

[27] *Dubois à Lafitau*, 26 mai 1721, *ibid.*, t. II.

[28] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Rome, t. 628 : *Le Régent à Innocent XIII*, 26 mai ; C. de Sévelinges, *op. cit.*, t. II, p. 101.

[29] Le cardinal Conti obtint cinquante-quatre voix sur cinquante-cinq votants ; voir *Nouvelles ecclésiastiques*, mai 1721, p. 67.

employé tout le crédit et tout l'artifice imaginables pour empêcher l'élection. Sans vouloir ombrer la matière, j'assure que la volonté du Ciel y a paru[30]. » A cette onction, Dubois ajouta un trait comique. Écrivant à Maulévrier, il disait : « Quand Dieu veut rendre inutiles les efforts des hommes pour s'approprier les ouvrages de la Providence, il sait bien leur en faire connaître la vanité. Cette preuve-ci doit faire souvenir tous les fidèles que c'est l'œuvre du Saint-Esprit[31]. » Ces lignes étaient écrites le 15 mai et ce ne fut que le lendemain à huit heures du soir qu'on apprit à Paris l'élection du Pape[32]. Mais dès le 15, Dubois avait reçu le billet de Rohan : « Le cardinal Conti sera élu pape demain. » — Œuvre du Saint-Esprit!

Alors les électeurs passèrent à la caisse; le cardinal Albani reçut de Rohan « les trente mille écus qui lui avoient été promis[33] »; leurs collègues Ottoboni et Corradini avaient fait remonter leur garde-robe trop mal en point[34]; le Prétendant tendait les mains avec persévérance, mais cet encombrant personnage était si onéreux aux finances pontificales qu'il fallait que la France prît son entretien à son compte et lui assurât une pension. Par une ruse plaisante, on insinua au maréchal de Villeroy d'en faire lui-même la demande. Flatté de se voir recherché par celui qu'on nommait couramment « le roi d'Angleterre », Villeroy fit la démarche auprès du Régent. Dubois, qui avait arrangé la scène, affecta la surprise, l'attendrissement et emporta le consentement de son maître. La pension fut portée de quatre-vingt-six mille à cent cinquante mille livres, qui, par la perte du change, coûtaient au trésor royal trois cent soixante-quinze mille livres, en sorte que Villeroy eut la satisfaction d'écrire à la famélique Majesté : « On a reçu la lettre avec toutes les marques de tendresse que les liaisons du sang et l'amitié peuvent inspirer et on m'a assuré de la meilleure grâce du monde qu'on ménagera tout ce qui se pourra, dans l'état où se trouvent les finances du royaume pour donner un secours à la personne qui a écrit, et qu'on enverra régulièrement, au lieu où elle est, six mille écus romains tous les trois mois, francs de change et de la différence

Reglement de comptes

[30] *Biblioth. nat.*, Correspond. de Noailles, ms. 23221, fol. 33 : *Gualterio à Noailles.*

[31] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Espagne, t. 301, fol. 257 : *Dubois à Maulévrier*, 15 mai 1721.

[32] M. Marais, *Journal et Mémoires*, t. II, p. 138.

[33] *Rohan à Dubois*, 15 mai 1721, dans Lémontey, *op. cit.*, t. II, p. 40, note 1.

[34] *Lafitau à Dubois*, 23 juin, *ibid.*, t. II, p. 41.

des espèces, ce qui coûtera cinquante-quatre mille livres à la France, et cela sera exécuté avec la dernière exactitude, et lorsque les finances seront un peu rétablies, on rendra ce secours plus considérable[35]. » C'est ce que, en style diplomatique, on appelait : exonération pour la Chambre apostolique de pensions extraordinaires et désistement de bonne grâce des sûretés exigées pour la subsistance de la personne.

On touchait donc au but. Cependant les adversaires de Dubois ne renonçaient pas à lui infliger l'affront d'un échec définitif. Torcy, d'Huxelles, Villeroy, le cardinal de Noailles lui-même cherchaient à influencer le cardinal de Rohan à qui le Régent prenait la peine d'écrire : « On me rapporta, ces jours passés, que des hommes et des femmes s'étaient ameutés pour vous écrire que vous ne deviez pas travailler si vivement pour l'archevêque de Cambrai[36]. » Mais Dubois ne laissait pas ses agents s'assoupir; sa pétulance et sa tenacité étaient venues à bout d'arracher à l'Empereur, au roi d'Espagne et au roi de Portugal l'assurance qu'ils verraient avec joie son élévation.

Dubois continue à acheter les consciences

L'impatience de Dubois s'émoussait sur des temporisations nouvelles. Tandis que le cardinal d'Altheim, à Rome, et le comte de Sinzendorf, à Vienne, protestaient des bonnes intentions de l'Empereur[37], les autres diplomates autrichiens combattaient la candidature[38]. Au milieu de ces intrigues que voulait le Pape? On ne le savait pas précisément. C'était un vieillard souriant, doux et timide, atteint d'une somnolence presque ininterrompue; il aimait fort sa maison, dont il était le huitième pape et à l'illustration de laquelle il se croyait commis au moins autant qu'au gouvernement de l'Église. L'assoupissement d'où il ne sortait que pour de courts instants lui rendait malaisé à comprendre l'empressement de Dubois; d'ailleurs cette affaire était traitée par son ancien conclaviste, Scaglione, qui le dispensait de tous soins. Le 24 mai, Tencin écrivait à Dubois : « J'ai vu presque chaque jour monseigneur Scaglione; et, une fois qu'il me montroit ses appartements, lesquels sont grands et mal meublés, en me disant qu'il lui faudroit cinq cents pistoles pour se

[35] *Villeroy à Jacques Stuart*, 12 juin 1721, dans M. Boutry, *Intrigues*, p. 42.

[36] C. de Sévelinges, *op. cit.*, t. II, p. 130.

[37] *Dubois à Sinzendorf*, 23 juin 1721, dans C. de Sévelinges, *op. cit.*, t. II, p. 138; *Public Record Office*, Germany, vol. 218 : *Saint-Saphorin à lord Townshend*, 5 juillet 1721.

[38] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Rome, t. 631, fol. 47 : *Dubois à Rohan*, 23 juillet 1721.

meubler, mais qu'il falloit prendre patience, qu'il le feroit petit à petit, je lui dis : « Monseigneur, je suis sûr que la même Providence qui fera éclore la promotion de M. l'archevêque de Cambrai avec celle du frère du Pape, pourvoira en même temps à l'ameublement de votre appartement... » — A quoi Dubois répond : « Votre lettre, mon cher abbé, est un chef-d'œuvre; vos observations sont justes, vos résolutions nobles et sûres et vos insinuations à l'abbé Scaglione très adroites... Si l'abbé Scaglione est effectif, n'hésitez pas à lui faire donner mille pistoles[39] ». Avant d'expédier ce courrier, il insère encore ce billet : « Continuez à tourner Scaglione comme il faut. S'il faut prendre une prompte résolution, priez Rohan de vous mettre en état de lui faire une gratification honorable. »

Vers la fin du mois de juin, l'affaire semble immanquable et imminente. Le 25, Dubois écrit à Rohan : « Son Altesse Royale m'a ordonné, à quelque heure qu'un courrier arrive, de l'éveiller et de ne pas différer d'un moment à lui donner une si agréable nouvelle. Quoique mon impatience n'égale peut-être pas celle de mon maître, j'avouerai cependant à Votre Éminence qu'elle est grande sans même que l'ambition y ait presque aucune part, mais particulièrement parce que je désire avec ardeur qu'elle achève de confondre l'envie qu'on a de ses succès et de déconcerter les cabales qui voient avec frayeur le bien qu'elle peut faire à l'Église et à l'État[40]. » Mais cette précipitation suggère aux Italiens de nouvelles lenteurs et de nouvelles demandes. Lafitau, que ses mœurs conduisent partout, propose à Rohan « de gagner pour mille écus une certaine Marinacia, qu'on dit mariée secrètement au duc de Poli, et qui a sur lui et sur le Pape tout l'ascendant que peu donner l'esprit d'une courtisane achevée[41] ». A ce coup, Rohan est obligé de souscrire des billets et d'engager jusqu'à ses breloques. Tencin réclame dix mille pistoles sans tarder, car, dit-il, « on ne fait rien ici sans argent[42] ». Dubois en trouvera, en enverra, rien ne lui coûte depuis qu'il se croit assuré du triomphe, car « ce n'est plus, dit-il, le tems de me promener, de m'amuser et de me berner, comme on trouva plaisant de le faire sous Clément XI ». Ses ennemis n'ont

Promotion imminente

[39] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Rome, t. 629, fol. 175 : *Dubois à Tencin*, 20 juin 1721; C. de Sévelinges, *op. cit.*, t. II, p. 129.

[40] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Rome, t. 630, fol. 48 : *Dubois à Rohan*, 2[?] juin 1721.

[41] *Lafitau à Dubois*, 23 juin 1721, dans P.-E. Lémontey, *op. cit.*, t. II, p. 44, note 1.

[42] *Tencin à Dubois*, 10 juillet 1721, *ibid.*, t. II, p. 44-45.

pas désarmé, mais ils ne peuvent rien contre sa promotion, car Innocent XIII doit donner la pourpre à son propre frère et Dubois passera à la faveur de cette nomination de l'évêque de Terracine.

Dubois est écarté

Cependant, le 16 juin, le frère du Pape fut promu cardinal; personne n'étant associé à sa promotion. Le coup était si rude et si imprévu que Tencin écrivit à Dubois : « Vous apprendrez, Monseigneur, avec une surprise égale à la nôtre, la promotion de M. le cardinal Conti dans le consistoir d'hier. Après toutes les paroles qu'on avoit données à M. le cardinal de Rohan, il y avoit lieu d'espérer que cette promotion ne se feroit pas sans être accompagnée de la vôtre ou, du moins, sans une parole positive de la faire un jour marqué dans un délai très court. Cependant M. le cardinal de Rohan est sorti aujourd'hui de l'audience du Pape après lui avoir dit tout ce que vous pouvez imaginer de plus fort et de plus pressant pendant plus d'une heure, sans avoir pu tirer du Pape que ces paroles : *Lo faro puô essere avanti due mesi*[43]. » Rohan se jugeant trompé déclara au Pape que si, dans un délai très court, Dubois n'était fait cardinal il demanderait un congé. Il avait pressenti la ligne de conduite qui lui serait tracée puisque, dès la réception de la nouvelle de cette promotion unique, le Régent écrivit à Rohan de réclamer une audience, d'y exprimer son vif mécontentement et d'exiger une réponse « précise, positive ». Si elle n'était pas telle qu'on l'attendait, « je souhaite, disait le prince, que vous déclariez à Sa Sainteté qu'elle ne sera plus importunée de cette grâce et que vous prenez congé d'elle dans cette audience[44]. »

Audience de Rohan

Rohan obtint son audience et dit au Pape que déjà il ne paraissait plus devant lui en ministre du Roi et qu'il attendait les ordres de la Cour, ordres qui ne pouvaient manquer d'être rigoureux. Innocent XIII, visiblement inquiet, l'interrompit pour lui dire que Dubois serait cardinal avant deux mois. — « Et moi, répliqua Rohan, je vous répète qu'il ne sera pas cardinal! Votre Sainteté y perdra plus que lui et j'aurai la douleur de voir que, pour un délai dont j'ignore la cause, je me verrai hors d'état de vous être utile. » Tencin, plus irrité encore, et approuvé par Lafitau, parlait de rendre public l'engagement écrit et signé par le Pape. « Il faut défaire les Romains, disaient-ils, de l'habitude

[43] « Je ferai le nécessaire avant deux mois ». *Archiv. des Aff. Étrang.*, Rome, t. 630, fol. 129, 132, 138, 148. *Tencin à Dubois : Lafitau à Dubois : Rohan au Régent*, 17 et 18 juin 1721.

[44] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Rome, t. 629, fol. 207 : *Le Régent à Rohan*, 29 juin 1721 ; C. de Sévelinges, *op. cit.*, t. II, p. 149.

où ils sont de donner des espérances pour des réalités qu'ils reçoivent[45]. » Dubois passait par des alternatives de confiance et de découragement. Il écrivait à Rohan : « Il ne reste plus à Votre Éminence qu'à ressusciter les morts et je ne puis m'empêcher d'espérer qu'elle fera ce miracle[46] »; à Tencin : « M. de Sisteron m'a fait votre portrait par un seul mot : « M. l'abbé de Tencin n'entend point raillerie sur ce qui vous regarde. » Vous jugez bien que je ne suis pas moins vif[47]. » Et comme il se trouve que, depuis son avènement, Innocent XIII est devenu bibliophile, l'officieux Scaglione insinue que le Saint-Père a prodigieusement envie d'une bibliothèque qui est à Rome, et qu'on ne pourrait lui être plus agréable qu'en lui facilitant les moyens de trouver douze ou treize mille écus nécessaires pour l'acheter. Ainsi le chantage recommence et l'exploitation éhontée comme sous le pontificat précédent.

Dès les premiers jours du mois de juillet, le Pape se dit souffrant d'une atteinte de gravelle et refuse de recevoir Rohan. Cette résolution semble donner espoir à la cabale contraire. Les cardinaux Acquaviva et d'Altheim, la prélature, les jansénistes sont prêts à donner le suprême assaut. En France, même ardeur, Saint-Simon s'agite, Torcy revient à la charge auprès du Régent qui lui redit une fois de plus : « Cardinal! ce petit faquin! vous vous moquez de moi, il n'oseroit y avoir jamais songé »; et le lendemain, au Palais Royal, le prince l'appelle, le tire dans un coin et lui dit : « A propos, monsieur, il faut écrire de ma part à Rome pour le chapeau de M. de Cambrai; voyez à cela, il n'y a pas de temps à perdre. » Torcy demeura sans parole comme une statue et le Régent le quitta du plus grand sang-froid. Tel était le terrain d'alors[48]. C'est-à-dire que plus personne ne savait ce qu'allait devenir ce surprenant imbroglio. Le 8 juillet, Tencin écrit ce billet énigmatique à Dubois : « Je vous prie de vous ressouvenir que vous ne m'avez chargé de rien, que mes lettres ne sont pas des dépêches et que ce n'est point à un ministre que j'écris, mais à une personne que j'aime et respecte de tout mon cœur et, s'il m'est permis de le dire, à un ami sur qui je compte

Lettres de Tencin

[45] *Arch. des Aff. Etrang.*, Rome, t. 630, fol. 150 : *Lafitau et Tencin à Dubois*, 23 juin 1721.
[46] *Dubois à Rohan*, 11 juillet 1721, dans C. de Sévelinges, *op. cit.*, t. II, p. 160.
[47] *Dubois à Tencin*, 11 juillet 1721, dans M. Boutry, *Intrigues et Missions*, p. 52.
[48] Saint-Simon, *Mémoires*, édit. Chéruel, 1858, t. XVIII, p. 126-127.

entièrement, lequel a achevé de m'attacher indissolublement à lui par ce témoignage unique et incroyable de sa confiance de m'avoir fait venir à Rome sans m'avoir ouvert la bouche sur ses propres intérêts. » Le 10, nouveau billet, demande d'argent en clair et, le même jour, ce billet chiffré : « Tout se prépare pour l'assaut général. Il faut, à quelque prix que ce soit, emporter la place. Être repoussé seroit la chose du monde la plus fâcheuse, et, en ce cas-là rien de plus périlleux que le parti qu'on seroit obligé de prendre. Vous pouvez constater que nos ennemis jouent de leur reste et qu'ils mettent en œuvre tous les ressorts que l'intérêt, la politique et la méchanceté la plus noire peuvent imaginer...[49] ».

C'en était trop; Dubois éclata[50] :

Réponse de Dubois

« Vos lettres, Monsieur, du 8 et du 10, m'ont mis dans une telle détresse que je ne puis plus me souffrir moi-même, et il me semble que toutes les vertus et les vices des hommes se sont entendus pour m'accabler. Il n'y a point de coiffure qui me paraisse aujourd'hui plus extravagante qu'un chapeau de cardinal. La générosité et la persévérance de ceux qui m'honorent de leur amitié me remplissent de confusion. La rage, la noirceur, l'infidélité et les mauvaises intentions de ceux qui nous traversent me mettent tout en fureur; et ce qui m'auroit touché le moins en toute autre occasion, qui est l'argent, dans celle-ci est mon plus grand bourreau.

« Impossibilité absolue de rien tirer dans cet instant du trésor royal, c'est-à-dire de la monnaie, car il n'y a point d'autre ressource, et le 15 le prêt des troupes a manqué net, et, par conséquent, il y auroit eu de l'imprudence et un danger très infructueux à s'adresser à S.A.R. Cependant dès qu'il s'agit d'engagements pris par M. le cardinal de Rohan, je voudrois pouvoir me vendre moi-même, fussè-je acheté par les galères. Mais, pour envoyer à Rome dix mille pistoles, il faudroit trouver trois cent mille livres à Paris dans le temps que le plus accrédité n'y trouveroit point cinquante pistoles. Je n'ai aucun bien. J'ai pour deux cent cinquante mille livres de dettes criardes. Je ne reçois ni ne dois recevoir rien. On ne me rend qu'une partie de ce que j'avois employé à nourrir les actions qu'on m'avoit données, et on me le rend en rentes sur les tailles au denier cinquante. Je ne veux tromper personne.

[49] *Tencin à Dubois*, 8 et 10 juillet 1721, dans M. Boutry, *op. cit.*, p. 53-54.
[50] P.-E. Lémontey, *op. cit.*, t. II, p. 45-46.

« Voilà le sujet de mes méditations depuis la réception de vos lettres. Enfin je ne suis pas mort et c'est beaucoup. J'envoie à M. le cardinal de Rohan une lettre de change de dix mille pistoles et de cent quatre vingt mille livres pour le change et la différence des espèces. Je vous avoue que je ne puis pas faire de bon sang tant que j'aurai ce prodigieux poids sur le corps avec tous les dangers et toutes les avaries qui peuvent l'accompagner.

« J'ai fait pitié à M. Le Blanc et à M. de Bellisle qui m'ont vu dans la peine de cette recherche sans pouvoir me soulager. Si nos affaires n'étoient pas dans l'affreuse situation où elles sont et où elles demeureront jusqu'au mois d'octobre, je suis assuré que S.A.R. ne ménageroit rien pour la satisfaction de M. le cardinal de Rohan, et qu'on n'auroit pas besoin de lui citer l'exemple des dépenses qui peuvent avoir été faites à Rome en d'autres tems, quoiqu'il soit vrai qu'on n'a jamais fourni pour Rome en pareille occasion la moitié de ce qui a été donné depuis le mois de janvier[51]. »

En même temps, Dubois écrivait à Rohan de ne payer que les services rendus et non promis. « Je suis, lui disait-il, au désespoir qu'on ait jamais pensé à moi et que la prétention d'une distinction dont je pouvois bien me passer devienne la source ou le signal de grands maux. Mais le sort en est jeté...[52] »

Tandis que le misérable se désespérait et livrait à la postérité les replis de son âme pourrie, le malheureux Pape restait la proie de Rohan, Tencin, Lafitau et Scaglione. Harcelé, épuisé, épouvanté le vieillard se soumit à ce qu'on exigeait de lui. Le 15 juillet, il donna audience à Rohan et essaya de sourire. Le Régent était, dit-il, inflexible et Dubois intraitable; puis il garda le silence un moment et, relevant la tête : « Seigneur, dit-il à Rohan avec une lenteur pénible, Seigneur, souvenez-vous de la promesse que je vous ai donnée et que je vous ai chargé de donner de ma part à M. le Régent. Je vous ai promis que M. l'archevêque de Cambrai serait cardinal et qu'il le serait plus tôt que vous ne le croyiez : il le sera demain. Vous plaindrez-vous que je ne sois pas homme de parole? » Il voulut continuer mais ses yeux et sa gorge étaient pleins de larmes, il parla de la France et saisissant les mains de Rohan : « Au moins qu'elle ne m'abandonne pas! »

Dubois est nommé

[51] *Arch. des Aff. Étrang.*, Rome, t. 631, fol. 43 : *Dubois à Tencin*, 23 juillet, dans C. de Sévelinges, *op. cit.*, t. II, p. 181.

[52] *Arch. des Aff. Étrang.*, Rome, t. 631, fol. 45 : *Dubois à Rohan*, 23 juillet, dans C. de Sévelinges, *op. cit.*, t. II, p. 176, 177.

Rohan avait hâte d'en finir, sa beauté sereine n'aimait point les larmes; rentré chez lui, il écrivit à Dubois : « Vous êtes cardinal, il n'y a plus de délai à craindre ni d'obstacles à redouter et vous êtes plus en mesure que jamais de servir l'Église et l'État[53]. » Ce que Rohan venait d'apprendre, Lafitau le savait depuis cinq jours, il exultait : « J'avoue n'avoir jamais été mieux servi en espions. Ma joie de votre promotion sera telle que je la regarde comme un avant goût du paradis. C'est Dieu qui a conduit ici M. le cardinal de Rohan par la main[54]. » Le Dieu qu'outrage Lafitau eut fait payer cher ses services. J'ai reconnu, écrit Lémontey, en compulsant les divers états du trésor royal, que le chapeau de Dubois coûta environ huit millions à la France[55].

Publié en consistoire et à Paris

Avant la fin du consistoire[56] un courrier partit de Rome, il arriva à Paris le 25 juillet au matin[57]. Dubois travaillait avec le Régent et la dépêche ne lui fut remise qu'à midi; il ne l'ouvrit point, assista à une messe, prit son repas[58], puis alla retrouver le Régent et les deux compères, enfin satisfaits se rendirent ensemble auprès du jeune Roi : « Sire, dit le Régent, j'ai l'honneur de vous présenter l'archevêque de Cambrai, au zèle de qui Votre Majesté doit la tranquillité du royaume et la paix de l'Église de France, qui sans lui allait être déchirée par un cruel schisme. Le Pape, en reconnaissance de si grands services, vient de l'honorer, à la recommandation de Votre Majesté, du chapeau de cardinal, et je puis vous assurer que je connais assez son mérite pour rendre témoignage à Votre Majesté qu'il est digne de ce nouvel honneur et qu'il vous servira toujours avec le même zèle et avec encore plus d'ardeur pour les intérêts de l'État qu'il n'a fait avant que d'être revêtu de la pourpre[59]. » Dubois rayonnait, mais il sut se contenir, sans pouvoir cependant « s'empêcher de débiter à tout le monde que ce qui l'honoroit plus que la pourpre romaine, étoit le vœu unanime et l'empresse-

[53] *Arch. ds Aff. Étrang.*, Rome, t. 631, fol. 101 : *Rohan à Dubois*, 16 juillet 1721.

[54] *Lafitau à Dubois*, 11 juillet 1721, dans Lémontey, *op. cit.*, t. II, p. 47.

[55] Lémontey, *op. cit.*, t. II, p. 47; Barbier, *Journal*, t. I, p. 141, se trompe de moitié, il dit : « quatre millions ».

[56] *Arch. des Aff. Étrang.*, Rome, t. 631, fol. 101 et 120 : *Rohan au Régent* et à *Dubois*, 16 juillet 1721, avant la fin du Consistoire.

[57] *Mercure*, n° d'août 1721, p. 126.

[58] *Lettres de Joseph Dubois* du 26 juillet, dans V. de Seilhac, *L'abbé Dubois* t. II, p. 147.

[59] *Biblioth. Mazar.*, ms. 2354, fol. 318; Marais, *op. cit.*, t. II, p. 181; *Mémoires de la Régence*, t. II, p. 192.

ment de toutes les puissances à la lui procurer, à en presser le Pape, etc. Il s'éventoit là dessus et ne pouvoit finir sur ce chapitre qu'il recommençoit à tout moment[60] ».

La nouvelle se répandait dans Paris. La vieille Madame bougonna : « Alberoni a un copain[61]. » Mathieu Marais ricana : « On croyoit ce chapeau perdu, le voilà retrouvé[62]. » L'avocat Barbier observa que « cela fait bien du tort à la religion de voir placer un homme connu pour être sans foi et sans religion dans une des premières places de l'Église[63] », les chansonniers se mirent en liesse et tous : Marais, Barbier, Buvat et les autres répétèrent comme une vengeance des couplets cinglants dont la verdeur ne se laisse pas toujours transcrire[64] :

Or, écoutez, petits et grands,
Un admirable évènement,
Car l'autre jour notre Saint-Père
Après une courte prière
A, par un miracle nouveau,
Fait un rouget d'un maq.....

Le courrier pontifical arriva le 26, porteur d'une lettre pour le Régent[65]; le lendemain, Louis XV imposa la calotte rouge à Dubois[66]. En se relevant, Dubois détacha sa croix épiscopale, la présenta à l'évêque de Fréjus, lui dit qu'elle portait bonheur et que c'était pour cela qu'il le priait de la porter pour l'amour de lui. Fleury rougit, la reçut avec un extrême embarras, mais sous la condition d'en donner la valeur aux pauvres[67].

Deux mois plus tard, l'abbé Passarini, camérier d'honneur d'Innocent XIII, apporta la barrette. La cérémonie était parsemée d'écueils, Dubois y louvoya avec un art auquel Saint-Simon lui-même rendit hommage. L'ambassadeur Schaub, présent à la remise de la barrette, en laissa ce récit[68] : Remise de la barrette

[60] Saint-Simon, *Mémoires*, t. XVIII, p. 174.

[61] *Madame à la raugrave Louise*, 26 juillet 1721, dans *Correspondance*, édit. G. Brunet, t. II, p. 335.

[62] M. Marais, *Journal et Mémoires*, t. II, p. 335.

[63] Barbier, *Journal*, t. I, p. 141.

[65] M. Marais, *Journal et Mémoires*, t. II, p. 180.

[65] *Arch. des Aff. Étrang.*, Rome, t. 631, fol. 220 : *Innocent XIII au Régent*, 26 juillet 1721.

[66] Buvat, *Journal*, t. II, p. 278.

[67] Saint-Simon, *Mémoires*, t. XVIII, p. 175; *De Mallot à Mme de Balleroy*, 3 août 1721, dans *op. cit.*, t. II, p. 344.

[68] *Public Record Office*, France, vol. 363 : *Schaub à lord Carteret*, Paris, 28 septembre 1721; la phrase entre crochet, est de Saint-Simon, *loc. cit.*,

« *Notre* cardinal... a reçu sa barrette du Roy et fait ses visites de cérémonie à Madame et au Régent et à Mme la duchesse d'Orléans. Tous les beaux esprits de la vieille Cour, encore plus animés contre lui par le mariage avec l'infante que par la guerre qu'il a faite à l'Espagne (s')étoient mis aux écoutes pour ridiculiser ses harangues. Surtout celle qu'il devoit faire au Roy, étoit difficile, et ils s'attendoient ou qu'il loueroit et remercieroit fadement S.M.T.C., ou qu'il loueroit le Régent en homme payé et qui luy doit plus qu'au Roy, ou qu'il se loueroit soi-même des actions que la nation lui reproche, ou qu'il feroit une espèce d'amende honorable en promettant de mieux faire.

« Mais il a trouvé moyen d'éviter tous ces écueils. Il a parlé avec humilité et avec dignité, mais si bien et si judicieusement que ses plus malins auditeurs ont été réduits à l'applaudir.

« Madame a aussy été surprise par le discours qu'il luy a tenu. Elle ne l'aime point et n'auroit pas peut-être été fâchée de le luy faire sentir à cette occasion. Car me trouvant avec elle avant qu'il entrât, elle me témoigna de la curiosité de l'entendre en me disant : « Il connoit Saint-Cloud et il y est connu ». [Il se composa, parut devant Madame pénétré de respect et d'embarras. Il se prosterna comme elle s'avança pour le saluer, s'assit au milieu du cercle, se couvrit un instant de son bonnet rouge qu'il ôta aussitôt et fit son compliment]. Dez qu'il eut débuté ainsy : « Si la pourpre romaine dont je suis revêtu pouvoit faire oublier à Madame les premiers temps où elle a daigné jetter icy les yeux sur moy, je serois le premier à lui en rappeler le souvenir pour... » Madame me fit un signe d'approbation et la harangue étant finie, elle avoua n'avoir jamais rien entendu de plus beau.

« Mais celle qu'il a faite au Régent étoit de beaucoup la plus touchante... S'étant assis et couvert devant le Régent, il dit : « Je rougirois de confusion de paroître ainsy devant V.A.R. si ce que je suis n'étoit votre ouvrage. » Dans la suite, il lui dit : « Vous avez donné en moy la preuve la plus éclatante de l'étendue de votre pouvoir et de votre bonté en m'élevant du plus bas ordre de vos sujets au plus haut degré où un sujet ecclésiastique puisse monter. » Et voicy comme il commença son remerciement : « Je vous parlerois de ma reconnoissance si les soins qui m'ont attaché à votre personne dez votre plus tendre enfance

Madame à la raugrave Louise, 25 septmbre 1721, dans *op. cit.*, t. II, p. 339-340.

ne m'animoient pour vous de sentiments infiniment plus vifs que tous les bienfaits ne sauroient faire naître...

« Le Régent après avoir marqué au cardinal la joye qu'il ressent de son élévation, ajouta : « J'aurois manqué au Roy et à moi-même si j'avois omis de récompenser dignement les importans services que vous avez rendus à l'État depuis que le soin m'en est confié; et quant à l'amitié, nous savons tous les deux à quoi nous en tenir. »

Les instruments de cette longue intrigue furent diversement récompensés. Rohan s'attardait à Rome dans l'espoir du titre d'ambassadeur, il fut rappelé à Paris; le Prétendant vit rompre toute relation avec lui; Lafitau fut invité à regagner Sisteron; Tencin fut placé sous la surveillance de Gualterio et la prélature italienne fut traitée de même façon. « Il faut abolir le pernicieux usage de jeter des promesses d'argent, écrivit Dubois. Les libéralités vagues sont inutiles avec les Italiens. Ils font pour peu les mêmes efforts que pour beaucoup. Il faut ramener la Cour de Rome à ce qui est nécessaire[69]. »

[69] *Dubois à Tancin*, dans Lémontey, *op. cit.*, t. II, p. 48-49.

CHAPITRE LII

Les mariages espagnols.

(Décembre 1720 — Septembre 1721)

Prévoyance du duc d'Orléans. — Projets matrimoniaux à Madrid. — Double projet de mariage. — Les motifs. — Satisfaction du Régent. — Ses remerciements à Philippe V. — Audience de Maulévrier. — Désir de Philippe V. — Réponse de Dubois. — Nouvelle audience de Maulévrier. — Mesures pour apprendre au Roi son mariage. — Le mariage déclaré au Conseil. — L'intrigue des mariages espagnols. — Ouvrage de Dubois. — Il le reconnaît. — Annonce du mariage de Mlle de Montpensier. — La « Vieille Cour » suffoquée de colère. — La joie en Espagne. — Contrat de l'infante et de Mlle de Montpensier.

Prévoyance du duc d'Orléans

Dans l'intervalle qui séparait un succès diplomatique du succès précédent le duc d'Orléans et son ministre ne détournaient pas leur pensée de l'œuvre poursuivie en commun depuis l'avènement de Louis XV : l'accession au trône de France de la maison d'Orléans en cas de disparition du chef de la branche aînée, le Roi. Pour n'être pas l'empoisonneur que la calomnie avait imaginé, le Régent, qui recula toujours devant un crime, s'attardait volontiers à envisager la situation politique que lui créerait la majorité de Louis XV. Ayant exercé le pouvoir, il y avait pris goût et il appréhendait le retour à une existence amoindrie, telle que la sienne sous le feu Roi. La majorité légale d'un enfant de treize ans n'était qu'une fiction qui livrerait l'État à un personnage dont l'ancient Régent n'aurait peut-être pas à se louer; la prudence lui conseillait donc de ne rien négliger pour prolonger sa tutelle sous le titre différent et l'autorité presque équivalente de premier ministre. Aussi bien, tant que le Roi n'aurait pas d'héritier mâle était-il permis et prudent de préparer l'avenir. Dès le début de l'année 1721, le duc d'Orléans sollicitait une consultation du jurisconsulte alsacien Obrecht, qui la remit le 24 février sous ce titre : « Mémoire concernant le mariage du duc de Chartres et quelques autres alliances propres à assurer le droit de la maison d'Orléans sur

la succession du trône de France[1] ». Le jurisconsulte conseillait le mariage du jeune Roi avec Mlle de Montpensier, l'une des filles du Régent. Cette suggestion n'était pas nouvelle, Stanhope l'avait faite six mois auparavant dans le but de sauvegarder l'alliance franco-anglaise; en même temps, on se préoccupait d'unir le duc de Chartres, héritier présomptif, à telle princesse qu'un hasard pourrait faire reine de France.

Projets matrimoniaux

A Madrid, comme au Palais-Royal, on se préoccupait de mariages. Le roi d'Espagne avait favorisé ou bien n'avait pas démenti les rumeurs qui coururent pendant la guerre de 1719[2], touchant le mariage de son fils aîné, le princes des Asturies avec l'archiduchesse Marie-Emilie, deuxième fille de l'Empereur Joseph et ceux des infants don Ferdinand et don Carlos avec les filles de l'empereur Charles régnant[3]. Ces fiancés à la bavette étaient pris au grand sérieux. L'Empereur avait éludé toute réponse, Philippe V avait continué ses instances et recommandé à ses agents de suivre ce projet et saisir toutes les occasions de l'avancer[4]. Au commencement de cette année 1721, Charles VI avait paru se ressouvenir de ces projets et le roi d'Espagne s'était empressé de le rassurer sur l'accueil qui y serait fait.

Dubois fut averti par ses espions, prit peur, tança Maulévrier qui répondit lestement que cette idée était abandonnée[5]. Le ministre n'en crut rien et entrevit comme conséquence de l'union de l'Autriche avec l'Espagne, l'abandon de la France par les états protestants qui, peu après, se ligueraient de nouveau contre elle. « L'histoire, écrivait-il, est remplie d'exemples que ces sortes de conventions de mariage, faites longtemps avant l'âge nécessaire pour les accomplir, ont bien plutôt produit des inimitiés et des guerres sanglantes que la conciliation des intérêts[6]. » C'était le thème que Maulévrier devait développer devant Philippe V et sa femme. L'embarras de l'ambassadeur fut grand;

[1] *Arch. des Aff. Étrang.*, France, *Mémoires et documents*, t. 312, fol. 20.
[2] *Arch. dès Aff. Étrang.*, Vienne, t 134, fol. 22 : *Du Bourg à Dubois*, 21 mai 1719.
[3] *Arch. des Aff. Étrang.*, Berlin, t. 70, fol. 68 : *Chambrier au roi de Prusse*, 16 juin 1721.
[4] *Arch. des Aff. Étrang.*, Portugal, t. 55, fol. 95 : *Dubois à Mornay*, 27 août 1720.
[5] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Espagne, t. 297, fol. 90 : *Maulévrier à Dubois*, 2 décembre 1720.
[6] *Arch. des Aff. Étrang.*, Espagne, t. 302, fol. 211 : *Dubois à Maulévrier*, 9 juillet 1721. Voir *Papiers inédits du duc de Saint-Simon. Lettres et dépêches sur l'ambassade d'Espagne. Tableau de la Cour d'Espagne en 1721*, Introd. par E. Drumont, in-8, Paris, 1880, p. 86-87.

il tint conseil avec Robin et le résultat fut d'aller trouver en grand mystère le confesseur du Roi, le P. Daubenton. Celui-ci se laissa interroger et répondit « que personne ne pouvoit mieux que lui dissiper les inquiétudes de S. A. R., puisqu'il pouvoit dire qu'il voyoit dans la conscience, dans les desseins et dans les actions du Roi Catholique comme dans un cristal bien net; qu'il assuroit que, depuis le traité du 27 mars, nul n'y avoit eu ni mouvement, ni ombre de négociation de la part de ce prince avec la Cour de Vienne directement ni indirectement, par rapport à des alliances et des mariages entre la maison d'Espagne et celle d'Autriche; qu'il osoit assurer que l'alliance des deux couronnes seroit si scrupuleusement observée par le Roi Catholique que jamais S.A.R. n'auroit sujet de faire des représentations pour la remettre dans le chemin d'une exacte fidélité; qu'il savoit même des choses qui satisferoient et consoleroient entièrement S.A.R., mais que tout ce qu'il pouvoit dire pour lors étoit que les avis qu'Elle avoit reçus de liaisons entre le Roi Catholique et l'Empereur avoient si peu de fondement depuis l'époque de l'alliance du 27 mars entre la France et l'Espagne, que le Roi Catholique étoit dans le dessein de vivre toujours de plus en plus en meilleure intelligence avec S.A.R. et que cette résolution devenoit si constante et si sérieuse, que S.A.R. en seroit quelque jour surprise. »

Cela dit, le jésuite s'éloigna; il reparut quelques heures plus tard, dit à Maulévrier qu'il venait de rendre compte au Roi de leur conversation, que Philippe V l'avait approuvé et avait dit : « Je serois bien malheureux si j'étois capable d'une pareille infidélité. » Ensuite il invita notre ambassadeur à se présenter le soir même devant Philippe V, ce qu'il fit; comme Maulévrier présentait au Roi ses observations écrites, celui-ci les refusa : « Il n'y a plus de réflexions, dit-il, là où il n'y a plus de sujets. » (25 juillet 1721). Le lendemain, au moment où il fermait ses dépêches, Maulévrier vit entrer dans son cabinet le ministre Grimaldo qui demanda si, au lieu d'expédier M. de Sourdeval, qui voyageait en poste, on ne pouvait envoyer un courrier à cheval porteur de dépêches « qui en valoient la peine. » Sur la réponse affirmative de Maulévrier, Grimaldo sortit pour rentrer une heure après et entrer en explications. Il dit « que S. M. C. pour donner à S. A. R. des preuves indubitables de son amitié, de sa tendresse et de l'éternelle et bonne intelligence qu'elle désiroit entretenir avec le Roi, avec sa propre famille et avec M. le Régent demandait à S. A R., Mademoiselle de Montpensier sa fille en mariage pour Monseigneur le prince des Astu-

Double projet de mariage

ries et proposait en même temps de marier l'infante d'Espagne fille unique de S. M. C. avec le Roi; que ce dessein n'étoit point nouveau dans le cœur de S. M.; qu'elle seroit ravie qu'il s'exécutât, qu'elle le désiroit avec ardeur et de resserrer par là les liens du sang des Bourbons, que rien ne convenait mieux, ni tant aux deux familles, que ces deux alliances[7]. »

Les motifs

Ce projet avait été imaginé, semble-t-il, par Philippe V et sa femme, il semblait inexplicable, et il parut tel parce qu'on ignorait que le roi et la reine d'Espagne avaient fait vœu par écrit, le 15 août 1720, d'abdiquer la couronne d'Espagne avant le 1er novembre 1723. Le temps s'écoulait et le souverains avaient hâte d'assurer de façon positive l'avenir de leurs enfants. Cet avenir, prochain pour le prince des Asturies, c'était la couronne d'Espagne; pour l'infant Carlos, c'était les duchés italiens où sa mère trouverait une retraite honorée, à moins qu'elle ne préférât vivre en France à l'ombre du trône de son gendre. Le Régent n'allait-il pas s'inquiéter pour ses droits de l'influence d'une reine espagnole qui pourrait abuser du pouvoir, en cas de veuvage, pour rappeler en France Philippe V? On allait au-devant de cette prévision en appelant la fille du Régent sur le trône d'Espagne!

Satisfaction du Régent

Dubois saisit la proposition au vol et réussit à persuader au Régent que cette combinaison venait de lui. « Étant allé les premiers jours d'[août] pour travailler avec le duc d'Orléans, je le trouvai, raconte Saint-Simon, qui se promenait seul dans son grand appartement. Dès qu'il me vit : « Ho çà! me dit-il en me prenant par la main, je ne puis vous faire un secret de la chose du monde que je désirois et qui m'importoit le plus et qui vous fera la même joie; mais je vous demande le plus grand secret. » Puis se mettant à rire : « Si M. de Cambrai savoit que je vous l'ai dit, il ne me le pardonneroit pas. » Tout de suite il m'apprit sa réconciliation faite avec le roi et la reine d'Espagne; le mariage du Roi et de l'infante, dès qu'elle seroit nubile, et celui du prince des Asturies conclu avec Mlle de [Montpensier].

« Si ma joie fut grande, mon étonnement la surpassa. M. le duc d'Orléans m'embrassa, et après les premières réflexions des avantages personnels pour lui d'une si grande affaire et sur l'extrême convenance du mariage du Roi, je lui demandai comment il avoit pu la faire réussir, surtout le mariage de sa fille. Il me dit

[7] *Arch. des Aff. Étrang.*, Espagne, t. 303, fol. 135 : *Maulévrier à Dubois*, 26 juillet 1721.

[8] Saint-Simon fait erreur en écrivant « juin ».

que cela s'étoit fait en un tourne main, que l'abbé Dubois avoit le diable au corps pour les choses qu'il vouloit absolument; que le roi d'Espagne avoit été transporté que le Roi son neveu demandât l'infante; et que le mariage du prince des Asturies avoit été la condition *sine qua non* du mariage de l'infante qui avoit fait sauter le bâton au roi d'Espagne[2]. » Saint Simon souhaitait que ces engagements restassent secrets jusqu'au moment où on ne pourrait plus les cacher. Le prince des Asturies avait quatorze ans et sa fiancée douze, mais Louis XV n'en avait que onze et l'infante trois, étant née à Madrid le 30 mars 1718. « Vous avez bien raison, lui dit le duc d'Orléans, mais il n'y a pas moyen, parce qu'ils veulent en Espagne la déclaration tout-à-l'heure et envoyer ici l'infante dès que la demande sera faite et le contrat de mariage signé. »

Ses remerciements à Philippe V

Dès le 4 août, le Régent témoignait à Philippe V sa joie très vive par cette lettre autographe[1] :

« Monseigneur, l'expérience a fait connoitre à toute l'Europe qu'entre les grands qualités qui ont toujours distingué V. M., la candeur et la vérité ont été dans tous les temps la règle de ses actions. J'ai vu naître et perfectionner ces vertus qui font aujourd'hui l'ornement et un des principaux appuis du trône d'Espagne et qui ont fait une si forte impression sur moi que je trouve dans le rétablissement de l'union entre le Roi et V. M. et dans le retour de la confiance et de l'amitié dont Elle m'honore la plus grande satisfaction que j'aie jamais eue. Aussi n'étois-je occupé que du désir sincère de conserver ce bien si précieux, persuadé qu'il renferme seul tous les avantages que je pouvois désirer. Vous pouviez seul y mettre le comble et V. M. vient de le faire par un effet de sa profonde sagesse en formant le désir d'unir plus étroitement encore les deux couronnes par l'assurance du mariage du Roi avec l'Infante d'Espagne.

« Je n'oublierai rien pour contribuer à tout ce qui pourra servir à établir des liens si solides et si convenables. J'avouerai en même temps à V. M. que comme elle veut combler mes désirs par l'honneur qu'elle fait à Mademoiselle de Montpensier, ma fille, de la choisir pour épouse de M. le prince des Asturies, je n'ai pas d'expressions assez fortes pour lui marquer combien j'ai le cœur pénétré de ce nouvel effet de ses bontés. Elle le connoîtra mieux par un zèle à lui marquer dans toutes les occasions ma vive et respectueuse reconnaissance, puisque lui étant désormais attaché par des liens si intimes, mon ambition la plus

[2] Saint-Simon, *Mémoires*, édit. Chéruel 1858, t. XVIII, p. 163.

forte sera toujours de mériter la grâce sensible et distinguée que je dois à sa pure générosité[10]. »

Audience de Maulévrier

A la même date, Dubois envoyait à Maulévrier une longue dépêche relative à ces mariages[11]. Ces réponses n'arrivèrent à Madrid que dans la nuit du 11 au 12 août. Philippe V et la reine Élisabeth avaient manifesté une si vive impatience d'en connaître le contenu, que Maulévrier se présenta dès le matin et fut reçu au lever. L'ambassadeur donna le sens de la réponse et dit qu'il ne savait par quels mots exprimer la reconnaissance et la satisfaction du Régent. Le Roi dit qu'on ferait de part et d'autre deux bonnes affaires, qu'il avait formé ce dessein depuis plus de cinq mois et ne se laisserait pas vaincre en amitié par le duc d'Orléans. Alors Maulévrier présenta la lettre du duc d'Orléans, Philippe la lut tout haut en présence de la Reine et fut très content. Pour confirmer l'impression produite, Maulévrier tira de sa poche la lettre de Dubois et donna lecture de plusieurs passages. « N'y a-t-il rien de réservé dans cette lettre? interrompit Philippe V, et sur la réponse de Maulévrier : « Et bien, laissez-la moi donc. Je ferai mes réflexions sur les expédients proposés et je crois que nous serons bientôt d'accord avec M. le Régent. »

Désirs de Philippe V

Deux jours après, le Roi invitait Maulévrier à la chasse et, au retour, l'adressait à Grimaldo qui lui ferait connaître les volontés royales. Il ne s'agissait que de questions secondaires : la forme à adopter pour le mariage du Roi, le nombre des princes du sang, des officiers de la couronne, ducs et pairs, des autres notables et grands personnages de France que S. M. C. désirait voir s'engager avec le Régent à l'exécution du mariage du Roi; la communication de l'affaire au Conseil de Régence; le secret à garder; l'échange des princesses; la forme des pouvoirs que Maulévrier devait avoir par devers lui. Grimaldo interrogea son maître sur ces points et celui-ci déclara qu'il valait mieux ne pas parler du mariage au Conseil de Régence trop nombreux, qu'il était préférable de s'en tenir au Conseil des Affaires Étrangères; il demanda que six ou huit grands officiers, ducs ou pairs s'engageassent avec les princes du sang à assurer l'exécution du traité en cas de mort du Régent; enfin il désirait qu'on suivît le

[10] *Arch. des Aff. Étrang.*, Espagne, t. 303, fol. 164 : *Le Régent à Philippe V*, 4 août 1721 ; E. Drumont, *op. cit.*, p. 91-92 ; A. Baudrillart, *op. cit.*, t. II, p. 474.

[11] *Arch. des Aff. Étrang.*, Espagne, t. 303, fol. 163 : *Dubois à Maulévrier*, 4 août 1721.

même cérémonial que pour le mariage de Louis XIV avec Marie-Thérèse et celui de Charles II et de Marie-Louise d'Orléans[12].

Réponse de Dubois

Dubois consentait à tout, à une réserve près. Le Régent avait seul le pouvoir de stipuler pour le Roi; la garantie des princes du sang et des ducs et pairs ne garantissait rien. Si le Régent disparaissait avant la majorité du Roi, un autre Régent lui succèderait qui aurait la même autorité et ne se soucierait pas des garanties. Mieux valait obtenir l'approbation du Conseil de Régence. Si le roi d'Espagne consentait à écrire à Louis XV et au duc d'Orléans des lettres pleines d'attachement à la France, lecture en serait donnée au Conseil qui approuverait le mariage à l'unanimité en sorte qu'au lieu d'une simple promesse on procèderait au contrat de mariage. Enfin, on priait Philippe V d'écrire une lettre personnelle au maréchal de Villeroy, qui, ne quittant pas Louis XV, pouvait l'influencer et lui faire prononcer le « *oui* » ou le « *non* » dont en définitive tout dépendait[13].

Nouvelle audience de Maulévrier

Ces réponses parvinrent à l'Escurial le 2 septembre au soir. « J'eus d'abord l'honneur, écrit Maulévrier à Dubois, de rendre à LL. MM. CC. les lettres de S. A. R. Le Roi, qui étoit dans une extrême impatience de l'arrivée de mon courrier, les lut tout haut dans le moment en présence de la Reine et de moi, et il en fut si ému de tendresse et de joie qu'à peine pouvoit-il prononcer. La Reine changea de couleur, se sentit comme foible et dit en propres termes : « Pour moi, je suis si transportée et si pénétrée des sentiments et des expressions de M. le Régent que les jambes me manquent; je crois que je vais tomber[14]. Et en habile comédienne, elle s'appuya. « Je suis aussi charmé, reprit le Roi, de l'amitié de M. le duc d'Orléans; nous voilà en beau chemin; et, s'adressant à Maulévrier, que vous mande-t-il dans le mémoire dont il me parle? — Je ne puis, Sire, fit l'ambassadeur, mieux exposer les dispositions de cœur et d'esprit de S. A. R. en cette conjecture qu'en présentant à V. M. ma dépêche même et le mémoire qui l'accompagne; elle y verra non seulement toute la reconnaissance du prince, mais encore le zèle qu'il a et les mesures qu'il croit qu'on doit prendre, sous le bon plaisir de V.M., pour l'heureux succès du mariage. » Les observations présentées dans le mémoire furent agréées, et on se hâta de faire exécuter

[11] *Arch. des Aff. Étrang.*, Espagne, t. 304, fol. 105 : *Maulévrier à Dubois*, 16 août 1721.

[13] *Arch. des Aff. Étrang.*, Espagne, t. 304, fol. 51 : *Dubois à Maulévrier*, 26 août 1721.

[14] *Arch. des Aff. Étrang.*, Espagne, t. 304, fol. 105 : *Maulévrier à Dubois*, 4 septembre 1721.

un portrait au pastel de la petite princesse pour le montrer à Louis XV.

Mesures pour apprendre au Roi son mariage

« Il commençoit, dit Saint-Simon, à être temps de déclarer le mariage du Roi et le duc d'Orléans ne laissoit pas d'être en peine comment il seroit reçu de ce prince, que les surprises effarouchoient, et du public, à cause de l'âge de l'infante encore dans la première enfance. Le Régent résolut enfin de prendre un jour de Conseil de Régence, et le moment avant de le tenir, pour apprendre au Roi son mariage et le déclarer sans intervalle au Conseil, pour que de suite ce fût affaire passée et consommée... L'embarras fut grand du côté du Roi, qui, comme je l'ai dit, s'effarouchoit des surprises. Quelque coup d'œil ou quelque geste du maréchal de Villeroy pouvoit le jeter dans le trouble, et ce trouble l'empêcher de dire un seul mot. Il falloit pourtant un *oui* et un consentement exprimé de sa part, et s'il s'opiniâtroit à se taire, que devenir pour le Conseil de Régence? Et si par dépit d'être pressé il alloit dire *non*, que faire et par où sortir? Cet embarras possible nous tînt M. le duc d'Orléans, le cardinal Dubois et moi, en consultations redoublées. Enfin il fut conclu que, dans la fin de la matinée du jour du Conseil de Régence, qui ne seroit tenu que l'après-dînée, M. le duc d'Orléans manderoit séparément M. le Duc et M. de Fréjus, M. le Duc, dont il n'y avoit rien à craindre... Fréjus pour le caresser par cette distinction. M. le Duc fut surpris, mais ne se fâcha point, et fit très bien auprès du Roi. Fréjus fut froid, il parut sentir que le besoin lui valoit la confidence, loua l'alliance, par manière d'acquit, que M. le Duc avoit fort approuvée, trouva l'infante bien enfant, ce qui n'avoit fait aucune difficulté à M. le Duc, dit néanmoins qu'il ne croyait pas que le Roi résistât, ni qu'il en fût ni aisé ni fâché, promit de se trouver auprès de lui quand la nouvelle lui serait apprise et fut modeste sur le reste...

« Le moment venu nous arrivâmes tous aux Tuileries, où M. le duc d'Orléans, qui, pour laisser assembler tout le monde, étoit arrivé le dernier..., pirouetta un peu dans le cabinet du conseil, en homme qui n'est pas bien brave et qui va monter à l'assaut. Enfin, il entra chez le Roi, je le suivis; il demanda qui étoit dans le cabinet avec le Roi, et sur ce qu'on ne lui nomma point Fréjus, il l'envoya chercher. Il s'amusa là comme il put, peu de temps, puis il entra dans le cabinet où étoit M. le Duc, le maréchal de Villeroy et quelques gens intérieurs. Enfin Fréjus arriva, l'air empressé comme un homme mandé et qui a fait attendre. Fort peu après qu'il fut entré dans le cabinet, j'en vis sortir le peuple, c'est-à-dire qu'il n'y demeura que M. le duc d'Orléans, le cardi-

nal Dubois, qui étoit entré avec lui, M. le Duc, le maréchal de Villeroy et Fréjus. Alors me trouvant seul de ma sorte et du Conseil de Régence dans cette chambre, et ma curiosité satisfaite de les savoir aux mains, je rentrai dans le cabinet du conseil, sans toutefois m'éloigner de la porte par où je venois d'y rentrer.

« Peu après, les maréchaux de Villars, d'Estrées et d'Huxelles, vinrent l'un après l'autre à moi, surpris de cette conférence secrète qui se tenoit dans le cabinet du Roi. Ils me demandèrent si je ne savois point ce que c'étoit. Je leur répondis que j'en étois dans la même surprise qu'eux et dans la même ignorance. Ils demeurèrent tous trois à causer avec moi, pendant un bon quart d'heure, ce me semble, car le temps me parut fort long, et cette longueur me faisoit craindre quelque chose de fort fâcheux et de fort embarrassant. A la fin le maréchal de Villars dit : « Entrons là-dedans en attendant; nous y serons aussi bien qu'ici », et là-dessus nous entrâmes jusque dans la chambre du Roi, où il n'y avoit que de ses gens et les sous-gouverneurs.

« Très peu de temps après que nous y fûmes, la porte du cabinet s'entr'ouvrit, je ne sais ni pourquoi ni comment, car je causois le dos tourné à la porte avec le maréchal d'Estrées; un peu de bruit me fit tourner, et je vis le maréchal d'Huxelles qui entroit dans le cabinet. A l'instant le maréchal de Villars qui étoit avec lui nous dit : « Il entre, pourquoi n'entrerions-nous pas? » et nous entrâmes tous trois. Le dos du Roi étoit vers la porte par où nous entrions; M. le duc d'Orléans en face, plus rouge qu'à son ordinaire; M. le Duc auprès de lui, tous deux la mine allongée; le cardinal Dubois et le maréchal de Villeroy en biais; et M. de Fréjus tout près du Roi, un peu de côté, en sorte que je le voyois de profil d'un air qui me parût embarrassé. Nous demeurâmes comme nous étions entrés derrière le Roi, moi tout à fait derrière. Je m'avançai la tête un instant pour tâcher de le voir de côté, et je la retirai bien vite parce que je le vis rouge, et les yeux, au moins celui que je pus voir, pleins de larmes. Aucun de ceux qui étoient avant nous ne branla pour notre arrivée ni ne nous parla. Le cardinal Dubois me parût moins empêtré, quoique fort sérieux, le maréchal de Villeroy secouant sa perruque tout à son ordinaire : « Allons mon maître, disoit-il, il faut faire la chose de bonne grâce. » Fréjus se baissoit et parloit au Roi à demi bas et l'exhorta, ce me sembla, sans entendre ce qu'il disoit. Les autres étoient en silence très morne et nous, derniers entrés, fort étonnés du spectacle. A la fin je démêloi que le Roi ne vouloit point aller au Conseil de Régence et qu'on le pressoit là-dessus, je n'osai jamais faire aucun signe à M. le duc d'Orléans

ni au cardinal Dubois, pour tâcher d'en découvrir davantage. Tout ce manège dura presque un quart d'heure. Enfin, M. de Fréjus ayant encore parlé bas au Roi, il dit à M. le duc d'Orléans que le Roi iroit au Conseil, mais qu'il lui falloit quelques moments pour le remettre.

« Cette parole remit quelque sérénité sur les visages. M. le duc d'Orléans répondit que rien ne pressoit, que tout le monde étoit fait pour attendre ses moments; puis s'approchant entre le Roi et Fréjus, tout-contre, il parla bas au Roi, puis dit tout haut : « Le Roi va venir, je crois que nous ferons bien de le laisser », sortit et nous tous, tellement qu'il ne demeura avec le Roi que M. le Duc, le maréchal de Villeroy et l'évêque de Fréjus. En chemin pour aller dans le cabinet du conseil, je m'approchai de M. le duc d'Orléans qui me prit sous le bras et se jeta dans mon oreille, s'arrêta dans un détroit de porte, et me dit que le Roi, à la mention de son mariage, s'étoit mis à pleurer; qu'ils avoient eu toutes les peines du monde, M. le Duc, Fréjus et lui, d'en tirer un oui, et après cela, qu'ils avoient trouvé la même répugnance à aller au Conseil de Régence, dont nous avions vu la fin. Il n'eût pas loisir de m'en dire là davantage, et nous rentrâmes dans le cabinet du conseil avec lui. Or, il étoit essentiel que le Roi y déclarât, ou du moins y fût présent à la déclaration de son mariage qui étoit chose si personnelle qu'elle n'y pouvoit passer sans lui. Ceux qui le composoient et qui étoient demeurés dans le cabinet du conseil, surpris de cette longue et inusitée conférence dans le cabinet du Roi, nous voyant rentrer, s'approchèrent avec curiosité, sans toutefois oser demander ce que c'étoit; tous avoient l'air occupé. M. le duc d'Orléans s'amusa comme il put avec les uns et les autres, disant que le Roi alloit venir. Les trois maréchaux et moi qui rentrions avec M. le duc d'Orléans, nous séparâmes sans nous trop mêler avec personne. Cela fut court. Le Roi rentra avec M. le Duc et le maréchal de Villeroy, et tout aussitôt on se mit en place. Le cardinal Dubois qui n'entroit plus au Conseil de Régence depuis qu'il portoit la calotte rouge s'en étoit allé tout de suite au sortir du cabinet du Roi.

Le mariage déclaré au Conseil

« Assis tous en place, les yeux se portèrent sur le Roi, qui avoit les yeux rouges et gros, et avoit l'air fort sérieux. Il y eut quelques moments de silence pendant lesquels M. le duc d'Orléans passa les yeux sur toute la compagnie qui paraissoit en grande expectation ; puis, les arrêtant sur le Roi, il lui demanda s'il trouvoit bon qu'il fît part au Conseil de son mariage. Le Roi répondit un oui sec, en assez basse note, mais qui fut entendu des quatre ou cinq plus proches de chaque côté, et aussitôt M. le

duc d'Orléans déclara le mariage et la prochaine venue de l'infante, ajoutant tout de suite la convenance et l'importance de l'alliance, et de resserrer par elle l'union si nécessaire des deux branches royales si proches, après les fâcheuses conjectures qui les avaient refroidies. Il fut court, mais nerveux, car il parloit à merveille et demanda les avis; on peut bien juger quels ils furent. Puis M. le duc d'Orléans parla encore un peu sur l'unanimité des suffrages à laquelle il s'étoit bien attendu sur un mariage si convenable, sur quoi il s'étendit encore un peu. Puis se tournant vers le Roi il s'inclina, et d'un air souriant, comme pour l'inviter à prendre le même, il lui dit : « Voilà donc, Sire, votre mariage approuvé et passé, et une grande et heureuse affaire faite. »

« Le conseil fut levé... Je laissai rentrer M. le duc d'Orléans au Palais-Royal, puis j'allai l'y trouver, curieux de savoir plus en détail ce qu'il n'avoit pu me dire qu'en gros à l'oreille entre ces deux portes. Il ne fit en effet qu'étendre ce qu'il m'avoit dit, parce que tout s'étoit passé avec peu de paroles. Il me dit qu'après avoir dit au Roi la convention de son mariage sous son bon plaisir, il ne doutoit pas qu'il n'y voulût bien consentir et qu'il ne l'approuvât; sur quoi voyant ses yeux rougir et s'humecter en silence, il n'avoit pas fait semblant de s'en apercevoir, et s'étoit mis à expliquer à la compagnie la nécessité et les avantages de ce mariage, tels qu'il avoit estimé devoir passer par-dessus l'inconvénient de l'âge de l'infante, que M. le Duc, après ce court discours, l'avoit repris et approuvé fort bien en deux mots; que le cardinal Dubois avoit étendu les raisons, et atténué l'inconvénient de l'âge, par l'avantage d'élever ici l'infante aux manières françoises, et d'accoutumer ensuite le Roi et elle réciproquement, tout cela néanmoins en assez peu de mots, tandis que les larmes tomboient des yeux du Roi assez dru, et que de fois à autre Fréjus lui parloit bas, sans en tirer aucune réponse; que le maréchal de Villeroy, avec force gestes et quelques phrases, avoit dit qu'on ne pouvoit s'empêcher de reconnoître l'utilité de la réunion des deux branches, ni aussi l'importance que le Roi eût des enfants dès qu'il en pourroit avoir et que, dans une affaire aussi désirable, il étoit malheureux qu'il n'y eût point en Espagne de princesse d'un âge plus avancé; que néanmoins il ne doutoit point que le Roi n'y donnât son consentement avec joie, et tout de suite lui en dit quelques paroles d'exhortation. M. le duc d'Orléans reprit là-dessus la parole sur les avantages et la nécessité incomparablement plus considérables que l'inconvénient de l'âge, mais en deux mots. Le cardinal Dubois ne

parla plus et ils attendirent en grandes angoisses ce que l'affaire deviendroit entre les mains de Fréjus, qui étoit leur seule espérance. Ce prélat parla peu sur la chose. Il dit en s'adressant au Roi qu'il devoit marquer sa confiance aux lumières de M. le duc d'Orléans, sur un mariage qui le réunissoit si heureusement avec le roi son oncle, comme il la lui donnoit sur le gouvernement de son royaume, puis parloit bas au Roi à reprises, et par-ci par-là quelques paroles d'exhortation sèches et tout haut du maréchal de Villeroy, jusqu'à ce qu'enfin le Roi eût prononcé qu'il consentoit.

« Le cardinal Dubois arriva en tiers comme M. le duc d'Orléans raisonnoit avec moi sur tout ce détail qu'il venoit de me raconter, et tous deux convinrent que, sans l'évêque de Fréjus qui encore s'étoit fait attendre et n'avoit pas montré agir de trop bon cœur, ils ne savoient ce qui en seroit arrivé. L'angoisse en avoit été si forte, qu'ils s'en sentoient encore tous deux. Aussitôt on dépêcha un courrier en Espagne et un autre au roi de Sardaigne, grand-père du Roi. La nouvelle courut Paris dès que ceux du Conseil de Régence en furent sortis; les Tuileries et le Palais-Royal furent bientôt remplis de tout ce qui venoit se présenter devant le Roi et faire des compliments au Régent de la conclusion de ce grand mariage, ce qui continua les jours suivants. Le Roi eut peine à reprendre quelque gaieté tout le reste du jour, mais le lendemain il fut moins sombre et, peu après, il n'y parut plus[15]. » (14 septembre 1721).

L'intrigue des mariages espagnols

Dans le public la « nouvelle surprit tout le monde et donna lieu à beaucoup parler[16] »; on s'étonna d'un mariage dont les fruits ne pouvaient qu'être si tardifs et qu'il faudrait attendre douze ans. Le nœud de l'intrigue qui avait procuré cette alliance disproportionnée échappait à tout le monde. Le *Mémoire* du jurisconsulte Obrecht n'avait pas été ébruité, mais plus de deux mois avant les suggestions qu'il renfermait, l'idée était venue au Palais-Royal d'unir une fille du Régent au fils de Philippe V et il semble que Dubois s'en soit ouvert à l'abbé de Mornay au moment où celui-ci opérait mystérieusement à Madrid[17]. Mornay répondit en chiffres et conseilla à Dubois de gagner de plus en

[15] Saint-Simon, *Mémoires*, édit. Chéruel, t. XVIII, p. 213-222.

[16] M. Marais, *Journal et Mémoires*, t. II, p. 191, 15 septembre 1721 ; Barbier, *Journal*, t. I, p. 159.

[17] *Arch. des Aff. Étrang.*, Espagne, t. 297, fol. 216 : *Mornay à Dubois*, 29 décembre 1720.

plus l'amitié et la confiance du P. Daubenton[18]. Mornay succomba à la peine, mais le Régent ne perdait pas de vue la négociation et le 9 juillet nous voyons reparaître une ancienne connaissance, le sieur de Sourdeval, compagnon de Dubois en 1716 lors de son voyage à la Haye. Ce jour là, Sourdeval prenait la route de Madrid avec les ratifications des traités récemment signés et une lettre de Dubois à Maulévrier contenant ces mots : « Si le roi d'Espagne demandait sur quelle princesse S. A. R. lui conseille de jeter les yeux, il devrait répondre qu'il ne croit pas que le Régent prenne la liberté de rien suggérer à S. M. C. sur une affaire de cette nature[19]. »

Sourdeval était chargé d'offrir à Grimaldo un portrait de Louis XV entouré de diamants et de lui faire insinuer l'acception d'une pension de trente mille livres « pour favoriser l'union des deux couronnes[20] ». Pendant ce temps, Maulévrier se plaindrait des projets de mariages autrichiens; auparavant un piège avait été adroitement tendu dans lequel on espérait voir Philippe V se jeter de lui-même; par des affidés, on était parvenu à lui faire entendre que le Régent avait formé le dessein de faire épouser une de ses filles, Mlle de Montpensier, ou Mlle de Beaujolais à Louis XV. Philippe rumina son projet de mettre sa propre fille sur le trône de France et afin d'en écarter plus sûrement la jeune Montpensier, il lui offrit le trône d'Espagne. Jamais dupe ne s'estima plus habile[21]. Sourdeval arriva à Madrid le 20 juillet, et dès le lendemain à quatre heures du matin il entrait à l'Escurial, où il passait trois jours en conférences avec le P. Daubenton, Grimaldo et la reine Elisabeth. Le 24, il regagnait Madrid où il arrivait le 25 et conférait avec un sieur Sartine qui fit agréer à Mme Grimaldo l'équivalent de la pension de trente mille francs en bijoux et en diamants[22]. Or ce fut le 25 juillet que Maulévrier apprit de Daubenton et, quelques heures plus tard, de Philippe V les nouvelles dispositions de ce prince. Le 26, on l'a vu, Grimaldo faisait retarder le départ imminent de Sourdeval afin

[18] *Arch. des Aff. Étrang.*, Portugal, t. 55, fol. 167 : *Dubois à Mornay*, 14 janvier 1721.

[19] *Arch. des Aff. Étrang.*, Espagne, t. 302, fol. 215 : *Dubois à Maulévrier*, 9 juillet 1721, *Ibid.*, t. 302, fol. 235 : *Instructions* à M. de Sourdeval.

[20] Voir E. Bourgeois, *Le Secret de Dubois*, p. 305-306.

[21] *Public Record Office*, France, vol. 363; *Schaub à lord Carteret*, Paris, 4 octobre 1721.

[22] Mme Grimaldo stipula l'envoi annuel de bijoux et de vins de Bourgogne et de Champagne pour le montant de la pension. Qu'on se rappelle les envois de vins fins à Georges Ier et à Stanhope.

de lui remettre les propositions de mariages suggérées par Sartine qu'inspirait Sourdeval lui-même[23].

Ouvrage de Dubois

Toute cette manigance était l'œuvre de Dubois, il sut n'en rien laisser voir afin que Philippe V s'attachât à ces mariages comme à son œuvre personnelle, mais le Régent savait et disait indiscrètement que Dubois avait tout fait en un « tourne-main ». Dès que la nouvelle fut publiée la vanité du cardinal l'emporta sur la modestie et il ne sut pas se refuser l'honneur de ce nouveau succès. Le mariage fut déclaré le 14 septembre et le Régent assura, dans le cercle des ministres étrangers qu'il n'avait d'autre mérite que d'avoir sur-le-champ et sans hésiter accepté l'offre du roi d'Espagne. Schaub n'en crut rien. S'entretenant, le 15, avec Dubois, « au lieu de commencer, dit-il, par me plaindre du mystère qu'il nous avait fait, je me mis à le louer de ce nouvel échantillon de son habileté. » Le cardinal s'en défendit. « Nous n'avons pas, répondit-il, l'honneur de l'invention; c'est le roi d'Espagne qui s'en est avisé lui-même[24]. » Lord Carteret accueillît très aimablement l'annonce officielle qui lui fut faite par Destouches. Alors Dubois craignit peut-être qu'on n'ajoutât trop de créance à ses dénégations et laissa entrevoir son rôle véritable : « Le cardinal, écrit Sutton à son ministre, s'est découvert à nous, en avouant que les trois lettres du roi d'Espagne [à Louis XV et à Villeroy] avaient été concertées avec cette Cour [de France] et que ce party est le propre ouvrage de ses mains. » Il le représente comme le meilleur moyen d'apaiser le ressentiment de Philippe V pour la destruction de sa flotte, et de le « rapatrier » avec l'Angleterre et la France. « Vous voyez, Milord, par la date de ces circonstances, que M. le cardinal ne soutient plus que ce mariage est une chose nouvelle. » Comme Georges I[er] avait paru surpris que l'affaire eût été conduite d'une manière si secrète, Dubois s'en excusait sur ce que dans une quinzaine de jours le roi d'Angleterre se sentirait obligé au Régent de lui avoir caché une chose de nature à n'être pas communiquée pendant qu'elle était en négociation[25].

Il le reconnait

Le 28 septembre, Schaub célèbre la glorieuse semaine de « notre cardinal » qui lui a expliqué qu'il a dû garder le secret afin que l'affaire fût *bâclée* sans que le parti « vieille Cour » en

[23] *Arch. des Aff. Étrang.*, Espagne, t. 303, fol. 116 : *Relation du voyage de Sourdeval*, du 4 août 1721.

[24] *Public Record Office*, France, vol. 363 : *Schaub à lord Carteret*, Paris, 28 septembre 1721.

[25] *Public Record Office*, France, vol. 363 : *Sutton à lord Carteret*, Paris, 16 septembre 1721.

connût rien et que tout le monde fut bien persuadé qu'ils ne possédaient pas exclusivement la confiance du roi d'Espagne. Dubois se divertit à voir la confusion de Villeroy qui, après s'être réjoui de ce mariage espagnol, songe qu'il va pendant longtemps prolonger les chances et l'autorité du duc d'Orléans. L'entourage du maréchal découvre de suite que le Roi, à sa majorité, pourra chercher une princesse d'un âge mieux proportionné au sien; et « vous jugez, Mylord, poursuit Dubois, que ces menaces n'effraient guère le Régent. La reine d'Espagne, au premier déplaisir que le roi son époux causeroit à son Altesse Royale, seroit exposée à la honte de se voir renvoyer sa fille. » Dans le tête-à-tête avec Schaub, le cardinal s'ouvre presque sans réserve. « Le cardinal m'a fait lecture des lettres que le roi d'Espagne a écrites au jeune Roy, au Régent et au maréchal et quand je lui ai demandé si c'était luy qui les avoit dictées ou composées, il ne l'a pas trop nié[26]. »

Annonce du mariage de Mlle de Montpensier

Le Régent, comme on l'a vu, jugea prudent de ne pas déclarer les deux mariages à la fois. Bien lui en prit; il laissa ainsi s'apaiser les humeurs et se refroidir les esprits, cependant il fallait finir cette affaire. Dès le 19 septembre, Dubois écrivait au cardinal de Rohan : « Le public qui aime à faire faire de belles actions aux princes, étant informé avec quel zèle S. A. R. a appuyé la proposition du roi d'Espagne, ...sans aucun retour sur les espérances dont sa famille se pouvait flatter, annonce que le Roi Catholique, par reconnaissance, pourra demander Mlle de Montpensier pour le prince des Asturies[27]. » Le 21 septembre, à sept heures du soir, le courrier apportait à Balsaïn l'acceptation de Louis XV, dès le lendemain Philippe V consultait pour la forme son fils le prince des Asturies et envoyait la demande officielle de la main de la princesse[28]; cette demande arriva le 27 à Paris[29]. Le Régent « alla chez le Roi, après avoir confié son secret à M. le Duc et à M. de Fréjus. Il les trouva dans le cabinet du Roi, il en fit sortir tous les autres, et entrer le cardinal Dubois, et là il dit au Roi l'honneur que le roi d'Espagne lui vouloit faire, et lui demanda la permission de l'accepter. Cela se passa tout uni-

[26] *Public Record Office*, France, vol. 363 : *Schaub à lord Carteret*, Paris, 28 septembre 1721.

[27] *Dubois à Rohan*, 19 septembre 1721, dans *Anecdotes sur l'élévation de Dubois*, ms. de la Bibli. de l'École Sainte-Geneviève, V, fol. 22.

[28] *Arch. des Aff. Étrang.*, Espagne, t. 305, fol. 9 : *Maulévrier à Dubois*, 22 septembre 1721.

[29] *Arch. des Aff. Étrang.*, Suède, t. 149, fol. 390 : *Dubois à Campredon*, 29 septembre 1721.

ment, sans la moindre difficulté, mais le maréchal de Villeroy ne put s'empêcher dans le compliment qu'il fit sur-le-champ à M. le duc d'Orléans, de témoigner son étonnement qui sentit fort le dépit. Le lendemain 28[30], le duc d'Orléans en fit la déclaration au Conseil de Régence, le Roi présent[31]. » Avis et compliments ne furent qu'une même chose; les maréchaux de Villeroy, de Villars et d'Huxelles y parurent le visage enflammé et ne purent cacher leur dépit pour ne pas dire leur désespoir. Le lendemain, le Roi alla au Palais-Royal, puis à Saint-Cloud, faire compliment « sur ce grand et incroyable mariage », et en ce moment Dubois s'entretenait avec Schaub. « Il faut avouer, concluait Schaub à la suite de cet entretien, que rien n'a été mené plus adroitement, et que si jamais mystère a été pardonnable, c'est celui que le cardinal nous a fait dans cette rencontre. Car, sans le plus profond secret, il n'auroit pas été possible de faire agir ainsi le roy d'Espagne comme de son pur mouvement. Maulévrier même n'a pas été dans le secret; et toute sa part a été de porter les lettres du cardinal au confesseur[32]. » Les deux compères s'entendaient à demi-mot. Daubenton, personnage avisé, n'entendait pas que sa part de collaboration dans un événement de cette importance fut oubliée, et Dubois le rassurait sur ce point : « Ces deux mariages, lui écrivait-il, sont si utiles à l'union des deux monarchies, et cette union si nécessaire au bien de la religion que votre piété et votre zèle pourroient bien vous y avoir fait contribuer; et, en ce cas je vous féliciterois et vous remercierois en même temps de la part que vous y auriez prise; mais toujours je me réjouis avec vous de ce que Dieu répand ses bénédictions sur nous et nous regarde d'un œil de miséricorde[33]. »

Telle fut, d'après les témoins les mieux informés et les documents les plus sincères, cette négociation des mariages espagnols qui mit le sceau à la réputation diplomatique de Dubois, découvrit ses qualités exceptionnelles de perspicacité, de décision, son adresse à garder son secret, à poursuivre son dessein et à réaliser son grand ouvrage dans toutes ses parties. Saint-Simon, qui avoue n'avoir jamais rien connu de cette négociation reconnaît qu'il faut convenir que de porter une fille du Régent

[30] J. Buvat, *Journal*, t. II, p. 299.

[31] Saint-Simon, *Mémoires*, édit. Chéruel, 1858, t. XVIII, p. 223.

[32] *Public Record Office*, France, vol. 363 : *Schaub à lord Carteret*, Paris, 30 septembre 1721.

[33] *Arch. des Aff. Étrang.*, Espagne, t. 305, fol. 59 : *Dubois au P. Daubenton*, octobre 1721.

sur le trône d'Espagne fut un chef-d'œuvre de l'audace et et d'un bonheur sans pareil[34].

La « Vieille Cour » suffoquée de colère

« Si la nouvelle de la déclaration du mariage du Roi avoit bien étourdi et affligé la cabale opposée à M. le duc d'Orléans, celle de la déclaration de celui d'une des princesses ses filles avec le prince des Asturies l'atterra. Ce fut un accablement si marqué dans toute leur contenance, qu'il les distinguoit aux yeux les moins perçants et les tint plusieurs jours dans un morne silence... Ils n'avoient [eu] que l'Espagne dans la bouche, qui étoit l'ancre de leurs espérances, la protection de leurs mouvements, le seul moyen de l'accomplissement de leurs désirs, et par tout ce que Dubois n'avoit cessé de faire contre elle en faveur de l'Angleterre, l'occasion continuelle et sans indécence de fronder et décrier le Régent et son gouvernement qui, d'ailleurs, leur avoit donné beau jeu du côté des finances et celui de sa vie domestique. Toutes ces choses si flatteuses qui, malgré le peu de succès de leur malignité, de leur haine, de leurs efforts, faisoient toutefois encore la nourriture de leur esprit, de leur volonté, de leurs vues, non seulement tomboient et disparaissoient par ce double mariage, mais se tournoient contre eux, et les laissoient, dans le moment même, en proie au vide, à la nudité, au désespoir... Néanmoins ayant un peu repris ses esprits au bout de quelques jours, elle se mit à détester l'Espagne et à la même mesure qu'elle s'y étoit attachée, et ce contraste fut si subit, si entier, si peu mesuré, qu'il ne falloit que le voir et l'entendre pour en sentir la cause... Aux cris contre l'Espagne, ils en joignirent contre le duc d'Orléans qui, disoient-ils, sacrifioit le Roi à un enfant sorti à peine du maillot, pour marier si grandement sa fille, et pour la criminelle espérance qu'en retardant sa postérité, il pût manquer, avant l'âge [nubile] de l'infante et le duc d'Orléans régner en sa place, après s'être fait un appui de l'Espagne, si justement et si longuement son ennemie personnelle. On les méprisa et on ne songea plus qu'à exécuter promptement tout ce qui pouvoit l'être de ce traité de double mariage[35]. »

La joie en Espagne

A Madrid, l'écho de ces colères et de ces menaces se perdit au sein de l'allégresse d'une Cour ravie, Maulévrier remit le 21 septembre à Philippe V ses dépêches et le Roi les lut à trois reprises, s'extasiant sur la manière dont le Régent avait agi pour obtenir l'acceptation du Roi de France et du Conseil de Régence. Ensuite il pleura, la Reine pleura, Maulévrier pleura; les courtisans entrè-

[34] Saint-Simon, *Mémoires*, t. XVIII, p. 224.
[35] Saint-Simon, *Mémoires*, édit. Chéruel, 1858, t. XVIII, p. 225-227.

rent et ce furent des compliments, des effusions, des embrassades et pour finir un *Te Deum* que suivit un bal[36]. Philippe V annonça lui-même à sa fille, âgée de trois ans, sa nouvelle destinée : « Je ne veux pas que vous appreniez par un autre que par moi-même ma très chère fille, que vous êtes reine de France. J'ai cru ne pouvoir mieux vous placer que dans votre même maison et dans un si beau royaume. Je crois que vous en serez contente. Pour moi, je suis si transporté de joie de voir cette grande affaire conclue que je ne puis vous l'exprimer, vous aimant avec toute la tendresse que vous ne sauriez vous imaginer. Donnez à vos frères cette bonne nouvelle, et embrassez-les bien pour moi. Je vous embrasse aussi de tout mon cœur[37].

Contrat de l'infante

En même temps que l'acceptation de Louis XV, deux projets de contrats avaient été envoyés à Madrid. Celui du Roi et de l'infante prévoyait les démarches à faire pour obtenir les dispenses de proche parenté, l'envoi immédiat en France de l'infante, dont les épousailles auraient lieu à l'âge de douze ans accomplis. La dot s'élevait à cinq cent mille écus d'or sol en échange de laquelle Anne-Marie-Victoire renoncerait à toute prétention sur aucune partie de l'héritage de ses parents pour elle et pour ses descendants; cette renonciation ne serait pas valable si l'infante demeurait veuve sans enfants ou contractait un deuxième mariage. Le Roi Très Chrétien donnerait à l'infante cinquante mille écus à son arrivée dans le royaume et trois cent mille livres lors de la célébration du mariage. Pour son douaire, elle aurait une rente de vingt mille écus d'or sol assignés sur des terres dont la principale aurait le titre de duché[38].

et de Mlle de Montpensier

Mlle de Montpensier recevait la même dot de cinq cent mille écus d'or sol, mais tandis qu'en Espagne le Roi dotait sa fille, en France c'était le trésor qui dotait la fille du Régent dont la libéralité se bornait à cinquante mille écus d'or. En cas de veuvage, la princesse pourrait sortir d'Espagne et retomber à la charge de la France[39].

[36] *Arch. des Aff. Étrang.*, Espagne, t. 305, fol. 9 : *Maulévrier à Dubois*, 22 septembre 1721.

[37] *Arch. des Aff. Étrang.*, Espagne, t. 150 : *Mémoires et documents.*

[38] *Arch. des Aff. Étrang.*, Espagne, t. 299, fol. 143 : Articles accordés entre le commissaire-député par le roy T. C. et celuy du roy d'Espagne pour parvenir au mariage qui se doit accomplir entre très haut, très excellent et très puissant prince Louis XV, par la grâce de Dieu roy de France et de Navarre et très haute et très puissante princesse Dõna-Anna-Maria-Victoria, infante d'Espagne, etc.

[39] *Arch. des Aff. Étrang.*, Espagne, t. 299, fol. 161 : Contrat du prince des Asturies et de Mademoiselle de Montpensier.

Philippe V approuva tout et les deux contrats furent signés le 5 octobre, à Balsaïn, par Maulévrier et par Grimaldo, ratifiés le 20 par le Roi. Dès lors chacun allait s'ébranler : princesses, ambassadeurs, cortèges chemineraient en sens inverse avec un luxe et une dépense infinis.

CHAPITRE LIII

L'ambassade de Saint-Simon

(Septembre 1721 — mars 1722)

Saint-Simon demande l'ambassade extraordinaire. — Il se ménage l'appui de Dubois. — Les préparatifs. — Instruction. — Mission du duc d'Ossone. — Saint-Simon à Madrid. — Le Roi. — L'infante. — Le contrat. — L'audience solennelle. — Audience de la Reine. — Signature du contrat. Le voyage de Mlle de Montpensier. — Voyage de l'Infante. — L'échange. — Le prince des Asturies. — La rencontre. — Santé et destinées de la princesse des Asturies. — Saint-Simon ruiné. — Maulévrier reste à son poste. — Voyage de l'infante. — Bordeaux. — Chartres. — Orléans. — Berny. — Bourg-la-Reine. — Aspect de Paris. — Le cortège et les fêtes.

Saint-Simon demande l'ambassade extraordinaire

Au premier mot du mariage du Roi et de la venue de l'infante d'Espagne, le duc de Saint-Simon songea à l'occasion que lui offrait la confidence du Régent de faire la fortune de son second fils. Après avoir exposé un plan d'éducation, désigné une gouvernante et une résidence, improvisé et brillé tout à son aise, le duc d'Orléans lui dit qu'il avait raison mais qu'on ne pouvait adopter ses vues, la place de gouvernante ne se pouvant ôter à la duchesse de Ventadour qui n'était pas femme à s'enfermer au Val-de-Grâce. Saint-Simon contesta un peu et dit au prince « que, puisque les choses en étoient nécessairement à ce point, il devenoit instant d'envoyer faire la demande solennelle de l'infante et en signer le contrat de mariage, qu'il y falloit un seigneur de marque et titré, et que je le suppliois de me donner cette ambassade avec sa protection et sa recommandation auprès du roi d'Espagne pour faire grand d'Espagne le marquis de Ruffec »; et sans lui donner un instant il récapitula tout ce que le Régent avait fait pour d'autres et n'avait pas fait pour lui : et La Feuillade, et Noailles, et Brancas, et Nevers! Le prince « eut peine à le laisser achever », accorda tout et tout de suite. Ce qu'il assaisonna de beaucoup d'amitié avec la demande d'un secret sans réserve et la recommandation de ne faire aucun préparatif, vou-

lant se donner le temps « de tourner son Dubois et de lui en faire avaler la pilule[1] ».

Il se ménage l'appui de Dubois

Dubois avait son candidat, assez singulièrement choisi : le maréchal de Berwick, qui avait commandé l'armée en 1719 et à qui le ministre voulait ménager l'occasion de regagner la faveur de Philippe V; « malheureusement, écrit-il au maréchal, je fus prévenu de quelques heures par M. le duc de Saint-Simon, qui tira de S. A. R. un engagement si positif qu'il n'y eut plus moyen de le rompre[2]. » Toutefois Saint-Simon savait que le Régent était « tenu de trop court[3] » par Dubois, pour ne pas ménager ce ministre. Comme la brouille avait, entre eux, succédé à l'amitié, il chargea M. de Belle-Isle d'offrir ses excuses au cardinal avec la demande de l'ambassade extraordinaire à Madrid. Vingt années plus tard, la scène était retournée et c'était, à l'en croire, Dubois qui envoyait Belle-Isle à Saint-Simon « pour ployer sa roideur et lui offrir la paix. » Belle-Isle remplit sa mission le 5 ou le 6 septembre et, le 8, Dubois répondit aux avances très humbles de Saint-Simon : « J'avois deviné, monsieur, ce que vous désiriez de mes soins, et j'ai débuté par là ce matin avec les sentiments que pouvoit m'inspirer l'ancienne amitié dont vous m'avez autrefois honoré, qui surnagera toujours dans les plus mauvais temps aux vagues les plus orageuses... J'aurai l'honneur de vous voir au jour et à l'heure qu'il vous plaira de me marquer pour concerter avec vous toutes les mesures qu'il y a à prendre[4]. » Entre ces deux adversaires, aussi vindicatifs l'un que l'autre, commença une joûte impitoyable. Dubois savait ce que pèse l'indépendance d'un grand seigneur ruiné devant l'omnipotence d'un ministre, il complota la ruine de Saint-Simon afin de le tenir à sa discrétion, et celui-ci le comprit, mais trop tard; il s'en vengea, sachant ce que pèse la réputation d'un ministre vilipendé persévéramment par un écrivain.

Les préparatifs

Ce ne furent d'abord de la part de Dubois que profusions d'amitiés, d'attachement et tous les artifices en usage afin d'éviter d'entrer en matière et de rien discuter avec lui. Lorsque la date

[1] Saint-Simon, *Mémoires*, édit. Chéruel, 1858, t. XVIII, p. 167-168; P. Bliard. *Dubois et Saint-Simon. Une ambassade extraordinaire à Madrid*, 1721-1722, dans *Revue des Questions historiques*, 1901, t. LXX, p. 37-73; *Dubois cardinal et premier ministre*, t. II, p. 369-408.

[2] *Arch. des Aff. Étrang.*, Espagne, t. 311, fol. 82 : *Dubois à Berwick*, 28 octobre 1721.

[3] Saint-Simon, *op. cit.*, t. XVIII, p. 224.

[4] *Arch. des Aff. Étrang.*, Espagne, t. 304, fol. 74 : *Dubois à Saint-Simon*, 8 septembre 1721.

du départ approcha, le ministre changea de ton, prêcha la plus extrême magnificence et entra dans les plus minces détails, se récriant sur l'excès de simplicité, augmentant le train d'un tiers. Saint-Simon se débattit, rappela l'état pitoyable des finances, le déchet prodigieux du change et obtint pour réponse « que cela devoit être ainsi pour la dignité du Roi, et que c'étoit à S.M. de porter toute la dépense ». Le Régent, persuadé par le cardinal, tint le même langage; alors il fallut que Saint-Simon détaillât le nombre et la broderie de ses habits, qu'il énumérât ce qui regardait la table et l'écurie et le cardinal augmenta tout du double. « Il fallut céder, quoique je sentisse bien qu'une fois embarqué, ils ménageroient la bourse du Roi aux dépens de la mienne[5]. » L'ambassade fut déclarée le 23 septembre et Saint-Simon partit en poste le 23 octobre. Ce mois, si on le pouvait raconter dans sa minutie serait pareil à une comédie entrecoupée d'accès de rage, de fines perfidies et de harangues enflammées.

Dubois montrait alors autant d'empressement qu'il avait marqué de nonchalance. Il envoya presser les ouvriers, voulut voir un habit de chaque sorte de domestiques, livrées et autres, y ajouta des galons; même il se fit montrer tous les habits faits pour l'ambassadeur et ses deux fils. Enfin l'impatience devint telle qu'il fit transporter tout ce qui pût l'être sur des haquets en poste jusqu'à Bayonne. Il voulut encore connaître la suite, le trouva bien choisie mais trop peu nombreuse et envoya dire qu'il fallait emmener une quarantaine d'officiers. Saint-Simon se récria, parla de folie de dépenses, fit entendre que cette belle jeunesse, galante, indiscrète et française, lui susciterait par ses aventures plus d'affaires que toutes celles de l'ambassade. Finalement, on composa et l'ambassadeur n'emmena que vingt-neuf officiers. Entre temps Saint-Simon écrivait, interrogeait, se bourrait de renseignements, consultait Berwick, Amelot, Saint-Aignan, Louville. Ce dernier qui avait la prétention justifiée de connaître à fond l'Espagne traçait un véritable itinéraire et une règle de conduite. M. de Saint-Simon ira ici, il ira là, il fera ceci, et puis cela. « Il verra le tombeau de la bienheureuse Marie d'Agréda qu'il verra bien dévotement et empêchera, s'il le peut, M. l'abbé de Saint-Simon de faire l'agréable ni de faire parade de son jansénisme. S'il ne suit pas mes conseils, il pourroit bien ne pas revenir entier en France[6]. » Saint-Simon dressa une

[5] Saint-Simon, *op. cit.*, t. XVIII, p. 228.

[6] *Arch. des Aff. Étrang.*, Espagne, t. 305, fol. 46; Drumond, *op. cit.*, p. 101.

sorte de questionnaire « sur des bagatelles qui pouvoient échapper, disait-il, à l'instruction attendue de Son Éminence ». Dubois répondit et Saint-Simon l'en remercia sur ce ton : « Toute mon habileté ne peut estre infusée que de la vostre qui est féconde en miracles. Une grande exactitude à vos ordres fera toutte ma conduite et une grande et pleine confiance en vous toutte ma sûreté. Je désire extrêmement vous avoir pu plaire tantôt. Je conjure Votre Eminence d'estre bien persuadée que c'est le cœur qui parle et qui lui est entièrement attaché[7]. » Ce fut dans ces sentiments qu'il lut une longue instruction qui lui fut remise au moment du départ[8].

Instructions

Elle lui prescrivait de hâter le plus possible son voyage, réglait par avance certaines questions de cérémonial et d'étiquette, exigeant, par exemple, que Mlle de Montpensier fut traitée comme une fille de France, marquait tout ce qui avait été fait et bien fait par Maulévrier, donnait enfin un aperçu de la situation politique résultant des traités d'alliance signés auparavant entre la France, l'Angleterre et l'Espagne. L'ambassadeur extraordinaire ne devait entretenir aucune relation avec les Bretons réfugiés, ni avec les partisans de Jacques Stuart, mais ne devait témoigner aucune hostilité aux amis de la princesse des Ursins ou du prince de Cellamare.

Mission du duc d'Ossone

Enfin, Saint-Simon partit en poste le 23 octobre avec ses fils, le comte de Lorges, l'abbé et le major de Saint-Simon, fut rejoint à Blaye par l'abbé de Mathan, à Bayonne par M. de Céreste. En chemin, au-delà de Poitiers, il rencontra le duc d'Ossone, grand seigneur espagnol qui remplissait la fonction d'ambassadeur extraordinaire du roi d'Espagne, et arriva à Paris le 29 octobre[9]. Celui-ci fut, par une attention presque unique, logé et défrayé avec sa suite à l'hôtel des Ambassadeurs extraordinaires. On se hâta de faire faire à la future épousée sa première communion et, le 13, le duc d'Ossone fut conduit à l'audience publique de Louis XV qu'il complimenta sur son mariage et à qui il adressa la demande pour Mlle de Montpensier. Le 15,

[7] *Arch. des Aff. Étrang.*, Espagne, t. 311, fol. 68 : *Saint-Simon à Dubois*, 22 octobre 1721 ; E. Drumont, *op. cit.*, p. 124, n° 2, p. 395-403.

[8] *Arch. des Aff. Étrang.*, Espagne, t. 299, fol. 127 : Mémoire pour servir d'instruction à M. le duc de Saint-Simon, Pair de France, conseiller au Conseil de Régence, gouverneur des ville, citadelle et comté de Blaye, gouverneur et Grand Bailli de Senlis, allant en Espagne, en qualité d'ambassadeur extraordinaire du Roy auprès du Roy Catholique, 21 octobre 1721 ; Saint-Simon, *Mémoires*, t. XVIII, p. 234-237.

[9] Saint-Simon, *Mémoires*, t. XVIII, p. 251-252, 331-334.

dans l'après-dînée, eut lieu la signature du contrat. Le duc d'Ossone, conduit par le prince d'Elbeuf et le chevalier de Sainctot, introducteur des ambassadeurs, dans un carrosse du Roi, et don Patricio Laulès, conduit par le prince Charles de Lorraine, grand écuyer de France et par M. de Rémond, autre introducteur des ambassadeurs, furent reçus aux Tuileries avec tous les honneurs accoutumés et la plus grande magnificence. Ils trouvèrent le Roi dans un grand cabinet, debout sous un dais, ayant un fauteuil derrière lui et découvert, une table et une écritoire devant lui. La duchesse d'Orléans avait prié la vieille Madame d'accompagner Mlle de Montpensier. Le Régent faisait face à sa mère aux deux bouts de la table et le cardinal Dubois un peu en arrière du Régent. Les princes et princesses du sang en demi-cercle ainsi que le comte de Toulouse, les grands officiers et les principaux seigneurs. Le duc d'Ossone et Laulès s'approchèrent, firent un court compliment et se retirèrent aux places qui leur étaient marquées, au-dessous des princes du sang et sur la même ligne. Le cardinal Dubois donna lecture du contrat qui fut signé par le Roi et par tout ce qui était là présent du sang; puis, sur une autre colonne, par les deux ambassadeurs, sur la même table.

Le Roi alla peu après rendre visite à Mlle de Montpensier au Palais-Royal, ensuite à l'Opéra, qu'il vit pour la première fois. Après le souper aux Tuileries, Louis XV revint au Palais-Royal où il ouvrit le bal avec Mlle de Montpensier, s'attarda une heure et demie et, en se retirant, traversa huit salles remplies de masques magnifiquement parés. Bal et souper conduisirent jusqu'à six heures du matin. Le 17 vinrent, par ordre, le prévôt des Marchands et le Corps de Ville, complimenter la gamine royale dont les caprices bizarres et la perversité précoce allaient consterner la Cour d'Espagne.

Pendant ce temps, Saint-Simon poursuivait son voyage. Il ne se hâtait point, heureux de savourer les encens provinciaux dont on le régalait libéralement. Philippe le fit prier de presser sa marche[10], l'ambassadeur extraordinaire n'en fit rien, prit son temps et mit un mois entier à gagner Madrid, où il arriva dans la nuit du 21 au 22 novembre. « J'espère, disait-il, que je ne feray point de honte à l'honneur de mon employ sur la Saint-Simon à Madrid. Le Roi

[10] *Saint-Simon à Dubois. Bayonne*, 8 novembre 1721, édit. Drumont. p. 125, n° 4; p. 127, n° 5; *Mémoires*, édit. Chéruel, 1858, t. XVIII, p. 256, 261.

manière de paroistre icy[11]. » Dès le lendemain, conduit par Grimaldo et accompagné de Maulévrier, il fut présenté au roi d'Espagne[12]. Le premier coup d'œil m'étonna si fort, avoue-t-il, que j'eus besoin de rappeler tous mes sens pour m'en remettre. Je n'aperçus nul vestige du duc d'Anjou, qu'il me fallut chercher dans un visage fort allongé, changé, et qui disoit encore beaucoup moins que lorsqu'il étoit parti de France. Il étoit fort courbé, rapetissé, le menton en avant, fort éloigné de sa poitrine, les pieds tout droits, qui se touchoient et se coupoient en marchant, quoiqu'il marchât vite et les genoux à plus d'un pied l'un de l'autre. Ce qu'il me fit l'honneur de me dire étoit bien dit, mais si l'un après l'autre, les paroles si traînées, l'air si niais, que j'en fus confondu. Un justaucorps, sans aucune sorte de dorure, d'une manière de bure brune, à cause de la chasse où il devoit aller, ne relevoit pas sa mine ni son maintien. Il portoit une perruque nouée, jetée par derrière, et le cordon bleu pardessus son justaucorps, toujours et en tout temps, et de façon qu'on ne distinguoit pas de Toison d'or qu'il portoit au cou avec un cordon rouge, que sa cravate et son cordon bleu cachaient presque toujours[13]. » La première audience dura un quart d'heure et se passa à demander des nouvelles, à se réjouir des mariages. Ensuite le Roi entra chez la Reine et l'ambassadeur fut appelé et entretenu une demi-heure « qui ne fut qu'un épanchement de tendresse ».

L'infante

Le ménage royal montra lui-même ses enfants, Ferdinand, Carlos et Philippe, enfin l'infante et « ce que j'en ay vû, écrit Saint-Simon à Louis XV, m'a parû beaucoup au-dessus de ce qu'on en a écrit ». L'enfant dansa « ce qu'elle fit avec beaucoup de grâce ». « La Reine me fit l'honneur de me dire, qu'elle commençait à apprendre assez bien le Français, et le Roy ajouta qu'elle oubliroit bientost l'Espagnol, sur quoi la Reine écriâ qu'elle souhaittait qu'ele oubliast non seulement cette langue, mais l'Espagne et eux-mêmes, pour ne s'attacher et n'aimer que Votre Majesté. » Enfin ce fut le tour du prince des Asturies qui me parut « grand et parfaitement bien fait. Il me demanda avec beaucoup d'empressement des nouvelles de V.M. et ensuitte de Mlle de Montpensier et du temps de son arrivée. » L'audience

[11] *Saint-Simon à Dubois*, Madrid, 24 novembre 1721 édit. Drumont, p. 143, n° 11.

[12] Saint-Simon, *Tableau de la Cour d'Espagne fait à la fin de* 1712 *et au commencement de* 1722, édit. Drumont, p. 351-394.

[13] *Mémoires*, t. XVIII, p. 270-271.

solennelle fut fixée au 25 novembre pour demander et accorder l'infante et signer les articles du contrat[14].

Le contrat

Saint-Simon n'avait que trois jours pour tout régler, entre son arrivée et son audience solennelle. Il conféra avec Grimaldo et Maulévrier et ils s'aperçurent que le roi et la reine d'Espagne ne devaient pas signer au contrat, mais devaient confier tous leurs pouvoirs à des commissaires qui contracteraient pour eux. Philippe IV n'avait pas signé au contrat de sa fille Marie-Thérèse, et cependant les Instructions données à Saint-Simon prévoyaient la signature de Philippe V à qui on rendit compte de la difficulté, il décida qu'il signerait ainsi que la Reine[15]. Une autre difficulté fut soulevée : la coutume d'Espagne exigeait impérieusement la présence de témoins pour la validité d'un acte et notamment d'un contrat de mariage, quelle que fut la dignité des personnes contractantes. Saint-Simon déclara cette formalité « inconnue », enfin il céda aux instances de Grimaldo et de Philippe V lui-même et toléra les témoins sur un acte séparé, à condition qu'ils ne signassent pas le contrat lui-même. Philippe V eût la bonne grâce de choisir les cinq témoins dans la famille de Saint-Simon[16].

L'audience solennelle

L'audience publique eut lieu le 25 novembre. Saint-Simon et Maulévrier furent reçus au bas de l'escalier par le duc de Liria, le prince de Chalais et le marquis de Valouse qui rendirent leurs devoirs en qualité de Français. L'escalier était garni de hallebardiers avec leurs officiers; les gardes faisaient la haie dans leur salle; des grands et des gens de la première qualité attendaient dans la pièce contigüe à celle de l'audience et vinrent féliciter l'ambassadeur. Après un quart d'heure la porte de la salle d'audience s'ouvrit et les Grands y entrèrent pour recevoir le Roi. Philippe V prit place sous un dais vers le fond de la salle; à quelque distance de lui le duc de Bournonville, grand d'Espagne, capitaines des gardes en quartier; du même côté, presque au bout, le majordome-major du Roi; les Grands le long des murailles; plus près de la porte d'entrée, les gens de qualité en foule. Saint-Simon, cambré, dédaigneux, magnifique, s'avança à pas comptés dans son habit d'or rechampi, — tel un coq faisan —, fit à l'entrée une profonde révérence pour

[14] *Saint-Simon à Louis XV*, Madrid, 24 novembre 1721, édit. Drumont, p. 144-146, n° 12; *Mémoires*, t. XVIII, p. 266.

[15] *Saint-Simon à Louis XV*, Madrid, 24 novembre 1721, édit. Drumont, p. 147-148, n° 12; *Mémoires*, t. XVIII, p. 274-278.

[16] *Saint-Simon à Louis XV*, Madrid, 24 novembre 1721, édit. Drumont p. 149-151, n° 12; *Mémoires*, t. XVIII, p. 278.

laquelle le Roi leva son chapeau et se recouvrit; l'ambassadeur arrivé au milieu de la pièce s'inclina de nouveau, puis une troisième fois au pied du trône et le Roi se découvrit encore et se recouvrit[17].

Saint-Simon parla de l'union des deux couronnes, de la joie des deux nations, de l'union des deux familles et demanda la main de l'Infante, ensuite il remercia pour le choix du prince des Asturies et se congratula lui-même d'avoir été appelé à figurer dans cette occasion. « La joye du roi d'Espagne éclattoit cependant sur son visage et sur toute sa personne[18]. Si j'avois été, écrit Saint-Simon, surpris à la première vue du roi d'Espagne à mon arrivée, et si les audiences que j'en avois eues jusqu'à celle-ci m'avoient si peu frappé, il faut dire ici avec la plus exacte et la plus littérale vérité que l'étonnement où me jettèrent ses réponses me mit presque hors de moi-même. Il répondit à chaque point de mon discours dans le même ordre, avec une dignité, une grâce, souvent une majesté, surtout un choix si étonnant d'expressions et de paroles par leur justesse et un compassement si judicieusement mesuré, que je crus entendre le feu Roi, si grand maître et si versé en ces sortes de réponses. »

« Philippe V sut joindre l'égalité des personnes avec un certain air de plus que la déférence pour le Roi son neveu, chef de sa maison, et laisser voir une tendresse innée pour ce fils d'un frère qu'il avoit passionnément aimé et qu'il regrettoit toujours. Il laissa étinceler un cœur françois sans cesser de se montrer en même temps le monarque des Espagnes. Il fit sentir que sa joie sortoit d'une source plus pure que l'intérêt de sa couronne, je veux dire de l'intime réunion du même sang; et à l'égard du mariage du prince des Asturies, il sembla remonter quelques degrés de son trône, s'expliquer avec une sérieuse bonté, sentir moins l'honneur qu'il faisoit à M. le duc d'Orléans en faveur du même sang, que la grâce signalée... qu'il lui faisoit... Cet endroit surtout me charma par la délicatesse avec laquelle, sans rien exprimer, il laissa sentir sa supériorité tout entière, la grâce si peu méritée de l'oubli des choses passées, et le sceau si fort inespérable que sa bonté daignoit y apposer. Tout fut dit avec tant d'art et de finesse, et coula toutefois si naturellement, sans s'arrêter, sans bégayer, sans chercher, qu'il

[17] Saint-Simon, *Mémoires*, t. XVIII, p. 280-284.

[18] *Saint-Simon à Louis XV*, Madrid, 27 novembre 1721, édit. Drumont, p. 172, n° 20.

fit sentir tout ce qu'il étoit, tout ce qu'il pardonnoit, tout en même temps à quoi il se portoit, sans qu'il lui échappât un seul mot ni une seule expression qui pût blesser le moins du monde, et presque toutes au contraire obligeantes... Je regretterai à jamais de n'avoir pu écrire sur-le-champ des réponses si singulières et de n'en pouvoir donner qu'une idée si dissemblable à une si surprenante perfection[19]. »

Audience de la Reine

Après la présentation des officiers des troupes faisant partie de sa suite, le Roi se retira, les ambassadeurs français et l'assistance se rendirent dans l'appartement de la Reine. Foucault de Magny, un des Bretons traîtres à la France, s'y trouvait majordome de semaine et devait conduire à l'audience. Il fut remplacé et invité à ne se trouver nulle part où il pût rencontrer le duc de Saint-Simon. Les autres Bretons, coupables du même crime, se tinrent pour avertis et évitèrent partout le regard de l'ambassadeur[20].

La Reine avait le visage marqué, couturé, défiguré à l'excès par la petite vérole; maigre, mais la gorge et les épaules belles, la taille dégagée, bien prise, parlant français avec correction, facilité et un léger accent italien; une grâce charmante, continuelle, naturelle, sans la plus légère façon, un air de bonté, même de politesse qui n'excluait pas un air de grandeur et de majesté qui ne la quittait pas[21]. Le discours roula sur les mêmes choses qu'à l'audience du Roi. Élisabeth Farnèse se trouva embarrassée par sa propre joie, répandit cependant en bons termes toutes les banalités dont l'enchaînement prévu compose les improvisations du cérémonial des cours[22].

Signature du contrat

Ensuite vint l'audience du prince des Asturies, où tout se passa sans aucune cérémonie, conversation plus qu'audience; de là on passa chez l'infante. Grimaldo avait promis qu'elle dormirait, — elle dormait![23] A quatre heures de l'après-dînée, Saint-Simon et Maulévrier revinrent au palais avec la même pompe que le matin pour la signature du contrat. On les introduisit dans le Salon des Grands, où se trouvaient les Grands d'Espagne, le Président de

[19] *Saint-Simon à Louis XV*, Madrid, 27 novembre 1721, édit. Drumont, p. 173, n° 20; *Mémoires*, t. XVIII, p. 285.

[20] *Saint-Simon à Louis XV*, Madrid, 27 novembre 1721, édit. Drumont, p. 173, n° 20; *Mémoires*, t. XVIII, p. 287.

[21] Saint-Simon, *Mémoires*, t. XVIII, p. 271.

[22] *Saint-Simon à Louis XV*, Madrid, 27 novembre 1721, édit. Drumont, p. 174, n° 20; *Mémoires*, t. XVIII, p. 288-291.

[23] *Saint-Simon à Louis XV*, Madrid, 27 novembre 1721, édit. Drumont, p. 175, n° 20; *Mémoires*, t. XVIII, p. 292.

Castille, les deux secrétaires d'État, les cinq témoins français. Un moment après arrivèrent le Roi, la Reine, le prince des Asturies, l'infante avec sa gouvernante et les infants. Ils prirent place devant une table disposée au milieu du salon, les grands d'Espagne faisant cercle tout autour; le nonce au bout de la table, à droite; l'ambassadeur extraordinaire derrière le nonce tout près du Roi, ce qui comportait une véritable préséance, encore que déguisée, sur le représentant du Pape. Don José Rodrigo lut le contrat du mariage en espagnol et fit ensuite la lecture d'un double du même contrat et en même langue, puis de l'acte séparé où il était fait mention des noms et qualités des dix témoins et de la présence de toux ceux des grands d'Espagne qui se trouvaient là. Le Roi et la Reine signèrent, la Reine guida la main de l'infante, puis le prince des Asturies et ses jeunes frères. Les ambassadeurs français, conduits à une autre table, signèrent à côté des noms des deux derniers infants[24].

A la nuit, illumination, souper, bal, feu d'artifice; le lendemain *Te Deum* solennel à Notre-Dame d'Atocha et nouvelles réjouissances. Le 27 novembre, Saint-Simon apprit que Mlle de Montpensier s'acheminait vers la frontière d'Espagne, il l'alla annoncer au ménage royal qui attendait cette nouvelle avec la plus vive impatience. A la demande d'être introduits, on répondit que leurs Majestés étaient encore au lit, mais que les ambassadeurs pouvaient entrer néanmoins. Le Roi, presque tout couché sur des oreillers, avec un petit manteau de lit de satin blanc; la Reine à son séant, un morceau d'ouvrage de tapisserie à la main, à la gauche du Roi, des pelotons près d'elle; des papiers épars sur le reste du lit et sur un fauteuil au chevet, tout près du Roi qui étoit en bonnet de nuit, la Reine aussi et en manteau de lit, tous deux entre deux draps que rien ne cachoit que ces papiers fort imparfaitement[25]. Cette nouvelle du départ de Mlle deMontpensier causa une extrême satisfaction et la conversation se prolongea pendant une heure. Le jour même l'infante partit pour Alcala et le Roi et la Reine pour Lerma où devait être célébré le mariage du prince des Asturies[26].

Le voyage de Mlle de Montpensier

Tout avait été prodigué pour rehausser l'éclat du voyage de Mlle de Montpensier à travers la France, jusqu'à cette île célèbre

[24] *Saint-Simon à Louis XV*, Madrid, 27 novembre 1721, édit. Drumont, p. 176-177; *Mémoires*, t. XVIII, p. 293-302.

[25] *Saint-Simon à Louis XV*, Madrid, 27 novembre 1721, édit. Drumont, p. 181, n° 20, p. 365; *Mémoires*, t. XVIII, p. 324.

[26] *Saint-Simon à Louis XV*, Madrid, 27 novembre 1721, édit. Drumont, p. 182; *Mémoires*, t. XVIII, p. 325.

dite des Faisans, sur la Bidassoa, où se ferait l'échange des princesses. Cette fillette perverse, fantasque et opiniâtre était présentée par Dubois comme une pieuse et douce enfant. « Toutes les inclinations de Mlle de Montpensier, écrivait-il, tendent au bien, à l'honneur, à la dignité, à la piété, et il semble qu'elle soit née pour vivre auprès de Leurs Majestés Catholiques; en sorte qu'on ne peut s'empêcher de reconnaître que la même Providence qui a formé cette princesse, a inspiré au Roi Catholique le dessein de la choisir pour le rang qui lui est destiné[27] ». « On ne peut cependant pas dire, écrivait l'aïeule qui la voyait de plus près, que Mlle de Montpensier soit laide; elle a de jolis yeux, la peau fine et blanche, le nez bien fait quoique un peu mince, la bouche fort petite; avec tout cela c'est la personne la plus désagréable que j'aie vue de ma vie; dans toutes ses façons d'agir, qu'elle parle, qu'elle mange, qu'elle boive, elle est insupportable; elle n'a pas versé une larme en nous quittant, et c'est à peine si elle nous a dit adieu[28] ». Elle avait grandi, ou pour mieux dire, poussé, ainsi qu'un joli animal, dans un appartement de ce Palais-Royal où personne ne s'occupait à former sa conscience, son intelligence et son cœur. Le 18 novembre, le duc d'Orléans, le duc de Chartres, la duchesse de Ventadour, la princesse de Soubise et la comtesse de Cheverny, encadrés de cent cinquante gendarmes et quatre-vingts gardes du corps conduisirent la jeune Reine d'Espagne jusqu'à Bourg-la-Reine d'où elle devait poursuivre sa route[29] sous la surveillance de trente ou quarante brigands de la bande fameuse de Cartouche qui ne la quittèrent pas jusqu'à son entrée à Madrid[30]. L'avocat Barbier avait raison de dire qu' « il y a des préparatifs étonnants pour ce voyage-là; on dit qu'il marche près de quatre mille personnes, cela nous coûtera des sommes[31]! » Le catalogue des livres que la princesse emporta en Espagne a été conservé, ce n'est que « rapsodies de la plus forte mysticité, et tels que les aurait choisis une vieille servante imbécile[32]. » Le voyage dura six semaines, la jeune Reine

[27] *Arch. des Aff. Étrang.*, Espagne, t. 308, fo. 203 : *Dubois à Maulévrier*, 18 novembre 1721.

[28] *Madame à la raugrave Louise*, 6 décembre 1721, dans *Correspondance*, édit. G. Brunet, t. II, p. 355.

[29] Buvat, *Journal*, t. II, p. 304; Saint-Simon, *Mémoires*, t. XVIII, p. 334.

[30] P.-E. Lémontey, *Histoire de la Régence*, 1832, t. I, p. 434.

[31] Barbier, *Journal*, t. I, p. 172.

[32] P.-E. Lémontey, *Les filles du Régent*, dans *Revue rétrospective*, 1e série, t. I, 1833, p. 200. Toutes réserves à faire sur ce jugement.

étant partout reçue solennellement[33]. De Bazas elle écrivait à son père ces quelques lignes en caractères plus qu'enfantins : A Basase ce 22 décembre. Permete mon chère papa que jail l'honnoeur en vous souhaitent davence une bonne ane de prendre encore conge de vous et de vous asurer nuls terme ne pouvant esprimer ma vive reconnessence de toust ce que vous aves fait pour moy que je vous le marquerez toute ma vie par ma bonne conduite et mon application à vous playre. Trouve bon ausi que rendent justice à la maison du roy je men loue infiniment. M. de Basoncourt m'a fait très grande et bonne chere. Le clerge qui est très bien composee a eu toute lexattitude possible[34]... »

Voyage de l'Infante

Le prince de Rohan qui attendait la princesse à Bayonne, alla à sa rencontre accompagné d'une nombreuse suite à cheval et lui donna la main à la descente du carrosse. Le lendemain Mlle de Montpensier rendit ses devoirs à la Reine douarière d'Espagne, retirée près de là, et fut traitée en reine. Louise-Élisabeth en reçut de riches présents[35]. De son côté, l'infante se rapprochait de la frontière sous la conduite du marquis de Santa-Cruz, grand-maître de la maison de la Reine. A Lerma, où ils s'arrêtaient de leurs personnes, Philippe V et Élisabeth se séparaient de leur enfant; ils voulurent, pour l'honorer encore, l'accompagner jusqu'au péristyle du palais, mais tous deux s'évanouirent en chemin et l'infante fut enlevée de leurs bras. La princesse était accompagnée de la duchesse de Montellano, de trois dames d'honneur, de gouvernantes et de sous-gouvernantes, puis tout ce qui devait ramener la jeune princesse des Asturies à Lerma.

Le 6, Mlle de Montpensier arriva à Saint-Jean-de-Luz et l'infante à Ozarzun; le 8, le prince de Rohan et le marquis de Santa-Cruz s'abouchèrent, discutèrent les formules et le protocole de l'acte d'échange, les dispenses pontificales étaient prêtes et la cérémonie fut fixée au 9 janvier à midi.

L'échange des princesses

Ce jour-là les deux princesses se dirigèrent vers une maison de bois, belle et bien meublée, bâtie aux dépens du roi de France dans l'île des Faisans avec des matériaux enlevés par ses troupes

[33] Les rapports des Intendants sur ces réceptions dans *Arch. des Aff.-Étrang.*, Espagne, *Mémoires et Documents*, t. 150, fol. 129 suiv.

[34] *Mlle de Montpensier à son Père*, 22 décembre 1721, dans Lémontey, *op. cit.*, p. 201 ; E. Brives Cazes, *Passages de princesses royales françaises et espagnoles en Guyenne*, 1721-1748, dans *Actes de l'Académie des Sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux*, 1884, t. XLV, p. 35.

[35] *M. Caumartin de Boissy à Mme de Balleroy*, 29 janvier 1722, dans *Les Correspondants de la Marquise de Balleroy*, t. II, p. 420.

lors de l'expédition de Passage[36]. Deux appartements égaux, l'un du côté de France, l'autre du côté d'Espagne, n'étaient séparés que par un salon destiné à l'échange. On y abordait des deux côtés par un pont de bateaux fort spacieux. Une foule considérable bordait la rivière sur laquelle se voyaient un grand nombre d'embarcations.

Deux compagnies de grenadiers des régiments de Touraine et de Richelieu étaient postées à droite et à gauche de l'entrée du pont. On choisit vingt hommes pour mettre dans l'île aux deux côtés de l'appartement de France. Les gardes du corps se mirent en bataille vis-à-vis le pont, ayant à leur gauche, sur le chemin de la princesse les régiments de cavalerie de Chartres et de La Tour. Les troupes espagnoles imitèrent cette disposition. Le cortège du prince de Rohan, composé de quarante gentilhommes, de seize pages, de cinquante hommes de livrée, et celui de la duchesse de Ventadour, occupaient une grande partie du pont. La livrée du Roi, les pages et les douze Suisses tenaient le côté le plus près du salon.

Le prince de Rohan donna la main à Mlle de Montpensier, à la descente du carrosse, et la mena à son appartement. Au même instant, l'infante entrait dans le sien. Après que les princesses se furent reposées quelque temps, elles entrèrent, suivies de leur Cour, chacune de leur côté, dans le salon et s'avancèrent jusqu'à la table qui était au milieu, Le prince de Rohan était à la droite de Mademoiselle, la duchesse de Ventadour et le prince de Soubise à sa gauche. Le marquis de Santa-Cruz et la duchesse de Montellano étaient aux côtés de l'infante. On se dispensa de relire les actes examinés la veille, ils furent présentés et signés, et les doubles en furent remis réciproquement. Le prince de Rohan remercia au nom du Roi tous ceux et celles qui avaient pris soin de l'infante, on échangea des politesses, les princesses s'embrassèrent et furent reconduites chacune dans son nouvel appartement. Une demi-heure plus tard chaque cortège s'ébranla dans sa direction[37].

Saint-Simon qui l'attend et bientôt l'observera recueille ce qui se dit de la princesse des Asturies : avec beaucoup d'esprit et d'envie de plaire, elle manque de l'éducation la plus commune; libérale, charitable, haute, volontaire, peu de bienséance, abu- Le prince des Asturies

[36] P.-E. Lémontey, *Histoire de la Régence*, t. I, p. 433.

[37] *Arch. des Aff. Étrang.*, Espagne, t. 299, fol. 342 : Relation de l'échange de l'infante et de la princesse d'Orléans, fait à l'Ile des Faisans, le 9 janvier 1722. *Ibid.*, fol. 346 : Acte de l'échange de l'infante d'Espagne et de Mlle de Montpensier, 9 janvier 1722.

sant de la complaisance qu'on lui témoigne, peu de souvenir de la France et de ses parents, des enfantillages[38]. Son jeune fiancé est « fait à peindre ». Allongé, maigre, fluet, délicat, mais sain, la chevelure blonde, le visage laid. Danseur, chasseur, tireur, il avait reçu l'éducation d'un jeune faune et ne donnait ni ne rendait aucun salut, mêmes aux dames. Le tempérament excité au point qu'il fallut retirer de sa chambre le portrait de sa fiancée dont l'image troublait ses nuits et à laquelle il envoyait pour premier présent deux fusils de chasse[39]. Par aversion pour tous ses maîtres, il aimait la France qu'eux n'aimaient pas; l'intelligence était celle d'un enfant, la curiosité celle d'un adolescent, les passions celles d'un homme[40].

La rencontre

L'impatience de posséder la jeune fille était si grande que Philippe V lui fit brûler les étapes et elle arriva à Cogollos, à quatre lieues de Lerma, le 19 janvier, le jour même où Saint-Simon, remis de la petite vérole, put se présenter à la Cour. Le roi d'Espagne, sa femme et son fils se rendirent en cachette à Cogollos où le duc del Arco pria la princesse de se laisser voir à des gens de sa suite, personne n'osa faire un signe indiscret et après peu d'instants le duc dit à la princesse que ses domestiques étaient devenus ses maîtres. Elle ne fut pas déconcertée, on s'embrassa et après une heure de conversation publique et debout. Le lendemain 20, ce fut l'entrée solennelle à Lerma. La Reine apercevant Saint-Simon lui dit avec un transport de joie qu'elle tenait maintenant la princesse, qu'elle était à eux, plus à nous et qu'ils la sauraient bien garder. Comme on était convenu, à cause de l'âge des deux enfants, de retarder la consommation du mariage, Saint-Simon exigea que les époux parussent dans le même lit en présence de toute la Cour, tenant cette cérémonie pour essentielle à la solidité du lien, à défaut de la cohabitation[41]. La princesse des Asturies tint son père au courant de ces événements : « Mon chère papa, avant jere le roy la reine et le prince me vinre voire je netait pas encore ariver ici le lendemain-git arriveret je fut marie le même jour cependant ili a eu aujourduit encore des ceremonie a faire le roy et la reine me traite fort bien pour le prince vous en aves ace oui

[38] Saint-Simon, *Tableau*, p. 362.

[39] *Arch. des Aff. Étrang.*, Espagne, *Robin à Dubois*, 3 novembre 1721.

[40] Saint-Simon, *Tableau*, p. 359, 361.

[41] *Saint-Simon à Louis XV*, Villalmanzo, 22 janvier 1722, édit. Drumont, p. 226, n° 32; p. 233, n° 33.

dire je suis avec un très profond respec votre très heumble et tres obisante file Louise Élisabeth[12]. »

Santé et destinée de la princesse des Asturies

La princesse des Asturies arrivait en Espagne malade et les glandes du cou engorgées. L'enthousiasme des parents n'avait pas duré plus d'une semaine; le 27, ils appelèrent Saint-Simon et lui avouèrent leurs inquiétudes, leur humiliation en songeant que la malheureuse avait dans ses veines le sang corrompu que lui avait transmis un père, dont les mœurs honteuses étaient connues de tout le monde. Saint-Simon cherchait des excuses, invoquait l'âge de la fillette, les bienfaits que la nature lui apporteraient sous peu plus complètement; mais on lui répondait « que tout le sang qu'on luy avoit tiré étoit pourri[13] » et on sentait grandir l'angoisse de ces parents bizarres, on l'accordera, mais sincèrement honnêtes et qui entrevoyaient la souillure indélébile que cette malheureuse imprimerait peut-être à leurs descendants.

A cette angoisse vont s'ajouter les mortifications publiques. La princesse pouvait réparer par son caractère, ses attentions, sa tendresse ce lamentable début; sa nouvelle famille la chérissait presque avec excès et dans cette Cour compassée et monotone au lieu d'apporter la gaieté, la naïveté et l'innocence de son âge, Louise-Elisabeth ne montra que caprices, humeurs et mutineries. Refus formels de sortir de sa chambre et d'assister au bal en dépit des supplications du roi et de la reine d'Espagne, espiègleries dans lesquelles l'indécence rivalise avec la crapule, incongruités qu'on ne peut aller lire que dans les pages où Saint-Simon raconte son audience de congé. La déception des souverains, la détresse du jeune époux étaient sans limites et peut-être que sans la précaution prise par Saint-Simon de faire défiler toute la Cour devant le lit de parade, la validité du mariage eut été mise en question et l'impure jeune fille rendue à son père et au cardinal Dubois. Mais on supportait tout afin de ne donner aucune atteinte à l'établissement de l'infante. Afin d'apprivoiser la jeune princesse des Asturies, peut-être aussi afin de l'instruire, l'Inquisition lui offrit le régal d'un auto-da-fé; il y eut onze suppliciés dont cinq femmes (22 février). Plus heureux que Louise-Élisabeth, Saint-Simon allait à Tolède écouter la liturgie « en langue Mozarabique » et, ayant obtenu la Toi-

[12] *La princesse des Asturies au duc d'Orléans*, 21 janvier 1722, dans *Revue rétrospective*, 1833, p. 201.

[13] *Saint-Simon au duc d'Orléans*, Madrid, 2 février 1721, édit. Drumont, p. 249, n° 39; *ibid.*, 7 février 1721, *op. cit.*, p. 257, n° 43.

son d'Or pour son fils aîné, la Grandesse pour son cadet, s'apprêtait à quitter l'Espagne, avec ses « barbotteurs de chapelets, tous mangeurs d'ail, d'huile puante et de madônes[44] ». Il avait quelques autres raisons de rentrer en France et d'y ramener « la troupe dorée[45] » attachée à ses pas; car Dubois avait calculé juste, le grand seigneur était ruiné. Telle était l'ordinaire fortune qu'on recueillait au service du Roi.

Saint-Simon ruiné

Le ministre constatait dès lors à quel point l'impécuniosité de ses plus farouches adversaires pouvait tempérer leurs ardeurs. La duchesse lui écrivait que se « voyant dans l'impossibilité de trouver un sol à emprunter malgré d'excellentes cautions[46] » elle s'adressait à lui et le cardinal ricanait : « J'ai marqué à Mme la duchesse de Saint-Simon combien j'y étois sensible et si je ne savois faire de la fausse monnoie, je courrois grand risque de succomber à la tentation d'être faux monnoyeur pour vous tirer de l'embarras où vous êtes[47]. » A défaut de fausse monnaie, Dubois s'avisa d'une ruse qui lui livrait son ennemi à merci en faisant de Saint-Simon son débiteur personnel sur les revenus de l'archevêque de Cambrai. L'ambassadeur extraordinaire et sa femme s'épuisèrent en remercîments, qu'explique leur inaptitude complète à la gestion de leurs biens. Saint-Simon pensait s'acquitter de tant de bienfaits en monnaie de singe. De Madrid, il écrivait à Dubois que Mme de Saint-Simon lui avait fait la galanterie de lui envoyer le mandement de S.E. sur le Jubilé, « dans lequel j'ay reconnu des tours qui m'ont fait vous reconnoître, et je ne conçois pas que vous avez trouvé le temps d'écrire vous mesme une sorte d'ouvrage dont beaucoup de prélats sans affaires ont coutume de se décharger sur des faiseurs. Vous avez fait des coups d'état à la Richelieu et vous voulez comme luy vous montrer Evesque par des pièces qui en ce genre seroient enviées des maistres[48] ».

Maulévrier reste à son poste

Maintenant qu'il lui fallait dévorer sa haine contre Dubois, Saint-Simon prenait sa revanche contre Maulévrier. A son départ pour l'Espagne, l'ambassadeur extraordinaire avait écrit à

[44] *Saint-Simon au duc d'Orléans*, Madrid, 22 février 1721; *op. cit.*, p. 299, n° 51.

[45] *Arch. des Aff. Étrang.*, Espagne, t. 299, fol. 288 : *Dubois à Saint-Simon*, 9 décembre 1721.

[46] *Arch. des Aff. Étrang.*, Espagne, t. 311, fo. 332 : *Mme de Saint-Simon à Dubois*, 13 décembre 1721.

[47] *Arch. des Aff. Étrang.*, Espagne, t. 299, fol. 317 : *Dubois à Saint-Simon*, 16 décembre 1721.

[48] *Saint-Simon à Dubois*, Madrid, 9 mars 1722, édit. Drumont, p. 308, n° 55.

l'ambassadeur ordinaire une lettre de pure bienséance qui se terminait par cette formule : « Je vous honore parfaitement ». Maulévrier se jugea insulté et on eut beaucoup de peine à l'apaiser. Une fois rapprochés les deux ambassadeurs vécurent sur le pied de paix, mais d'une paix brûlante et assez semblable à l'hostilité ouverte : Bêtise de Maulévrier; conduite énorme, honte de Maulévrier[49], tel est le vocabulaire de Saint-Simon qui, dans ses dépêches, relève malignement ce qui pouvait nuire à son subalterne. Dubois, qui ne pardonnait rien à personne, voulait rappeler Maulévrier, à qui il tenait rigueur de sa maladresse lors des négociations du traité de Madrid, et envoyait de Parme, M. de Chavigny pour le remplacer. Saint-Simon fut prié de travailler à l'accréditer. Il échoua si complètement qu'il en dût convenir lui-même[50]. Chavigny fut reçu avec froideur et défiance, mais Philippe V s'était accoutumé à la société de Maulévrier et n'admettait pas qu'on le lui enlevât; il fallut rappeler Chavigny promptement[51] et maintenir son prédécesseur.

Voyage de l'Infante

Pendant ce temps la petite infante, retirée tout en larmes des bras de la duchesse de Montellano[52], et suivie d'une seule espagnole, sa remueuse, dont il ne fut pas possible de la séparer, commença parmi les poupées, les jouets et les bijoux la longue promenade triomphale qui l'amènerait à Paris[53]. Elle traversa la France, haranguée, encensée, cajolée, amusée dans chaque ville. A Bordeaux, où elle entra par la porte Saint-Julie, elle passa sous un arc de triomphe « de l'ordre dorique », fut saluée par la jurade, passa en revue la milice, traversa un deuxième arc de triomphe « de l'ordre composite » sur lequel on voyait Mme de Ventadour sous les traits de la Vertu et le maréchal de Villeroy sous ceux de Mentor. L'écho des réceptions et la description des cortèges parvenaient jusqu'à Paris où certains songeaient et disaient tout bas : « C'est à toutes ces histoires-là que notre argent est employé[54]. » On apprit que la princesse

Bordeaux

[49] Saint-Simon, *Mémoires*, édit. Chéruel, 1858, t. XVIII, p. 293-304.

[50] *Arch. des Aff. Étrang.*, Espagne, t. 299, fol. 445 : *Saint-Simon à Dubois*, 11 mars 1722.

[51] Le P. Daubenton l'exigea par sa lettre du 29 juin 1722 : *Arch. des Aff. Étrang.*, Espagne, t. 319, fol. 207, suiv. *Dubois à Chavigny*, 27 juillet 1722.

[52] Barbier, *Journal*, t. I, p. 196 ; H. Gauthier-Villars. *Le mariage de Louis XV*, in-8, Paris, 1900, p. 1-17.

[53] *Arch. des Aff. Étrang.*, Espagne, *Mémoires et Documents*, t. 150, fol. 153 ; Voyage de l'infante à travers la France. *Arch. nat.* K 139.

[54] Barbier, *Journal*, t. I, p. 191.

était « dans les boues en deçà de Poitiers[55], puis son entrée à Chartres. Le cardinal de Rohan, la « belle Eminence » et Mme de Soubise y étaient venus à sa rencontre. Cette dame avertit l'enfant que le cardinal était plus laid encore que l'évêque de Bazas dont la laideur l'avait effrayée. Quand le cardinal vint la saluer, la petite fille baissa le nez, mit ses mains sur son visage en écartant les doigts pour regarder; à son dîner, une demi-heure après, elle dit : « Il faut donner le fouet à Mme de Soubise parce qu'elle a menti[56].

Chartres

Orléans

L'infante partit d'Orléans pour arriver à Paris le 2 mars et « comme il faut toujours amuser un peu le peuple de Paris, pour le consoler de n'avoir point d'argent, on prépara des magnificences étonnantes, travaillant à cinq arcs de triomphe. On comptait même que les rues seraient tapissées. « Et cet enfant a trois ans dix mois, se disait-on; n'est-il pas impertinent de faire de tels préparatifs, comme aussi de faire faire ce mariage avant que le Roi soit en âge d'y consentir, au risque qu'il s'en veuille plus dans dix ans, ce qui feroit des guerres étonnantes avec l'Espagne[57] ».

Berny

Le dimanche 1er mars, l'infante-reine arriva à Berny, maison appartenant à l'abbé de Saint-Germain-des-Prés[58], à trois lieues de Paris. Le Régent y alla présenter ses hommages, avec le duc de Chartres, son fils, la duchesse d'Orléans et ses filles. C'était à qui pourrait raconter quelque détail. « Il est impossible, disaient les uns, de voir une si petite créature, tant de grâces dans tout ce qu'elle fait et tant d'esprit[59], elle est, ajoutent certains, plus jolie que laide, petite pour son âge, mais avec infiniment d'esprit et de vivacité[60]. Gazouillant sans cesse, elle avait des réflexions d'une maturité déconcertante : « On dit que quand on meurt à mon âge, on est sauvé et on va droit en paradis; je serois donc bien heureuse si le Bon Dieu vouloit me prendre[61]. » A la vue de cette mignonne, au contact de ses caresses, Madame s'attendrit, craint que cette enfant trop précoce ne vive pas; « elle a les plus gentilles façons du monde, m'a tout à fait prise

[55] Barbier, *Journal*, t. I, p. 191.

[56] M. Marais, *Journal et Mémoires*, t. I, p. 252; *M. Caumartin de Boissy à Mme de Balleroy*, 1er mars 1722, dans *Les Correspondants*, t. II, p. 434.

[57] Barbier, *Journal*, t. I, p. 192-193.

[58] C'était le cardinal de Bissy.

[59] *M. Caumartin de Boissy à Mme de Balleroy*, 1er mars 1722, dans *Les Correspondants*, t. II, p. 434.

[60] Barbier, *Journal*, t. I, p. 196.

[61] *Madame à la raugrave Louise*, 26 mars 1722, dans *Correspondance*, édit. G. Brunet, t. II, p. 362.

en amitié et elle court au-devant de moi dans son antichambre, les bras grands ouverts et m'embrasse avec affection[62]. »

Bourg-la Reine

Le 2 mars, l'infante monta en carrosse avec Madame, les princesses du sang et Mme de Ventadour et gagna Bourg la Reine où le Roi, les princes et la Cour l'attendaient. Dès que l'infante arriva, le Roi se rendit à la rencontre. L'enfant se mit à genoux, l'adolescent ploya un genou devant elle et la releva; il était rouge « comme une cerise » et ne sut rien dire que ces mots : « Madame, je suis charmé que vous soyez arrivé en bonne santé[63] », il l'embrassa et la conduisit dans l'appartement où elle reçut les hommages des princes. Ensuite tous les deux montèrent dans des carrosses différents; l'infante devant faire une entrée solennelle et le Roi allant l'attendre au Louvre.

Aspect de Paris

Paris était en fête, répandu sur les places et dans les rues, bayant aux derniers préparatifs, aux dernières décorations; épelant les inscriptions latines, s'entassant sur le parcours du cortège fixé par une Ordonnance, s'extasiant à la vue des arcs de triomphe élevés sur l'emplacement de l'ancienne porte Saint-Jacques, devant la façade du Petit-Châtelet, au bout du pont Notre-Dame, rue de la Ferronnerie et à l'entrée de la rue du Chantre[64]. On avait dressé des échafauds dans toutes les boutiques de la route, les fenêtres à louer conservaient leur écriteau, n'ayant pas, à raison de la misère générale, trouvé preneurs[65]; et cependant « on n'étoit occupé que de cette arrivée[66] ».

Le cortège et les fêtes

D'abord le Roi parut, menant la marche, ayant dans son carrosse le Régent, le duc de Chartres, M. le Duc, le comte de Charolais et le prince de Conti. Une partie de la maison du Roi servait d'escorte. Le maréchal de Villars à cheval, avec son fils, et un gros d'officiers derrière eux. Les ambassadeurs étaient aussi à cheval.

A un intervalle assez long suivait le cortège de la Reine. En tête des inspecteurs de police le guet à cheval et toute la maison du Roi : grenadiers à cheval, mousquetaires, chevau-légers, gendarmes et les quatre compagnies des gardes du corps. Le duc d'Ossonne, ambassadeur extraordinaire d'Espagne, avait un bel équipage, huit pages à cheval, vingt-quatre valets de pied et quatre carrosses magnifiques, garnis de domestiques. Venait en-

[62] *Madame à la raugrave Louise*, 26 mars 1722, dans *Correspondance*, édit. G. Brunet, t. II, p. 362.

[63] Barbier, *Journal*, t. I, p. 196.

[64] Buvat, *Journal*, t. II, p. 348; Barbier, *Journal*, t. II, p. 193-194.

[65] Barbier, *Journal*, t. I, p. 194.

[66] Barbier, *Journal*, t. I, p. 194.

suite l'équipage du duc de Tresmes gouverneur de Paris, qui éclipsait tous les autres. Il avait douze palefreniers à cheval, tenant douze chevaux de main avec des couvertures de velours cramoisi, bordées d'un grand galon d'or, et ses armes brodées en or; en outre six pages avec six gentilshommes à cheval; ses soixante gardes comme gouverneur de Paris, tous habillés de neuf en rouge avec un galon d'argent, et bien montés, et trois carrosses, un à huit chevaux et deux à six. Venaient ensuite le Corps de Ville à cheval, les premiers carrosses de l'infante, douze laquais de M. de Châteauneuf, prévôt des marchands; ensuite vingt-quatre laquais de M. le gouverneur de Paris, habillés magnifiquement; le carrosse du Roi où étoit l'infante sur les genoux de Mme de Ventadour, et dans le carrosse, Madame et les princesses du sang, sans oublier la poupée de l'infante. Le duc de Tresmes bordait la portière à droite et M. de Châteauneuf à gauche.

Le chemin, à partir de Bourg-la-Reine était bordé par le régiment du Roi; dans le faubourg Saint-Jacques jusqu'au Petit-Châtelet par le guet à pied et par des archers de ville, et depuis jusqu'au Louvre par le régiment des gardes françaises d'un côté et des Suisses de l'autre. Le cortège défilait pendant une heure et demie environ, arrivé au faubourg Saint-Jacques à trois heures de l'après-midi, il entra au Louvre avant la chute du jour[67]. Au Vieux-Louvre, où elle devait habiter, la « mirmidone infante », ainsi qu'on l'appelait en souriant, fut reçue par le Roi qui la conduisit lui-même dans ses appartements et aussitôt il écrivit à la reine d'Espagne : « Je viens de voir par mes yeux, infiniment mieux que je n'aurois fait par des récits ou par des portraits, combien l'Infante-Reine est aimable, et même combien elle le deviendra encore plus de jour en jour, et je ne doute pas que V. M. ne soit bien aise d'apprendre par moi-même quel est l'excès de ma satisfaction et de ma joie, car elle ne l'apprendroit pas assez par les réjouissances que Paris et la Cour vont faire à l'envi. Attendez de moi, Madame, les sentiments les plus tendres et les plus vifs qu'un gendre vous puisse devoir; les charmes de l'infante vous en répondent[68]. »

Dès le soir les réjouissances commencèrent, les rues étaient illuminées. « Le peuple de Paris est bien sot » ne pouvait s'empêcher de dire Barbier[69]. Les réceptions et les fêtes durèrent plu-

[67] Barbier, *Journal* t. I, p. 197-198.
[68] *Arch. d'Alcala*, liasse 2514 : *Louis XV à la reine d'Espagne*, 2 mars 1722.
[69] Barbier, *Journal*, t. I, p. 198.

sieurs jours. Le 3, toute la Cour alla visiter l'infante reine qui embrassa les personnes titrées et donna aux autres sa main à baiser. Elle veut embrasser tout le monde, écrit Marais. Ses petites mains sont toujours en l'air. Elle aime fort le Roi, elle jette des baisers à son portrait à la manière d'Espagne; elle se met sur le petit bord de son lit en se couchant et qu'il faut laisser la place au Roi qui viendra peut-être; qu'elle a vu son père et sa mère dormir ensemble et qu'elle veut faire de même.

Les cours de justice, de finance vinrent complimenter l'infante; quant au Parlement, ne se jugeant pas averti et invité convenablement, il alla à ses travaux ordinaires le jour de l'entrée solennelle. Le Régent s'en trouva blessé et envoya une lettre de jussion aux magistrats qui désignèrent une délégation à laquelle on remit ce compliment :

« Madame. La lettre du Roi nous a annoncé le sujet de votre arrivée; son exemple et son ordre nous déterminent à avancer les respects qui vous sont destinés. Vous êtes le sceau de la paix entre deux grands royaumes. Puissiez-vous toujours conserver cet auguste caractère! Puisse l'innocence de vos jours attirer sur cet état la bénédiction du ciel![70] »

Puis vinrent bals, feux d'artifices, *Te Deum* dont les contemporains furent rassasiés et dont le récit n'importe guère. On remarqua l'air chagrin du jeune Roi et il se répandit dans le public « qu'il n'aimait pas sa petite infante[71]. »

[70] Buvat, *Journal*, t. II, p. 352, 354-355; Barbier, *Journal*, t. I, p. 198; M. Marais, *Journal et Mémoires*, t. II, p. 251-252, 257.

[71] Barbier, *Journal*, t. I, p. 202.

CHAPITRE LIV

Le Congrès de Cambrai

(1720 1723)

Réunion du Congrès de Cambrai. — Raisons de l'ajournement. — Ouverture imminente du Congrès. — Modération de Philippe V. — Il revient sur sa décision. — Mission et renvoi de Chavigny en Espagne. — Projet de mariage de l'infant Carlos. — Le Congrès continue à ne rien faire. — Projets d'alliance du Nord. — Haine entre la Russie et l'Angleterre. — Projet pour la Saxe. — Mission de Chavigny en Hanovre.

Réunion du Congrès de Cambrai

Il n'avait pas fallu moins que la perspective et la promesse d'un congrès pour décider Philippe V à conclure les actes diplomatiques qui le 26 janvier 1720, le 16 février, les 6, 8 et 20 mai et le 22 juin de la même année consacrèrent le rapprochement entre l'Espagne, la France et l'Angleterre. Dès le mois de juillet, les plénipotentiaires espagnols au congrès qui devait s'ouvrir à Cambrai, le 15 octobre suivant, furent désignés; au mois d'août, ils reçurent leurs instructions définitives[1], c'était le marquis Beretti-Landi et le comte de San Esteban. De son côté, l'Empereur désigna M. de Windischgraetz[2] et la France M. de Morville et M. de Saint-Contest. A Cambrai, ville de peu de ressources, on ne se livrait à aucun des préparatifs qu'eut imposé le logement des diplomates et de leur suite. Quelques ministres étrangers s'y aventurèrent cependant et n'y découvrirent ni maisons pour se loger, ni bois pour se chauffer, ni salle de réunion pour discuter. Don Albani, neveu du Pape serait l'hôte de l'archevêque qui s'excusait d'héberger d'autres plénipotentiaires. Tarucca, envoyé du Portugal, apporta dans ses bagages un chalet de bois fabriqué en Hollande; Provana, envoyé de Savoie, se terra comme il pût, ainsi que les deux Espagnols, et ils laissè-

[1] *Wien Staatsarchiv*, dans Weber, *Die Quadrupel Allianz*, p. 111 : *Referat 30 de Agosto* 1720.

[2] *Wien Staatsarchiv*, dans Weber, *Die Quadrupel Allianz*, p. 111 : *Referat vom 6 August über die Conferenzsitzung vom 5 August* 1720.

rent passer l'hiver. A la mi-février, arriva Saint-Contest[3], mais seul et chargé de faire patienter car, lui écrivait Dubois, le 28 février : « Nous ne sommes pas assez avancés sur ce qui doit décider de notre concert avec l'Espagne dans le Congrès. La prudence ne veut pas qu'avant cela nous [en] précipitions l'ouverture[4]. » L'Empereur ne montrait pas plus de hâte; il trouvait la guerre plus profitable que la paix, elle lui avait permis de troquer la Sardaigne contre la Sicile et il pouvait appréhender que, dans un Congrès, on lui suggérât quelque compensation à offrir pour cet échange trop avantageux. Pour cette raison, Charles VI avait jugé prudent de tenir Windischgraetz éloigné de Cambrai, comme Dubois s'ingéniait à trouver des motifs de n'y laisser paraître qu'un de nos représentants, tantôt Saint-Contest, tantôt Morville. On s'employa de la sorte à durer sans rien faire et on y réussit. Petit à petit, Cambrai s'était approvisionné, meublé et l'existence y devint douce et même plantureuse. Les cuisiniers des diplomates, assure Saint-Simon, y eurent plus d'affaires que leurs maîtres, mais ils se trouvèrent en conflit avec les vicaires généraux du diocèse. Ceux-ci avaient refusé certaines dispenses de carême, les ambassadeurs du congrès réclamèrent contre cette rigueur, sous le singulier prétexte qu'ils seraient accusés d'orgueil par leurs confrères, s'ils se piquaient à Cambrai d'une plus grande perfection chrétienne. Dubois cassa les dispositions des vicaires généraux et les diplomates mangèrent de la volaille par humilité[5].

Raisons de l'ajournement

Toute l'année 1721 fut employée à retarder l'ouverture du congrès et à l'annuler par avance. « Nous verrons, disait Dubois, le congrès de Cambrai employer la moitié de sa durée à régler son cérémonial, l'autre moitié à ne rien faire, jusqu'à ce que des incidents inattendus le fassent dissoudre[6]. » Le motif de cette conduite se trouvait dans ces lignes du cardinal : « Stanhope est mort, il faut être prudent[7] » et encore : « J'avais fait beaucoup de progrès auprès de milord Stanhope. Le changement de ministère en Angleterre m'a dérangé; la jalousie que l'union

[3] *Arch. des Aff. Étrang.*, France, *Mémoires et Documents*, t. 481, fol. 189-191 : *Saint-Contest à Dubois*, 8 et 16 février 1721.

[4] *Arch. des Aff. Étrang.*, France, *Mémoires et Documents*, t. 481, fol. 201 : *Dubois à Saint-Contest*, 28 février 1721.

[5] Ch.-A. Lefebvre, *Le Congrès des Plaisirs*, 1720-1725, dans *Mémoires de la Société d'Émulation de Cambrai*, 1860, t. XXVII, 1re partie, p. 129-170.

[6] *Public Record Office*, France, vol. 363 : *Schaub à lord Carteret*, Paris, 4 octobre, 6 novembre 1721.

[7] *Arch. des Aff. Étrang.*, France, *Mémoires et Documents*, t. 481, fol. 201 : *Dubois à Saint-Contest*, 28 février 1721.

intime de la France et de l'Espagne vient d'exciter a produit de nouvelles difficultés par l'importance de tenir le gouvernement britannique uni aux deux couronnes, par les efforts que la Cour de Vienne fait pour l'en détacher, par la diversité des sentiments dans le cabinet de Saint-James. Il ne s'agit pas moins que de la paix ou la guerre, et de perdre notre principale ressource sur le moindre soupçon qui feroit pencher les Anglois du côté de l'Empereur[8]. » Avec ses fidèles, Dubois se montrait encore plus impudent; une fois de plus, il sacrifiait tout à l'alliance anglaise. « Nous avons essuyé pendant cinq mois les reproches et les discours de tout le monde sur le retardement qu'il y a eu jusqu'ici au Congrès et qu'on nous imputait. Quoique l'unique motif fût de donner le temps à l'Angleterre d'obtenir du roi d'Espagne ses convenances, nous ne nous sommes jamais expliqués et nous ne nous sommes point embarrassés des reproches sans fin qu'on nous a faits. Tant que les délais seront nécessaires, les prétextes ne manqueront pas, et je vous détaillerai ceux que l'on pourra donner, s'il est besoin d'en fournir[9]. »

De délai en délai, on put croire enfin, au début de l'année 1722, que le Congrès allait s'ouvrir. L'Empereur n'avait pu acquérir la preuve de l'existence de traités secrets entre la France, l'Espagne et l'Angleterre, toutefois il en avait de graves soupçons et, pour s'en éclairer, décidait l'envoi immédiat de ses plénipotentiaires à Cambrai. Dubois qui venait de réussir la négociation des mariages espagnols n'avait plus de raisons de retarder le Congrès. « Comme je ne vois, disait-il, aucune raison qui empêche ni les Anglais, ni nous, de laisser procéder au Congrès et que nous n'en avons pu souhaiter l'éloignement que pour avoir le temps de régler auparavant à l'amiable toutes les questions qui peuvent s'élever entre l'Empereur et le roi d'Espagne, nous n'apportons aucun obstacle à l'ouverture du Congrès et la Cour de Vienne n'aura qu'à s'en prendre à elle-même si dans la discussion qui se fera dans cette assemblée elle trouve des contrariétés qui lui soient désagréables[10]. » Dans le courant de ce mois de janvier, le 23, l'Angleterre désignait ses représentants; elle apportait tant de déférence pour son alliée, qu'il était bien évident qu'elle augurait — ou savait — que le Congrès ne se réunirait pas

Ouverture imminente du Congrès

[8] *Dubois au cardinal de Rohan*, 7 novembre 1721, dans C. de Sévelinges, *op. cit.*, t. II, p. 219.

[9] *Arch. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 339, fol. 124 : *Dubois à Destouches*, 16 juillet 1721.

[10] *Dubois à Dubourg*, Paris, 5 janvier 1722.

de sitôt. Sir Witworth se rendrait de Berlin à Cambrai à l'appel de Dubois, lord Polesworth allait se rendre de Londres à Paris et, de là, à Cambrai où il n'aurait d'autre instruction que de se conformer aux désirs du Régent. Enfin, le baron de Pendtenriedter s'ébranla de sa personne et quitta Paris pour Cambrai où il ne manqua pas de dire en arrivant : « Si je n'y étais venu, il n'y aurait pas eu de Congrès. La France et l'Angleterre ne demandant pas mieux que de le dissoudre et laisser aller en fumée[11]. » Pendtendriedter et Windischgraetz visitèrent les plénipotentiaires français et espagnols et leur dirent que « S. M. I. n'ayant rien de plus à cœur que de conclure une paix solennelle avec le Roi Catholique, en conformité des traités de Londres et de ceux qui avaient été depuis signés à La Haye, elle leur avait ordonné de se rendre à Cambrai pour travailler à une œuvre aussi salutaire. » A cela, Morville répondit que « si le duc d'Orléans avoit témoigné peu d'empressement pour l'ouverture du Congrès, c'est qu'il avoit voulu régler tout d'abord les grosses difficultés, capables de rompre la paix générale, qui subsistoient entre l'Empereur et le roi d'Espagne. » Mais comme il ne fallait pas que l'Empereur pût se flatter que l'ouverture du Congrès dépendait de lui seul, à peine Pendtenriedter fut-il installé à Cambrai que Morville s'en éloigna[12]. Cette fois encore Dubois faisait le jeu de l'Angleterre, celle-ci n'était pas prête!

Modération de Philippe V

A l'étroite confiance d'autrefois, fondée sur les souvenirs des anciennes coalitions, avait succédé entre l'Angleterre et l'Autriche une méfiance réciproque et instinctive. On disait que Charles VI avait l'intention d'éluder les stipulations des traités de Londres par rapport aux duchés italiens, il avait en outre encouragé la répugnance supposée des Florentins à l'égard de l'infant don Carlos, promis le rétablissement de la république, ou l'envoi d'un prince allemand après la mort du dernier membre de la famille de Médicis. Déjà, sous prétexte d'études, un prince bavarois se trouvait à Pise et le duc de Parme réclamait l'envoi en Italie de l'infant don Carlos[13]. Philippe V était disposé, mais, par prudence, ne déciderait rien sans l'avis du Régent et la promesse de son concours. Mieux valait, selon lui, faire le congrès de Cambrai et ren-

[11] *Arch. des Aff. Étrang.*, France, *Mémoires et Documents*, t. 482, fol. 130 : *Morville à Dubois*, 11 février 1722.

[12] *Arch. des Aff. Étrang.*, France, *Mémoires et Documents*, t. 482, fol. 144-197.

[13] *Arch. des Aff. Étrang.*, Espagne, t. 314, fol. 205; Gênes, t. 74, fol. 228, 256 : *Chavigny à Dubois*, nov. déc. 1721 ; mars 1722.

dre inébranlable l'alliance de l'Espagne et de la France[14]. La proposition du duc de Parme faisait courir le risque, une fois de plus, d'amener la guerre et la mission de Chavigny à Madrid, malgré le fâcheux accueil qui fut fait au diplomate, aboutit au résultat entrevu[15]. Le 12 mai 1722, Dubois apprit avec satisfaction que Philippe, fasciné par les brillantes perspectives qu'on avait découvertes devant lui, renonçait à réclamer l'envoi de l'infant don Carlos pour lui procurer avant le Congrès l'investiture formelle de l'héritage; bien plus, il s'offrait à payer aux Farnèse une somme prélevée sur l'indult des Indes et avancée par les banquiers de Madrid afin de mettre un terme à la réclamation sur Castro et Ronciglione. « Il semblait, écrivait Chavigny, que Sa Majesté Catholique ne voulût plus faire un pas qui ne fut suggéré ou approuvé de S. A. R. et du cardinal Dubois[16]. »

Dubois ouvrait un champ à l'ambition de Philippe V afin d'obtenir la « docilité » à ses vues. Il lui suggérait que l'Empereur pouvait mourir sans laisser d'enfants mâles et « cet événement ouvriroit la plus belle carrière pour étendre la succession de l'infant don Carlos à presque toute l'Italie... » Fallait-il, par une malheureuse impatience, perdre de vue de si grands objets? Un roi d'Espagne, uni à la France et à l'Angleterre, « ne devoit se mouvoir que pour de grands coups et pour des événements qui remissent sa famille en possession des royaumes qu'elle avoit perdus en Italie avant la conclusion de la paix. » Jusqu'à ce moment, l'obligation faite à l'Empereur de donner l'investiture des duchés à un infant espagnol, ressemblait à un coin qui peut, à un moment donné, faire éclater tout le bloc.

A peine Philippe V venait-il de donner cette preuve de modération qu'il reçut la nouvelle (18 mai) que le grand-duc de Toscane était en péril de mort et son fils, dernier héritier des Médicis, également menacé[17]. Aussitôt le roi d'Espagne écrivit à Patricio Laulès de représenter au Régent l'urgente nécessité de l'envoi de l'infant don Carlos en Italie. Des troupes furent réunies à Barcelone; mais la rumeur courait qu'en ce moment l'Empereur faisait entrer des troupes en Italie. Le Régent répondit par écrit aux **Il revient sur sa décision**

[14] *Arch. des Aff. Étrang.*, Espagne, *Mémoires et Documents*, t. 143, 7e partie : *Chavigny à Dubois*, 23 mars 1722.

[15] *Arch. des Aff. Étrang.*, Espagne, t. 143, 7e partie : *Dubois à Chavigny*, 31 mars, 3 avril 1722.

[16] *Arch. des Aff. Étrang.*, Espagne, t. 317, fol. 97 à 157, *Chavigny à Dubois*, 18 avril, 1er mai 1722.

[17] *Arch. des Aff. Étrang.*, Espagne, t. 318, fol. 148 et 168 : *Dubois à Chavigny*, 25 mai 1722.

représentations de Laulès (8 juin), promit d'en entretenir sur l'heure le roi de la Grande-Bretagne, mais blâma l'envoi de l'infant et conseilla de demander les investitures au Congrès; dès qu'on les aurait obtenues, on aborderait la question des garnisons de Parme et de Toscane. La crise semblait prête à se rouvrir et la guerre en Italie inévitable et prochaine. Dubois s'empressa d'inviter Chavigny à obtenir sans retard du roi d'Espagne la promesse de ne pas intervenir en Italie, si l'Empereur consentait la même promesse. En même temps, le cardinal sollicita le cabinet de Londres (13 juin) d'user de son influence pour obtenir de la Cour de Vienne une déclaration pacifique dont il avait dressé la formule, que lord Townshend n'eut qu'à transmettre à Saint-Saphorin[18]. L'Empereur répondit qu'il n'accorderait cette déclaration qu'à Cambrai, devant le Congrès réuni.

Mission et renvoi de Chavigny

Afin d'établir définitivement l'infant don Carlos dans ses duchés, le duc de Parme s'avisa que Chavigny — qu'il connaissait — était trop délié et qu'il fallait obtenir son renvoi de la Cour d'Espagne. Elisabeth Farnèse le souhaitait d'autant plus que le départ de Chavigny signifiait le maintien de Maulévrier et, de l'aveu du confesseur, Maulévrier possédait « le goût dominant de la Reine[19] ». Ce fut donc le P. Daubenton qui écrivit de Balsaïn à Dubois que « S. M. C. ne pouvoit prendre confiance en un ministre qui finasse et use d'artifice, qu'elle espérait que S. E. contribueroit à la délivrer d'une personne avec qui il seroit peiné de traiter[20]. » Chavigny savait d'où partait le coup : « La Reine, écrivait-il, est le fléau qu'on a soulevé contre moi. Quels attraits a M. de Maulévrier pour faire chez la Reine un enchantement comme il fait?[21] » Finalement ce fut le confesseur qui négocia l'éloignement du trop clairvoyant Chavigny.

Projet de mariage de l'infant Carlos

Philippe V n'était revenu à l'idée d'envoyer don Carlos en Italie, malgré les risques à courir, qu'en introduisant une clause jugée de nature à associer la France à cette politique agressive. On savait partout et depuis longtemps que le Régent de France était fort préoccupé de placer ses nombreuses filles. Dès le mois de décembre 1721, le duc de Parme avait fait des ouvertures à

[18] *Arch. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 341, fol. 133 : *Dubois à Destouches*, 13 juin 1722.

[19] *Arch. des Aff. Étrang.*, Espagne, t. 317, fol. 154 : Propos de Daubenton à Chavigny, 21 avril 1722.

[20] *Arch. des Aff. Étrang.*, Espagne, t. 319 : *Daubenton à Dubois*, 23 juin 1722.

[21] *Arch. des Aff. Étrang.*, Espagne, t. 319, fol. 113, 123, 164, 171 : *Chavigny à Dubois*, 29 juin, 12 juillet 1722.

Chavigny[22] et, au mois de mars il lui avait dit tout net que le moyen d'assurer l'état de don Carlos était de le fiancer à Mlle de Beaujolais, cinquième fille du Régent[23]. Dubois inscrivit cette négociation au nombre des affaires essentielles confiées à Chavigny. « La jeune princesse est charmante, écrivait-il, pour l'esprit et pour la figure. Il faudroit que la pensée en vînt au P. Daubenton : mais ne rien proposer au Roi d'Espagne qui pût lui déplaire, tout en étant alerte sur ce qui pourroit s'insinuer pour une princesse de la Cour de Vienne[24]. » L'envoyé des Farnèse à Madrid, Scotti, ne manqua pas de rappeler à Chavigny cette affaire matrimoniale[25]. Grimaldo lui en coula un mot[26] et, trois jours plus tard, il aborda la question avec le P. Daubenton[27] (21 avril). Le premier accueil du Jésuite fut favorable, le Régent l'avait conquis en lui faisant entrevoir, pour prix de sa complaisance, le profit de la Compagnie de Jésus qu'on appellerait à succéder au vieil abbé Fleury dans le confessionnal du Roi.

Bientôt cependant, Daubenton parut se refroidir : « un peu de patience « conseillait-il[28] « différez » disait-il encore et Chavigny écrivait : « Le mariage ne va pas[29] ». Cependant à Paris on s'y attachait et même on rédigeait un mémoire tendant à prouver que le mariage de Mlle de Beaujolais et de don Carlos était nécessaire aux intérêts de la France[30]. Enfin, le 23-29 juin, le P. Daubenton écrivit à Dubois à l'insu de tous les diplomates, « que S. M. C. après en avoir conféré avec la Reine son épouse, consentoit volontiers à ce mariage, à condition que S. A. R. s'emploieroit de toutes ses forces conjointement avec l'Espagne pour assu-

[22] *Arch. des Aff. Étrang.*, Gênes, t. 74, fol. 256 : *Chavigny à Dubois*, 15 et 27 décembre 1721.

[23] *Chavigny à Dubois*, 23 mars 1722; Baudrillart, *op. cit.*, t. II, p. 523.

[24] *Arch. des Aff. Étrang.*, Espagne, t. 316, fol. 68 : *Instructions données à Chavigny*, 3 avril 1722.

[25] *Arch. des Aff. Étrang.*, Espagne, t. 314, fol. 167 : *Chavigny à Dubois*, 21 février 1722.

[26] *Arch. des Aff. Étrang.*, Espagne, t. 317, fol. 107 : *Chavigny à Dubois*, 16 avril 1722.

[27] *Arch. des Aff. Étrang.* Espagne, t. 317, fol. 130 : *Chavigny à Dubois*, 1er mai 1722.

[28] *Arch. des Aff. Étrang.*, Espagne, t. 317, fol. 150 : *Chavigny à Dubois*, 28 avril 1722.

[29] *Arch. des Aff. Étrang.*, Espagne, t. 319, fol. 10 : *Chavigny à Dubois*, 12 juin 1722.

[30] *Arch. des Aff. Étrang.*, Espagne, t. 329, fol. 462 : Mémoire sur la nécessité pour les intérêts de la France de marier Mlle de Beaujolais à l'Infant don Carlos, 30 mai 1722.

rer les États de Toscane et de Parme à l'infant don Carlos[31]. » Dans cette lettre, Daubenton exigeait le rappel de Chavigny : on le lui accorda, on lui eut accordé bien autre chose.

Le Régent sut néanmoins contenir sa joie; le 12 août seulement, il fit part de ce mariage au roi d'Angleterre[32] et Dubois, non moins satisfait, écrivit le même jour à Destouches que « S. A. R. a reçu aujourd'hui (*sic!*) par un exprès une lettre du Roi et une lettre de la Reine d'Espagne par lesquelles ils lui demandent Mademoiselle de Beaujolais en mariage pour don Carlos leur fils, ce qui a été reçu, comme vous jugez bien, avec beaucoup de reconnaissance. Ils ont fait cette galanterie à S. A. R. à l'insu de leurs ministres à Madrid et de ceux que nous avons à la Cour. La première pensée de S. A. R. lorsqu'elle a eu lu ces lettres du roi et de la reine d'Espagne a été de donner avis de cette proposition au roi de la Grande-Bretagne et de partager avec S. M. Br. la joie qu'elle en a et l'espérance où elle est que ce nouveau lien contribuera à affermir l'union des trois couronnes[33]. » Mais ni Georges I[er] ni son gouvernement ne s'associèrent à cette joie du Régent. Celui-ci, sans perdre de temps ,fit dresser les articles du mariage et signer le contrat de sa fille (25 et 26 novembre) qui partit pour l'Espagne le 1[er] décembre, elle allait avoir huit ans et son fiancé n'en avait pas sept.

Le Congrès continue à ne rien faire

Pendant la poursuite de cette affaire, le Congrès ne s'ouvrait toujours pas. Pour justifier ces nouveaux retards, Dubois s'était avisé d'un artifice nouveau, il apportait une attention et un soin particuliers à la rédaction de ses dépêches : « Il s'est piqué, écrivait Schaub à Saint-Saphorin, de vous en rendre une de sa façon. Or, comme il met beaucoup de temps à composer lorsqu'il a envie de briller, et qu'il lui reste extrêmement peu dans la journée pour cette sorte de travail par le nombre d'autres affaires dont il est accablé, il lui arrive de faire les expéditions trop tard, pour vouloir les faire trop bien[34]. » Ainsi d'un côté on éternisait les moindres démarches, de l'autre côté on ne faisait rien, et les deux envoyés impériaux Pendtenriedter et Windischgraetz avaient tout le loisir nécessaire pour se convaincre qu'on se jouait d'eux.

[31] *Arch. des Aff. Étrang.*, Espagne, t. 319, fol. 65, 75 : *Daubenton à Dubois*, 23 et 29 juin 1722; Lémontey, *op. cit.*, t. I, p. 424, note 1.

[32] *Public Record Office*, France, vol. 357 : *Le Régent à Georges I[er]*, 12 août 1722.

[33] *Arch. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 342, fol. 110 : *Dubois à Destouches*, 12 août 1722.

[34] *Public Record Office*, France, vol. 364 : *Schaub à Saint-Saphorin*, 8 novembre 1722.

L'année 1722 touchait à sa fin lorsque, le 23 octobre, ils apprirent les conditions posées par les médiateurs. « Ils changèrent de visage », se montrèrent inquiets, demandèrent du temps pour consulter leur Cour et obtenir les investitures tout en insistant pour commencer les conférences, mais les plénipotentiaires français et leurs collègues anglais maintinrent énergiquement leurs conditions[35]. Au début du mois de décembre, les lettres impériales furent arrêtées par le vice président du Conseil aulique, lues et enregistrées à la Diète à la fin du mois[36]. Cette hâte surprit et déplut. Dubois en fit son affaire. Il s'opposa à ce que ces lettres impériales fussent communiquées aux plénipotentiaires sans avoir passé préalablement sous les yeux des ministres du Régent et du roi d'Angleterre[37]. Au mois de mars 1723, c'était chose faite, alors les deux cabinets français et anglais exigèrent des corrections, ce qui entraînait le renvoi à Vienne et une nouvelle délibération[38]. Bref, le Congrès ne se réunit plus qu'en janvier 1724.

Et tandis qu'on bernait l'Empereur, celui-ci ne prenait pas le change. En apprenant le mariage de don Carlos, Pendtenriedter s'écriait : « Eh bien! vive la guerre! » Son expérience lui montrait la coalition des Bourbons de France, d'Espagne et de Parme contre la maison d'Autriche; mais Dubois savait qu'il n'entraînerait pas le Hanovre ni l'Angleterre dans une entreprise contre l'Empereur et aussitôt il songeait à regarder vers le Nord qu'il avait conscience de mal connaître, mais il s'aiderait des conseils de Chavigny.

Projets d'alliance du Nord

Dès que la paix de Nystadt fut acquise et avant même qu'elle fût signée, dès le mois d'août 1721, Dubois avait arrêté sa ligne politique à l'égard du tsar Pierre. M. de Campredon fut chargé de faire valoir à l'autocrate « l'avantage pour sa puissance nouvelle d'une alliance qui l'introduiroit dans les affaires de l'Europe et feroit de lui, en face de l'Empereur, l'arbitre de l'empire. » C'était maintenant la France qui revenait aux offres d'alliance russe repoussées en 1717. « Il s'agit, disait Dubois, de

[35] *Arch. des Aff. Étrang.*, France, *Mémoires et Documents*, t. 483, fol. 11 : *Morville et Saint-Contest à Dubois*, 24 octobre 1722.

[36] *Arch. des Aff. Étrang.*, France, t. 483, fol. 89 et 133, *Dubois à Saint-Contest*, 4 décembre 1722; *ibid.*, t. 484, fol. 14 : les projets d'investiture (traduits).

[37] *Arch. des Aff. Étrang.*, France, t. 483, fol. 89 : *Dubois à Saint-Contest*, 4 décembre 1722.

[38] *Arch. des Aff. Étrang.*, France, *Mémoires et Documents*, t. 484, fol. 37 : projet réformé envoyé à Vienne, à Dubourg, le 13 avril.

former un grand parti dans le Nord[39] ». En échange du rôle qu'il laissait entrevoir, Dubois demandait au Tsar la garantie des provinces et villes cédées à la France par les Habsbourg depuis 1648. Outre Campredon, qui traitait cette affaire avec Pierre Ier, deux envoyés du Tsar, M. de Schleinitz et le prince Kourakin transmettaient secrètement au cardinal les offres de leur maître. Et cette fois encore l'agence matrimoniale du Palais-Royal menait de front l'intérêt politique et le profit familial. Pierre Ier sachant qu'on avait toujours chance d'être écouté du Régent du moment qu'on l'entretenait de l'avenir de ses enfants et trouvant toutes les filles placées s'en prenait résolument au duc de Chartres pour lequel il proposait sa propre fille Elisabeth avec le trône de Pologne pour dot[40].

Haine entre la Russie et l'Angleterre

Pour séduisante que fût cette perspective d'une alliance russe, Dubois n'ignorait pas quels obstacles y mettaient les rancunes et les préventions de Georges Ier résolument hostile à la puissance moscovite autant comme souverain du Hanovre que comme souverain de l'Angleterre. A aucun prix, Dubois ne voulait ébranler ni compromettre l'alliance anglaise, pour y réussir, il affecta de ne rien traiter en Russie, qu'il ne communiquât à l'envoyé d'Angleterre, le chevalier Schaub; en même temps il chargeait Destouches de rassurer lord Carteret sur des négociations qui ne tendaient « qu'à perfectionner la paix et à empêcher le Tsar de se lier avec d'autres puissances[41]. » Pour mieux rassurer sur ses sentiments, il manifestait le désir de faire garantir la paix de Nystadt par l'Angleterre et d'obtenir la clause de neutralité de la Basse-Allemagne en faveur du Hanovre. De semblables prétentions n'étaient certes pas faites pour rendre le succès facile, et, bien qu'il les ignorât, l'envoyé de Prusse à Paris, considérait l'alliance franco-russe comme impossible. « La haine irréconciliable qui subsiste entre le roi Georges et le Tsar, disait-il, empêchera le cardinal de se départir des Anglais et de faire quelque traité avec les Prussiens. Le Tsar n'accordera pas ce qu'ils demandent[42]. »

Projet pour la Saxe

Entre deux princes aussi hostiles l'un à l'autre, l'entreprise du

[39] Rambaud, *Instructions de Russie*, p. 217-241 : Instructions confidentielles données à Campredon, 25 août 1721.

[40] Rambaud, *Instructions de Russie*, p. 241 : Mémoire de Schleinitz, 28 septembre 1721 ; p. 251 : *Campredon à Dubois*. 4 novembre 1721.

[41] *Arch. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 340, fol. 15 : *Dubois à Destouches*, 16 janvier 1722.

[42] *Arch. des Aff. Étrang.*, Prusse, t. 70, fol. 133 : *Chambrier à Frédéric-Guillaume Ier*, 7 novembre 1721.

cardinal ressemblait à une gageure, mais les traités, les accords, les conventions et tout ce qu'ils supposent d'intrigues, de négociations, lui étaient devenus une véritable nécessité. Quiconque avait un plan, bon ou mauvais, pour remanier l'Europe, retourner les alliances, pouvait se flatter de parvenir jusqu'à Dubois. L'envoyé de la Saxe, comte de Hoym, parvint à lui soumettre, dans le courant de l'année 1722 un programme qui comportait une Saxe agrandie de la Silésie et de la Pologne qui tiendrait dans l'Allemagne centrale la Prusse en respect et reprendrait à son compte le rôle joué autrefois par la Suède[43]. Dubois mit pour condition qu'Auguste II consentirait à se dessaisir de la Pologne pour la maison d'Orléans, en conservant le titre de roi[44]. Deux mois plus tard, le cardinal envoya au comte Fleming, ministre principal d'Auguste II, un agent secret nommé M. di Rézé qui entama une négociation très secrète à laquelle Schaub se trouva mêlé[45]. Au mois de juillet, l'affaire parut si avancée que le représentant de la Prusse à Paris s'en inquiétait. Il s'agissait, suivant lui, « d'un vaste projet de confédération des puissances du Nord pour protéger le Hanovre, fermer aux Russes l'accès de l'Allemagne et fournir à la France les secours contre l'Empereur qu'elle avait espérés du Tsar[46]. » Dubois ne se laissa pas piper par de grands mots, il savait la Saxe « trop livrée à l'Autriche[47] » pour en attendre rien d'effectif et autre chose que « de la poudre aux yeux ».

Mission de Chavigny

L'alliance moscovite présentait des garanties plus sûres. Pierre I[er] semblait reprendre volontiers ses projets échoués en 1717; après Kourakin il avait envoyé à Paris Dolgorouki, personnage de confiance[48]. Au point de vue de l'utilité que la France retirait d'une alliance, on ne pouvait, sous peine d'aveuglement, la méconnaître en 1722; aussi le cardinal se décida, au mois d'octobre à expédier à Campredon, l'ordre de négocier avec les minis-

[43] J. Pichon, *Vie de Charles-Henri comte de Hoym*, in-8, Paris, 1880, t. I, p. 36.

[44] *Ibid.*, t. I, p. 45 : *Fleming à Hoym*, 25 février 1722; *Arch. des Aff. Étrang.*, Prusse, t. 70, fol. 290 : *Chambrier à Frédéric-Guillaume I[er]* 12 janvier 1723.

[45] *Arch. des Aff. Étrang.*, Pologne, t. 170, fol. 407, 483 : *Dubois à Fleming*, 20 avril 1722; réponse, 20 mai 1722.

[46] J. Pichon, *op. cit.*, t. I, p. 40 : *Schaub à Hoym.*

[47] *Arch. des Aff. Étrang.*, Prusse, t. 70, fol. 248.

[48] *Arch. des Aff. Étrang.*, Prusse, t. 70, fol. 263 : *Chambrier à Frédéric-Guillaume I[er]*, 27 novembre 1722.

tres russes Ostermann et Schafiroff[49]. Le mariage projeté était envisagé comme la solide garantie d'une alliance qui ne pouvait être qu'une nouvelle triple alliance[50], car traînant comme une chaîne l'alliance anglaise, la France était destinée à ne rien dire, à ne rien tenter, à ne rien signer que sous la surveillance, avec le consentement et la participation de l'Angleterre. Dubois sachant Destouches fatigué, malade, et nullement désireux de prendre une fatigue nouvelle[51], chargea Chavigny, impatient de prendre sa revanche et de donner la preuve de son savoir-faire, d'aller entretenir le roi Georges pendant son voyage annuel en Allemagne. D'après ses *Instructions*, « il s'agissoit d'amener par degrés le roi d'Angleterre et son ministre Carteret au point de se départir pour le moment de la formalité de l'intervention actuelle et immédiate de l'Angleterre dans le traité avec la Russie, de leur faire concevoir que les précautions stipulées pour la Basse-Allemagne y suppléeraient suffisamment. Puisque le Tsar se faisoit un point d'honneur de refuser cette intervention, ne valoit-il pas mieux pour la France et la Grande-Bretagne le gagner d'abord? On obtiendroit ensuite davantage[52]. »

Et Chavigny se mit à l'œuvre. Le 14 août 1723, il se présentait à Hanovre muni d'une lettre de créance dont le tour exalté semble être l'ouvrage de Dubois[53]. Il apportait aussi toute la correspondance de Campredon depuis un an afin d'en donner lecture aux ministres anglais pour les disposer aux concessions. Cette prévoyance servit peu, la première dépêche que reçût Chavigny lui annonçait la mort de Dubois; et les obscurs travaux qui remplissent ce chapitre s'aperçoivent à peine parmi l'éclat de la plus étonnante fortune politique dont le progrès et l'apothéose émerveillèrent les contemporains.

49 *Arch. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 345, fol. 230, 237 : *Instructions* données à Chavigny.

50 *Arch. des Aff. Étrang.*, Moscovie, t. 13 : *Dubois à Campredon*, 14 octobre 1722.

51 *Arch. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 344, fol. 27, 46 : *Destouches à Dubois*, 12 et 27 avril 1722.

52 *Arch. des Aff. Étrang.*, France, t. 457 : *Mémoires* de Chavigny; *ibid.*, Angleterre, t. 345, fol. 242, 260 : *Instructions* à Chavigny, 4 août 1723.

53 *Public Record Office*, France, vol. 357 : *Le Régent à Georges Ier*, Meudon, 1er août 1723.

CHAPITRE LV

Dubois, principal ministre

(7 août 1721 — 22 août 1722)

Desseins de Dubois. — Il s'empare des Postes et des Finances. — Le *Visa*. — Opérations au *Visa*. — Dubois concentre tout le pouvoir. — Préséance au Conseil. — Dubois se solidarise avec l'infante. — Il accepte un confesseur jésuite pour le Roi. — Nomination du P. de Linières. — Exil de Nocé. — Prévisions de Dubois. — Le retour à Versailles. — L'arrivée. — Nouveaux exils. — Algarade de Dubois avec Villeroy. — Scandale découvert. — Tentative d'accommodement. — Scène de Villeroy au Cardinal. — Villeroy sacrifié à Dubois. — Altercation du Régent et de Villeroy. — Arrestation de Villeroy. — L'opinion publique. — Lettre au P. Daubenton. — Dubois principal ministre.

Desseins de Dubois

Le 7 août 1721, le cardinal Dubois écrivait au cardinal de Rohan : « Il faut trouver l'occasion de remettre les ecclésiastiques dans les places de gouvernement qu'ils ont longtemps occupées en France presque seuls et dont on les avoit éloignés[1]. » Bien qu'il n'ignorât pas que dans plusieurs États les cardinaux ne se distinguassent en rien de leurs collègues du ministère[2], en Espagne notamment[3], Dubois prétendait prendre en France un rang intermédiaire entre les princes du sang et les ducs; c'était la seule réponse qu'il lui convenait de faire à ceux de ses envieux qui n'avaient pas manqué de dire que l'illustration du cardinalat était incompatible avec la charge de secrétaire d'État et même de conseiller d'État. Dans cette même lettre à Rohan, Dubois mettait sur les lèvres du duc d'Orléans les arguments favorables à son maintien. « Il n'étoit pas raisonnable à l'entendre, d'exclure les cardinaux de la plus honorable et la plus intime fonction qu'un

[1] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Rome, t. 631, fol. 148 : *Dubois à Rohan*, 7 août 1721 ; *Bibl. de l'Arsenal*. Papiers Dubois, 2026 : *Rang des cardinaux en France*.

[2] *Bibl. de l'Arsenal*, ms. 2026, fol. 119, 237, 278.

[3] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Espagne. t. 305, fol. 75 : Mémoire joint à la lettre du 27 septembre 1721.

sujet du Roi puisse faire auprès de sa personne et que des cardinaux ont faite dans presque tous les autres États de l'Europe. Ce seroit faire tort à la dignité du Roi de donner lieu de croire qu'il pût rien y avoir dans le service direct et immédiat de Sa Majesté qui fût au-dessous des plus grandes dignités, qu'il étoit d'ailleurs à observer que les fonctions de ministre des Affaires étrangères étaient encore plus distinguées et même plus relevées que celles des autres secrétaires d'États[4]. » Toutefois, ne voulant rien brusquer, il cessa depuis son cardinalat d'entrer au Conseil de Régence où ses affaires furent rapportées par M. de La Vrillière, secrétaire du Conseil. » Cette retraite volontaire, en apparence seulement, fit sentir « la nécessité de joindre à ses fonctions un autre titre, celui de premier ministre, ainsi qu'il en avait été à l'égard de Richelieu et de Mazarin[5]. »

Il s'empare des Postes

Pour s'y hausser, Dubois estima tout d'abord nécessaire de se faire craindre. Parmi tous ceux qu'il avait tour à tour flattés et combattus, Torcy était le plus redoutable parce que seul capable de conduire la politique extérieure de la France autrement et mieux que Dubois. « L'abbé Dubois et lui sont ennemis acharnés, écrivait la vieille Madame; ils ont eu des querelles terribles où ils se sont dit mutuellement leurs vérités; on pourroit leur dire : « Accordez-vous canailles[6] ». Après la nomination de Dubois aux Affaires étrangères, Torcy avait compris que sa carrière était terminée. Néanmoins il conservait la surintendance des Postes, qui lui livrait le secret des correspondances et il en usait pour démasquer les intrigues de la fausse Mme de Gadagne, pour correspondre avec nos agents diplomatiques à Madrid, à Berlin et faire échouer les négociations engagées par Dubois. Celui-ci n'ignorait pas tout ce dont il était redevable à cet incommode surveillant, il notait au passage une impertinence de Torcy, une querelle avec lui, une négociation menée à son insu par l'ancien ministre[7]. Quand il se crut armé contre son discret adversaire, il mit le Régent en demeure de choisir entre lui et Torcy. En pareille circonstance, le prince hésitait peut-être, mais se décidait toujours en faveur de Dubois. Le 21 octobre 1721, la surin-

[4] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Rome, t. 631, fol. 148 : *Dubois à Rohan*, 7 août 1721; C. de Sévelinges, *op. cit.*, t. II, p. 190.

[5] *Bibl. Mazarine*, Le Dran, *Vie Anonyme de Dubois*, fol. 324.

[6] *Madame à la raugrave Louise*, 2 novembre 1719, dans *Correspondance*, édit. Brunet, t. II, p. 177.

[7] *Archiv. des Aff. Étrang.*, France, *Mémoires et Documents*, t. 1233, fol. 300 : Journal intime de Dubois.

tendance des Postes fut réunie au secrétariat des Affaires étrangères et Torcy invité à se retirer dans sa terre de Sablé.

Outre la Poste, Dubois tenait les finances dont le Contrôleur général, Pelletier de la Houssaye, était sa créature très soumise et où les frères Pâris dirigeaient les opérations avec énergie et probité. Ces financiers avaient été chargés de la revision des fortunes des détenteurs d'effets relatifs au Système (26 janvier 1721). Comment recomposer les fortunes d'un grand royaume en jugeant la conduite morale de chaque citoyen et l'origine de chaque partie de ses biens? Ce que n'eut osé un patriarche dans sa bourgade, comment le croire possible après une subversion sans exemple au milieu des vices, des fraudes et des subtilités d'une époque si corrompue[8]. — et des Finances — Le *Visa*

L'équité et le talent le plus rare présidèrent à l'opération du *visa* dont le travail de classement fut sanctionné définitivement par arrêt du Conseil d'État du 23 novembre 1721. Les pertes proportionnelles s'échelonnaient entre un sixième et dix-neuf vingtième. Les frais d'entretien des commis s'élevèrent à neuf millions et il fallut recourir parfois à des individus moins familiers avec la plume qu'avec l'épée, afin d'en imposer à ceux qui prétendaient se soustraire ou se défendre de la spoliation. Plus de cinq cent onze mille chefs de familles firent leurs déclarations et déposèrent deux milliards deux cent vingt-deux millions de papiers dont environ un tiers fut annulé et le reste converti en rente d'un taux désavantageux. On ne présenta au *visa* que 125.024 actions au lieu de 194.000 qui étaient émises, parce que précédemment la compagie en avait elle-même supprimé une sur trois et retiré plusieurs, sous le nom de dépôt, des mains des actionnaires crédules. Suivant les déclarations, ces 125.024 actions avaient coûté neuf cents millions. Le *visa* les réduisit au nombre de 55.481 dont le prix moyen fut de huit cents livres. Cette mesure rendit une sorte de confiance aux porteurs de papiers; ils se rendirent en foule repaître leurs yeux de l'incendie organisé vers la mi-novembre des archives du *visa* et des comptes de la banque. Le premier jour on brûla pour la valeur de quatre cents millions d'actions dans la cour de l'hôtel de Nevers. Une grande cage de fer haute de dix pieds et large de même, grillée de tous côtés avec de gros fils de fer reçut les fardes de papier dont l'embrasement s'opérait sous la garde d'archers et d'invalides le fusil chargé[9]. — Opérations du *Visa*

[8] P.-E. Lémontey, *Histoire de la Régence*, t. I, p. 349.
[9] Buvat, *Journal de la Régence*, t. II, p. 306.

Mais en soumettant les déclarations à la sainteté du serment, on multiplia les parjures sans découvrir la vérité. Afin de l'atteindre plus sûrement, un arrêt du conseil, daté du 14 septembre 1721, ordonna le recours aux actes reçus par les notaires depuis dix-huit mois et opérant translation de propriété, emprunt ou quittance. Daguesseau s'y opposa, mais Dubois fit adopter cette mesure. Celui-ci se montra également ferme lorsque le chevalier Schaub prétendit pour les Anglais spéculateurs à Paris et enveloppés dans le commun désastre, un traitement de faveur; il n'obtint qu'un refus bien net[10]. Les Anglais ne se découragèrent pas et Crawford finit par obtenir pour ses compatriotes le traitement des Français les plus favorisés, après un traitement beaucoup moins favorable[11]. Ceci n'empêchait pas de se plaindre très haut de la mauvaise volonté de la France[12], mais Dubois tint bon et subit les reproches les plus vifs de Schaub sans lui répondre autre chose sinon « qu'il n'y auroit qu'une force majeure qui pût le contraindre à accorder » ce qu'on lui demandait[13]. Crawford revint à la charge et essuya une telle bordée d'injures du cardinal qu'il se tint coi[14].

Une catégorie méritait moins d'indulgence encore, celle des agioteurs qui avaient réalisé leurs bénéfices à temps. Dubois ne voulut pas entendre parler à leur sujet d'une Chambre de justice, il préféra un procédé plus expéditif et d'un résultat plus certain. On choisit cent quatre-vingts noms et, sans les entendre comme sans les flétrir, on leur infligea une amende de 187 millions 893.661 livres. Les uns étaient dépouillés de leurs terres, de leurs hôtels, les autres contraints à racheter à très haut prix ces mêmes actions dont ils s'étaient si habilement défaits. Il faudrait toutefois se garder de croire que la haute main mise par Dubois sur les finances ait ramené la prospérité. Les méthodes du duc de Noailles avaient allégé la dette laissée par Louis XIV, celles de Law et de Dubois laissèrent l'État endetté en 1723 de

[10] *Public Record Office*, France, vol. 363 : *Schaub à lord Carteret*, Paris 13 décembre 1721.

[11] *Public Record Office*, France, vol. 364 : *Schaub à Carteret*, 11 juillet 1722; Barbier, *Journal*, t. I, p. 218, juin 1722.

[12] *Public Record Office*, France, vol. 364 : *Crawford à lord Carteret*, 23 septembre 1722.

[13] *Public Record Office*, France, vol. 359 : *Schaub à lord Carteret*, Paris, janvier 1723.

[14] *Public Record Office*, France, vol. 368 : *Crawford à lord Carteret*, Paris 5 et 6 février 1723.

six cent quatre-vingt-cinq millions de plus qu'au 1er septembre 1715[15].

Maître des Postes et des Finances, Dubois voyait toute l'administration du royaume concentrée entre ses mains, sous ses yeux, sur son bureau. Il lui fallait plus encore, car il était de ces hommes qui pensent n'avoir rien aussi longtemps qu'ils ne possèdent pas tout. Dès le mois d'octobre 1721 il se fait communiquer des mémoires sur ce qui se pratiqua sous le ministère du cardinal Mazarin quand il fit fonction de premier ministre; « ce qui fait croire à tout le monde qu'il seroit sûrement élevé aux mêmes honneurs[16]. » A la fin de décembre « on parla du retour de Law toutefois la difficulté est le rang qu'occupe le cardinal, désigné pour être premier ministre, et qui en fait fonction, depuis que les secrétaires d'État ont consenti à travailler sous ses ordres[17]. » Le retour à Paris du cardinal de Rohan fut l'occasion favorable, ménagée par Dubois, pour s'ouvrir l'entrée du Conseil de Régence. A raison du succès de sa mission à Rome, Rohan avait droit à une récompense. Dubois concentre tout le pouvoir

Le 8 février 1722, peu avant d'entrer au Conseil, le Régent présenta au Roi le cardinal de Rohan, disant que quand des personnes de dignité avaient été dans les pays étrangers pour les affaires de l'État, l'usage était de leur donner des honneurs à leur retour comme l'entrée dans le Conseil. Le Roi dit qu'il le voulait bien Sur-le-champ on entra dans le Conseil et le Régent montrant au cardinal la place du comte de Charolais, qui ne viendrait pas, lui dit : « Monsieur, voilà votre place, qui est la première après les princes du sang. » Rohan la prit. Les ducs présents, entre autres le maréchal de Villars, le duc d'Antin, le duc de Noailles protestèrent, disant que ceci se faisait contre leur dignité et contre l'usage. Le Régent répliqua qu'ils étaient mal instruits et qu'il y avait beaucoup d'exemples de cardinaux au Conseil à la suite des princes du sang. Le chancelier Daguesseau entra sur ces entrefaites et fut très surpris de voir Rohan assis au-dessus de lui. Il parla au Régent à demi-voix, qui lui répondit comme aux ducs que le Roi le voulait. Daguesseau céda. Dans ce moment survint le comte de Charolais qui trouva sa place prise, le Régent dit au cardinal de la lui céder et de prendre celle du chancelier et le chancelier la suivante, ce qui ne lui plut guère. Dès le jour même « on se donna de grands mouvements ». Il n'était pas possible de contester Préséance au Conseil

[15] P.-E. Lémontey, *op. cit.*, t. I, p. 354, note 1.

[16] *Bibl. Mazarine*, Le Dran, *Vie anonyme de Dubois*, fol. 360-371.

[17] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Prusse, t. 70, fol. 148 : *Chambrier à Frédéric-Guillaume Ier*, 26 décembre 1721.

la préséance des cardinaux[18], les ducs furent avisés que le connétable de Lesdiguières avait obtenu de Louis XIII un écrit qui réservait ses droits lorsqu'il céda le pas au cardinal de La Rochefoucauld. Quoique aucun des ducs ne fut connétable, leurs députés sollicitèrent du Régent un ordre semblable à celui de Louis XIII et le chancelier fut chargé de le rédiger. Mais l'avocat Marais montra que cet ordre avait été annulé et lacéré[19], alors le Régent refusa tout et comme les ducs insistaient outre mesure, le Régent leur dit qu'ils pouvaient ne point venir au conseil s'ils le voulaient. « Nous prîmes la balle au bond, écrit d'Antin, et nous lui demandâmes, s'il ne le trouveroit pas mauvais; à quoi il répondit que non. Nous nous retirâmes[20]. » Les conjectures et les paris allaient leur train : Le chancelier s'en retournera bientôt à Fresne, disait l'un[21]; Dubois doit entrer au Conseil dimanche prochain, disait l'autre[22] et on appelait Rohan, le cardinal Chausse-Pied, le cardinal la Planche[23].

Dubois laissait dire. Deux jours après l'incident il écrivait à Tencin : « Le cardinal de Rohan est entré au Conseil de Régence; il y a apparence que je le suivrai de près[24] », et ce nonobstant les « grands mouvements » des ducs, leurs conciliabules[25]. Les opposants, au nombre de quinze boudaient et ne paraissaient plus, de sorte que, le 22, Dubois vint prendre une place sans aucune opposition. Le Conseil se composait du Roi, du Régent, de M. le Duc, du comte de Charolais, du comte de Toulouse, du cardinal de Rohan, de l'évêque Bouthillier, Torcy, La Vrillière, Canillac, des Forts et Biron. Les ducs de Noailles et Saint-Aignan venus protester reçurent communication du Régent de l'ordre royal qui introduisait Rohan et Dubois[26]. Ils se retirèrent après que Noailles eut dit à Dubois : « Vous ne pouvez disconvenir, monsieur le cardinal, que le jour de votre entrée au Conseil sera une

[18] *Recueil des pièces de l'histoire de Louis XIII*, in-12, Paris 1716, t. II, p. 553.

[19] Brienne, *Mémoires*, in-12, Amsterdam, 1719, t. I, p. 179; M. Marais, *Journal et Mémoires*, t. II, p. 235-237, 239-240.

[20] *Mémoires du duc d'Antin*, cités par P.-E. Lémontey, *op. cit.*, t. II, p. 63.

[21] Buvat, *Journal*, t. II, p. 337; février 1722.

[22] Barbier, *Journal*, t. I, p. 189; février 1722.

[23] M. Marais, *Journal et Mémoires*, t. II, p. 237; 8 février 1722.

[24] *Dubois à Tencin*, 10 février 1722, dans Lémontey, *op. cit.*, t. II, p. 63, note 1.

[25] Buvat, *Journal*, t. II, p. 338; M. Marais, *Journal et Mémoires*, t. II, p. 246.

[26] *Bibl. nationale*, Fonds Lancelot, ms. 187, fol. 190.

époque bien marquée dans notre histoire, puisque ce sera le jour que la haute noblesse du royaume s'en sera absentée[27]. » Le chancelier ne s'y trouvait pas, le maréchal de Villeroy conduisit Louis XV et se retira[28]. Le cardinal était triomphant[29]; le Régent gouailleur, il comptait le nombre des absents et ajoutait : « C'est autant de pensions de vingt mille francs de gagnées[30]. » Le 28 février, comme le chancelier Daguesseau rentrait en son hôtel, le marquis de la Vrillière vint lui demander les sceaux qui furent donnés à M. d'Armenonville et le lendemain matin, Daguesseau partit pour sa terre de Fresne[31].

Dubois se solidarise avec l'Infante

Les ducs qui, par leur nombre, formaient dans le Conseil un groupe imposant comblaient, par leur retraite, les vœux du Régent et de son ministre. S'ils s'étaient flattés d'obtenir l'approbation du roi d'Espagne, et peut-être espéraient-ils que le duc de Saint-Simon alors à Madrid ferait triompher leur politique, les ducs s'étaient lourdement trompés. Plus alerte et mieux servi, Dubois prévenait ses adversaires en remettant au duc d'Ossone, ambassadeur extraordinaire de Philippe V un mémoire sur les mauvaises intentions de cette noblesse rebelle par dépit du rapprochement survenu entre les deux branches de la maison de Bourbon. Dans ce mémoire Dubois envenimait de son mieux toute cette affaire. « Le duc d'Orléans, y était-il dit, auroit établi la maison de la Reine dès à présent et lui auroit fait donner le traitement entier de Reine sans des oppositions et des contradictions secrètes qu'il y a trouvées, et qui ont formé des cabales parmi ceux de la « Vieille Cour » qui ont été fâchés du mariage du Roi. Quelques-uns se sont découverts dans une occasion qui s'est présentée, qui paraissoit n'avoir aucun rapport à cela. C'est lorsque le cardinal de Rohan, en revenant de son ambassade de Rome, a demandé d'avoir entrée au Conseil de Régence, comme tous ceux qui sont revenus des ambassades l'ont eu avant lui. Il s'est élevé une brigue dans laquelle ceux qui en sont les auteurs ont fait entrer le chancelier et les maréchaux de France, de sorte que le chancelier, les ducs et pairs et maréchaux de France qui

[27] *Ibid.*, fol. 191; *Bibl. Mazarine*, Vie de Dubois, ms. 2354, fol. 386.

[28] Buvat, *Journal*, t. II, p. 347; Barbier, *Journal*, t. I, p. 192.

[29] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Rome, t. 636, fol. 344 : *Dubois à Tencin*, 24 février 1722.

[30] *Arch. des Aff. Étrang.*, Prusse, t. 70, fol. 172, *Chambrier à Frédéric-Guillaume Ier*; *M. Caumartin de Boissy à Mme de Balleroy*, 23 février, dans *op. cit.*, t. II, p. 426.

[31] Buvat, *Journal*, t. II, p. 347; M. Marais, *op. cit.*, t. II, p. 248; Barbier, *op. cit.*, t. I, p. 192; *D'Argenson à Mme de Balleroy*, 1er mars, dans *op. cit.*, t. II, p. 431.

étoient du Conseil de Régence ont fait d'abord difficulté sur la préséance du cardinal au-dessus d'eux dans le Conseil; mais tous les exemples des règnes précédents s'étant trouvés favorables aux cardinaux, la cabale s'est portée jusqu'à prétendre que les cardinaux ne devaient pas avoir place dans les Conseils du Roi, et ils se sont tous absentés du Conseil, espérant que le Régent seroit obligé de leur céder et qu'ils se rendroient maîtres du gouvernement. Mais le duc d'Orléans et les princes du sang ayant été instruits que deux d'entre eux avoient été assez imprudents de dire que s'ils avoient le dessus, il faudroit après la majorité renvoyer l'Infante et que ceux qui avoient paru devant les plus affectionnés à LL. MM. CC. paroissoient les plus mal intentionnés contre l'Espagne, il a ôté les sceaux au Chancelier et l'a renvoyé hors de Paris, et a exclus du Conseil de Régence les ducs et pairs et les maréchaux de France qui s'en étoient séparés[32]. » Ensuite on mettait le Roi d'Espagne en garde contre « ce que le duc de Saint-Simon, qui est fort entêté de la dignité de duc et pair, pourrait bien dire sur cette contestation. » Avertissement superflu, Chavigny, observateur attentif ne put noter autre chose qu'un attachement passionné de Saint-Simon pour la politique française du Régent et de Dubois[33]. Philippe V n'était pas homme à approuver l'incartade des ducs et il donna pleinement raison à Dubois. Il chargea Daubenton de dire qu'il n'approuvait en aucune façon et qu'il était fort surpris de la conduite de personnes ordinairement si sages[34].

Il accepte un confesseur jésuite pour le Roi

Dubois fit plus encore. Philippe V, non content de demander que l'infante âgée de trois ans se confessât à un jésuite[35], avait prié de rendre le confessionnal du Roi à un religieux de cette compagnie[36]. Saint-Simon « qui avait toujours été plus lié avec les Jésuites que personne[37] » tenta d'éluder la demande, mais le P. Daubenton revint à la charge, persuadé que son insistance finirait par obtenir gain de cause. Le 2 mars, Dubois lui écrivit :

[32] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Espagne, *Mémoires et Documents*, t. 150, fol. 181 : *Mémoire de Dubois remis au duc d'Ossone*, 2 mars 1722.

[33] *Archiv des Aff. Étrang.*, Espagne, t. 315, fol. 122 : *Chavigny à Dubois*, 13 mars 1722.

[34] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Espagne, t. 315, fol. 145 : *Daubenton à Dubois*, 14 mars 1722.

[35] *Saint-Simon à Dubois*, 22 janvier 1722, dans E. Drumont, *Ambassade d'Espagne*, p. 243.

[36] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Espagne, t. 314, fol. 202 : *Daubenton au P. du Trévou*, 8 mars 1722.

[37] *M. Caumartin de Boissy à Mme de Balleroy*, 2 février 1719, dans *op. cit.*, t. II, p. 13.

« Il y a trois semaines, mon très révérend Père, que je diffère d'un jour à l'autre de dépêcher un exprès, espérant chaque jour de pouvoir vous donner la nouvelle de l'événement auquel vous vous intéressez avec tant de raison et de zèle. La résolution est prise, les difficultés, quoique grandes, n'ont point effrayé S.A.R. parce qu'il s'agit de faire le bien de la religion et de plaire à LL. MM. CC. M. le duc de Noailles faisoit proposer par le maréchal de Villeroy le chancelier de Notre-Dame de Paris, le curé de Saint-Germain-en-Laye et l'abbé Vauroux, nommé à l'archevêché de Perpignan. M. le cardinal de Rohan mettoit sur les rangs M. Vivant, qui a été à Rome avec lui, et M. l'évêque de Fréjus souhaitait M. Paulet, supérieur du séminaire des Bons-Enfants, ou M. de Champagny, trésorier de la Sainte-Chapelle de Paris. Rien n'étoit plus contraire à la dispense et au maintien de la bonne doctrine que ce qui étoit proposé par le premier. S.A.R. s'est expliquée avec les deux autres, et leur a déclaré en confidence son intention. On craint qu'il en soit transpiré quelque chose, car les gens les plus opposés à cet établissement ont fait depuis ce temps-là des mouvements extraordinaires capables de causer du trouble dans le gouvernement, et qui ne peuvent avoir eu pour but que d'empêcher cette démarche ou d'interrompre la tranquillité publique que le mariage du Roi avoit paru imposer. » Le cardinalat avait opéré sur le style épistolaire de Dubois une transformation à laquelle sa conversation était demeurée étrangère. Plus que jamais, même en public, les b... et les f... volaient sur ses lèvres[38], la correspondance au contraire s'imprégnait d'orthodoxie et d'édification. « Les difficultés ont été grandes, lisait-on dans la même lettre à Daubenton, mais les deux royaumes doivent être purgés des sectes contraires à la catholicité, pour qu'on trouve dans la durée de l'union admirable formée par S.M.C. la gloire de la religion et la prospérité des deux États. A des objets si grands et si religieux je fais vœu de travailler avec zèle jusqu'au dernier soupir. Si l'on s'en écartoit tant soit peu, je ne resterois pas dans le ministère un quart d'heure, persuadé que nos princes oublieroient leurs affaires et celles de Dieu[39]. »

Cette affaire du confesseur de Louis XV devenait une grosse intrigue de Cour. Non seulement les prélats s'en mêlaient, comme le cardinal de Noailles, les tuteurs du jeune Roi, comme

[38] Saint-Simon, *Mémoires*, t. XIX, p. 305.
[39] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Espagne, t. 314, fol. 116 : *Dubois à Daubenton*, 2 mars 1782.

le Régent et le maréchal de Villeroy, mais encore les roués, comme Nocé et les maîtresses comme Mme d'Averne[40]; pour Dubois c'était simple question de politique, le confesseur jésuite était réclamé par Philippe V, on le nommerait donc, car en tout ceci il ne s'agissait que de bien persuader « le Roi Catholique [qu'il] avoit dans le cardinal Dubois un ministre aussi zélé et aussi passionné pour la gloire de leurs Majestés Catholiques que s'il étoit Espagnol[41] ».

Nomination du Père de Linières

Les circonstances ne permettaient aucun retard. Le savant et vénérable abbé Fleury devait renoncer à une charge que ses infirmités ne lui permettaient plus de remplir[42]. Le cardinal de Noailles se chargea de présenter la démission au Régent qu'il pria « de ne point destiner cet office à aucun jésuite ». Le prince sembla le lui promettre, mais dès que le cardinal se fut retiré, il dit à l'entourage : « Comme je suis engagé de parole d'honneur avec le roi d'Espagne, je ne puis m'empêcher d'y nommer un jésuite[43]. » La Société de Jésus gardait une extrême réserve, mais « n'avoit garde de manquer ce morceau[44] ». Elle présenta et fit accepter le P. de Linières, confesseur de Madame, « bon homme, vieux et rien de plus[45] ». Il fallut confesser le Roi pour la semaine sainte. Or le P. de Linières n'avait de pouvoirs que pour absoudre son unique pénitente; le Régent envoya demander l'extension de ces pouvoirs pour entendre le Roi, le cardinal de Noailles répondit qu'il n'en ferait rien, étant résolu de n'en donner à aucun jésuite[46]. Ce refus fit éclat, chacun en parla à sa façon suivant le parti auquel il inclinait et tout cela, disaient les indifférents, prépare une belle querelle, dans laquelle les amis de l'archevêque assuraient qu'il se montrerait très ferme, quoique l'expérience du passé permît d'en douter[47]. Dans sa maison de campagne de Conflans, Noailles reçut le cardinal de

[40] *Archiv. des Aff. Étrang.*, France, *Mémoires et Documents*, t. 125, fol. 110.

[41] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Espagne, *Mémoires et Documents*, t. 150, fol. 192 : *Mémoire de Dubois au duc d'Ossone*, 8 mars 1722.

[42] Buvat, *Journal*, t. II, p. 356.

[43] Buvat, *Journal*, t. II, p. 356.

[44] Barbier, *Journal*, t. I, p. 209 ; *M. Caumartin de Boissy à Mme de Balleroy*, 27 mars 1722, dans *op. cit.*, t. II, p. 411.

[45] Saint-Simon, *Mémoires*, édit. Chéruel, 1858, t. XIX, p. 311 ; Buvat, *Journal*, t. II, p. 366.

[46] Barbier, *Journal*, t. I, p. 209.

[47] *M. Caumartin de Boissy à Mme de Balleroy*, 4 avril 1722, dans *op. cit.*, t. II, p. 447 ; *M. de Balleroy à sa femme*, 7, 10 avril, *op. cit.*, t. II, p. 447, 449.

Rohan, le P. de Linières, le P. Gaillard et se montra inflexible; de son côté, le Régent fut intraitable et Dubois se crut élevé à la dignité de confesseur de la foi. « Je porterai l'iniquité de ce rétablissement des Jésuites, écrivit il à Daubenton; j'en fais ma gloire et mon honneur[48].

Le temps pascal avançait, il fallut prendre une décision: le jour de Quasimodo, le petit Roi se confessa à l'abbé Chaperel[49] et en fut si content qu'il protesta ne vouloir plus d'autre confesseur[50] ce qui donna lieu à de plaisantes scènes. Chaperel en tira une pension de quinze cents livres et la promesse d'une abbaye[51], mais le P. de Linières se cramponnait à la place et son confrère, le P. Lallemant, avait donné l'assurance que la Cour de Rome saurait bien mettre le cardinal de Noailles à la raison[52]. Le 18 mai, l'abbé de Tencin obtint sans difficulté un bref papal conférant les pouvoirs nécessaires au jésuite. Mais le petit Roi n'en voulait point. Étant à la chasse au bois de Boulogne il dit : « Je compte partir le 21 mai pour Versailles afin de me disposer à faire ma première communion le jour de la Pentecôte, en l'église de la paroisse de mon lieu natal, et ce sera M. Chaperel qui me confessera[53]. » Ce n'était qu'une fantaisie d'enfant; plus redoutable était la colère des appelants. « Les mouvements des Jansénistes sont si violents sur ce sujet, écrit Dubois à Tencin, et ils ont formé tant d'intrigues dans le clergé et dans le Parlement que l'on a lieu de craindre un aussi grand scandale sur cette affaire que sur la Constitution[54]. » On éluda la difficulté. Le général des jésuites fixa la résidence du P. de Linières à Pontoise, localité appartenant au diocèse de Rouen dont l'archevêque de Bezons lui donna les pouvoirs en même temps on décida que Louis XV se transporterait de Versailles à Saint-Cyr, qui dépendait du diocèse de Chartres, et s'y confesserait; « en

[48] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Espagne, t. 325, fol. 10 : *Dubois à Daubenton*, 2 avril 1722.

[49] *M. de Balleroy à sa femme*, 20 avril, dans *op. cit.*, t. II, p. 455 ; M. Marais, *Journal et Mémoires*, t. II, p. 271.

[50] Buvat, *Journal*, t. II, p. 371-372.

[51] Buvat, *Journal*, t. II, p. 372 ; *M. de Balleroy à sa femme*, 20 avril, 1722, dans *op. cit.*, t. II, p. 455. Voir P. Bliard, *Le choix d'un confesseur du Roi en* 1722 dans *La Quinzaine*, 1902, t. XLVIII, p. 207-229.

[52] *Archiv. des Aff. Étrang.*, France, *Mémoires et Documents*, t. 125, fol. 179-180.

[53] Buvat, *Journal*, t. II, p .381.

[54] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Rome, *Dubois à Tencin*, cité par M. Boutry, *Intrigues et missions diplomatiques du cardinal de Tencin*, in-8, Paris, 1902, p. 73.

sorte que le confesseur, le confessé et le confessionnal dépendaient de trois diocèses différents[55] ».

Exil de Nocé

Cette longue et délicate négociation se terminait à la satisfaction de Dubois qui allait maintenant entreprendre d'éloigner tous ceux qui lui étaient hostiles et pouvaient faire obstacle à son élévation. « M. le cardinal Dubois, nous apprend Barbier, s'appelle tout court le Cardinal, comme nos deux anciens grands ministres. Il n'a pas encore le titre de premier ministre, mais il en fait les fonctions. On dit qu'il est présentement le maître du Régent et qu'il le craint[56]. La première victime fut Nocé, le roué, favori du Régent à qui il avait dit « qu'il pouvoit bien faire d'un cuistre un cardinal, mais non pas du cardinal Dubois un honnête homme ». Dubois, qui redoutait cette franchise[57], fit donner la vieille Madame et la duchesse d'Orléans, en sorte que la menace parut assez sérieuse à Nocé pour qu'il vint trouver le Régent afin de l'empêcher, disait-il, de faire une mauvaise action en exilant un si fidèle ami.

« Peux-tu croire cela, lui dit le Régent, toi qui me connois si bien?

« C'est parce que je vous connois que je n'en doute point ». Et le même jour, le roué reçut l'ordre d'aller en Normandie dans ses terres[58].

Prévisions de Dubois

Brancas, autre roué, n'avait pas attendu un ordre d'exil, il s'était depuis peu de mois retiré, converti et pénitent, à l'abbaye du Bec; Canillac serait frappé bientôt. Dubois s'enhardissait et marchait à son but. Aussi bien la majorité légale du Roi approchait et ne permettait plus les atermoiements. Quelques mois à peine séparaient de cette échéance redoutable pour le Régent et pour Dubois si leur jeune maître, timide et sournois, mais volontaire et opiniâtre, se dégoûtait du prince et du ministre, les chassait et les remplaçait. Il était temps de soustraire aux regards du Roi la vie licencieuse du Régent, parce qu'on devait craindre que celui-ci, élevé dans une extrême pureté de mœurs et poussé par la sévérité trop ordinaire aux vertus de

[55] *Archiv. des Aff. Étrang.*, France, *Mémoires et Documents*, t. 139, *Sur le gouvernement du royaume de France, sous la régence du prince Philippe, petit-fils de France ,duc d'Orléans, après l'avènement du roi Louis XV au trône, à l'âge de cinq ans et demi, le Ier septembre* 1715 *jusqu'en* 1726, par Le Dran, ancien chef du Dépôt des Aff. Étrang., : M. Marais, *op. cit.*, t. II, p. 305 : Barbier, *op. cit.*, t. I, p. 223.

[56] Barbier, *Journal*, t. I, p. 213-214.

[57] Barbier, *Journal*, t. I, p. 143.

[58] Buvat, *Journal*, t. II, p. 370; Barbier, *Journal*, t. I, p. 214; M. Marais, *Journal et Mémoires*, t. II, p. 272-274.

la jeunesse, ne se dégoûtât bientôt d'un tuteur scandaleux. Dubois eut assez d'empire sur le duc d'Orléans pour obtenir de lui une rupture publique avec sa maîtresse, Mme d'Averne; le ménage désuni simula une réconciliation et la duchesse d'Orléans s'y prêta, semble-t-il, par goût au moins autant que par vertu.

A Versailles, l'isolement relatif de la Cour devait permettre à Dubois, d'après son calcul, d'exercer sur le jeune Roi une influence que rien ne viendrait distraire ou combattre. Afin de faire accepter par les Parisiens le départ de la Cour, on le leur présenta comme une fantaisie d'enfant qu'il fallait satisfaire. Tous les caprices de leur Roi étaient alors approuvés par les Parisiens qui se dirent, qu'en fait, Versailles est bien plus superbe pour un roi que Paris[59]. A Louis XV, il fut facile d'insinuer le désir de retourner à Versailles dont son cerveau d'enfant avait conservé la vision. Un jour on l'avait entendu dire au maréchal de Villeroy : « Mon oncle me fait aller au Cours, à Saint-Cloud, à Vincennes. D'où vient qu'il ne me mène pas à Versailles, à Trianon? J'aime tant Trianon. » — « Mon maître, dit Villeroy, dites-moi la vérité, cela vient-il de vous? quelqu'un vous le fait-il dire? » Mais l'enfant soutint à plusieurs reprises que cela venait de lui; alors le maréchal parla de terres remuées, de canaux empestés qui pourraient être funestes à la santé d'un enfant, mais il n'obtint que ce mot : Bagatelle! Bagatelle[60]. Lorsque Dubois eut pris ses mesures pour suggérer à Louis XV le retour à Versailles, celui-ci ne pensa plus à autre chose, en parla sans cesse[61], s'intéressa aux travaux de la restauration[62]. Le public se disait qu'on voulait accoutumer le Roi à l'infante qu'il n'aimait guère et mettre plus d'intimité entre Louis XV et le Régent[63]. Après plusieurs retards, le retour fut fixé au 15 juin. En même temps, on annonçait la cérémonie du sacre à Reims au mois de septembre, mais les vignerons champenois obtinrent le renvoi au 20 octobre[64]. La rumeur circula que le Roi viendrait passer l'hiver à Paris[65].

Le retour à Versailles

[59] Barbier, *Journal*, t. I, p. 222, juin 1722.

[60] M. Marais, *Journal et Mémoires*, t. I, p. 316, juillet 1720.

[61] *Journal du Marquis de Calvière*, dans E. et J. de Goncourt, *Portraits intimes du XVIIIe siècle*, in-12, Paris, 1878, p. 18, 6 avril 1722; M. Marais, *op. cit.*, t. II, p. 292.

[62] Buvat, *Journal*, t. II, p. 381.

[63] M. Marais, *op. cit.*, t. II, p. 272; avril 1722.

[64] M. Marais, *op. cit.*, t. II, p. 278; avril 1722.

[65] *Ibid.*, t .II, p. 288; *M. de Balleroy à sa femme*, 27 juillet 1722, dans *op. cit.*, t. II, p. 470.

L'arrivée

Versailles était en liesse. Sept années plus tôt le départ de la Cour avait été sa ruine, les baux avaient été cassés[66], le domaine délaissé, les jardins abandonnés, et, d'un coup de baguette, ils reprenaient leur splendeur en même temps que renaissaient les querelles pour la désignation des logements dans le Château. Dubois se fit attribuer celui qu'avait jadis occupé Louvois. Le 14 juin, Louis XV reçut les adieux des Parisiens[67] et le lendemain, à trois heures de l'après-midi, il quitta les Tuileries. La foule encombrait le Cours la Reine et les paris s'ouvraient sur son passage : Il reviendra! Il ne reviendra pas![68] L'impatience d'arriver était si grande qu'en traversant le Cours, Louis ordonna au cocher de mettre ses chevaux au galop. En pénétrant dans l'avenue du Château, une troupe de jeunes gens de la ville, endimanchés, parés de flots de rubans bleus et blancs, entoura le carrosse aux cris de *Vive le Roi!* qui ne cessèrent plus jusqu'à l'entrée dans les appartements[69].

Après une prière à la chapelle, où le Saint-Sacrement était exposé[70], et malgré la grosse chaleur, le Roi voulut visiter tous les bosquets avec le Régent qu'il lassa de façon à n'en pouvoir plus[71]; ensuite il revint dans la grande galerie et s'assit sur le parquet, tout le monde l'imita. Le charme mystérieux de Versailles opérait; après trois jours, on sut que le Roi y passerait tout l'été et même l'hiver[72]. Il vivait là, heureux, couvé pour ainsi dire, par le Régent et le Cardinal qui ne le quittaient guère, accompagnaient ses promenades, le délivraient des perpétuelles

[66] M. Marais, *op. cit.*, t. II, p. 288, 294; mai-juin 1722; Jeandel, *Locations à Versailles sous la Régence*, dans *Mémoires lus à la Sorbonne, Histoire, philosophie, sciences morales*, 1861, p. 167; J.-A. Le Roi, *Mémoires adressés par Blouin, gouverneur de Versailles, au duc d'Orléans, régent du royaume* (1715-1717), dans *Revue des Sociétés savantes des départements*, 1867, 4e série, t. V, p. 77; P. Favier, *Plan des jardins du Château de Versailles sous la Régence* (1720) *avec la promenade officielle des ambassadeurs*, dans *Mémoires de la Société des sciences morales, lettres et arts de Versailles*, 1894, t. XVIII, p. 218.

[67] M. Marais, *op. cit.*, t. II, p. 297; 14 juin 1722.

[68] M. Marais, *op. cit.*, t. II, p. 298; 15 juin 1722.

[69] Buvat, *Journal*, t. II, p. 400; 15 juin 1722; P. Narbonne, *Journal*, p. 68, 69, 179.

[70] Barbier, *Journal*, t. I, p. 222, juin 1722; *M. de Balleroy à sa femme*, 22 juin 1722, dans *op. cit.*, t. II, p. 462.

[71] Barbier, *Journal*, t. I, p. 222, juin 1722; M. Marais, *op. cit.*, t. II, p. 298, 15 juin 1722.

[72] M. Marais, *op. cit.*, t. II, p. 299 : 18 juin 1722.

gronderies du vieux maréchal dont il était excédé[73], sempiternel radoteur et radoteur depuis toujours[74], ingambe, alerte mais octogénaire et hors d'état de suivre son pupille leste, agile, toujours en train de monter, descendre, courir, sauter, ce dont ses muscles et ses joues portaient l'éclatant indice de santé[75].

Nouveaux exils

A Paris, on ignore presque tout ce qui se passe à Versailles, sauf qu'on y joue un jeu affreux, qu'on y fait l'amour partout et qu'il s'y passe des scènes de débauche infâme[76]. Plus rien n'y balance le crédit de Dubois[77], qui dès la nuit même de l'arrivée de la Cour, a frappé un grand coup. Le duc de Noailles, pour lequel Louis XV montrait du goût, est exilé; Canillac également, ainsi que les maréchaux de Villars et d'Huxelles et le duc de Gramont[78]. Le maréchal de Bezons avait été envoyé dans ses terres, mais il restait une bataille plus incertaine à livrer.

Algarade de Dubois avec Villeroy

Défait du duc de Noailles, Dubois, qui ne pouvait avoir la même prise sur le maréchal de Villeroy n'oublia rien pour le gagner[79]. Ils avaient vécu plusieurs années en très bons termes, Villeroy temoignant une sorte de déférence pour les talents de Dubois[80], prenant intérêt à sa santé[81]. Le 4 juillet, le gouverneur adressait encore au cardinal une lettre affectueuse et même confiante[82], mais le vieillard savait de moins en moins se taire. Le 20 juillet, furieux de voir Dubois demander l'accès du conseil des finances présidé par les Villeroy depuis plus d'un demi-siècle, il éclata[83]. Rencontrant le cardinal de Bissy, il lui cria

[73] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Prusse, t. 70, fol. 153, 218 : *Chambrier à Frédéric-Guillaume Ier*, 12 janvier, 13 juillet 1722.

[74] Barbier, *Journal*, t. I, p. 222, juin 1722; *Public Record Office*, France, vol. 364 : *Schaub à lord Carteret*, Paris, 12 août 1722.

[75] M. Marais, *op. cit.*, t. II, p. 310; 4 juillet 1722.

[76] M. Marais, *op. cit.*, t. II, p. 316-319, 23, 31 juillet 1722.

[77] M. Marais, *op. cit.*, t. II, p. 310, 316.

[78] Buvat, *Journal*, t. II, p. 400-401; Barbier, *Journal*, t. I, p. 221-222; Saint-Simon, *Mémoires*, t. XIX, p. 319; *M. de Balleroy à sa femme*, 18 juin, *op. cit.*, t. II, p. 463-464.

[79] Saint-Simon, *Mémoires*, édit. Chéruel, 1858, t. XIX, p. 322.

[80] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Vienne, t. 135, fol. 272; *Villeroy à Dubois*, 19 août 1719; *ibid.*, Angleterre, t. 339, fol. 178 : *Villeroy à Dubois*, 20 octobre 1721.

[81] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Espagne, t. 308, fol. 32 : *Villeroy à Dubois*, 24 novembre 1721.

[82] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Portugal, t. 157, fol. 150 : *Villeroy à Dubois*, 4 juillet 1722.

[83] *Public Record Office*, France, t. 364 : *Schaub à lord Carteret*, 29 juillet 1722; *Archiv. des Aff. Étrang.*, Prusse, t. 70, fol. 226 : *Chambrier à Frédéric-Guillaume Ier*, 3 août 1722.

assez haut pour être entendu de l'autre cardinal qui se trouvait à deux pas : « Vous aussi donc, vous pliez le genou devant l'idole. Il faut être aisé à apprivoiser pour endosser le joug de M. le cardinal Dubois. Vous allez voir sur quel ton je lui parlerai à lui-même, » et, se retournant vers le ministre : « Vous voulez tout gouverner, Monsieur, mais je ne le souffrirai pas. » Dubois avait senti venir l'orage, il n'en fut pas ému. « Ce n'est, dit-il, ni à vous ni à moi de dire ce que nous ne souffrirons pas. Nous sommes sujets l'un et l'autre, et devons vouloir ce qui plaît à l'autorité souveraine. Si vous trouvez que j'abuse du pouvoir qui m'est confié, que je m'acquitte mal de mon devoir, ou que je me mêle de trop de choses, permis à vous d'y redire. Mais ce n'est pas à moi qu'il faut vous en prendre. C'est à celui de qui je tiens mon pouvoir. Apparemment les raisons qui vous font juger ainsi sont trop frappantes pour ne point emporter la conviction. Servez-vous en. Je vous donne champ-libre et, bon citoyen, je me plaindrois de vous si vous négligiez de les représenter dans tout leur jour. Quand vous aurez fait voir que ma conduite est fautive envers le Roy, l'État ou M. le duc d'Orléans, je me rendrai avec docilité à vos preuves, et je me joindrai à vous pour me faire dépouiller d'un ministère mal placé. Une seule chose qui me peine, par l'intérêt que je prends à vous et à votre réputation, c'est qu'un homme de votre âge et de votre élévation autorise ainsi des langages contradictoires et que vous vous déchaîniez contre moi le jour même que vous m'écrivez des lettres remplies de la plus haute estime. » La riposte fit « perdre la tramonte, tout sang-froid et toute mesure. Villeroy crut prendre une revanche en s'allant plaindre au duc d'Orléans, dont la réponse fut une nouvelle déconvenue : « En tout ceci, Monsieur le Maréchal, je ne vois que votre tort[84]. »

Scandale découvert

Dix jours après cette algarade Dubois tenait sa vengeance. Un scandale, dont le récit ne peut être fait dans sa crudité, éclatait à Versailles, le 31 juillet, et l'infortuné maréchal se trouvait réduit à solliciter des lettres de cachet contre ses propres petits-enfants. « La chose est trop horrible pour que je l'écrive[85] » se contente de dire la vieille Madame dont la plume cependant ne craint rien. La duchesse de Retz, petite-fille du maréchal a tenté de séduire le Roi-enfant et porté ses mains sur lui, en

[84] *Public Record Office*, France, t. 364 : *Schaub à lord Carteret*, 29 juillet 1722.

[85] *Madame à la raugrave Louise*, Saint Cloud, 6 août 1722, dans *Correspondance*, édit. G. Brunet, t. II, p. 375.

entre elle a livré la marquise d'Alincourt, sa belle-sœur, autre petite-fille du maréchal aux entreprises de Richelieu dans un bosquet. Cependant que le précepteur du Roi, Fleury, entendant des voix sous l'appartement de son maître, la nuit, au clair de lune, a entendu et vu six jeunes gens d'une vingtaine d'années chacun, quelques-uns mariés, et parmi eux deux petits-fils du maréchal, Retz et d'Alincourt, se livrer à des abominations[86]. Confus, humilié, le maréchal faisait pitié à tirer les larmes des yeux[87].

Tentative d'accommodement

Le cardinal jugea la circonstance favorable et se résolut à tenter un effort pour se ramener le maréchal. N'osant l'affronter, il s'adressa au cardinal de Bissy qu'il persuada sans peine du grand bien qui sortirait de la médiation entre deux puissances rivales et faites pour ne l'être pas. Bissy et Villeroy avaient été autrefois fort liés par l'influence de Mme de Maintenon; Bissy entrevit un grand service à rendre et peut-être la porte du Conseil de Régence s'ouvrir devant lui. Dubois pria Bissy de dire à Villeroy qu'il l'irait voir chez lui et Villeroy, pour ne pas demeurer en reste convint avec Bissy d'aller ensemble chez le cardinal Dubois (4 août).

Scène de Villeroy au Cardinal

Bissy et Villeroy trouvèrent les ministres étrangers, dont c'était le jour d'audience du cardinal, attendant dans le salon le tour de chacun d'eux. « On voulut avertir le cardinal de quelque chose d'aussi nouveau que le maréchal de Villeroy chez lui, mais il ne le voulut pas permettre, et s'assit avec Bissy sur un canapé en attendant. L'audience finie, Dubois sortit de son cabinet pour conduire l'ambassadeur, et aussitôt avisa ce canapé si bien garni. Il ne vit plus que lui à l'instant; il y courut, rendit mille hommages publics au maréchal, avec force plaintes d'être prévenu, lorsqu'il n'attendoit que sa permission pour aller chez lui, et pria Bissy et lui de passer dans son cabinet. Tandis qu'ils y allèrent, il en fit excuse aux ambassadeurs sur ce que les fonctions et l'assiduité du maréchal de Villeroy auprès du Roi ne lui permettoient pas de s'absenter longtemps d'auprès de sa personne; et, avec ce compliment, les quitta et rentra dans son cabinet. D'abord, force compliments réciproques et propos du cardinal de Bisssy convenables au sujet. De là protestations du cardinal Dubois et réponses du maréchal; mais à force de ré-

[86] M. Marais, *op, cit.*, t. II, p. 319-323 : 31 juillet, 2 août 1722; Barbier, *Journal*, t. I, p. 227-228; Buvat, *Journal*, t. II, p. 410; *Madame à la raugrave Louise*, 6 août, dans *op. cit.*, t. II, p. 373-375 : *M. de Balleroy à sa femme*, 5 août, dans *op. cit.*, t. II, p. 472-473.

[87] *Madame à la raugrave Louise*, *loc. cit.*, p. 373.

ponses il s'empêtra dans le musical de ses phrases, bientôt se piqua de franchise et de dire des vérités, puis, peu à peu, s'échauffant dans son harnois, des vérités dures et qui sentoient l'injure. Dubois, bien étonné, ne fit pas semblant de sentir la force de ces propos; mais comme elle s'augmentoit de moment à autre, Bissy, avec raison, voulut mettre le holà, interrompre, expliquer en bien les choses, persuader le maréchal quelle étoit son intention. Mais la marée qui montoit toujours tourna tout-à-fait la tête au maréchal, et le voilà aux injures et aux plus sanglants reproches. En vain Bissy le voulut faire taire, lui représenter combien il s'écartoit de ce qu'il lui avoit promis et chargé de rapporter à Dubois, l'indécence sans exemple d'aller maltraiter un homme chez lui, où il venoit que pour achever de consommer une réconciliation conclue. Tout ce que put dire Bissy ne fit qu'animer le maréchal, et lui faire vomir tout ce que l'insolence et le mépris peuvent suggérer de plus extravagant. Dubois, confondu et hors de lui-même, rentroit en terre sans proférer un seul mot, et Bissy, justement outré de colère, tâchoit inutilement d'interrompre. Dans le feu subit qui avoit saisi le maréchal, il s'étoit placé de façon qu'il leur avoit bouché le passage pour sortir, et en disoit toujours de plus belle. Las d'injures, il se mit sur les menaces et sur les dérisions, il dit à Dubois que maintenant qu'il s'étoit montré à découvert, ils n'étoient plus en termes de se pardonner l'un à l'autre; qu'il vouloit bien encore l'avertir que tôt ou tard il lui feroit du pis qu'il pourroit, mais qu'il vouloit bien aussi, avec la même candeur, lui donner un bon conseil. « Vous êtes tout-puissant, ajouta-t-il; tout plie devant vous, rien ne vous résiste; qu'est-ce que les plus grands en comparaison de vous? Croyez-moi, vous n'avez qu'une seule chose à faire, usez de tout votre pouvoir, mettez-vous en repos, et faites-moi arrêter, si vous l'osez. Qui pourra vous en empêcher? Faites-moi arrêter vous dis-je, vous n'avez que ce parti à prendre. » Et là-dessus, à paraphraser, à défier, à insulter, cet homme qui très sincèrement, étoit persuadé qu'entre escalader les cieux et l'arrêter, il n'y avoit point de différence. On peut bien s'imaginer que tant de si étonnants propos ne furent pas tenus sans interruptions et sans vives altercations du cardinal de Bissy, mais sans pouvoir en arrêter le torrent. Enfin, outré de colère et de dépit contre le maréchal qui lui manquoit si essentiellement à lui-même, il saisit le maréchal par le bras et par les épaules et l'entraîna à la porte qu'il ouvrit, le fit sortir et sortit lui-même. Dubois, plus mort que vif, les suivit comme il put; il se falloit garder de cette assemblée de mi-

nistres étrangers qui attendoient. Tous trois eurent beau tâcher de se composer, il n'y eut aucun de ces ministres qui ne s'aperçut qu'il falloit qu'il se fût passé quelque scène violente dans le cabinet, et aussitôt Versailles fut rempli de cette nouvelle qui fut bientôt éclaircie par les vanteries, les récits, les défis et les dérisions publiques du maréchal de Villeroy[88].

Villeroy sacrifié à Dubois

Dubois entra dans le Cabinet du duc d'Orléans « comme un tourbillon, les yeux hors de la tête » demandant où étoit le prince. Saint-Simon, qui se trouvait là, répondit qu'il était dans sa garde-robe et Dubois s'y précipita criant : « Je suis perdu, je suis perdu! » Le Régent l'entendit, accourut et lui demanda ce que c'était. La réponse, entrecoupée du bégayement ordinaire, fut le récit qu'on vient de lire et la conclusion qu'« il falloit que le duc d'Orléans vît tout à l'heure ce qu'il pouvoit et ce qu'il vouloit faire et choisit entre Villeroy et lui. Quelques questions posées pour éclaircir et constater les faits n'amenèrent ni variations ni détours dans les réponses du cardinal qui, à tous moments présentait l'option, à toute question renvoyait à Bissy qu'il proposait d'appeler. Saint-Simon consulté opina pour le renvoi du maréchal sauf à réfléchir mûrement sur l'exécution de façon à s'y prendre pour n'en avoir le démenti ni dans le temps ni dans la suite. Le lendemain, le Régent consulta M. le Duc qui opina que « si le maréchal de Villeroy demeuroit dans sa place, il n'y avoit qu'à mettre la clef sous la porte », ce fut l'expression dont il se servit, et il insista pour qu'on s'en défit incessamment. Alors le Régent, M. le Duc et Saint-Simon décidèrent d'organiser un guet-apens auquel la fatuité du gouverneur ne pouvait manquer de se prendre. Villeroy s'était mis en tête qu'une des prérogatives de son emploi consistait à empêcher que personne, sans excepter le Régent, parlât au Roi tête-à-tête ou à l'oreille sans que le gouverneur vint fourrer son oreille entre le prince et le jeune monarque. Il y avait là matière à arranger un piège, qui devait être tendu lorsque tout serait prêt pour l'exécution et l'envoi à Villeroy où le vieillard se reposerait un jour ou deux à cause de son âge, mais sous bonne garde. Le duc de Charost serait nommé gouverneur[89].

Aucune reproche ne lui étant adressé, le maréchal se persuada qu'il n'en serait rien de plus, sa sécurité fut entière; d'ailleurs il avait assez souvent répété que pour le séparer du Roi

[88] Saint-Simon, *Mémoires*, t. XIX, p. 329-331.
[89] *Ibid.*, t. XIX, p. 331-343.

« il faudroit l'arracher par les pieds[90] » et cette perspective devait faire reculer le Régent sans aucun doute!

Altercation du Régent et de Villeroy

Le lundi 10 août, celui-ci alla à dix heures du matin travailler avec le Roi, comme il avait accoutumé de faire plusieurs jours marqués de chaque semaine[91]. Ce travail consistait à montrer à l'enfant la distribution d'emplois vacants, de bénéfices, de certaines magistratures, d'intendances, de faveurs, de lui expliquer en peu de mots les raisons des choix et des préférences, parfois il était question des finances ou de nouvelles étrangères, quand il y en avait à sa portée. Par ce moyen, au moment de sa majorité, Louis XV aurait comme une teinture des affaires d'État. A la fin de ce travail, où Villeroy se trouvait toujours et où, quelquefois, Fleury se hasardait de rester, le duc d'Orléans pria le Roi de passer dans un arrière-cabinet et, où il avoit un mot à lui dire tête-à-tête[92]. Le maréchal s'y opposa à l'instant. Le duc d'Orléans, ravi, lui représenta avec politesse que le Roi entrait dans un âge si voisin de celui où il gouvernerait par lui-même, qu'il était temps de lui rendre compte des choses qu'il pouvait maintenant entendre et qui ne pouvaient être expliquées qu'à lui seul, quelque confiance que méritât quelque tiers que ce pût être, et qu'il le prioit de cesser de mettre obstacle à une chose si nécessaire et si importante, que lui, Régent, avait peut-être à se reprocher de n'avoir pas commencée plus tôt, uniquement par complaisance pour lui. Le maréchal s'échauffant et secouant sa perruque répondit qu'il savait le respect qu'il lui devait, et pour le moins autant ce qu'il devait au Roi et à sa place, protesta qu'il ne souffrirait pas que S. A. R. parlât au Roi en particulier, parce qu'il devait savoir tout ce qui lui était dit, beaucoup moins tête-à-tête dans un cabinet, hors de sa vue, parce que son devoir était de ne le perdre pas de vue un seul moment, et dans tous de répondre de sa personne. Sur ce propos, le Régent le regarda fixement, et lui dit avec un ton de maître qu'il se méprenait et s'oubliait, qu'il devait songer à qui il parlait et à la force de ses paroles, qu'il voulait bien croire qu'il n'entendait pas; que le respect de la présence du Roi l'empêchait de lui répondre comme

[90] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Turin, t. 138, fol. 22, 23 : *Dubois à M. Lozelière*, 11 août 1722; Prusse, t. 70, fol. 230 : *Chambrier à Frédéric-Guillaume Ier*, 12 août 1722; *Public Record Office*, France, vol. 364 : *Schaub à Carteret*, 12 août 1722.

[91] Saint-Simon, *Mémoires*, t. XIX, p. 344-345.

[92] D'après M. Marais, *op. cit.*, t. II, p. 327, il voulait annoncer au Roi les fiançailles de Mlle de Beaujolais.

il le méritait et de pousser plus loin cette conversation. Et tout de suite fit au Roi une profonde révérence et s'en alla[93].

Quand le Roi sortit de la messe, le maréchal aborda le Régent pour lui donner un éclaircissement sur ce qui s'était passé, le Régent lui dit qu'il n'avait pas le temps de l'écouter, mais qu'il n'avait qu'à se rendre à trois heures chez lui et qu'il l'entendrait. Au delà de la chambre à coucher du duc d'Orléans se trouvait un grand et beau cabinet, à quatre grandes fenêtres sur le jardin, et de plain-pied, à deux marches près, deux faces en entrant, deux sur le côté, vis-à-vis de la cheminée, et toutes ces fenêtres s'ouvraient en portes, depuis le haut jusqu'au parquet. Ce cabinet faisait l'angle et, en retour était un cabinet joignant où le prince travaillait. Le mot était donné. Artagnan, capitaine des mousquetaires gris, se trouvait dans cette pièce avec force officiers sûrs de sa compagnie et d'anciens mousquetaires qui ignoraient ce qui se préparait. Il y avait aussi des chevau-légers répandus en dehors le long des fenêtres, et dans la même ignorance.

Arrestation de Villeroy

Villeroy arriva avec son fracas accoutumé, mais seul, sa chaise et ses gens restés au loin, hors de la salle des gardes. Il entre en comédien, s'arrête, regarde, fait quelques pas. Sous prétexte de civilité on l'environne. Il demande d'un ton d'autorité ce que fait M. le duc d'Orléans. On lui répond qu'il est enfermé et qu'il travaille. Le maréchal élève le ton, dit qu'il faut pourtant qu'il le voie, qu'il va entrer, et comme il s'avance le marquis de La Fare, capitaine des gardes du duc d'Orléans se présente devant lui, l'arrête en vertu d'une lettre de cachet qu'il tient à la main et lui demande son épée. Le maréchal demanda à voir le Roi, on n'avait garde de le lui permettre; il demanda à voir le Régent et La Fare rentre dans le cabinet. Le Blanc, secrétaire d'État de la guerre fait répondre que le duc d'Orléans ne veut point le voir. Une chaise à porteurs qu'on avait tenue cachée, se plante devant le maréchal, on l'y pousse, on l'y enferme, on l'emporte par une des fenêtres latérales dans le jardin, La Fare et d'Artagnan aux portières, chevau-légers et mousquetaires à la suite. On accélère l'allure, au bas de l'escalier de l'Orangerie, devant la grande grille ouverte attend un carrosse attelé de six chevaux; on approche la chaise et Villeroy se coule dans le carrosse. D'Artagnan y monte à côté de lui, un officier de mousquetaires et M. du Libois devant lui, vingt mousquetaires

[93] L. Pérey, *Le président Hénault et madame du Deffand*, in-8, Paris, 1893, p. 113-115.

avec leurs officiers à cheval autour du carrosse, et touche, cocher[94].

Ce ne fut pas un petit embarras que de porter cette nouvelle au Roi, quand on jugea que le prisonnier pouvait avoir fait deux ou trois lieues et qu'on était assuré de ne plus le revoir, le Régent monta chez le Roi, fit sortir de son cabinet tous les courtisans, et n'y laissa que fort peu de monde de ceux à qui leurs charges donnaient les entrées. Au premier mot le Roi rougit; ses yeux se mouillèrent : il se mit le visage contre le dos d'un fauteuil, sans dire une parole, ne voulut ni sortir ni jouer. Le Régent se retira, laissant à M. le Duc et à Fleury le soin de justifier une mesure si mal accueillie. On fit sur-le-champ fermer le cabinet du Roi pour l'empêcher de voir personne, on contremanda les gardes du corps et les carrosses qui attendaient l'heure de la promenade et l'après-midi se passa à raisonner sur l'événement. Le soir, le Roi soupa à son ordinaire sans laisser voir sur son visage aucune altération, ni rien qui pût faire juger de ce qui se passait en lui; à la fin du souper, il joua avec les jeunes seigneurs à qui il faisait ordinairement cet honneur, mais quand il se fut retiré, il passa la nuit à pleurer. Saumery, son sous-gouverneur, qui avait couché dans sa chambre à la place du maréchal, essaya en vain de le consoler, il sanglotait! On lui proposa un verre d'eau pour calmer l'oppression causée par la douleur, il répondit qu'il était assez grand pour en demander s'il en avait besoin. La journée du lendemain fut morose et quand vint le soir, l'enfant ne voulut jamais donner l'ordre quand le capitaine des gardes, fils du maréchal se présenta devant lui[95].

L'opinion publique

La nouvelle faisait grand bruit à Versailles[96], mais de ces bruits qui ne durent qu'un instant, en réalité l'affaire ne devait pas faire beaucoup plus d'éclat que si on avait congédié le dernier officier de la Cour[97]. « A Paris, on fut bien instruit de l'événement et on regretta le maréchal, « ce bon vieillard », comme l'appelle M. Marais, qui croit « que le voyage de Versailles n'a été fait que pour cette expédition surprenante[98]. » C'est aussi l'opinion de Barbier qui fronde paisiblement : « Voilà la récompense des soins du maréchal pour l'éducation et pour la conser-

[94] Saint-Simon, *op. cit.*, t. XIX, p. 346-347; L. Pérey, *op. cit.*, p. 113-115; P. Narbonne, *op. cit.*, p. 70.

[95] L. Pérey, *op. cit.*, p. 115.

[96] Saint-Simon, *Mémoires*, t. XIX, p. 348; Buvat, *Journal*, t. II, p. 411.

[97] *Archiv. de Dresde*, 1722, t. III : *le comte de Hoym au roi de Pologne*, 21 août 1722.

[98] M. Marais, *op. cit.*, t. II, p. 324-325.

vation de la santé du Roi. Il ne l'abandonnait jamais. Le silence du Roi à cet égard n'est pas une marque d'un bon caractère; on dit cependant qu'il pleura le soir; mais il est assez grand pour n'en pas rester là. D'ailleurs la jeunesse, ordinairement, n'aime pas la vieillesse. M. le cardinal Dubois et M. le Régent, qui sont à présent toujours avec le Roi, l'endoctrinent d'une autre manière, et l'ont apparemment dégoûté peu à peu de son gouverneur avant de faire coup : coup hardi contre les lois! On ne doit point ôter le gouverneur du Roi; on dit même que l'on a déjà nommé M. le maréchal de Berwick. Il est inouï qu'on mette le Roi à la garde et aux mains d'un étranger. Mais enfin voilà un des premiers fruits du voyage de Versailles[99]. »

Une semaine se passe pendant laquelle le Roi fit sa première communion[100] (15 août) et le duc de Charost fut nommé gouverneur[101]. Mais Dubois avait d'autres soucis. Le jour même de l'exil de Villeroy un manifeste fut rédigé et destiné aux Parisiens. Buvat n'a pas manqué de prendre note de cette pièce et Marais aussi, qui l'attribue à Fontenelle qui n'y montre que « sa stérilité[102] » : « L'autorité royale n'est, disait-il, comptable qu'à Dieu et de ses desseins et de l'exécution de ses projets. Cependant les rois et les dépositaires de leur puissance veulent quelquefois par bonté manifester les raisons qui les font agir. Il est de certaines circonstances où la sagesse les sollicite de renoncer à leurs droits pour confondre les malintentionnés et ne pas scandaliser les faibles. Telle est la conjecture présente... » En même temps, le cardinal rédigeait un acte d'accusation formel contre le maréchal destiné à être placé sous les yeux du Roi[103], et une lettre explicative adressée à nos représentants à l'étranger : Destouches[104], Tencin[105], Lozelière[106].

[99] Barbier, *Journal*, t. I, p. 231-232.

[100] M. Marais, *op. cit.*, t. II, p. 330; Barbier, *op. cit.*, t. I, p. 234; Buvat, *op. cit.*, t. II, p. 414; *M. de Balleroy à sa femme*, 21 août, dans *op. cit.*, t. II, p. 481.

[101] M. Marais, *op. cit.*, t. II, p. 328.

[102] M. Marais, *op. cit.*, t. II, p. 339; Buvat, *Journal*, t. II, p. 412-413.

[103] *Archiv. des Aff. Étrang.*, France, *Mémoires et Documents*, t. 1252, fol. 22; C. de Sévelinges, *op. cit.*, t. II, p. 269.

[104] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 342, fol. 190 : *Dubois à Destouches*, 12 août 1722; C. de Sévelinges, *op. cit.*, t. II, p. 265.

[105] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Rome, t. 641, fol. 221 : *Dubois à Tencin*, 12 août 1722.

[106] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Turin, t. 138, fol. 21 : *Dubois à Lozelière*, 12 août 1722, voir P. Bliard, *Dubois cardinal et premier ministre*, t. II, p. 425-426.

Fuite de Fleury

On commençait à oublier Villeroy, qui s'acheminait vers son gouvernement de Lyon, quand éclata une nouvelle aussi singulière que celle de sa disgrâce. Le précepteur du roi, Fleury, ancien évêque de Fréjus avait disparu : fugitif, disaient les uns, enlevé, soutenaient les autres. Sous prétexte du besoin de repos, Fleury monta en chaise et partit sans que personne s'aperçut de son absence qu'au moment de la leçon du Roi (17 août). Il laissait deux lettres destinées au Régent et à M. le Duc, mais nul ne savait où il s'était retiré. Ceux-ci le croyaient à la Trappe[107], ceux-là à Issy, tous se trompaient. Fleury délivré de la tyrannie d'un bienfaiteur incommode n'avait cru pouvoir mieux faire que de décamper. Au premier moment l'émoi fut vif à Versailles, la désolation du jeune Roi était plus embarrassante que la disparition du vieil évêque. Dans l'après-midi du 18 le secret de sa retraite s'ébruita. Fleury s'était rendu à Bâsville chez M. de Lamoignon. Belle-Isle et Le Pelletier des Forts y coururent. Ils en rapportèrent une lettre au Roi parlant d'un mal de tête et du besoin de repos. Le Roi répondit par ce billet : « Vous vous êtes assez reposé; j'ai besoin de vous; revenez donc au plus tôt[108]. » Et Fleury revint le soir même.

Lettre du Père Daubenton

Rassuré sur le sort de M. de Fréjus, Dubois prit la plume et écrivit au P. Daubenton. Il sentait la nécessité d'exploiter son succès : « Son Altesse Royale, lui disait-il, a été particulièrement blessée d'une opposition secrète qu'elle a trouvé de la part de plusieurs seigneurs dans toutes les occasions où elle a voulu faire rendre à l'infante les distinctions qui lui sont dues, ...M. le duc de Noailles n'a été exilé que parce qu'il avoit dit que le bruit et l'éclat que faisoit le mariage du Roi et de l'infante ressembloit et auroit le même sort que le succès de M. Law, et finiroit certainement par une pareille catastrophe... Le maréchal de Villeroy au lieu de favoriser la familiarité et la communication journalière entre le Roi et l'infante, y faisoit naître chaque jour quelque obstacle et a enfin fait deux actes d'une impudence éclatante sur ce sujet, ayant dit d'une part à des courtisans dans la chapelle pendant la messe du Roi, où assistait la Reine, qu'elle avoit quelque esprit, mais qu'elle étoit laide et petite, même au-dessous de son âge, et, d'autre part, m'ayant reproché ce mariage en présence du cardinal de Bissy, qui est un prélat très vertueux et qui en fut

[107] Sant-Simon, *Mémoires*, t. XIX, p. 348-349; Buvat, *op. cit.*, t. II, p. 414; Barbier, *op. cit.*, t. I, p. 235.

[108] Saint-Simon, *op. cit.*, t. XIX, p. 350-353; M. Marais, *op. cit.*, p. 330-332; Barbier, *op. cit.*, t. I, p. 235-236; P.-E. Lémontey, *op. cit.*, t. II, p. 70.

indigné, ce qui étant relevé de ma part avec vivacité fut accompagné de la sienne de beaucoup de circonstances et de discours très odieux qui ne laissèrent au cardinal ni à moi aucun doute sur sa mauvaise volonté[109]. »

Dubois avait évincé, exilé tous ses adversaires, abaissé tous les obstacles, il ne pouvait attendre longtemps le couronnement de cette vive et habile campagne. Pendant que, suivant son habitude, le Régent se divertissait à faire jaser Saint-Simon sur les premiers ministres[110], il accordait cette distinction à l'homme auquel il ne voulait, ne pouvait et ne savait rien refuser. Schaub soutenait Dubois avec la même ardeur et presque le même crédit qu'eût pu avoir Stanhope; le comte de Hoym s'y employait aussi de son mieux[111]. Le projet avait été dressé le 15 août sous la dictée du cardinal par Pecquet qui présenta au Régent, à l'insu de tous, les arguments nécessaires au rétablissement de cette grande charge, les bienfaits de la centralisation, la capacité exceptionnelle de Dubois et les services rendus par lui à l'Europe et à l'Église[112]. Le Régent admit les conclusions, mais il se réserva la présidence des Conseils et les honneurs d'un rang que Villeroy comparait à celui d'un lieutenant-général du royaume. Les confidents tombèrent d'accord de n'en plus parler au duc de Bourbon et les patentes furent préparées en grand secret. Dubois principal ministre

Aussi indolent qu'il était vaniteux, le Régent hésitait à abandonner le plus clair de son autorité. Dubois, dévoré d'inquiétude, redoutait l'opposition de M. le Duc, mais il gagna à prix d'argent Mme de Prie, celle-ci expédia au cardinal un courrier pour lui dire que M. le Duc ne s'opposait plus, et le soir même, à neuf heures, 22 août 1722, le duc d'Orléans présenta le cardinal à Louis XV en qualité de *principal ministre*. Le lendemain, Dubois prêta serment entre les mains du Roi. C'était le titre, l'autorité qu'avaient exercé Richelieu et Mazarin, et la dignité lui valait deux cent mille livres par an[113]! « Pour le coup, écrit l'avocat Barbier, voilà une belle fortune! Cet homme est d'une politique infinie pour son ambition[114]. » Parmi les applaudissements et les

[109] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Espagne, t. 320, fol. 145 : *Dubois à Daubenton*, 18 août 1722.

[110] Saint-Simon, *Mémoires*, t. XIX, p. 362-389.

[111] *Hoym à Dubois*, 22 août, dans C. de Sévelinges, *op. cit.*, t. II, p. 285.

[112] *Archiv. des Aff. Étrang.*, France, *Mémoires et Documents*, t. 1252, fol. 18; C. de Sévelinges, *op. cit.*, t. II, p. 276.

[113] Buvat, *Journal*, t. II, p. 415.

[114] Barbier, *Journal*, t. I, p. 237.

propositions que suscita cette nomination, un officier se proposa pour la charge de capitaine des gardes du premier ministre, qui répondit : « J'ai mon bon ange, je n'ai besoin que de lui pour me garder ». Cela parut d'un homme d'esprit et de courage[115]. »

115 M. Marais, *Journal*, t. II, p. 336.

CHAPITRE LVI

Le sacre du Roi

(23 août — 25 octobre 1722)

Applaudissements. — Plan de travail de Dubois. — Éducation du Roi. — Rapports du Régent et de Dubois avec le Roi. — Pressentiments du public sur le jeune Roi. — Le camp de Porchéfontaine. — L'imprimerie du Cabinet. — Intrigue nouée contre Dubois. — Les préparatifs du sacre. — L'attouchement des écrouelles. — Voyage du Roi. — Le Roi arrive à Reims. — Décoration de la cathédrale. — Entrée des pairs. — Le réveil du Roi. — La procession. — Arrivée de la sainte ampoule. — Les serments. — Les onctions. — L'intronisation. — La messe. — Le festin royal. — Les jours suivants. — La fête de Villers-Cotterets.

Applaudissements

Parvenu au but de son ambition, Dubois ne songea pas un seul instant à en esquiver l'écrasant labeur, l'insipide cérémonial et la redoutable responsabilité. En signe de réjouissance, il distribua 10.000 livres aux officiers de la chambre du Roi[1] et, le 27 août, commença de travailler avec le jeune Louis XV[2]. Les journées qui suivirent se passèrent en représentation. Compliments, harangues, poésies, lettres et dépêches affluèrent; députations, délégations se succédèrent. Tour à tour défilèrent le Prévôt des marchands, l'Académie française, la Chambre des comptes, la Cour des aides, l'Université, la Sorbonne; seul le Parlement continue à bouder et s'interdit toute démarche. De l'étranger les félicitations arrivent chaleureuses et le jésuite Daubenton, « pénétré de la plus vive satisfaction », escompte « ce degré d'honneur et de crédit » au profit de « la bonne cause » qui en « a besoin pour triompher enfin absolument de l'erreur... Le roi d'Espagne marque une joie particulière de cette élévation, espérant qu'elle sera très avantageuse à l'Église[3] ». Tencin, qui a depuis longtemps

[1] *X à Mme de Balleroy*, 3 septembre 1722, dans *Les correspondants de la marquise de Balleroy*, t. II, p. 484.

[2] *Ibid.*, 3 septembre 1722, *op. cit.*, t. II, p. 484; M. Marais, *Journal et Mémoires*, t. II, p. 338.

[3] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Espagne, t. 321, fol. 57 : *le P. Daubenton à Dubois*, 14 septembre 1722.

son opinion faite sur les sentiments religieux de son ministre, ne s'attarde pas aux bagatelles mais il feint la surprise à la vue d'un événement si singulier et si flatteur pour Dubois que de voir la France et les étrangers tomber d'accord pour lui offrir une dignité jadis odieuse à la nation et redoutable aux puissances de l'Europe[4]. Enfin, l'honnête Le Dran admirait de bonne foi et trouvait « beau à la France de fournir de tels sujets, que le seul mérite élève aux places les plus éminentes[5]. »

Plan de travail de Dubois

Attentif aux éloges sans se laisser distraire par eux, le premier ministre réglait, dès le lendemain de son entrée en charge, le travail de tous les ministères. Sa passion de centraliser et d'accaparer allait se donner carrière sans tenir compte de la limite des forces humaines. « Le temps, s'était permis de lui écrire un modeste érudit, est le seul bien que vous puissiez désirer[6] »; et Dubois se refusait à compter avec le temps, et le temps lui manquerait! Aucun de ses collaborateurs ne devait rapporter d'affaires au duc d'Orléans qu'en sa présence et après l'avoir prévenu. Toutes les demandes de grâces ou d'emplois lui seraient préalablement transmises; aux Affaires Étrangères, moins que nulle par ailleurs, on ne ferait rien sans l'agrément du cardinal[7]. Quant à lui, il serait debout chaque jour dès cinq heures, et, après avoir consacré deux heures au dépouillement de son courrier et répondu à quelques lettres particulières, il se présenterait à huit heures trois quarts au lever du Roi. C'était l'affaire de quelques instants. Les dimanches, lundis et samedis il recevrait les ministres ou les personnages mandés, les mercredis seraient réservés aux ambassadeurs, les jeudis aux audiences publiques. Entre temps, il signerait les dépêches, écouterait les rapports des premiers commis et, à onze heures, assisterait aux Conseils : Conseil de Régence, le dimanche; de conscience, le lundi; des finances, le mardi; des dépêches, le samedi. Dans l'après-midi le travail reprenait entre trois heures et huit heures, faisant comparaître devant lui au moins une fois la semaine chaque branche distincte d'administration[8].

[4] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Rome, t. 641, fol. 236 : *Tencin à Dubois* 5 septembre 1722.

[5] *Bibl. Mazar.*, ms. 2354, fol. 481 : *Vie de Dubois*.

[6] *Archiv. des Aff. Étrang.*, France, *Mémoires et Documents*, 1252, fol. 39 : *Raquet à Dubois*, 23 août 1722.

[7] *Archiv. des Aff. Étrang.*, France, *Mémoires et Documents*, 1252, fol. 48 : Mémoire « pour concentrer tout le travail entre les mains de Son Eminence », 23 août 1722.

[8] C. de Sévelinges, *op. cit.*, t. II, à la fin; J. Buvat, *Journal*, t. II, p. 513-514.

Parmi tant d'affaires, Dubois n'oubliait pas la plus importante, qui était de se maintenir au pouvoir. Or Louis XV atteindrait dans quelques mois à peine sa majorité légale et cette date pouvait devenir celle d'une disgrâce éclatante, si on ne disposait tout pour la prévenir. Le cardinal, au sein de son élévation, n'oubliait pas qu'elle était le couronnement de l'art séducteur qu'il avait déployé pour conquérir et dominer l'enfant qu'il avait eu jadis comme élève, et il songeait à exercer sur le jeune Roi le même prestige. Malgré l'attachement de celui ci pour son maître, l'évêque Fleury, le cardinal vint à bout de lui faire souhaiter de devenir son élève[9]. En persuadant au jeune prince que le successeur de Louis le Grand se devait d'imiter ses exemples, Dubois se trouva tout placé pour entrer dans le personnage de Mazarin. Dès le 23 août, l'abbé de Targny avait reçu l'ordre de rechercher dans les livres de la Bibliothèque du Roi ce qui concernait l'éducation politique de Louis XIV et le cérémonial observé[10]. On se mit à l'œuvre. Le Blanc, secrétaire d'État à la guerre, et son premier commis Briquet, rédigèrent une instruction militaire[11]; Le Dran, chef du dépôt des affaires étrangères, disserta sur la diplomatie et les pièces dont il avait la garde[12]; Fagon et d'Ormesson, intendants des finances, abordèrent ce sujet[13], mais les instructions sur les finances furent l'ouvrage de l'un des frères Pâris[14]. Le plan de travail quotidien comporte cinq leçons par semaine, d'une demi-heure chacune[15]. Le première leçon commença le mercredi 26 août 1722, à dix heures et demie du matin. Le Roi s'assit dans un fauteuil devant sa petite table, ayant à sa droite le duc d'Orléans, à sa gauche le duc de Bourbon. En face du Roi, le premier ministre s'assit sur un pliant, avec le duc de Charost, gouverneur, à sa droite et un peu en arrière, et l'évêque Fleury, à sa gauche. Dubois entreprit la lecture d'un mémoire dans lequel il parlait au nom du Régent et justifiait ou glorifiait son administration[16]. Ensuite on passait

Éducation du Roi

9 *Bibl. Mazar.*, ms. 2534, fol. 419 : *Vie de Dubois.*

10 *Archiv. des Aff. Étrang.*, France, *Mémoires et Documents*, t. 1252, fol. 88 : *Targny à Dubois*, 25 août 1722.

11 *Archiv. des Aff. Étrang.*, France, *Mémoires et Documents*, t. 1252, fol. 94 : *Dubois à Le Blanc*, 26 août 1722.

12 *Archiv. des Aff. Étrang.*, France, *Mémoires et Documents*, t. 491, *Mémoire de* Le Dran.

13 P.-E. Lémontey, *Histoire de la Régence*, 1832, t. II, p. 76.

14 Mis de Luchet, *Histoire de MM. Pâris*, in-8, Paris, 1776, p. 75.

15 *Archiv. des Aff. Étrang.*, France, *Mémoires et Documents*, t. 1252, fol. 51.

16 *Bibl. nat.*, ms. Clairambault, n° 529 : Recueil de Cangé.

à une exposition plus détaillée et le cardinal lisait une étude sur les revenus du Roi, les impositions[17]. De temps en temps, le Régent interrompait et donnait une explication en quelques mots avec sa grâce coutumière.

Rapports du Régent et de Dubois avec le Roi

« Rien de si désagréable que l'énonciation, le forcé et faux palpable de toutes les manières et de tout l'extérieur de l'abbé Dubois, même en voulant plaire, a écrit Saint-Simon. Rien de plus gracieux ni de plus agréable que l'énonciation, l'extérieur et toutes les autres manières de M. le duc d'Orléans, même sans penser à plaire; cette différence qui fait une impression naturelle sur tout le monde, frappe et affecte encore plus un roi de dix ans. Rien encore de si naturellement glorieux que les enfants, combien plus un enfant couronné et gâté! Le Roi étoit, en effet, très glorieux, très sensible, très susceptible là-dessus, où rien ne lui échappoit sans le laisser voir. Dubois le voyoit et lui parloit avec un air de familiarité et de liberté qui le choquoit et qui découvroit aisément le dessein de s'emparer de lui peu à peu. Le duc d'Orléans, au contraire, n'approchoit jamais de lui en public et en quelque particulier qu'ils fussent, qu'avec le même air de respect qu'il se présentoit devant le feu Roi. Jamais la moindre liberté, bien moins de familiarité, mais avec grâce, sans rien d'imposant par l'âge et la place, conversation à sa portée, et à lui et devant lui, avec quelque gaieté, mais très mesurée, et qui ne faisoit que bannir les rides du sérieux et doucement apprivoiser l'enfant. Travaillant avec lui, il le faisoit légèrement, pour lui marquer que rien ne se faisoit sans lui rendre compte, ce qu'il proportionnoit et courtement à la portée de l'âge, et toujours avec l'air du ministre sous le Roi. Sur les choses à donner, gouvernements, places de toutes sortes, bénéfices, pensions, il les proposoit, parcouroit brièvement les raisons des demandeurs proposoit celui qui devoit être préféré, ne manquoit jamais d'ajouter qu'il lui disoit son avis comme il y étoit obligé, mais que ce n'étoit pas à lui à donner, que le Roi étoit le maître, et qu'il n'avoit qu'à choisir et à décider. Quelquefois même il l'en pressoit quand le choix étoit peu important; et si, rarement, le Roi lui paraissoit pencher pour quelqu'un, car il étoit trop glorieux et trop timide pour s'en bien expliquer, et M. le duc d'Orléans y avoit toujours grande attention, il lui disoit avec grâce qu'il se doutoit de son goût, et tout de suite : « Mais n'êtes vous pas le maître? Je ne suis ici que pour vous rendre compte, vous pro-

[17] *Ibid.*, *Mémoire sur les finances en général*, Première partie : des Revenus du Roi, p. 300-315.

poser, recevoir vos ordres et les exécuter. » Et à l'instant la chose étoit légèrement donnée sans la faire valoir le moins du monde, et il passoit aussitôt à autre chose. Cette conduite en public et en particulier, surtout cette manière de travailler avec le Roi, charmoit le petit monarque; il se croyait un homme et il comptoit régner[18]. »

Avec Dubois, au contraire, il se sentait un enfant et un enfant qu'on fait jouer. Moins de six semaines après l'ouverture des leçons de politique, Dubois ne songeait plus qu'à distraire et à dissiper son élève. « Je vous prie, Monsieur, écrivait-il à Destouches, de faire rechercher par quelque ami... toutes les curiosités des Indes, de toutes espèces, de grand prix ou de peu de valeur, soit chose naturelle, soit ouvrage, et d'en faire une liste que vous m'enverrez de huit en huit jours. Vous aurez la bonté de charger quelqu'un de prendre le même soin à l'égard de tous les bijoux, montres singulières et autres curiosités qui se font à Londres... Vous ferez la même chose à l'égard des estampes... L'objet que j'ai en cela est, en premier lieu, d'avoir mille choses pour ma commodité; mais le principal est de trouver et de faire venir de temps en temps des choses agréables et dignes de la curiosité du Roi, selon le goût de son âge dont je puisse faire de petits présents journaliers pour lui faire ma cour[19]. »

Pressentiments du public sur le jeune Roi

Certains louaient encore, en public, l'assiduité et le zèle du jeune Roi au travail[20]; d'autres s'exprimaient sur son compte de façon très différente. Un jour du mois de septembre, l'avocat Barbier va se promener à Versailles et s'y place sur le passage de l'adolescent « qui se porte bien, dit-il, a un bon et beau visage, a bon air, et n'a point la physionomie de tout ce qu'on dit de lui : morne, indifférent et bête. Je le vis se promener à pied dans les jardins, son chapeau sous son bras, quoiqu'il fît vent et froid : il a une très belle tête[21]. » Quoiqu'il en dise, Barbier revient, quelques pages plus loin, sur la taciturnité du Roi, dont « on se plaint fort. On ne sait de quel caractère cela provient[22] »; mais on s'étonne et on s'inquiète de découvrir en lui « le plus secret et le plus discret enfant qui ait jamais été, chacun cherche à le péné-

[18] Saint-Simon, *Mémoires*, 1858, t. XVII, p. 359-362.

[19] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 339, fol. 341 : *Dubois à Destouches*, 3 octobre 1722.

[20] V. de Seilhac, *L'abbé Dubois*, t. II, p. 270; J. Buvat, *Journal*, t. II, p. 478; *X à Mme de Balleroy*, 3 avril 1723, dans *op. cit.*, t. II, p. 529.

[21] Barbier, *Journal*, t. I, p. 238; 3 septembre 1722.

[22] Barbier, *Journal*, t. I, p. 257; février 1723.

trer, mais inutilement[23]. » Tandis que la petite Infante, sa fiancée, conquiert tous les cœurs par sa vivacité et sa gentillesse[24], le jeune garçon maussade garde le silence et ne détourne même pas la tête. Un soir que tous deux assistent à un feu d'artifice, la fillette s'agite, s'exclame, interroge, insiste et n'arrache en réponse à ses questions qu'un « oui » bien sec. — « Mais vraiment, s'écrie-t-elle, il m'a pourtant parlé![25] »

C'est déjà un enfant vicieux, que les jeunes courtisans, admis dans son intimité, ont instruit et initié de bonne heure à goûter des plaisirs solitaires[26]. Dès lors, « il cherche à éviter le monde qu'il n'aime point; il craint et veut être presque seul[27] »; on le prive de ses compagnons pervers, il le trouve bon; on le sépare de son gouverneur, il se tait; on lui fait entendre que le bien de l'État réclame la confirmation de l'exil du vieillard, il approuve et signe tout ce qu'on lui présente, et « le public est fâché contre Sa Majesté[28] ». Il se demande si cette taciturnité n'est que dissimulation ou si c'est imbécillité. Ses maîtres qui lui ont appris à être « secret » trouvent qu'il l'est trop. Un jour il reçoit une lettre, la glisse dans sa poche, attend pour la lire l'heure de son coucher et la brûle à l'instant. Le Régent, en ayant été informé, le prie le lendemain de le faire son confident de cette affaire qu'il affecte de croire être une galanterie; Louis XV ne lui répond pas et s'éloigne. Le cardinal en parle à son tour au Roi qui, tirant un papier, dit : « Voilà l'enveloppe », et la jette dans le feu[29].

Le camp de Porchéfontaine

La musique, la comédie, la danse, les ballets et les bals inspirent au jeune Roi une aversion qui le rend déjà inamusable[30]. Pour le divertir selon son rang, on imagine la réunion d'un camp à Montreuil, près de Versailles, au lieu dit Porchéfontaine. Le 10 septembre, Louis XV alla marquer son camp pour l'attaque

[23] *X à Mme de Balleroy*, 23 décembre 1722, dans *Les correspondants*, etc., t. II, p. 509; P.-E. Lémontey, *op. cit.*, t. II, p. 79, note 1.

[24] Barbier, *Journal*, t. I, p. 258; février 1723; P.-E. Lémontey, *Histoire de la Régence*, t. II, p. 79, note 1.

[25] *Journal du marquis de Calvières*, dans E. et J. de Goncourt, *Portraits intimes du XVIIIe siècle*, p. 14; 25 mars 1722; M. Marais, *op. cit.*, t. II, p. 266; 23 mars 1722.

[26] M. Marais, *Journal et Mémoires*, t. II, p. 322, août 1722; J. Buvat, *Journal*, t. II, p. 410; 1er août 1722.

[27] M. Marais, *Journal et Mémoires*, t. II, p. 443; avril 1723.

[28] Barbier, *Journal*, t. I, p. 260; février 1723.

[29] *X à Mme de Balleroy*, 23 décembre 1722, dans *op. cit.*, t. II, p. 509; M. Marais, *op. cit.*, t. II, p. 306; juillet 1722.

[30] Barbier, *Journal*, t. I, p. 259; Saint-Simon, *Additions au Journal de Dangeau*, t. XVIII, p. 230; M. Marais, *op. cit.*, t. II, p. 370.

du fort et visita ensuite le parc d'artillerie placé sous les ordres de M. de Ressons. La moitié du régiment du Roi, commandé par M. d'Esclavelles, lieutenant-colonel, défendrait le fort contre l'autre moitié dont les attaques seraient conduites par M. de Pezey, colonel. Celui-ci tenait table ouverte, soir et matin, de cent couverts. Le 19, le fort fut investi; le 20, la tranchée fut ouverte, et le Roi ayant fait le tour de la place avec son escorte, fut fait prisonnier, mené dans le fort et relâché moyennant une gratification. Tout Paris allait voir la « petite guerre », et chaque après-midi le Roi s'y rendait à cheval. On se battait avec des bombes en carton, chargées de sable et pesant six livres; on faisait sauter des mines, chose très curieuse pour les gens qui ne seront jamais que spectateurs. Quelques-uns attrapèrent des bombes ou brûlèrent leur perruque, parmi la foule, plusieurs furent blessés. Tous les jours on inventait quelque épisode nouveau, on relevait les morts et les blessés par persuasion et on transportait les officiers sur des civières, les soldats sur les épaules, au milieu des éclopés boitant et geignant. Le Roi paraissait prendre intérêt à ce jeu; il entra dans le fort après la capitulation et accorda à la garnison les honneurs de la guerre. M. d'Esclavelles gagna à ce divertissement le cordon rouge[31].

L'imprimerie du Cabinet

Une autre distraction, moins bruyante, imaginée pour l'enfant-roi avait été, dès 1718, l'« Imprimerie du Cabinet », à laquelle il prit un certain plaisir. Jacques Collombat, qualifié « imprimeur ordinaire du Roy, Suite, Maison, Bâtimens, Arts et Manufactures de Sa Majesté » se donna beaucoup de mouvement pour intéresser son élève à l'art typographique, composa et imprima un manuel à son usage, en quatre pages, ainsi que d'autres productions sur feuilles volantes ou placards de différents formats[32]. Outre les dernières paroles du feu Roi à son petit-fils[33], les autres impressions du Cabinet du Roi offrent des textes de maximes et sentences morales diverses; ce sont sans doute là les seuls essais de typographie qu'on puisse avec vraisemblance attribuer à Louis XV lui-même :

[31] Barbier, *Journal*, t. I, p. 239-241 ; M. Marais, *op. cit.*, t. II, p. 359-360 ; X *à Madame de Balleroy*, 18 sept. et oct. 1722, dans *op. cit.*, t. II, p. 487, 491 ; P. Narbonne, *Journal*, édit. J.-A. Le Roi, 1866, p. 70-72 ; A. Dutilleux, *Le fort, le siège de Montreuil et le camp de Porchéfontaine*, dans *Versailles illustré*, 1901-1902, t. VI, p. 119-122, 129-134, gravures.

[32] H. Omont, *L'Imprimerie du Cabinet du Roi au Château des Tuileries sous Louis XV* (1718-1730), dans *Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France*, 1891, t. XVIII, p. 35-45.

[33] *Ibid.*, p. 42-43 ; voir plus haut, t. I, chap. III, du présent ouvrage.

Un Roy doit ses plus pretieux moments, au gouvernement de son état, c'est la son obligation principalle, et dont Dieu lui demandera un compte rigoureux.

Le Prince ne doit user des moïens rigoureux qu'apres avoir amploïé inutilement les plus doux.

Le Prince qui se laisse emporter par ses passions devient bientôt le joüet de celles de ses ministres.

Deux thèmes latins, les commandements de Dieu et de l'Église, les Préceptes de Sagesse, la mesure du Roi : Trois pieds dix pouces et trois lignes, le seizième jour de juillet 1718. Puis c'est le *Cours des principaux fleuves et rivières de l'Europe*, composé et imprimé par Louis XV, et après ce gros effort d'un livre de soizante-douze pages, on ne trouve plus guère que des pièces relatives aux jeux et divertissements, badinages et récréations. En 1717, on avait imaginé l'*Ordre du Pavillon*, à l'usage des petits compagnons du Roi; en 1718, on dresse l'état des gouvernements de la Terrasse qui confère la direction des jeux, tentes, cahutes, volières, etc.; en 1723, il sera un moment question de l'*Ordre de la Moustache* et déjà on en rédige les statuts lorsqu'on s'avise que cette plaisanterie pourrait bien avilir le cordon bleu et donner naissance à un vrai ordre[34].

Fâcheux symptômes

Les actions du Roi, dit-on, ne sont que des « enfances »; car on commence à s'alarmer à son sujet et ceux qui souhaitent la majorité avec impatience, se prennent à craindre en même temps que le caractère de Louis XV ne soit mauvais et féroce; il lui est arrivé une vilaine aventure qui a donné à réfléchir. On a parlé déjà d'une biche blanche qu'il avait nourrie et élevée, laquelle ne mangeait que dans sa main et qui l'aimait fort; il l'a fait mener à la Muette et a dit qu'il la voulait tuer. Il l'a fait éloigner, l'a tirée et l'a blessée. La biche est accourue vers lui, il l'a fait remettre au loin et l'a tirée une seconde fois et tuée. Le public trouve cela bien dur[35]. Il n'est pas plus indulgent à certaines espiègleries déplacées. Un jour, devant le duc de Louvigny, on dit à ce Roi de onze ans que Mme de Louvigny est grosse; à quoi il répond qu'il souhaite que l'enfant naisse posthume. « Sire, dit un courtisan, savez-vous bien qu'on ne peut rien dire de plus offensant pour M. de Louvigny. — « Je l'ai fait exprès », répond Louis XV qui

[34] M. Marais, *Journal et Mémoires*, t. II, p. 443; avril 1723; ces *ordres* avaient un insigne, voir Delorme, *Médaille de l'ordre de la Mouche à miel* (Sceaux 1703), dans *Bulletin de la Société archéologique du Midi de la France*, 1888, t. I, p. 110-113.

[35] Barbier, *Journal*, t. I, p. 211-212, avril 1722. Voir plus haut, t. II, p. 502.

continue sa partie de reversi[36]. Un autre jour, « il demande au marquis de Nesle s'il étoit au service; Nesle répond qu'il n'y étoit plus, mais qu'il avoit servi dans la gendarmerie. « Pourquoi n'avez vous pas acheté un régiment quand vous l'avez quitté ». « Il n'y en avait point alors à vendre », répondit il. — « Bon, dit le Roi, on en a vendu plus de cent depuis »; et il ajoute en langage suisse : *Ly estre pollron;* ce qui a bien étonné et le marquis et toute la Cour, qui voit, selon la remarque de Marais, que le Roi, qui parle si peu, ne parle que pour dire une chose très piquante à un homme de qualité. Louis XIV, pendant soixante-dix ans n'en a jamais tant dit à personne[37]. »

Intrigue nouée contre Dubois

Pendant que Louis XV alternait les leçons avec les jeux, Dubois connaissait de plus graves soucis. A peine était-il nommé premier ministre qu'un des hommes les plus attachés à sa fortune, Rémond, introducteur des ambassadeurs, lui faisait connaître un projet ourdi contre lui. Les principaux membres de la famille royale y étaient engagés : le duc de Bourbon, le comte de Toulouse et le duc de Chartres propre fils du Régent. La marquise de Prie, maîtresse déclarée du duc de Bourbon s'essayait à prendre la direction d'une politique et d'un parti, la marquise du Deffand groupait les oppositions, la maréchale d'Estrées et la duchesse de Rohan mettaient leurs rancunes au service de ceux qu'elles croyaient devoir jouer un rôle dans une nouvelle Fronde. Tous ces gens eussent été très peu redoutables et même tout-à-fait négligeables s'ils n'avaient obtenu ou espéré le concours d'un collaborateur de Dubois, le secrétaire d'État Le Blanc. Celui-ci se trouvait fâcheusement associé à une très méchante affaire : Le premier commis de La Jonchère, trésorier général de l'Extraordinaire des Guerres, disparut et, après trois semaines, fut retiré de la Seine, proche de Marly, avec sa veste, mais sans culotte ni bas et percé de deux coups de poignard[38]. L'opinion publique se passionna à l'occasion de ce crime mystérieux et accusa Le Blanc de cet assassinat, qui le délivrait d'un témoin de ses malversations dans la caisse de l'Extraordinaire[39]. On désignait Pâris-Duverney comme le trop vigilant ennemi contre lequel Le Blanc avait voulu se prémunir et dont les manœuvres avaient fait nom-

[36] *M. de Balleroy à Mme de Balleroy*, 5 janvier 1721, dans *op. cit.*, t. II, p. 234-235.

[37] M. Marais, *op. cit.*, t. II, p. 427-428, mars 1723. Voir plus haut, t. II, p. 503.

[38] Barbier, *op. cit.*, t. I, p. 212; J. Buvat, *op. cit.*, t. I, p. 377; avril 1722.

[39] M. Marais, *op. cit.*, t. II, p. 277; 21 avril 1722.

mer une commission d'enquête. Aussi longtemps que Dubois avait eu besoin de Le Blanc, celui-ci n'avait eu rien à craindre, mais le cardinal-premier ministre parlait maintenant de son dessein « de rétablir l'ordre et la règle dans les affaires de finances » avec le concours des frères Pâris, et Le Blanc ne pouvait se faire aucune illusion sur la disgrâce qui le menaçait.

Le Blanc s'avisa d'opposer au tout puissant ministre le fils du duc d'Orléans, personnage d'une insignifiance trop parfaite pour en attendre un concours utile. M. le Duc et le comte de Toulouse ne servaient qu'à étoffer un peu ce fantoche princier et derrière eux, Le Blanc, aidé du comte de Belle-Isle, organisait l'intrigue sous laquelle, croyaient-ils, succomberait Dubois. Tous ensemble devaient répandre le bruit que les détournements imputés à Le Blanc avaient été ordonnés par de très hauts personnages : — le Régent et Dubois, — dont ils servaient la politique. Le Blanc pensait faire un coup de partie et grouper autour de lui toutes les principales charges militaires de façon à se rendre redoutable au cardinal. Le surcroît d'occupations qu'apportaient à ce dernier les préparatifs du sacre du Roi, sembla favoriser les nouveaux frondeurs qui voulaient mettre Dubois dans l'impuissance physique de s'acquitter des obligations de sa charge[40]. La police secrète de Dubois ne lui fit pas défaut en cette occasion, Rémond, le comte de Hoym, Schaub, Mme de Tencin veillaient pour leur ami. La Tencin allait de Choisy à Chantilly et de là à Rambouillet, écoutant ce qu'on voulait bien lui dire, découvrant ce qu'on croyait lui cacher. Dubois eut encore d'autres alliés, le duc et surtout la duchesse du Maine, toujours vigilante à rendre à son neveu, M. le Duc, les coups qu'elle en avait reçus[41]. Avant de se mettre en route pour Reims, Dubois avait partie gagnée et le Régent admettait que « toutes les parties du gouvernement, toutes les fonctions et toutes les grâces devaient être rattachées uniformément sans aucune exception » aux droits du premier ministre[42].

Les préparatifs du Sacre

Depuis six mois au moins il était question du sacre du Roi à

[40] *Archiv. des Aff. Étrang.*, France, *Mémoires et Documents*, t. 1252, fol. 179 : *Rémond à Dubois*, 12 septembre 1722 ; C. de Sévelinges, *op. cit.*, t. II, p. 295 ; *Ibid.*, t. 1253, fol. 107 : *Rémond à Dubois*, 14 octobre 1722 ; C. de Sévelinges, *op. cit.*, t. II, p. 306, 359 ; *Ibid.*, t. 1253, fol. 1 : *Hoym à Dubois*, 1er octobre 1722.

[41] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Espagne, t. 318, fol. 222 : *le duc de Maine à Dubois*, 10 juin 1722 ; *Dubois au duc du Maine*, 15 juin 1722.

[42] *Archiv. des Aff. Étrang.*, France, t. 1253, fol. 99 : Mémoire lu à S. A. R. le 14 octobre 1722 ; C. de Sévelinges, *op. cit.*, t. II, p. 300, 305 ; Saint-Simon, *Mémoires*, édit. Chéruel, t. 858, t. XIX, p. 396-400.

Reims. Annoncé d'abord pour le mois de septembre, cette date souleva l'opposition des Champenois qui députèrent pour la faire remettre, à cause de la vendange et des vignes qui seraient maltraitées et perdues. La raison parut bonne et fut agréée, et le sacre remis au 20 octobre. Aussitôt chacun se mit en quête des livres, des estampes et des cérémonies. Louis XV voulut voir une gravure représentant la cavalcade de la Sainte Ampoule, on ne put la retrouver; force fut de se rabattre sur une taille-douce de l'année 1655 retraçant la cérémonie tout entière. Tailleurs, brodeurs, tapissiers, carrossiers se mirent en campagne pour être prêts au jour dit[43], et les conflits s'élevèrent comme par enchantements entre dignitaires et entre officiers[44], quant aux bourgeois, qui paieraient à beaux deniers comptants les frais de la fête, ils s'en consolaient en lisant le cérémonial et les dissertations mises a leur portée[45]. Petit à petit les détails du voyage se précisent. Marais apprend d'un contrôleur-général de la maison du Roi qu'on a passé marché pour la viande du festin royal à Reims à 900 livres, pour le lard 300 liv., et il en coûtera pour faire piquer cette viande seule 3.400 liv. parce qu'il n'y a dans Paris que quatre-vingts hommes qui sachent piquer et qu'on sera obligé de les emmener et de les nourrir[46]. Beaucoup de criminels feront le voyage de Reims pour y être graciés de tout ce qui n'est pas assassinat, rapt, viol ou duel[47]. Barbier, non moins curieux que son confrère, va chez le joaillier du Roi admirer la couronne du sacre, sur laquelle sont montés le *Sanci* et le *Régent*[48]; Barbier

[43] M. Marais, *op. cit.*, t. II, p. 278-279; avril 1722.

[44] M. Marais, *op. cit.*, t. II, p. 283; avril, mai 1722; E. Boutaric, *Mémoire de M. le duc de Saint-Simon, présenté à S. A. R. Mgr. le duc d'Orléans l'année du sacre*, dans *Revue des questions historiques*, 1874, t. XVI, p. 538-542.

[45] M. Marais, *op. cit.*, t. II, p. 287; mai 1722; J. Buvat, *Journal*, t. II, p. 419: tous deux lisent la dissertation de l'abbé de Vertot sur la sainte Ampoule; en outre, on vit paraître : De Camps, *Dissertation historique du Sacre...* in-12; L. Ph. Haller, *De unctione Remensi*, in-4, Trajecti ad Rhenum; Menin, *Traité historique et chronologique du sacre...* in-12; R[egnault], *Histoire des Sacres et couronnements...* in-12, Reims; quant au grand album publié par A. Dauchet, *Le sacre de Louis XV*, il ne parut qu'après le sacre, à petit nombre, et son prix élevé le rendit peu abordable au public. H. de Chennevières, *La décoration du livre. Le livre du sacre de Louis XV*, dans *Revue des arts décoratifs*, 1886, t. VI, p. 207.

[47] M. Marais, *op. cit.*, t. II, p. 349; septembre 1722.

[47] M. Marais, *op. cit.*, t. II, p. 351; septembre 1722; *X à Mme de Balleroy*, 9 octobre 1722, dans *op. cit.*, t. II, p. 492.

[48] Barbier, *Journal*, t. I, p. 242; octobre 1722; on donnait alors au « Régent » le sobriquet de « Millionnaire ».

se fait montrer aussi la nef d'or qui sert au sacre pour le dîner du Roi et dans laquelle est enfermé son couvert. Tout sera là-bas d'une magnificence surprenante : le Roi offre à l'église métropolitaine un soleil d'or du poids de cent marcs[49]; le duc d'Orléans envoie soixante-deux mille bouteilles de vin pour abreuver le Roi à Villers-Cotterets[50]; le duc de Bourbon achète des sangliers pour offrir une chasse aux toiles dont on n'a pas eu d'exemple[51]; enfin le sacre fut fixé au 25 octobre et, dès le 16, le Roi quitta Versailles et vint coucher à Paris[52].

L'attouchement des écrouelles

Le premier ministre s'était complu à faire servir le sacre à l'apothéose de Guillaume Dubois; en conséquence, les moindres démarches avaient été discutées et réglées par lui. Quelques ducs ombrageux, et Saint-Simon à leur tête, s'abstinrent d'aller à Reims, on les laissa faire; les bâtards légitimés ne s'y montrèrent pas et boudèrent dans leurs maisons[53], on insista mais pour la forme seulement. Une question plus sérieuse occupa le conseil : Devait-on retrancher des cérémonies du sacre l'attouchement des écrouelles? Plusieurs milliers de malades étaient rangés à genoux, sur deux lignes d'une immense étendue, et le Roi avait l'obligation de les toucher tous l'un après l'autre, tandis que, pour sa sûreté, leurs mains étaient tenues par le capitaine des gardes et leurs têtes par le premier médecin. Quelques personnes craignirent pour la santé du jeune prince cette longue et fatigante journée, pendant laquelle la vue et l'odorat avaient beaucoup à souffrir. Leurs appréhensions ne furent pas prises en considération par la majorité du conseil qui estima que la multitude serait bien plus frappée de l'attribution surnaturelle du Roy, que choquée de la constante inefficacité du remède. La cérémonie devait se faire quelques jours après le sacre à Corbeny[54].

[49] *X à Mme de Balleroy*, 5 octobre 1722, dans *op. cit.*, t. II, p. 492. *La Gazette de France*, p. 545, dit « cent vingt-cinq marcs ». C'était un ostensoir en vermeil.

[50] *X à Mme de Balleroy*, 16 octobre 1722, dans *op. cit.*, t. II, p. 494.

[51] *X à Mme de Balleroy*, 5 octobre 1722, dans *op. cit.*, t. II, p. 492.

[52] J. Buvat, *Journal*, t. II, p. 418.

[53] Saint-Simon, *Mémoires*, 1858, t. XIX, p. 404-407.

[54] Ed. de Barthélemy, *Notice historique sur le prieuré de Saint-Marcoul de Corbeny, dépendant de l'abbaye de Saint-Remy de Reims*, dans *Annales de la Société académique de Saint-Quentin*, 1876, 3e série, t. XIII, p. 198-299; Ledouble, *Notice sur Corbeny, son prieuré et le pèlerinage à Saint-Marcoul*, in-8, Soissons, 1883. C. Cerf, *Du toucher des écrouelles par les rois de France*, dans *Travaux de l'Académie de Reims*, 1865, t. XLIII, p. 224-288; E. Marquigny, *L'attouchement du roi de France guérissait-il des écrouelles?* dans *Études relig. hist. litt.* 1868, 4e série, t. I, p. 374-390.

devant la châsse de saint Marcoul et le jeune Roi se promettait un vif plaisir de ce pèlerinage. Dubois n'y voulait pas aller, il invoqua le précédent sacre de Louis XIV et fit apporter la châsse à Reims[55], mais afin de ne pas mécontenter son jeune maître il fut arrangé que le pont construit sur l'Aisne pour faciliter le voyage serait emporté par la rivière dans la nuit du 27, et que la faute retomberait tout entière sur l'intendant de la province[56], qui s'offrait lui-même en victime.

Voyage du Roi

Tout étant prévu, le Roi quitta Versailles à deux heures après midi et arriva à Paris à cinq heures entouré des ducs de Chartres et de Bourbon, du comte de Clermont, du prince de Conti et du duc de Charost, son gouverneur; escorté par les Gendarmes, Chevaux-légers, Mousquetaires, Gardes du Corps et le vol du Cabinet qui suit le Roi dans ses voyages. Le 17 octobre, Louis XV quitta Paris accompagné de la même manière[57] et alla coucher à Dammartin, d'où, le 18, il gagna Villers-Cotterets et repartit le lendemain pour coucher à Soissons où il fut reçu solennellement, logé à l'évêché et régalé de harangues, discours et compliments. La journée du 20 lui en réservait d'autres, mais dans l'après-midi on alla visiter les églises et le petit Roi, voyant ouverte la porte étroite d'un clocher, s'y glissa, on l'y voulut suivre, mais les sveltes purent seuls passer. « Gare les gras », criait l'enfant riant aux éclats[58]. Ce fut l'éclaircie d'un instant; les sermons continuaient. « Sire, disait l'évêque Languet, les ministres de Dieu croient vous devoir autre chose que des respects vulgaires et des applaudissements flatteurs. Cette aimable jeunesse qui gagne les cœurs inquiète par ses charmes même ceux qui scavent combien il est facile d'en abuser. Ils n'envisagent point sans quelque effroi ce moment trop flatteur qui s'approche où Votre Majesté jouira de ce droit funeste à tant de rois jeunes, de pouvoir tout sans contrainte[59]. »

Le Roi arrive à Reims

Le 21, le cortège entra à Fismes et le 22, sur les deux heures après-midi, le Roi arriva à quelque distance de Reims où se trou-

[55] *X à Mme de Balleroy*, 16 octobre, dans *op. cit.*, t. II, p. 495.

[56] P.-E. Lémontey, *Histoire de la Régence*, t. II, p. 74-75.

[57] *Relation de la cérémonie du sacre et couronnement du Roy*, dans *Gazette de France*, 1722, n° 47, p. 541-564; n° 49, p. 577-599; n° 52, p. 624-636; n° 54, p. 651-708 (2e édition).

[58] M. Marais, *Journal et Mémoires*, t. II, p. 365; octobre 1722.

[59] *Discours fait au Roy lorsque Sa Majesté allant se faire sacrer à Reims fit son entrée dans l'église de Soissons, le 20 octobre* 1722, dans *Recueil de plusieurs pièces d'éloquence, présentées à l'Académie française*, 1723, t. XXV, p. 145; *Mercure de France*, janvier 1723.

vait un camp assez considérable[60]. Les troupes, rangées en bataille sur le passage du Roi, entrèrent avec lui dans la ville où on le fit passer sous trois arcs de triomphe que gardaient les bourgeois en armes. Reçu par l'archevêque et par le Chapitre sur le seuil de la cathédrale, Louis XV baisa le livre des Évangiles et pénétra dans l'auguste basilique où un prie-Dieu sous un dais l'attendait dans le sanctuaire. Ensuite il monta à l'autel et y déposa l'ostensoir dont il faisait présent à l'Église métropolitaine. La soirée et la journée du lendemain se passèrent en visites officielles et en réceptions. Le 24, Louis XV entendit la messe à Saint-Pierre et les premières vêpres du sacre à la cathédrale. L'évêque d'Angers prêcha à l'issue des vêpres sur ce texte : « Samuel prit une corne remplie d'huile et l'oignit[61] »; ensuite le Roi revint à l'archevêché et se confessa au P. de Linières.

Décoration de la Cathédrale

La cathédrale avait été tendue jusqu'à la voûte des plus belles tapisseries de la Couronne : le maître-autel était paré de drap d'argent galonné d'or et chargé des armes de France et de Navarre en broderie. Le Roi en avait fait présent la veille, ainsi que des chapes et dalmatiques en toiles d'or et d'argent garnies de point d'Espagne. Le sol était couvert de tapis. Vis-à-vis de l'autel, un prie-Dieu, un fauteuil et un dais placés sur une estrade étaient tendus de velours violet semé de lys d'or brodés. Les sièges et les stalles disparaissaient sous des tentures de velours semblable. Au milieu du Jubé, magnifiquement tendu, s'élevait sous un dais de velours violet le trône du Roi et son prie-Dieu, de chaque côté du trône les bancs des pairs ecclésiastiques et laïques, et, au bas du prie-Dieu, les sièges du grand chambellan et du premier gentilhomme de la chambre, toujours tendus de velours fleurdelysé. Sur une plate-forme avancée entre les deux escaliers par lesquels on montait au trône, se voyait le siège du connétable, et plus avant deux sièges l'un à droite pour le Garde des Sceaux, l'autre à gauche pour le Grand Maître de la Maison du Roi. A l'extrémité droite du Jubé, s'élevait un autel sous un dais où on célébrerait une messe basse pendant la messe du chœur; à l'extrémité gauche prendraient place le duc de Charost, gouverneur du Roi et le prince Charles de Lorraine, grand écuyer de France. Entre les piliers des deux côtés du chœur, par-dessus les stalles des chanoines, on avait bâti des galeries en amphithéâtre pour les personnes de distinction. Une tribune à droite de l'autel était destinée a Madame, mère du Régent; une tribune à gauche était

[60] Barbier. *Journal*, t. I, p. 243; octobre 1722.
[61] I Rois, XVI, 13.

réservée au nonce du Pape et aux ambassadeurs. La musique s'entassait derrière l'autel et le chœur ainsi que la nef avaient reçu lustres et girandoles à profusion.

Le dimanche 25, vers six heures du matin, les chanoines, tous en chape, pénétrèrent dans la cathédrale et le grand-prieur, le trésorier et un moine de Saint-Denis apportèrent les insignes de la royauté. Pendant la récitation de Prime, l'archevêque duc de Reims s'alla revêtir à la sacristie des habits pontificaux et revint à l'autel, précédé du chantre et du sous-chantre tenant leur bâton d'argent, des évêques de Senlis, Verdun, Nantes et Saint-Papoul en chape et en mitre; derrière eux, l'évêque d'Amiens, diacre, et l'évêque de Soissons, sous-diacre, en mitre, enfin l'archevêque de Reims escorté de deux de ses chanoines à ce désignés par leurs confrères. Les cardinaux, archevêques et évêques invités étaient arrivés peu auparavant et avaient été conduits à leurs places. Les cardinaux de Rohan, de Bissy, de Gesvres, Dubois et de Polignac, en rochet et chape cardinalice occupaient un banc un peu en arrière des pairs ecclésiastiques, mais poussé assez haut pour qu'il n'y eût rien entre ce banc et l'autel et que M. de Polignac ne fut pas effacé par l'archevêque de Reims[62]. Les archevêques de Toulouse, de Bordeaux, de Sens, d'Albi et l'archevêque nommé de Tours, les évêques de Metz, d'Angers, de Chartres, de Rennes, de Blois, de Troyes, de Sisteron, d'Avranches, du Puy et de Lectoure, en rochet et camail violet occupaient les stalles derrière le banc des pairs ecclésiastiques. Derrière eux se voyaient des aumôniers du Roi, des chanoines de Reims; devant eux avaient pris place des conseillers d'État, les maîtres des requêtes et des secrétaires du Roi, ceux-là en rochet et manteau noir, ceux-ci en robe de cérémonie.

Entrées des Pairs

Les pairs ecclésiastiques, en chape et en mitre, occupèrent leur banc, du côté de l'épître, pendant que les maréchaux de France d'Estrées, Tessé, d'Huxelles, de Matignon, de Bezons, les ministres La Vrillière, Maurepas et Le Blanc et quelques seigneurs occupaient qelques places adroitement ménagées pour les satisfaire sans indisposer les « Honneurs » et les pairs. Bientôt la tribune diplomatique reçut le nonce et les ambassadeurs d'Espagne, de Sardaigne et de Malte pendant que Madame, la duchesse de Lorraine sa fille, l'infant de Portugal et les enfants de Lorraine envahissaient l'autre tribune.

Vers sept heures, les pairs laïques arrivèrent et prirent place sur le banc du côté de l'évangile. Ils étaient vêtus d'une tunique

Le réveil du Roi

[62] Saint-Simon, *Mémoires*, 1858, t. XIX, p. 408.

de drap d'or tombant jusqu'à mi-jambes, retenue par une ceinture tramée d'or, d'argent et de soie violette; par-dessus, le manteau ducal de drap violet, doublé et brodé d'hermine avec collet d'hermine. Tous portaient la couronne sur un bonnet de satin violet. Les ducs d'Orléans, de Chartres et de Bourbon tenaient la place des ducs de Bourgogne, de Normandie et d'Aquitaine; les comtes de Charolais et de Clermont et le prince de Conti représentaient les comtes de Toulouse, de Flandre et de Champagne. Quand tous les pairs furent en place, ils s'approchèrent de l'archevêque de Reims et convinrent de députer l'évêque-duc de Laon et l'évêque-comte de Beauvais pour aller quérir le Roi. Une procession composée de tous les chanoines, la musique, le chantre et le sous-chantre se forma aussitôt et s'ébranla, suivie du marquis de Dreux, grand-maître des cérémonies et des évêques de Laon et de Beauvais. Elle gagna la grande salle de l'archevêché et le chantre frappa de son bâton d'argent la porte de la chambre du Roi. L'évêque de Laon demanda : « Louis Quinze », et le prince de Turenne, grand chambellan répondit : « Le Roi dort! » Nouvelle demande et même réponse, troisième appel de l'évêque demandant « Louis Quinze que Dieu nous a donné pour Roi ». Alors les portes s'ouvrent et les deux évêques s'approchent de l'enfant couché sur son lit de parade et vêtu d'une robe longue de drap d'argent en forme de soutane; sous cette robe une camisole de satin cramoisi, sur la tête une toque de velours noir garnie d'une touffe de plumes blanches d'où sortait une aigrette noire de héron; au retroussis de la toque, sous le bouquet de plumes, une agrafe de diamants; des mules de drap d'argent. On présenta l'eau bénite et, après une prière, les deux évêques soulevèrent Louis XV de son lit par les bras et la procession se dirigea vers l'église dans l'ordre suivant :

La procession

Les gardes de la Prévôté de l'Hôtel et le Grand Prévôt; les chanoines; les Cent-Suisses de la Garde; les hautbois, tambours et trompettes de la Chambre. Six hérauts d'armes, vêtus de velours blanc, chausses troussées et rubanées, pourpoints et manteaux, cotte d'armes de velours violet timbrée de l'écu de France, toque de velours blanc; le caducée à la main. Le grand-maître des cérémonies et le maître des cérémonies. Quatre chevaliers de l'ordre en manteau chargés de porter les offrandes. Le maréchal de Villars entre deux massiers. Le Roi soutenu par les deux évêques. Le prince Charles, le duc de Villeroy, le duc d'Harcourt. Six gardes de la compagnie écossaise, vêtus de sa-

fin, la pertuisane à la main, flanquaient la personne du Roi. Le Garde des Sceaux d'Armenonville, remplaçant le Chancelier, vêtu d'une soutane de satin cramoisi sous un grand manteau d'écarlate avec l'épitoge retroussée et fourrée d'hermine; sur la tête, le mortier de drap d'or bordé d'hermine. Puis venaient le Grand Maître, le Grand Chambellan, le Premier Gentilhomme de la Chambre d'année, vêtus comme les pairs laïques; enfin les Gardes du Corps.

Arrivée de la sainte ampoule

A mesure que le Roi avançait dans la cathédrale, son cortège se dispersait; à l'entrée du chœur, les deux évêques le menèrent au pied de l'autel où, après une prière, il fut conduit au fauteuil sous le dais au milieu du chœur, pendant que chacun prenait la place qui lui était assignée. On présenta l'eau bénite et on chanta le *Veni Creator* après lequel les chanoines récitèrent Tierce et quand ce fut terminé la sainte ampoule arriva à la porte de l'église avec son somptueux cortège de seigneurs à cheval gardant le dais d'argent brodé sous lequel chevauchait le prieur de Saint-Remy, dom Gaudart, enveloppé dans sa chape de drap d'or. L'archevêque de Reims alla recevoir l'ampoule vénérable sur le seuil, jura de la restituer et vint l'apporter sur le grand autel où le prieur et le trésorier de Saint-Remy prirent place afin de ne pas la perdre de vue.

Les serments

Alors l'archevêque alla derrière l'autel revêtir les vêtements sacerdotaux et revint précédé de six chanoines diacres vêtus de dalmatiques et six chanoines sous-diacres vêtus de tuniques. Après les révérences ordinaires à l'autel et au Roi, l'archevêque assisté des évêques de Laon et de Beauvais reçut du Roi, assis dans son fauteuil, et couvert, promesse de protection pour toutes les églises. Ensuite les deux évêques soulevèrent le Roi dans son fauteuil et demandèrent le consentement de l'assemblée et du peuple. Alors le Roi, tenant ses mains sur le livre des évangiles fit les serments du royaume, de l'ordre du Saint-Esprit, de l'ordre de Saint-Louis et de l'observation de l'édit contre les duels.

Les deux évêques conduisirent le Roi au pied de l'autel, on lui ôta sa robe longue et sa toque, il demeura vêtu seulement de sa camisole de satin. L'assistance émue, attendrie, n'avait d'attention que pour ce radieux adolescent dans son vêtement candide de néophyte ou de roi candidat; son visage d'une beauté achevée, la grâce de tous ses mouvements le faisait ressembler à l'Amour, tandis que le souvenir des périls auxquels son enfance avait échappé laissait croire que la Providence avait ses desseins

sur lui et, à cette vue comme à cet espoir, les yeux en devenaient humides de tendresse[63].

On apporta le fauteuil entre le prie-Dieu et l'autel, le Grand Chambellan chaussa au Roi des bottines de velours violet fleurdelysé et le duc d'Orléans y attacha les éperons d'or et les retira sur-le-champ. L'archevêque bénit l'épée de Charlemagne déposée sur l'autel, la ceignit au Roy et l'enleva à l'instant, puis la tira du fourreau, pria, la remit nue au Roi qui la tint, la baisa et l'offrit à Dieu sur l'autel. L'archevêque la rendit à Louis XV qui la reçut à genoux et la confia à Villars qui la tint la pointe levée pendant le sacre, le couronnement et le festin royal.

Les onctions

L'archevêque et dom Gaudart ayant ouvert la sainte ampoule il mélangea une parcelle avec du saint-chrême sur la patène d'or du calice de Saint-Remi, et après le chant des litanies, que le Roi entendit étendu sur un carreau au pied de l'autel, à côté de l'archevêque étendu de même, le Roi et l'archevêque se relevèrent à ces mots : *Ut obsequium*... Les prières achevées, l'archevêque s'assit et le Roi agenouillé devant lui ne portant que sa camisole de satin ouverte à la place des onctions reçut celles-ci sur le sommet de la tête, sur la poitrine, entre les deux épaules, sur l'épaule droite, sur la gauche, à la jointure du bras droit, à celle du bras gauche. Ces sept onctions appliquées, l'archevêque, aidé des deux évêques de Laon et de Beauvais, referma les petits cordons d'or et de soie des ouvertures de la chemise et de la camisole. Alors le Roi reçut debout la Tunique, la Dalmatique et le Manteau royal de velours violet fleurdelysé d'or, fourré et bordé d'hermines. Agenouillé de nouveau, il reçut l'onction dans la paume de la main droite et dans la paume de la main gauche. Après avoir mis l'anneau et les gants bénis, Louis XV reçut dans la main droite le sceptre et dans la gauche la main de Justice.

L'intronisation

Le Garde des Sceaux, remplaçant le Chancelier monta à l'autel, du côté de l'évangile, le visage tourné vers la nef et interpella les pairs laïques et ecclésiastiques représentant les douze pairs; ceux-ci s'approchèrent du Roi et portèrent la main à la couronne de Charlemagne que l'archevêque posait sur la tête de Louis XV. Cela fait, l'archevêque conduisit le Roi par le bras droit jusqu'au trône élevé sur le Jubé, tout s'ébranlant pour le

[63] M. Marais, *op. cit.*, t. II, p. 364 : « en habit de novice il ressemblait à l'Amour »; *Journal et Mémoires du marquis d'Argenson*, édit. E. J. B. Bathery, 1860, t. II, p. 87 : « il ressemblait à l'Amour à son sacre de Reims ».

suivre et y prendre place. Quand l'ordre fut rétabli, l'archevêque fit asseoir le Roi, et le tenant toujours par le bras, récita les prières de l'intronisation, quitta sa mitre, s'inclina et baisa son jeune maître en disant : *Vivat Rex in aeternum.* Tous les pairs ecclésiastiques et laïques firent de même avec les mêmes cérémonies et regagnèrent leurs places. Alors les hérauts d'armes montèrent au Jubé; on ouvrit les portes de l'église et le peuple s'y engouffra, mêlant ses cris au roulement des tambours et au nasillement des hautbois. Parmi ce vacarme, des paniers s'ouvraient lâchant des oiseaux, des pigeons tournoyant affolés et, au dehors, gardes suisses et gardes françaises, rangés sur le parvis et dans les ruelles voisines, tiraient des salves de mousqueterie. Une rumeur immense planait sur la basilique, l'emplissait tout entière, et par-dessus toutes les clameurs perçait le cri de : « Vive le Roi! »

On distribuait les médailles d'or et d'argent, les cloches sonnaient à toute volée, les cœurs débordaient de joie, de confiance et d'espoir, les voix vibraient à l'unisson de la musique du Roi qui entonnait le *Te Deum.* Quand il fut fini, la messe commença, le jeune Roi communia et fut reconduit au palais archiépiscopal et s'y déshabilla. Ses gants et sa chemise furent jetés au feu à cause des onctions qu'ils avaient touchés et tout se prépara pour le festin royal. La messe

Cinq tables avaient été dressées; celle du Roi placée devant la cheminée sur une estrade élevée de quatre marches et sous un dais de velours violet fleurdelysé d'or. Les tables des pairs laïques et ecclésiastiques, des ambassadeurs et des grands officiers s'étendaient à droite et à gauche de la salle[64]. Le duc de Brissac, Grand Pannetier de France fit mettre le couvert du Roi et se rendit au Gobelet d'où il apporta le Cadenas, escorté du Grand Echanson, porteur de la soucoupe, des verres et des carafes, et du Grand Ecuyer Tranchant armé de la cuiller, de la fourchette et du couteau du Roi. Alors le Grand Maître des cérémonies vint avertir que la viande était prête et le Roi donna ordre de servir. Un moment après on apporta le premier service. Hautbois, Trompettes et Flûtes de la Chambre jouaient en tête, suivaient les hérauts d'armes, le Grand Maître et le Maître des cérémonies, les douze maîtres d'hôtel du Roy marchant deux à deux et tenant leurs bâtons, le premier maître d'hôtel, le Grand Maître tenant son bâton, le Grand Pannetier portant la viande du Roi et les gentilshommes servants portant les plats. Le Grand Ecuyer Le festin royal

[64] Saint-Simon, *Mémoires,* 1858, t. XIX, p. 414-415.

Tranchant rangea les plats sur la table, les découvrit, les essaya, les recouvrit et le prince de Rohan avec tout le cortège partit avertir le Roi qu'il était servi. Tout s'ébranla et les maréchaux, les pairs, les évêques, le Roi enfin, arrivèrent dans la salle du festin. La couronne de Charlemagne, le sceptre, la main de justice furent déposés sur la table du Roi; Villars, toujours l'épée haute à la main, fit face au monarque, les autres prirent leurs places et l'archevêque récita le *Benedicite*. Après le repas il récita les *Grâces*.

les jours suivants

Le 26, le Roi alla entendre la messe à l'abbaye de Saint-Remy, dont il vénéra les reliques; le 27, après la messe chez les Jésuites et le dîner, le Roi se rendit à l'heure de vêpres dans l'église métropolitaine et fut reçu grand maître de l'Ordre du Saint-Esprit. Louis XV ayant quitté son manteau de novice, reçut de l'archevêque le cordon bleu et le grand collier, ensuite il signa le serment de l'Ordre et la profession de foi. Aussitôt après, on lui amena le duc de Chartres et le comte de Charolais et il leur donna le cordon et le collier. Le 28, visite au camp sous Reims et revue des troupes, avec les acclamations et libéralités d'usage en de telles occasions.

Le 29, le Roi se rendit devant la châsse de Saint-Marcoul, entendit une messe basse, communia, déjeûna et toucha plus de deux mille scrofuleux rangés en bel ordre dans les allées de l'abbaye de Saint-Rémy. A chacun il disait : « Dieu te guérisse, le Roi te touche[65]. » L'après-midi, le cardinal de Rohan, Grand Aumônier, alla aux prisons de la ville libérer, au nom du Roi, plus de six cents coupables. Ce fut le dernier épisode du sacre. Dubois, qui en avait été l'ordonnateur, essaya de le représenter comme un événement d'une magnificence inouïe[66]; Saint-Simon, qui n'y parut pas, avance que « le désordre fut inexprimable[67] », tous deux exagèrent : il s'y trouva peu de monde parce qu'on s'était figuré le contraire, « et cette idée avoit empêché bien des gens d'y aller, ce qui fait qu'il y avoit bonne place[68] »;

[65] *Gazette de France*, 1722, p. 697; Ch. Cerf, dans *Travaux*, t. XLIII, p. 228; Lémontey, *op. cit.*, t. II, p. 74, note 1, mentionne un individu guéri par l'attouchement du Roi; d'Argenson, *Journal*, édit. Rathery, t. I, p. 47, parle d'un habitant d'Avesnes également guéri; le curé et l'intendant relatèrent ces cas à la Cour où on leur fit tel accueil qui leur apprit à ne pas insister.

[66] *Arch. des Aff. Étrang.*, Espagne, t. 321, fol. 217 : *Dubois à Maulévrier*, 26 octobre 1722; *Ibid.*, Rome, t. 642, fol. 323; *Dubois à Tencin*, 26 octobre 1722.

[67] Saint-Simon, *Mémoires*, 1858, t. XIX, p. 407.

[68] Barbier, *Journal*; t. I, p. 243; octobre 1722.

dans la cathédrale il y eut entre quatre à cinq cents places restées vides[69]. Bien des personnages tinrent table ouverte sans avoir la satisfaction de les voir remplies[70]; le premier ministre étala un train magnifique : trois chaises, trois carrosses à six chevaux avec cocher, postillon et quatre laquais chacun, mulets, chevaux de selle, chevaux de main harnachés, caparaçonnés de velours cramoisi, maître d'hôtel, officiers, pourvoyeurs, valets de chambre, suisses, courriers, etc[71].

Le 30 octobre, le Roi quitta Reims et coucha à Fismes, passa la fête de la Toussaint à Soissons, où l'évêque prêcha devant lui et « ne fit rien qui vaille. Toute la Cour trouva le sermon bas et ridicule[72]. » Le jour des Morts, Louis XV arriva à Villers-Cotterets, chez le duc d'Orléans qui s'ingénia à le distraire et à l'amuser : danseurs de corde, coureurs de bague, comédie italienne, illumination, fête villageoise occupèrent cette soirée. Le lendemain chasse au sanglier le matin, chasse au cerf l'après-midi et, dès cinq heures, ouverture d'une foire dans la cour intérieure du château. Des boutiques avaient été adossées aux quatre faces et par-dessus courait une galerie remplie d'orangers et dont la balustrade était garnie d'une infinité de bougies. Une boutique était remplie de toutes sortes de porcelaines du Japon, de la Chine et des Indes en loterie; en face, un théâtre pour les comédiens italiens; sur les autres côtés de la cour, un jeu de marionnettes et un saltimbanque, un pharaon et un biribi, deux buffets où on distribuait café, chocolat, glaces et limonades, puis encore un joueur de gobelets, des marchands de bijoux, de rubans, de masques, d'habits de bal, de liqueurs chaudes, de dragées, de pâtisseries et tous ces marchands étaient des acteurs et des actrices de l'Opéra. Chaque boutique était ornée de glaces, éclairée par des girandoles et des lustres Dès que le Roi parut dans la cour chaque boutique s'employa à l'attirer par tous les efforts possibles.

La fête de Villers-Cotterets

Le Roi regarda un moment les comédiens italiens, s'attarda aux marionnettes, joua le biribi et le pharaon, admira et écouta le saltimbanque qui lui offrit une tablette magique renfermant tous les secrets, qui n'étaient que différents bijoux d'or que le saltimbanque distribua aux princes du sang et aux courtisans. Après un regard donné au Tableau changeant et au joueur de

[69] M. Marais, *Journal et Mémoires*, t. II, p. 365 ; octobre 1722.

[70] Barbier, *Journal*, t. I, p. 243-244, octobre 1722.

[71] Dubois, *Relation du sacre de Louis XV*, dans V. de Seilhac, *op. cit.*, t. II, p. 256.

[72] M. Marais, *op. cit.*, t. II, p. 305.

Gobelets, le Roi vint tirer la loterie qui se termina par un divertissement mêlé de danses et de musique. Ensuite on soupa et on distribua « à profusion, à ceux qui se présentaient, tout ce qu'ils pouvaient désirer ». Ainsi s'exprime la *Relation* de la *Gazette*[73], et nous savons qu'elle n'exagère rien. Voici ce qu'on consomma à Villers-Cotterets en moins de quarante-huit heures : 100.809 livres de lard ou sain-doux. On employa pour 14.039 liv. 6 sols de marée et poissons d'eau douce pour varier les mets et embellir le service; 36.464 œufs; 6.063 liv. de beurre sans y comprendre 600 liv. de beurre de Vannes; 150.096 liv. de pain; 80.000 bouteilles de vin de Bourgogne et de Champagne; 200 muids de vin pour le commun; 800 bouteilles de vin de Rhin; 1.400 bouteilles de cidre et de bière d'Angleterre; 3.000 bouteilles de vins de liqueurs, eau des Barbades, ratafia et autres liqueurs. Il s'est consommé dans les offices 8 milliers de sucre; 2 milliers de café; 1.500 liv. pesant de chocolat sans y comprendre le thé; 65.000 citrons ou oranges douces; 800 grenades et 150.000 poires et pommes de toute espèce; 15.000 liv. pesant de toutes sortes de confitures; 2 milliers de dragées fines qui ont été distribuées à la foire; 4 milliers pesant de bougies. La quantité de pièces de porcelaines fines des Indes, du Japon qui ont servi à dresser le fruit cru et sec pour le dessert monte à 30.000 pièces et 20.000 pièces de cristal; 115.000 verres ou carafes; 50.000 pièces de vaisselle d'argent ou de vermeil; 3.300 nappes pour les tables, les buffets, les offices et 900 douzaines de serviettes ont été aussi employées[74]. »

[73] *Gazette de France*, 1722, p. 703; voir aussi *Mercure de France*, novembre 1722.

[74] H. Dusevel, *De l'utilité du Mercure de France pour l'histoire de la Picardie*, in-8, Amiens, 1859, p. 6-7.

CHAPITRE LVII

Les dérivatifs de l'opinion publique

(1720-1722)

Misère et désespoir. — Le scandale du duc de La Force. — Saisie. — Assignation. — Procès. —Mariages et séparations. — Distraction offerte au public. — Ambassade de Mehemet-Effendi. — L'entrée à Paris. — L'audience royale. — Le comte de Belle-Isle. — La terre de Belle-Isle. — L'échange. — Mécontentement. — La carrière de Cartouche. — Son arrestation. — La question. — Les aveux. — Le supplice. — Exécutions nombreuses.

Misère et désespoir

Ainsi se rapprochait le terme légal fixé à la Régence. Aux priapées qui en avaient souillé le début, à la frénésie qui en avait marqué l'apogée, à la ruine morale et financière qui en consacreraient le souvenir, succédait, par un dernier contraste, dans ce royaume épuisé et misérable[1], le spectacle de ripailles pantagruéliques. Après le vent de folie qui emporte jusqu'aux sages en la fatale année 1720, tous ceux qui, ne jouissant pas de la familiarité du Régent qui leur ouvrirait la bourse du Roi, ne doivent compter que sur eux-mêmes, se disent comme l'avocat Marais : « Dieu nous donne une année plus heureuse que la dernière![2] » ou comme son confrère Barbier : « Je n'ai plus aujourd'hui de quoi donner des étrennes aux domestiques![3] ».

Les arrêts se succèdent et ne remédient à quoi que ce soit[4] et le bruit se répand d'une réforme générale des troupes sous prétexte que le Roi n'est plus en état de payer et entretenir un si grand nombre de soldats[5]; mais, peu de jours après, on apprend

[1] Adher, *La misère en France en* 1721, dans *Bulletin de la Société archéologique du Midi de la France*, 1906-1909, t. XVI, p. 414-417.

[2] M. Marais, *op. cit.*, t. II, p. 43; janvier 1721; voir la gravure de Bern. Picard, intitulée : *Monument consacré à la postérité en mémoire de la folie incroyable de la vingtième année du XVIII*e *siècle*, décrite dans *Les correspondants de la marquise de Balleroy*, t. II, p. 256.

[3] Barbier, *Journal*, t. I, p. 98; janvier 1721.

[4] M. Marais, *op. cit.*, t. II, p. 43; Buvat, *Journal*, t. II, p. 194.

[5] M. Marais, *op. cit.*, t. II, p. 46; 6 janvier 1721

que le Régent a fort mal reçu le chancelier et le contrôleur général avec leur plan de réforme, il leur a dit : « J'ai fait mes réflexions, cela sera bon pour l'été prochain. » Reste à savoir, dit le public, avec quoi on payera les troupes?[6] Chacun sait qu'on les payera par des exactions ou par des malversations et si on ne songe pas encore à reprocher au jeune Roi les coûteux plaisirs des ballets qu'on lui donne, on songe moins encore à épargner les princes du sang et les grands seigneurs qui exploitent et dilapident la fortune de la France[7]. En Angleterre, commence-t-on à dire, on est moins patient, « ces Anglais raisonnent et exécutent; pour nous, nous faisons des chansons, et on n'exécute rien[8]. » Partout on crie misère, les marchands ne vendent rien, on ne voit pas un écu et les théâtres sont remplis[9] et, si le Régent tombe malade, « on est obligé de prier pour sa conservation, car ce qui le suit ne le vaut pas (le duc de Chartres) et le public craint de tomber aux mains de M. le Duc, qui ne connaît point de lois et qui n'a jamais rien su, que la chasse[10] ». On s'alarme à tort, Bourbon continuera Orléans et achèvera la ruine de ceux que son cousin n'a pas réduit au désespoir. Le mot n'est que juste. « Le désespoir, écrit Marais, est dans toutes les bonnes familles; on n'a plus ni rentes, ni revenus; on est chargé de billets et d'actions qui ne rapportent rien. Tous les jours ce sont des histoires nouvelles de gens morts désespérés ou réduits à la charité des paroisses[11] »; et le cardinal de Noailles dénonce sans détours « la misère qui augmente tous les jours et se multiplie[12] ».

Le scandale du duc de la Force

Sur ces entrefaites, éclate le scandale du duc de la Force. Celui-ci, l'ami et l'associé du duc de Saint-Simon dans toutes ses exigences ducales n'avait pas cru déroger en se faisant accapareur. Depuis que la monnaie perdait chaque jour de sa valeur, depuis que le papier n'inspirait plus aucune confiance, certains entassaient des approvisionnements énormes de marchandises. Les coupables demeuraient insaisissables. Tel jour on confisquait

[6] M. Marais, *op. cit.*, t. II, p. 48; 10 janvier 1721.

[7] M. Marais, *op. cit.*, t. II, p. 49; *M. Caumartin de Boissy à Mme de Balleroy*, 3 janvier 1722, dans *op. cit.*, t. II, p. 228; 19 et 22 janv., 241, 245-248.

[8] M. Marais, *op. cit.*, t. II, p. 56; 17 janvier 1721.

[9] *X à Mme de Balleroy*, t. II, p. 245; 22 janvier 1721.

[10] M. Marais, *op. cit.*, t. II, p. 57; 17 janvier 1721.

[11] M. Marais, *op. cit.*, t. II, p. 59; 21 janvier 1721.

[12] *Mandement du cardinal de Noailles, pour assister les pauvres de Rennes*, 24 janvier 1721; voir aussi celui de l'évêque de Castres, M. Marais, *op. cit.*, t. II, p. 146; mai 1721.

deux péniches chargées d'eau-de-vie, tel autre jour cinq cents livres de vin d'Espagne, ou bien des tonnes de tabac. L'opinion accusait le duc de Guiche, le duc d'Antin, le maréchal d'Estrées, le duc d'Orléans lui-même. Enfin les soupçons se fixèrent et les preuves accusèrent à ne s'en pouvoir dédire, le duc de la Force[13].

Le lundi 3 février, les syndics des marchands, à la requête des épiciers et en vertu d'une ordonnance du lieutenant de police, se transportèrent au couvent des Grands-Augustins avec un commissaire aux archers, sur l'avis que plusieurs salles de ce couvent renfermaient un dépôt considérable de toutes sortes de marchandises entassées jusque dans la bibliothèque et dans le lieu où se tenait la chambre royale : sucres, savons, suifs, cires, bougies, chandelles, étains, plombs, cuivres, cuirs, charbons de terre et cent cinquante pipes d'eau-de-vie, plus ou moins adroitement dissimulées sous l'apparence de porcelaines et paravents de la Chine. Il existait un entrepôt semblable au grand couvent des Cordeliers et plusieurs dans différentes maisons du faubourg Saint-Antoine. La valeur des marchandises saisies s'élevait à une douzaine de millions; un homme se présenta, inconnu nommé Dorian, reçu marchand depuis un mois, qui n'ayant rien, logé au troisième étage, sans meubles, se déclara propriétaire. Décrété de prise de corps, l'homme s'avoua prête-nom du duc de la Force, pair de France. L'aveu arrêtait les poursuites du lieutenant de police et le procureur du Roi requit le renvoi au Parlement. Les marchandises furent saisies et on ne tarda pas à savoir que le duc de la Force les faisait acheter par son intendant, son maître d'hôtel et ses valets de chambre, sous leur nom et sous le nom de quelques autres particuliers. Le tout avait été payé avec des billets de la banque. Saisie

Le duc de la Force était très décrié, mais il était duc et pair et l'affaire ne pouvait être étouffée. Le Parlement, charmé de tenir un de ses plus farouches adversaires du temps de Law, ne se laisserait pas arracher un si belle proie. Plusieurs ducs voulaient Assignation

[13] Sur ce personnage, voir M. de Lescure, *Les Philippiques de la Grange-Chancel*, in-12, Paris, 1858, p. 75, suiv.; G. Fontbrune-Berbineau, *Le duc de la Force et les protestants de Bergerac*, dans *Bulletin de la Soc. de l'hist. du protestantisme français*, 1901, 4e série, t. L, p. 78-102; Le même, *Le duc de la Force et les protestants de Tonneins*, dans même revue, p. 654-656. Dans une lettre du comte d'Argenson à Mme de Balleroy, 25 novembre 1716, on lit que M. de la Force se laissa conseiller de demander « quelque chose de beau, comme les provinces d'État, le clergé, les grosses fermes, etc., où il tailleroit et rogneroit », *op. cit.*, t. II, p. 93.

donner requête à ce que leur confrère fut privé, sa vie durant, de toute fonction de pairie, comme indigne. On ne s'entretenait dans Paris d'autre chose et le frère de l'inculpé voulait quitter le nom de la famille. Une estampe se passait de mains en mains, représentant un crocheteur courbé sous le poids de plusieurs ballots débordant de cire, de café, etc., et on lisait au bas : « *Admirez la Force* ». Entre temps, le Parlement déclarait valable la saisie d'un amas de charbon de terre fait par un agioteur et les marchandises confisquées aux Grands-Augustins attribuées moitié à l'Hôtel-Dieu, moitié à l'Hôpital-Général; le 13 février, tous les princes, ducs et pairs furent convoqués en la Grand'Chambre en l'affaire de monopole du duc de la Force. Il faut, disaient les ducs, qu'il soit libéré ou condamné, il y va de l'honneur du corps; les plus énervés réclamaient pour lui le pilori; Lauzun, son parent, s'avouait « de même maison, mais non de même boutique ». Le 15, les princes du sang et les ducs et pairs s'étant trouvés de bon matin au Palais, il y eut une grande assemblée de toutes les Chambres qui dura quatre heures. Le prince de Conti. accompagné de soixante personnes arriva dès sept heures et demie; le duc de Bourbon, le comte de Charolais sur les huit heures. Un grand nombre de pairs ecclésiastiques et les deux tiers des pairs laïques s'y trouvèrent à la même heure, le duc de Saint-Simon et sept autres pairs s'en dispensèrent sous prétexte de ne pas reconnaître la compétence du Parlement. Les Chambres étant assemblées, on fit sortir tous ceux qui n'y avaient pas séance et le huis-clos fut prononcé. M. Ferrand rapporta les procédures et les saisies, avec l'interrogatoire de Dorian, l'affaire parut grave; le Premier Président recueillit les avis. Le prince de Conti s'éleva avec force contre l'inculpé, le maréchal de Villars fit l'éloge de la maison de la Force et du duc dont il demanda l'interrogatoire personnel avant de passer outre au jugement. Le duc de Noailles refusa d'opiner, le duc d'Antin approuva la Force d'avoir fait fructifier ses billets de banque. Finalement, à la pluralité des voix, le duc de la Force fut assigné pour être ouï et le menu fretin, — intendant, tailleur, etc., — décrété de prise de corps; par le même arrêt, plusieurs épiciers furent mis à l'amende et déclarés déchus de la maîtrise, condamnés en outre à avoir leurs boutiques fermées pour avoir contrevenu aux statuts de leur communauté.

Procès

Deux jours plus tard, on fit perquisition dans une maison appartenant au duc de la Force, rue Saint-Dominique et on n'y trouva point de marchandises. Le duc, averti, accourut, trouva les commissaires en chemin, leur réclama l'ordonnance en vertu

de laquelle on visitait sa maison, la saisit, la déchira et s'attira un procès verbal de rébellion. Le duc avait promis de subir l'interrogatoire sans se faire signifier l'assignation; quand le moment arriva, il se présenta devant les deux rapporteurs et refusa d'en lever son chapeau et son épée, quoique accusé, de sorte qu'il fallut remettre l'interrogatoire. Le public en faisait des gorges chaudes, colportait chansons, épigrammes et anecdotes sur ce *bonnetier* en fâcheuse posture. Conti, alors assez populaire, avait reçu, disait-on, la visite du duc et pair accapareur, l'avait reconduit en le remerciant de son honnêteté et protestant qu'il avait ses provisions faites pour le carême.

Le 21, tout le Parlement s'assembla de nouveau et le duc de la Force se présenta avec un gentilhomme et cinq laquais pour subir son interrogatoire dans la petite Tournelle. Il avait revêtu un habit de cérémonie et préparé une belle harangue. La Cour refusa de l'entendre hors de l'interrogatoire. L'avocat général prit la parole, le duc l'interrompit, et le Premier Président l'avisa de se taire : « On n'interrompt jamais les gens du Roi ». Un peu après, le duc interrompit de nouveau l'avocat-général qui l'apostropha : « Monsieur, lui dit-il, il n'y a que le Premier Président qui puisse me faire répéter ce qu'il n'auroit pas entendu : laissez-moi parler »; et il poursuivit. Après ce discours et avant que d'aller aux opinions, le Premier Président dit au duc de la Force : « On va opiner sur ce qui vous regarde, il faut que vous sortiez, vous ne pouvez pas y être présent ». Le duc demanda cavalièrement : « Pourquoi sortirai-je de ma place? » — « Cela doit être ainsi, répliqua le Premier Président, voulez-vous m'obliger d'ordonner aux huissiers de vous mettre dehors? » Sur quoi, le duc se leva très en colère, les larmes aux yeux, et voulant sortir par le Parquet, on l'arrêta : « Ce passage est réservé aux princes du sang » lui dit-on. — « Par où sortirai-je donc? » — « Sortez par la lanterne », lui jeta le Premier Président. Il tombait ainsi dans la grande salle où deux mille âmes étaient assemblées pour le voir défiler entre deux haies d'insulteurs qui criaient : « Voilà le marchand de chandelles! »

Avant de sortir, l'accusé avait protesté de nullité de tout ce qui serait fait contre lui, ce qui ne fut pas admis et après sa sortie, on donna lecture du procès-verbal de rebellion et La Force fut décrété d'ajournement personnel presque tout d'une voix, ce qui emportait interdiction de toutes fonctions de pair et de membre du conseil de Régence. Enfin pour que rien ne manquât à sa honte, la Cour avait décidé que l'inculpé subirait l'interrogatoire debout, nu-tête, sans chapeau et sans épée. Dans Paris on ne

parlait d'autre chose; on accusait le duc d'Antin, le duc de Saint-Simon, le duc de Guiche, le maréchal d'Estrées de s'être livrés à un commerce semblable à celui qu'on imputait au duc de La Force et on assurait que les autres ducs et pairs avaient résolu de présenter requête au Roi pour faire évoquer cette cause au Conseil et la soustraire au Parlement. Pour cette raison, les pairs ecclésiastiques s'assemblèrent chez le cardinal de Mailly, archevêque de Reims, et les pairs laïques chez le duc de Luxembourg; il y eut ainsi une scission et deux bandes de pairs, l'une de neuf, l'autre de vingt-deux membres et, le 27 février, le Régent accorda un arrêt d'évocation de l'affaire par-devant le Conseil d'en-haut. Cette requête fut signifiée à la Cour, aussitôt on envoya chez tous les princes et ducs qui la prirent avec une extrême vivacité et on résolut de faire des remontrances au Roi. Le Premier Président, « fort baissé », accompagné des princes du sang, des ducs et pairs et des magistrats, s'exprima longuement et Daguesseau lui répondit de façon confuse. On piétinait et bientôt on s'assembla, on se querella, les *Mémoires* manuscrits et imprimés, *Déclarations*, *Monitoires*, *Avis*, *Manifestes* se succèdent, se réfutent, se contredisent et ne se font lire que de quelques basochiens; l'opinion publique s'occupe d'autre chose et le Parlement, sans se hâter, rend, le 12 juillet seulement, l'arrêt par lequel « sera tenu Henri-Jacques Nompar de Caumont, duc de la Force, de se comporter à l'avenir d'une manière irréprochable et telle qu'il convient à sa naissance et à sa dignité de pair de France[14] ».

Mariages et séparations

La noblesse de France semble prendre à cœur de s'exposer au mépris et au dégoût. Les correspondances, les mémoires ne manquent pas de raconter un autre scandale survenu en même temps que celui du duc-épicier. Chacun narre l'historiette à sa façon. « Il y a trois jours, le prince Charles de Lorraine, comte d'Armagnac, grand écuyer de France, vint chez le duc de Noailles et commença la harangue à peu près en ces termes : « Beau-père, je ne sais où j'avais l'esprit quand j'ai épousé votre fille. Il faut

[14] Barbier, *Journal*, t. I, p. 109-112, 115, 116, 117, 119, 134-137; Buvat, *Journal*, t. II, p. 209-211; 213-216; 217, 219, 231, 234, 255, 266, 271 : M. Marais, *Journal et Mémoires*, t. II, p. 67-69, 74-75, 77-79, 81, 89, 93-97, 102-106, 110-112, 120 : *Caumartin de Boissy et autres à Mme de Balleroy*, t. II, p. 268, 269, 270, 271, 273, 278,280, 281, 282, 283, 284-289, 290, 293, 305, 310, 331 342; entre février et juillet 1721. J. Flammermont, *Remontrances du Parlement de Paris*, in-4, Paris, 1888, t. I, p. 140-148; P. Narbonne, *Journal du règne de Louis XIV et Louis XV*, in-8. Versailles 1866, p. 63-65.

que la tête m'ait tourné; moi ivrogne, moi chasseur, que vou lois je faire d'une jeune femme ? Reprenez la, beau père, et vivons en paix. Voilà huit cent billets de banque que vous m'avez donnés, il n'en manque pas une obole, gardez les et votre fille avec, oublions le passé, vivons en bons amis. » — La jeune femme avait seize ans et ne vivait que depuis six mois sous le toit de son mari. — Le duc de Noailles demanda s'il était mécontent d'elle, qu'il sauroit bien ranger sa fille à son devoir. Le prince lui répondit qu'il en étoit bien content, mais que l'état de mariage avoit quelque chose de trop arrangé pour lui;... que par suite, lorsque sa santé ne lui permettroit plus de boire et de chasser, il la redemanderoit peut-être, mais que quant à présent il ne pouvoit pas rester avec elle. Le duc lui demanda deux jours pour délibérer et prendre conseil dans sa famille. Le prince Charles lui dit qu'il avoit pris seul conseil, qu'il n'avoit qu'à faire de même, qu'il connaissoit l'éloquence de la maréchale, les discours que le cardinal pouvoit lui tenir sur les devoirs du mariage, mais que tout cela étoit inutile, ayant pris son parti. » Le surlendemain, la jeune femme se retire au couvent de la Visitation Sainte-Marie, et sur cela chacun raisonne sans rien savoir. L'avocat-conseil du prince Charles, Mathieu Marais, sait toute l'affaire et explique que cette conduite n'a d'autre raison que les besoins d'argent. Le beau-père a imposé le paiement d'une partie de la dot, 200.000 francs, en billets de banque; le gendre en a été tout aussi piqué que l'on peut l'être, mais qu'on le pouvoit forcer à le recevoir, il n'a rien dit et a mûri sa vengeance. Tout cela aboutit à un acte de séparation de corps et de biens qu'on signe comme on ferait d'un contrat de mariage, et, pour que rien ne manque, le cardinal de Noailles signe, lui aussi[15].

Distraction offerte au public

L'exemple est contagieux; cette séparation, pour cause d'économie trouve des imitateurs. M. de Lautrec, gendre du Premier Président, renvoie sa femme à l'hôtel de Mesme[16]; M. d'Estaing quitte la sienne après trente ans de mariage[17]. Le public s'étonne,

[15] Barbier, *Journal*, t. I, p. 112-113; Buvat, *Journal*, t. II, p. 212-213, 220; M. Marais, *op. cit.*, t. II, p. 79-81, 84-86, 109, 110, 154, 202-204; *Caumartin de Boissy à Mme de Balleroy*, 19, 20 février, *op. cit.*, t. II, p. 275-277, 279.

[16] Mathieu Marais, *Journal et Mémoires*, t. II, p. 86-87, 23 février 1721 : Buvat, *Journal*, t. II, p. 212; Madame, *Correspondance*, édit. G. Brunet, t. II, p. 306.

[17] M. Marais, *op. cit.*, t. II, p. 87; J. Buvat, *op. cit.*, t. II, p. 222 : *X à Mme de Balleroy*, 21 mars 1721, dans *op. cit.*, t. I, p. 295.

mais sa faculté d'étonnement est mise à une si rude épreuve qu'il ne se scandalise guère, il plaisante et sourit ou bien il chantonne des refrains et répète des gaillardises qui ne sauraient être transcrites ici[18]. Habile à ne pas laisser les esprits s'échauffer, le gouvernement du Régent leur ménage des distractions variées et, afin de faire diversion à l'accaparement, imagine une « turquerie » éblouissante.

Ambassade de Mehemet Effendi

L'ambassade de Mehemet-Effendi n'avait pas été souhaitée, on l'avait même traversée le plus possible, afin d'épargner au trésor une dépense ruineuse et dont on n'attendait rien d'utile. Ibrahim-Pacha, devenu grand-vizir voulut voir s'accomplir une démarche qui flattait autant sa vanité qu'elle servait ses intérêts. Le prétexte de la contagion de Provence ne fut même pas admis pour justifier un délai, il fallut héberger, voiturer, amuser, nourrir et abreuver l'envoyé turc suivi de soixante-seize personnes. Le problème était ardu à résoudre et certains intendants n'y réussirent qu'en ordonnant des rafles de volailles et bouteilles de vin.

Mehemet-Effendi était sexagénaire, portant beau, et homme à bonnes fortunes. Instruit, poli et savant, il avait négocié le traité de Passarowitz[19] et atteignait cet âge critique où volontiers on délaisse le travail pour une existence d'apparat. Les circonstances ne permettant pas de lui épargner l'ennui d'une quarantaine et la localité où il prit terre ne possédant pas de lazaret, on l'enferma avec sa suite dans une église décorée de peintures et de statues qui ne pouvaient inspirer à ces mahométans qu'une profonde horreur. « On ne saurait, disait-il, être plus surpris que je le fus de me voir en cet endroit; je m'abandonnai à toutes sortes de pensées et de réflexions. Mais comme il aurait été difficile de revenir sur ses pas, je ne trouvai pas de meilleur parti que celui de baiser le bas de la robe de la Patience[20]. » Au sortir de ce lazaret, l'ambassadeur s'embarqua à

[18] *M. Caumartin de Boissy à Mme de Balleroy*, 19 février, *op. cit.*, t. II, p. 274-275; 5 mars, *ibid.*, t. II, p. 283; 10 mars, *ibid.*, t. II, p. 292; Barbier, *Journal*, t. I, p. 113-115; M. Marais, *op. cit.*, t. II, p. 75-77; 98-99; 108; 125; 215; 260; Bloisjourdain, *Mélanges*, t. II, p. 10; Madame, *Correspondance*, édit. G. Brunet, t. II, p. 307, 317.

[19] M. Marais, *Journal et Mémoires*, t. II, p. 102; 8 mars 1721.

[20] En 1721 Lenoir donna la *Relation* à la suite d'une *Nouvelle description de Constantinople;* en 1724, la traduction par De Fiennes, et celle-ci par Galland: *Relation de l'ambassade de Mehemet-Effendi à la Cour de France en* 1721, *écrite par lui-même et traduite du turc*, in-12, Paris, 1757 (traduction très mutilée); 2e édition en 1758; G. Raxis de Flassan, *Histoire générale et raisonnée de la diplomatie française*, in-8, Paris, t. IV, p. 422-431; le texte

Béziers sur le canal du Languedoc, traversa Toulouse et gagna Bordeaux d'où il devait se rendre par Poitiers à Paris[21]. Le chevalier de Canilly devait l'aller recevoir à Orléans et la maison du Roi l'attendre à Etampes, mais on se contenta de les envoyer à Vincennes et à Saint Denis[22]. Le 8 mars l'ambassadeur arriva par Charenton dans le faubourg Saint-Antoine, escorté par cinquante maîtres de la cavalerie, l'épée à la main, et la maréchaussée; le régiment du Roi montait la garde à sa porte et tout se préparait, à la grande joie des Parisiens, pour une entrée magnifique[23]. Buvat n'a pas eu de repos qu'il n'ait dénombré la suite de Mehemet[24] et Marais, moins badaud mais plus gaillard, recueille avec soin une gaudriole[25].

Le 16, tout Paris est sur pied[26]; le Roi s'était rendu incognito dans la Place-Royale, chez le marquis de Boufflers, sur le passage du cortège; le duc d'Orléans était à une autre balcon. Ce fut le défilé ordinaire des cavaliers, des musiques, des fantassins entremêlés de seigneurs, pages, palefreniers et autres gens de livrée. Un turc portait une lampe, un autre un turban vert, puis venaient douze chevaux tenus en main et disparaissant sous leurs housses brodées, quatorze jeunes garçons portant chacun une lance avec un flot de rubans et quatorze adultes à cheval portant un fusil sur l'épaule. L'équipage du maréchal d'Estrées était magnifique, de sa personne il escortait l'ambassadeur et il ne lui manquait qu'une chose c'était de savoir se tenir à che-

L'entrée à Paris

turc lithographié a été publié en 1820, en 1841 et en 1876. *Voyage d'un ministre ottoman. Relation de Mehemet-Effendi, annotée avec des documents inédits* (édition de) J. Secker, in-8, Montpellier, 1874; P.-E. Lémontey, *op. cit.*, t. II, p. 452-455; D'Aubigny, *Un ambassadeur turc à Paris sous la Régence*, dans *Revue d'histoire diplomatique*, 1889; Ch. Schefer, *Mémoire historique sur l'ambassade de France à Constantinople par le ministre de Bonnac publié avec ses négociations à la Porte ottomane*, in-8, Paris, 1894, p. XLIII-XLIV. A. Gasté, *Retour à Constantinople de l'ambassadeur turc, Mehemet-Effendi.* Journal de bord du chev. de Canilly de Brest à Constantinople *et de Constantinople à Brest, juillet* 1721, *mai* 1722, dans *Mémoires de l'Académie nationale des sciences, arts et belles-lettres de Caen*, 1902, t. LVI, p. 49-141.

21 *X à Mme de Balleroy*, 10 février 1721, dans *op. cit.*, t. II, p. 266; Buvat, *Journal*, t. I, p. 212.

22 *X à Mme de Balleroy*, 10 février 1721, dans *op. cit.*, t. II, p. 266; Buvat, *op. cit.*, t. II, p. 217; Barbier, *Journal*, t. I. p. 116.

23 Barbier, *Journal*. t. I, p. 118-119.

24 Buvat, *Journal*, t. II, p. 218.

25 M. Marais, *op. cit.*, t. II, p. 102; *M. de Caumartin à Mme de Balleroy*, 23 mars 1721, dans *op. cit.*, t. II, p. 297.

26 M. Marais, *op. cit.*, t. II, p. 105; Barbier, *Journal*, t. I, p. 120.

val. Il en changea quatre fois dans la route, et toujours éperonnant ses diverses montures passait incessamment, malgré l'assistance du pommeau, de l'encolure à la croupe. Un de ses coursiers rua si fort qu'il estropia huit ou neuf curieux et tua roide une femme dans la rue de la Verrerie[27].

L'audience royale

Le 21, audience du Roi. Tout le cortège entra par le Pont-Tournant dans le jardin des Tuileries avec l'accompagnement obligé de chevau-légers, grenadiers, dragons, mousquetaires, etc. La population tout entière remplissaient les rues, garnissait les fenêtres, toujours ravie d'un spectacle militaire. Les gendarmes se trouvaient en ordre de bataille devant le pont; puis les gardes du corps; puis les mousquetaires et le régiment du Roi près de la porte Saint-Honoré. Les gardes françaises et Suisses formaient la haie le long des Tuileries. Dans la grande galerie attendaient les princesses du sang et les dames de la Cour, au nombre de près de trois cents; et, au fond de la galerie, se voyait le trône du Roi sur une estrade de huit degrés et séparé du reste de la galerie par une balustrade dorée. Le haut du dais était en gros relief de broderie d'or en bosse, ornée de cartouches de soie à personnages naturels, au petit point. Le trône était de bois doré, sculpté à jour, dominé par deux génies tenant une couronne. Le dossier tendu de drap d'or offrait un soleil dont les rayons, faits de pierreries et de perles, éblouissaient.

L'ambassadeur étant arrivé au haut de l'escalier de l'appartement du Roi, le duc de Noailles, capitaine des gardes, l'alla recevoir et le conduisit jusqu'à la porte du grand cabinet. Le Roi étant averti que l'ambassadeur approchait, monta sur son trône, vêtu d'un habit de velours couleur de feu, enrichi d'agréments en forme de boutonnières, avec les plus beaux diamants de la couronne, autour desquels régnait une broderie d'or qui rehaussait l'éclat des diamants. Cet habit était chargé de pierreries pour la valeur de plus de vingt-cinq millions et pesait trente-cinq à quarante livres. Le Roi avait à son chapeau une agrafe de gros diamants avec le *Sanci*, et, sur l'épaule, le *Régent* dans un nœud de perles et de diamants.

L'audience ne se distingua par quoi que ce soit des banalités consacrées par le protocole : inclinations, compliments, messages et présents. Ensuite ce furent les visites d'apparat, les

[27] *M. Caumartin de Boissy à Mme de Balleroy*, 19 mars (et 23 mars), dans op. cit., t. II, p. 294 (et 297); Buvat, *Journal*. t. II, p. 220-221, 223-230, 237, 239, 240-241, 245, 248, 250, 252, 255, 259, 260, 265, 269, 273; Barbier, *Journal*, t. I, p. 121; M. Marais, *op. cit.*, t. II, p. 104, 108; Saint-Simon, *Mémoires*, 1858, édit. Chéruel, t. XVIII, p. 135, suiv., 169-172.

promenades dans Paris. Parmi les présents, le jeune Roi fit beaucoup d'estime d'un arc avec un carquois garni de soixante flèches, il prit le Turc en amitié. Mehemet raconte ainsi une de leurs entrevues : « Aussitôt qu'il m'aperçut avec son gouverneur, il se tourna de notre côté et je l'abordai. Divers discours d'amitié furent le sujet de notre entretien. Il était charmé d'examiner nos habits, nos poignards les uns après les autres. Le maréchal me demanda : Que dites-vous de la beauté du Roi? — Que Dieu soit loué! répondis-je et qu'il le préserve du maléfice! — Il n'a que onze ans et quatre mois, ajouta-t-il, sa taille n'est-elle pas proportionnée? Remarquez surtout ce que sont ses propres cheveux. — En disant cela il fit tourner le Roi et je considérai ses cheveux d'hyacinthe en le caressant; ils étaient come des fils d'or bien égalisés et lui venaient jusqu'à la ceinture. Sa démarche, reprit encore le gouverneur, est aussi fort belle. Il dit en même temps au Roi : Marchez de cette manière que l'on vous voie. Le Roi, avec la marche majestueuse de la perdrix, alla jusqu'au milieu de la salle, après quoi il revint. Marchez avec plus de vitesse, ajouta le gouverneur, pour faire voir votre légèreté à courir. Aussitôt le Roi se mit à courir. Le maréchal me demanda après cela si je le trouvais aimable. Je lui répondis par cette exclamation : « Que le Dieu tout puissant qui a créé une si belle créature la bénisse! » De part ni d'autre on ne retira aucun résultat de cette ambassade qu'un déploiement de luxe, un surcroît de gène et de malaise et beaucoup de paroles creuses. Le Turc en attendait autre chose, il ne put même aborder le but secret de sa mission qui tendait à créer une ligue destinée à contenir les ambitions allemandes. Ses insinuations furent éludées avec peu de ménagement.

Parmi tant d'événements particuliers qui passionnaient l'opinion publique au cours de ces années : système, ruine, peste, incendie, il en est un qui surexcita les esprits à l'égal des plus grands événements de la politique[28]. « Nouvelle des plus extraordinaires, au moins qui a paru telle ici à tous, écrit-on de Paris : avant-hier au soir — 22 avril 1720 — on signa l'abandon de Belle-Isle à M. Law et à la Banque[29] ». Petit-fils du surintendant Fouquet, le comte de Belle-Isle s'était estimé heureux de se conduire en brave et intelligent officier pendant le règne du feu (Le comte de Belle-Isle)

[28] D'Echérac, *La jeunesse du maréchal de Belle-Isle* (1684-1726), in 8, Paris, 1908, p. 95.

[29] *Le chev. de Balleroy à sa mère*, 24 avril 1720, dans *Les correspondants de la Marquise de Balleroy*, in-8, Paris, 1883, t. II, p. 156-157.

Roi. La disparition de Louis XIV et la réaction qui suivit offraient au politique et au courtisan une carrière nouvelle à parcourir. Le champ était libre et Belle-Isle s'était précautionné d'amitiés capables de l'y pousser hardiment. « Ses amitiés, écrit Saint-Simon, lui ouvrirent une infinité de portes. Il ne négligea ni les cochères, ni les carrées, ni les rondes[30] »; dans le nombre, il utilisa même des portes assez basses, comme le montre son intimité avec Berthelot de Pléneuf qu'on a vu fuir à Turin en 1715 pour mettre sa personne en sûreté[31], d'où il obtenait, au mois d'octobre 1719, la permission de revenir pour se livrer à de nouveaux tripotages[32]. Pendant ces années d'absence, Mme de Pléneur n'avait cessé de recevoir « la jeunesse la plus brillante de la Cour[33] », on soupait chez elle tous les soirs et Belle-Isle avec Le Blanc partageait ses bonnes grâces. En mars 1718, Belle-Isle est promu maréchal de camp[34], l'année suivante il achète le gouvernement d'Huningue[35], et son extrême circonspection le tient à l'écart de toutes les grandes intrigues de cette époque. Il s'appuie alors sur le cardinal de Rohan et sur le ministre Le Blanc, surtout il s'attache à Dubois qui peut l'aider à conduire à bonne fin l'échange du marquisat de Belle-Isle.

La terre de Belle-Isle

L'île ou le marquisat de Belle-Isle était, par sa dimension, sa population et son importance stratégique un fief que le pouvoir royal avait tout intérêt à posséder[36]. L'île était la plus « considérable qui fût sous l'obéissance de Sa Majesté en Europe » ayant quatorze lieues de circuit et comptant cinq mille habitants; elle couvrait les côtes méridionales de Bretagne[37] et pouvait être facilement défendue. Henri IV, Louis XIII et Louis XIV avaient tenté de recouvrer la propriété de Belle-Isle sans y réussir, jusqu'à ce que, en 1718, son possesseur fit revivre l'idée d'un échange et prit soin de se découvrir des partisans au Conseil de régence, mais sans brusquer l'affaire afin de n'effaroucher personne. Belle-Isle était assuré, grâce à l'appui de Dubois et à Le Blanc, du concours de Law; d'Argenson était de ses amis, Saint-Simon l'oblige-

30 Saint-Simon, *Mémoires*, édit. Chéruel, 1863-1865, t. XI, p. 67.

31 J. Buvat, *Journal de la Régence*, in 8, Paris 1865, t. I, p. 53-54; septembre 1715.

32 J. Buvat, *op. cit.*, t. I, p. 452, 464; oct. nov. 1719.

33 Dangeau, *Journal*, t. XVII, p. 262; 8 mars 1713.

34 *Bibl. nat.* ms. franç. nouv. acq. 9187, fol. 277; Dangeau, *Journal*, t. XVIII, p. 23; 28 mars 1719.

35 P. d'Echérac, *op. cit.*, p. 96.

36 *Arch. nat.*, E 2.000 : Exposé des motifs de l'arrêté du Conseil du 27 septembre 1718.

37 Saint-Simon, *Mémoires*, t. XI, p. 69-70.

rait volontiers, Fagon aussi, le duc de Bourbon et le comte de Toulouse l'avaient pris en grande amitié; par contre le prince de Conti lui était hostile, Villeroy, Villars, Huxelles, le duc de Noailles, Canillac et plusieurs autres ne l'étaient pas moins. Cette opposition intimida le duc d'Orléans qui, la première fois que l'affaire vint au Conseil, « dit qu'il fallait remettre la décision à une autre fois ». Six semaines plus tard, un soir, en fin de séance, alors que tous les membres étaient levés et prêts à s'éloigner, le duc de Bourbon proposa au Régent de finir l'échange de Belle-Isle : « Les commissaires sont d'avis, dit-il, presque tout le monde en a été d'avis ici. « Le comte de Toulouse et Saint-Simon, avertis d'avance, approuvèrent, les opposants surpris comprenaient à peine de quoi il s'agissait. La Vrillière consigna l'acceptation sur le registre du Conseil[38].

Belle-Isle avait gain de cause, il fit choix des terres que le Roi lui donnerait en compensation et Dangeau notait la rumeur parvenue jusqu'à lui : « Il y a déjà quelque temps que M. le duc d'Orléans songe à faire acheter au Roi la terre de Belle-Isle... Il ne s'agit pas présentement de donner de l'argent à M. de Belle-Isle, mais on fait un changement de quelques domaines, parmi lesquels est celui de Gisors. On n'est pas encore convenu de tout; la terre de Belle-Isle vaut plus de quarante-mille livres de rente[39]. » Le 27 septembre 1718, un arrêt du Conseil décidait qu'il serait bientôt procédé à l'échange. Le même jour, des commissaires furent désignés par lettres patentes pour passer l'acte en question qui fut signé le 2 octobre suivant. Belle-Isle recevait en « récompense » et contre échange : en Normandie, le comté de Gisors, les Andelys, Vernon et la terre de Longueville; dans le Maine, près de Saint-Calais, la seigneurie de Montoire; en Languedoc, Auvillar, aux environs de Moissac, Beaucaire sur le Rhône, la pesade d'Albi, soit treize mille livres de revenus et les droits des landes de Carcassonne. Cet échange donnait à Belle-Isle de véritables états et déchaînait contre lui la haine et l'envie universelles[40]. La Chambre des Comptes fut chargée de l'évaluation des biens échangés et y employa cent trente-neuf vaca- L'échange

[38] Dangeau, *Journal*, t. XVI, p. 386; 21 septembre 1719; voir *Gazette de la Régence*, p. 326; 3 avril 1719.

[39] *Arch. nat.*, E 1990 : Minutes du Conseil.

[40] Ch. Bouchet, *Contrat d'échange entre le Roi et M. le comte de Belle-Isle* (2 octobre 1718), dans *Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois*, 1871, t. X, p. 128.

tions réparties sur l'espace de neuf années[41]. Elle examina les titres de propriété, désigna des délégués choisis parmi les officiers du Roi siégeant dans les pays à visiter. La prisée des terres normandes fut promptement menée, à Belle-Isle et dans le Midi ce fut plus long, cependant tout « allait à merveille » sauf pour Beaucaire qui soulevait une vive opposition, et que Belle-Isle échangea contre des terres situées dans le Languedoc[42]. Cependant la Chambre des Comptes s'ingéniait à faire des oppositions, à accumuler les délais, mais Belle-Isle tenait tête à ce mauvais vouloir grâce à la bienveillance du Conseil d'État et, le 7 août 1720, un arrêt du Conseil et des lettres patentes terminèrent le conflit en déboutant la Chambre des Comptes et ses prétentions[43].

Ce n'était qu'un arrêt de plus. Belle-Isle se heurta à tous les engagistes propriétaires d'une parcelle quelconque de ses nouveaux domaines, habiles à le promener parmi tous les dédales de la procédure. « Il n'y a pas de jour s'écriait-il avec impatience, qu'un engagiste ne me forme une nouvelle difficulté ». Les engagistes normands se devaient à eux-mêmes d'être les plus âpres et les plus retors, favorisés qu'ils étaient par la Chambre des Comptes; les languedociens n'étaient guère plus accommodants. Pendant qu'il se débattait, le Roi faisait acte de propriétaire du marquisat de Belle-Isle en inféodant l'île à la Compagnie des Indes pour une somme de cinquante mille livres[44]. Les difficultés commençaient à s'aplanir, l'échange de Belle-Isle était sur le point d'être terminé, il ne restait plus qu'à rédiger le procès-verbal lorsque la mort de Dubois, celle du duc d'Orléans, l'avènement du duc de Bourbon et de la plus vindicative ennemie de Belle-Isle, allait rendre la parole à la Chambre des Comptes, obstinée à soutenir l'énorme préjudice causé à la couronne par l'échange de Belle-Isle. Le jeune Louis XV, à qui toutes ces contestations étaient fort indifférentes, devait passer pour y porter un intérêt éclairé; on lui fit dire, et Mathieu Marais a recueilli ce bruit, qu'il ne pouvait souffrir qu'on donnât Gisors, l'apanage d'un fils de France[45]; peut-être néanmoins les treize ans du Roi furent-ils un instant impressionnés par la gravité du Premier Président Nicolaï insistant sur l'impossibilité où il se trouvait de « consentir à l'échange

[41] *Archiv. nat.*, P 1502 : Travaux de la commission séance par séance avec copie des arrêts intervenus.

[42] *Archiv. nat.*, P 1502, fol. 96, suiv.; arrêt du Conseil, 20 mai, signature du contrat, 27 mai; jouissance des terres, 1er juin 1719.

[43] *Archiv. nat.*, E 2019.

[44] *Archiv. nat.*, E 2017 : arrêt du Conseil du 17 mars 1720.

[45] M. Marais, *Journal et Mémoires*, t. II, p. 417; 17 février 1723.

sans manquer à son devoir[46]. » Le 4 janvier 1724, un arrêt de la Chambre des Comptes ordonnait « que le Procureur général se retirerait par devers Sa Majesté pour présenter la lésion évidente et la supplier de résilier le contrat[47] »; en conséquence, le 11 janvier l'affaire de l'échange de Belle-Isle était à nouveau rapportée par le contrôleur général devant le Conseil qui chargea la Chambre des Comptes de reprendre toutes les évaluations, de réviser les jugements et réduire les terres échangées jusqu'à concurrence de trente-quatre mille livres de revenus[48]. Tout était à refaire et Belle-Isle se trouvait maintenant compromis de telle façon que, le 5 mars, il entrait à la Bastille[49].

Ces faits paraîtront choisis et rapportés à dessein à ceux qui estiment que dans notre société si profondément divisée, écrire l'histoire de son pays c'est apporter des arguments à l'appui de l'opinion à laquelle on appartient[50]. Il semble malaisé à quelque opinion qu'on appartienne, de produire des récits favorables au régime monarchique, au gouvernement de la Régence et à ses plus notoires bénéficiaires. Faudra-t-il louer les mesures puériles adoptées pour combattre l'épidémie qui ravage le midi de la France, gagne le Gévaudan, l'Auvergne, menace la Bourgogne : fumigations, cordon de troupes, et interdiction aux Parisiens d'entretenir dans leurs maisons porcs, pigeons ,poules et lapins[51]. Ou bien faudra-t-il approuver l'arrêt du 8 juillet 1721 interdisant le débit et le port des toiles et étoffes des Indes sous peine de mort[52]. Les contemporains eux-mêmes gémissent sur cette administration aveugle et imprévoyante. « Un malheur général, qu'on appelle *faute d'argent,* écrit M. de Caumartin, nous réduit tous à un tel point que nous ne savons que devenir. Tous ceux à qui nous devons nous demandent; personne ne nous paye ni ne nous veut faire crédit, et les agioteurs cachent tellement leur argent qu'on ne voit pas une obole[53]. » Le Régent, écrit

Mécontentement

[46] Villars, *Mémoires*, édit de Vogüé, t. IV, p. 279-280.
[47] *Archiv. nat.*, P. 1502, fol. 137 v° suiv.
[48] *Archiv. nat.*, P. 1502, fol. 139 v° suiv.
[49] *Bibl. de l'Arsenal*, Bastille 12479, page 42 : livre d'écrou de la Bastille, 5 mars 1724 : M. de Belle-Isle avec deux valets de chambre.
[50] P. Albert, *La littérature française au XIXe siècle*, in-12, Paris, 1902, t. I, p. 10.
[51] M. Marais, *op. cit.*, t. II, p. 139 : Buvat, *op. cit.*, t. II, p. 257; juin 1721.
[52] M. Marais, *op. cit.*, t. II, p. 177; Buvat, *op. cit.*, t. II, p. 270.
[53] *M. Caumartin de Boissy à Mme de Balleroy*, 30 septembre 1721, dans *op. cit.*, t. II, p. 359.

Barbier, est la haine du public par rapport aux affaires[54], et on le lui fait savoir. Lors de la guérison du Roi, au mois d'août 1721, la joie du peuple éclate bruyante, provocante, on va danser dans le Palais-Royal et boire à la santé du Roi, se battant la fesse au cri de : « Et voilà pour le Régent[55] ». Les harangères viennent danser en rond dans le jardin des Tuileries criant : « Vive le Roi, la Régence au diable![56] »

La carrière de Cartouche

Une fois encore ce gouvernement décrié peut offrir à l'opinion publique une diversion dramatique qui distrait toutes les imaginations de la capitale. Pendant six mois il n'y sera question que de Cartouche, de sa bande, de ses exploits. A ce chef de brigands, voleur, assassin, tous les Jansénistes font une réputation, presque une légende, car il est ancien élève des Jésuites. Né dans la rue du Pont-au-Choux, fils d'un tonnelier, entré au collège Louis-le-Grand d'où il fut renvoyé, puis chassé de la maison paternelle, Louis-Dominique Cartouche s'agrège à une bande de voleurs qui exploite la Normandie, revient à Paris et y organise une association dont il prend le commandement. Tout de suite on s'en aperçoit à l'audace et à la fréquence des vols, à l'adresse et à la cruauté des voleurs. Dès le mois de juin 1721, le guet met la main sur quelques comparses, mais Cartouche tue deux ou trois archers et leur échappe, se déshabille, monte par une cheminée, se sauve et, à dix maisons plus loin, se fait ouvrir la porte, s'évade et court encore[57]. On dit qu'il a un sort et que le Régent le redoute, car « c'est un déterminé à qui l'idée d'un coup peut venir ». Une récompense est promise à qui le fera prendre, défense est faite aux armuriers de tenir ni de vendre aucuns pistolets de poche[58] et Cartouche s'en moque; le 22 juillet, suivi de huit camarades, il assiste à la représentation de l'Opéra et y exerce ses talents. Douze grenadiers mis à ses

[54] Barbier, *Journal*, t. I, p. 133; mai 1721.

[55] M. Marais, *Journal et Mémoires*, t. II, p. 184; août 1721.

[56] Buvat, *Journal*, t. II, p. 281; août 1721.

[57] M. Marais, *Journal et Mémoires*, t. II, p. 156; 20 mai; *M. de Balleroy à sa mère*, 16 juin 1721, dans *op. cit.*, t. II, p. 336; voir *Archiv. nat.*, AD. III, 4; AD + 769-773; X² B 1352-1355; X² B 1352-1355; *Arsenal*, ms 7557 : *Bibl. nat.*, ms. Joly de Fleury, 1958-1960, 2043-2045; *Bibl. de la Ville de Paris*, imprimé 11930, in-4°; *Histoire de la vie et du procès du fameux L.-D. Cartouche et de plusieurs de ses complices*, in-8, La Haye 1722; *The Life and Actions of L.-D. Cartouche who was broke alive upon the wheel at Paris, translated from the french by* Daniel Defoe, 1722; F. Funck Brentano, *Les Brigands*, in-4, Paris, s. d.; et, pour mémoire, Racot de Grandval, *Le vice puni ou Cartouche, Poème*, 1725.

[58] Barbier, *Journal*, t. I, p. 135; juin 1721.

trousses reviennent bredouilles[59]. « La mode ici, écrit on, est d'avoir peur de M. Cartouche, on prétend qu'il a fait serment de tuer tous ceux qu'il volerait[60], et on attribue à Cartouche tout ce qui se passe dans Paris[61], on annonce une comédie de Le Grand dont il sera le héros; puis la vogue se détourne, on l'oublie, et quelques-uns se demandent si tout ceci est plus qu'un conte[62], mais ce qui est certain c'est qu'on n'a jamais vu tant de voleurs, les prisons en sont pleines[63]. »

Enfin le 14 octobre 1721, à onze heures, le fameux Cartouche fut arrêté à la Courtille, dans le cabaret de la *Grande Motte* à la Haute Borne. Un de ses compagnons, bon gentilhomme, nommé Du Châtelet, l'avait trahi et Le Blanc, secrétaire d'État de la guerre, avait chargé une brigade de grenadiers du régiment des gardes et quatre exempts de s'emparer du malfaiteur. Ils avaient ordre de le prendre mort ou vif, et de le tirer s'il prenait la fuite. Après avoir cerné la maison, on envahit la chambre où Cartouche dormait sous la garde de ses complices qui n'eurent pas le temps de se mettre en état de défense et laissèrent arrêter et ficeler leur chef qui, vêtu d'une culotte, d'une paire de pantoufles et d'un bonnet de nuit, fut conduit chez M. le Blanc et, de là, au Châtelet à pied, afin que le peuple le vît et sût sa capture[64]. Et les récits de courir, d'autant plus merveilleux que le peuple le croyait sorcier. Ce fut bien mieux lorsque, sept jours après la capture, on apprit que Cartouche s'était sauvé du cachot, les fers aux pieds, après avoir descellé une pierre de taille, être tombé dans une fosse d'aisance et s'en être tiré pour gagner une fosse voisine, soulever la pierre de dessus, déboucher dans la cave d'une fruitière où une chienne allaitant ses petits se mit à aboyer, réveilla le fruitier qui appela le guet, lequel entendit, accourut, saisit Cartouche caché sous une table, le garrotta, le ferra au ventre, aux pieds et aux mains et ne put l'empêcher de plaisanter. Il avait su, dit-il, qu'on le jouait le soir même, à la Comédie, et avait eu envie d'y aller[65]. En effet, on donnait la pièce de Le

Son arrestation

[59] Buvat, *Journal*, t. II, p. 266; juillet 1721.

[60] *M. de Balleroy à sa mère*, 16 juin, dans *op. cit.*, t. II, p. 336.

[61] *X à Mme de Balleroy*, 12 juillet 1721, dans *op. cit.*, t. II, p. 340.

[62] Barbier, *Journal*, t. I, p. 136, juillet 1721.

[63] Barbier, *Journal*, t. I, p. 154, août 1721.

[64] Buvat, *Journal*, t. II, p. 301, octobre 1721; Barbier, *Journal*, t. I, p. 164; octobre 1721.

[65] Buvat, *Journal*, t. II, p. 302; Barbier, *Journal*, t. II, p. 167; *M. Caumartin de Boissy à Mme de Balleroy*, 22 octobre, dans *op. cit.*, t. II, p. 362.

Grand, *Cartouche ou les voleurs*, qui attirait « un monde étonnant[66] ».

On peut dire que voilà un homme très extraordinaire, écrit Barbier; par ordre du Régent, on le nourrit fort bien : bonne soupe, bon bouilli, quelquefois une petite entrée, avec trois chopines de vin par jour[67]. Tout le monde, qui a de l'accès, va le voir. Les grandes dames vont s'apitoyer sur le malheureux parce qu'elles le trouve étendu sur une paillasse, lié par le milieu du corps, par les poignets et par les chevilles avec des anneaux rivés à la poutre du plancher de dessous[68]. D'étranges histoires circulent sur les connivences que rencontrent les curieux[69] et pour y couper court on hâte les interrogatoires et le procès. Mais tous les détails donnent le frisson. Chaque semaine, pour ne pas dire chaque jour, on amène au Châtelet des complices du bandit qui ne les reconnaît pas et prétend s'appeler Jean Bourguignon, fils d'un drapier de Bar-le-Duc.

La question

Un jour on découvre cinq hommes de la bande parmi les postulants de l'abbaye de la Trappe[70]; un autre jour, on apprendra que quarante hommes de la suite de la princesse des Asturies sont affiliés à l'organisation[71], de sorte que c'est comme un soulagement d'apprendre que l'exécution est imminente, car depuis plusieurs jours on ne parle que de Cartouche[72]. Le 27 novembre, à sept heures du matin, Cartouche fut appliqué à la question avec Madeleine, gentilhomme lorrain, et Du Châtelet, autre gentilhomme, qui l'avait dénoncé. Madeleine passa le premier et mourut étouffé[73]; Du Châtellet, qui jasoit autant qu'on voulait, fut peu éprouvé. Vint Cartouche, à qui on donna les brodequins; il nia toujours être Cartouche et affirma s'appeler Jean Bour-

[66] Barbier, *Journal*, t. I, p. 167; octobre 1721; Comédie en trois actes en prose, in-12, Paris, 1721, elle fut représentée treize fois.

[67] Barbier, *Journal*, t. I, p. 168; octobre 1721; *M. Caumartin de Boissy à Mme de Balleroy*, 23 novembre 1721, dans *op. cit.*, t. II, p. 371.

[68] Des Essarts, *Procès fameux extraits de l'Essai sur l'histoire générale des Tribunaux des peuples...* 1786, t. II, p. 219-238; Buvat, *Journal*, t. II, p. 303.

[69] M. Marais, *op. cit.*, t. II, p. 198-199 novembre 1721; Barbier, *op. cit.*, t. I, p. 176-177.

[70] Buvat, *Journal*, t. II, p. 305, novembre 1721.

[71] Des Essarts, *loc. cit.*; P.-E. Lémontey, *op. cit.*, t. II, p. 434; Buvat, *Journal*, t. II, p. 312.

[72] *M. de Caumartin à Mme de Balleroy*, 29 novembre 1721, dans *op. cit.*, t. II, p. 378.

[73] Buvat, *op. cit.*, t. II, p. 310; *M. Caumartin de Saint-Ange et M. Caumartin de Boissy à Mme de Balleroy*, 3 décembre 1721, dans *op. cit.*, t. II, p. 381 suiv. 387.

guignon. Comme il n'avouait rien il ne fut pas ménagé et on le remit entre les mains de son confesseur jusqu'à quatre heures qu'il fut conduit à la Grève, laquelle n'avait jamais été si pleine de monde que ce jour là, la plupart des fenêtres étaient louées. On avait ôté le matin une potence et quatre roues, il ne restait que celle qui lui était destinée. Sur la charrette, le condamné regardait à droite et à gauche, sans laisser voir d'inquiétude, vers cinq heures, il arriva à la Grève et fut piqué de ne voir qu'une roue. Se voyant abandonné à son sort par les camarades qui lui avaient juré de l'y soustraire, il résolut de les en punir et demanda à parler à son rapporteur. En conséquence on le mena dans l'Hôtel de Ville où l'attendaient deux conseillers et deux greffiers assis devant une table. Il fut mis au bout de la table, assis dans un fauteuil, entre deux geôliers à ses côtés, son confesseur un peu plus loin.

Les aveux

« Il dit d'abord à ces messieurs qu'il alloit leur déclarer bien des choses; sur quoi ils lui représentèrent que par un aveu sincère il auroit pu s'épargner bien des tourments. Il répondit que, quand on l'auroit fait souffrir six fois davantage, on n'auroit rien tiré de lui, et qu'au lieu même de son supplice il auroit gardé le silence, si ce monsieur que voilà, dit-il en montrant son confesseur, ne lui avoit ordonné, pour la décharge de sa conscience, de déclarer ses complices. Après avoir reconnu qu'il s'appeloit Cartouche, il fit l'histoire de son éducation et de sa vie; il dit que dès la plus tendre enfance il avoit commencé le métier de filou, qu'il avoit volé plus de cinq cents épées, beaucoup de tabatières et de montres, que son plus grand plaisir étoit d'escamoter des manteaux, des épées et des pistolets aux archers du guet, lorsque, s'en retournant le matin, il les trouvoit endormis dans les rues; qu'il y avoit de ces manteaux volés de quoi fournir l'hôpital de couvertures; que jamais par son goût il n'avoit été porté aux meurtres, à moins que ceux qu'il attaquoit ne lui fissent résistance, ou des traîtres ou des mouches; que de ces derniers il en avoit tué tout autant qu'il en avoit trouvé... » Il nomma tous ses complices, en nombre infini, et ceux à qui il avait vendu ses larcins, comme orfèvres, fripiers, revendeuses et plusieurs particuliers. Toute la nuit, on ne fit qu'amener du monde dans des fiacres, dont beaucoup se croyaient en sûreté, en sorte que la Grève fut toujours pleine de curieux.

Le supplice

Cartouche demeura pendant la nuit entière à entretenir les commissaires; plus de quarante personnes lui furent confrontées et plusieurs retenues en prison. Son sang-froid était surprenant. Il envoya chercher une fort jolie fille, sa maîtresse; lorsqu'elle

fut arrivée, il dit que, bien loin d'avoir eu part à ses crimes, il les lui avait cachés avec tout le soin possible, qu'il en avait eu un enfant et songeait à l'épouser à l'époque de son arrestation. A ces mots, elle lui sauta au cou et ils demeurèrent longtemps embrassés, silencieux et fondant en larmes. Le confesseur l'avertit qu'au moment de paroître devant Dieu, il fallait rompre cet engagement coupable, mais Cartouche lui répondit qu'il ne ressemblait pas à ces gens de qualité qui n'aiment dans leur maîtresse que la débauche, lui aimait et estimait la sienne et il eut beaucoup de peine à s'en séparer. Il étoit impossible de montrer plus de fermeté et de tranquillité d'esprit, il paraissait s'entretenir de choses à lui étrangères et si l'aveu de ses filouteries amenait le récit d'une circonstance un peu plaisante, il se mettait à rire tout le premier et lorsqu'il était fatigué, on lui apportait ce qu'il demandait. Il soupa le jeudi soir et il déjeûna le vendredi matin. Son rapporteur lui proposa du café au lait, mais il préféra un verre de vin et un petit pain et il but à la santé de ses juges. Vers neuf heures il déclara n'avoir plus rien à dire et les commissaires l'abandonnèrent à son confesseur qui employa son temps jusqu'à une heure pour le préparer à la mort. Il monta à l'échafaud et se mit sur la roue avec un sang-froid admirable. Il devait expirer sur la roue au cas qu'il n'avouât rien, mais il était convenu qu'il serait étranglé tout d'abord s'il révélait ses complices : ce qui fut exécuté. Ainsi finit Cartouche, son esprit et sa fermeté le firent plaindre. Un chirurgien acheta son corps, l'habilla, lui mit une perruque et du rouge et le montra pour de l'argent; il gagna près de huit cents livres en vingt-quatre heures[74].

Exécutions nombreuses

Depuis ce moment on va assister à un spectacle inconnu, jamais on n'a vu de Tournelle si meurtrière, et les magistrats, les archers, les bourreaux, la populace ne connaissent plus le repos. Il y a les coupables qu'on exécute sur le préau de la Conciergerie, pour épargner l'infamie à des familles distinguées[75], il y a ceux qui dénoncent avant de mourir à l'exemple de Cartouche[76], ce qui donne lieu à bien des mouvements[77]. Les *Journaux* de Buvat, de Barbier, de Marais nous apprennent que, pendant

[74] Voir Buvat, Barbier et les deux Caumartin, *loc. cit.*

[75] Buvat, *Journal*, t. II, p. 310, décembre 1721.

[76] M. Marais, *op. cit.*, t. II, p. 198; Barbier, *op. cit.*, t. I, p. 177; Buvat, *Journal*, t. II, p. 312, 313.

[77] M. Marais, *op. cit.*, t. II, p. 198; Barbier, *op. cit.*, t. I, p. 177, 224; Buvat, *Journal*, t. II, p. 318, 406; *M. Caumartin de Boissy à Mme de Balleroy*, 10 décembre 1721, dans *op. cit.*, t. II, p. 392.

plus de six mois, on ne fait que pendre et rouer à Paris[78]. Une fois, c'est un huissier qu'on pend à minuit[79], et quelques jours plus tard la mode s'introduit « de pendre les voleurs aux flambeaux : en voilà deux qui passent devant ma porte à dix heures du soir écrit Barbier; il y avoit à chacun deux douzaines de flambeaux[80] ». « On pend tous les jours à Paris des complices de Cartouche, et, ce qu'on n'avoit point encore vu jusqu'ici, ces complices prêts d'être suppliciés, font passer toute la nuit aux rapporteurs pour découvrir d'autres complices et on n'en voit point la fin[81] »; ainsi s'exprime Mathieu Marais, et Barbier, à la même date — juin 1722, — nous dit qu'« on continue l'instruction du procès des complices de Cartouche, et il y a plus de cent cinquante prisonniers à la Conciergerie... Tous les jours on exécute quelqu'un de ces malheureux. Cela est d'une grande conséquence[82]. » Au mois de juillet le nombre augmente encore, il en vient de Lyon[83] et la corde et la roue happent sans arrêt serrurier, pâtissier, boucher, cocher, cabaretier, archer, exempt, sergents et soldats aux gardes, etc.[84]. On ne parle à Paris que de rompus et de pendus[85] toutes les semaines huit ou neuf complices de Cartouche sont exécutés[86]. Le 2 septembre on fait une fournée de trente-trois, le 29 une fournée de trente-sept[87], enfin un malheureux enfant de treize ans, le plus jeune frère de Cartouche, condamné aux galères à perpétuité, est pendu avec une corde sous les aisselles, malgré ses cris et ses supplications qu'on le fit mourir; après une demi-heure il s'évanouit, perd la parole, on le détache du gibet et il expire quelques instants après[88].

Maintenant la Régence approche de son terme, et elle ne connaîtra plus ni fortes émotions ni graves scandales. Quelques années l'ont blasée sur toutes choses et cette société spirituelle,

[78] P. Narbonne, *op. cit.*, p. 67 : « En dix-huit mois (novembre 1721) il a été pendu plus de trois cents personnes de la bande de Cartouche ».

[79] Buvat, *op. cit.*, t. II, p. 310; 29 novembre 1721.

[80] Barbier, *op. cit.*, t. II, p. 187; janvier 1722.

[81] M. Marais, *op. cit.*, t. II, p. 300; juin 1722.

[82] Barbier, *op. cit.*, t. II, p. 220-221, juin; M. Marais, *op. cit.*, t. II, p. 305, juin 1722.

[83] Buvat, *op. cit.*, t. II, p. 318, 327; décembre 1721, janvier 1722; M. Marais, *op. cit.*, t. II, p. 305, juin 1722.

[84] M. Marais, *op. cit.*, t. II, p. 313, 314; Buvat, *op. cit.*, t. II, p. 318, 327-336, 357, 365, 402, 404-406, 408, 409, 416.

[85] Barbier, *op. cit.*, t. II, p. 223, juillet 1722.

[86] Buvat, *op. cit.*, t. II, p. 405, juillet 1722.

[87] Buvat, *op. cit.*, t. II, p. 415, septembre 1722.

[88] Buvat, *op. cit.*, t. II, p. 409; Barbier, *op. cit.*, t. I, p. 226, juillet 1722.

pétillante, se calme par l'effet de la lassitude plutôt que par l'effet du remords ou du dégoût. La noblesse, les princes du sang continuent à braver la morale, mais ce ne sont plus les orgies d'une duchesse de Berry, les fureurs lubriques d'une comtesse de Gacé, les folies crapuleuses de quelques autres. Le jeune Roi grandit et ses vices ne sont pas encore connus, le Régent devient épais et se fatigue, le duc de Bourbon, le prince de Conti, le comte de Charolais n'inspirent qu'un grand mépris. La Cour compte pour peu de chose, la capitale ruinée ne compte guère plus, reste à savoir où en est la France.

CHAPITRE LVIII

L'industrie et les manufactures

(1715-1723)

Étatisme de Colbert. — Création et méthodes du Conseil de commerce. — Disgrâce générale du commerce. — Le bureau de commerce. — Les manufactures. — Draperie et tissage. — Filatures. — Verreries. — Glaceries. — Manque de capitaux. — Privilège. — Monopole. — Accaparements. — Petits fabricants. — Ouvriers mercenaires. — Salaires ouvriers. — Ouvriers déserteurs. — Ouvriers étrangers. — Le droit d'association. — Les chambrelans. — Demandes d'arbitrage. — Grèves. — Les Colonies.

Étatisme de Colbert

La France, en 1715, était plongée dans une crise industrielle très grave. Au commencement du XVIII[e] siècle, les Manufactures subissaient encore toutes les directives despotiques de Colbert et les industriels se soumettaient aux enquêtes des inspecteurs, rigoureux interprètes des règlements généraux. Les édits prescrivaient le nombre, la longueur, la qualité des fils ou des laines employés au tissage d'une pièce de drap ou de toile, et l'observation de ces règles n'était pas facultative; l'industriel ou l'ouvrier transgresseur courait risque de la prison ou du carcan et ses marchandises seraient saisies, lacérées ou brûlées sur la place publique. Ces précautions rassuraient les consommateurs sur la bonté des produits, mais elles ruinaient les producteurs, nonobstant les privilèges qu'on leur prodiguait. Tout ceci n'était, au jugement du ministre, que « béquilles » qu'il faudrait supprimer lorsque l'industrie serait redevenue assez prospère et vigoureuse pour s'en pouvoir passer. Il laissa à d'autres ce soin et Louvois, ni Pontchartrain, ni Desmaretz ne songèrent à libérer l'industrie de cette tutelle oppressive, loin de là, ils aggravèrent les dispositions restrictives de la liberté des fabricants; l'Etatisme se fit de plus en plus envahissant et, à partir de l'année 1700, au lieu de relâcher les entraves du Colbertisme on les renforça.

Création et méthodes du Conseil de Commerce

Au début de la Régence, la création des conseils avait eu la prétention de pourvoir à tout, mais, après quelque temps, on s'aperçut que le commerce avait été négligé, et on s'empressa de

réparer cette omission trop excusable de la part d'un gouvernement de gentilshommes (14 décembre 1715). Le vieux Daguesseau, président d'âge, parut rarement au Conseil de commerce et Amelot de Gournay, son neveu, exerça la présidence effective. D'abord on répartit l'administration du commerce en cinq départements à la tête desquels était un membre du conseil. Daguesseau eut la direction du « commerce de France aux Indes orientales et costes d'Afrique, depuis le détroit de Gibraltar jusqu'au cap de Bonne-Espérance, et de tout ce qui est au-delà dudit cap du côté de l'Asie; la direction du commerce des Compagnies de Commerce establies et à establir, et des entreprises et voyages de long cours pour les objets de commerce; les chambres de Commerce establies en différentes villes du royaume; les permissions ou défense de la sortie des Bleds et autres grains et légumes sèches; les Règlements des Tarifs; le commerce avec l'Écosse, l'Espagne du côté de l'Océan et avec le Portugal, et tout ce qui dépend de ces deux couronnes; le commerce et les manufactures. — Au sieur Amelot le commerce et les manufactures des provinces de Normandie, Picardie, Artois, Flandre Française, Trois éveschez, Alsace, Franche-Comté, Auvergne et de la généralité de Limoges; le commerce avec les Pays-Bas appelés Espagnols, avec la Hollande, l'Angleterre, l'Écosse et l'Irlande; avec le Nord qui comprend la Suède, le Danemark, les Estats du Czar de Moscovie, Dantzick, les villes hanséatiques et autres pays dans la mer Baltique; avec la Lorraine et le pays de Liège; enfin avec l'Allemagne. » Nointel avait sous ses ordres plusieurs généralités, les pêches maritimes et les colonies; d'Argenson dirigeait le commerce de Paris, de Picardie, de Normandie, de Champagne et de l'Ile-de-France, il devait tenir la main à l'exécution dans toute la France des ordonnances prohibant les toiles peintes et étoffes du Levant, des Indes et de la Chine. Machault dirigeait le commerce et les manufactures du Midi et du Sud-Est[1].

Le règlement indiquait les méthodes de travail : « Les Intendans et Commissaires départis dans les provinces, les Chambres de Commerce, les Marchans négocians et les Inspecteurs de Manufactures adresseront leurs lettres, Mémoires et Représentations sur les matières qui regarderont le commerce, à chacun des Conseillers dudit Conseil du Commerce suivant leurs départemens. Les réponses qui porteront décisions ne pourront y estre faites qu'après en avoir référé au Conseil. » Toutes ces matières une fois déli-

[1] *Archiv. nat.*, F^{12} 726 et *Règlements généraux dans les manufactures*, t. I, p. 167-168.

bérées et réglées étaient présentées au Conseil de Régence. Daguesseau mourut, Nointel reçut une mission diplomatique, d'Argenson devint garde des sceaux, et le conseil du commerce resta aux mains de Amelot et de Machault et en 1718, lors de la suppression des Conseils, le conseil de commerce fut épargné, la prépondérance d'Amelot reconnue, ce qui lui valut « entrée, séance et voix délibérative au Conseil pour les affaires de commerce ».

Pas plus que l'agriculture, le commerce ne pouvait retenir l'attention du Régent uniquement préoccupé de spéculation et ne rêvant qu'opérations financières et vastes entreprises coloniales. Le manque de capitaux dont la France souffrait en 1715 avait amené la fermeture et la disparition de beaucoup de manufactures et la peste de 1720 avait interrompu le trafic.

Le bureau de Commerce

« C'étoit une disgrâce générale à laquelle le temps seul pouvoit porter quelque remède[2] », disaient les membres du Conseil. Ceux-ci voyaient leur nombre augmenter et leurs attributions se restreindre jusqu'à ce que, pour en venir à bout plus vite, on substitua au *conseil* un *bureau*. « En faisoient partie : le sieur Controlleur Général des finances, un des sieurs conseillers du conseil de Marine, et le sieur Lieutenant Général de la Police de la Ville de Paris, et les cinq autres choisis par Sa Majesté, entre ceux de son Conseil qui auront le plus d'expérience au fait du Commerce[3]. » Amelot et Machault furent rappelés à ce titre. De plus, l'arrêt prévoyait l'entrée dans le bureau de commerce des « députez des principales villes de commerce du royaume et des fermiers généraux qui avoient entrée au Conseil royal du Commerce » : ainsi furent introduits : Paignon, marchand drapier à Paris, Pasquier de Rouen, Billatte de Bordeaux, Clapeyron de Lyon, Grégoire de Marseille, Moreau de La Rochelle, Bouchaud de Nantes, Van Hove de Lille, de La Borde de Bayonne et Gilly, raffineur à Cette.

Les manufactures

La situation à laquelle on avait à faire face était troublante. Entre 1700 et 1712 presque toutes les manufactures créées par Colbert avaient disparu, à l'exception de quelques fabriques de drap en Languedoc, les établissements de Sedan, Rouen, Amiens, Abbeville, les tissages de toiles dans le Beaujolais et la Bretagne, les soieries de Lyon, les Gobelins et Beauvais. En 1714 on pensa à une reprise des affaires, mais l'illusion dura peu. Dès 1716, le chômage recommence. Le commerce et les manufactures de

[2] *Archiv. nat.*, F^{12} 42.
[3] *Règlements généraux dans les manufactures*, t. I, p. 177.

toiles de Caen se soutiennent à peine[4], partout se ferment les ateliers[5]. Non seulement le manque de capitaux arrête le travail, mais il empêche le payement des salaires et les entrepreneurs de la manufacture de tapisserie établie à Beauvais et au Petit-Paris, au faubourg Saint-Antoine sont contraints à recourir à une loterie, les gagnants recevront les stocks de marchandises qui n'ont plus de débouchés[6] et malgré ces procédés, en 1721, la manufacture de Beauvais tombe en ruines. Les tapissiers réclament dix-huit semaines de salaire et, sur seize qu'ils sont encore, onze d'entre eux ont donné congé[7]. A Boufflers, leurs camarades moins endurants menacent de « tout faire vendre pour se payer[8] ». L'étranger profite de cette situation pour exporter ses produits, on signale à l'intendant de Lille l'introduction en fraude de vieux vêtements anglais[9]. Pour rendre vie aux tissages, on fermera volontiers les yeux sur le retour de protestants comme Lemonnier et son fils, fabricants de draps à Elbeuf[10], mesure incomplète et tardive car tandis que se rouvre une manufacture des fabriques se ferment dans le Gévaudan d'où on exportait des cadis en Italie[11].

Draperie et tissage

« La draperie et le tissage sont toujours les industries les plus répandues. On permet en 1716, aux fabricants de toile du Fresnay de bâtir dans leur ville une halle et d'établir tel nombre de « blancheries » qu'il leur plaira[12]. Gluck et de Jullienne, teinturiers des Gobelins, voient leurs privilèges confirmés[13]. On construit un moulin à foulon à Montauban; la dépense s'élève à deux mille soixante quinze livres, et c'est l'État qui trouve moyen de la payer[14]. Arles possède, en 1719, une nouvelle manufacture de draps[15], ainsi que Pau[16]. Roch Quinson, négociant de Lyon, établit dans cette ville une manufacture de velours ciselés et à

[4] *Archiv. nat.*, F^{12} 1419.
[5] *Archiv. nat.*, F^{12} 117.
[6] *Archiv. nat.*, F^{12} 2456.
[7] *Archiv. nat.*, F^{12} 119.
[8] *Archiv. nat.*, F^{12} 119.
[9] *Archiv. nat.*, F^{12} 117.
[10] *Archiv. nat.*, F^{12} 68.
[11] *Archiv. nat.*, H 755; H 1790, en 1722, une fabrique de draps, façon de Rouen, installée à Albi, périclite faute de capitaux.
[12] *Archiv. nat.*, F^{12} 1426.
[13] (1717) *Archiv. nat.*, F^{12} 62.
[14] (11 juillet 1718) *Archiv. nat.*, F^{12} 1299.
[15] *Archiv. nat.*, F^{12} 65; élevée par Jacques Lefèvre, marchand de Carcassonne.
[16] *Archiv. nat.*, F^{12} 65 et F^{12} 1378 (29 mars 1719).

ramages, à l'imitation de ceux de Venise. Il obtient une prime de trois livres par aune d'étoffe qu'il tisse et deux ans après la communauté est subrogée à son privilège[17]. Afin de favoriser le commerce de cette ville, on va jusqu'à enfreindre les règlements. Le sieur Verdun, tisseur, obtient la permission de fabriquer deux mille pièces de taffetas d'Angleterre, « d'une largeur contraire aux règlements et qui devront être débitées hors du royaume ». Les inventeurs aident d'ailleurs le pouvoir royal dans son œuvre de restauration. Un sieur Garon invente une machine pour lever les cordages de la plus grosse tire; une fille de quinze ans peut désormais accomplir cette tâche qui demandait auparavant trois tireuses des plus robustes. Raymond frères et Michel font encore mieux; leur appareil supprime les tireuses de cordes; aussi leur accorde-t-on un privilège exclusif de fabrication pour quinze ans et le droit d'exiger soixante livres de ceux qui s'en serviront. Avec l'invention de Juvinet, « l'Hautel-Dieu espargnera plus de soixante à quatre-vingts licts que lesdites tireuses occupent actuellement, leurs maladies causées par la rigueur de leur travail provenant de la pesanteur de la tire[18]. » En 1721, alors que Marseille périclite, Niort paraît reprendre une certaine vigueur, « les métiers battants semblent augmenter[19] ». Ploos van Amstel, un Hollandais, établit à Auch une manufacture de draps et autres étoffes façon de Hollande[20]. Même industrie est introduite en Lyonnais, à Neuville[21]. Un « marchand retordeur de fils » de Malines élève une manufacture à Péroux pour apprêter les lins qui serviront à faire les tissus du point et de la dentelle[22]. Martigues possédera une usine où le sieur Silvy fabriquera des camelots grâce à la générosité des États de Provence qui accordent une prime de dix livres par pièce[23]. L'hôpital de Dijon crée un tissage de draps à l'instar des hôpitaux de Lyon[24] et le commerce de Beauvais, si faible en 1721, est assez satisfaisant en 1725[25]. Mais où nous trouvons le plus de prospérité ou mieux le moins de misère, c'est en Languedoc. Les États de cette pro-

[17] *Archiv. nat.*, F[12] 67 (7 mars 1720); J. Godart, *L'ouvrier en Soie; monographie du tisseur lyonnais. Étude historique, économique et sociale*, in-8, Lyon, 1899, p. 486.
[18] J. Godard, *op. cit.*, p. 486.
[19] *Archiv. nat.*, F[12] 120.
[20] *Archiv. nat.*, F[12] 58.
[21] *Archiv. nat.*, F[12] 72, (29 novembre 1725).
[22] *Archiv. nat.*, F[12] 712 (23 mars 1724).
[23] *Archiv. des Bouches-du-Rhône* C 1777, (1724).
[24] *Archiv. nat.*, G[7] 1707.
[25] *Archiv. nat.*, G[7] 1708.

vince, extrêmement active, font d'important sacrifices pour maintenir les industries dont Colbert l'avait gratifiée. On compte à Nîmes seize cents maîtres, fabricants de bas[26]. Il est vrai que quelques-uns d'entre eux chôment. Les manufactures de draps de laine sont assez prospères. La crise industrielle qui sévit dans toute la France ne fait sentir ses effets qu'en 1716. La fabrication des draps pour le Levant qui avait atteint en 1715 dix mille trente-huit pièces tombe à cinq mille huit cent cinquante huit. Mais aussitôt elle se relève[27] :

1716	5.858	pièces fabriquées	1.026	ballots exportés	38.700	liv. de gratification
1717	9.910	—	2.054	—	58.884	—
1718	14.072	—	2.378	—	83.959	—
1719	14 890	—	2 834	—	88.958	—
1720	14 996	—	1.790	—	83.776	—
1721	6 390	—	2.188	—	40.161	—
1722	13 434	—	3.640	—	81.828	—
1723	15.009	—	3.018	—	88.370	—

« Il n'y a pas lieu de s'étonner si les manufactures de cette région prospèrent alors que dans toute la France « c'est une disgrâce générale à laquelle le temps seul pourra apporter quelque remède[28]. » Les États accordent jusqu'à cent soixante mille livres de gratifications annuelles. Aussi en 1720, les 17 et 19 novembre, deux manufactures de Saint-Chinian sont déclarées *royales*[29]. En décembre de la même année, même privilège est accordé à la draperie de Cuxac[30]. A Montpellier, on fabrique des basins et cotonnades blanches et rayées; Baillargues travaille pour les manufactures de la même ville. Il y a encore à Montpellier des fabriques de couvertures de laine, à Ganges et à Saint-Bauzille des manufactures de sempiternes[31]. On vend des cadis à Brissac, Saint-Jean de Buèges, Aniane, Saint-Martin, Villefort, Saint-Guilhem-du-Désert[32]. A Cessenon, on installe un moulin à foulon perfectionné [33].

[26] *Archiv. nat.*, G[7] 1706, (septembre 1723).

[27] *Archiv. nat.*, H n[os] 776, 914, 917, 920, 923, 926, 929, 932, 934, 935, 941; *Archiv. départ de l'Hérault*, Collection des Procès--verbaux des États du Languedoc, 1725 et suiv.

[28] *Archiv. nat.*, F[12] 42 : Délibération du conseil du Commerce, 23 janvier 1724.

[29] *Archiv. nat.*, F[12] 67; *Archiv. départem. de l'Hérault*, C. 2126.

[30] Dom Vaissette, *Histoire du Languedoc*, édit. Privat, t. XIII, p. 62.

[31] Espèce d'étoffe de laine croisée appelée aussi : perpétuane.

[32] *Archiv. départem. de l'Hérault* C. 2127.

[33] *Archiv. départem. de l'Hérault* C. 2127.

« Tandis que les manusfactures de laine subsistent, on s'efforce de créer dans le haut Vivarais des filatures et des dévidages de soies. Dans ce but Jean Mège installe des métiers à Privas[34], un sieur Chataly fabrique des rubans[35], et une importante pépinière de soixante mille pieds de mûrier est plantée près de Tournon[36]. Filature

« Il ne faudrait pas croire que les nouvelles créations de manufactures sont localisées dans le Languedoc et spécialisées dans la draperie et la soierie. Cette même époque de crise industrielle qui va de 1715 à 1725 voit la création de plusieurs verreries dans la forêt de Lions[37], à Fresnes sous-Condé[38]. Un arrêt du 14 novembre 1724 confirme l'établissement fait par Gaspard Thévenet dans la maison appelée le Vivier, près le château de Fallembray, marquisat de Coucy, d'une manufacture de carafons et bouteilles façon d'Angleterre. En 1724, Desandreïs installe une seconde fabrique de bouteilles de gros verre à Fresnes[39], tandis qu'un établissement semblable était créé à Sainte-Menehould en 1722[40] et dans le faubourg de la Conférence ou de Chaillot, paroisse de Passy, en 1725[41]. » Verreries

Les cristalleries de Saint-Gobain sont assez prospères; leurs directeurs, d'ailleurs très actifs, veillent à ce que la manufacture ne perde aucun de ses privilèges. Un ancien directeur réussit à détourner un habile ouvrier et ils s'associent à un maître verrier en Nivernais pour fonder une glacerie clandestine. La compagnie fait mettre l'ancien directeur et le maître verrier à la Bastille et l'ouvrier au Fort l'Évêque, le procès dure deux ans et l'arrêt du 27 mars 1716 « répète qu'il est interdit aux ouvriers de quitter la manufacture et même de s'en éloigner d'une lieue, sans congé écrit, sous peine d'amende, d'emprisonnement, même de punition corporelle, et qu'il est défendu de les recevoir[42]. » Glaceries

Le grand développement industriel prêt à se produire sera retardé d'un quart de siècle comme conséquence de la perturbation amenée par le Système de Law. Les capitaux se sont Manque de capitaux

[34] *Archiv. nat.*, F[12] 71[3]; F[12] 72.
[35] *Archiv. nat.*, F[12] 74.
[36] H. Monin, *Essai sur l'intendance de Basville*, p. 364.
[37] *Archiv. nat.*, 7[12] 115 (1715).
[38] *Archiv. nat.*, F[12] 146; F[12] 67 (1716).
[39] *Archiv. nat.*, F[12] 71[2] (5 mai 1724).
[40] *Archiv. nat.*, F[12] 69 (19 mars 1722).
[41] *Archiv. nat.*, F[12] 72 (27 décembre 1725). G. Martin, *La grande industrie en France sous le règne de Louis XV*, in-8, Paris, 1900, p. 101-108.
[42] A. Cochin, *La manufacture des Glaces de Saint-Gobain de 1665 à 1865*, in-8, Paris 1865, p. 41, 46.

cachés, la monnaie circule à peine et des mesures d'une maladresse insigne rendent leurs détenteurs justement craintifs. L'obligation faite aux étrangers de payer leurs achats en numéraire et non en lettres de change tarit instantanément les commandes des acheteurs mal pourvus de réserve métallique. Le décri des billets de banque n'est pas moins funeste, en sorte que des établissements fondés depuis de longues années et réputés prospères se trouvent dans l'embarras. Le directeur de la manufacture royale de tapisseries de Beauvais « demande que les vingt-deux actions de la compagnie des Indes acquises en billets de banque par suite des ventes de tapisseries dont les payements ont été faits avec ces billets, tiennent lieu de fonds effectifs dans la manufacture[43]. » Les États de Languedoc, en 1721, s'efforcent d'aider les fabricants à triompher de cette crise. Ils enquêtent et se renseignent et aboutissent à cette conclusion qu'elle tient à deux causes : l'une de l'interdiction de tout commerce avec la ville de Marseille, l'autre de la rareté de l'argent[44]. Les États du diocèse de Velay sont tellement frappés de ce manque de capitaux qu'ils décident, en 1721, un emprunt de cent mille livres pour être distribuées « aux négociants de la ville et du diocèse qui donneront des cautions ou des nantissements suffisants et qui s'obligeront de rendre la même somme[45]. »

Privilège

La situation industrielle de ces négociants serait parfois alarmante s'il ne leur était loisible de recourir aux bienfaits à peine déguisés du gouvernement ou des grands seigneurs. Il est rare qu'une usine importante n'arrive pas à se parer du titre de manufacture royale ou à s'assurer d'un privilège. Le moyen d'obtenir ces avantages est de s'adresser aux intendants, aux évêques, aux princes du sang ou bien au contrôleur général en personne et, de préférence, aux maîtresses de ces hauts barons de l'administration. Mais à force d'être sollicités, ceux-ci s'avisent parfois de prendre l'exploitation à leur compte. Le 11 février 1716, un arrêt du conseil autorise M. le Duc à faire ouvrir et fouiller les mines dans les terres et deux lieues aux environs de la baronnie de Châteaubriand, soit que les terres où elles se trouvent appartiennent aux propriétaires laïques ou ecclésiastiques, en payant aux particuliers à qui les terres se trouveront appartenir, deux sous par pipe de mine en la manière accoutumée. » Le Régent ne

[43] *Archiv. nat.*, F[12] 1556.

[44] *Archiv. départem. de l'Hérault*, Procès-verbaux des États du Languedoc, année 1721 ; G. Martin, *op. cit.*, p. 345-351.

[45] *Archiv. départem. de la Haute-Loire*, Délibérations des Commissaires des États, année 1721.

demeure pas en reste sur son cousin, mais il cède à une compagnie, sous le nom de Jean Galobin, sieur du Joncquier, le droit d'exploiter, pendant trente ans toutes les mines, et ce privilège est circonscrit au ressort du Parlement de Pau. L'exemple donné par les princes est suivi par la noblesse qui se jette dans le commerce avec ardeur sans aucune préoccupation de déroger[46].

Cet envahissement est sanctionné par l'octroi de lettres patentes concédant le titre de manufacturiers royaux ou privilégiés qui équivaut parfois à la reconnaissance d'un monopole de fabrication. Sous la Régence, on vit se multiplier les manufactures royales[47], nonobstant les réclamations. En 1719, le Conseil du Commerce fait prévenir les industriels que, désormais, toutes les demandes de privilèges royaux seront rejetées[48] et, peu de semaines après cet avertissement, la fabrique de cire et de bougies d'Antony est gratifiée du titre prétendûment réservé. On s'explique qu'il fût recherché en lisant la teneur des avantages qu'il confère. Parfois la noblesse pour le manufacturier et pour ses descendants, ou bien des lettres de naturalité française s'il est étranger. Souvent le Roi paye sur ses deniers les appointements du directeur ou bien lui accorde une pension annuelle; si la manufacture a besoin de secours, le Roi recommande à ses trésoriers ou aux États provinciaux de lui consentir des prêts sans intérêt. Le terrain sur lequel s'élève la manufacture, les machines qui s'y trouvent sont en partie ou en totalité acquis au frais du Roi. Les directeurs échappent maintes fois à la juridiction ordinaire des manufactures et ne dépendent que du contrôleur général ou du Conseil de Commerce. Les ouvriers ne sont pas moins bien traités; ils sont déchargés de toutes tailles, subsides, logements de gens de guerre, tutelle, curatelle, exempts de service militaire, nommés maîtres dans les communautés après de longues années passées à la manufacture; en revanche, comme on l'a vu pour Saint-Gobain, ils ne peuvent quitter la fabrique ni s'en éloigner trop.

Monopole

La conséquence du privilège c'était le monopole. Quelques directeurs de manufactures royales se montraient insatiables. En 1715, ils saisissaient le conseil d'une demande « dans le but de défendre à tous autres qu'à eux de tisser des draps fins pour le Levant »; le directeur de Pennautier demandait et obtenait

[46] G. Martin, *op. cit.*, p. 215, note 7.
[47] *Archiv. nat.*, F[12] 67.
[48] *Archiv. nat.*, F[12] 65.

« l'autorisation de se servir lui seul exclusivement des tisserands dudit lieu ». Outre les draps du Levant dont le Languedoc s'efforce d'accaparer l'industrie pour la réserver à quelques manufacturiers favoris, d'autres fabrications font également l'objet d'un monopole. Lyon a celui des soies et profite de cette circonstance pour établir des droits sur diverses sortes de soies, opération d'autant plus profitable que les lettres patentes de différents rois défendaient aux manufacturiers de recevoir des soies qui n'eussent pas traversé Lyon auparavant. En 1720, on supprima ce monopole parce qu'on s'aperçut qu'il empêchait la lutte de la soierie française contre les soieries étrangères. Il fut décidé qu'on laisserait la concurrence s'établir à l'intérieur entre les diverses régions produisant la soie; les droits de transports de province à province seraient supprimés et l'on ne percevrait que vingt sols par quintal de matières étrangères entrant en France. Ce régime ne se soutint guère. Le 22 janvier 1721 il fut fait à nouveau « très expresse inhibition et défense à toutes personnes de faire entrer aucune soie dans le royaume ni de les commercer sans qu'elles aient été transportées dans la ville de Lyon, et y avoir acquitté les droits; même d'en faire aucune vente, débit ni entrepôt depuis les lieux par lesquels les soies étrangères entreront dans le royaume jusqu'à leur arrivée dans la ville de Lyon, à peine de confiscation des soies, des chevaux, charettes, mulets, bateaux, et autres équipages, et de trois mille livres d'amende[49] ». Le 20 janvier 1722, on rétablit un droit de quatorze sols par livre sur les soies étrangères et de trois sols six deniers sur les soies indigènes exportées. Le prétexte à ces nouveaux impôts était « d'acquitter plusieurs dettes contractées par le Roi pour le service de l'État, même dans les pays étrangers[50].

A côté des privilèges généraux prennent place les privilèges particuliers, et les fabricants se plaignent de ces monopoles accordés sans discernement et sans scrupule; voici, par exemple, le 29 mai 1717, requête du sieur Duvernet par laquelle il demande un privilège exclusif pour établir dans les provinces du Languedoc et de Dauphiné une manufacture de mousselines et de toiles de coton[51]; le 1er mars 1719, projet d'arrêt accordant au sieur Jean Rognon le privilège d'exploiter pendant dix années, la manufacture de faïence établie par lui à Montereau, faubourg

[49] G. Martin, *op. cit.*, p. 47.
[50] G. Martin, *op. cit.*, p. 23.
[51] *Archiv. nat.*, F[12] 74.

Saint-Nicolas[52]; 1720, exemption de droits de ville sur les vins, bières, bois de chauffage, accordée au sieur Déguillon pour la manufacture de tissus croisés établie à Douai[53]; 1723, demande de privilège exclusif à Bartholomy et ses associés pour faire l'amidon avec des racines[54]. Bien plus, ces pétitionnaires veulent engager l'avenir et transmettre leur privilège à leurs enfants ou à leurs héritiers[55]; très souvent ils obtenaient gain de cause parce que les intérêts particuliers l'emportaient toujours sur le bien public.

Accaparements

Insatiables, les manufacturiers se liguent entre eux afin d'imposer le prix qu'il leur plaît fixer; le Roi lui-même n'échappe pas à leurs prétentions. En 1724, Louis XV veut acheter des armes à Saint-Étienne, les armuriers lui font savoir qu'ils ne peuvent lui en fournir. Deux marchands de Lyon, Perrin et Poinat, avaient accaparé tous les fers « de toutes les forges de France, de Lorraine et ceux qui venaient du Levant. Ils avaient ainsi fait hausser les prix considérablement ». Le Conseil du Commerce intervint en « ordonnant que les traités que les quincailliers de Lyon avaient faits n'auraient aucune valeur dans l'avenir[56] ». En regard de ces ligues ou associations passagères apparaissent des compagnies : en 1716, Hermossel et Héquet, pour la moquette[57]; en 1722, Milhe et ses associés pour le drap[58]; « Messent fils et Cie » pour les cuirs ouvrés[59], et en cette même année le Conseil accorde à une seule compagnie le droit d'exploiter toutes les mines du royaume, celles de fer exceptées[60].

Petits fabricants

Contre l'État et contre les particuliers associés ou privilégiés, tous plus ou moins nantis d'un monopole ou tendant à le posséder, le petit fabricant est désarmé et impuissant, il végète et tâche de louvoyer entre les défenses, les interdictions, les amendes. Tout est réglementé. Les papetiers n'ont pas liberté d'acheter leurs chiffons où bon leur semble, les chapeliers n'ont pas licence d'employer des poils de chèvres, les toiliers ne peuvent faire de futaines sans autorisation, les usiniers ne peuvent agran-

52 *Archiv. nat.*, F12 65.
53 *Archiv. nat.*, F12 1750.
54 *Archiv. nat.*, F12 1473.
55 *Archiv. nat.*, F12 59 (9 juillet 1716); F12 68 (28 août 1721); F12 1456² (1722); F12 1457², et 1467¹ (1723-1724).
56 *Archiv. nat.*, G7 1706.
57 *Archiv. nat.*, F12 59 (1716).
58 *Archiv. départem. de l'Hérault* C 2124 (1722).
59 *Archiv. départem. du Calvados* C 2871.
60 Isambert, *Recueil des anciennes lois françaises*, t. XXI, p. 204.

dir ni modifier leurs fourneaux, ainsi du reste. Par dessus les petits et leurs besoins, Amelot veille à ce que les règlements soient observés, dussent les industries succomber. Machault et lui tiennent les intendants en haleine. La confection de bas au métier[61], les importations d'indiennes[62], les tissages de petites étoffes de laine du Velay et du Gévaudan[63], des draps de Sedan[64], des toiles de Bretagne[65] sont l'objet de dispositions minutieuses qui rappellent les règlements les plus sévères de Colbert. Amelot prend la peine de rappeler fréquemment aux inspecteurs que les fabricants « doivent observer les arrêts promulgués sur les manufactures[66] »; et il ne badine pas, il faut travailler, dût-on se ruiner; si des négociants essaient de passer à l'étranger et d'y transporter leurs métiers, Amelot les punit sévèrement[67]. Pour favoriser les privilégiés on accable les petits fabricants en élevant des tarifs qui rendent illusoire la concurrence étrangère favorable à ces derniers; ainsi on gêne la vente, on fait obstacle à l'échange. Le gouvernement fixe le prix du verre[68], interdit le port de tel tissu, fixe les heures réservées à la vente des toiles.

Ouvriers mercenaires.

Le petit fabricant vit en contact quotidien avec l'ouvrier dont il se distingue à peine, et avec qui il finit par se confondre. A mesure que l'industrie prend un essor plus large, vise des clients plus lointains et tend à les attirer et à les retenir par l'abaissement des prix, le petit fabricant indépendant se retire devant la production trop rapide, trop considérable et trop peu rémunératrice, il disparaît en tant que fabricant, mais comme il lui faut travailler pour vivre il devient ouvrier mercenaire. Un rapport de 1723 indique à Rouen, pour la ville et les faubourgs un total de trois mille quatre cent quatre-vingt-quinze métiers se décomposant ainsi : 1.643 pour les siamoises, 524 pour les toiles fil et coton, 650 pour les toiles coton, 102 pour les mouchoirs fil et coton, 516 pour les mouchoirs coton, 60 pour les futaines; douze hommes sont nécessaires alors pour mettre en train un métier pour les siamoises et huit pour les métiers à toiles. Ceci donne un total de trente-trois mille six cent cinquante-six ouvriers

[61] *Règlements généraux dans les manufactures*, t. IV, p. 29, 33 (août, octobre 1716).
[62] *Ibid.*, t. I, p. 135 (7 août 1718).
[63] *Ibid.*, t. III, p. 362, (17 août 1718).
[64] *Ibid*, t. II, p. 557 (29 septembre 1718).
[65] *Archiv. nat.*, F^{12} 1426 (14 avril 1720).
[66] *Code du fabricant*, t. I, p. 11.
[67] *Archiv. nat.*, F^{12} 115.
[68] *Archiv. nat.*, F^{12} 1490 et F^{12} 1491.

ou tisserands dans cette région pour la fabrication des toiles; la fabrication des draps n'exige pas moins de monde, et ces chiffres semblent excessifs aux contemporains qui voudraient voir une partie au moins de ces tisserands employés à l'agriculture dans le Poitou ou dans le Bourbonnais[69]. On voit en effet un arrêt du 20 juin 1723 qui ordonne, pour remédier à la disette de bras utiles à la culture des terres, l'interruption du travail dans les manufactures de toiles et étoffes de fil et coton de Normandie, à l'exception de Rouen et Darnetal, à partir du 1er juillet de chaque année jusqu'au 15 septembre inclusivement[70].

Salaires ouvriers

Jusqu'en 1720, les salaires furent modérés. Après le Système le prix de toutes choses fut considérablement relevé, parfois jusqu'au triple, et les salaires suivirent cette progression. Le contrôle général s'inquiète, le Conseil de commerce lui fait écho et on décide de mettre les ouvriers à la raison afin qu'ils se contentent d'un salaire permettant de vendre les étoffes à un prix modéré. La majoration des salaires a, dit-on, dépassé leurs nécessités et ils usent du surplus pour vivre plus commodément qu'il ne convient à leur état. En conséquence, les intendants reçoivent l'ordre de fixer le maximum des salaires et des denrées. Cette solution despotique et impraticable recevra le démenti des faits parce que les salaires ne dépendent ni de l'entrepreneur, ni de l'ouvrier, encore moins de l'État.

Ouvriers déserteurs

Colbert n'avait rien négligé pour attirer de bons ouvriers d'Allemagne, d'Italie ou d'Angleterre; non seulement il les protégeait et les favorisait, mais encore il veillait à leurs intérêts dans leurs pays d'origine, n'hésitant pas à recourir à la voie diplomatique pour sauvegarder les biens menacés ou saisis de ces dévoués serviteurs. Par contre, ce ministre ne tolérait pas l'émigration des ouvriers français. Les successeurs de Colbert sont tout aussi intraitables à l'égard des ouvriers émigrants qu'ils gratifient sans hésitation du titre de « déserteurs », et pour les mieux atteindre les accusent d'espionnage ou de fuite pour ne pas tirer à la milice[71]. Les patrons s'ingénient de leur côté pour prévenir le départ des bons ouvriers et la perspective des amendes qui les frapperont suffit parfois à détourner ceux-ci de l'esprit d'aventure. Si un conflit surgit entre patrons et ouvriers et menace de s'envenimer, on voit intervenir Amelot : « A l'égard des contestations qui naissent entre les marchands et les ouvriers vous devez, écrit-il

[69] *Archiv. nat.*, G^7 1706.
[70] Isambert, *Recueil des anciennes lois françaises*, t. XXI, p. 257.
[71] *Archiv. nat.*, F^{12} 95.

à l'inspecteur des manufactures de Reims, avoir une attention toute particulière à les terminer à l'amiable, et je vous autoriseray dans toutes les choses raisonnables que vous avez proposées pour maintenir la paix[72]. »

Ainsi l'ouvrier est, en quelque manière, la *chose* du patron qu'il ne peut quitter à son gré, tandis que le manufacturier n'est astreint à garder aucune mesure à l'égard de l'ouvrier ou de l'apprenti. Ce dernier, au cas où il ne serait pas payé, n'en était pas plus indépendant; son unique recours était, comme l'ouvrier, « de se pourvoir par devant les juges de police des lieux, pour en obtenir, si le cas y échet, un billet de congé » et encore fallait-il achever les ouvrages commencés.

« Les étrangers sont fort empressés de nous enlever nos ouvriers », observe Gournay. Chaque ambassade possède quelques fonctionnaires presque uniquement occupés à débaucher les plus habiles spécialistes. En 1717, la Russie nous enlève cent cinquante ouvriers parisiens qui s'embarqueront au Havre « pour se rendre de là à Petersbourg en Moscovie, horlogers, doreurs, peintres, carrossiers, tailleurs et autres. Ils seront deffrayés de tout sur cette route, on leur a donné à chacun des gratifications depuis cinquante jusqu'à deux cents pistolles suivant la qualité des proffessions, dans la convention qu'ils ont faite avec le Tsar ils sengagent pour cinq ans à travailler chacun dans son espèce, dans ses manufactures Imperialles et pour le public quand ils en auront la permission de ce Prince; on assignera la des pensions, ils seront exempts de tous impos et de logemens de gens de guerre, on leur donnera des places pour y bâtir; le terme de cinq ans expiré, il leur sera libre de rester encore ou de se retirer ou ils voudront et de vendre leurs maisons et effets pour en emporter l'argent. Ils ont liberté entière de conscience[73]. »

Après cet exode le gouvernement revient aux anciennes maximes et interdit rigoureusement l'émigration des ouvriers à qui il suscite des rivaux en attirant, comme par le passé, ceux de l'étranger.

Ouvriers étrangers

On lit, en effet, dans le *Journal* de Pierre Narbonne : « A l'époque où Law fut nommé contrôleur des finances, il fit venir d'Angleterre environ deux cents ouvriers, qui établirent à Versailles, hôtel Deslouits[74], une manufacture de montres. Ils fondirent une quantité prodigieuse de louis d'or *de Noailles* de la fabrication de 1716 pour faire des boîtes et des cadrans à leurs

[72] *Archiv. nat.*, F[12] 115.

[73] *Biblioth. de l'Arsenal*, ms. 3431, p. 118.

[74] Aujourd'hui rue de l'Orangerie, n[os] 14 et 16.

montres[75]. » Cette arrivée d'« horlogeurs », comme on les appelait[76] avait obtenu l'acquiescement du Régent et soulevait le mécontentement parce qu'ils tenaient leur prêche quasi publiquement[77]. Bientôt leur nombre s'accrut au point que, au mois de mai 1719, Jean Buvat parle de « neuf cents ouvriers en horlogerie à Versailles et en d'autres manufactures », recevant chacun trente livres par mois et trente sols par jour pour leur nourriture[78]. Ce nombre considérable s'explique sans peine par le fait que les patrons, en Angleterre, avaient l'habitude de faire trop d'apprentis; ceux-ci voulant devenir maîtres sans trop attendre s'établissaient sans capital, se ruinaient, émigraient sur le continent où ils apportaient des méthodes parfois ingénieuses et ignorées. Ce fut ainsi que Law créa ses grandes manufactures d'horlogerie à Versailles, de lainage à Chaillot, de draps à Charleville et à Tancarville, de verrerie et de fer à Harfleur et à Saint-Germain, les chantiers de construction navale à Port-Louis.

Tout cela dura peu de temps. « Les ouvriers anglais, horlogers, doreurs et menuisiers qui étaient à Versailles, écrit encore Buvat, prirent le parti de s'en retourner en leur pays, ayant appris qu'on allait confisquer leurs biens et les déclarer rebelles s'ils n'y retournaient pas au plus tôt, et de ce que personne ne se présentait pour acheter leurs ouvrages[79]. » Il est aisé de comprendre ces rigueurs à l'égard de nationaux qu'on n'était pas éloigné de considérer comme des transfuges et les organisateurs d'une concurrence commerciale criminelle. C'étaient là, en tous pays, les idées de ce temps. Les immigrants étaient eux-mêmes bien loin d'avoir vu tous leurs vœux comblés. Outre que « personne ne se présentait pour acheter leurs ouvrages », on les payait en billets de banque dont la dépréciation gagnait de jour en jour. Déçus, dégoûtés, certains demandèrent à être rapatriés. Retenus de force, ils réclamèrent la protection de l'ambassadeur. Lord Stair fut trop heureux de l'occasion qui s'offrait de causer une avanie aux Français, Sutton, son successeur, mit des formes plus courtoises, mais s'interposa également en faveur de ses compatriotes; ils obtinrent la mise en liberté d'un certain nombre d'entre eux qu'on avait arrêtés à Rouen et à Dieppe, et que Law

[75] P. Narbonne, *Journal des règnes de Louis XIV et Louis XV*, in-8, Paris, 1866, p. 54.
[76] J. Buvat, *Journal*, t. I, p. 359, mars 1719; *Gazette de la Régence*, p. 293, 5 décembre 1718.
[77] *Gazette de la Régence*, p. 293, 5 décembre 1718.
[78] J. Buvat, *Journal*, t. I, p. 368, mai 1719.
[79] J. Buvat, *Journal*, t. I, p. 394, mai 1719.

avait rengagés d'autorité. Les manufactures encore à leur période de croissance n'avaient pas eu le temps d'acquérir l'expérience et les capitaux suffisants pour les mettre à l'abri des conséquences de ces départs; elles périclitèrent, la chute du *Système* les acheva; et Sutton, en rapatriant à outrance le plus possible de ces ouvriers, se félicita que Law y eût perdu une dépense de sept à huit millions[80].

Le Droit d'association

Dans tout ce qui a trait à l'industrie et au commerce, nous voyons le gouvernement envisager les rapports entre patrons et ouvriers d'un point de vue particulier, le point de vue de *Police*. Il soumet l'ouvrier au patron afin que celui-ci en retire un travail considérable, en qualité excellente et aux moindres frais possibles. Favoriser et améliorer la production, garantir le patron, satisfaire l'acheteur, on ne vise pas à autre chose, l'ouvrier n'est pas dédaigné, il est négligé par système et sacrifié par précaution. La *Police* est concentrée entre les mains du Roi, gardien de la paix publique; à ce titre, l'article 11 de l'ordonnance de 1670 porte à sa connaissance les assemblées illicites, les séditions et émotions populaires. L'assemblée est illicite non seulement quand elle est attentatoire à l'autorité du prince, mais par le simple fait qu'elle existe. Un arrêt du Parlement de Paris, du 17 juin 1717 condamne vingt-six particuliers qui avaient présenté une requête à cette Cour, non qu'elle fut perturbatrice ou irrévérencieuse, mais parce qu'elle était le produit d'une assemblée illicite. Se réunir pour discuter les intérêts et arrêter la conduite des compagnons d'un métier prend un air de complot depuis que le code Michaud, en 1629, a défendu de faire aucunes assemblées convoquées et assignées publiquement ou en secret; aussi en arrive-t-on à interdire aux sayeteurs, tant maîtres que compagnons « de faire aucune dépense par ensemble, ni s'assembler ni aller au cabaret à peine de vingt livres d'amende ». Le 23 février 1723, le conseil d'État défend aux ouvriers et compagnons imprimeurs de s'assembler[81].

Quiconque s'avise de contrevenir à cette législation s'en trouve mal. En 1720, le lieutenant-général de Paris poursuit un sieur Le Poupet compagnon imprimeur et ses camarades. Le Poupet a quitté « par cabale » l'ouvrage commencé, il s'est trouvé aux attroupements dans les cabarets pendant trois jours, il sera condamné solidairement avec ses camarades à payer deux cents livres

[80] *Public Record Office*, France, vols. 360, 361, 362 *passim*.
[81] Peuchet, *Collection des lois, ordonnances et règlements de police depuis le XIII*e *siècle*, in-8, Paris, 1818, t. III, p. 165.

de dommages et intérêts envers le patron. Ils doivent en outre lui faire réparation dans la Chambre syndicale, en présence de six maîtres imprimeurs, etc.[82]. En 1721 à La Rochelle, un jugement est pris en faveur des maîtres contre « les nommés Niordiais, Le Breton et autres compagnons selliers quy les condamnent en cinquante livres d'amende et leur fait deffances de plus s'assembler pour embaucher les arrivants..., comme aussy deffences à tous cabaretiers autres de souffrir qu'ils s'assemblent en leur maison ny leur donner de chambre pour y faire la dépance[83]. » Il en est ainsi pour tous les corps de métier, traqués dans les villes de province comme dans la capitale. Contre eux on invoque les règlements et ordonnances de police qui ont force exécutoire non pour un cas donné, mais contre toutes les associations du ressort de leur juridiction. Le lieutenant-général de police veille et, au-dessous de lui, l'intendant de justice, police et finances. L'intendant peut faire des règlements administratifs cependant pour plus de sécurité, il préfère recevoir un arrêt du Conseil du Roi, sauf sur un point où il ne craint pas de s'aventurer : lorsqu'il s'agit de prohiber les associations ouvrières.

Les assemblées ne se faisaient pas sans entraîner beaucoup d'inconvénients. Dans l'exposé des motifs d'une ordonnance du Lieutenant-général de police de Paris « on lit que les compagnons maçons, couvreurs, plombiers, s'assemblent tous les matins en grand nombre sur la place de Grève, au lieu de s'y comporter honnêtement et d'attendre avec tranquillité que les bourgeois ou les maistres maçons qui ont besoin d'ouvriers viennent les louer, se liguent les uns contre les autres de différentes provinces et après s'être dit des injures, battus et maltraités à coup de pierre et instruments dont ils se servent dans leurs travaux de façon que plusieurs d'entre eux ont été très dangereusement blessés ce qui a allarmé les bourgeois demeurant dans le voisinage, d'autant qu'ils ont été accablés de pierres dans leurs boutiques[84]. » (10 mai 1719). Ces rixes sont la rançon du compagnonnage, pratique indéracinable.

Les chambrelans

De bonne heure on rencontre des ouvriers bien persuadés que les requêtes ni la soumission ne peuvent améliorer leur sort, ils s'efforcent d'échapper aux étreintes du régime corporatif et se font chambrelans, c'est-à-dire qu'ils travaillent pour leur compte en dehors de l'organisation officielle du travail. La corporation

[82] Peuchet, *op. cit.*, t. III, p. 98.
[83] *Archiv. comm. de La Rochelle*, E. Supplément, n° 353.
[84] *Archiv. de la Préfecture de police*, Fonds Lamoignon, t. XXVI, fol. 741.

n'apportant que gêne et contrainte, le meilleur parti était de s'y soustraire, mais le pouvoir royal ne se résignait à ce parti que contraint, il n'accordait à l'ouvrier l'autorisation de travailler à domicile que dans les villes ou régions où il n'existait pas de corporations : tisseurs de toiles en Picardie et en Bretagne; tisseurs de toiles et de rubans en Beaujolais, Lyonnais, Forez, Velay. En ville, le chambrelan était pourchassé et sa sécurité personnelle aussi menacée que la prospérité de ses affaires.

Demandes d'arbitrage

Ne pouvant ni se concerter, ni se réunir, pas même pour régler le prix qu'il convient d'exiger pour leurs journées[85], les ouvriers n'ont que deux issues à choisir : l'arbitrage ou la grève. Au XVII[e] siècle, il n'est pas rare qu'on s'attroupe en armes et la réclamation devient une émeute; au siècle suivant le développement de la grande industrie, le progrès du machinisme multiplient la foule des ouvriers et favorisent leur union contre les patrons.

En 1716 nous rencontrons deux exemples de réclamations originales. Les ouvriers de la manufacture de Boufflers « tous ouvriers fileurs de chaînes travaillant depuis longtemps » se plaignent au Régent « que depuis plus de six mois le sieur du Mérou entrepreneur de ladite manufacture, sans aucun sujet de plainte ni mécontentement a cessé de leur donner du travail leur aïant dit pour ces raisons que le Roy lui devant considérablement, et étant chargé pour une somme notable de marchandises, il ne pouvoit jusqu'à ce qu'il luy fut rentré des fonds continuer les travaux...[86] » La même année, les ouvriers de la manufacture Van Robais à Abbeville envoyent au Régent un placet pour exposer qu'on les laisse sans travail et « dans une sorte de servitude ». Ce chômage voulu par les directeurs créait un état de malaise considérable. Les Van Robais de répondre : Les ouvriers se forment une idée tout opposée au bon sens et à la raison; ils se figurent que si on interrompt le travail, c'est pour les réduire en servitude et ils ont surtout le grave défaut de penser « que la manufacture est faite uniquement pour les entretenir et ne font point réflexion que la manufacture n'est point faite pour eux, mais qu'eux-mêmes sont faits pour la manufacture ». Puis s'il est vrai qu'il y a du chômage, on doit ajouter qu'aux époques où le travail abonde « au lieu de conserver quelque chose dans

[85] De Fréminville, *Dictionnaire ou traité de la police générale des villes*, in-4, Paris, 1758, p. 179.

[86] *Archiv. nat.*, F[12] 1362, dans G. Martin, *La grande industrie en France sous Louis XV*, p. 353-354.

les temps d'abondance pour s'en servir dans ceux de disette et de nécessité, ils s'adonnent à la débauche sans penser à l'avenir ». Qui croire? Le conseil du commerce envoie deux députés, Godeheu et Gilly qui cherchent à apaiser les révoltés; mais on leur répond par des cris violents. On envoie des troupes pour protéger les deux représentants du Conseil; l'intendant vient sur les lieux et demande aux ouvriers de nommer une délégation de vingt personnes qui exposeront leurs griefs. Toutes les personnes, présentes veulent parler; on leur fait savoir qu'on reprendra le travail, mais que les principaux cabaleurs seront punis. Ils protestent, car on doit accueillir tout le monde, sinon personne ne rentrera dans les ateliers. Ordre est alors donné d'arrêter ceux qui tiennent un semblable langage; de plus, quelques compagnons qui se dirigeaient sur Paris pour soumettre leur différend au conseil du commerce furent emprisonnés ainsi que le « bâtonnier » d'Abbeville et quelques autres bourgeois ayant fait « un acte » avec les tisseurs où l'on se promettait appui et soutien mutuel. Le travail fut alors repris « avec une exactitude et une sagesse qu'on n'avoit point encore vues[87] ».

Malgré l'arbitrage qui y met fin, c'est presque une grève caractérisée et la pensée d'où est sortie cette discipline des grèves apparaît très nette à propos des majorations de salaire. En 1720, « les compagnons des marchands de toutes espèces des arts et métiers de Paris se mettent sur le pied de caballer ensemble tant pour quitter leurs maîtres que pour les forcer à donner des salaires extraordinaires. Ils s'attroupent pour cet effet en grand nombre dans différents endroits[88]. La crise des salaires qui va éclater en 1724 rendra possible d'autres excitations[89]. Parfois la grève menace de dégénérer en émeute. En 1717, à Lyon, les canuts frappent des soldats, ils sont arrêtés et condamnés à faire amende honorable, nus, en chemise, la corde au col, tenant en leur main une torche de cire ardente du poids de deux livres; en 1721, à Sedan, on redoute les excès auxquels semblent vouloir se porter quinze cents tisserands chômeurs[90]; vers le même temps, à

[87] *Archiv. nat.*, F[12] 1353; G. Martin, *La Grande industrie en France sous le règne de Louis XV*, p. 322-323; Le même. *Les associations ouvrières au XVIII[e] siècle* (1700-1792), in-8, Paris, 1900, p. 130, note 1.

[88] *Archiv. de la Bastille*, 10321.

[89] A. Babeau, *La lutte de l'État contre la cherté en 1724*, dans *Bulletin du Comité des travaux historiques. Section des sciences économiques et sociales*, 1891.

[90] *Archiv. nat.*, F[12] 1356.

Amiens, on ne parvient à réprimer un soulèvement que « par l'emprisonnement de quelques cabaleurs[91] ».

Les Colonies

Industrie et commerce sont inséparables des colonies, mais malgré l'existence de Compagnies coloniales[92] et l'aventure du Missisipi[93], cette période de huit années est trop rapide pour offrir matière à une étude sur la politique coloniale de la Régence. A peine trouve-t-on à glaner quelques faits de caractère anecdotique qui ne sont guère plus que les amorces de l'histoire future. Quelques jours après la mort de Louis XIV, un bâtiment de guerre prend possession de l'île de France au nom du Roi; cet accroissement de notre domaine pouvait doubler la valeur de Bourbon, où on venait d'introduire la culture du café, richesse subite qui effraya les habitants au point de les porter à détruire cet arbuste qui leur valait une abondance de biens qui pourrait amener leur perte[94]. Le café et le thé obtinrent en France un débit immense qui ne fut pas étranger au développement du trafic colonial. Au cours de l'hiver de 1719 à 1720, la Compagnie des Indes expédia à destination de Pondichéry, Surate, la Chine, Moka et la mer du Sud dix-huit vaisseaux dont les cargaisons étaient estimées vingt-cinq millions et trente vaisseaux à destination du Sénégal, de la Guinée et de Madagascar. En mai 1720, cette Compagnie possédait cent cinq bâtiments outre les brigantins et frégates, et son fonds dépassait trois cents millions.

Les colonies d'Amérique étaient rejetées dans l'ombre par l'éclat dont jouissait la Louisiane. De Saint-Domingue on savait peu de chose, sinon que les femmes s'y étaient révoltées un jour à l'occasion des altérations monétaires ruineuses. De la Martinique on apprenait que les habitants avaient « empaquetés » le gouverneur et l'intendant et les avaient déposés sur un vaisseau en partance pour La Rochelle avec une lettre au Régent. M. de

[91] *Archiv. nat.*, F[12] 117. Voir encore : Fleury, *Étude sur les coalitions et les grèves dans l'industrie*, dans *Mémoires de la Société d'agriculture sciences et arts, centrale du département du Nord séant à Douai*, 1891, 3e série, t. III p. 241 suiv. ; F. Pasquier, *Rapports entre ouvriers et patrons dans la vallée de Vicdessos en 1722, d'après des documents inédits*, dans *Bulletin périodique de la Société ariégeoise des sciences, lettres et arts*, 1896, t. V, p. 97.

[92] J. Ancel, *Une page inédite de Saint-Simon sur les Compagnies coloniales*, dans *Revue des Études historiques*, 1901, t. LXVII, p. 385-401.

[93] Il n'y a pas lieu de s'étendre sur les *duchés* et *marquisats* du Mississipi attribués à Law, Le Blanc, d'Asfeld, Belle-Isle, Pâris, Mezières, Dumanoir, Mme Chaumont, etc. ; simple facétie.

[94] *Rapport* de Desforges, boucher, à la Compagnie des Indes, octobre 1720.

La Varenne et M. de Ricouart ne purent nier ce qu'on savait déjà, qu'« on avoit laissé la colonie manquer de bien des choses, mauvaises farines, mauvaises chairs salées et qu'on y vendoit tout cela au double de ce que les Anglois le vendoient dans leurs colonies ». Il était question d'envoyer une escadre contre les rebelles, de secourir la garnison composée de cent quatre vingts invalides, finalement on ne se trouva pas en état d'armer deux frégates, et il fallut prier humblement les deux chefs de l'insurrection de nous rendre l'île. Hauterive, procureur général et Dubuc, que les colons avaient fait gouverneur, y consentirent.

La guerre de la succession d'Espagne et plus encore l'incurie du ministre Pontchartrain avaient été funestes à notre marine de guerre où figuraient à peine quelques carcasses de ces vaisseaux, fameux jadis, et qui pourrissaient dans nos ports. La flotte de commerce subsistait, sans qu'on put dire d'elle qu'elle était florissante, et cette situation avait fort relâché le lien entre la métropole et les colonies. Mais la mer formait alors un monde à part, exclu, semblait-il, des stipulations de l'alliance franco-anglaise. A des distances si considérables de l'Europe, la rivalité séculaire, les compétitions commerciales, la facilité et la quasi-impunité des coups de force, les accidents mystérieux de la navigation, par dessus tout l'ambition de s'agrandir et de s'enrichir concouraient à maintenir une sorte d'état de guerre entre la marine anglaise et ce qui subsistait de la flotte de Louis XIV. L'âpreté britannique ne prenant jamais conseil que de ses intérêts, son égoïsme, inconscient à force d'être convaincu, avait créé parmi les Anglais une sorte d'incapacité à concevoir l'existence d'un droit ou d'un intérêt différent du sien ou opposé au sien. Dans l'alliance conclue à la Haye, l'Angleterre avait surtout aperçu l'exploitation avantageuse pour elle des embarras parmi lesquels se débattait le gouvernement du Régent et le bénéfice qu'elle pouvait retirer de l'introduction d'éléments nouveaux dans l'équilibre des puissances européennes.

Cette situation s'expliquait aisément. Les complications territoriales et les compétitions dynastiques en Europe étaient contingentes et passagères, les ambitions coloniales étaient permanentes; aussi arrivait-il que, nonobstant l'esprit des traités et la lettre de leurs articles les plus formels, les représentants de l'amirauté et de la politique de l'Angleterre n'avaient devant les yeux

[95] *M. de Caumartin St-André à Mme de Balleroy*, 10 juillet 1717; *M. Caumartin de Boissy à Mme de Balleroy*, 13 juillet 1717, dans *op. cit.*, t. I, p. 179, 185; P.-E. Lémontey, *op. cit.*, t. I, p. 318, 319.

qu'un seul but à atteindre : étendre leur domaine colonial et en écarter les Français. Ils marchaient vers ce but avec une énergie plus incontestable que la loyauté des moyens auxquels ils recouraient. Tous les moyens, en effet, leur étaient bons : chicanes, violences, trahisons; et s'il ne leur convenait pas de se découvrir d'une façon compromettante, les peuplades sauvages, faciles à soudoyer, formaient un appoint toujours disponible pour agir contre nous.

Aux termes de l'article X du traité d'Utrecht, des commissaires français et anglais devaient régler les limites entre les colonies françaises et britanniques dans l'Amérique du Nord (baie d'Hudson, Acadie); l'article XII du même traité cédait l'Acadie, ou Nouvelle-Écosse, en entier, « conformément à ses anciennes limites » la ville de Port-Royal, « et généralement tout ce qui dépend desdites terres et îles de ces païs-là avec la souveraineté, propriété... » La France conservait le Canada et, pour en protéger l'accès conservait l'Ile Royale[94] et l'Ile Saint-Jean formant au sud-est le vaste estuaire du Saint-Laurent. Mais les limites respectives de la Nouvelle-Écosse et du Canada n'avaient pas été fixées. Le gouvernement de Boston dans la Nouvelle-Angleterre s'autorisa de ce vague laissé dans l'article XII pour continuer de conquérir au nom et sous le couvert du traité d'Utrecht. Dubois ne put s'abstenir d'en faire l'observation timide sous forme d'un Mémoire[95] transmis le 5 mai 1719 et exposant que le marquis de Vaudreuil, gouverneur du Canada, se plaint des empiétements du gouverneur de Boston, des envahissements des officiers britanniques sur toutes les terres du golfe du Saint-Laurent. Le Régent propose une réunion de commissaires à Paris pour régler les limites entre la baie d'Hudson et l'Acadie. Comme suivant leur méthode invariable, les Anglais ont commencé par chasser les étrangers, par s'emparer de leurs provisions et détruire leurs établissements afin de bien affirmer la prise de possession britannique, le Régent réclame des restitutions et la reconnaissance du droit de pêche des Français de la baie des Chaleurs au cap des Rozières[96]. Le 24 mai, Dubois réclame des restitutions pour les pêcheurs maltraités dans la baie de Canso.

Le secrétaire d'État, J. Craggs se dérobe à instances, oppose des plaintes aux réclamations, invente des griefs, gagne du

[96] Le Régent fit fortifier l'Ile Royale.
[97] *Public Record Office*, France, vol. 358 : *Dubois à Craggs*, 4 mai 1719.
[98] *Public Record Office*, France, vol. 358 : Mémoire du 5 mai 1719.

temps. Chammorel chargé de poursuivre cette affaire passe son temps et dépense sa dialectique à convaincre qu'il n'est pas dupe à Londres[97] pendant qu'à Paris, Dubois et Sutton, qui a succédé à lord Stair, joutent au plus rusé sur la possession des îles du Canso[98]. Enfin, le Régent, impatienté par ces chicanes, prescrit à Chammorel de faire toutes les diligences nécessaires pour obtenir justice, afin que cette contestation n'atteigne pas la bonne entente entre les deux nations[99]. La solution n'interviendra qu'en 1722, lorsque Georges Ier, excédé de réclamations, allouera une indemnité de huit cents livres sterling pour réparer les saisies opérées indûment au Canso[100].

Avec la Turquie, la politique française ne fut guère plus habile qu'avec les colonies. L'ambassade de Mehemet-Effendi était bien autre chose, dans la pensée du grand-vizir Ibrahim, qu'une manifestation cérémonieuse. Cet homme d'État avait compris les causes persistantes de la décadence de la nation ottomane et, loin de s'y résigner, il tentait de relever cette grandeur déchue; mais au lieu de faire appel au fanatisme musulman, désormais impuissant il se tournait vers la civilisation occidentale. Une rivalité séculaire avec l'Empire, les souvenirs cuisants des défaites essuyées à Belgrade et à Peterwardein détournaient le Sultan d'une entente avec l'Empereur; le roi de France, au contraire, entretenait depuis deux siècles, de cordiales relations avec la Turquie et, de part et d'autre, on faisait taire les croyances pour n'écouter que les intérêts. Ibrahim resta dans cette voie traditionnelle en s'adressant au Régent pour lui demander de l'aider à contenir l'ambition envahissante de l'Autriche et de la Russie. L'ambassade de Mehemet était une avance courtoise qui fut accueillie avec une affectation d'indifférence. Les disputes sans cesse renaissantes entre les divers ordres religieux établis dans les Lieux-Saints avaient abouti à un double résultat; ils cherchaient à se soustraire à la protection du roi de France et laissaient dans l'abandon les édifices dont ils avaient la garde. Depuis des années, Louis XIV réclamait, sans pouvoir l'obtenir, la permission d'entreprendre la restauration et de refaire la toiture de l'église latine du Saint-Sépulcre à Jérusalem; Mehemet

[99] *Public Record Office*, France, vol. 358 : *Craggs à Chammorel*, Whitehall, 14 (=25) juillet 1720; *Chammorel à Craggs*, Londres 19 (=30) août 1720.

[100] *Public Record Office*, France, vol. 362 : Mémoire de Sutton, 23 août; Mémoire de Dubois, 12 septembre 1720. *Public Record Office*, France, vol. 358 : *Chammorel à Graggs*, Londres, 4 (=15) octobre 1720. *Lord Carteret aux lords de la Trésorerie*, 3 (=4) avril 1722.

apportait cette autorisation, on parut y attacher peu de valeur. Dubois trouvait ces Turcs assez ennuyeux avec leur prétention à se faire protéger, ce qui ne pouvait plaire à ses parrains, le roi d'Angleterre et l'empereur d'Allemagne, et pouvait les indisposer contre lui et lui coûter le chapeau. L'ambassadeur turc ne parvint pas à aborder le sujet de sa mission et quitta la France indigné contre ce ministre qui n'ouvrait la bouche que pour « lâcher l'écluse de son réservoir de mensonges », Mehemet emporta de riches présents et une vive admiration pour les arts et le goût français (1721)[101].

Deux années plus tard, en 1723, la Turquie fut menacée par l'ambition de Pierre Ier, qui envahit le nord de la Perse. La Turquie s'inquiéta de voir un état musulman démembré par un « infidèle » et le Sultan Ahmed III allait déclarer la guerre à la Russie quand le Tsar eut l'adresse de détourner cette menace en faisant intervenir l'Autriche et la France. La diplomatie française vint à bout de décider les Turcs à s'entendre avec les Russes au lieu de les combattre; la guerre, sur ce point fut, pour un temps, écartée.

[101] Marquis de Bonnac, *Mémoire historique sur l'ambassade de France à Constantinople*, publié par Ch. Schefer, dans *Société d'histoire diplomatique*, in-8, Paris, 1894; G. Doublet, *Un ambassadeur ariégeois à Constantinople sous la Régence, octobre 1716, octobre 1724, d'après l'ouvrage récent de M. Ch. Schefer sur le marquis de Bonnac*, dans *Bulletin périodique de la Société ariégeoise des sciences, lettres et arts*, Foix, 1891-1894, t. IV, p. 345-366.

CHAPITRE LIX

Les opinions et les sectes religieuses

(1715-1723)

Cynisme dans les mœurs et indifférence religieuse. — La *Calotte*; ses brevets. — Le haut clergé. — Le bas clergé. — Les laïques. — Situation du protestantisme. — Attitude de Georges Ier. — Réforme d'Antoine Court. — Rigueurs des Parlements. — Les *condormants*. — Les *free masons*. — Le parti et la secte janséniste. — Confrérie de régiment. — Juifs. — Superstitions.

Jusqu'à nos jours les aspects économiques et sociaux n'avaient guère attiré l'attention, celle-ci se tournait de préférence vers les manifestations artistiques et littéraires, les portraits et les anecdotes, plus riches de variété et d'imprévu. Ainsi s'est-on familiarisé en France avec l'idée d'une Régence assez peu différente des saturnales antiques, idée qui ne se trouve, à l'étude, ni entièrement fausse ni tout à fait juste. Ce ne sont pas les mœurs seulement qui s'altérèrent, ce furent la monarchie, l'administration, l'esprit, le goût, les sciences, les lettres et les arts qui reçurent des nuances et s'accommodèrent d'une direction dont l'influence se fit sentir sur la destinée du royaume tout entier. Cynisme dans les mœurs et indifférence religieuse

Les mœurs se corrompirent, mais moins qu'on ne l'a pensé; ce qui a fait croire le contraire c'est que le cynisme remplaça l'hypocrisie. La Cour et la capitale sous le feu Roi et sous le Régent furent fort immorales, il n'y eut qu'une question de degré dans l'impudence. Les désordres du duc d'Orléans sont aussi publics, l'ineptie du duc de Bourbon, la férocité du comte de Charolais, la dégradation du prince de Conti n'ont fait que s'affirmer, parce que tous les germes levaient déjà dans les âmes avilies de ces princes qui n'étaient encore, sous le dernier règne, que des enfants pervers. Quant au duc de Chartres, son père lui accorde libéralement toutes les tares : Aussi peu d'esprit que M. le Duc, aussi brutal que Charolais, aussi fou que Conti! Et le

public approuve[1]. A Paris la licence est grande dans les sociétés et dans les promenades, dans les rues et jusque dans les maisons la sécurité laisse à désirer; vols et assassinats se multiplient mais la bande de Cartouche a-t-elle commis plus d'excès que les associés de la Voisin? La bourgeoisie et les artisans pratiquent les mœurs d'autrefois, sans grande ferveur mais avec conviction. Buvat, Marais, Barbier, les Caumartin, l'auteur de la *Gazette de la Régence* sont tous favorables aux Appelants, pour faire la nique au Pape et aux Jésuites. « On vient de me certifier en bon lieu, écrit le gazetier, qu'il y a ici quelques épiscopaux anglais qui confèrent... et proposent une réunion de l'Église anglicane avec l'Église de France... Il se peut que cela se fasse pour alarmer la Cour de Rome et la rendre plus traitable; il se peut qu'on y aille sincèrement. Cet événement seroit rare et bien reçu de plusieurs et, à l'égard des autres, il faudroit bien qu'ils fassent comme du temps d'Henri VIII[2]. » On croirait en lisant ces mots que la foi catholique est très ébranlée. Simple boutade, qui se trouve contredite par le sentiment général d'hostilité à l'égard des protestants. Ce qui vacille, ce n'est pas la foi chrétienne, c'est l'attachement et le respect pour l'Église et le clergé catholiques. Les curés de Paris faisaient preuve d'un grand zèle contre les théâtres, sans parvenir à faire oublier les disputes intestines qui divisaient tous les prêtres et les religieux en deux camps irréconciliables. Quant aux prélats ils comptaient dans leurs rangs des personnages vénérés à côté d'autres justement méprisés; tel chanoine s'habille en femme pour assister à la comédie[3]; tel évêque, ayant eu « de grosses paroles » avec un officier, accepte un duel et tue son adversaire[4]; les cardinaux enfin reçoivent collectivement un « brevet de la calotte[5] ».

La *Calotte*; ses brevets

Le *Régiment de la Calotte* est une sorte d'association burlesque qui distribue aux têtes légères une *calotte* de plomb, sous forme rimée. L'association, qui remontait à l'année 1710, enrôla tous les *toqués* et n'épargna personne; dès 1715 elle devint une sorte de Fronde à laquelle tout était permis et par laquelle personne n'était épargné. Tels brevets ont eu pour rédacteurs Grécourt,

[1] Barbier, *Journal*, t. I, p. 263; D'Argenson, *Journal et Mémoires*, édit. E. J. B. Rathery, 1860, t. II, p. 86-87; décembre 1723.

[2] *Gazette de la Régence*, édit. E. de Barthélemy, p. 292; 28 novembre 1718.

[3] Buvat, *Journal*, t. II, p. 324; janvier 1722, M. Petit de Montempuys, chanoine de Notre-Dame.

[4] Buvat, *Journal*, t. II, p. 366; avril 1722; M. de Conflans, évêque du Puy en Velay; *Caumartin de Boissy à Mme de Balleroy*, 27 mars 1722, dans *op. cit.*, t. II, p. 442.

[5] M. Marais, *Journal et Mémoires*, t. II, p. 254-255; mars 1722.

Voltaire, Maurepas et ils conservent une valeur historique et littéraire réelle. Celui qui fut décerné à l'abbé de Tencin mérite d'être rappelé[6] :

.... vu l'expérience,
Saintes mœurs, doctrine, science,
Et zèle que l'abbé de Tencin
A fait paroître sur tout autre
Pour le salut de son prochain,
Nous lui donnons lettres d'apôtre
Et de convertisseur en chef,
D'autant qu'en homme apostolique
Il a rendu Law catholique
En outre.......
.... nous le nommons
Primat de la Louisiane ....

De plus, quoique l'abbé susdit
Plein de l'évangélique esprit
Méprise les biens de ce monde.....
De notre libéralité...
Lui déléguons dîme et dixième
Sur les brouillards dudit pays
Qui font la gloire du Système,
Et que l'on dit être infinis.
Espérons que la Cour de Rome,
Mère des nouveaux convertis,
En faveur d'un aussi grand homme
Donnera les bulles gratis...

Le haut clergé

Dubois sera plus malmené, mais que ne dit-on pas sur son compte[7]. A l'exemple du Régent, on lui prodigue les épithètes les plus avilissantes[8]; Polignac est si endetté qu'il ne peut se risquer dans Rome où l'appelle le conclave[9]. Parmi les évêques, il ne s'en trouve que trop qui considèrent la résidence comme une sorte d'exil. Lefebvre de Caumartin nouvellement nommé au siège de Blois écrit ce badinage : « Je me sens dévoré de l'envie de visiter mon diocèse[10], pour bien des raisons pour ce monde-ci et pour l'autre; celles de l'autre ne sont pas douteuses, celles qui regardent cette vie mortelle, c'est que quand une fois j'aurai visité mon terrain, je me sentirai bien libre dans ma taille, n'ayant ni grande ville, ni grandes affaires, un terrain peu étendu et fort uni en quelque sens que vous le preniez. Je pourrai impunément aller demeurer où bon me semblera[11]. » Comment en irait-il autrement de la façon dont les bénéfices sont

[6] Boisjourdain, *Mélanges historiques*, 1807, t. II, p. 105 suiv.; Barbier, *Journal*, t. I, p. 207; 447; 463; t. II, p. 23; M. Marais, *Journal et Mémoires*, t. II, p. 134, note 2; Dugast de Bois Saint-Just, *Paris, Versailles et les provinces au XVIII[e] siècle*, in-8, Paris, 1809; La 1[re] édition des *Mémoires de la Calotte* est de Bâle, 1725, 1 vol. in-12; la dernière, en 3 vol. in-12, est de 1752. L'institution de la *Calotte* dura jusqu'en 1760.

[7] *Le chev. de la Cour à Mme de Balleroy*, 3 juin 1720, dans *op. cit.*, t. II p. 169.

[8] Barbier, *Journal*, t. I, p. 104, 141, 143, 187; M. Marais, *op. cit.*, t. II, p. 398, 400, 445.

[9] M. Marais, *op. cit.*, t. II, p. 112; 28 avril 1721; *M. Caumartin de Boissy à Mme de Balleroy*, 2 et 7 avril 1721, dans *op. cit.*, t. II, p. 306, 309.

[10] Il occupait ce siège depuis quatorze mois, 27 août 1719.

[11] *L'évêque de Blois à Mme de Balleroy*, 10 novembre 1720, dans *op. cit.*, t. II, p. 210.

attribués : « Tout à la grâce et rien au mérite », comme l'avoue en plaisantant le Régent lui-même; et voici les titres qu'on invoque : L'abbé de Broglie, agent du Clergé, sollicite l'abbaye du Mont-Saint-Michel et dit au Régent : « Ne m'oubliez pas sur votre liste, je suis un bon diable. » — « Je suis tourmenté par des diables plus méchants que vous » répond le prince, et ils se mettent à parler de vins et de bouteilles. Broglie vante un crû, Orléans veut en goûter, Broglie lui fait tenir trois cents bouteilles, Orléans accepte mais veut payer, alors Broglie rédige son mémoire par articles : le vin, les bouteilles, les bouchons, la ficelle, la cire d'Espagne, les paniers, le port, et, à la fin, il écrit :

Total : L'abbaye du Mont-Saint-Michel.

Et il est nommé! Son premier soin, aussitôt sa nomination faite est d'envoyer à l'abbaye Saint-Germain demander le chiffre exact du revenu qui vient de lui échoir[12].

Le bas clergé

Le clergé paroissial est très différent des dignitaires; il conserve, malgré les disputes théologiques, une charité, une mansuétude, une bienfaisance dont les fidèles sont les témoins édifiés et reconnaissants. Les ordres religieux font encore quelques généreux efforts pour observer leurs règles et lutter contre la tendance au relâchement; les scandales sont rares parmi eux, et les chroniqueurs se trouvent réduits à plaisanter sur le procureur général des Chartreux qui « a fait un trou à la lune » et a passé en Angleterre en galante société. Ce n'est là, pour Barbier qu'« un bon tour » et, pour Marais, « ce n'est pas une grande perte qu'un mauvais moine[13] ». Chez les Jésuites, auxquels on ne pardonnerait rien, on ne blâme que l'ambition et la politique; les mœurs sont intactes[14].

Les laïques

Parmi cette société frivole et pervertie qui s'agite et fait grand bruit, des princes, des grands seigneurs donnent une idée fausse de leur temps, d'autres princes — et ce sont les bâtards — d'autres grands seigneurs observent une morale irréprochable. A la Cour et jusqu'au Palais-Royal on rencontre des âmes pures et courageuses attachées à la pratique des vertus chrétiennes. L'assis-

[12] *M. Caumartin de Boissy à Mme de Balleroy*, 13 janvier 1721, dans *op. cit.*, t. II, p. 238; M. Marais, *op. cit.*, t. II, p. 51, 61.

[13] M. Marais, *op. cit.*, t. II, p. 352; Barbier, *op. cit.*, t. I, p. 239; septembre 1722.

[14] Buvat, *op. cit.*, t. II, p. 458, ne trouve qu'une histoire d'un écolier menacé du fouet qui tue ou blesse plusieurs de ses maîtres et de ses camarades.

tance à la messe, l'observation du carême, l'horreur du sacrilège ne sont pas seulement des pratiques officielles ou des souvenirs de l'éducation entretenus par la contagion de l'exemple. Dans les rangs de la bourgeoisie, parmi les artisans et le peuple la foi se transmet, à travers la conception janséniste, qui lui laissera longtemps son empreinte. Mais il faut se souvenir que c'est pendant la Régence, dans la classe des artisans, que nous rencontrons ce Pierre Duhalde qui, âgé de vingt-huit ans, ruiné, ne disposant plus que d'une somme de 15.000 livres, décide, le 24 septembre 1719, de « consacrer son commerce en y associant Dieu pour cinq ans dans la vente des pierreries à dater du 1er octobre. A la liquidation de la Société, il prélèvera sa mise et « l'excédent sera, écrit-il, partagé entre Dieu et moi ». Son commerce prospère, Scotti lui obtient la moitié des fournitures de la Cour d'Espagne, et Duhalde meurt riche, laissant à un fils au berceau l'obligation de remettre aux mains des pauvres la part qui revient à Dieu[15].

Cette pensée d'une association commerciale avec Dieu n'est que l'expression vive d'une foi demeurée entière dans la Providence. D'autres incidents, des profanations exercées dans les églises, soulèvent l'indignation de ceux qui nous les apprennent et qui, eux aussi, demeurent croyants[16]. L'ardeur des luttes religieuses entre Jansénistes et Ultramontains ne laisse pas douter de l'intérêt qu'ils continuent à attacher à ces questions, pendant que leur hostilité à l'égard du protestantisme ne se relâche en quoi que ce soit.

Situation du protestantisme

La situation des protestants restait précaire et le Conseil de conscience n'avait rien fait pour l'améliorer, au contraire[17]. De leur côté, les protestants s'accrochaient à tout ce qui paraissait leur être favorable. La vieille Madame était demeurée luthérienne de cœur, mais son intervention auprès du Régent ne tendait qu'à obtenir quelques grâces individuelles. Lord Stair s'était

[15] [P. Gayot de Pitaval]. *Causes célèbres et intéressantes avec les jugements qui les ont décidées*, in-12, Amsterdam, 1764-1775.

[16] M. Marais, *Journal et Mémoires*, t. II, p. 315; Buvat, *Journal*, t. II, p. 407.

[17] Voir N. W., *Liste des protestants qui restent encore sur les galères de France, le 1er février 1714*, dans *Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français*, 1889, t. XXXVIII, p. 144; V. L. Bourilly, *Les protestants à Marseille au XVIIIe siècle. Notes et documents*, dans même revue, 1906, t. LV, p. 425-431. 513-533; Cypr. Perossier, *Un enterrement protestant à Châteaudouble en 1717*, dans *Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Gap, Grenoble et Viviers*, 1899, t. XIX, p. 107.

toujours montré plus entreprenant; l'hôtel de l'ambassadeur et sa chapelle se trouvaient érigés en une sorte de lieu d'asile où tous les huguenots de la capitale et des environs étaient assurés de recevoir le sacrement de mariage moyennant vingt-cinq livres[18], le prêche du ministre fournissait l'occasion de quêter à trois reprises, ce qui ne laissait pas que de paraître importun à l'auditoire, composé parfois de plus de cinq cents personnes. Le cardinal de Noailles, averti qu'il s'y rencontrait des nouveaux convertis parmi les luthériens et les calvinistes, s'en plaignit au Régent comme d'un abus facile à réprimer : « Cela était bon sous l'autre règne, lui fut-il répondu; mais dans celui-ci il semble qu'on doive plutôt penser à les convertir par la raison. Souvenez-vous aussi, Monsieur le Cardinal que c'est encore par la raison qu'on veut tâcher de vous convaincre et ceux de votre parti sur ce qui concerne la Constitution[19]. » Cependant le concours des auditeurs devint si considérable que le Régent en parla à lord Stair, qui répondit qu'il appartenait à S.A.R. d'empêcher les sujets du Roi de s'y rendre, quant à lui ce n'était pas son affaire[20]. On n'insista pas.

Le nombre des communions allait croissant. Le dimanche 2 janvier 1718, pendant le service, un valet de chambre de lord Stair vint dire à voix haute qu'on l'assurait que M. d'Argenson avait ordre de faire arrêter tous les Français à la sortie de l'ambassade. Stair dit qu'il n'y pouvait s'opposer, mais conseilla en même temps aux auditeurs de se faire, sans affectation, reconduire chez eux par les soldats suisses présents au culte; ce qui s'exécuta sans aucune arrestation[21]. Stair exploitait ces réunions contre le gouvernement auprès duquel il était accrédité, il y apercevait pour l'avenir un nid de difficultés profitables à l'Angleterre. Outre le chapelain de l'ambassade, il attire un ministre français qui prêche deux fois par mois et obtient un vif succès; pour l'entendre on déserte le chapelain anglais[22]. A quelque temps de là, le ministre de Hollande à Paris marche sur les traces

[18] *Gazette de la Régence*, p. 133; 4 janvier 1717; *Le culte protestant célébré à Paris au commencement du XVIIIe siècle, aux hôtels des ambassades d'Angleterre, de Hollande et de Suède*, dans *Bull. de la Soc. hist. du protest. franç.*, 1864, t. XIII, p. 8.

[19] J. Buvat, *Journal*, t. I, p. 118; février 1717; voir Ch. Rahlenbeck, *Colonel et cardinal travaillant à qui mieux mieux au salut des âmes*, 1717, (M. d'Hémel, colonel suisse au cardinal L.-A. de Noailles), dans *Bull. de la Soc. hist. du protest. franç.*, 1856, t. IV, p. 513.

[20] *Gazette de la Régence*, p. 139; 25 janvier 1717.

[21] *Gazette de la Régence*, p. 217; 7 janvier 1718.

[22] *Gazette de la Régence*, p. 293; 5 décembre 1718.

de son collègue et fait tenir chez lui un prêche français chaque quinze jours; une pointe de scandale se mêle à la vogue dont il jouit, car il est piquant d'entendre cet homme replet et rubicond prêcher le jeûne et exalter l'abstinence dont, pour sa part, il s'abstient soigneusement.

L'auditoire déborde jusque dans la rue, les curés de Paris portent plainte, le curé de Versailles fait de même[23], le cardinal revient à la charge et le Régent avertit la police de procéder à quelques arrestations qui ne seront pas maintenues. Cette mésaventure ne les corrige pas. « Vous ne sauriez croire, écrit-on, combien la plupart de ces zélés sont opiniâtres à se former dans l'esprit que Dieu a résolu de rétablir en ce temps-ci leur religion en France et ils s'imaginent que le Régent se bouchera les yeux, mais ils se trompent, car, dans les derniers conseils, il n'y a pas une voix qui n'ait opiné qu'il falloit tenir plus que jamais la main à l'édit sur le fait de la Religion, si l'on vouloit prévenir une guerre civile, et comme le Régent craint, avec raison, toute sorte de troubles il est de l'avis de son Conseil[25]. » Stair avertit ses coreligionnaires qu'il les recevra toujours dans son hôtel, mais ne tentera rien en leur faveur si on les arrête; cet avertissement est entendu et, le dimanche suivant, sa chapelle est presque solitaire. Pendant la semaine, quelques fervents s'y glissent, écoutent un prêche, communient et s'esquivent[26].

Les velléités de revenir sur la révocation de l'édit de Nantes ne pouvaient aboutir sans provoquer un soulèvement général de l'opinion publique qui n'ignorait pas tout des connivences criminelles du parti protestant avec les ennemis de la nation. Déçus dans leur espoir de tolérance et peut-être de bienveillance ouverte de la part du Régent dont le scepticisme était connu de tous, les protestants du Midi de la France avait compté tirer profit de l'alliance anglaise qui stipulerait en leur faveur. Ne voyant rien venir, ils s'étaient remués au point de devenir gênants et menaçants à l'heure où nos troupes faisaient campagne sur la frontière d'Espagne. Pressenti, harcelé, le roi d'Angleterre répondit de façon à détruire toute illusion. Par son ordre, Craggs écrivit à lord Stair que « estimant que son influence sur une population protestante pourrait être de quelque poids, le roi a jugé qu'il servirait le Régent en leur envoyant quelqu'un pour leur

Attitude de Georges Ier

[23] *Gazette de la Régence*, p. 293, 311; 20 janvier 1719; J. Buvat, *Journal*, t. I, p. 359, 368; 14 mars 1718; P. Narbonne, *Journal*, p. 54.

[24] *Gazette de la Régence*, p. 315, 318; 3 et 13 février 1719.

[25] *Gazette de la Régence*, p. 329-330; 16 avril 1719.

[26] *Gazette de la Régence*, p. 330; 17 avril 1719.

faire savoir en son nom combien il croit de leur intérêt aussi bien que de leur devoir de se comporter honnêtement et paisiblement[27] ».

Réforme d'Antoine Court

Une sorte d'effervescence soulevait les communautés; aux environs de Montauban et d'Anduze, des huguenots furent surpris chantant des psaumes et mis en prison; à Clairac, les femmes et les enfants se laissèrent lier ou enchaîner en grand nombre; à Valence, on se réunit souvent[28] et ces assemblées entretenaient la ferveur confessionnelle et l'hostilité politique, dans tout le « Désert » se faisait sentir l'influence d'un prédicant doué d'une âme de missionnaire et d'un tempérament d'organisateur. Antoine Court, né en Vivarais, orphelin de père, avait suivi sa mère, malgré elle, aux prédications du « Désert », sa jeunesse et son innocence l'y avaient fait désigner pour la lecture à haute voix des saintes Écritures, mais sa précoce maturité lui avait révélé le péril que courait le protestantisme en France, menacé de succomber entre l'indifférence des timides et le fanatisme des exaltés. La faiblesse des premiers et le dérèglement des autres renfermaient des germes de destruction plus efficaces que les lois persécutrices. Antoine Court conçut le plan d'une restauration du troupeau qui glissait, par la voie du prophétisme, vers l'anarchie. Dans ce but il préconisait le retour aux assemblées fréquentes, le rétablissement de la discipline et la formation théologique des pasteurs chargés de remplacer les prophètes et les prédicants. Le 21 août 1715, Court présida le premier synode des délégués des églises des Cévennes et du bas-Languedoc qui porta entre autres décisions, l'interdiction pour les femmes de prêcher et l'adoption de la Bible comme règle de foi. Dès lors les synodes du Désert devinrent fréquents et furent pris en considération. Court fut consacré ministre par Pierre Courteis et alla étudier quatre ans à Genève (1718-1722), d'où il revint en Languedoc à la fin de 1722. Son mérite et son originalité consistèrent à n'user de l'influence qu'il exerçait sur ses coréligionnaires que pour les persuader de renoncer aux voies belliqueuses et aux violences. En 1719, les excitations adressées par Alberoni aux protestants du Midi se heurtèrent à un refus dont l'attitude de Georges Ier et les harangues d'Antoine Court expliquent la fermeté. Le Régent n'ignora pas le rôle du pasteur vivarois et lui

[27] *Oxenfoord Castle*, Stair Papers, vol. XIX A : *J. Craggs à lord Stair*, Whitehall, 11 (=22 avril 1719.

[28] Em. Saussine, *Les assemblées du Désert. Une assemblée aux environs de Uzès* [à Valence] *en juin* 1717, dans *Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français*, 1860, t. IX, p. 137.

fit proposer une pension élevée ou bien la permission de vendre ses biens et d'aller s'établir à l'étranger. Court refusa tout, ne voulant que le succès de l'œuvre entreprise et la restauration de sa foi religieuse[29].

Rigueurs des Parlements

Au moment où il repoussait ces propositions, il continuait la lutte contre l'esprit sectaire dont les Parlements se faisaient les interprètes; vers 1719, il publiait une *Relation historique des cruautés envers quelques protestants en France pour avoir assisté à une assemblée tenue au Désert*[30]. Mais l'heure n'avait pas sonné de la tolérance officielle; le Parlement de Bordeaux condamnait à l'amende honorable et aux galères perpétuelles deux pauvres diables réputés pasteurs et tout au plus glossolales, l'un, Jean Millet, cabaretier, était parvenu à épeler les caractères de l'alphabet, l'autre, Jean Martin, laboureur, était complètement illettré. Une femme Faure, veuve et mère de sept enfants, reconnue coupable d'avoir abrité sous son toit une trentaine de personnes pour le chant des psaumes, fut condamnée à la réclusion perpétuelle; un ouvrier en soie, Jean Bergue, fut exposé au pilori, fouetté, banni du royaume pour avoir gardé chez lui un apprenti lisant la Bible[31]. Les malheureux surpris à Anduze furent condamnés, les hommes, aux galères; les femmes, à la détention perpétuelle : Madame obtint du Régent la grâce d'une soixantaine de coupables mais sous la condition qu'ils sortiraient du royaume. On exilait les adultes, on violentait les enfants, les jeunes filles arrachées à leurs parents, étaient enfermées dans des couvents où on leur imposait une éducation et des croyances réprouvées par ceux qui leur avaient donné la vie[32]; quant aux relaps on se montrait sans pitié envers eux[33].

[29] E. Hugues, *Fragment d'une biographie d'Antoine Court. La vie d'un prédicant* (1715-1729), dans *Bull. de la Soc. d'hist. du protest. franç.*, 1870-1871, t. XIX-XX, p. 241; Lettre d'Antoine Court à Pierre Durand, août 1716 à 23 oct. 1721, dans même revue, 1884, t. XXXIII, p. 310 : Ch. Coquerel, *Histoire des Églises du Désert*, in-8, Paris, 1841; H. Bordier, *A. Court*, dans *la France protestante*, 2e édit., t. IV; E. Hugues, *Antoine Court, Histoire de la restauration du protestantisme en France au XVIIIe siècle*, in-8, Paris, 1872; *Mémoire d'A. Court*, in-12, Toulouse, 1885.

[30] In-12, s. l. n. d.

[31] *Archiv. nat.*, T t. 319 : emprisonnement de Doré et Surville ayant prêté leurs granges pour le prêche, septembre 1719.

[32] *Archiv. nat.*, T t. 261 : jeunes filles enfermées dans des couvents de Normandie, 1716 à 1720; T t. 270 : enfants enfermés dans les couvents de Normandie de 1715 à 1720; A. Jobez, *De l'enlèvement des enfants protestants après la Révocation de l'édit de Nantes*, dans *Bull. de la Soc. d'hist. du protest. franç.*, 1858, t. VI, p. 274-278.

[33] V. Foix. *Poursuites contre les protestants relaps*, [Dax 1718], dans

Les cordormants

Pendant que le ministre Court épargnait à sa confession la suprême disgrâce, on voyait naître en France une secte rattachée par quelques liens au protestantisme. « En Angleterre, qui est un maudit pays, écrit Mathieu Marais, il s'est fait une assemblée qu'ils appellent la *Société du feu d'Enfer*, où certains hommes abjurent toute religion, professent l'athéisme, et prononcent toutes sortes de blasphèmes. Ils se donnent le nom de Lucifer, de Memmon, etc. Ils y ont attiré des femmes et des filles de condition qui prennent le nom des déesses païennes. On éteint les lumières à la fin de leurs assemblées, et ils se mettent tous ensemble à la manière des anciens gnostiques et des anabaptistes modernes. Il n'y a rien d'abominable qui ne passe par la tête de ces Anglois[34]. » Moins de deux années plus tard, on rencontre cette secte implantée en France. « On a découvert, écrit Barbier, en 1723, une plaisante secte à Montpellier, appelée les *Condormants*, ou les *Multipliants*[35] » et Caumartin les appelle des *Trembleurs*[36]. Deux cents personnes s'assemblaient chez la demoiselle Verchand où quelques prédicants leur débitaient des discours. L'Intendant fut informé de ces réunions et envoya pour les arrêter. On trouva quatre endoctrineurs habillés comme on décrit les lévites de l'Ancien Testament avec des étoles de soie marquées de caractères hébreux et d'autres qu'on ne connaît point, sur la tête un bonnet à peu près de la forme d'un turban garni de plumes. Ces gens s'assemblaient le soir et récitaient une espèce d'office, devant eux une table garnie de nappes blanches portait des pains, du vin, de l'eau-de-vie protégés par une douzaine de figurants tenant des étendards. Dans la salle, il se trouvait trois ou quatre lits de repos. Pendant l'office, on soufflait les lumières par intervalles et le rite secret s'accomplissait. On arrêta une douzaine de coupables, ils furent conduits en prison avec leurs ajustements. Un témoin a heureusement suivi le cortège et laissé la description de cette mascarade et du lieu des réunions sur lequel on lisait : *Hôtel de la Fille de Sion*. C'est un ramassis de meubles disparates et d'inscriptions en lettres rouges où sont mêlées « la tendresse et la religion ». A côté de la porte d'entrée deux matelas sur le plancher, des bancs d'église, une chaire à

Revue de Gascogne, 1910, t. LI, p. 31. En mars 1719. Buvat, *Journal*, t. I, p. 369, signale l'envoi de trois régiments dans le bas Poitou pour dissiper les huguenots qui faisaient des assemblées en plusieurs endroits.

34 M. Marais, *Journal et Mémoires*, t. II, p. 145; mai 1721.

35 Barbier, *Journal*, t. I, p. 264; avril 1723.

36 *M. de Caumartin à Mme de Balleroy*, 20 mars 1723, dans *op. cit.*, t. II, p. 526.

prêcher avec son degré, un grand laurier dans un vase, des bouteilles d'eau de vie, des dragées, des amandes pralinées, des bâtons parés de rubans et de lauriers, les tables de loi mosaïque, deux tambourins avec leurs baguettes, des trompettes d'enfant, une fontaine pour baptiser, une lampe à l'huile. Sur une table il est dit que le temps est venu où tous les hommes vont être égaux; les pauvres vont être riches comme les riches, et les riches pauvres comme les pauvres; Dieu veut que les hommes apprennent les femmes à prier. Ils leur apprenaient bien autre chose. La demoiselle Verchand se trouva grosse, sa fille âgée de douze ans devait être mariée la nuit même de l'arrestation, quant à sa servante, « jolie comme un cœur », elle allait sous peu rivaliser avec la Samaritaine. On saisit le registre des mariages, celui des initiés, celui des baptêmes. M. de Bernage commença le procès, il y avait quatre cents personnes compromises et une centaine environ se hâta de prendre la fuite[37].

Les *free masons*

Une autre importation anglaise fut la franc-maçonnerie, à une date encore incertaine et qui sera longtemps difficile à préciser. La politique vacillante du Régent avait tour à tour, attiré et éloigné la nuée d'intrigants qui composaient le parti jacobite. Dans leurs rangs se trouvaient déjà les hommes qui, en 1725, organisèrent la première loge écossaise en France dont le but avoué, et peut-être véritable, tendait à conduire les hommes vers l'état de perfection fondé sur l'égalité absolue existant entre eux. L'idée, parce qu'elle était philosophique, ne demandait, pour prospérer, que d'être transplantée hors d'Angleterre : mais elle devait conserver en France bien des traits originels. Les signes et les emblèmes servant à rallier les associés s'inspirèrent du langage biblique, dénaturé en jargon; familiers à l'entourage de Cromwell, ils offraient aux contemporains du Régent un je ne sais quoi de bizarre que le temps a rendu grotesque. Quant à l'idée égalitaire, elle trouvait dans le tempérament français un terrain de culture favorable. L'intelligence agile, l'ironie pénétrante, la logique rigoureuse qui forment les dons essentiels de ce tempérament ne pouvaient s'arranger longtemps des erreurs, des petitesses et des tares d'une classe privilégiée; la noblesse et le clergé, si favorables à la franc-maçonnerie, devaient être sacrifiés à l'égalité qu'elle prêchait et qui ne s'arrêtait pas devant la

[37] *Relation d'une nouvelle religion que des fanatiques vouloient insinuer à Montpellier*, lettre datée de Montpellier, le 7 mars 1723, dans Boisjourdain, *Mémoires historiques, satiriques et anecdotiques*, in-8, Paris, 1807, t. II p. 329-335.

Divinité elle-même. Tout ceci n'était pas de nature à déplaire au Régent, mais on n'a aucune preuve de son affiliation à la nébuleuse doctrine que les initiés Jacobites colportaient mystérieusement en France. Eux-mêmes devaient avoir peu de goût pour le prince athée et versatile dont leur maître, le *Prétendant*, avait eu plus à se plaindre qu'à se louer. Lors de la prise d'armes en Écosse, en 1715, le parti que dirigeait Charles Radclyffe, lord Derwentwater, avait succombé à Preston Condamné à mort, fugitif, lord Derwentwater put gagner la France, devint secrétaire de Charles-Edouard, se lia intimement avec Andrew-Michael Ramsay, fils spirituel et biographe de Fénelon. Dans ces entretiens fut élaboré le plan de cette association destinée à une expansion considérable et à une influence qui contribua à l'avènement de l'esprit républicain.

Le parti et la secte jansénistes

Ce même esprit républicain se fait pressentir dans le parti janséniste et met en garde le Régent contre une alliance trop étroite avec ce parti. Dans un jour d'effusion, le prince avoue à lord Stair « qu'il n'y pouvoit point avoir d'autre party que de se liguer contre la Constitution; qu'à se déclarer pour ce party, il auroit tous les parlements du royaume pour luy; mais qu'il y avoit deux inconvénients de se déclarer pour les jansénistes : le premier, que le party étoit le plus foible; et le second que ce party avoit le sentiment républicain. » A cela, Stair réplique que le seul choix du prince fera en un moment du parti le plus foible, le plus fort, et qu'à tout prendre mieux vaut le plus faible que rien du tout. Quant aux sentiments républicains, ils se bornaient à une préférence et n'allaient pas jusqu'à souhaiter une subversion, et encore moins à y travailler[38]. C'est cependant dans les Parlements, abris discrets du jansénisme pendant le règne qui va s'ouvrir, que s'entretiendra la petite flamme destinée, à la fin du siècle, à déchaîner le vaste incendie de la persécution religieuse.

L'histoire des tendances politiques du parti janséniste pendant la Régence ne semble pas relever d'aucun plan arrêté, pas plus que d'aucune ambition concertée. Impuissant à devenir un véritable parti, le jansénisme se vouait à n'être qu'une secte, ne visait qu'à éterniser des querelles ou à envenimer des conflits. Les mourants et les morts deviennent la proie que se disputent les constitutionnaires et les appelants. Un jour l'évêque d'Orléans se transporte chez un de ses chanoines malade à l'extrémité et l'in-

[38] *Public Record Office*, France, vol. 353 : *lord Stair à J. Craggs*, Paris, 2 avril 1719.

terpelle de déclarer s'il ne veut pas rentrer dans le sein de l'Église?[39] Un autre jour l'archidiacre Perochel refuse de faire l'enterrement du curé de Saint Paul[40], ou bien le curé de Saint Maclou à Pontoise fait enlever le corps du curé Cossart afin de le soustraire aux chanoines de Saint Meulon, « scandale effroyable que Dieu jugera un jour » écrit un témoin[41], et pendant ce temps l'archevêque de Rouen vient à mourir, les moines de Saint Ouen demandent qu'on porte le corps chez eux selon la coutume, le Chapitre s'y refuse, le Parlement de Normandie le lui ordonne; alors le Chapitre « ayant appris cet arrest se réunit et avant qu'il lui fut signifié, on ferma les portes, on leva le corps qui étoit dans une chambre de parade et l'ayant fait traîner jusques proche le tombeau de M. d'Amboise, on fit un trou proche de ladite tombe, on le poussa dans la cave et on le reboucha[42]. » Le souverain-pontife n'échappe pas à ces gentillesses macabres. Mathieu Marais s'empresse d'écrire dans son *Journal* : le Pape est mort sans confession[43]; et un ami de la marquise de Balleroy : « Il est mort avec un transport au cerveau. Si pendant ce temps-là on lui avoit donné un point de croyance à décider, auroit-il été infaillible?[44] » Cette mort imaginaire provoque une plaisanterie. « Il arriva avant-hier à ma porte, écrit un parisien, un billet bien imprimé pour inviter à une cérémonie à Notre-Dame d'un service pour la mort du Saint-Père qui se devoit faire hier. Comme je n'ai jamais ouï parler de prières mortuaires pour celui qui a le passe-partout du paradis, je crus et crus juste que c'étoit un godan du 1er avril. J'ai deviné la boutique d'où cela venoit. Cela fait pourtant plus de chemin qu'on ne pensoit. Il n'y avoit eu environ que cinquante billets de distribués parmi les amis et connaissances de la maison d'où ils partoient. Il en est arrivé un par hasard en Sorbonne; hier, au *prima mensis*, on déclara si l'on suivroit l'exemple de Notre-Dame ou si l'on n'en feroit pas un dans la Faculté; docteurs de

39 Buvat, *Journal*, t. II, p. 203, février 1721; *X à Mme de Balleroy*, 1er février 1721, dans *op. cit.*, t. II, p. 263.

40 M. Marais, *Journal et Mémoires*, t. II, p. 63, février 1721.

41 L. de Backer, *Journal de Jean de Saint-Denis, prêtre de Pontoise*, (1717-1734), dans *Mémoires de la Société historique et archéologique de l'arrondissement de Pontoise et du Vexin*, 1883, t. IV, p. 55; 3 août 1718.

42 S. de Merval, *Extraits du Journal d'un bourgeois de Rouen*, dans *Bulletin de la Société de l'histoire de Normandie*, 1880-1883, t. III, p. 305; 22 avril 1719.

43 M. Marais, *op. cit.*, t. II, p. 112; 28 mars 1721.

44 *M. Caumartin de Boissy à Mme de Balleroy*, 30 mars 1721, dans *op. cit.*, t. II, p. 303; du même voir *op. cit.*, t. II, p. 261; on y jugera du ton de certains magistrats gallicans.

raisonner, chacun suivant sa mode; les constitutionnaires outrés soutenaient un si saint Père au-dessus des prières. Dans le parti contraire, quelques-uns croyaient qu'il ne falloit pas prier pour un hérétique, d'autres qu'il avoit grand besoin qu'on priât Dieu pour lui et que les prières étoient toujours bonnes; pas un de ces grands personnages n'a imaginé que ce fût un poisson d'avril[45]. »

Les rites de l'Église, ses sacrements, deviennent le prétexte des coups les plus inattendus et les plus perfides. Le P. de Linières, confesseur du Roi et jésuite se trouvant à l'archevêché, le cardinal de Noailles lui dit :

— « Eh bien, Père de Linières, vous voilà donc chargé d'un grand fardeau?

— « Il est vrai, Monseigneur, mais je tâcherai de m'en acquitter le mieux qu'il me sera possible avec l'aide de Dieu.

— « Il faut l'espérer, cependant... je vous en décharge! » Et il s'éloigne à l'instant[46].

Un prêtre de la paroisse Sainte-Marguerite, au faubourg Saint-Antoine[47] portait le viatique à un malade lorsqu'une servante s'agenouille et dit : « Je vous adore, ô mon Dieu, quoique vous soyez entre les mains d'un hérétique. » Son maître lui avait appris que tous ceux qui avaient juré la constitution *Unigenitus* étaient hérétiques[48].

Confrérie de régiment

On ne saurait compter parmi les sectes et à peine doit-on mentionner parmi les sociétés secrètes une tentative vite réprimée. Une lettre du secrétaire d'État au maréchal de Berwick nous apprend que les Jésuites essayèrent d'exercer une influence dans l'armée. Sous le nom de confrérie ils groupèrent des hommes sur lesquels ils croyaient pouvoir s'appuyer, tous choisis dans le Régiment de Soissonnais. « Il y a trois ans, écrit-il en 1719, que ces sortes d'associations étant devenues très fréquentes, le Conseil de la Guerre envoya des ordres circulaires à tous les régiments pour en empêcher la continuation[49]. »

[45] *M. Caumartin de Boissy à Mme de Balleroy*, 2 avril 1721, dans *op. cit.*, t. II, p. 305-306; M. Marais, *op. cit.*, t. II, p. 113, 1er avril 1721. Le bruit de la mort de Clément XI se répandait périodiquement, voir *Les correspondants de la Marquise de Balleroy*, t. II, p. 214.

[46] Buvat, *Journal*, t. II, p. 369-370; avril 1722; *M. de Balleroy à sa femme*, 7 avril 1722, dans *op. cit.*, t. II, p. 447, 449, 528.

[47] H. Leclercq, *L'Église Sainte-Marguerite au fauxbourg Saint-Anthoine*, Paris, 1914.

[48] J. Buvat, *Journal*, t. II, p. 331, 26 avril 1722.

[49] *Archiv. du Dépôt de la Guerre*, 2557, 421, *M. Le Blanc au Maréchal de Berwick*, Paris, 20 avril 1719; voir Pajol, *Les guerres sous Louis XV*, in-8, Paris, 1881, t. I, p. 56.

Juifs

Quand aux Juifs on connaît peu de chose sur leur compte. Un arrêt du Conseil du 21 février 1722 ordonna le recensement des Israélites dans les généralités d'Auch et de Bordeaux et le séquestre de leurs propriétés territoriales. On ne sait pas avec précision à quel calcul répondait cette avanie; mais déjà des protecteurs appartenant à ce peuple mal famé obligeaient à faire compter avec eux. Samuel Bernard était, avec quelques coréligionnaires, en mesure d'avancer dix millions par mois au Roi sur le bail des fermes[50], et il est permis de croire que l'influence de ces gros manieurs d'argent ne fut pas étrangère à la révocation de l'arrêt; le Régent fit plus encore, il consentit à lever l'espèce d'équivoque qui entourait encore l'existence des Israélites et les gratifia, pour la première fois, du nom de Juifs dans les lettres patentes qu'il leur accorda. Les Juifs de Metz servaient de proie au roué Brancas[51] et de quelque étiquette qu'on les affublât, Juifs portugais ou allemands, payaient chèrement l'hospitalité. Leur abjection morale allait de pair avec leur saleté physique et l'avilissement de la race paraissait garantir à la fois sa dégradation et sa sécurité. On les parquait comme des troupeaux, on les exploitait comme des bestiaux, on les taxait comme des négociants, mais la persécution les épargnait. Le clergé montrait cette race maudite comme un monument de la vérité des prophéties, et menait grand bruit autour de quelques conversions arrachées à l'avarice au moins autant qu'à la persuasion; le Régent lui-même consentit à prendre part une fois à la cérémonie d'une abjuration[52]. Cette tolérance, d'où n'était pas étranger le calcul, s'exerçait dans le temps où les protestants étaient proscrits, les jansénistes exilés et où le gouvernement veillait à ce que les Français ne pussent manger gras les jours maigres[53].

Superstitions

Cette protection officielle n'exclut pas l'indulgence pour les plus ridicules aberrations de l'esprit. Le duc d'Orléans avait pris plaisir à des évocations et des diableries dans les carrières de Vanves et de Vaugirard; le duc de Richelieu s'adonnait à Vienne, à des divertissements de même genre, le duc de Noailles et le marquis de Mirepoix attachaient à ces folies une importance qu'ils se fussent

[50] Buvat, *Journal*, t. II, p. 333, janvier 1722.

[51] *Les Correspondants de Mme de Balleroy*, t. II, p. 360; Dangeau, *Journal*, t. XVI, p. 222, 298; Saint-Simon, *Mémoires* (1905), t. VIII, p. 288.

[52] P.-E. Lémontey, *Histoire de la Régence*, 1832, t. II, p. 297; voir aussi dans *Les Correspondants de la marquise de Balleroy*, t. II, p. 214-215.

[53] M. Sers, *Les suites d'un repas champêtre en maigre et gras un jour maigre* (à Viane). *Lettre de grâce du ministre d'État*, dans *Bull. de la Soc. de l'hist. du protest. franç.*, 1858, t. VII, p. 38.

reproché d'accorder aux enseignements de la religion révélée. Le comte de Boulainvilliers se livrait à l'astrologie, tirait l'horoscope, écrivait l'*Apogée du Soleil* et ne perdait pas assez complètemeent la tête dans les sciences occultes et la philosophie hermétique pour n'être plus capable d'écrire quelques ouvrages raisonnables qui « lui assurent une meilleure réputation », et pour ne pas oublier, sentant la mort prochaine, d'envoyer Noailles son ami, lui chercher le P. de la Borde pour entendre sa confession[54]. Quant au petit peuple ses prétentions sur l'avenir étaient plus modestes: Voltaire nous apprend qu'on ne consulta jamais plus qu'alors le marc de café.

[54] Buvat, *Journal*, t. II, p. 171, janvier 1722; M. Marais, *op. cit.*, t. II, p. 227-228, 348; janvier, septembre 1722. Saint-Simon, *Mémoires*, 1858, t. XIX. p. 425, nous dit que Madame et la maréchale de Clérembault croyaient « avoir une grande connoissance de l'avenir par l'art des petits points. »

CHAPITRE LX

Les arts, les sciences, les lettres

(1715-1723)

Train de maison. — La mode. — Watteau. — Décoration et ameublement. — Paris. — Jeu. — Laquais. — Théâtre de société. — Banque et négoce. — Sciences naturelles. — L'inoculation. — Les sciences et les lettres. — Fontenelle. — Voltaire. — *Œdipe.* — *La Henriade.* — Montesquieu. — *Les lettres persanes.* — L'abbé de Saint-Pierre. — La prose française. — *Manon Lescaut.* — Académies. — Érudition. — Littérature étrangère. — Entraves à la presse. — Critique. — Théâtre. — Chanson. — Musique. — Théâtre de la foire. — Polémique religieuse. — Le poème *De la Grâce.* — Le *Philotanus.*

L'étude de la société française pendant la Régence sera toujours incomplète. La Cour et Paris tiennent une place presque exclusive de tout ce qui concerne la Province et le Peuple dans la plupart des écrits qui nous on été conservés. Une source d'informations nous fait presque entièrement défaut : les « livres de raison ». Quelques-uns, en très petit nombre, consignent des événements connus d'autre part et n'ajoutent aucun trait à ce que nous en savions[1]. Les correspondances privées[2] nous surprennent souvent par la verdeur de langage et la licence des historiettes qu'on ose narrer à une femme qui mériterait plus de respect[2*]. Les chroniques particulières de Buvat, de Barbier, de Marais sont rédigées avec un souci louable d'impersonnalité, souci qui nous prive de nombreux détails utiles à connaître. Le registre de dépenses d'un président à mortier au Parlement de Normandie pendant les

Train de maison

[1] M. de Flamare, *Le livre de raison de François Née de Durville*, 1710-1723 dans *Bulletin de la Société nivernaise des lettres sciences et arts*, 1893, t. XV, p. 263-273 ; L. de Backer, *Journal de Jean de Saint-Denis, prêtre de Pontoise*, 1717-1734, dans *Mémoires de la Société historique et archéologique de l'arr. de Pontoise et du Vexin*, 1883, t. IV, p. 51-62.

[2] Je n'ai pu me procurer L. Spach, *Lettres écrites à la Cour par M. d'Angervillers, intendant d'Alsace de 1716 à 1724*, dans *Bulletin de la Société pour la conservation des monuments d'Alsace*, 1879, t. XIV, part 2, p. 1-162.

[2*] Principalement quelques correspondants de la marquise de Balleroy.

années 1720 et suivantes est moins laconique, il aide à voir vivre un ménage de magistrats possédant le luxe, le train de maison et les habitudes compatibles avec un état social déjà honoré[3]. Outre son hôtel situé à Rouen sur la paroisse Sainte-Marie, le président de Colmoulins possède quatre propriétés situées à Colmoulins, à Longthuit, aux Mesnils et, du chef de sa femme, à Boscthéroude. Ses gens sont au nombre de dix ou douze : un portier, deux cochers, deux laquais, un premier valet de chambre, deux valets de pied ou d'appartement, une cuisinière, des femmes de chambre. L'écurie compte huit chevaux et la remise six voitures : chaise de poste, carrosse de campagne, grand et petit carrosse, berline, carrosse pour Madame, doré et peint et tendu de velours cramoisi. Le mobilier ne paraît soumis à aucune transformation ni à aucun accroissement, mais l'argenterie ancienne fait place petit à petit à de nouvelles pièces fondues et ciselées à la mode du jour. Chaque année, le président donne à sa femme pour les dépenses ménagères une somme qui varie entre 5.900 et 8.600 livres tournois. La garde-robe entraîne d'importants achats. Un habit, veste et culotte en drap d'Elbeuf, gris cendré, coûte, à Rouen, 291 liv. 13 sols. 6 deniers; un habit d'hiver en drap noir, veste en satin de Florence, culotte en velours noir de Gênes, coûte, à Paris, 234 liv. 9 sols. A la même date, le chevalier de Balleroy écrit de Paris à sa mère : « On m'a fait un habit, je n'oserois vous mander ce qu'il coûte! J'ai peur de vous alarmer en vous laisant dans l'incertitude; il est [brodé] en argent et va environ à neuf cents livres[4]. »

La mode

La mode se transforme avec tant de rapidité qu'en peu d'annees, le maréchal de Villeroy, avec sa perruque à marteau, et ses vêtements à la coupe du dernier règne, fera l'effet d'un fossile. Tout change; on commence par la tête et on invente la « coiffure à la culbute » confiée non plus aux doigts des femmes de chambre mais à l'art des *coiffeurs*. Bligny, attaché au service de la marquise de Prie, ouvre la dynastie qu'illustrera Frison et, après lui, Léonard. Les coiffeurs des dames invoquent l'appui du Parlement et le prient de faire « une grande différence entre le métier de barbier-perruquier (qui) appartient aux arts mécaniques, et l'art de coiffeur des dames qui relève des arts libéraux. Nous ne sommes

[3] G. A. Prévost, *La vie privée d'un magistrat au commencement du XVIII[e] siècle*, dans *Revue des questions historiques*, 1884, t. XXXV, p. 413-453.

[4] *Le chev. de Balleroy à sa mère*, 24 avril 1720, dans *Les correspondants de la marquise de Balleroy*, t. II, p. 157. On rencontre quelques chiffres intéressants pour la vie courante dans le *Journal de Rosalba Carriera pendant son séjour à Paris en 1720 et 1721*, édit. A. Sensier, in-12, Paris, 1865.

ni poètes ni peintres, ni statuaires; mais, par les talents qui nous sont propres, nous donnons des grâces à la beauté que chante le poète; c'est souvent d'après nous que le peintre et le statuaire la représentant, et si la chevelure de Bérénice a été mise au rang des astres, qui nous dira si, pour parvenir à ce haut degré de gloire, elle n'a pas eu besoin de notre secours? Les détails que notre art embrasse se multiplient à l'infini, ...l'art des coiffeurs des dames est donc un art qui tient au génie. » Ce mémoire est daté de l'année 1718, l'année où, avec la coiffure basse, importée d'Angleterre, se répand la mode des cerceaux et paniers venus du même pays. On voit, coup sur coup, paniers à guéridons, à coupole, à entonnoir arrondis au sommet, paniers à bourrelets évasés à la base, paniers à gondoles et à coudes, paniers à la Jansénius et à la Molina. Arlequin se divertit sur les tréteaux de la foire, se fait marchand de paniers et crie à tue-tête : « J'ai des bannes, des cerceaux, des volants, des matelas piqués; j'en ai de solides pour les prudes, de pliants pour les galantes, et de mixtes pour les personnes du tiers-état. » L'abandon du « grand habit paré », sous le poids duquel on fléchissait, fut pour plusieurs un scandale qui rappelle celui des vieux Romains quand ils virent la toge accablante remplacée par le manteau-pèlerine. Le décolleté perdit toute mesure et les manches amples et relevées découvrirent tout le bras. La mère du Régent n'avait pas caché sa surprise en voyant ses petites-filles sans corps de baleine; dans les dernières années de sa vie elle crie son dégoût pour ces « négligés » que les honnêtes femmes n'ont pas le courage de condamner et dont l'indécence ne les effraie plus. Quelques prédicateurs dénoncent cette mode sous laquelle on dissimule les suites d'une faiblesse coupable; on les laisse gronder. Le « négligé » fut une espèce de désordre savant, embelli par l'art, une révélation discrète, aiguisée par la nonchalance, une recherche piquante faite d'élégance et de simplicité. Vêtue de satin et enveloppée de mousselines, la Française de 1718, chaussée de mules, luttait de bonne grâce, pimpante et capiteuse, avec les jeunes gens qui l'entouraient.

« Ils ont le dos rond, nous dit un contemporain, la tête enfoncée entre les épaules, les bras fortement croisés sur la poitrine, et ils jettent autour d'eux des regards moqueurs. » Nœuds et aiguillettes, franges et dentelles perdent leur ancienne faveur comme la perruque perd ses dimensions prodigieuses; la broderie et les pierreries envahissent tout, ainsi que la poudre et les odeurs. La bourgeoisie adopte un vêtement moins ample qu'autrefois, la Cour se jette dans des profusions inouïes; on voit le petit Roi, âgé de

onze ans, donner audience à l'ambassadeur turc sous un habit de velours feu brodé de pierreries pour une valeur de vingt-cinq millions et pesant tout près de quarante livres.

Watteau

Cette société revit tout entière dans les tableaux et croquis du peintre des fêtes galantes. « Watteau, nous dit un contemporain, est attaché aux habillements vrais, en sorte que ses tableaux peuvent être considérés comme l'histoire des modes de son temps[5], ainsi l'auteur de l'*Embarquement pour Cythère* aura fait œuvre de peintre d'histoire[6]. Ces groupes légers dont le pied effleure le sol à peine, ils partent, ils s'éloignent et se perdent dans les lointains noyés d'une subtile lumière; amants d'occasion qu'un désir rapproche, qu'une fantaisie séparera, ils cheminent, insoucieux et entrelacés, vers la galère de rêve, dont la proue d'or aux guirlandes de fleurs les emportera à l'aventure, n'importe où mais très loin, parmi la joie sans fin, sans fatigue et sans remords. C'est le voyage vers lequel s'élance la société de la Régence, fuyant ce qu'elle possède, avide de ce qu'elle ignore, ivre de jeunesse, de plaisir, d'insouciance et d'amour, de mouvement et de bruit, ravie de ce voyage parce qu'il ressemble à une escapade.

Ni les modes ni les peintres, ni le « grand goût » du dernier règne ne pouvaient survivre, pas plus que l'étiquette de Louis XIV et les mythologies de Charles Le Brun[7]. A l'existence théâtrale et à la peinture académique, succède, sans transition, un caprice que les hommes ont essayé de vivre et que Watteau a tenté de peindre. Ce réaliste a donné au caprice sa formule, il en a senti le frisson, l'a transcrit, vibrant et rapide, comme l'instant fugitif de la transition. Dans l'histoire de France l'*Embarquement pour Cythère* marque une date — 28 août 1717 — plus instructive et plus solennelle que beaucoup d'autres dates qui se lisent au bas d'un diplôme, d'un édit ou d'un traité de paix.

Ces ombres vêtues de satin et enveloppées de mousseline, Watteau les a contemplées, il en a empli sa vision. Elles sont là telles qu'il les observait dans ses flâneries quotidiennes au jardin du Luxembourg, vives et gracieuses, trottinantes et légères, rieuses ou fâchées. Cette grâce épanouie, ce chatoiement de soieries et de couleurs, cette opulence d'ombrages et de verdures, Watteau

[5] Dubois de Saint-Gelais, *Description des tableaux du Palais-Royal avec la vie des peintres*, in-12, Paris, 1727, p. 75.

[6] Sur l'inspiration possible de ce sujet, voir R. de la Sizeranne, *Watteau*, dans *Revue des deux-mondes*, 15 août 1921.

[7] P. Marcel, *La peinture française de la mort de Le Brun à la mort de Watteau*, 1690-1721; in-8, Paris, 1905, p. 288.

les emportait dans son atelier de sorte que lui « si sombre, si timide, si caustique partout ailleurs n'était plus devant son chevalet que le Watteau de ses tableaux, agréable, tendre et peut être un peu berger[8]. »

Dans d'autres œuvres, moins impondérables, moins aériennes que la toile fameuse, il montrera des *Assemblées dans un parc*, mélange de réalité et de chimère où se promènent, s'égayent et s'assoient les contemporains. Sans cesser d'être l'historien de ce qui l'environne, il reste le poète de ce qu'il crée : féerie merveilleuse faite de grâce et de lumière. Cette lumière baigne de séduction toutes les langueurs qu'elle caresse, tous les abandons, toutes les coquetteries dont elle livre les secrets manèges à l'expérience du « berger ». Mais le « berger » s'est trouvé être un révolutionnaire à sa façon. Aux « mythologies » de Le Brun répondaient les « batailles » de Vander Meulen, or Watteau s'avisa un jour de dessiner des fantassins; ce n'étaient que de petits soldats, mais taillés sur le modèle de ceux que dessineront un jour Charlet et De Neuville. Adolescent, il croquait dans les rues de Valenciennes « les différentes scènes comiques que donnent ordinairement au public les marchands d'orviétan », c'est ainsi que le *Rémouleur* et le *Savoyard* l'ont mené au *Gilles* et à l'*Enseigne de Gersaint;* c'est toujours la vie et la société que Watteau observe et qu'il représente jusqu'au jour où ce fils d'ouvrier, ce catholique soumis et pratiquant, scrupuleux même, ce peintre de la Régence, meurt à trente-six ans[9], laissant à la postérité l'image d'un monde qu'après lui il faut renoncer à peindre.

Watteau est élève de Gillot et l'art de Claude Gillot contient le germe de l'art joyeusement fantaisiste de Watteau. Ornemaniste, peintre, dessinateur, graveur, Gillot transforme la décoration en l'allégeant. Sous Louis XIV, le moindre trophée prend des allures de panoplie où les casques, les grenades, les cuirasses, les écus et les palmes solidement assemblés par des chaînes s'entassent en formidable appareil et font escorte au soleil. Sous la Régence, parmi les feuillages, les guirlandes et les herbes folles gambadent des amours, tandis que des bergers jouent du chalumeau dans le grand air des champs où frissonnent des ormeaux et claquent des banderolles. Le Brun avait inculqué la symétrie

Décoration et ameublement

[8] Expressions du comte de Caylus.

[9] 19 juillet 1721; Gersaint et Caylus parlent de « la pureté de ses mœurs ». il fit avant sa mort rechercher et détruire ses ouvrages qu'il ne trouvait pas assez décents. Voir encore Dubois de Saint-Gelais, *Histoire journalière de Paris*, 1716-1719, in-8, Paris, 1855.

comme on impose un dogme[10]. Dans l'ameublement et la décoration tout est redoublé. Robert de Cotte et Oppenordt n'osent s'affranchir de cette règle, mais dans quelques dessins de tables exécutés pour le Palais-Royal, et par conséquent pour le Régent[11], on observe déjà plus de gracilité, plus de complication que sous Louis XIV; l'ornement s'amenuise, les visages tendent à perdre leur impersonnalité symbolique. A la symétrie succède l'équilibre qui permet la variété; le vestiaire de Le Brun avec ses cuirasses, ses brassards et ses jambières est remplacé par le magasin d'accessoires de Just Maissonnier qui arrondit, qui frise, qui enveloppe, qui chantourne, et partout substitue le trait sinueux à la ligne droite, qui fait bomber, craquer, éclater tout ce qui n'est pas assez arrondi, assoupli, adouci. Ce ne seront désormais que coquilles et arabesques, nuages et parasols, treillis et espaliers. Boulle avait gouverné en despote l'art de l'ameublement, ses héritiers devront compter avec Cressent[12], se soumettre au goût nouveau et suivre la mode puisqu'ils ne la font plus : à l'ébène succède le bois coloré, les marqueteries de bois de rose et de bois d'amarante font place aux incrustations de métal et d'écaille et principalement aux panneaux en ancien vernis de la Chine. Porcelaines et laques de Chine envahissent commodes, consoles et étagères, leur étrangeté s'excuse par leur exotisme et achemine lentement vers la rocaille, le biscornu et le rococo. Les beaux cuivres ciselés ne sont pas remplacés, mais assouplis et comme végétalisés[13].

Paris

L'anglomanie avait exercé sur la politique et sur la mode une influence indéniable; une autre mode anglaise s'introduisit en France, celle des paris. Buvat, Barbier, Marais ne manquent pas de s'intéresser à cette nouveauté lorsque, le 6 août 1722, le marquis de Saillans paria contre le marquis d'Entragues qu'il irait deux fois de Paris à Chantilly et de Chantilly à Paris entre six heures et midi. Le pari était de vingt mille livres, les autres paris montaient à quatre-vingt mille livres, ce qui, dans le peuple, devient « un million ». Sous la porte Saint-Denis était dressée

[10] P. Mantz, *Les meubles au XVIII[e] siècle*, dans *Revue des arts décoratifs*, 1883-1884, t. IV, p. 313; A. Valabrègue, *Claude Gillot*, dans *Gazette des Beaux-Arts*, 1899, t. II.

[11] A. de Champeaux, *Portefeuille des arts décoratifs*, pl. 22 et 638.

[12] R. Guerlin, *François Cressent, sculpteur amiénois*, dans *Réunion des Sociétés des beaux-arts des départements*, 1892, t. XVI, p. 276.

[13] Molinier, *Histoire générale des arts appliqués à l'industrie*, in-fol. s. d. (1898), t. III, p. 101; *Lettres patentes de Louis XIV pour l'établissement d'une fabrique de porcelaine de Chine auprès de Paris*, dans *Archives de l'art français*, 1858-1860, t. VI, p. 360.

une tribune où étaient toutes les dames de la Cour avec les Condé, et une horloge apportée de l'Observatoire; quatre mille badauds s'entassaient dans le faubourg Saint Denis et sur la route de Chantilly distant de neuf lieues. Tout ce monde disait que Saillans se romprait le cou, il but un verre de vin à la santé des dames jeta le verre en l'air et partit ventre-à-terre, même cérémonie à Chantilly, cela était du marché, retour, nouveau départ, toujours sous une forte pluie et retour pour la deuxième fois à la porte Saint-Denis, gagnant le pari de vingt-cinq minutes, dispos et prêt à se rendre au dîner du Roi. Il avait lassé vingt-sept chevaux[14]. Ce n'était qu'une forme de l'intérêt porté à l'élevage, dont la Régence ne se désintéressera pas. Un règlement porté en 1717 confiait la direction des haras à la seule noblesse[15].

Le jeu avait été une plaie à la Cour pendant les années éclatantes du dernier règne, il s'aggrava et parvint à de tels excès que le Régent se trouva obliger d'interdire à sa fille la duchesse de Berry les enjeux insensés dont l'exemple n'était que trop imité. La bourgeoisie, affolée par les gains et les pertes du Système, joua sans frein et le gouvernement n'ayant pu contenir cette passion s'occupa de la réglementer, afin de mieux l'entretenir d'une manière profitable. Le 16 avril 1722, huit académies de jeux furent autorisées dans Paris, moyennant un tribut de deux cent mille livres pour les pauvres honteux. Ce fut un gentilhomme nommé Mornay de Montchevreuil qui en suggéra l'idée et en obtint le privilège. Son placet, très laconique, invoque pour seul motif de son entreprise l'exemple des anciens qui avaient des jeux de hasard dirigés par un préposé public. Par un raffinement singulier, l'honneur présida désormais à l'exercice d'une passion déshonorante, et la tricherie fut réprouvée comme aurait pu l'être, dans un trafic honnête, l'improbité[16]. Jeu

Nous avons parlé déjà des bals masqués, de l'invention d'un autre gentilhomme, le chevalier de Bouillon. Ce plaisir favorisa de grands excès; on multiplia les équipages et les laquais qu'on employa à des services bizarres et parfois inavouables. « Autrefois, dit la *Bibliothèque des gens de Cour* dont les volumes parurent successivement pendant la Régence, une dame auroit rougi de faire porter sa robe à un grand laquais; présentement la mode autorise cet usage, et les petits laquais ne sont bons qu'à porter Laquais

[14] M. Marais, *op. cit.*, t. II, p. 322; Buvat, *op. cit.*, t. II, p. 411; Barbier, *op. cit.*, t. I, p. 229.

[15] *Registre du Conseil du Dedans*, 7 octobre 1715.

[16] M. Marais, *op. cit.*, t. II, p. 317, 319, 321; juillet 1722; sur la fureur du jeu à Versailles.

à l'église le livre de leur maîtresse. Outre les grands laquais porte-queue, les dames ont des valets de chambre pour les habiller et les déshabiller. Les femmes de chambre n'ont soin que de la coiffure, de la pommade et de la boîte à mouches; car de donner la chemise est un attribut qui appartient au valet de chambre. »

Théâtre de société

Lémontey n'a pas omis de signaler d'autres essais d'innovations, notamment dans le domaine de la pédagogie où le XVII[e] siècle avait fort amolli l'ancienne rigueur scolastique. L'éducation dans les collèges des Jésuites comportait un théâtre que les Jansénistes dénonçaient avec horreur et qui n'a pas été sans influence sur le goût des théâtres de société, qui développa jusqu'à l'hypertrophie la jeune vanité française. Tandis qu'à l'abbaye de Chelles, on déclamait les tirades les plus passionnées du théâtre de Racine, le répertoire des Jésuites était très différent. A Caen, ils s'avisaient de représenter les docteurs de l'Université sous diverses formes, jusqu'à leur mettre des mitres de travers[17]; à Paris, ils ajoutaient à la tragédie l'usage des ballets où les danseurs de l'Opéra furent mêlés aux élèves de la Compagnie[18]. Parmi ces derniers se trouvaient un bâtard du Régent et, dans l'auditoire, son aïeule, qui le préférait à ses petits-enfants légitimes. Mais l'Opéra lui-même n'était-il pas réhabilité depuis que, parmi sa troupe, se trouvait un gentilhomme, M. Chassé du Ponceau.

Banque et négoce

Si on cherche dans un domaine plus vaste la trace d'une innovation plus féconde due à la Régence, on ne peut hésiter à désigner la création des Conseils. Réservés à la plus haute noblesse du royaume, ils succombèrent par l'incapacité transcendantale de leurs titulaires, mais leur établissement avait éveillé des ambitions et ouvert des perspectives parmi la bourgeoisie qui ne cessa d'y songer et d'en préparer le retour en y marquant sa place. L'ascension de Dubois et de Pâris-Duverney furent d'autres leçons dont la signification ne fut pas perdue. Le Système de Law fut, en outre, un levain d'émancipation. Il habitua les esprits à combiner de vastes opérations commerciales et des entreprises industrielles qui associaient la finance de l'État au commerce des particuliers. Les plus habiles négociants de Marseille, de Lyon, de Nantes, et surtout du Havre se trouvèrent avertis des affaires publiques et associés à leur progrès. Le commerce entrait dans les

[17] M. Marais, *op. cit.*, t. II, p. 90, février 1721.
[18] P.-E. Lémontey, *op. cit.*, t. II, p. 322, 478-479.

Conseils non seulement pour s'y faire écouter, mais parfois pour s'y faire obéir. La qualité de ces hommes les élevaient fort au dessus de la légion de traitants, d'usuriers et d'anciens laquais dont la Chambre de Justice de 1716 organisa le défilé pitoyable. L'intelligence élevée, la générosité ostentatoire de beaucoup de financiers devaient réhabiliter une catégorie d'hommes qui n'en était encore qu'à des précurseurs avec Samuel Bernard et Crozat. La nécessité besoigneuse du trésor obligeait à compter avec eux et la richesse commença ainsi de prendre dans l'État la place que la force y avait jusqu'alors occupée presque seule. Le banquier tenant le ressort du crédit, le négociant levant les tributs du commerce sont, à bien des égards, des produits de la Régence, l'industriel exploitant les richesses naturelles va les suivre de près.

Moins heureuse ou moins féconde à d'autres points de vue, la Régence ne posséda dans les sciences mathématiques ni dans les sciences exactes aucun homme qui rappelât, même de loin, l'œuvre de Descartes et celle de Pascal. Cependant des noms honorables et d'utiles carrières enrichissaient la patrimoine national. La médecine avait Sénac et Helvétius, l'anatomie Winslow et Morand, la botanique les Jussieu, la mécanique Truchet et Réaumur, la chimie devait quelques progrès à Humbert, mais c'étaient là de brillantes promesses plus encore que de précieuses réalités. Une prévention encore générale voulait que les sciences naturelles relevassent de la médecine qui n'avait guère amélioré ses méthodes depuis le temps de Molière. Ce piétinement détournait les médecins français de prêter attention et de prendre au sérieux une innovation que la conscience eut dû leur interdire de dédaigner. On ne peut lire le *Journal* de Dangeau sans être frappé des ravages accomplis par la petite vérole, principalement au début de la Régence; ce fut une véritable épidémie qui emporta de nombreuses victimes. Précisément à cette époque un remède s'offrait. En 1716, lady Montague accompagnait son mari, nommé ambassadeur à Constantinople; elle ne tarda pas à constater l'existence d'une pratique ancienne en Orient pour combattre la variole par le moyen de l'inoculation. Le marquis de Bonnac, ambassadeur de France remarquait aussi que les Turcs « prennent la petite vérolle par partie de plaisir, comme ailleurs on va prendre les eaux ». Il ne s'agissait que d'introduire sous l'épiderme le virus variolique recueilli avec une lancette sur une pustule arrivée à l'état de maturité. Lady Montague décrivait, dans une lettre du 1er avril 1717, l'insertion du venin variolique et, le 18 mars 1718, faisait inoculer son fils âgé de trois

Sciences naturelles

L'inoculation

ans. Cinq jours plus tard, elle écrivait : « En ce moment l'enfant chante et joue, réclame son souper[19]; » et revenue en Angleterre elle se livra à une sorte d'apostolat. Le gouvernement britannique autorisa l'inoculation sur les prisonniers de Newgate, ensuite sur les orphelins de l'Hôpital, le 22 avril 1722, la princesse de Galles fit inoculer ses enfants.

Le voisinage et l'alliance entre les deux états auraient dû promptement faire passer l'inoculation d'Angleterre en France. L'année 1723 fut particulièrement funeste à Paris, Voltaire assure que la petite vérole y emporta vingt mille personnes[20]. Presque en même temps la mortalité à Londres diminuait et une gazette française en attribuait tout le mérite à l'inoculation[21]; mais rien ne put émouvoir l'apathie du public et l'hostilité des médecins. Un praticien revint de Londres et raconta ce qu'il avait vu[22], on n'en fit aucun cas et l'école de médecine de Paris soutint passionnément l'inutilité et le danger de l'inoculation.

Les sciences et les lettres. Fontenelle

L'académie des sciences devait à la protection du Régent une sorte d'éclat qui, au jugement de beaucoup, est nécessaire, même au mérite. Le petit Renau, Louville, Varignon, Cassini poursuivaient leurs travaux de longue haleine sans se soucier beaucoup de savoir s'ils vivaient sous le feu Roi ou sous son successeur; Polignac exposait la divisibilité de la matière et se fourvoyait avec Malézieu dans la politique qui mena l'un faire pénitence dans une abbaye, l'autre réfléchir dans une prison d'État. Plus sages ou plus heureux Mairan et Fontenelle s'assuraient l'amitié et la protection du Régent. Fontenelle non plus ne boudait pas la politique, mais il y apportait une garantie de succès, il n'y croyait pas trop pour s'y compromettre, assez pour en tirer profit. En 1718, il a rédigé pour le compte de l'abbé Dubois le manifeste contre l'Espagne; en 1722, pour le compte du cardinal Dubois, il compose la lettre demandant un *Te Deum* qui scelle la réconciliation avec l'Espagne, et Mathieu Marais

[19] Lady Montague à son mari, 23 mars 1718 : *The boy...is at this time singing and playing, very impatient for his supper*, P.-E. Lémontey, *op. cit.*, t. II, p. 406.

[20] En 1723, la mortalité générale pour Paris fut de 20.024 personnes; c'est ce chiffre que Voltaire a dû lire, reproduire et dénaturer, M. Marais, *op. cit.*, t. III, p. 16; septembre 1723 : « la petite vérole tue tout le monde. »

[21] *Journal de Verdun*, mars 1725; voir *Les correspondants de la marquise de Balleroy*, t. II, p. 341, lettre du 12 juillet 1721.

[22] De Lacoste, *Lettre sur l'inoculation de la Petite Vérole comme elle se pratique en Turquie et en Angleterre, avec un appendice*, in-12, Paris, 1723.

bourgonne : « On fait de lui et de son esprit tout ce que l'on veut[23]. »

On fait de lui surtout un des initiateurs du goût et un des parrains de la société du XVIIIe siècle. Quelques-uns de ses *Éloges*, et qui sont au nombre des meilleurs, datent de la Régence. Clarté, lucidité, finesse, élégance s'y trouvent dosées, mesurées, relevées d'esprit et de profondeur autant qu'on en doit mettre pour façonner un chef-d'œuvre. Ce sont, de préférence, des savants que ce lettré fait revivre, parce qu'il a le pressentiment de l'avenir promis à la science et qu'il sait à merveille son métier d'intermédiaire aimable, souriant et spirituel. Il ne compte pas comme savant, et son œuvre littéraire ne vaut guère, mais il est intelligent, curieux, contempteur de la tradition et épris de progrès, dédaigneux de l'autorité et respectueux de la raison. Sans être incrédule il a cessé d'être croyant, il lui suffit d'être sceptique, et toute sa malice ne va qu'à poser ironiquement des questions embarrassantes, sauf à esquiver respectueusement les réfutations péremptoires. Fontenelle est un informateur admirablement averti, l'esprit le plus cultivé de la fin du grand règne et, grâce à cela, l'introducteur désigné de la jeunesse impatiente de se produire.

Ce bel esprit tant décrié eut le goût et le talent d'intéresser, d'amuser, d'instruire. Son langage correct et poli devint l'annonciateur des découvertes les plus imprévues, parce qu'elles étaient confinées dans le domaine exclusif d'une corporation et d'un langage rébarbatifs. Charmé de ces récits qui semblaient autant de révélations, le public s'aperçut qu'il pouvait prendre intérêt et plaisir à des matières abstraites; de leur côté, les savants furent flattés de n'être plus réduits à une petite coterie et ils ambitionnèrent le succès et les applaudissements, moins peut-être pour eux-mêmes que pour l'honneur de la science qu'ils avaient cultivée. La langue s'enrichit et s'assouplit afin d'exprimer ce qu'il fallait, à tout prix, lui faire dire; la discipline de l'esprit gagna quelque chose à cette obligation d'exposer avec concision et clarté des notions qui n'excluaient pas les ressources du style et la simplicité de l'art.

Voltaire

Parmi ceux qui se dispensèrent des bons offices de Fontenelle, se trouvait un tout jeune homme de vingt ans. Fils d'une notaire au Châtelet, nommé Arouet, le temps lui avait manqué pour entasser les folies, mais il entassait les vers sur les vers et faisait alterner l'étude de la chicane avec les impromptus et la poésie.

[23] M. Marais, *op. cit.*, t. II, p. 265; mars 1722.

Ses peccadilles étaient en train de gâter tout à fait sa réputation quand le notaire, lassé de tant de frasques, accorda pour quelque temps son fils à un ami qui l'emmena près de Fontainebleau et l'entretint sur tous les tons de la gloire d'Henri IV et de la grandeur de Louis XIV. Dès que ce dernier fut mort, Arouet revint à Paris et s'y glissa dans la société frondeuse et libertine réunie au Temple. « J'eus l'honneur, disait-il, de prendre part à ses orgies. » Après quelques voyages imposés à Tulle, à Sully et à la Bastille, Arouet pensa faire peau neuve en changeant de nom, il se nomma lui-même Voltaire[24].

Œdipe

Dans sa chambre de la Bastille, le jeune homme avait repris une tragédie ébauchée dans l'étude de procureur; à peine libre, il en fit juge le petit aréopage de Sceaux, d'où la pièce ne fit qu'un bond chez les comédiens. Elle fut représentée le 18 novembre 1718, et, de ce jour, *Œdipe* lança le nom de Voltaire dans la gloire. Voltaire s'y trouva comme chez lui, accueillit avec avidité les éloges et se précautionna de son mieux contre les retours de fortune. Le succès d'*Œdipe* avait tout le ragoût d'un triomphe sur la religion, les spectateurs étaient trop éveillés pour ne pas faire l'application de vers tels que ceux-ci[25] :

Nos prêtres ne sont point ce qu'un vain peuple pense
Notre crédulité fait toute leur science.

Interprété avec talent par Dufresne et par Mlle Desmares, *Œdipe* connut un succès inouï puisqu'il compta jusqu'à quarante-cinq représentations. Brochures, critiques, défenses se mirent de la partie, ajoutant leurs cris discordants au bruit de la pièce fameuse[26]. Voltaire entretenait de son mieux ce qui aidait à sa réputation. Les épîtres, les badinages, les épigrammes fusaient sur ses lèvres et sous ses doigts; après le *Regnante Puero*, toutes les satires, toutes les licences, toutes les impiétés parurent sortir de son brillant esprit; on le soupçonna un moment d'avoir écrit les *Philippiques*.

La Henriade

Autre mécompte, et symptôme de la défiance qu'il inspirait; après l'arrestation de son ami le duc de Richelieu[27], compromis

[24] Ce sont les lettres des mots AROVET *Le Jeune*.

[25] *Œdipe*, act. IV, sc. I; voir act. II, sc. V; act. III, sc. IV et V.

[26] Quérard, *Bibliographie voltairienne*, in-8, Paris, 1848, p. 132-133, n. 727-741. *Les correspondants de Mme de Balleroy*, t. I, p. 370, 380, 383, 386.

[27] Ch Révillout, *Voltaire et le duc de Richelieu, leurs relations avant le mariage du duc avec Mlle de Guise* (1718-1734), *étude chronologique et littéraire à propos de la première lettre comme écrite par Voltaire à Richelieu*, dans *Revue des langues romanes*, 4e série, t. III, (t. XXXIII de la collection), p. 528-581.

dans le complot de Cellamare, la police l'invita à s'absenter de Paris pendant quelque temps, et Voltaire se rendit à Sully-sur-Loire, où « plus hardi en paroles qu'au combat », il s'attira une fâcheuse affaire[28]. De retour à Paris, il fait jouer *Artémise* qui tombe à plat[29] et « si prodigieusement que lui-même dit qu'il la trouvoit plus mauvaise que personne.. Un auteur, ajoutait-on, ne peut mieux se rendre justice[30] ». Mais l'affaire qui préoccupe alors Voltaire plus que tout le reste, c'est son poème épique qu'il promène de salon en villégiature, qu'il retouche et retravaille, et qui sera intitulé *Henri IV* ou bien *la Ligue*. « On en parle, dès 1720, comme d'une merveille[31]. » Il ne paraîtra que trois ans plus tard, mais pendant cet intervalle, Voltaire ne connaît pas le repos. Non content des succès mondains que lui attirent les poésies légères qu'il produit sans effort, il ressent l'aiguillon d'une carrière plus relevée, celle d'un philosophe, réformateur et guide de l'esprit humain. Il avait peut-être lu quelques articles du *Dictionnaire* de Pierre Bayle, vers 1713; sept ans plus tard, en 1721, il fréquente lord Bolingbroke au château de la Source, dans l'Anjou; et la philosophie déiste et sensualiste de ce personnage l'a certainement impressionné. Entre temps, il compose des vers pour la fête donnée à Saint-Cloud par le Régent à Mme d'Averne[32], sollicite la protection de Dubois, se fait bâtonner sur le pont de Sèvres par l'espion Beauregard à qui le secrétaire d'État Le Blanc, instruit du guet-apens, a seulement recommandé : « Fais donc en sorte qu'on n'en voye rien[33]. » A son tour, il s'offre à Dubois pour une mission d'espionnage[34] et prend congé du ministre par une flagornerie[35]; consulte Jean-Baptiste Rousseau sur son poème en gestation et se brouille avec lui. A la fin de l'année 1722, il se flattait encore de publier son poème en France, ayant, à force d'en donner lecture, fini par en tirer cinq cent écus de pension[36]. Mais averti que le privilège lui sera

[28] *M. de Caumartin à Mme de Balleroy*, 3 et 18 mai 1719, dans *op. cit.*, t. II, p. 51-52, 57.

[29] *M. de Caumartin à Mme de Balleroy*, 17 février 1720, dans *op. cit.*, t. II, p. 123-124.

[30] *M. de Caumartin à Mme de Balleroy*, 21, 26 février, dans *op. cit.*, t. II, p. 127-128, 131.

[31] M. Marais, *op. cit.*, t. I, p. 269, janvier 1720.

[32] Barbier, *Journal*, t. I, p. 144, juillet 1721.

[33] M. Marais, *op. cit.*, t. II, p. 311, juillet 1722.

[34] *Voltaire à Dubois*, 28 mai 1722.

[35] M. Marais, *op. cit.*, t. II, p. 538, septembre 1722.

[36] *X à Mme de Balleroy*, 9 janvier 1722, dans *op. cit.*, t. II, p. 411 ; *Le Mercure* dit : 2000 livres.

refusé, aussitôt il prend ses mesures pour faire imprimer l'ouvrage à Rouen, en secret, avec la connivence de quelques magistrats du Parlement, d'où il le fait introduire à Paris (juin 1723. *La Henriade* fit événement, plutôt à raison de l'auteur que du sujet; on ne s'entendit pas sur son compte. Le cardinal Dubois la fit examiner par son neveu pour savoir si rien ne pouvait choquer la Cour de Rome[37], les docteurs de Sorbonne y sentirent quelque venin semi-pélagien[38], les Jésuites y flairèrent un relent de jansénisme[39], les courtisans furent peu satisfaits[40]

Théologiens, Jésuites et courtisans en furent pour leurs critiques, le succès de la *Henriade* dépassa toute prévision. Ce fut de l'ivresse : la France avait donc enfin son poème épique! son Homère! son Virgile! Voilà ce qu'on disait partout, en lisant ce poème presque interdit; et l'on ne se doutait pas que cette épopée, loin de devenir jamais un vrai poème national, tomberait dans le discrédit, presque dans l'oubli, moins de cent ans après avoir été saluée comme une merveille de l'esprit humain[41]. De quoi était fait le succès qui accueillit son apparition? De l'éloge de la tolérance, de la réprobation de la guerre civile, de l'apothéose de Henri IV? Il n'y paraît pas, l'engouement était fait de rien, de la longue attente, du nom de l'auteur, de quelques nobles tirades et d'une multitude de mauvais vers; au-dessus de tout cela il planait une séduction à laquelle le Français n'est jamais insensible : la divinisation d'Henri IV c'était la satire de Louis XIV. Le feu Roi avait certes regagné dans l'opinion publique une assez belle place après les mésaventures du *Système*, mais on prenait quand même plaisir à lui retirer son auréole et à le faire descendre du rang des dieux, sauf à y faire monter son aïeul à sa place. La malice était plaisante et ce fut la malice qui amusa, séduisit, enchanta. Dans la *Henriade*, le pape et les évêques, l'armée et la noblesse, le feu Roi et les princes du sang recevaient coups de plume et coups de griffe, coups d'encens et coups d'épingles. Le public fut déridé et, comme ces lardons s'alignaient avec des majuscules, il crut y voir des vers et, du poème, fit une épopée.

37 *Voltaire à Thieriot*, Forges, juillet 1724, dans *Œuvres complètes*, édit. Beuchot, t. II, p. 111.

38 *Discours préliminaire de la tragédie d'Alzire* (1736), dans *Œuvres complètes*, t. IV, p. 159.

39 P. Lémontey, *op. cit.*, t. II, p. 216; *Le Nouvelliste du Parnasse*, Paris, 1731, t. II, p. 355-357, XXXIe lettre.

40 G. Desnoiresterres, *La jeunesse de Voltaire*, in-8, Paris, 1867, p. 300.

41 L. Crouslé, *Voltaire*, dans Petit de Julleville, *Histoire de la langue et de la littérature française*, 1898, t. VI, p. 97.

Voltaire venait d'être précédé par Montesquieu et le triomphe de la *Henriade* faisait écho à celui des *Lettres persanes*. Une malice plus sournoise, une imagination plus libidineuse, un scepticisme plus railleur avaient valu à ce livre, imprimé à Rouen sous la rubrique d'Amsterdam, un « débit prodigieux » et, en moins d'une année, quatre éditions et quatre contrefaçons[42]. En 1721, quand il parut, on ne s'étonnait plus que de très peu de choses. Le Régent avait bouleversé l'État, Dubois avait bouleversé les alliances, Law avait bouleversé les finances, il devait être permis aux littérateurs de bouleverser les idées. Montesquieu s'y employa. Son livre fut une œuvre de jeunesse, exactement de l'époque où il parut, c'est pourquoi il est spirituel, licencieux et impertinent, par dessus tout malin d'une malice recherchée et cruelle. La génération à laquelle il offre son ouvrage s'amuse au récit des voyages de Bernier, de Chardin et de Tavernier. Montesquieu lui fera entrevoir un Orient truqué, dont la transparence permet d'apercevoir les mœurs et les coutumes de l'Occident qu'il s'agit de critiquer; il saura être impitoyable pour se faire pardonner d'être superficiel. Montesquieu. Les *Lettres persanes*

Le don d'observation est médiocre, la critique des mœurs est d'ordre inférieur, mais l'observation est juste, le croquis rapide, la silhouette fixée d'un trait net et sec: cela ressemble plus à du journalisme qu'à de la littérature, seulement c'est un journalisme d'une qualité rare et d'une essence particulière. La satire politique y est mélangée avec le personnel, les pratiques et les ustensiles du sérail; le livre semble destiné au barbons et aux collégiens, il sera lu par tout ce que la Régence compte de futurs admirateurs de Crébillon, divertis par les détails scabreux, les sous-entendus obscènes et une gynécologie de mauvais lieu. Ce sérail, plus gascon que persan, parut une trouvaille; mais quand on apprit que l'auteur était président à mortier du parlement de Bordeaux, le contraste entre la grivoiserie du sujet et la profession de l'auteur emporta tout et décida le succès.

La forme épistolaire prêtait sa facilité à un ouvrage où toutes les questions agitées alors étaient effleurées en courant. Le décousu d'une correspondance, ses redites, ses retouches, expriment à merveille le mouvement de l'entretien d'une société qui passe d'une épigramme à une historiette et discute tour à tour les finances, la morale et le libre arbitre. Les institutions et les lois, les coutumes et les individus, les croyances et les privilèges

[42] Voir *Lettres persanes*, édit. des Bibliophiles, 1886. *Préface*, par M. Tourneux, p. V-XIII.

ne sont pas à l'abri, mais l'artifice oriental permet tout et l'islamisme reçoit sans broncher tous les coups destinés au christianisme. Montesquieu ne songe pas à être athée, il parle de Dieu, mais seulement *comme s'il existait.* « Quand il n'y aurait pas de Dieu, écrit-il, nous devrions toujours aimer la justice, c'est-à-dire faire nos efforts pour ressembler à cet Être dont nous avons une si belle idée, et qui, s'il existait, serait nécessairement juste. » Naigeon et Jérôme Lalande, à la fin du siècle, ne seront pas plus hardis. Montesquieu serait surpris de voir qu'il a fait école, car il croit la monarchie et l'Église si solidement assises qu'il les juge inébranlables et ne souhaite pas qu'on y touche; si on le fait, que ce soit « d'une main tremblante ». Mais une fois cette concession faite à la prudence, Montesquieu jette à pleine main les sentences comme des graines qui feront lever l'esprit révolutionnaire. « Je ne puis comprendre, écrit-il, comment les princes croient si aisément qu'ils sont tout, et comment les peuples sont si prêts à croire qu'ils ne sont rien. » La noblesse n'est pas plus épargnée et, à partir de 1721, beaucoup se répéteront qu'« un grand seigneur est un homme qui voit le roi, qui parle aux ministres, qui a des ancêtres, des dettes et des pensions, prend sa prise de tabac avec hauteur, se mouche et crache avec flegme, et caresse son chien d'une manière offensante aux hommes ». La race ne risque pas de s'en perdre car « le corps des laquais, plus respectable en France qu'ailleurs, est un séminaire de grands seigneurs. Ceux qui le composent prennent la place des magistrats ruinés, des gentilshommes tués et quand ils ne peuvent pas suppléer par eux-mêmes, ils relèvent toutes les grandes maisons par le moyen de leurs filles, qui sont comme une espèce de fumier qui engraisse les terres montagneuses et arides. »

Le clergé est transpercé et la religion souffre tout. On se représente généralement le mouvement philosophique comme une explosion soudaine, à peine pressentie par quelques sursauts et quelques lueurs avant l'année 1750. La modération de Montesquieu, l'indifférence de Prévost, les quelques incartades de Voltaire donnent le change sur l'esprit régnant au début du XVIIIe siècle. Les entraves apportées au commerce de la librairie ne permettent pas de prendre une idée précise de l'état de l'opinion politique et religieuse. Cependant on rencontre dès la fin du XVIIe siècle et dans les premières années du XVIIIe, des négations hautaines, radicales, véhémentes, injurieuses, des négations cuirassées d'érudition et soutenues de science ou de métaphysique, qui heurtent tout l'appareil de dogme, d'histoire et

de philosophie sur lequel le christianisme repose. Mais ces négations, sauf exception, sont demeurées manuscrites, ou toujours, ou longtemps. Or ces manuscrits circulaient, les copies s'en multipliaient, on les payait parfois assez cher. Il existait des ateliers et des marchands de manuscrits dangereux, écrits jansénistes, libelles diffamatoires, ouvrages impies. La police les traquait[43].

L'abbé de Saint-Pierre

Elle ne dédaignait pas de surveiller l'abbé de Saint-Pierre. Non qu'il fût dangereux, on ne le lit plus de nos jours, on ne le lisait guère sous la Régence que pour le plaisanter, et cependant plusieurs ont pensé d'après lui et comme lui. Sa clairvoyance s'embrumait d'utopies et s'égarait à la poursuite de toutes sortes d'ingrédients chimériques. Louis XIV avait enterré tous les faiseurs de systèmes : Catinat, Vauban, Boisguilbert, Fénelon, mais l'abbé de Saint-Pierre enterra Louis XIV et voulut sa revanche à lui. Il marchait vers l'avenir avec une confiance imperturbable et il le prédisait dans un jargon lamentable, accouplant des mots qu'on ne se rappelait pas avoir vu rapprochés comme : garanties civiles, égalité sociale, droit de suffrage, liberté d'examen. On n'écoutait guère, ou bien on s'égayait de ces folies, mais l'abbé allait son chemin, toujours discourant et écrivant, ayant fait provision de patience et supérieur au découragement. « Quand j'arrivai à Paris, raconte-t-il, je disputais avec tout le monde; enfin m'étant aperçu que la raison ne ramenait personne, j'ai cessé de disputer. » Il ne disputa plus, il exposa, il raisonna, il démontra, il fatigua, s'insinuant, s'accrochant, plus gênant que gêné, parlant sans cesse dans une société où on lisait peu, mais où on causait beaucoup, et il arriva que ses idées ne s'imposant pas, il imposa sa personne. C'était un résigné; il avait pris son parti d'être importun, de déplaire, ne connaissant pas d'autre moyen de faire pénétrer ses idées et de faire écouter ses plans. Deux choses lui devinrent indifférentes plus que tout au monde : l'ennui qu'il apportait aux autres et le ridicule qui s'attachait à lui-même. « Les hommes, avait-il coutume de dire, sont comme des enfants; il faut leur répéter

[43] G. Lanson, *Questions diverses sur l'histoire de l'esprit philosophique en France avant* 1750, dans *Revue d'Histoire littéraire de la France*, 1912, t. XIX, p. 2-4; *Origine et premières manifestations de l'esprit philosophique dans la littérature*, dans *Revue des Cours et Conférences*, 26 décembre 1907 au 21 avril 1908 (conduit en gros le sujet de 1680 à 1715) : *La guerre des philosophes contre l'Église et la religion dans la première partie du XVIIIe siècle d'après les manuscrits conservés dans les bibliothèques publiques*, dans *Bulletin de la Société d'Histoire moderne*, 1911. p. 38-40.

cent fois la même chose. » Il répétait donc; saus se lasser, mais non pas sans lasser.

En 1718, sa *Polysynodie* parut un outrage au feu Roi et lui attira des tracas, l'abbé n'en écrivit pas une ligne de plus et n'en prononça pas une parole de moins, il était dit qu'il ne devait s'arrêter jamais, il allait donc, répandant ses idées avec la régularité d'une mécanique et la sérénité d'un automate. Ce n'était pas des idées *entrantes*, elles étaient plutôt rebutantes, au moins par le style; cependant il a prédit et il a prêché plusieurs innovations ou réformes qui se sont vues depuis, mais les a-t-on vues parce qu'il les avait annoncées ou quoiqu'il les eût prônées, on ne saurait le dire, et il importe peu de le tirer au clair. Les contemporains l'ont bafoué, la postérité l'a pillé; s'il avait été spirituel il aurait dit : « On me fusille, mais on vide mes poches. » Parmi les détrousseurs on rencontre Voltaire, Montesquieu, Rousseau qui l'ont lu, résumé, épuré, débité, mis en circulation après l'avoir refrappé et monnayé à l'effigie et au cours du jour. Pour bien entendre à quel point l'abbé et ses idées comptaient pour peu de chose, il suffit de se rappeler que l'Académie a pu l'exclure sans que la vigilante Sorbonne ait songé à le relancer lui ni ses idées.

Ses idées n'étaient pas toutes chimériques, mais elle étaient prématurées. Deux siècles ont passé et, suivant son vœu, l'élection est devenue un des rouages de la machine gouvernementale; non que les magistrats, les officiers, les prêtres, les rois fussent, comme le voulait l'abbé, désignés par le scrutin, mais la nation recourt à l'élection et lui remet le choix de ses représentants politiques. De même l'abbé de Saint-Pierre préconise l'abolition du droit d'aînesse et de la vénalité des charges, la réforme de la taille, le développement de l'instruction primaire, la publication d'un journal officiel[44]. S'il se trouvait dans tout ceci beaucoup à corriger, il ne s'y trouvait rien à supprimer et lorsque de plus sages que lui ne voyaient dans le despotisme que la garantie d'une immuable félicité, l'abbé dénonçait cet idéal ruineux et affirmait que l'âge d'or n'était pas dans le passé, mais qu'il fallait contraindre l'avenir à l'enfanter[45].

La prose française

Si novateur et révolutionnaire qu'il fût par les idées, l'abbé de Saint-Pierre restait archaïque par son style et dépaysé au milieu

[44] J. Drouet, *L'esprit pratique de l'abbbé de Saint-Pierre*, dans *Revue du Dix-huitième siècle*, 1914, t. II ,p. 161-174; C. Paultre, *La taille tarifiée de l'abbé de Saint-Pierre et l'administration de la taille*, in-8, Paris 1903.

[45] P. Albert, *La littérature française au XVIII*e *siècle*, in-12, Paris, 1895, p. 41-42.

d'une société qui ne s'exprimait plus dans la langue en usage sous le feu Roi. Un changement s'opérait dans la prose française, encore embarrassée et comme bordée de locutions massives qui retardaient sa vive allure. On s'aperçut, vers le temps de la Régence, que chargée d'articles et d'auxiliaires, et privée d'inversions et de désinences sonores, cette prose piétinait dans l'ornière des langues anciennes et qu'il lui fallait une marche plus rapide et une construction plus svelte. Aussitôt des protestations retentirent, l'académie de Soissons dénonça la tendance nouvelle à introduire la concision, le savant Jean Leclère annonça la déchéance rapide d'un idiome trop souple et élégant. C'est cependant cette prose nouvelle dont Dubois fait usage dans ses dépêches (?) comme Massillon dans le *Petit-Carême* (1718) et l'abbé Prévost dans *Manon Lescaut*.

« Voici un livre populaire. Grand, très grand événement. Il ne paraît qu'en 1727, mais il est certainement écrit, ou du moins commencé vers le temps qu'il raconte, vers les cruelles années des enlèvements pour le Mississipi[46]. » Et Michelet y tient, il y reviendra : « Quand on sait lire, écrit-il, on lit très clairement que *Manon* est de la Régence et nullement du temps de Fleury[47]. » En effet, quand on lit cette histoire graveleuse et touchante qui rappelle la plus étrange tentative matrimoniale qu'ait suscitée une de nos anciennes colonies, il est impossible de reporter le livre après la Régence.

Manon Lescaut

Pourquoi Manon Lescaut, dès la première scène,
Est-elle si vivante et si vraiment humaine
Qu'il semble qu'on l'a vue et que c'est un portrait?...

Pourquoi? demande Musset. Parce que ce torrent de passion, de larmes et de boue c'est la magique peinture de ces fiévreuses années qu'on nommera toujours « la Régence ». Le chevalier des Grieux et Manon arrivent de leur province, lui à dix-sept ans, elle à quinze et se mettent bien vite au niveau de la corruption de Paris. On a tout tenté pour les identifier, les suivre, leur constituer un état-civil, retrouver leur trace. Ces recherches sont

[46] J. Michelet, *Histoire de France, La Régence*, édit. Le Vasseur, 1883, p. 308.

[47] *Ibid.*, p. 81, note. C'est en octobre 1728, et non 1727, que Mlle Aïssé fait allusion à Manon dans une lettre à Mme de Calendrini, *Lettres de Mlle Aïssé*, in-12, Paris, 1873, p. 271; H. Harrisse, *L'abbé Prévost. Histoire de sa vie et de ses œuvres d'après des documents nouveaux*, in-12, Paris, 1896, p. 125-131.

agréables, elles sont parfois utiles, lorsqu'elles nous montrent que le début et la fin du roman sont de véritables chapitres d'histoire coloniale où l'exactitude des détails avive l'émotion du récit. Ainsi le conteur a fait œuvre d'historien, il a évoqué les scènes d'un drame sur lequel les uns s'étaient attendri pendant que d'autres gouaillaient, et l'épisode qu'il conte prend place vers 1719 ou 1720, lorsque se multiplièrent les convois de « filles de joie » à la Louisiane. Entre sa sortie du noviciat des Jésuites et son entrée au noviciat des Bénédictins, Prévost a dû rencontrer de ces convois. Les charrettes des filles étaient encadrées d'archers en armes, mais toutes les filles n'étaient pas d'abominables gourgandines, et parmi elles se trouvaient de malheureuses enfants comme cette petite de Neufchèze qu'on a mise au couvent, par trois fois et trois fois s'est sauvée. Elle s'est crue bien cachée dans une maison suspecte, mais on l'y a découverte et elle part pour « Micicipy ». La véritable Manon c'est Prévost qui l'a rencontrée, ensuite parée dans son imagination, abritée dans son cœur, embaumée et ensevelie à jamais non pas auprès du lac Pontchartrain, mais dans le roman fameux, qu'on ne mit en vente qu'au mois de juin 1731 aux vitrines des libraires d'Amsterdam, mais qui circulait dès 1728 et probablement plusieurs années plus tôt, manuscrit rédigé peut-être dès 1720 ou 1721.

Le beau côté de l'affaire n'est pas que Prévost se soit épris de Manon, gentille et caressante, enjouée et frivole, fruit délicieux et gâté d'une civilisation exquise et corrompue; le beau côté c'est que Prévost auteur lâche et diffus, cette fois, sous l'aiguillon d'une rêverie ardente, se soit mis à écrire bien. Il n'avait pas de génie, mais il eut quelques jours de talent et le charme dont sa plume a paré la fillette impudique a été pour elle comme une absolution. « Cent ans après, elle corrompt encore », a écrit Michelet; et deux cents ans après aussi!

.........Ah! folle que tu es,
Comme je t'aimerais demain, si tu vivais!

lui crie Musset. Mais elle vit toujours, elle vit telle que Prévost l'a créée : joli animal que son instinct conduit, qui sait que le péché lui va, qu'elle en est plus jolie, aimée, désirée et payée davantage. Sa souillure revêtue d'innocence n'est qu'une guenille, sa dépravation corrigée d'espiéglerie n'est qu'une vilenie dont elle s'embarrasse peu, n'aimant et ne poursuivant qu'une chose : le plaisir. Tour à tour rouée et naïve, cynique et câline, cette prostituée n'est qu'incomplètement pervertie; la souffrance présente et la mort prochaine réveilleront dans son « cœur trois

fois féminin » des forces assoupies, ignorées d'elle même, d'autant plus intactes et vivaces que ses égarements les ont respectées. Celle qui portait l'inconstance jusqu'à la folie deviendra fidèle jusqu'au sacrifice, cette fille amollie par l'habitude du plaisir se raidira à tout souffrir, la fuite, le désert, la mort même, pour l'amour du chevalier que sa précoce « expérience » avait dévoyé et corrompu.

Le chevalier des Grieux c'est l'abbé Prévost. Ses supérieurs monastiques nous l'ont montré : « Cheveux blonds, yeux bleus bien fendus, teint vermeil, visage plein »; lui-même s'est fait connaître le plus faible, le plus inconstant, le plus inoffensif des hommes en qui « la passion violente rend la raison inutile. » Cette passion qu'il redoute il s'y abandonne, mais il la condamne parce que « n'étant pas capable d'étouffer entièrement dans le cœur les sentiments de la vertu, elle empêche de la pratiquer ». Ces aspirations iront rejoindre les projets de vie paisible et solitaire : jardin, bibliothèque, conversation, frugalité, sage arrangement que bouleverse le souvenir et le regret de Manon. Dès qu'elle se montre à lui, il oublie et il abandonne tout pour elle; il la suit partout, au tripot et jusqu'à l'escroquerie, parce que l'amour excuse tout et autorise tout. Il ne s'en repent pas, ne s'en cache même pas, au contraire, il réclame pour son caractère l'estime et l'admiration. Dans l'*Avis au lecteur*, Prévost explique comment « le public verra dans la conduite de M. des Grieux un exemple terrible de la force des passions », il prétend exposer par l'exemple « de ce jeune homme faible et aveugle et de cette jeune fille corrompue » tous les dangers du déréglement. Voici pourquoi il écrit ce livre brûlant peut-être au lendemain de l'aventure et pendant son année de noviciat; il y découvre une œuvre morale, il y dépose toute passion, toute amertume, toute langueur corruptive pour faire œuvre, croit-il, d'apologiste et de convertisseur! Éclose dans une cellule, l'*Histoire de Manon Lescaut* s'y haussa à la dignité d'une confession, elle fut un délassement à des travaux plus arides et une récréation entre deux notices latines ajoutées au *Gallia christiana*[48].

[48] P. Heinrich, *L'abbé Prévost et la Louisiane; étude sur la valeur historique de Manon Lescaut*, in-8, Paris, 1907; on y trouvera tous les textes utiles à l'histoire des déportations « à Mississipi »; V. Schrœder, *L'abbé Prévost, sa vie, ses romans*, in-8, Paris, 1908; Marc de Villiers, *Histoire de la fondation de la Nouvelle-Orléans*, 1717-1728, in-8, Paris, 1917; A. Beaunier, *La véritable Manon Lescaut*, dans *Revue des deux mondes*, 1918, 6e série, t. XLVII, p. 697-708; Edmond, *L'abbé Prévost à l'abbaye de Jumièges* (1721), dans

Académies

Tout conspirait alors à la prospérité des lettres. L'exemple donné par le Régent portait des fruits; non content de favoriser et de protéger savants, artistes et écrivains, le prince les attirait auprès de sa personne, les entretenait de leurs travaux avec une curiosité trop bienveillante pour qu'on songeât à lui reprocher ce qu'elle pouvait avoir de prétentieux[49]. Fontenelle et Mairan, Vertot et Longepierre entretenaient le duc d'Orléans, plaidaient auprès de lui la cause des académies, attiraient son attention sur la Bibliothèque du Roi qui lui dût son nouveau et vaste logis, l'hôtel de Nevers que Law avait occupé un instant avec sa banque, et qu'elle n'a plus quitté[50]. L'académie des Inscriptions et Belles-Lettres garda, elle aussi, le nouveau titre que le Régent lui imposa. En même temps qu'il fondait les universités de Dijon et de Pau[51], quatre courtisans dotaient les académies provinciales de Lyon, de Bordeaux, de Marseille et de Pau, prélude et promesse du *Club de l'entresol.*

Erudition

Ces institutions devaient favoriser la transmission des disciplines savantes en honneur pendant le dernier règne. Des vieillards illustres disparaissaient les uns après les autres comme s'éteignent les flambeaux d'une fête qui finit. Le Père Malebranche et le savant évêque Huet succombaient exténués de vieillesse mais encore laborieux, l'abbé de Choisy et l'abbé Fleury revoyaient leurs « Histoires » mémorables[52], Mme Dacier terminait sa longue fréquentation d'Homère[53] tandis que le Père Lelong succombait à la tâche[54]. Mais des érudits plus jeunes, non moins laborieux ni moins savants allaient suivre. Dom Pierre Coustant éditait les lettres des Papes, Dom Bernard de Montfaucon expliquait les monuments de l'Antiquité et ceux de la Monarchie française dont son confrère Martin Bouquet entreprenait de raconter l'histoire à l'aide des seuls textes authentiques pendant que Dom de Sainte-Marthe refondait ce *Gallia christiana* auquel travailla quelque temps l'abbé Prévost. Fréret et l'abbé Dubos approfondissaient l'étude des origines nationales en même temps que Félibien, Sauval, Lobineau introduisaient méthode et critique dans l'his-

Bulletin historique trimestriel de la Société des antiquaires de la Morinie, 1897, t. IX, p. 263.

[49] *Mémoire de l'Académie des Inscriptions*, t. I, p. 28.

[50] *M. Caumartin de Boissy à Mme de Balleroy*, janvier, septembre 1721, dans *op. cit.*, t. II, p. 257, 357, 498; J. Buvat, *Journal*, t. II, p. 300; octobre 1721.

[51] M. Marais, *op. cit.*, t. II, p. 356-358; septembre 1722.

[52] Barbier, *Journal*, t. I, p. 209; avril 1722.

[53] M. Marais, *Journal et Mémoires*, t. II, p. 391-392; août 1720.

[54] M. Marais, *op. cit.*, t. II, p. 177-178; juillet 1721.

toire de Paris. La connaissance des provinces entrait dans une voie féconde avec l'*Itinerarium burgundicum*, écrit posthume de Dom Jean Mabillon et le *Voyage littéraire de deux bénédictins*, Dom Martène et Dom Durand, convaincus eux aussi que la science et le travail sont des devoirs monastiques. Dans une autre direction de recherches, l'abbé Savary achevait son *Dictionnaire de commerce*, ouvrage sans exemple et imprimé par souscription[55]; car ce n'est pas un des moindres sujets d'étonnement d'une telle époque que le succès de ces gros livres. L'*Antiquité expliquée* de Montfaucon a été mise en vente à trois cents livres, peu après on l'achète quatre cents, elle monte à cinq cents et l'on dit qu'elle ira bientôt à sept cents livres. « C'est un vrai Missisipi » déclare un souscripteur[56].

Beaucoup de noms pourraient être ajoutées à ceux-ci[57], mais il semble peu utile de rappeler auteurs et ouvrages tombés dans un juste oubli. Ni le P. Daniel ni l'abbé Raguenet ne sont des historiens, ni Du Tot et La Jonchère des économistes, ni le président Bouhier et l'abbé de Dangeau des littérateurs. A l'étranger, des protestants réfugiés en Prusse, en Hollande ou en Angleterre y écrivent, dans une langue saine mais terne, des livres accueillis avec faveur et délaissés avec raison. Les auteurs introduits sous le voile d'une traduction furent peu nombreux et peu recherchés. L'Espagne n'est représentée que par l'histoire de Mariana et quelques contes, l'Italie par des fadaises comme le Roland amoureux de Boyardo et le Voyage de Garneri Carreri, l'Angleterre par un plus grand nombre d'écrits, entre autres plusieurs traités philosophiques de Locke, la théologie de Clarke et Collins, les sermons de Hoadly, l'optique de Newton, le conte du Tonneau, certains poèmes de Pope et le *Robinson Crusoé*[58]. Littérature étrangère

Les *Mémoires* historiques du cardinal de Retz avaient ouvert une veine nouvelle où l'intérêt est fait de malice et d'indiscrétion. Successivement parurent les mémoires de Gourville, de Joly, du comte de Brienne, de Mme de Motteville soulevant un vif intérêt[59], que surexcitait la malveillance du gouvernement pour ces révélations parfois embarrassantes. Les *Mémoires* de Mlle de Montpensier furent saisis et brûlés par ordre du Régent, on Entraves à la presse

[55] M. Marais, *op. cit.*, t. II, p. 466; juin 1723.

[56] *M. Caumartin à Mme de Balleroy*, 8 décembre 1719, dans *op. cit.*, t. II, p. 87.

[57] P. E. Lémontey, *op. cit.*, t. II, p. 470 suiv.

[58] Sur l'accueil fait en France au Robinson Crusoë, voir *Les Correspondants*, t. II, p. 182 : *Archiv. de la Bastille*, t. XII, p. 515 : « très mauvais ouvrage pour les mœurs de la religion ».

[59] M. Marais, *op. cit.*, t. II, p. 462; juin 1723.

s'en consola en disant : « Nous les aurons par la Hollande[60]. » L'Angleterre nous fournissait aussi de livres interdits car le régime de la librairie loin d'être adouci fut aggravé pendant la Régence : le 12 mai 1717, une déclaration royale ajoutait la peine du carcan aux moyens employés jusqu'alors pour contenir la presse. Toutefois une combinaison imprévue servit utilement la science historique. Les idées de calcul introduites par Law suggérèrent l'expédient des souscriptions applicables surtout aux vastes publications scientifiques. Ce mélange d'escompte et de crédit qui assura au libraire des facilités pour fabriquer, et à l'acheteur pour payer, permit de tenter et de faire réussir de fortes entreprises avec de faibles moyens[61].

Critique

Quatre journaux gouvernaient ce qu'on était convenu de nommer la « république des lettres ». Le *Mercure de France*, le *Journal des Sçavans*, celui de *Trévoux* et celui de *Verdun*. Ces publications mensuelles bornaient leur rôle à celui de rapporteurs, ils ne jugeaient point, ils « extrayaient », et si la charité était sauve la critique n'y gagnait rien. Ces analyses incolores évitaient toute personnalité, toute observation amère contre l'ouvrage[62], à l'exception du *Journal de Trévoux* impuissant à garder son sang-froid lorsqu'il rencontrait sur son chemin un écrit janséniste. Une méthode si peu en rapport avec celle qui a prévalu depuis était déjà condamnée à disparaître dans le plus bref délai. Le 1er janvier 1724 parut un nouveau *Journal des Sçavans* dirigé par l'abbé Bignon et qui allait sonner le glas de l'ancienne façon. « Les auteurs n'en demeurent pas à de simples extraits, nous dit Mathieu-Marais; ils critiquent, ils censurent, ils disent leur avis, et parlent hardiment de toute matière. Cela ne peut pas durer[63]! » Cela dura néanmoins.

Théâtre

La critique théâtrale était plus scrupuleuse encore. Tant que la pièce était la propriété de l'auteur, le *Mercure*, qui seul parlait des théâtres, se contentait de publier l'analyse que lui adressait l'auteur lui-même, ou d'annoncer, en cas de retard, que l'auteur ne la lui avait pas encore envoyée. C'est seulement après un certain nombre de représentations, et lorsque l'ouvrage appartenait aux comédiens, que le journaliste risquait des observations critiques aussi tardives qu'insipides et superflues. Du reste, à

60 *M. d'Argenson à Mme de Balleroy*, 15 janvier 1719, 26 septembre 1721, t. II, p. 358.

61 P.-E. Lémontey, *op. cit.*, t. II, p. 477.

62 Montesquieu, *Lettres persanes*, lettre CVIIIe.

63 M. Marais, *op. cit.*, t. III, p. 96; mars 1724; il ajoute « M. de Sallo finit bientôt le sien pour avoir pris cette route ».

l'exception d'*Œdipe*, le théâtre de la Régence est d'une grande médiocrité. Dancourt donne les *Curieux de Compiègne*, Le Grand, *Cartouche ou les Voleurs*, Lagrange-Chancel fait représenter *Oreste et Pylade*, et vingt autres rapsodies font défiler tout le répertoire classique : *Antiochus* et *Electre*, *Caton* et *Romulus*, *Sémiramis* et *Pyrrhus*, etc. Les auteurs comiques s'évertuent sans mieux réussir[64].

La poésie légère n'inspire aucun talent en dehors de Voltaire et on peut omettre la mention et jusqu'au souvenir des tragédies de collèges, latines ou françaises, il n'importe guère. La chanson ne peut pas obtenir plus d'indulgence. Pour quelques couplets malicieux, il faut subir des montagnes de sottises grivoises ou malsaines. Brevets de calotte ou *cacotès*, mirlitons[65], noëls[66], tout ce fatras collectionné par Maurepas, Marais, Barbier, Desfontaines et la Monnoye croupit dans des recueils qui n'ont de satirique que le nom[67]. Chanson

La musique fut tout aussi indigente et on éprouve comme une humiliation en parcourant la liste des inconnus qui représentaient alors la science de la composition musicale. Mouret, qui fut, à proprement parler, le musicien de la Régence, se distingua par la grâce et nota de jolies chansons. La musique de Lulli gardait ses admirateurs passionnés. Des comédiens ambulants parcouraient les provinces, et, s'ils ne pouvaient jouer les pièces entières, ils choisissaient différents actes dans des pièces diverses. Lyon, Marseille, Bordeaux, Strasbourg, Orléans, Tours, d'autres villes d'une médiocre population, possédaient des académies de musique et des salles de concert. Des femmes qualifiées, des hommes considérables chantaient sans inconvenance dans des assemblées publiques. Dès le commencement du XVIII[e] siècle, les instruments à cordes s'étaient introduits dans le chant des églises. On y employa ensuite des acteurs des théâtres, et même, dans quelques couvents, des comédiennes cachées derrière un rideau, que leur coquetterie entr'ouvrait souvent. Cette licence doit d'autant moins surprendre que les églises, jalouses d'attirer la foule, Musique

[64] J. Vic, *Les Dominos*, dans *Revue du Dix-huitième siècle*, 1917, p. 289-335; G. Leroy, *Néricault-Destouches, membre de l'Académie française, gouverneur des ville et chasteau de Melun*, in-8, Paris, 1862 ; M. Marais, *op. cit.*, t. III, p. 22.

[65] M. Marais, *op .cit.*, t. II, p. 466 ; juin 1723 ; Barbier, *Journal*, t. II, p. 285 ; juin 1723.

[66] M. Marais, *op. cit.*, t. II, p. 444, avril 1723, J.-B. Morin, *La Monnoye et ses noëls bourguignons. Examen critique de cet ouvrage*, in-8, Dijon, 1905.

[67] Voir A. Genty, *Chansons de la Régence. Trois chansons attribuées au Régent*, in-16, Paris 1861.

et privées de musique sacrée, dont la France était alors fort indigente, s'empressaient d'adapter aux paroles saintes les airs le plus à la mode. On chantait beaucoup alors et la musique faisait une partie essentielle de l'éducation noble, la bourgeoisie y attachait moins d'importance. Cependant l'ignorance restait grande et générale. Le luth vieillissait et le theorbe encore plus. Le clavecin et la basse de viole étaient, sous la régence, les instruments favoris. Un préjugé éloignait du violon et de l'accompagnement, qu'on regardait comme la ressource des gens du métier. La difficulté de l'un et de l'autre pouvait bien au fond être la cause réelle de ce dédain, car la science était peu commune. Des sonates de Corelli étant arrivées à Paris en 1718, le Régent ne trouva point de violon en état de les faire entendre, et il envoya Batiste à Rome pour étudier et nous aplanir les difficultés de la composition italienne. L'Italie possédait alors Pergolèse, l'Allemagne avait Haendel, la France n'avait rien à leur envier; en 1722, J. Rameau publiait un livre qui ouvrait à la science musicale des perspectives nouvelles : le *Traité de l'harmonie réduite à ses principes naturels*.

Théâtre de la foire

A égale distance de la poésie et de la musique, le théâtre de la foire subsistait à coups de malices et de gaillardises. Le Sage fournissait son répertoire de quelques couplets que sauvait le souvenir de *Turcaret* et le succès de *Gil Blas*, en attendant que Piron prodiguât sur la scène foraine les étincelles de sa verve. Jusqu'à lui la grosse farce alourdit le genre qui, comme la chanson, ne touche à la littérature que par ses prétentions.

Polémique religieuse

Et on en peut dire autant d'une autre variété représentée par deux pièces si complètement oubliées qu'on se figure non sans peine l'enthousiasme qui accueillit le poème *De la Grâce*, par Louis Racine (1720) et la joyeuse satire de l'abbé de Grécourt intitulée *Philotanus* (1719); pièces qu'il faudrait classer parmi la polémique religieuse[68].

Le poème de *la Grâce*

Le poème *De la Grâce* fut terminé à Fresne, à l'aide des conseils du chancelier Daguesseau et sous l'aiguillon de ses critiques; c'est un ouvrage tout pénétré des préoccupations de la querelle janséniste et si ennuyeux qu'on prit le parti de le louer sans réserve afin de se dispenser de le lire. C'était bien là cette éloquence trop pompeuse et toujours vide que Daguesseau assénait à heure dite et à jour fixe sur son auditoire résigné. Style solennel, images grandioses, rhétorique apprêtée, locutions em-

[68] Lémontey a rappelé le livre de Mlle de Beaumont et la réfutation de J. Lenfant : Il suffit, *op. cit.*, t. II, p. 482.

phatiques, glaciales prosopopées, tout le matériel du sublime est là dans les mots et dans les idées, mais tout cela défile dans une lenteur de pensée et de diction, avec un effort et un artifice, une magnificence si accablante qu'on se dérobe et qu'on ouvre *Philotanus*[69].

Le *Philotanus*

C'est l'œuvre d'un chanoine de Tours, nommé l'abbé de Grécourt, « un grand diable de prêtre, bien pourvu de gueule, bien fendu de jambes, beau décrotteur de matines, beau dépendeur d'andouilles; ce grand personnage ne donne pas un poème à lire, il le récite à table, lorsqu'on a renvoyé les valets, une bouteille vis-à-vis de lui, qui se renouvelle au moins une fois. Il n'a pas d'autre façon de réciter et, si le vin n'étoit pas bon, au premier coup finiroit son récit. Le poème est composé de quinze cents vers; on ne peut pourtant pas dire que c'est de la poésie, c'est de la prose rimée. Le sujet est traité avec badinage, sérieux... et très théologique... (!). Le poète raconte que, se promenant dans la campagne, il rencontra sous un buisson quelque espèce de haillon; que, s'étant approché, à la queue tordue et aux cornes il reconnut que c'étoit Satan; qu'il défit de son col son scapulaire et le cordon de Saint-François dont il lui passa un nœud coulant; qu'il le traîna sur le bord d'une mare qu'il convertit au même moment en eau bénite; qu'il menaça de l'y jeter s'il ne lui répondoit exactement vrai, qu'il lui en fit même essuyer une flaquée... et le diable, bien tremblant, répondit à toutes ses questions, donna son nom : *Philotanus*, conta tout ce qu'il avoit fait à Rome avec le Pape et les cardinaux, les intrigues de la Cour de France, etc.[70] » On voit la veine et on devine sans trop de peine à quelle découvertes elle conduit; les Jésuites y sont fort maltraités comme on pouvait s'y attendre.

Il a semblé inutile de déterminer avec précision la place des lettres pendant la Régence[71] dont il reste à parcourir les derniers événements.

[69] M. Marais, *op. cit.*, t. II, p. 370-372, novembre 1722; *Les correspondants de Mme de Balleroy*, 7 décembre 1722, t. II, p. 503.

[70] *M. Caumartin de Boissy à Mme de Balleroy*, 15 mai 1719, dans *op. cit.*, t. II, p. 55-57.

[71] On ne dit rien dans ce chapitre du fameux roman *Gil Blas de Santillane* dont la première partie (tomes Ier et IIe) publiée en 1715, a été écrite dans les derniers temps de Louis XIV; la deuxième partie, (tome III, en 1724. Alors le tableau de genre prend les dimensions d'un tableau d'histoire; aux scènes de la vie privée succèdent les incidents de la Cour, des ministères, de l'administration. Dans l'intervalle de 1715 à 1724, Le Sage a regardé la Régence, élargi son cadre et, à défaut d'idées, ses observations. G. Lanson, *Histoire de la littérature française*, 1906, p. 663.

CHAPITRE LXI

La dernière année de Dubois

(10 novembre 1722-10 août 1723)

Famille du Régent. — Drapiers. — Boulangers. — Nouvellistes. — Actes notariés. — Maladie du Roi. — Majorité. — Lit de justice. — La dernière phase de Dubois. — L'abbaye de Saint-Bertin. — L'Académie française. — Autres honneurs. — Lutte contre le maréchal de Villeroy et contre le duc de Chartres. — Intervention du chevalier Schaub. — Toute-puissance de Dubois. — Vengeance de Dubois. — Exil de Le Blanc. — Disgrâce de Belle-Isle. — Activité débordante de Dubois. — Sa maladie. — Ses violences de langage. — Crise prochaine. — Dernières journées. — 4 août. — 6 août. — 7 août. — 9 août. — Confession. — Entrevue avec le duc d'Orléans. — Opération. — Agonie et mort. — La succession.

Au retour du sacre, l'instruction politique du Roi fut suivie avec plus d'assiduité. Dubois ne voyait pas sans inquiétude approcher la majorité, il en prit occasion pour arracher au Régent une décision malaisée à obtenir. Après avoir vécu en public avec la duchesse de Fallary[1] et avec la comtesse de Parabère[2], le duc d'Orléans avait affiché Mme d'Averne, femme d'un officier aux gardes[3]; mais son « vieux sérail » ne renonçait pas à la lutte[4]. Quoiqu'il eût dit, « Nous ne sommes pas de fer, il faut se ménager[5] », le prince ne parvenait plus à se débarrasser des tracasseries[6] et des débauches[7] dont l'éclat pouvait lui nuire dans l'esprit d'un jeune roi timide et peu disposé à badiner sur ces ma- Famille du Régent

[1] M. Marais, *Journal et Mémoires*, t. II, p. 72; février 1721.

[2] M. Marais, *op. cit.*, t. II, p. 156; juin 1721; Buvat, *Journal*, tome II, p. 268, juillet 1721; *Correspondants de Balleroy*, t. II, p. 342.

[3] M. Marais, *op. cit.*, t. II, p. 156-157, 159, 181, 186, 266, 317; Buvat, *op. cit.*, t. II, p. 276; *Les Correspondants de Mme de Balleroy*, t. II, p. 310, 344, 346, 376, 390.

[4] M. Marais, *op. cit.*, t. II, p. 217; décembre 1721.

[5] M. Marais, *op. cit.*, t. II, p. 221; janv. 1722.

[6] M. Marais, *op. cit.*, t. II, p. 122, 216; avril, décembre 1721.

[7] *M. de Caumartin à Mme de Balleroy*, 23 février, dans *op. cit.*, t. II, p. 427-430.

tières[8]. Il fallait sacrifier la maîtresse en titre; le duc d'Orléans, le jour même du retour du Roi à Versailles, dit à Mme d'Averne qu'il n'avait aucun sujet de se plaindre d'elle, qu'il lui ferait plaisir dans toutes les occasions, mais qu'il ne convenait plus de donner au Roi, à son âge, l'exemple d'avoir une maîtresse déclarée[9]. « Comme il est capable de tout, écrit Mathieu Marais, il est retourné avec Mme la duchesse d'Orléans, sa femme; il y mange, paroît avec elle dans une très grande liaison, et y couche[10]. »

Redevenu mari exemplaire pour un instant, le prince ne cesse pas d'être excellent père. Il vient de conclure le mariage de sa fille, Mlle de Beaujolais, avec don Carlos, second Infant d'Espagne à qui le traité de la Quadruple-Alliance destine les duchés de Parme et de Toscane[11]. La princesse à huit ans et le fiancé en a six, le public s'amuse de tous ces projets de mariage et conclut que « M. le Régent ne s'endort pas sur l'établissement de ses enfants[12]; voilà encore une fille bien mariée[13]. » Cette charmante enfant, si différente de ses sœurs[14], part le 1er décembre pour l'Espagne après avoir pris congé de son aïeule, Madame, qui l'a fait mettre sur son lit et, après l'avoir embrassée, les larmes aux yeux, lui a fait ses adieux car elle va mourir dans peu de jours. Le 8 décembre, à trois heures du matin, la vieille princesse meurt à Saint-Cloud[15], laissant son fils accablé de douleur[16]. « On perd une bonne princesse, dit le public, c'est chose rare![17] », mais on se souvient que cette vieille femme fantasque

[8] M. Marais, *op. cit.*, t. II, p. 407, février 1723.

[9] *Les Correspondants de Mme de Balleroy*, 19 nov. 1722, t. II, p. 497-498; M. Marais, *op. cit.*, t. II, p. 367-368; novembre 1722.

[10] M. Marais, *op. cit.*, t. II, p. 367-368; novembre 1722.

[11] M. Marais, *op. cit.*, t. II, p. 327; août 1722; Saint-Simon, *Mémoires*, (258), t. XIX, p. 424.

[12] Barbier, *Journal*, t. I, p. 233.

[13] M. Marais, *op. cit.*, t. II, p. 327, août 1722.

[14] Voir P.-E. Lémontey, *Les filles du Régent*, dans *Revue rétrospective*, t. I. Elle mourut de chagrin de la rupture de son mariage.

[15] M. Marais, *op. cit.*, t. II, p. 374, 377; Barbier, *op. cit.*, t. II, p. 246; Buvat, *op. cit.*, t. II, p. 422.

[16] *Public Record Office*, France, vol. 364 : *Schaub à lord Carteret*, Paris, 10 décembre 1722. E. de Barthélemy, *Inventaire du mobilier de la duchesse d'Orléans, mère du Régent, après son décès en* 1722, dans *Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques. Section d'Histoire d'archéologie et de philologie*, 1882, p. 382; C. Stryenski, *La mère du Régent*, dans *Revue bleue*, 1906.

[17] M. Marais, *op. cit.*, t. II, p. 378.

« ne faisoit ni bien ni mal à personne[18] » et on se répète l'épitaphe qu'on vient de lui faire :

Ci-gît l'Oisiveté.

Mère de tous les vices! Ceux qui calculent, supputent qu'à ce deuil le Roi gagne plus de cinquante mille écus de pension[19]. Les drapiers de Paris, eux aussi avaient supputé que ce grand deuil leur permettait d'augmenter les draps noirs de près d'une pistole par aune et les marchands de soierie calculaient de même. Mais le lieutenant général de police envoie chez tous, le 8 au lever du jour, les commissaires des quartiers qui dressent procès-verbal des marchandises en magasin et, le surlendemain, on affiche à leurs portes le tarif auquel ils devront vendre les étoffes de deuil : Paignon, Berey, Bas de Saint-Maur. On dit qu'elles reviennent plus cher aux marchands, mais peu importe, « ce sont tous des fripons[20] ». Drapiers

Fripons également les boulangers qui haussent le prix du pain jusqu'à 4 sols 6 deniers la livre ou qui vendent à faux poids. Quelques-uns s'en repentiront, mais surtout Lartigue, qui vend le pain à plus de douze sols la livre; arrêté, il est conduit au Châtelet avec sa femme et ses enfants, et sa boutique sera murée pendant quatre mois. Un autre boulanger, rue de Reuilly au faubourg Saint-Antoine, aura aussi sa boutique murée, mais lui et sa femme y seront enfermés et recevront du pain et de l'eau pour leur subsistance par un trou pratiqué entre les solives du plafond[21]. Boulangers

Les gazetiers ne sont pas mieux traités. Le lieutenant général de police fait défense aux nouvellistes de répandre dorénavant aucun feuillet de nouvelles à la main sous des peines rigoureuses, en outre il oblige ceux qu'il tolère à lui soumettre deux fois la semaine une double copie de ces nouvelles pour être corrigée et châtiée, avec défense d'y rien ajouter[22]. Nouvelliste

Mais ne faut-il pas « que cette pauvre France soit toujours tourmentée?[23] » Au lendemain des « brûlements » qui déterminent l'opération du *visa*, lorsqu'on a vu des fardes de papiers Actes notariés

[18] M. Marais, *op. cit.*, t. II, p. 378.
[19] M. Marais, *op. cit.*, t. II, p. 378; Barbier, *op. cit.*, t. I, p. 251.
[20] Barbier, *op. cit.*, t. I, p. 246; *Correspondants de Mme de Balleroy*, 14 décembre, t. II, p. 506.
[21] Buvat, *op. cit.*, t. II, p. 422, décembre 1722.
[22] Buvat, *op. cit.*, t. II, p. 433, janvier 1723.
[23] M. Marais, *op. cit.*, t. II, p. 363; 10 octobre 1722.

engloutis dans la cage de fer dont le brasier a été si ardent que les barreaux en sont demeurés tordus[24], après ces maux en voici d'autres : le contrôle des actes des notaires a été établi par tout le royaume[25]. Marais et Barbier ont peine, en y songeant, à garder leur sang froid. « C'est, dit Marais, un travail consommé d'un démon d'homme qui a prévu tous les cas, et prévenu tous les expédients dont il rend l'art inutile. Il n'y a plus ni secrets dans les familles, ni sûreté, ni commerce, et personne ne veut plus faire de contrats parce qu'il en coûte des sommes considérables pour le contrôle[26]. » Le tarif, disposé en ordre alphabétique, fixait les droits suivant cette inégalité flagrante qui fut la règle des administrations monarchiques : ainsi un contrat de vente de dix mille livres était frappé d'une taxe de cinquante livres, alors qu'un contrat de vente de vingt mille livres ne supportait que soixante livres. Le contrat de mariage coûtait cinquante livres au gentilhomme qualifié; trente livres au gentilhomme; vingt à l'officier de justice; trois à l'artisan; une livre dix sols au journalier de campagne. L'article 94 du tarif stipule que tous les actes non désignés de manière expresse paieront les droits sur le pied de ceux avec lesquels ils auront le plus de rapport. L'édit du 29 septembre 1722 souleva un mécontentement qui ne s'apaisa plus tant que dura l'ancien régime. « Depuis près de soixante ans, écrit à la veille de la Révolution l'économiste Le Trosne, des milliers de travailleurs ont employé tous leurs soins et leur application à interpréter, à étendre, à contourner de mille manières le tarif de 1722[27]. »

Maladie du Roi

On prenait patience, on se répétait que, bientôt, le Roi serait majeur et, sans croire que rien fût changé, on se flattait de quelque chimérique soulagement. La date approchait, 16 février. Le 5, le Roi fit une battue de lapins, se fatigua beaucoup, marcha dans les ruisseaux, rentra mouillé et glacé, mais refusa de changer de bas. Le 6, il mangea du bœuf et de la perdrix avec excès; le 7, qui était le dimanche gras, il se trouva mal pendant la messe et s'évanouit; on l'emporta, mais il reparut bientôt et dîna à son petit couvert. L'après-dînée on l'empêcha de faire sa promenade, voyant cela il monta sur les toits et dans les gouttières du Château et se divertit à jeter du plâtras dans les cheminées. Le 8, il parut quelques rougeurs sur le corps,

[24] M. Marais, *op. cit.*, t. II, p. 363; 10 octobre 1722; Buvat, *op. cit.*, t. II, p. 419.

[25] Édit. du 29 septembre 1722.

[26] M. Marais, *op. cit.*, t. II, p. 363; 10 octobre 1722.

[27] M. Marais, *op. cit.*, t. II, p. 369-370; novembre 1722.

avec un mouvement de fièvre et mal à la tête, on craignit la petite vérole et l'alarme fut dans Paris où chacun faisait déjà son commentaire; on disait qu'il avait été empoisonné en communiant le jour de la Purification. Le mardi-gras, le Régent se rendit à Versailles de bon matin; on fit la saignée le 9, on purgea le 10 « et ainsi a fini la maladie[28] ». Elle avait duré assez pour mettre bien des soupçons sur le compte du Régent, aussi envoya-t-on des commissaires dans les maisons dire, par ordre supérieur, que le Roi se portait bien et qu'il n'y avait rien à craindre[29].

Il n'y avait rien non plus à espérer. Depuis son sacre, l'enfant devenait loquace à ses heures : « Je veux » disait-il. « La volonté du Roi est la loi ». Il refusait d'étudier, se moquait de son gouverneur et mettait l'évêque Fleury, son précepteur, à la porte de son cabinet[30], ou bien il donnait ordre que désormais il n'y eut plus deux lits dans sa chambre[31]; tout ceci ne dura guère et, à la veille de la majorité, on savait que tout irait après comme devant et que le Roi lui-même avait prié sous-intendant, gouverneur, précepteur, de lui continuer leurs soins, commandé de laisser le deuxième lit dans sa chambre et repris sa taciturnité. Étant né le 15 février 1710 à huit heures du matin, Louis XV entrait le mardi 16 février, dans sa quatorzième année : *Attigit annum quatuordecimum*, aux termes de l'édit de Charles V du mois d'août 1374. « Le 16 au matin, raconte le duc d'Antin, M. le duc d'Orléans vint au réveil du Roi. Il n'y avoit que M. le Duc, M. le duc de Tresmes et moi. Il dit à Sa Majesté, qu'il venoit lui remettre le soin de l'État qu'il avoit bien voulu lui confier; qu'il avoit le bonheur de lui rendre tranquille en dehors et en dedans; qu'il avoit fait de son mieux, et continueroit toute sa vie ses services avec le même zèle et la même affection; et qu'il étoit présentement le maître absolu. Le Roi ne répondit rien[32], car il ne répond rien à personne; il fut même assez sérieux dans son lit; mais quand il fut levé et retiré dans son cabinet, il parut fort gai et fort content. Une puce l'incommodoit; M. de Fréjus lui

Majorité

[28] M. Marais, *op. cit.*, t. II, p. 409-410; Barbier, *Journal*, t. I, p. 254-255; Buvat, *Journal*, t. II, p. 434; P.-E. Lémontey, *Histoire de la Régence*, t. II, p. 81.

[29] M. Marais, *op. cit.*, t. II, p. 410-411, février 1723.

[30] M. Marais, *op. cit.*, t. II, p. 370; novembre 1722.

[31] *Les Correspondants de la Marquise de Balleroy*, février 1723, t. II, p. 518.

[32] Barbier, *Journal*, t. I, p. 257 : « On dit qu'il ne répondit rien à M. le duc d'Orléans, le mardi 16... »

dit : « Sire, vous êtes majeur, vous pouvez ordonner sa punition » — « Qu'on la pende » dit-il[33] » — Le soir, il donna l'ordre pour la première fois aux gardes du corps et aux mousquetaires.

Ainsi s'ouvrit le règne! « Il y a longtemps qu'on parlait de ce jour, enfin arrivé[34]. Dieu veuille, disait-on, que ce soit pour sa gloire et pour notre bonheur![35] »

Lit de Justice

Le 20, Louis XV arriva à Paris sur les six heures du soir, et le lundi 22 se rendit du Louvre au Parlement en grand cortège, entendit la messe à la Sainte-Chapelle et se rendit à la Grand'-Chambre où toute la séance fut bâclée en une heure. Le duc d'Orléans parla, le vice-chancelier complimenta, le Roi prononça trois mots qu'on n'entendit pas et ce fut tout. « On étoit fou d'attendre dans ce jour autre chose d'un enfant de treize ans[36] », qui ne voulut aller ni à la Comédie, ni à l'Opéra malgré toutes les instances, et ne répondit pas un seul mot à tous les compliments[37].

La dernière phase de Dubois

Il n'existait plus de Régence ni de Régent, mais le premier acte que le jeune Roi avait fait de son autorité maintenait le duc d'Orléans à la tête de toute l'administration et confirmait le choix déjà fait du cardinal Dubois pour premier ministre[38]. « Parti très sage, disait le public, n'étant pas naturel de livrer à lui-même un prince si jeune et qui ne sait encore rien[39] »; mais parti qui livrait le royaume au premier ministre. Celui-ci, croyait-on, « s'emparoit furieusement de l'esprit du Roi et les grandes politiques prévoyoient quasi que le duc d'Orléans pourroit être la dupe du gros crédit et de la place » que sa nonchalante complaisance avaient donnés à Dubois[40].

L'abbaye de Saint-Bertin

Ce dernier était revenu du voyage de Reims déterminé à ne plus lésiner sur rien, à ne plus ménager personne. Il avait tenu table ouverte, traité les princes du sang, étonné ses hôtes par son luxe, tellement, écrivait son neveu le factotum, qu'« il est fort à craindre que cela n'ait un peu dérangé les affaires, car il faudra longtemps pour remplacer de si gros frais, ...aussi notre homme

[33] *Mémoires du duc d'Antin*, cités par E. Lémontey, cités par P.-E. Lémontey, *op. cit.*, t. II, p. 81, note 1.

[34] Barbier, *op. cit.*, t. I, p. 256.

[35] M. Marais, *op. cit.*, t. I, p. 413.

[36] Barbier, *op. cit.*, t. I, p. 259.

[37] Barbier, *op. cit.*, t. I, p. 259; M. Marais, *op. cit.*, t. II, p. 421. Le procès-verbal du lit de justice, dans Buvat, *op. cit.*, t. II ,p. 478-479 et voir Marais, *op. cit.*, t. II, p. 434-435.

[38] Buvat, *Journal*, t. II, p. 480, procès-verbal du lit de justice.

[39] M. Marais, *Journal et Mémoires*, t. II, p. 410; février 1723.

[40] Barbier, *Journal*, t. I, p. 248; décembre 1722.

est-il de mauvaise humeur extraordinairement[41]. » Ceci ne dura guère, Dubois détenait la feuille des bénéfices[42] où il était inscrit déjà pour six abbayes; Nogent-sous-Coucy et Saint-Just, chacune de dix mille livres; Airvaux et Bourgueil, chacune de douze mille; Cercamp, de vingt mille; Bergues-Saint-Vinoc, de soixante mille; prévoyant la vacance prochaine de l'abbaye de Saint-Bertin à Saint-Omer, il s'en fit offrir le titre et le revenu qui était de cent mille francs de rente[43]. Le nonce, instruit de ce nouvel accroc donné aux saints canons, écrivit à Rome de ne pas refuser mais de faire traîner les choses en longueur. Dès que le solliciteur comprit cette tactique, il écrivit à l'abbé de Tencin de pousser cette affaire et de réussir. Que lui opposait-on avec la pluralité des bénéfices? Richelieu en avait possédé vingt et Mazarin vingt-deux. Et lui, Dubois, n'avait-il pas déployé plus de zèle que ses prédécesseurs pour le service de la religion? N'avait-il pas été « une colonne inébranlable que nul intérêt, nulle considération et nulle machine n'avait fait chanceler? » N'avait-il pas exploité pour le service de l'Église la confiance de Son Altesse Royale? N'avait-il pas soumis le clergé? Qui plus que lui faisait profession de vénérer le Saint-Père, de se souvenir de ses bienfaits? Suivant sa méthode constante, qu'un Tencin, un Lafitau, un Chavigny connaissaient bien, Dubois dissimulait la menace afin qu'on sût qu'il saurait y recourir en cas de résistance : « loin que ce soit dans l'intention de faire la moindre violence, c'est au contraire pour témoigner [au Pape] plus de respect », que le ministre sollicitait Sa Sainteté. Non content de forcer les malheureux religieux de Saint-Bertin à solliciter sa nomination, Dubois s'avilissait jusqu'à énumérer ce qu'il appelait ses titres à la nouvelle faveur pontificale, c'était le recours constant à la force pour imposer un chanoine, déplacer un professeur, bouleverser une institution afin de contrarier le cardinal de Noailles et le parti janséniste[44]. Le duc d'Orléans appuyait cette demande et laissait entrevoir au Souverain Pontife qu'en accordant cette grâce, Sa Sainteté ne ferait que faciliter [au premier ministre] les moyens de

[41] Dubois (neveu), *Relation du sacre de Louis XV*, dans V. de Seilhac, *Dubois*, t. II, p. 256.

[42] M. Marais, *op. cit.*, t. II, p. 341 ; septembre 1722.

[43] M. Marais, *op. cit.*, t. II, p. 468 ; juin 1723.

[44] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Rome, t. 648, fol. 254-261 : *Dubois à Tencin*, 25 juin 1723 ; voir Buvat, *Journal*, t. II, p. 261 ; 286 ; L. Legendre, *Mémoires publiés d'après un manuscrit authentique avec des notes*, par M. Roux, in-8, Paris, 1863, p. 369-393.

travailler encore plus efficacement à soumettre les réfractaires à l'obéissance due au Saint-Siège[45]. » Innocent XIII tarda encore un peu[46], mais il céda et l'annonça lui-même à Tencin « accompagnant cette grâce des expressions les plus touchantes et les plus tendres[47] ».

L'Académie française

Pendant cette négociation, le cardinal avait poursuivi d'autres avantages. Non seulement il *graticusait* fort Messieurs de la Ville[48], mais il s'attirait la bienveillance des académies. D'abord il jeta son dévolu sur l'Académie française, où il comptait des amis et des compères. Languet de Gergy, évêque de Soissons le haranguait en ces termes : « Formée sous les auspices du cardinal premier-ministre, l'Académie en voit avec plaisir reparaître l'image et elle se flatte de voir bientôt dans la même dignité les mêmes prodiges. Elle se flatte de trouver en vous un second Richelieu[49]. » Dubois répondit assez mal et se contenta « en repassant près du cardinal de Rohan, de lui dire, en lui frappant sur sa bedaine, qui est assez grosse : « Monseigneur, vous m'avez fait rougir[50] ». Ainsi fut posée la candidature. Fontenelle se chargea du reste; un peu aussi Dacier qui, pour faire une vacance, s'empressa de mourir[51]. Le 16 octobre, on savait que le cardinal avait accepté la place que lui offrait l'Académie[52]. « M. le cardinal de Rohan et M. l'évêque de Fréjus, disait sa lettre, m'ont demandé s'il ne conviendroit pas d'accepter une place à l'Académie française. Je leur ai répondu que c'étoit la seule dignité qui pouvoit être ajoutée à ma fortune. Voilà mes sentiments sur lesquels l'Académie peut régler les siens sans aucune contrainte et sous aucune condition. Je bornois mon ambition à être votre ami, Monsieur, on m'a tenté et je me laisse aller jusqu'à ne pas rougir d'être votre confrère[53] ». Élu le 19 novembre, reçu le 3 décembre par Fontenelle qui le traita de *Monseigneur*, contre l'usage d'éga-

[45] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Rome, t. 648, fol. 245 : *le duc d'Orléans au Pape*, 25 juin 1723.

[46] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Rome, t. 649, fol. 25 : *Tencin à Dubois*, 6 juillet 1723.

[47] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Rome, t. 649, fol. 121 : *Tencin à Dubois*, 20 juillet 1723.

[48] Barbier, *op. cit.*, t. I, p. 248, décembre 1722.

[49] *Gazette de Hollande*, 22 septembre 1722 ; M. Marais, *op. cit.*, t. II, p. 358 ; septembre 1722.

[50] M. Marais, *op. cit.*, t. II, p. 341 ; 5 septembre 1722.

[51] M. Marais, *op. cit.*, t. II, p. 361 ; septembre 1722.

[52] *Les Correspondants de Mme de Balleroy*, t. II, p. 494.

[53] *Bibl. nat.*, Recueil de Cangé, *Mélanges historiques*, 67 (non folioté).

liser tous les rangs entre les savants[54]. La harangue de Dubois fut concise et médiocre. Il a « bien prononcé » écrit l'un[55]; il a une « éloquence digne de son rang » dit l'autre[56].

Autres honneurs

Non seulement Dubois est académicien, mais il veut que son secrétaire le soit aussi, propose cet abbé Houteville, et le fait élire, au pied levé, contre l'abbé d'Olivet[57]. Toutes les académies vont se disputer un associé « qui peut tout et ne doute de rien[58] ». Le 15 décembre, l'Académie des Sciences l'élit à la place laissée vacante par d'Argenson[59] et, le 31, elle lui attribue la présidence pour l'année suivante. Le 8 janvier, c'est l'Académie des Inscriptions qui l'élit membre honoraire et surnuméraire[60]. Dubois prenait goût à tous ces hommages. Au sacre du Roi, il avait su arranger toutes choses de manière à se détacher des autres cardinaux pour gagner petit à petit une sorte d'estrade qu'il occupait seul, comme un trône. Au lit de justice de la majorité, le premier ministre avait espéré gagner une nouvelle distinction, et, comme au début de sa carrière officielle, il se fournissait de mémoires et de preuves pour soutenir ses revendications. Au P. Daniel, apoplectique, succédait le P. Tournemine qui disserte doctement et le modeste Lancelot qui devine ce qu'on veut lui faire dire. Dubois priait ce dernier de rechercher « depuis quel temps les évêques n'étoient plus appelés aux lits de justice, quelles places ils occupoient quand ils y étoient admis ». Mais la réponse ne pouvait servir de rien et Dubois dut s'abstenir devant la menace d'un scandale : tous les pairs ayant donné parole de sortir s'il entrait[61]. Le cardinal se flatta de pénétrer dans la Grand'Chambre comme représentant du chancelier, ce qui excluait le garde des sceaux, mais il lui fallut y renoncer[62].

Lutte contre le maréchal de Villeroy

Cette ambition, d'où la vanité n'était pas exclue, donna l'alarme à tous ceux qu'elle menaçait d'un sort qui n'avait pas épargné le

[54] Dangeau, *Journal*, t. XVI, p. 173 : M. Marais, *op. cit.*, t. II, p. 373, 379, 382, 386.

[55] M. Marais, *op. cit.*, t. II, p. 373, 379, à la lecture, il le trouve « d'un bon style et très noble ».

[56] *Les Correspondants de Mme de Balleroy*, t. II, p. 503.

[57] M. Marais, *op. cit.*, t. II, p. 379 ; décembre 1722 : *Les Correspondants*, t. II, p. 507 : 19 décembre 1722.

[58] M. Marais, *op. cit.*, t. II, p. 379.

[59] *Archiv. nat.*, O[1]. 369; 20 décembre 1722; *Les Correspondants*, t. II, p. 508.

[60] *Les Correspondants de la marquise de Balleroy*, t. II, p. 515 ; 15 janvier 1723.

[61] M. Marais, *op. cit.*, t. II, p. 403-404 ; janvier 1723.

[62] M. Marais, *op. cit.*, t. II, p. 404, 410, 416, 418.

vieux maréchal de Villeroy, quoiqu'il fut comme « un second roi de France[63] ». A Lyon, le vieillard ruminait encore des espérances de faveur, comptait sur son rappel à la majorité[64], adulait le duc de Chartres, la duchesse d'Orléans, Villars et d'Estrées. Il pensait pouvoir compter aussi sur Noailles, Daguesseau, Torcy, Nocé et Canillac et, sans tout savoir, le duc d'Orléans savait assez pour prendre ses mesures au début de l'année 1723. Il envoyait le chevalier de Marcieu faire une tournée dans le royaume et donner le mot à des hommes sur la vigueur desquels on pouvait s'appuyer en toute circonstance : Médavy, à Grenoble; Saint-Mars, à Lyon; Basville, en Languedoc[65]. Dubois avait prescrit cette précaution, mais il lui en fallait d'autres. Voulant, disait-il, travailler « sur la matière première », il cherchait à capter la confiance et l'amitié du Roi. Le jour de l'an 1723, il lui offrit un écureuil dans une cage ayant coûté dix mille écus[66]; le surlendemain le duc d'Orléans commença la leçon d'instruction politique par une invective contre Villeroy qui dura trois séances. C'était un véritable acte d'accusation dont Dubois avait écrit le texte que lisait docilement son ancien élève. Après avoir remonté aux premières années du maréchal, l'avoir représenté comme un homme gâté par la Cour dont il se fit chasser pour ses vues insolentes sur Mlle de La Vallière, Dubois montrait sans peine, on peut le croire, l'incapacité, l'arrogance, les ridicules de ce vieillard ambitieux qui ne vise qu'à s'établir premier ministre à la majorité. Non sans raison, mais avec une cruelle vérité, on rappelait au jeune Roi les boutades de son gouverneur, ses reproches, « ses corrections déplacées en public, capables de faire croire en France et même à l'étranger que Sa Majesté était remplie de défauts », ses coquetteries « avec le Parlement, le peuple de Paris et des halles, dangereuses en un royaume où l'autorité doit demeurer absolument monarchique. » Ses insolences prodiguées au duc d'Orléans, au cardinal Dubois, au cardinal de Bissy, l'attitude prise dans l'affaire du confesseur où « il ne cessa de conseiller des coups d'autorité, à dessein de causer du trouble et de porter le cardinal de Noailles à quelques excès ». Enfin, le 5 janvier, le prince conclut : « Je puis encore être nécessaire à Votre Majesté pour le

[63] M. Marais, *op. cit.*, t. II, p. 414; février 1723.

[64] *Archiv. des Aff. Étrang.*, France, *Mémoires et Documents*, t. 1253, fol. 118 : *M. Du Libois à Dubois*, octobre 1722.

[65] *Archiv. des Aff. Étrang.*, France, *Mémoires et Documents*, t. 1256, fol. 65, 70 : *M. de Marcieu au duc d'Orléans*, 19 août 1723.

[66] *Les Correspondants de la marquise de Balleroy*, t. II, p. 515; 8 janvier 1723.

maintien des alliances étrangères et pour la restauration des finances; mais je ne saurois habiter en même lieu avec M. de Villeroy. Je ne suis point haineux ni vindicatif, tout homme le sait; mais je suis incompatible avec M. de Villeroy, parce que M. de Villeroy est incompatible avec le bien de votre royaume[67]. » Louis XV écouta en silence cette longue diatribe, puis « sur l'article de donner parole de ne pas faire revenir le maréchal, il ne répondit rien[68]. »

Et contre le duc de Chartres

Dubois eut peur. Il savait que Fleury, M. le Duc, quelques autres personnes admises dans l'intimité du Roi et au-dessus des atteintes du ministre, défendaient le maréchal et les autres exilés[69]. Un nouvel adversaire plus redoutable se déclarait alors, le propre fils du duc d'Orléans, Louis, duc de Chartres. Ce jeune prince était entré au conseil royal au mois de juin précédent, n'ayant que dix-neuf ans, Dubois, à peine nommé premier ministre exigea que les autres ministres vinssent travailler avec lui et « tout ce qui sera obligé de passer nécessairement par le premier ministre, ne peut, ajoutait-il, échapper à Son Altesse Royale et restera nécessairement dans ses mains[70] ». Le duc de Chartres déclara que si son père l'obligeait à travailler avec le cardinal, il n'irait que pour l'insulter. C'était un allié précieux pour les adversaires de Dubois dont « l'inquiétude, nous dit le chevalier Schaub, le 20 janvier, est montée au plus haut point... Il a des ennemis qui ne s'endorment point, les uns luy sont communs avec le Régent, et les autres s'attachent à lui aliéner ce prince, en quoy ils ne pourroient mieux réussir qu'en luy faisant regarder comme chancelante l'amitié du Roy [d'Angleterre], c'est-à-dire la base de toute la fortune du cardinal. « L'amitié fidèle de lord Carteret soutenait dans cette crise le cardinal, comme autrefois l'amitié de lord Stanhope l'avait réconforté dans des circonstances analogues. Dubois entraînait Schaub dans le cabinet du Régent afin de lui faire lire cette lettre de Carteret, où une lettre de lord Townshend non moins catégorique sur la nécessité de maintenir l'alliance franco-britannique qui « a fait jusqu'à présent la principale force tant du maître que du ministre ». La coterie n'avait donc à espérer aucun appui de l'Angleterre et Dubois s'acharnait plus que jamais à voir le duc de

[67] C. de Sévelinges, *op. cit.*, t. II, p. 321 ; P.-E. Lémontey, *op. cit.*, t. II, p. 77-79 : Em. Bourgeois, *Le secret de Dubois*, p. 411.

[68] *Archiv. des Aff. Étrang.*, France, *Mémoires et Documents*, t. 1255, fol. 4, *Journal inédit* de Dubois, 5 janvier 1723.

[69] *Ibid.*

[70] C. de Sévelinges, *op. cit.*, t. II, p. 300 : *Dubois au Régent*, 14 octobre 1722.

Chartres, le comte de Toulouse venir dans son cabinet et travailler avec lui.

Intervention du chevalier Schaub

La journée décisive arrive enfin. Le 23 janvier, le duc de Chartres, en présence de son père, de La Vrillière et de Le Blanc dit au cardinal : « Je suis mécontent de vous, sachant que vous détournez mon père d'une chose qu'il m'avait déjà accordée » — « Je n'ay jamais parlé à Monsieur votre père de ce qui vous concerne qu'en votre présence, réplique Dubois; et j'ay parlé pour ce que j'ay cru être le mieux pour vous-même. Si vos intérêts pouvoient être contraires à ceux de votre père, je serois pour les siens contre les vôtres; mais ils sont inséparables, et ce seroit vous couper la gorge à tous les deux que de vous accorder ce que vous demandez. Je ne puis pas vous trahir pour vous complaire, tant que votre père se sert de mes conseils. Toute ma complaisance ne peut aller qu'à vous épargner ma vue; et je sacrifieray volontiers le plaisir que j'ay à vous servir à la satisfaction que vous auriez de mon éloignement. Mais sachez que cette satisfaction vous seroit commune avec tous les ennemis de votre père. » Dubois attendait à la suite de cette leçon discrète des reproches plus sévères que seul le Régent pouvait adresser à son fils, mais le prince se contenta de dire : « Mon fils n'est qu'un enfant ». — C'était trop peu et Dubois s'en plaignait à Schaub, « Comment voulez-vous que je me tue à servir un prince qui donne champ libre à tous ceux qui lui parlent mal de moy et qui excitent contre moy et sa femme et son fils? Je suis las de lutter contre sa famille, et j'iroi plutôt me cacher au bout du monde que d'y rester assujetti davantage. »

Schaub se charge de ménager un raccommodement, en réalité de travailler à implanter définitivement Dubois à la veille de la majorité de Louis XV. Le représentant britannique va trouver le Régent, lui expose les appréhensions que suscite cette majorité survenant presqu'à l'heure où des malintentionnés répandent le bruit que l'Angleterre n'attend que cette circonstance pour abandonner ses liaisons avec la France. Le Régent avait eu vent, lui aussi, de ces rumeurs et souhaitait une franche explication. Schaub lui donna à lire la lettre de lord Carteret qui « couchée avec tant de dextérité, de solidité et d'ingénuité, ne pouvoit manquer d'emporter conviction entière. » En effet, tous les traits portèrent coup et le Régent, rassuré, se déclara inébranlablement attaché à l'alliance.

On a, reprit Schaub, une sorte d'inquiétude. L'élévation du cardinal au premier ministère, moyen le plus propre à passer sans risque de la minorité à la majorité, paraissait rester à moi-

tié chemin; ce que le public ne pouvait attribuer qu'à méfiance ou mésintelligence entre S. A. R. et le cardinal. Bien des gens cherchaient, disait-on, à lui donner de la jalousie contre le cardinal.

— « Je sais, interrompit le Régent, que l'on ne manque pas de bonne volonté pour nous désunir, mais il faudroit que j'eusse perdu le sens pour devenir jaloux du cardinal. Après tout, je pourrois encore me soutenir sans luy, mais il ne sauroit se soutenir sans moy. Je sais que je puis compter sur luy; mais je sais aussi qu'il ne sauroit me manquer sans se déshonorer et sans se perdre.

— « C'est par cette même attitude, répliqua Schaub, que nous sommes toujours si soigneux de la conservation du cardinal, étant convaincus par notre propre expérience et par la vôtre, qu'il est votre seul instrument auquel vous et nous puissions avoir une entière confiance. Mais votre persuasion ne suffit point; il ne faut pas que le public la puisse mettre en doute; et on sait que l'on excite contre lui Mme la duchesse d'Orléans et M. le duc de Chartres.

— « Je ne puis pas répondre de ma femme, qui a toujours ses frères en tête; mais ce n'est qu'une femme dont les importunités ne me séduiront point; et mon fils n'est qu'un enfant que je morigéneray bien. Il est vrai que mon fils s'entête sottement du travail direct avec le Roi, et qu'il ne sait ce qu'il veut; mais je lui feray entendre raison là-dessus d'un façon ou d'une autre; vous pouvez y compter. Mais aussy le cardinal Dubois se tourmente plus qu'il n'est nécessaire de ces traits de jeunesse, dont il devoit bien croire que je viendrois à bout avec un peu de tems et de peine... Le cardinal a plus d'esprit que moy, mais j'ay plus de courage que luy; et étant bien unis ensemble, il ne pourra guère nous arriver de mésaventure, pour peu que nous soyons attentifs[71]. »

La majorité s'étant accomplie suivant les rites et avec les effets prévus, le gouvernement du duc d'Orléans et de Dubois continua. Le prince prit soin de dire à Schaub qu'il n'y aurait nul autre changement, hors qu'à la place du Conseil de Régence, il y aurait un Conseil Royal composé de lui, du duc de Chartres, de M. le Duc, du cardinal Dubois et de l'évêque Fleury. « Nous y

Toute puissance de Dubois

[71] *Public Record Office*, France, vol. 359 : *Schaub à lord Carteret*, Versailles, 20 janvier 1723; Schaub était alors ambassadeur, sur sa carrière, voir T. Pichon, *Histoire du comte d'Hoym*, in-8, Paris, 1880, t. I, p. 230-238 : *Le Chevalier Schaub.*

mettons ce dernier pour plaire au Roi; mais vous voyez bien que nous ne laisserons pas pour cela d'être les plus forts[72]. » Ainsi Dubois triomphait de la cabale et de son nouvel adversaire condamné à siéger à ses côtés. Le public ne s'y méprenait pas et disait que « le cardinal avoit plus de crédit depuis la majorité qu'auparavant[73] »; les diplomates en convenaient sans détours. « Nonobstant la majorité, rien n'a changé, écrivait-on au roi de Prusse; c'est le même esprit; ce sont les mêmes personnes qui gouvernent, avec cette différence que le gouvernement du Roi pourra être plus nerveux, parce que le Parlement n'aura plus les mêmes prétextes pour arrêter l'exécution des choses. D'ailleurs le propre Conseil du Roi sera plus uniforme dans les sentiments des membres qui le composent. C'est ce qui fait que, malgré la majorité, M. le duc d'Orléans et M. le cardinal sont autant les maîtres qu'ils l'ont été pendant la Régence et avec moins de ménagement parce que tout se fait sous le nom seul du Roi[74]. »

Vengeances de Dubois

La cabale des mécontents ne tarda pas à apprendre ce qu'il en coûte d'être vaincus. Le jour même de la majorité, 16 février, des lettres de cachet invitèrent le maréchal de Villeroy, le duc de Noailles et le chancelier Daguesseau « à rester jusqu'à nouvel ordre où ils sont » et pour qu'ils ne pussent ignorer de qui partait le coup, il était dit que « M. le cardinal Dubois ferait expédier ces lettres[75]. » Peu de temps après le duc de Chartres reçut l'invitation à résigner sa charge de colonel-général de l'infanterie qui procurait le « travail » avec le Roi[76]. Le comte de Toulouse, autre mécontent, chef du conseil de Marine, qui avait survécu à la suppression de 1718, apprit qu'il n'était plus rien, le conseil supprimé[77], Morville nommé secrétaire d'État de la marine et Dubois en passe de se faire nommer Surintendant des

[72] *Public Record Office*, France, vol. 359 : *Schaub à lord Carteret*, Paris, 24 février 1723; M. Marais, *Journal et Mémoires*, t. II, p. 417, 18 février 1723.

[73] Barbier, *Journal*, t. I, p. 262, mars 1723.

[74] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Prusse, t. 70, fol. 369 : *Chambrier au roi de Prusse*, 31 mars 1723.

[75] *Archiv. des Aff. Étrang.*, France, *Mémoires et Documents*, t. 1255, fol. 65 : ordre du 16 février 1723.

[76] M. Marais, *op. cit.*, t. II, p. 417, 434 : Barbier, *Journal*, t. I, p. 260, févr. 1723; M. Marais, *op.cit.*, t. III, p. 56; décembre 1723 (sous le ministère de M. le Duc).

[77] M. Marais, *op. cit.*, t. II, p. 433, 16 mars 1723; *Archiv. des Aff. Étrang.*, France, *Mémoires et Documents*, t. 1255, fol. 150 : *Clairambault à Dubois*, 13 mars 1723.

Mers[78]. Au contraire, le duc du Maine avait fait des démarches pour approcher le cardinal, « le suppliant de vouloir bien lui marquer le jour et l'heure où il importuneroit le moins[79] ». Dès la veille de la majorité, Dubois, instruit que le duc du Maine souhaitait occuper de sa personne le premier lit de justice, s'y était refusé, mais avait dit : « Cela viendra[80] »; et deux mois plus tard, M. du Maine était rétabli dans son titre de prince du sang légitimé, avec rang au Parlement au-dessus des ducs et pairs, et interdiction de traverser le parquet, ce qui frappait le comte de Toulouse qui, jusqu'à ce jour, traversait le parquet[81], et plongeait dans les larmes la duchesse d'Orléans[82].

Un ancien collaborateur de Dubois s'était laissé séduire par le duc de Chartres et le duc de Bourbon, à qui sa capacité était bien nécessaire pour tenter une manœuvre efficace; c'était Le Blanc. Des bruits fâcheux couraient sur son compte depuis l'assassinat de Sandrier de Mitry, receveur général des finances de Flandres[83], témoin gênant des détournements faits par La Jonchère et Le Blanc sur les fonds du ministre de la guerre. Vers le mois de décembre 1722, la position de Le Blanc s'aggravait. « M. Le Blanc penche beaucoup », disait-on, et rappelant l'assassinat de Sandrier on ajoutait : « Tout cela ne vaut rien, et il n'en faut pas tant pour perdre un ministre[84] ». Aussitôt le duc de Chartres prenait sa défense et déclarait « qu'il ne pourroit travailler avec un autre[85] ». Dubois laissa dire et suivit sa piste; l'affaire s'assoupit, on n'en parla plus; tout-à-coup elle se réveilla, le 24 mai, La Jonchère, trésorier de l'extraordinaire de la guerre fut arrêté en revenant de Versailles à onze heures du soir, conduit à la Bastille et le scellé posé chez lui, rue Saint-Honoré[86]. Tout de suite le lieutenant de police d'Argenson procéda aux

Exil de Le Blanc

[78] M. Marais, *op. cit.*, t. II, p. 433; Barbier, *Journal*, t .I, p. 263, mars 1723.

[79] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Espagne, t. 318, fol. 222 : *le duc du Maine à Dubois*, 18 janvier 1722.

[80] M. Marais, *op. cit.*, t. II, p. 418, février 1723.

[81] M. Marais, *op. cit.*, t. II, p. 446-448, avril 1723; Barbier, *Journal*, t. I, p. 269.

[82] M. Marais, *op. cit.*, t. II, p. 447, avril 1723.

[83] M. Marais, *op. cit*, t. II, p. 275-276, avril 1722; Buvat, *Journal*, t. II, p. 377; Barbier, *Journal*, t. II, p. 212.

[84] M. Marais, *op. cit*,. t. II, p. 376, décembre 1722.

[85] M. Marais, *op. cit.*, t. II, p. 381, décembre 1722.

[86] M. Marais, *op. cit.*, t. II, p. 458; Barbier, *op. cit.*, t. I, p. 277, juin 1723; L. de Lavergne, *Une émule de Law*, dans *Comptes-rendus de l'Académie des sciences morales et politiques*, 1863, 4e série, t. XIII, p. 5-27.

interrogatoires et confrontations, ainsi qu'à la vérification des registres et l'affaire parut mauvaise. La Jonchère fut décrété de prise de corps[87] et n'épargna pas Le Blanc, accusé « de perdre son temps en cabales, de payer les officiers de révérences et de belles paroles, d'employer la plus grande partie de la caisse militaire pour ses dépenses et pour les vues particulières de lui et de son conseil[88] ». Dubois tenait enfin sa proie, mais le duc d'Orléans la lui disputait. Dans le conseil tenu à ce sujet à Meudon, le prince évoqua le passé : « J'ai beaucoup de peine, dit-il, à consentir à l'éloignement de M. Le Blanc, qui m'a rendu des services essentiels durant les mouvements de Paris en 1721. » — « Monseigneur, interrompit le cardinal, il ne s'agit pas ici des services particuliers rendus à Votre Altesse Royale, il faut préférer le bien public. » Après le conseil, le bruit s'étant répandu de cette disgrâce, les maréchaux de Berwick et de Bezons joignirent le cardinal, et le prièrent en faveur de Le Blanc; mais Dubois répondit de façon à être entendu de tout le monde : « Si j'avois suivi mon inclination je l'aurois fait arrêter prisonnier[89] ». Le 2 juillet, Le Blanc partit pour Doué, proche de Coulommiers, où était fixé son exil et Dubois affectait de l'en plaindre : « Je préférerais la mort à tout ce que j'ai essuyé et souffert depuis sept ou huit mois à son occasion[89]...» mais ses amis d'Angleterre le félicitaient un peu lourdement de cette nouvelle victoire remportée sur un adversaire[90].

Le duc d'Orléans apprit au Roi le renvoi et l'exil du ministre :

— « Sire, M. Le Blanc n'est plus en place.

— « Pourquoi donc?

— « Sire, c'est par des raisons qui regardent votre État; mais je peux dire à Votre Majesté qu'il est regretté de tous les officiers[91]. » Il fut même regretté du duc de Saint-Simon, au dire de qui « cet événement affligea tout le monde. Jamais Le Blanc ne s'étoit méconnu. Il étoit poli jusqu'avec les moindres, respec-

[87] M. Marais, *op. cit.*, t. II, p. 463; Barbier, *op. cit.*, t. I, p. 284, juin 1723; A. Babeau, *Un financier à la Bastille sous Louis XV. Journal de la Jonchère*, dans *Mémoires de la Société d'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France*, 1898, t. XXV, p. 1-46.

[88] *Archiv. des Aff. Étrang.*, France, *Mémoires et Documents*, t. 1253, fol. 110.

[89] *Archiv. des Aff. Étrang.*, France, *Mémoires et Documents*, t. 1256, fol. 10 : *Dubois à Le Peletier des Forts*, 7 juillet 1723.

[90] *R. Walpole à Schaub*, Whitehall 18 (=29) juillet 1723, dans W. Coxe, *Memoirs of R. Walpole*, t. II, p. 253.

[91] Barbier, *Journal*, t. I, p. 287; M. Marais, *Journal*, t. II, p. 474, juillet 1723.

tueux où il le devoit et où ces messieurs ne le sont guère, obligeant et serviable à tous, gracieux et payant de raison jusque dans ses refus, expéditif, diligent, clairvoyant, travailleur fort capable; connoissant bien tous les officiers et tous ceux qui étoient sous sa charge. On peut dire qe ce fut un cri et un deuil public sans ménagement, quoiqu'on sentît depuis quelque temps que la partie étoit faite[92]. »

Disgrâce de Belle-Isle

Le Blanc entraînait dans sa disgrâce le comte de Belle-Isle, qu'on désignait encore au mois de février comme le « favori du ministre[93] » et qui obtenait la faveur des « entrées » chez le Roi au mois de mars[94]. Mais Belle-Isle était plus encore attaché à Le Blanc qu'à Dubois et celui-ci le sacrifiait[95], tandis qu'il s'acharnait sur Le Blanc au point de vouloir paraître empoisonné par les ordres de sa victime et de s'administrer deux vomitifs[96]. Quand il apprit que la Chambre Royale, à une voix de majorité, refusait de décréter Le Blanc, il laissa éclater son indignation[97]. Le Blanc échappait à la Bastille, Belle-Isle et La Jonchère subissaient interrogatoire sur interrogatoire, le duc de Chartres s'avouait impuissant à les défendre[98], la duchesse d'Orléans avait peu de crédit depuis que son mari venait de reprendre une maîtresse[99]; plus hardie, Mlle de Charolais profitait d'une partie de chasse pour parler hautement au Roi en faveur de Le Blanc et elle s'attirait une réprimande sévère du duc d'Orléans[100].

Activité débordante de Dubois

Toutes les résistances avaient été brisées, toutes les coteries dispersées, le triomphe du premier ministre et sa toute-puissance ne pouvaient plus être contestés. Ses ennemis n'existaient plus mais leur calcul survivait à la conspiration. Dubois s'abandonnait à sa frénésie de travail et s'épuisait sous le fardeau des charges qu'il revendiquait pour lui seul. Son fidèle Pecquet était

[92] Saint-Simon, *Mémoires* (1858), t. XIX, p. 450.

[93] M. Marais, *op. cit.*, t. II, p. 416, février 1723.

[94] *Ibid.*, t. II, p. 427; P. d'Écherac, *La jeunesse du maréchal de Belle-Isle*, 1908, p. 87-88.

[95] M. Marais, *op. cit.*, t. II, p. 473; Barbier, *op. cit.*, t. I, p. 287; juillet 1723.

[96] *Public Record Office*, France, vol. 368 : *Crawford à R. Walpole*, 7 juillet 1723.

[97] Buvat, *Journal*, t. II, p. 441; M. Marais, *op. cit.*, t. II, p. 478, juillet 1722; Ravaisson, *Archives de la Bastille*, t. XIII, p. 355, 390, 393, 407, 408, M. Marais, *op. cit.*, t. II, p. 477.

[99] Mlle Houel, nièce de Mme de Sabran. M. Marais, *op. cit.*, t. II, p. 464, 467, 476; Buvat, *Journal*, t. II, p. 464.

[100] *Relazioni degli ambasciadori veneziani*, 1723.

tombé en apoplexie[101] et les affaires étrangères retombaient de tout leur poids sur Dubois, mais rien ne l'arrêtait plus. Son confident Rémond lui avait fait entrevoir le parti à tirer de la Compagnie des Indes qui le choisirait pour protecteur et lui vaudrait « le plus fort et le plus riche parti du royaume combattant pour lui jusqu'au dernier soupir[102]. » Aussitôt on réorganise la Compagnie et Dubois, nommé protecteur, préside la première assemblée[103]. Et les divers ministres, autant pour lui complaire que pour le détruire lui renvoient toutes les affaires, même les plus futiles, afin de l'accabler sous l'infini détail.

A partir du printemps de 1723, il ressentit les attaques sournoises de la fièvre, expiation des dernières fredaines de l'hiver; car après une période de modération[104], la fringale des plaisirs d'autrefois l'avait ressaisi. On lui menait en secret, la nuit, des Vénus à juste prix qu'il renvoyait le matin en les faisant passer par une garde-robe[105]. Le 14 janvier, une défaillance le prit au Conseil; il négligea l'avertissement et redoubla d'activité. Sa famille avait su demeurer dans une pénombre discrète, il acheta pour elle un hôtel à Paris, y fit installer la bibliothèque qui avait appartenu à Law[106] et y logea son frère Joseph, tiré de Brive et promu directeur général des ponts et chaussées[107]. N'ayant plus à s'occuper des siens, Dubois reporta toute son ardeur au travail au service de l'État. Nul détail n'échappait à son inquisition, quoique le plus souvent il n'y entendit rien. Au mois de février, un violent accès de fièvre le força de se coucher, mais il tenait tête à la souffrance et donna à dîner aux ambassadeurs à l'ordinaire[108]. Aidé des frères Pâris qui menaient la campagne contre Le Blanc[109], il entreprenait de faire rendre gorge aux traitants et aux fripons et faisait condamner l'abbé Clément, conseiller au grand Conseil, l'un des commissaires du *visa* et son collègue, M. de Talhouët, maître des requêtes, convaincus de malversa-

[101] M. Marais, *op. cit.*, t. II ,p. 433; mars 1723.

[102] C. de Sévelinges, *op. cit.*, t. II, p. 312.

[103] M. Marais ,*op. cit.*, t. II, p. 436, 8-9 mars 1723; Buvat, *Journal*, t. II, p. 437.

[104] Barbier, *op. cit.*, t. I, p. 237, août 1722.

[105] [Le Dran] *Vie anonyme de Dubois*, confirme ce renseignement donné par M. Marais, *op. cit.*, t. II, p. 400, janvier 1723. « Sa santé s'était usée par certains excès qu'il avoit toujours faits en les dissimulant sous le voile de la pudeur ».

[106] [J. Charavay] *Catalogues de livres curieux...* in-8, Paris, 1855.

[107] *Archiv. nat.*, O[1], 275, f. 28.

[108] M. Marais, *op. cit.*, t. II, p. 416, février 1723.

[109] M. Marais, *op. cit.*, t. II, p. 428, mars 1723.

tion[110]. En même temps, il faisait étudier un projet de taille réelle et une révision du Terrier général de la Couronne[111], se préoccupant du rétablissement des relations commerciales suspendues par la peste de Marseille ou entravées par la défectuosité des routes du royaume.

Rien n'échappait plus à l'envahissement maniaque de ce vieillard, avide d'hommages et d'honneurs. Il saisit le premier prétexte venu pour se rendre aux Invalides parce qu'on va tirer le canon et battre aux champs pour lui comme pour le Roi[112]. Au mois d'avril il se donne en spectacle, monte à cheval, passe en revue la Maison du Roi, soulevant une risée générale parmi les spectateurs à la vue de cet avorton qui se tord sur la selle; mais il ne peut cacher sa souffrance et ses contorsions sont causées par la rupture d'un abcès qui s'était formé au col de la vessie[112]. La nouvelle est publique et, loin de plaindre, on chansonne[113] : Sa maladie

Monsieur de La Peyronie
Visitant le cardinal
Dit : C'est à la vessie
Que son Éminence a mal.

De ce moment on l'observe car, « s'il venoit à manquer, la Cour prendrait toute une autre face[114] ». On prend note de ses saignées, de ses purges, bref on est attentif sur sa santé. Les correspondances britanniques deviennent pour ainsi dire le journal de cette santé, laissant percer l'inquiétude sur l'avenir de l'alliance quand son premier artisan et son lien vivant viendra à disparaître. Le 26 mai, Crawford écrit à Londres que le cardinal est remis de son accident de cheval à la revue, mais il a tant d'infirmités qu'on ne doit pas compter qu'il supporte longtemps la fatigue des affaires. Il faudrait préparer près du duc d'Orléans un choix qui exclurait M. de Torcy « notre ennemi

[110] J. Buvat, *op. cit.*, t. II, p. 441, 444, 446, 455, 458; M. Marais, *op. cit.*, t. II, p. 475, 479, 480, 490, Barbier, *op. cit.*, t. I, p. 269-270-272.

[111] [Le Dran] *Vie anonyme de Dubois*, p. 422, 425, 431 ; P.-E. Lémontey, *op. cit.*, t. II, p. 82-84.

[112] Barbier, *Journal*, t. I, p. 247 ; M. Marais, *Journal*, t. II, p. 379 ; décembre 172.

[112] *Gazette de France*, 7 avril 1723.

[113] Buvat, *op. cit.*, t. I, p. 443 ; M. Marais, *Journal*, t. II, p. 475 ; juillet 1723.

[114] M Marais, *op. cit.*, t. II, p. 450, mai 1723.

mortel[115] ». On cherche à le ménager, « sur le manger, sur le parler », à éviter tout ce qui peut lui donner une trop forte application. Le malade ne s'abandonne pas, il se jette dans les remèdes, quinquina, régime lacté; il se fait expédier des eaux de Bristol, souveraines contre le diabète et la gravelle, et des eaux de Barèges dans des flacons en grès[116]. Il tranquillise ses amis, écrit à Tencin que les crises dont il souffre « n'ont d'autres fondements qu'une trop grande application au travail[117]. Les ministres étrangers l'observent curieusement et reconnaissent que sa lucidité, son courage, son entrain restent intacts. Mais il ne peut consentir au repos, or dès qu'il se lève pour travailler, le frisson et la fièvre le ressaisissent. Rien ni personne ne peut le retenir de travailler, de représenter en public. Il pose devant Rigaud pour son portrait d'apparat[118]; il reçoit; et ses algarades, la grossièreté de son langage courent tout Paris. A la marquise de Feuquières il dit : « Je suis accablé d'affaires, et il faut encore que des p..... viennent m'embarrasser[119]; à la princesse d'Auvergne : « Madame, allez vous faire f.....[120] ». Il crie, il jure contre ses gens, interpelle un officier, lui demande ce qu'il fait dans son antichambre, et qui il est : « Hélas, monseigneur, répond celui-ci, je suis un capitaine de grenadiers, mais je viens vous remettre ma commission, car je vois que vous êtes plus propre à l'être que moi. » Le cardinal lui arrache le papier qu'il tenait à la main, rentre dans son cabinet, l'expédie, tout en grommelant : « Cet homme-là qui vient encore se moquer de moi! » et le renvoie en jurant Dieu[121].

Ses violences de langage

Ses dernières forces s'épuisent dans ce travail effréné. Il se fait renseigner sur l'organisation de l'armée prussienne[122], suit attentivement l'affaire de l'apanage italien de Don Carlos, reçoit à

[115] *Public Record Office*, France, vol. 368, *Crawford à lord Carteret*, 26 mai 1723.

[116] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 344, fol. 210; t. 345, fol. 37, 245 : *Dubois à Chammorel*, 24 avril 1723 et *Chammorel à Dubois*, 10 mai 1723.

[117] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Rome, t. 648, fol. 261 : *Dubois à Tencin*, 25 juin 1723.

[118] *Les Correspondants de Mme de Balleroy*, t. II, p. 521; 15 février 1723.

[119] M. Marais, *op. cit.*, t. II, p. 398, janvier 1723; *à Mme de Conflans :* « Allez à tous les diables », Saint-Simon, *Mémoires*, 1858, t. XX, p. 17.

[120] M. Marais, *op. cit.*, t. II, p. 448 : Barbier, *op. cit.*, t. I, p. 272, mai 1723.

[121] M. Marais, *op. cit.*, t. II, p. 445, avril.

[122] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Prusse, t. 69, fol. 76 : *Dubois à Michel*, 14 mai 1723.

dîner à Meudon la duchesse de Montague. Mais il a trop présumé de lui-même, la chère est magnifique et il n'a pu déplier sa serviette (25 juin). Il pourvoit à tout, envoie des secours à la petite ville de Châteaudun ruinée par un incendie (22 juin)[123], demande des rapports sur l'état de l'infanterie française[124] et expédie des mandements à ses diocésains[125]. Mais le malade n'est pas encore vaincu. Dans un *mémoire* sur la charge de premier ministre, il a écrit : « M. le cardinal par sa place est en droit et en usage de présider aux assemblées du clergé[126]. » Il se fait donc offrir par l'archevêque d'Aix, M. de Vintimille, la présidence de l'assemblée réunie aux Grands-Augustins (30 mai). Il accepte et prononce une harangue[127], disparaît et ne revient plus, car il est déjà frappé à mort et l'évêque de Montpellier, Colbert, écrit le 23 juin : « Il me paraît que la santé du premier ministre devient fort mauvaise; j'en suis fâché et je lui souhaite de tout mon cœur une meilleure et de longue durée[128]. »

Crise prochaine

Presque à cette date, Mathieu Marais écrit : « Le cardinal a toujours son même mal; il jette du pus par les urines. Les uns disent qu'il ne peut pas vivre; d'autres disent qu'il vivra, et cependant, il vit et jouit de toute son autorité[129]. » Il court sur sa maladie d'étranges racontars[130] et on fouille son passé au risque d'y rencontrer ce qu'il a cru ensevelir dans l'oubli[131]. Mais on sent approcher l'heure de la crise. Le 10 juillet, Schaub écrit que « la santé de M. le cardinal continue à se soutenir sans aucun incident de fièvre », mais, le 16, on sait dans le public qu'il garde le lit[132]. La maladie commence à détremper

[123] Buvat, *op. cit.* t. II, p. 439; J. P. *Note sur l'incendie de Châteaudun en* 1723, dans *Bulletin de la Société dunoise*, 1870-1874, t. II, p. 218; voir Anonyme, *Plan de la ville et des faubourgs avant l'incendie de* 1723, in-fol. plano 1884.

[124] *Archiv. des Aff. Étrang.*, France, *Mémoires et Documents*, t. 1256, *fol.* 35, 39, 46 : mémoires du marquis de Fénelon, datés des 24 et 31 juillet 1723.

[125] M. Marais, *op. cit.*, t. II, p. 223; Poulbrière, *Titres et documents interessant le Bas-Limousin*, dans *Bulletin de la Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze* 1889, t. XI, p. 569.

[126] *Biblioth. nationale*, ms. 25135, fol. 9.

[127] C. de Sévelinges, *op. cit.*, t. II, p. 353; M. Marais, *op. cit.*, t. II, p. 486-487.

[128] *Œuvres*, t. III, p. 110.

[129] M. Marais, *op. cit.*, t. II, p. 467; juin 1723.

[130] Barbier, *op. cit.*, t. I, p. 287; juillet 1723.

[131] *Ibid.*, t. I, p. 287; Saint-Simon, *Mémoires* (1858), t. XIX, p. 451; M. Marais, *op. cit.*, t. III, p. 4.

[132] Bavat, *op. cit.*, t. II, p. 444; 16 juillet 1723.

le caractère mais respecte l'intelligence. Dubois surveille de près la Cour de Vienne, qui manœuvrait alors pour se lier le moins possible dans la forme à donner par elle aux expectatives des duchés italiens[133]. Il discute le projet impérial et, une fois encore, la dernière fois, c'est pour soumettre humblement la décision à prendre « aux lumières supérieures » du roi d'Angleterre. « Le cardinal, écrit Schaub à lord Carteret, le 12 juillet, attend votre décision et promet de la recevoir avec docilité quand elle serait diamétralement opposée à la sienne. Car vous ne pouvez avoir que de bonnes raisons. Il ne m'a jamais paru plus confiant en S. M. ni plus résolu de vivre et de mourir dans la plus intime union avec elle[134]. » Réconforté, Dubois écrit à Grimaldo, le 15 juillet, qu'il estime nécessaire de s'en tenir strictement au traité et de mettre l'Empereur en demeure d'accorder enfin ou de refuser les investitures[315].

Dernières journées

Déjà on parle de la succession du cardinal qui essaie de faire jusqu'au bout bonne contenance. Il mange à peine[136] et ne fait plus illusion à personne. A Paris, on prévoit que Lafitau pourrait devenir premier ministre[137]; à Rome, le pape proclame Dubois impossible à remplacer : « Je tomberois de bien haut, dit-il à Tencin, si je venois à le perdre[138]; » et un jour, voyant Tencin larmoyer, Innocent XIII ne croit pouvoir moins faire que de gémir : « Dieu veut me châtier en m'enlevant cet homme-là![139] » Les jours du patient étaient comptés. Le 30 juillet, il se trouve mal à la fin du Conseil de Régence et sa voix diminuait de jour en jour. Le 1er août, Dubois se fit habiller à six heures du matin et, au bout d'une heure, fut obligé de se remettre au lit.

4 Août

Le 4, il s'alita tout à fait, à Meudon, il n'avait plus que la peau et les os, et point d'appétit[140]. Ce jour-là le président Hénault reçut une lettre de l'abbé Dubois, le neveu, « qui arrivoit de Meudon et lui mandoit que son oncle l'y attendoit avec Mme de Tencin et M. de la Mothe. Nous y allâmes tous les trois,

133 A. Baudrillart, *Philippe V et la Cour de France*, t. II, p. 531-536.

134 *Public Record Office*, France, vol. 359 : *Schaub à lord Carteret*, 12 juillet 1723.

135 *Archiv. des Aff. Étrang.*, Espagne, t. 330, fol. 42 : *Dubois à Grimaldo*, 15 juillet 1723.

136 Buvat, *op. cit.*, t. II, p. 447 ; 28 juillet 1723.

137 Barbier, *op. cit.*, t. I, p. 288.

138 *Archiv. des Aff. Étrang.*, Rome, t. 649, fol. 121 : *Tencin à Dubois*, 20 juillet 1723.

139 *Arch. des Aff. Étrang.*, Rome, t. 649, fol. 311 : *Tencin au Régent*, 31 août 1723.

140 Buvat, *op. cit.*, t. II, p. 448-449.

raconte le président, et j'entrai dans sa chambre [avec eux]. Nous le trouvâmes couché, avec sa table de nuit enveloppée dans son rideau, il étoit environ quatre heures et demie et notre visite dura jusqu'à près de huit heures. Jamais je ne l'avois trouvé si léger ni avec tant de badinage, cela me frappa au point que je fus tenté de croire qu'il ne gardoit son lit que par quelque raison de politique que je ne pénétrois point. Il étoit plein de ces petites finesses-là, surtout quand il vouloit faire faire quelque chose à M. d'Orléans et qu'il y trouvoit de la résistance. Notre conversation roula sur toutes sortes de sujets; nous parlâmes du cardinal de Richelieu et du cardinal de Mazarin, il me parut qu'il trouvoit que ce dernier avoit une soupiesse dans l'esprit qu'il préféroit à la dureté de caractère du cardinal de Richelieu, et sur ce qu'on lui parla de quelqu'un qui étoit fort méchant et dont il avoit sujet de se plaindre, il nous répondit avec vivacité : « Il faut le laisser faire, on a plus tôt fait d'essayer d'éviter les méchantes gens que de les poursuivre; un ennemi, si petit qu'il soit, quand vous cherchez à vous en venger, vous nuit dans tous les moments de votre vie, et quelque fois il ne faut que cela pour ruiner les plus grandes fortunes. » Nous parlâmes ensuite de M. [le duc] de Richelieu et de M. de la Feuillade... A propos d'une lettre de l'abbé de Tencin, alors à Rome, cela nous donna occasion de parler de la Cour de Rome : « Il n'y a rien de si malheureux qu'un pape, nous dit-il, le sérieux de sa place ne souffre aucun adoucissement. » — « Mais cependant, lui dis-je, il y a tant d'exemples de papes qui ont furieusement égayé le sacerdoce... » — « Cela est vrai, mais les mœurs ont changé. Rome n'est composé que de gens occupés de leur intérêt particulier et dont la religion doit faire la fortune. Pas un d'eux n'est dévot, mais nul ne se le confie et, l'un pour l'autre, ils affectent une rigidité qui ne permet pas au chef le moindre relâchement. » La Mothe lui lut ensuite une épître dédicatoire qu'il lui adressoit à la tête de sa tragédie d'*Inès de Castro* et dont il fut fort content... On parla de l'Académie, où la mort de l'abbé Fleury avoit fait vaquer une place; il dit qu'il désiroit que je la remplisse, et qu'il agiroit pour cela... Dans ce moment on vint lui annoncer M. de Fréjus, nous sortîmes. Pendant tout le temps que nous fûmes dans sa chambre, je remarquai qu'il prit son pot de chambre cinq ou six fois, et quoique je l'observasse fort il ne parut aucune altération sur son visage[141]. »

[141] Hénault, *Mémoires*, dans L. Perey, *Le Président Hénault et Madame du Deffand*, in-8, Paris 1893, p. 125-128.

6 août Le vendredi 6, M. le duc d'Orléans eut la bonté de faire tenir le conseil dans la chambre du cardinal qui ne quittait plus son lit[142]. Ses ennemis le plaisantaient, Boudin, médecin du Roi ayant écrit à Nocé que la vessie du cardinal était toute percée, Nocé lui répondit : « Vous ne me ferez pas accroire que les vessies sont des lanternes[143]. »

7 août Le samedi 7 août, il écrivit sa dernière dépêche à notre agent à Vienne, lui disant que le Roi ne pouvait accepter les actes et la méthode proposés par la Cour de Vienne, qu'il voulait un acte d'investiture clairement énoncé en faveur de don Carlos et défendait de s'adresser pour cette affaire au vice-chancelier impérial dont l'hostilité était connue. « Quelque chose que vous entendiez, disait la dépêche en terminant, appliquez-vous toujours à ramener et à réduire la question à ce point de l'investiture éventuelle des États de Toscane et de Parme. Il n'est plus question que d'un oui ou d'un non de la part de l'Empereur[144]. » C'était justifier d'une manière éclatante que le roi d'Espagne n'avait pas, en Europe, de meilleur serviteur que lui; et au moment où Dubois signait cette dépêche Philippe V perdait son confesseur, le P. Daubenton, devenu l'ami et le confident du cardinal qui n'eut pas le temps d'apprendre cette mort[145].

Presque d'heure en heure l'état du malade s'aggravait. Hénault lui devait remettre un mémoire sur la ferme des tabacs, il se rendit à Meudon avec la Tencin, Fontenelle et Schaub et ne furent pas reçus; Dubois « avoit pris du pavot », mais les visiteurs entretinrent Chirac et la Peyronie qui donnèrent de grandes alarmes, ajoutant toutefois que si le cardinal vouloit souffrir l'opération il pourroit se tirer d'affaire[146]. Ils le lui dirent à lui-même, et le trouble de cette nouvelle l'abattit si fort qu'il ne put être transporté en litière à Versailles de toute la journée du lendemain[147]. Ce fut une grande affaire que ce transport : on accommoda dans un large carrosse — de ceux qu'on nomme *corbillards* — des matelas suspendus par des cordes qui passoient par l'impériale. Quand la machine fut prête, on ne put jamais y transporter le malade; il fallut attendre que la fièvre fût tombée[148]. Dans la soirée

[142] Buvat, *op. cit.*, t. II, p. 449, août 1723.

[143] M. Marais, *op. cit.*, t. III, p. 5.

[144] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Autriche, t. 142, fol. 205-209 : *Dubois à Dubourg*, 7 *août* 1723, dans A. Baudrillart, *op. cit.*, t. II, p. 536-537.

[145] A. Baudrillart, *op. cit.*, t. II, p. 546-549 ; C. Sommervogel, *Bibliothèque des écrivains de la Compagnie de Jésus*, t. II, p. 1835.

[146] Hénault, *Mémoires*, dans *op. cit.*, p. 128-129.

[147] Saint-Simon, *Mémoires* (1858), t. XX, p. 4.

[148] Barbier, *op. cit.*, t. I, p. 293.

Dubois envoya un courrier à Hénault pour l'avertir de lui apporter sans faute le lendemain lundi à Versailles, « où il seroit », le mémoire sur la ferme des tabacs[149].

La nuit du dimanche fut un peu meilleure, le lundi 9 on apporta le malade à Versailles dans la matinée[150] dans une litière du Roi, allant très doucement et quatre gens de livrée se relayoient pour tenir la litière par les côtés et pour en empêcher le mouvement. Suivoient trois carrosses à six chevaux, dans l'un les aumôniers, dans l'autre les médecins et ensuite les chirurgiens. Après l'avoir laissé un peu reposer médecins et chirurgiens lui proposèrent de recevoir les sacrements et de lui faire l'opération aussitôt après. Cela ne fut pas reçu paisiblement; néanmoins quelque temps après il envoya chercher un récollet de Versailles avec qui il fut seul environ un demi-quart d'heure. 10 août

« Après l'avoir confessé (?) le P. Germain lui proposa de recevoir le viatique. Le cardinal n'en voulut rien faire, disant que cela ne pressoit pas, qu'il faudroit voir, et plusieurs autres défaites dont le moine ne se contenta pas. Enfin pour lui fermer la bouche, le cardinal lui dit : « Vous ne savez pas, Père, qu'il y a un cérémonial pour faire recevoir le viatique aux cardinaux, allez vous informer de ce que c'est, et puis après nous verrons. » Le bonhomme sortit avec empressement pour s'instruire de ce cérémonial dont il juroit qu'il n'avoit jamais ouï parler. Confession (?)

« Cependant le mal pressoit, chaque minute le rendoit incurable, il étoit midi, on voyoit mourir le cardinal à la pendule; menaces, prières, raisonnements rien ne pouvoit le déterminer à l'opération; enfin Chirac imagina d'écrire à M. d'Orléans, qui étoit à Meudon, l'état de la maladie et qu'il n'y avoit que sa présence qui pût engager le cardinal à la seule chose qui pouvoit lui sauver la vie. M. d'Orléans répondit par Lestang, écuyer du cardinal, qui avoit porté la lettre, qu'il alloit monter en carrosse pour venir; que cependant il supplioit le cardinal de se laisser faire l'opération, qu'il espéroit la trouver faite, et que si elle ne l'étoit pas quand il arriveroit, il le prieroit et même lui ordonneroit d'y consentir, cette réponse ne fit rien sur le malade. On vit arriver sur les trois heures et demie, M. d'Orléans avec M. de Biron, M. de Nantes et M. le grand prieur. En entrant dans sa chambre, Son Altesse Royale lui dit : Entrevue avec le duc d'Orléans

— « Vous n'avez guère de courage!...

[149] Hénault, *op. cit.*, p. 129.

[150] Marais, *op. cit.*, t. III, p. 3 : Saint-Simon, *op. cit.*, t. XX, p. 4; Barbier, *op. cit.*, t. I, p. 294; Buvat, *op. cit.*, t. II, p. 449, dit à tort que le transport se fit le dimanche 8; p. 452, il rectifie; le 9.

— « J'en ai contre toute autre chose que la douleur, mais je ne saurois me déterminer à ce qu'ils veulent me faire. »

« M. d'Orléans fut attendri de le voir en cet état; et étant sorti de la chambre en pleurant, il reprocha au médecin et au chirurgien l'extrémité où il le voyoit et leur indolence sur son mal. La Peyronie lui répondit, ce qui étoit vrai, c'est qu'ils s'étoient exposés aux plus durs traitements de sa part pour lui avoir fait connaître le danger où il étoit.

— « N'y a-t-il plus de ressources, leur dit M. d'Orléans.

— « Nous ne connaissons que l'opération, encore ne répondons-nous de rien.

Opération

« M. d'Orléans rentra dans la chambre et l'y détermina enfin, il ressortit aussitôt, on ferma toutes les portes et les chirurgiens s'en emparèrent[151]. Trois ou quatre aides le tenaient, il crioit et juroit comme un enragé; l'opération fut faite en [quatre] minutes[152]. Il était quatre heures. Le duc d'Orléans souffroit, ne pouvoit tenir en place, il monta dans la galerie d'en haut et appela M. d'Ons-en-Bray qui étoit là, à qui il parla bas dans une fenêtre; dans le moment on courut l'avertir que l'opération étoit faite le plus heureusement du monde, et qu'elle avoit duré quatre minutes; il rentra dans l'intention de le voir, mais après il dit tout haut qu'il craignoit que sa présence ne lui donnât de l'émotion, qu'il aimoit mieux ne pas le voir, mais qu'on lui dit bien qu'il n'étoit reparti qu'après s'être informé du succès de l'opération. Il laissa des courriers pour lui en venir dire des nouvelles d'heure en heure; tout le monde le suivit et il ne resta que le président Hénault d'étranger dans son petit cabinet avec le confesseur.

« Comme ceux qui sont auprès des malades s'alarment plus aisément que ceux qui ne les voient pas, aussi sont-ils susceptibles des plus légères consolations. Tous reprenoient un air plus gai d'avoir l'opération faite, cette opération tant désirée, quand, tout à coup, nous vîmes le temps se brouiller et nous entendîmes un fort grand tonnerre. A ce bruit La Peyronie sortit de la chambre du malade et dit à Hénault : « Nous sommes perdus. » Chirac, qui étoit dans la première antichambre, entra par une autre porte dans la même chambre et parut aussi consterné. Le confesseur demanda à La Peyronie ce qu'il en pensoit, et il lui répondit : « Mon Père, il a plus besoin de vos prières

[151] Hénault, *op. cit.*, p. 130-131.

[152] M. Marais, *op. cit.*, t. III, p. 3; Buvat, *op. cit.*, t. II, p. 452; Hénault dit *quatre*, Buvat *cinq*, Marais *six* minutes pour l'opération.

que de nos remèdes[153]. » Peu s'en fallut que certains ne vissent dans ce coup de tonnerre accompagné d'une chaleur affreuse l'intervention de la Providence. « Il semble, disait-on, que le ciel vengeur ait voulu *rengréger* cette plaie, qui s'est tout à coup gangrenée[154].

Agonie et mort

Le lendemain, 10 août, Hénault revint à Versailles et entra « tout droit » dans la chambre de l'agonisant. « J'y trouvai, dit-il, le cardinal couché à plat et râlant entre deux valets de chambre qui lui soutenoient la partie où on lui avoit fait l'opération, un apothicaire qui lui tenait une cuiller dans la bouche et un prêtre en surplis qui priait Dieu devant un crucifix[155]. Sur les cinq heures après-midi la mort vint mettre fin à ce spectacle et à celui qu'offrait au monde, depuis quatre ans, l'ambition démesurée de Guillaume Dubois, cardinal-prêtre, archevêque-duc de Cambrai, prince de l'Empire, comte du Cambrésis, abbé de Saint-Just, de Nogent-sous-Coucy, de Bourgueil, d'Airvault, de Cercamps, de Bergues-Saint-Winoc et de Saint-Bertin, principal et premier ministre d'État, ministre et secrétaire d'État ayant le département des Affaires Étrangères, grand-maître et surintendant général des courses, postes et relais de France, l'un des quarante de l'Académie française, honoraire de l'Académie royale des sciences et de celle des Inscriptions et belles-lettres, élu par les prélats et autres députés à l'assemblée générale du clergé de France pour en être premier président et, ci-devant, précepteur de M. le duc d'Orléans.

La succession

Cette succession énorme était en grande partie distribuée. Lorsque l'agonie commença, le duc d'Orléans fit appeler M. de Morville, lui dit de se rendre à Versailles, de faire main basse sur tous les papiers du mourant et de s'installer à sa place aux Affaires Étrangères[156]. M. de Breteuil conservait la guerre et M. de Maurepas recevait la marine; il avait vingt-trois ans![157] Vers cinq heures et demie un exprès arriva de Versailles à Meudon et annonça la mort du cardinal; le duc d'Orléans se rendit dans le cabinet du Roi et lui dit :

— « Sire, M. le cardinal est mort!

— « J'en suis fâché.

— « Sire, je ne vois personne qui soit plus en état que moi pour rendre service à Sa Majesté en qualité de premier ministre,

[153] Hénault, *op .cit.*, p. 131-132.
[154] M. Marais, *op. cit.*, t. III, p. 3.
[153] Hénault, *op. cit.*, p. 131-132.
[156] Hénault, *Mémoires*, p. 123 ; M. Marais, *op. cit.*, t. III, p. 4.
[157] Barbier, *op. cit.*, t. I, p. 297.

et sans faire attention à mon rang et à ma dignité de premier prince de votre sang, je prêterai demain le serment de fidélité à Votre Majesté. » Le Roi ne répondit pas un mot[158].

De retour dans son cabinet, à six heures un quart[159], le duc d'Orléans se ressouvint des orgies que depuis peu Dubois empêchait, des *roués* qu'il avait exilés et il écrivit à Nocé, ces quelques mots : « Morte la bête, mort le venin. Je t'attends ce soir à souper au Palais-Royal[160]. »

[158] Buvat, *op. cit.*, t. II, p. 451.

[159] M. Marais, *op. cit.*, t. II, p. 7.

[160] Mouffle d'Angerville, *Vie privée de Louis XV*, édit. A. Mayrac, Paris, 1921, p. 23.

CHAPITRE LXII

Le ministère et la mort du duc d'Orléans

(10 août-2 décembre 1723)

Le souvenir et l'œuvre de Dubois. — Retour des exilés. — Le duc d'Orléans las de Dubois. — Triste état du duc d'Orléans. — Entretien de Saint-Simon avec Fleury. — La petite vérole. — La sécheresse. — Le droit de joyeux avènement. — Mort du duc d'Orléans. — Conclusion.

Le souvenir et l'œuvre de Dubois

La mort de Dubois n'inspira de regrets qu'à l'Angleterre. A Paris, on observa que Dubois était mort, jour pour jour, et presque à la même heure qu'il avait fait enlever, un an plus tôt, le maréchal de Villeroy, et on pensa y découvrir un châtiment providentiel[1]. Sa renommée resta en proie à ses nombreux ennemis qui tous lui survécurent[2], cependant il parut aux contemporains que sa mémoire serait vite oubliée, car il n'avait laissé ni fondation fameuse ni famille élevée et n'avait jamais fait grand mal si on compte pour peu de chose le contrôle des actes des notaires, la Paulette, les quatre sols pour livre, l'affaiblissement des libertés gallicanes. Cependant ses négociations et ses traités avaient évité les guerres et affermi la paix. Haut, vilain et emporté, il n'était pas aimé, mais on le savait ferme contre les fripons et en garde contre les flatteurs. Chaque matin, tandis qu'on célébrait des messes devant le corps exposé dans l'église Saint-Honoré, le petit peuple défilait et disait « des sottises infinies » au défunt, à qui son impiété éclatante attirait ces malédictions[3]. Ses funérailles furent, contre l'usage, privées d'oraison funèbre; mais à la nouvelle de sa mort, les actions de la Compagnie des Indes baissèrent de trois cents francs, et ce témoignage rendu à ce qu'il y eût de vraiment louable dans le gouverne-

[1] M. Marais, *op. cit.*, t. III, p. 4; Barbier, *op. cit.*, t. I, p. 297-298 : août 1723.

[2] P.-E. Lémontey, *Histoire de la Régence*, t. II, p. 86-87.

[3] Tous ces traits sont empruntés à Marais et à Barbier, août 1723.

ment de Dubois, valait bien les creuses formules d'un panégyrique[4].

Parmi les plus fameux exemples de grandes fortunes politiques, celle de Dubois, commencée après l'âge de soixante ans et achevée en l'espace de quatre ans, doit être particulièrement remarquée, moins encore pour la rareté que pour l'enseignement à retenir d'une si rapide carrière. Celui qui l'accomplit devait, quoiqu'on en ait dit[5], posséder de grands moyens et des qualités supérieures. Dépourvu de grandeur d'âme et peu doué d'élévation d'esprit, Dubois associait sa grandeur personnelle à l'intérêt de son maître et pour les servir efficacement usait de toutes les ressources de la France; cette conduite lui paraissait sage autant que légitime, ce qui pouvait tenir aux idées du temps comme à la morale du personnage : reste à savoir si, ce faisant, Dubois a desservi la France et compromis les intérêts de l'État.

Louis XIV laissait à la France le traité d'Utrecht, mais cette grande charte politique permettait des explications et des retouches; toute la question se ramenait à savoir suivant quel esprit on procéderait à l'interprétation du traité. Un parti au pouvoir, le parti « vieille Cour », interprète des préventions populaires, ne concevait rien autre chose que la continuation et, au besoin, l'aggravation de l'animosité nationale contre les Anglais. Dubois eut le mérite d'entrevoir une conduite opposée, il eut l'adresse de la suggérer, le courage de la défendre et l'habileté de la faire prévaloir. Il osa imaginer la possibilité d'une alliance franco-anglaise et il entreprit de l'imposer, non à l'opinion publique qu'il dédaignait, mais à la diplomatie qu'il bouleversait. Ce faisant, agissait-il contre l'honneur et l'intérêt français? On l'a soutenu avec une si ferme conviction, une si chaude éloquence et de si solides arguments qu'on a pu emporter la conviction des contemporains et celle de la postérité en sorte que la politique étrangère de la Régence demeure flétrie comme pourrait l'être une trahison. Et c'est une grave erreur autant qu'une cruelle injustice.

Que pour réaliser une brillante carrière, Dubois, ne pouvant imposer sa personne, ait cherché une idée qui ne se pût appliquer sans recourir à lui, ce calcul de sa part paraît certain. Que cette idée fût hardie, aventureuse, il l'eût reconnu, lui tout le premier. Qu'elle fût bienfaisante et pût procurer ce qu'il espérait d'elle, les événements l'ont montré; car Dubois « abhorroit

[4] P.-E. Lémontey, *op. cit.*, t. II, p. 87.

[5] Saint-Simon, *Mémoires*, (1858), t. XX, p. 8,

le trouble et la guerre[6] » et l'alliance franco-anglaise procura le bienfait d'une paix européenne de vingt-cinq ans.

A l'heure où la mort de Louis XIV livrait le destin de la France à Philippe d'Orléans, c'était un royaume ruiné, épuisé, qu'une administration économe et prévoyante pouvait rétablir à condition que la paix n'y fût pas troublée. Si tout le mérite d'un véritable homme d'État consiste à choisir entre plusieurs inconvénients, Dubois eut ce mérite et il choisit la paix à tout prix, c'est-à-dire au prix de concessions cuisantes et coûteuses plutôt qu'au prix de l'isolement funeste et bientôt fatal. A force de souplesse, d'adresse et de concessions, il mit fin à l'isolement dans lequel se débattait la France depuis que l'encerclaient les coalitions, depuis 1672. Il fit mieux encore. Dans les rangs des ennemis il choisit nos alliés et prit place au centre d'une coalition nouvelle, celle-ci pacifique, dont la France sembla l'inspiratrice et la modératrice. Une nouveauté, à ce point étrange, devait soulever contre elle des adversaires pleins de méfiance, à l'étranger, pleins de haine, à l'intérieur. A Townshend, Heinsius, Sinzendorf, Alberoni répondent Torcy, Huxelles, Nancré, Saint-Simon; mais Dubois, sans les négliger, s'adresse directement aux détenteurs du pouvoir : au roi d'Angleterre et au régent de France. Tous deux ne peuvent soutenir leur droit contesté au trône que dans la paix, et Dubois réussit à les convaincre que la succession de Hanovre et la succession d'Orléans courent les mêmes périls, imposent la même conduite et procèdent d'un commun intérêt. A Londres, Georges I[er] et, à Paris, Philippe d'Orléans sont presque seuls à vouloir affermir le traité d'Utrecht afin d'appuyer sur lui leurs droits dynastiques convergents.

Ces droits étaient mis en doute ou contestés résolument en France, et leur revendication n'était pas une médiocre audace de la part de Dubois. Celui-ci n'avait pas impunément fait un séjour en Angleterre. Les conséquences de la révolution de 1688 lui avaient découvert la règle future de la transmission du pouvoir royal et il admettait que l'heureuse fortune survenue à la maison d'Orange pourrait échoir à la maison d'Orléans. Le traité d'Utrecht avait consacré l'établissement de la première et prévu l'avènement de la seconde; il fallait donc tout tenter pour que ce traité reçut, sur tous les points, d'un consentement unanime, son exécution. Il enregistrait la renonciation et consacrait l'exclusion de Philippe V du trône de France; en cela, il se montrait

[6] *Public Record Office*, France, vol. 359 : *Schaub à Rob. Walpole*, Paris, 11 août 1723.

vraiment pacifique car l'accession de Philippe V au trône de Louis XV eut déchaîné une guerre de la succession de France, bien autrement redoutable que la guerre, à peine terminée, de la succession d'Espagne. Ainsi donc, rechercher et grouper les partisans du duc d'Orléans, les soutiens éventuels de sa candidature, c'était non seulement respecter la lettre du traité, mais associer et confondre l'intérêt du duc d'Orléans avec l'intérêt supérieur de la France, inséparable du maintien de la paix.

Une alliance conclue avec l'Angleterre suffisait à l'exécution de ce programme, alors qu'il n'en eut pas été de même d'une alliance avec la Hollande ou avec l'Espagne ou avec l'Empire. Dubois s'adressa donc à l'Angleterre, la séduisit, la décida; mais il mit le prix et c'est ce prix, jugé excessif, qu'on lui a reproché. On alla même jusqu'à dire que ces complaisances étaient achetées par une pension; mais on n'a pu en apporter la preuve, pas plus que souvent on ne put parvenir à convaincre le négociateur d'avoir délibérément sacrifié, et sans compensation, un intérêt essentiel de la France. Les volontés et les désirs des ministres anglais n'ont pas rencontré la soumission servile qu'on a dit, sans avoir entendu les propos échangés et sans avoir lu les dépêches. Mais, en cela, Dubois porta la peine du procédé imaginé par lui. Parce que l'idée introduite par lui était si nouvelle et si hardie qu'il estimait périlleux de l'ébruiter avant le succès, il s'obligea à recourir à des voies souterraines et, quand il fut ministre, il ne sépara plus la diplomatie secrète de la diplomatie officielle, en sorte que la malignité publique s'exerça avec d'autant plus de vraisemblance sur son ouvrage que tout était mystère dans les délibérations et les correspondances des gouvernements. Il y eut entre eux des contestations très vives, des prétentions inacceptables, il n'y eut jamais, d'aucun côté, servilité ni capitulation. Ce qu'il y eut de répréhensible et ce qui reste le déshonneur de Dubois ce sont les protestations trop chaleureuses, les témoignages peu réfléchis de reconnaissance, de dévouement et d'adulation adressés par lui à un souverain étranger. Le cœur se soulève et la rougeur monte au front à la lecture de ces basses flagorneries où le goût, la mesure et le patriotisme sont également offensés. C'est par là que l'homme sentit, jusqu'à la fin, « la vile coque dont il sortait[7] ».

Qu'on soit impitoyable pour cette âme de laquais, pour ce prélat, ce ministre, ce négociateur dont le contact laisse comme une souillure, dont le nom évoque le souvenir d'une sorte de

[7] Saint-Simon, *Mémoires*, (1858), t. XIX, p. 345.

monstrueuse flétrissure, mais qu'on demeure juste à l'égard de l'homme d'État dont la politique subtile a valu à la France une autorité en Europe capable de balancer le prestige de l'Angleterre. Sans doute les conditions humiliantes mises au démantèlement de Dunkerque ne peuvent être ni excusées ni oubliées, mais elles mêmes ne doivent pas faire oublier la compensation acquise par les négociations dont cette indigne lâcheté ne forme qu'un épisode. Une paix de vingt-cinq ans, — de 1717 à 1742 —, avec tout ce qu'elle valut de sécurité, de prospérité à la France, demeure un titre assez sérieux dans la carrière d'un homme d'État pour n'être pas dénigré ni oublié; et c'était au milieu d'une Europe encore prête à s'embraser que Dubois et Stanhope avaient su étouffer les foyers prêts à se rallumer; Georges Ier et le Régent y avaient travaillé de leur mieux et leurs efforts avaient produit un résultat dont la France et l'Angleterre auront toujours avantage à s'inspirer.

Le duc d'Orléans ne se proposait pas de rien changer à la politique étrangère de Dubois. « Ce qui pouvoit arriver de plus consolant après la mort de M. le cardinal, c'est le peu de nouveautez qu'elle entraîne » écrit le chevalier Schaub[8]. Louis XV et son premier ministre se hâtaient de rassurer sur leurs dispositions[9] le roi d'Angleterre, qui aurait pu éprouver quelque inquiétude en voyant tous les ennemis de Dubois reprendre le chemin de Versailles. Nocé, que le courrier du prince avait trouvé à Senlis, accourut le premier. « Ne parlons plus du passé, lui dit le duc d'Orléans, je n'ai pu faire autrement; mais à présent, demande-moi ce que tu voudras, je te l'accorderai. » — « Je vous demande seulement la vie sauve; vous avez accordé mon exil au cardinal, vous donnerez ma vie au premier qui la demandera[10]. » Ils s'embrassèrent et tout fut dit. Noailles tarda un peu plus. Son exil d'Auvergne était devenu le prétexte d'une palinodie comme il les aimait. De libertin et prodigue il s'était fait dévot et économe « au point de faire peser sa viande tous les jours aux poids de la ville, friand de vêpres et de saluts, et devenu l'arbitre des procès de la province[11] ». A Paris, il descendit à l'archevêché, s'alla confesser au grand pénitencier et

Retour des exilés

[8] *Public Record Office*, France, vol. 359 : *Schaub à Rob. Walpole*, Paris, 18 août 1723.

[9] *Public Record Office*, France, vol. 357 : *Le duc d'Orléans à Georges Ier*, Paris, 17 août 1723.

[10] M. Marais, *op. cit.*, t. III, p. 7-8 ; Buvat, *op. cit.*, t. II, p. 457.

[11] M. Marais, *op. cit.*, t. III, p. 38 ; 17 octobre 1723.

communier des mains de son oncle le cardinal[12]. Enfin il fut conduit au Palais-Royal, où le duc d'Orléans lui prit la tête, le baisa sept ou huit fois et dit : *Laus Deo, pax vivis, requies defunctis.* Le retour de Noailles déplut à Schaub qui redoutait son influence sur un ancien compagnon de débauches[14]. Enfin, il fut question du rappel de Law[15]; mais si le duc d'Orléans lui gardait un souvenir indulgent, il ne désirait pas s'engager dans une aventure nouvelle. Depuis sa chute et sa sortie de France, Law ne donnait plus d'inquiétude aux Anglais, il avait reçu à Londres des lettres de grâce[16] et on n'eut pas trop regretté de le voir tenter une nouvelle expérience financière aux dépens d'autrui. On vit reparaître M. de Torcy, mais le duc d'Orléans ne lui rendit pas la surintendance des postes qu'il garda pour lui-même[17]; Torcy se contenta d'une commission de capitaine des gardes de la porte pour son fils[18].

Le duc d'Orléans las de Dubois

Le duc d'Orléans, écrit Schaub, le 5 septembre, « se comporte avec une fermeté à laquelle on ne s'attendait pas de lui »; et, le 20 octobre : « Depuis la mort du cardinal, il est devenu plus âpre et plus jaloux de l'autorité qu'il ne l'a jamais été, au point que dans cet instant il n'y a personne qui puisse se vanter d'avoir de l'ascendant sur luy[19]. » C'était cette même fringale qui l'avait saisi au lendemain de la mort du feu Roi, à un moment où il avait tout à apprendre pour la conduite d'un grand royaume. Au lendemain de la mort de Dubois, son éducation était faite, mais sa charge était aussi lourde. Le cardinal avait tout accaparé, tout concentré entre ses mains, à peine avait-il admis des collaborateurs aux affaires étrangères où il se sentait en mesure de ne redouter personne. Partout ailleurs son programme de travail était d'une lamentable insuffisance, il touchait à tout et ne terminait rien, n'allant qu'au plus pressé, toujours en hâte à cause de la grande multiplicité des affaires qui s'accumulaient sur

[12] Barbier, *op. cit.*, t. I, p. 303, novembre 1723.

[13] M. Marais, *op. cit.*, t. III, p. 45; novembre; Buvat, *op. cit.*, t. II, p. 460.

[14] *Public Record Office*, France, vol. 359 : *Schaub à Rob. Walpole*, Versailles, 20 octobre 1723.

[15] Buvat, *op. cit.*, t. II, p. 463.

[16] Buvat, *op. cit.*, t. II, p. 304, 314; novembre et décembre 1721.

[17] M. Marais, *op. cit.*, t. III, p. 5 : août 1273.

[18] Saint-Simon, *Mémoires* (1858), t. XX, p. 34.

[19] *Public Record Office*, France, vol. 359 : *Schaub à Rob. Walpole*, Versailles, 20 octobre 1723.

[19] *Public Record Office*, France, vol. 359 : *Schaub à Rob. Walpole*, Versailles, 20 octobre 1723.

lui, dans un pays où on savait que, pour réussir, c'était à lui qu'il fallait s'adresser[20]. La jalousie du pouvoir l'avait rendu à charge à tous ceux qui avaient des rapports avec lui. Le duc d'Orléans, à qui il devait tout, se sentait mis à l'écart des affaires et la mort de son encombrant inférieur l'avait soulagé. « Il gémissoit en secret depuis assez longtemps sous le poids d'une domination si dure, et sous les chaînes qu'il s'étoit forgées. Non seulement il ne pouvoit plus disposer ni décider de rien, mais il exposoit inutilement au cardinal ce qu'il désiroit qui fût sur grandes et petites choses. Il lui en falloit passer sur toutes par la volonté du cardinal qui entroit en furie, en reproches, et le pouilloit comme un particulier, quand il lui arrivoit de le trop contredire[21]. » La mort était venue mettre fin à cette situation difficile dont témoigne Horace Walpole dans une lettre à lord Towsnhend : « Si nécessaire que le cardinal pût être au duc d'Orléans, particulièrement pour la conduite des affaires étrangères, en raison de son heureuse négociation entre l'Angleterre et la France, néanmoins sa mort n'a pas été regardée par le duc lui-même comme une grande perte, et quoique le cardinal remportât toujours la victoire sur ceux qui n'étaient pas ses amis (lesquels étaient presque tous les amis particuliers de S.A.R.), cependant sa manière altière et arrogante, ses retards et son désordre dans l'expédition des affaires, trop lourdes ou pour son état de santé ou pour sa capacité, comme on le pense généralement ici, l'avaient rendu quelque temps avant sa mort, très fatigant et incommode au duc d'Orléans[22]. » Mis en présence d'une situation presque inextricable à force de retards et de désordre, le duc d'Orléans se promit d'y remettre l'ordre et la méthode; il s'enferma, se plongea dans les papiers de Dubois, travaillant avec une sorte de frénésie, « travaillant d'une force à se tuer » écrit Crawford, sans permettre à personne de l'influencer et, par ce labeur opiniâtre autant qu'inusité, préparant le coup qui allait terminer sa vie.

Triste état du duc d'Orléans

Le sentiment qui paraissait s'être réveillé en lui lorsque, au retour du sacre, par respect pour l'adolescent dont il exerçait la tutelle, il avait congédié Mme d'Averne, ce sentiment avait peu duré, et dès le mois de juin 1723, il déclarait sa maîtresse une

[20] *Public Record Office*, France, vol. 368 : *Crawford à Rob. Walpole*, Paris, 11 août 1723.

[21] Saint-Simon, *Mémoires* (1858), t. XX, p. 18.

[22] *Public Record Office*, France, vol. 369 : *H. Walpole à lord Townshend*, Paris, 30 octobre 1723.

jeune fille de seize ans, Mlle Houel, nièce de Mme de Sabran[23]. Cette nouvelle passion lui attirait de nouveaux tracas[24], mais ajoutait à son épuisement. Un matin, Saint-Simon l'alla visiter à Versailles et le trouva « qu'il alloit s'habiller, et qu'il étoit encore dans son caveau dont il avoit fait sa garde-robe. Il y étoit sur sa chaise percée parmi ses valets et deux ou trois de ses premiers officiers. J'en fus effrayé. Je vis un homme la tête basse, d'un rouge pourpre, avec un air hébété, qui ne me vit seulement pas approcher. Ses gens le lui dirent. Il tourna la tête lentement vers moi sans presque la lever, et me demanda d'une langue épaisse ce qui m'amenoit. Je le lui dis, mais je demeurai si étonné que je restai court. Je pris Simiane, premier gentilhomme de sa chambre, dans une fenêtre, à qui je témoignai ma surprise et ma crainte de l'état où je voyois M. le duc d'Orléans. Simiane me répondit qu'il étoit depuis fort longtemps ainsi les matins, qu'il n'y avoit ce jour rien d'extraordinaire en lui, et que je n'en étois surpris que parce que je ne le voyois jamais à ces heures-là; qu'il n'y paroîtroit plus tant, quand il se seroit secoué en s'habillant.

« Cet état de M. le duc d'Orléans me fit faire beaucoup de réflexions. Il y avoit fort longtemps que les secrétaires d'État m'avoient dit que, dans les premières heures des matinées, ils lui auroient fait passer tout ce qu'ils auroient voulu, et signé tout ce qui lui eût été le plus préjudiciable. C'étoit le fruit de ses soupers. Lui-même m'avoit dit plus d'une fois depuis un an, à l'occasion de ce qu'il me quittoit quelquefois, quand j'étois seul avec lui, que Chirac le purgeottait sans cesse sans qu'il y parût, parce qu'il étoit si plein qu'il se mettoit à table tous les soirs sans faim et sans aucune envie de manger, quoi qu'il ne prît rien les matins, et seulement une tasse de chocolat entre une et deux heures après-midi, devant tout le monde, qui étoit le temps public de le voir. Je n'étois pas demeuré muet avec lui là-dessus; mais toute représentation étoit parfaitement inutile. Je savois de plus que Chirac lui avoit nettement déclaré que la continuation habituelle de ses soupers le conduiroit à une prompte apoplexie ou à une hydropisie de poitrine, parce que sa respiration s'engageoit dans des temps, sur quoi il s'étoit récrié contre ce dernier mal qui étoit lent, suffoquant, contraignant tout, montrant la mort; qu'il aimoit bien mieux l'apoplexie qui surprenoit, et qui tuoit tout d'un coup sans avoir le temps d'y penser.

[23] M. Marais, *op. cit.*, t. II, p. 464, 466, juin 1723.
[24] M. Marais, *op. cit.*, t. III, p. 15, avril 1723.

Entretien de Saint-Simon avec Fleury

« Je vivois fort en liaison avec l'évêque de Fréjus, et puisque, avenant faute de M. le duc d'Orléans, il falloit avoir un maître autre que le Roi, en attendant qu'il pût ou voulût l'être, j'aimois mieux que ce fût ce prélat qu'aucun autre. J'allai donc le trouver, je lui dis ce que j'avois vu le matin de l'état de M. le duc d'Orléans; je lui prédis que sa perte ne pouvoit être longtemps différée et qu'elle arriveroit subitement; que je conseillai donc au prélat de prendre ses arrangements et ses mesures avec le Roi sans y perdre un moment, pour en remplir la place, et que cela lui étoit d'autant plus aisé qu'il ne doutoit pas de l'affection du Roi pour lui, qu'il n'en avoit pour personne qui en approchât, et qu'il avoit journellement de longs tête-à-tête avec lui, qui lui offroient toutes les facilités de s'assurer de la succession.

« Je trouvai un homme très reconnaissant en apparence de cet avis et de ce désir, mais modeste, mesuré, qui trouvoit la place au-dessus de son état et de sa portée. Ce n'étoit pas la première fois que nos conversations avoient roulé là-dessus en général, mais c'étoit la première fois que je lui en parlois comme d'une chose instante. Il me dit qu'il y avoit bien pensé, et qu'il ne voyoit qu'un prince du sang qui pût être déclaré premier ministre sans envie, sans jalousie et sans faire crier le public; qu'il ne voyoit que M. le Duc à l'être. Je me récriai sur le danger d'un prince du sang, qui fouleroit tout aux pieds, à qui personne ne pourroit résister, et dont les entours mettroient tout au pillage; que le feu Roi, si maître, si absolu, n'en avoit jamais voulu mettre aucun dans le conseil pour ne les pas trop autoriser et accroître. Et quelle comparaison d'être simplement dans le conseil d'un homme qui gouvernoit, et qui étoit si jaloux de gouverner et d'être le maître, ou d'être premier ministre sous un roi enfant, sans expérience, qui n'avoit encore de sa majorité que le nom, sous lequel un premier ministre prince du sang seroit pleinement roi! J'ajoutai qu'il avoit eu le loisir depuis la mort du Roi de voir avec quelle avidité les princes du sang avoient pillé les finances, avec quelle opiniâtreté ils avoient protégé Law et tout ce qui favorisoit leur pillage; avec quelle audace ils s'étoient en toutes manières accrus; que de là il pouvoit juger de ce que seroit la gestion d'un prince du sang premier ministre, et de M. le Duc en particulier, qui joignoit à ce que je venois de lui représenter une bêtise presque stupide, une opiniâtreté indomptable, une fermeté inflexible, un intérêt insatiable, et des entours aussi intéressés que lui... Fréjus écouta ces réflexions avec une paix profonde, et les paya de l'aménité d'un sourire tranquille et doux. Il ne me répondit pas à une des objections

que je venois de lui faire, que par me dire qu'il y avoit du vrai dans ce que je venois de lui exposer, mais que M. le Duc avoit du bon, de la probité, de l'honneur, de l'amitié pour lui; qu'il devoit le préférer par reconnoissance de l'estime et de l'amitié que feu M. le Duc lui avoit toujours témoignée, et de l'entière confiance qu'il avoit eue en lui...; qu'au fond, de M. le duc d'Orléans à un particulier, la chute étoit trop grande; qu'elle écraseroit les épaules de tout particulier qui lui succéderoit...; que dans la conjoncture dont je lui parlois comme prochaine, il n'étoit pas possible de jeter les yeux que sur un seul prince du sang, et parmi eux sur M. le Duc, qui étoit seul d'âge et d'état à remplir cette importante place; qu'au fond il n'étoit point connu du Roi et n'avoit nulle familiarité avec lui, qu'il auroit donc besoin de ceux qui étoient autour du Roi, et dans son goût et sa privance; qu'avec ce secours et les mesures que M. le Duc seroit obligé d'avoir avec eux, tout iroit bien; qu'enfin plus il y pensoit et y avoit pensé, plus il se trouvoit convaincu qu'il n'y avoit rien que cela de praticable[25]. »

La petite vérole

Il fallait attendre l'événement et chaque jour apportait son lot de nouvelles. La petite vérole ravageait Paris, « tuant tout le monde[26] », emportant trois mille enfants en quelques mois[27]; la vieillesse emportait aussi quelques retardataires du dernier règne : l'abbé Fleury[28], le duc de Lauzun[29], le Premier Président de Mesme[30]; l'inconduite des princes du sang défrayait les conversations[31]; le goût du jeune Roi pour la chasse s'affirmait chaque jour[32] et, au retour, il soupait avec ceux qui l'avaient accompagné, hommes et dames de la Cour et autres : « Il n'y a, disait-on, que ce plaisir-là qui paroisse le toucher[33] »; l'Infante-

[25] Saint-Simon, *Mémoires* (1858) t. XX, p. 29-33.

[26] M. Marais, *op. cit.*, t. III. p. 1, 16, 33, 38, 39, 43; Barbier, *op. cit.*, t. I. p. 302; août-novembre 1723.

[27] M. Marais, *op. cit.*, t. III, p. 1; août 1723.

[28] Barbier, *op. cit.*, t. I, p. 289-290; M. Marais, *op. cit.*, t. II, p. 479; t. III, p. 8-9.

[29] Saint-Simon, *Mémoires* (1858), t. XX, p. 37-67; M. Marais, *op. cit.*, t. III, p. 39-40, 41-42; novembre 1723; *M. de Maltot à Mme de Balleroy*, 29 octobre 1723, dans *Les Correspondants*, t. II, p. 544.

[30] Barbier *op. cit.*, t. I, p. 298; M. Marais, *op. cit.*, t. III, p. 12; Saint-Simon, *Mémoires*, t. XX, p. 21.

[31] M. Marais, *op. cit.*, t. III, p. 18; septembre 1723; Barbier, *op. cit.*, t. I, p. 275-276; mai 1723.

[32] Barbier, *op. cit.*, t. I, p. 281-283, juin 1723; L. Mar, *Une grande chasse au bois de Boulogne*, dans *Bulletin de la Société historique d'Auteuil et de Passy*, 1898, t. III, p. 168.

[33] M. Marais, *op. cit.*, t. III, p. 32, 45; septembre 1723.

Reine, toujours négligée de son jeune fiancé, avait d'autres distractions, elle se faisait agréger avec ses dames à la confrérie du Rosaire[34].

L'été suivait son cours et une sécheresse presque sans exemple laissait entrevoir une récolte médiocre. Peu de foin, très peu d'avoine, les froments et les vignes semblaient compromis[35]; la disette du bois faisait peur et faisait porter la défense de couper aucun bois taillis qu'il n'ait dix ans et sans déclaration aux maîtrises[36]. Bestiaux et volailles continuaient de périr à la campagne presque par tout le royaume, faute d'eau et par l'effet du manque de nourriture résultant d'une sécheresse durant depuis six mois environ. Pour cette raison, la chandelle se vendait quinze sols la livre, le pain trois sols six deniers et quatre sols six deniers la livre, la viande n'avait d'autre prix que le caprice des bouchers, des rôtisseurs et des charcutiers[37]. Depuis le mois de mai, des foules se dirigeaient en procession à Sainte-Geneviève, « mais le temps est si fort déterminé à la sécheresse, écrit l'avocat Barbier, qu'on n'a pas osé descendre la châsse, crainte de commettre son crédit[38] »; on s'y décide enfin, le 25 octobre, ou du moins on découvre cette châsse, on fait des prières publiques dans toutes les églises de Paris, on expose le saint Sacrement pour obtenir la pluie. La plupart des puits sont desséchés à Paris et ailleurs, n'étant presque pas tombé d'eau depuis le mois de mars[39].

La sécheresse

La misère est générale; « on ne voit pas d'espèces d'argent. Il faut avoir des amis pour changer un louis, et toutes les denrées sont aussi chères qu'elles étoient[40] »; cependant le 20 août on publie un nouvel édit, ouvrage de M. d'Ormesson, qui réduit les louis d'or de 44 livres, du poids de sept deniers quinze grains trébuchants, à 39 livres 12 sols; les écus de 7 livres 10 sols à 6 livres 18 sols; les pièces de 50 sols à 46 sols; celles de 25 sols à 23 sols; celles de 12 sols 6 deniers à 11 sols 6 deniers[41]. Et « tandis qu'on ne songeoit à rien qu'à déboucher ses pauvres papiers ou en rentes au denier 50, ou en rentes viagères, il survient une déclaration du Roi pour le paiement du droit de joyeux avè-

Le droit de joyeux avènement

[34] X à *Mme de Balleroy*, 28 septembre 1723, dans *Les Correspondants*, t. II, p. 529.

[35] Barbier, *op. cit.*, t. I, p. 276; mai 1723.

[36] M. Marais, *op. cit.*, t. III, p. 9; août 1723.

[37] Buvat, *op. cit.*, t. II, p. 459-460, octobre 1723.

[38] Barbier, *op. cit.*, t. I, p. 276, mai 1723.

[39] Buvat, *op. cit.*, t. II, p. 460.

[40] M. Marais, *op cit.*, t. III, p. 11; *M. de Maltot à Mme de Balleroy*, 29 octobre 1723, *op. cit.*, t. II, p. 544.

[41] Buvat, *op. cit.*, t. II, p. 456; M. Marais, *op. cit.*, t. III, p. 10; 20 août 1723.

nement. C'est une taxe universelle par tout le royaume, qui va emporter l'argent comptant qu'on commençait à amasser, car elle sera payable en espèces. Ainsi la France délivrée du papier, va essuyer une nouvelle ruine. Au commencement du nouveau règne, cette taxe n'eût point surpris, mais placer un avènement à la couronne après huit ans et après tout ce qui s'est passé en France, c'est se moquer du peuple[42]. Mais Mathieu Marais s'indigne vainement, le peuple paiera.

La dernière nomination aux bénéfices.

Il ne s'indigne plus de lire la dernière nomination aux bénéfices, où il y avait quantité d'archevêchés, évêchés et grosses abbayes — la dépouille de Dubois — à remplir. Cambray devenait la proie d'un bâtard du duc d'Orléans, l'abbé de Saint-Albin, nommé à Laon mais qu'on n'avait pu faire recevoir duc et pair au Parlement parce que « sa naissance étoit très difficile à ajuster[43] ». Laon fut donné à Belzunce qui le refusa[44]. Rouen à un débauché, Tressan, le consécrateur de Dubois; Luçon à Bussy, musicien, poète et athée. Ces nominations et plusieurs autres furent la dernière insulte du duc d'Orléans à la religion.

Mort du duc dOrléans

Ses habitudes demeuraient, malgré son âge, — il avait dépassé quarante-neuf ans —, ce qu'elles étaient depuis tant d'années. Dans les derniers jours du mois de novembre, M. de Morville, ministre des affaires étrangères reçut une lettre composée de tous les mots les plus infâmes et les expressions les plus obscènes qui soient dans la langue. Il en fut surpris et la porta au prince, qui ne fit qu'en rire, et lui dicta la réponse en même termes que le ministre rougissait d'écrire. C'était son chiffre secret pour les affaires du dehors[45].

A quelques jours de là, le 2 décembre, le duc d'Orléans travailla le matin avec le Roi[46], dîna, contre sa coutume[47] et prit néanmoins son chocolat en public, à l'heure ordinaire[48], chez la duchesse d'Orléans. Le prince lui dit : « Je me sens la tête fort chargée et une grande pesanteur dans l'estomac : il faut pourtant que j'aille travailler avec M. Couturier pour des affaires pressantes. » Il travailla, en attendant avec M. de La Vrillière et M. de Maurepas; à quatre heures, le duc de Chartres, qui partait pour Paris, vint lui demander ses ordres; il dit qu'il n'irait

[42] M. Marais, *op. cit.*, t. III, p. 34.
[43] Barbier, *op. cit.*, t. I, p. 302, octobre 1723.
[44] Saint-Simon, *op. cit.*, (1858) t. XX, p. 26-27, p. 60.
[45] M. Marais, *op. cit.*, t. III, p. 55-56; décembre 1723.
[46] X *à Mme de Balleroy*, dans *Les Correspondants*, t. II, p. 554.
[47] X *à Mme de Balleroy*, dans *op. cit.*, t. II, p. 556.
[48] X *à Mme de Balleroy*, dans *op. cit.*, t. II, p. 554.

pas de la semaine, parce qu'il était un peu enrhumé. M. de Chartres part[49], le duc de Saint Simon entre dans le cabinet et entretient d'affaires le prince qui marche de long en large[50]. A cinq heures arrive M. Couturier qui travaille jusqu'à six heures, sort et laisse le prince seul[51]. Celui-ci rentre dans son cabinet[52] fait son sac pour aller travailler chez le Roi[53] et demande à un de ses valets de chambre qui était toujours près de sa personne, s'il y avait quelques femmes dans le grand cabinet pour le divertir. Le valet de chambre dit qu'il y avait la marquise de Prie, la duchesse de Fallary et le chevalier d'Orléans qui se chauffaient auprès du feu. Il fit renvoyer la marquise parce qu'il ne voulait pas lui parler, puis il passa dans le cabinet, où il gronda beaucoup le chevalier d'Orléans, pour quelques fredaines qu'il avait faites[54]. Un certain abbé Richard parvint à se glisser en ce moment et présenta au prince l'épître dédicatoire que lui adressait un sieur Bonnet en tête d'une *Histoire générale de la Danse sacrée et profane*[55].

La duchesse de Fallary l'amusait avec son humeur joviale, le prince la fit entrer et après quelques instants s'assit à ses côtés[56], devant la cheminée[57], en attendant l'heure d'aller chez le Roi.

— « Crois-tu de bonne foi, demanda-t-il, qu'il y ait un Dieu, qu'il y ait un enfer et un paradis après cette vie?

— « Oui, mon prince, je le crois certainement, dit-elle.

[49] X à *Mme de Balleroy*, dans *op. cit.*, t. II, p. 554.

[50] Saint-Simon, *Mémoires*, (1858), t. XX, p. 69.

[51] X à *Mme de Balleroy*, dans *op. cit.*, t. II, p. 554, 556; Buvat, *Journal*, t. II, p. 461.

[52] X à *Mme de Balleroy*, dans *op. cit.*, t. II, p. 556.

[53] Saint-Simon, *Mémoires*, (1858), t. XX p. 69. D'Argenson, *Journal et Mémoires*, édit. E.-J.-B. Rathery, 1860, t. II, p. 86-87 : Le duc d'Orléans « avoit pris le Roi dans un véritable amour, et son fils, le duc de Chartres, dans une aversion épouvantable : « Comment? disait-il, je souhaiterois que mon fils régnât au préjudice de cet aimable enfant qui est aujourd'hui mon maître naturel! Ah! plutôt mes vœux aillent tout au contraire! » Il portoit le portefeuille chez le Roi tous les soirs, vers les cinq [sept] heures. Il amusoit ce jeune prince par cent faits entrelacés et l'instruisoit de tout par la voie de l'expression et de la curiosité qu'il lui inspiroit. Le Roi prenoit grand goût à ces conversations et attendoit avec impatience l'heure de ce travail tête-à-tête. »

[54] Buvat, *Journal*, t. II, p. 461.

[55] P. E. Lémontey, *Histoire de la Régence*, t. II, p. 92, note 2.

[56] Saint-Simon, *Mémoires*, (1858), t. XX, p. 70. Le duc d'Orléans mourut dans le salon n° 49 du rez-de-chaussée de Versailles.

[57] P. E. Lémontey, *op. cit.*, t. II, p. 92.

— « Si cela est comme tu le dis, reprit-il, tu es donc bien malheureuse de mener la vie que tu mènes.

— « J'espère cependant, répliqua la dame, que Dieu me fera miséricorde. »

Après ce petit dialogue, le prince se plaignit d'une grande pesanteur dans l'estomac, ce qui l'obligea de prendre un peu de cinnamome, qui est une liqueur que le valet de chambre portait toujours sur lui dans un flacon, en cas de besoin. Puis il s'assit dans un fauteuil, sur les bras duquel il appuyait les coudes, et ayant la tête penchée en avant comme s'il eût rêvé à quelque chose. Mais au moment où la duchesse de Fallary lui demandait s'il se trouvait mal, il se renversa sur le dossier, se roidit et glissa sur le parquet[58]. La duchesse, effrayée au point qu'on peut imaginer, cria au secours de toute sa force : « Jésus, Maria, ayez pitié de moi », sortit, courut dans le grand cabinet, dans la chambre, dans les antichambres sans rencontrer personne, enfin dans la cour et dans la galerie basse. C'était sur l'heure du travail avec le Roi, les gens du duc d'Orléans étaient sûrs que personne ne venait chez lui, et il n'avait que faire d'eux parce qu'il montait seul chez le Roi par le petit escalier de son caveau, c'est-à-dire de sa garde-robe qui donnait dans la dernière antichambre du Roi, où celui qui portait son sac l'attendait, étant venu par un autre chemin. Enfin, la duchesse amena du monde, mais point de secours, qu'il fallut aller chercher. La Providence avait arrangé ce funeste événement à un moment où chacun était à ses affaires ou en visite, de sorte qu'il s'écoula une demi-heure avant l'arrivée des médecins et chirurgiens. On saigna, à trois reprises, la valeur de six palettes sans ramener la connaissance ni la parole. Pendant ce temps la nouvelle s'ébruitait, la foule remplissait le grand et le petit cabinet. A sept heures et demie, Philippe d'Orléans rendit l'âme, et peu à peu la solitude se fit aussi grande qu'avait été la foule[59].

[58] Buvat, *op. cit.*, t. II, p. 461 ; A. Marquiset : *La duchesse de Fallary, 1697-1782, d'après des documents inédits*, in-12, Paris 1907, p. 111-112.

[59] Saint-Simon, *op. cit.*, t. XX, p. 70-71 ; M. Marais, *op. cit.*, t. III, p .50 ; Barbier, *op. cit.*, t. I, p. 306 ; Buvat, *op. cit.*, t. II, p. 461-462 ; *Les correspondants*, t. II, p. 554, 556.

CONCLUSION

Jamais mort naturelle ne ressembla autant au suicide. Le duc d'Orléans invoquait la mort comme la solution élégante qui le délivrerait d'un embarras sous lequel il succombait. La France était soumise à son Roi, en paix avec ses voisins, mais ruinée à ne savoir où se prendre. Même après le *Visa* la situation restait inextricable; Dubois vivait au jour la journée, à coups d'expédients, faisait face au plus indispensable comme un négociant véreux dure quelque temps encore à force de brouiller ses comptes. Quand Dubois fut mort, son successeur retrouva la question financière, plus grave qu'à la mort du feu Roi. Il laissa dire qu'il songeait à rappeler Law, il consulta Noailles, il ne découvrit rien de nouveau, rien d'efficace : altération de monnaies, joyeux avènement, contrôle des actes notariés, autant de ressources onéreuses, englouties avant d'être rassemblées. Le duc d'Orléans y recourut néanmoins pour gagner des semaines, il ne calculait plus que sur un répit pour échapper à l'inévitable désastre. L'apoplexie le guettait, lui le savait et entrevoyait, par cette porte, la délivrance. Mareschal et Chirac l'avertirent du péril imminent et du remède à prendre pour l'éloigner, il refusa tout, dans son impatience à se dérober à la responsabilité, et la mort libératrice vint sans tarder.

Son cœur, accessible à la tendresse, souffrait sans aucun doute à la pensée de ce qu'il laissait de difficultés au jeune Roi « qu'il avoit pris dans un véritable amour »; il n'était pas trop tard pour essayer, par une vie entièrement nouvelle, de l'y soustraire et de conduire le royaume par des voies différentes vers un avenir meilleur, mais une semblable entreprise demandait un sérieux, une gravité et, pour tout dire, des remords dont son âme hésitante ne connut pas la bienfaisante purification. Il était dans la destinée du duc d'Orléans d'entrer dans l'Histoire et d'y faire

figure sous ce nom de *Régent* qui éveille le souvenir d'une période corrompue et charmante faite à son image : frivole, licencieuse et sceptique. La Régence fut plus et mieux que cela.

Elle marque le réveil de la vie politique; réveil que suivra une longue torpeur, mais plus apparente que réelle. La Régence n'a pas provoqué la Révolution, elle se borne à y conduire, à tracer la voie à suivre pour y arriver. Elle retire les garde-fous qui contiennent l'opinion, elle autorise tous les excès et justifie toutes les licences de la parole; elle habitue les esprits à se familiariser avec tous les bouleversements : à l'extérieur, des alliances d'une nouveauté inouïe; à l'intérieur, des innovations plus retentissantes encore, crédit, papier-monnaie, banqueroute, et à un degré moindre : instruction gratuite, comptabilité, etc. Elle va plus loin elle touche à la religion qu'elle profane, à l'art qu'elle renouvelle, à la mode qu'elle transforme, au goût qu'elle rajeunit, aux mœurs qu'elle déprave, et sur tous les points elle apprend à rompre avec le passé. L'influence française va s'exercer désormais suivant un mode nouveau. Sous Louis XIV ce fut par rayonnement, sous Louis XV ce sera par infiltration. Au XVIIe siècle, l'Europe a les yeux fixés sur Versailles, au XVIIIe elle a l'oreille tendue vers la France, et, entre ces deux époques, la Régence marque le moment où la royauté passe le sceptre à la Nation.

L'institution des Conseils, abandonnée après un essai insuffisant, n'en a pas moins jeté le germe d'une nouvauté : le gouvernement collectif et l'avènement des capacités. L'exemple se propage et on voit d'autres conseils à la tête d'entreprises commerciales : la Banque, la Compagnie des Indes. Plusieurs de ces tentatives avortent, mais l'idée dont elles sont sorties ne renonce pas à de nouveaux essais, car une chose est née : la foi au changement. L'immobilité n'est plus l'ancre unique de salut. Or ceux qui ont affranchi l'esprit public, reculé son horizon, ouvert devant lui des perspectives ignorées, c'est l'abbé de Saint-Pierre, c'est Montesquieu, c'est Voltaire. C'est encore l'influence anglaise qui pénètre par les voyageurs et les hommes d'État que l'alliance attire, qui s'engouffre par les brochures, libelles, pamphlets qu'envoient par ballots les réfugiés protestants.

Désormais, quoiqu'il arrivât et en telles mains qu'échouât le pouvoir, la Régence ne serait pas stérile, le grain jeté en terre lèverait en opulente moisson. Emportée par la séduction du plaisir, une génération brusquement appelée à la vie politique s'y était dérobée, mais elle conservait et elle transmettrait à la génération suivante la fringale de liberté, l'appétit dévorant de tout oser et de tout entreprendre, l'audace et la licence

de tout penser et de tout dire. Cette génération sera celle de l'*Encyclopédie*, déjà en progrès sur celle de la Régence parce qu'elle sait ce qu'elle veut avoir, où elle veut aller et comment elle y arrivera; mais c'est une génération venue après elle qui entrera dans la terre promise. Les hommes de 89 semblent presque appartenir à une humanité différente de celle à laquelle appartiennent les contemporains du Régent, et cependant ils ne font que réaliser les aspirations de 1715, et prendre au grand sérieux ce que leurs grands-pères ont traité comme un badinage, vite délaissé pour d'autres divertissements. La galanterie et la spéculation les détournèrent de la politique, mais la politique s'est bien vengée de leurs dédains. Pour n'avoir pas su retirer d'elle ce qu'elle pouvait leur donner d'indépendance, de garanties et de libertés, elle les abandonna au duc de Bourbon.

Le Régent ne fut regretté que par ceux qui connaissaient bien son successeur. Louis XV donna quelques larmes à cet « oncle » dont les attentions lui plaisaient. La Cour ne regretta point un homme qui ne pouvait plus lui servir à rien; on rappela les vices et les défauts du duc d'Orléans, sa politesse, ses excès en tout genre, l'indécence de sa vie, de la manière dont on eut rappelé les actions et les paroles d'un personnage de l'histoire grecque ou romaine. Le clergé commenta fort cette fin tragique, y montra la vengeance divine sur cette scandaleuse existence et un avertissement aux libertins. Jansénistes et Constitutionnaires se déclarèrent consolés de la perte d'un homme de qui les premiers avaient tout espéré et à qui les seconds ne pardonnaient pas de ne leur avoir pas tout permis. Le Parlement ne pouvait oublier les rudes coups qu'il en avait reçus, et bien qu'il se fût soustrait le plus souvent à l'effet de ces coups d'autorité, il n'avait pas eu le loisir d'atteindre au rang de chambre politique, but assigné à son ambition. L'armée se croyait lésée et maltraitée par un gouvernement toujours préoccupé de réduire les effectifs et d'aggraver les règlements. L'augmentation de la solde n'avait pu faire la moindre impression en un temps où l'extrême cherté de la vie réduisait chacun à l'indigence. La marine était délaissée, presque anéantie et se croyait sacrifiée à l'avidité de l'Angleterre, impatiente de régner seule sur les mers. Enfin, le peuple de Paris et des provinces fit effort pour rendre justice. « Le duc d'Orléans, écrivait Barbier, n'a contre lui que le malheureux système de 1720, qui a renversé tout le royaume... On dit partout qu'il est mort comme un chien; et, en général, on ne chante pas la louange dudit seigneur. » Plus indulgent, Brancas, le *roué* converti et repentant, écrivait à la nouvelle de cette mort : « Il ne nous reste

qu'à adorer les jugements de Dieu, et le prier de faire passer jusqu'à notre cœur cette voix de tonnerre dont il vient de frapper nos oreilles! »

Les Cours étrangères, au dire de Saint-Simon, rendirent incomparablement plus de justice au duc d'Orléans et le regrettèrent beaucoup plus que les Français. Quoique les étrangers connussent sa faiblesse et que les Anglais en eussent abusé, ils n'en étaient pas moins persuadés, par leur expérience, de l'étendue et de la justesse de son esprit, de la hauteur de ses vues, de sa singulière pénétration, de l'adresse et de la fertilité de ses expédients et de la dextérité de sa conduite en toutes circonstances. Tant de grandes et rares parties pour le gouvernement le leur faisait redouter et ménager, et sa bonne grâce, sa politesse qui savaient rendre aimables même ses refus, lui attirait une confiance et des égards dont sa valeur savait encore tirer parti. La courte lacune de l'enchantement par lequel Dubois l'avait comme anéanti, faisait par contraste l'éloge de son talent personnel depuis que la disparition du ministre rendait au maître l'usage et l'étendue de tous ses moyens. On venait de le voir ressaisir la conduite de l'État avec les mêmes talents et la même pénétration qu'on avait admirés en lui un mois après la mort de son ministre pour s'émanciper et faire savoir à Schaub son intention formelle de conclure avec la Russie une alliance utile, au risque de mécontenter l'Angleterre[1]. Chavigny était chargé de couronner la négociation avec le Tsar « pour mettre de furieuses entraves à la maison d'Autriche; il devait encore, à Hanovre, s'enquérir auprès des Anglais de la Pragmatique sanction et faire pressentir le dessein qu'avoit formé Dubois d'abolir la dignité impériale en donnant une nouvelle forme à l'Empire[2]. » En octobre 1723, Campredon était venu à bout de convaincre Pierre Ier d'accepter la participation de l'Angleterre dans une alliance qu'il conclurait avec la France[3]. Et à défaut de membres de la branche royale, réduite à un adolescent, Philippe d'Orléans avait su placer ses propres enfants, une sur le trône d'Espagne, une autre à Parme et Plaisance, son fils paraissait pouvoir espérer dans peu la cou-

[2] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Angleterre, t. 345, fol. 249, 354 : *Morville à Chavigny*, 8 septembre 1723.

[2] *Archiv. des Aff. Étrang.*, France. *Mémoires et Documents*, t. 457, *Mémoires de Chavigny*.

[3] *Archiv. des Aff. Étrang.*, Moscovie, t. 14, *Campredon au Roi*, 22 octobre 1723.

ronne de Pologne. C'étaient les siens, sans doute, mais c'étaient aussi avec eux l'influence française affermie, étendue, assurée.

La responsabilité du duc d'Orléans reste assez lourde au point de vue de la morale pour qu'au point de vue de la politique, son souvenir ne soit pas entaché des reproches qui lui ont été injustement adressés. Au jugement de l'Histoire, le Régent demeure un serviteur vigilant, perspicace et fidèle de la France.

TABLE ALPHABÉTIQUE (1)

A

Abbeville, III, 333, 348, 349.

Abraham, II, 441.

Abrégé histor. des pap., I, 197.

Académie, I, XXI; française, I, 71; II, 495; III, 287, 388, 406, 421; des inscriptions et belles-lettres, I, 212; III, 392, 407; des sciences, I, 153, 446; III, 487.

Acadie ou Nouvelle-Écosse, I, 23; III, 352.

Accaparements, III, 341.

Acoules (les), paroisse de Marseille, III, 93.

Acquaviva (Cardinal, ambassadeur de Philippe V à Rome), III, 181, 184, 199.

Acte d'appel de...., II, 37[60], 42[76], 48[102].

Acte d'Appel du Roi mineur au..., II, 44.

Acte d'Union pour la défense des libertés de..., II, 339, 347, 354.

Actes des apôtres, II, 34.

Actes principaux faits, II, 37[60].

Adda (d') (Cardinal), I, 175.

Addison (Écrivain), I, 324.

Affaires Étrangères, (Archives des), I, LXXIII, LXXX, LXXXI.

Afrique, III, 332.

Agen, II, 190.

Agiotage, II, 388-402, 468, 469; III, 264.

Aguilar (Comte d'), I, 460.

Aides, I, 194.

Airvault (ou Airvaux, abbaye), I, 322; III, 405.

Aisne (Canal latéral de l'), II, 431.

Aïssé (Mlle), III, 389.

Aix, en Provence, II, 218, 382, 396; III, 95, 99; parlement, I, 168; III, 78, 79, 82, 93, 107.

Alary (Abbé), II, 429.

Albani (Cardinal, neveu de Clément XI), I, 175; III, 11, 13, 15, 168, 170, 171, 182, 189, 195.

Albani (Nonce, neveu de Clément XI), III, 17, 169, 171, 175, 176, 178, 182, 249.

Albemarle (Duchesse d'), II, 429.

Albergotti (Comte d'), lieutenant-général, I, 90.

Alberoni (Cardinal), I, LXXIV, LXXXIII-LXXXIV, 228, 230, 231, 236, 238, 239, 241, 242, 243, 274, 335, 449-470, 472, 473, 475, 476, 477, 479, 480, 483, 492, 493, 496, 500, 501, 511, 512, 513, 514, 515, 516, 517, 518, 520; II, 8, 73, 191, 195, 196, 197, 198, 201, 203, 230, 231, 232, 233, 235, 237, 238, 239, 245, 246, 248, 252, 255, 258, 261, 264, 265, 271, 278, 285, 291, 292, 294, 300, 303, 304, 306, 308, 309, 310, 313, 314, 316, 317, 322, 326, 345, 346, 350, 359, 365, 366, 367, 368, 371, 373, 374, 375-382; III, 2, 4, 25, 31, 36, 41, 128, 133, 167, 172, 180, 362, 429.

Albert (Archiduc), II, 324.

Albert (Honoré), II, 88.

Albert (Paul), III, 323[30].

Albi, III, 321.

Albizzi (Ecclésiastique), I, 162.

Albret (Duc d'), II, 177, III, 115.

Albret (Duchesse d'), I, LXVII, 222; II, 429.

Albret (Hôtel d'), I, 202.

Alcala (Archives d'), I, LXXXII, LXXXIII; III, 237.

Aldovrandi (Nonce à Madrid), I, 236, 469.

Alençon, I, LV, 259.

Alençon (Duc d', fils du duc de Berry), I, 3.

(1) Les noms cités pour la bibliographie sont transcrits en caractères italiques le chiffre de la page accompagné d'un exposant renvoie au titre complet de l'ouvrage. Les pièces anonymes sont classées dans la première lettre du premier mot du titre de l'ouvrage.

Alexis (Isarévich, fils de Pierre Ier), I, 428.
Alger, I, 146.
Alicante, II. 380.
Aligre (Marquis d'), I, 481 ; II, 176.
Aligre (Président à mortier), I, 102[33], 137.
Alincourt (Marquis d'), II, 521.
Alincourt (Marquise d'), III, 277.
Allauh, III. 93-95.
Allemagne [et Allemands], I, XLVIII, LXXV, 22, 199, 364, 417, 440, 477, 485; II, 416; III, 139, 259, 332, 343.
Almanza, II, 306.
Alsace, I, XLVIII, 336, 495 ; II, 323, 324 ; III, 332.
Altheim (Cardinal), III, 178, 189, 196, 199.
Ambassades, I, 182.
Ambroise (Saint), III, 68.
Amelot de Chaillou, I, 158, 496.
Amelot de Gournay, II, 104, 107; III, 332, 334, 342, 343.
Amelot (M.) conseiller d'État, I, 297; II, 28, 33; III, 229.
Amérique, I, 23, 237, 455, 456; II, 123, 126, 412; III, 147, 350.
Amiens, I, 87, 139, 162, 167, 202, 204 212, 418, 435, 486; II, 387, 438; III, 333, 350.
Amirauté anglaise, I, 377, 383.
Amsterdam, I. 288, 400, 403, 409, 427, 444, 446, 447, 474; II, 100, 481; III, 385.
Amtmann, II, 473[41].
Amusements de la princesse Amélie, I, 221.
Ancel (I.), III, 350[92].
Ancenis (Marquis d'), II, 277, 415.
Ancenis (Tour d'), II, 401.
Anchin (Abbaye), II, 277.
Andelys (les), III, 321.
Andigné (M. d', Conseiller au Parlement de Rennes), II, 335.
André (Financier), II, 436.
André (F.), III, 98[80].
Anduze, III, 362, 363.
Angers, I, LXI[236], 129, 194 ; II, 471.
Angerville, I, LXI.
Angleterre, I XXXVI, 23, 199, 237, 246, 254, 256, 257, 258, 270, 272, 273, 277, 280, 282, 290, 325, 336, 337, 363, 367, 370, 371, 380, 383, 384, 387, 394, 399, 404, 411, 426, 427, 430, 431, 432, 441, 442, 443, 455, 456, 458, 462, 467, 473, 476, 478, 482, 492, 499, 500, 507, 508, 510, 517; II, 3, 7, 8, 15, 17, 19, 21, 23, 74, 100, 102, 144, 191, 193, 198, 210, 226, 228, 230, 232, 238, 239, 241, 283, 284, 291, 292, 300, 302, 309, 310, 312, 317, 324, 367, 404, 471, 481, 523; III, 3, 5, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 36, 38, 154, 155, 158, 159, 161, 162, 166, 249, 39, 41, 45, 46, 56, 65, 132, 141, 146, 251, 252, 258, 260, 310, 332, 343, 344, 351, 364, 373, 380, 393, 394, 409, 427, 429.
Aniane, III, 336.
Anisson (Banquier), II, 105.
Anjou, I, XIX, LXXXII.
Angoulême, I, 194.
Anne (Reine d'Angleterre), I, 246, 249, 273, 406.
Anne-Marie-Victoire (Infante-Reine), III, 210, 211, 214, 224, 227, 232, 234, 235, 236, 238, 239, 243, 273, 281, 292, 436, 437.
Anonyme au Roi, I, LXIII[251].
Anthoine (Les frères), I, 34[2], 35, 40, 60[1], 84, 100[28].
Antibes, II, 382.
Antilles, II, 420.
Antin (Duc d'), I, LXVII, LXXV, 36, 37, 38[22], 39, 45, 99, 101, 120[97], 140, 149, 152, 210, 212, 426, 438, 445; II, 9, 10, 15, 47, 53, 81, 172, 275, 286, 386, 401, 445, 451, 468 ; III, 7, 181, 265, 311, 312, 403.
Antoine de Padoue (Saint), I, 397.
Antony, III, 339.
Antrechaus (M. d'), III, 95-97, 100.
Anvers, I, 341, 353.
Appel au Concile général, II, 25-50, 205, 514; III, 105.
Appelants, I, 129; II, 26, 40, 43, 45, 47; III, 11, 12, 13, 78, 84, 109, 116, 356.
Apostolos, II, 34.
Apraxin (Amiral), III, 37, 38.
Aps, I, LVIII[215].
Aragon, I, 327; II, 313, 327, 378.
Aranjuez, I, 238-239.
Arbitrages, III, 348.
Archevêché, II, 27, 28.
Aremberg (Duc d'), II, 521.
Argelès, II, 329.
Argenson (Marc-René de Voyer d', lieutenant de police et garde des sceaux), I, XIX, XXXIII, LIX, 127, 306, 307, 308, 311, 315[1]; II, 15, 65, 66, 67, 71, 101, 104, 106, 138-139, 140, 142, 143, 145, 153, 158,

165, 169, 171, 172, 173, 180, 185, 189, 190, 194, 215, 270, 275, 285, 286, 336, 361, 385, 386, 402, 427, 444, 447, 448; III, 60, 61, 62, 121, 332, 360, 407.

Argenson (Intendant de Hamant, lieutenant de police), II, 475, 498, 503; III, 413.

Argenton (Mme d'), I, 255.

Argent rare, I, 202; II, 214, 522; III, 323, 324, 338.

Arkanças, II, 410, 415.

Arlequin, III, 373.

Arles, II, 382; III, 97-98, 110, 334.

Armagnac (Bas), I, LIV.

Armée, I, XLIV; II, 61.

Armenonville (M. d'), I, 147[94]; II, 34, 43, 65, 223, 225, 267; III, 303, 304.

Armorique, II, 340, 347.

Arnauld, I, XX; II, 45.

Arneth (A. *von*), I, LXXXIV, 274[9].

Arnozan (X.), III, 82[29].

Arouet (Abbé), II, 218.

Arpenteurs, I, LI.

Arras, II, 435.

Arrault (Avocat en Parlement), II, 47.

Arrêt du Parlement, II, 49[103].

Arsenal (Palais de l'), II, 92, 255, 257.

Artagnan (M. d', Capitaine des mousquetaires gris), II, 168, 415; III, 281.

Artaguiette (Directeur à la Compagnie d'Occident), II, 415.

Artois, I, 196; III, 332.

Asfeld (Chevalier d'), I, 149; II, 225, 306, 308.

Asfeld (Marquis d'), II, 415.

Asie, III, 332.

Assemblée du clergé de France, I, 163; II, 46; III, 419.

« Assiento », I, 456, 482; III, 146, 157, 159, 161.

Asturies, (Luis, Prince des), I, 240, 496; II, 263, 304, 318; III, 133, 208, 209, 210, 211, 221, 223, 232, 234, 235, 236, 240.

Athènes, III, 82.

Aubergé (*E.*), I, XXVIII[84].

Aubert (Jaame, censeur de la Banque de France), II, 481.

Auberlin (*Ch.*), I, LXVII[illegible], LXXII, LXXX, LXXXII.

Aubigny (*M. d'*), III, 316[20].

Aubry-le-Boucher (Rue), II, 396.

Auch, I, 190; II, 114; III, 335, 369.

Audmar (Echevin de Marseille), III, 78, 82, 88.

Audouy, III, 190[14].

Auguste II (Roi de Saxe et de Pologne), III, 57, 259.

Augustins, II, 29.

Aulneurs de toile, 186.

Aumale, I, LIV.

Aumale (Mlle d'), I, 2, 7, 52[69], 57, 80, 81, 87, 93, 94.

Aumône, I, 212.

Aumont (Duc d'), I, 212, 485; II, 268.

Auray, II, 341.

Auton (Jean d'), I, IV[6].

Autran (*P.*), III 89[52].

Autriche, I, 23, 273, 369, 404, 428, 431, 450, 464, 475, 478, 505, 518; II, 3, 7, 17, 21, 228, 309, 367, 368; III, 27, 252, 259, 354.

Autunois, I, LXII.

Auvergne, I, LVI, 190; II, 402; III, 323, 332, 431.

Auvergne (voir Bouillon, le chevalier d').

Auvergne (Princesse d'), III, 418.

Auxonne, II, 474.

Auxy (Mme d') I, 2, 7.

Avances, I, 182.

Avenel (*D'*), I, V[8].

Averne (Mme d', Maîtresse du Régent), III, 270, 273, 383, 399, 400, 433.

Avignon, I, 261-262, 285, 286, 335, 413, 416; II, 228, 510; III, 98, 110.

Avis important... I, XXI[63].

Avranches (Laquais), II, 253.

Aydie (Chevalier d'), II, 248, 260, 269.

B

Babeau (*A.*), III, 349[89], 414[87].

Backer (L. de), III, 367[41].

Bade (Traité de), I, 22, 429, 440, 446, 483, 494; II, 287; III, 140, 148.

Bagnolet, II, 418, 456.

Baillargues, III, 336.

Bailly (*A.*) II, 117[87].

Bal de l'Opéra, I, 210, 213, 221, 307.

Balaam, I, 173.
Baldit, III, 98.
Bâle (Concile de), III, 107.
Baléares, I, 470.
Balleroy (Marquis de), II, 524-525.
Balleroy (Marquise de), I, LXXIX, 213; II, 220.
Balleroy (Chevalier de, leur fils), III, 372.
Balsaïn, III, 134, 138, 221, 254.
Baltique, I, 364, 384, 388, 426, 430, 444, 482, 488, 501; II, 301; III, 27, 28, 30, 33, 35, 55, 332.
Balzac (H. Guez de), II, 506.
Bandol, III, 96.
Bandouliers du Mississipi, II, 417, 436.
Bancal, III, 103[102].
Bannières (Courrier), III, 163.
Banque royale, II, 102, 108-114, 147, 386, 399, 400, 404, 406, 434, 443, 448, 453, 454, 458, 459, 470, 477; III, 61, 319.
Bapaume, II, 435.
Barac'h en Ploërdut, II, 344.
Barangne, I, 302.
Baraudon, I, 274[10].
Barbades (Eau des), III, 308.
Barbier (J. Avocat en Parlement), I, LXXVII-LXXIII[282], 115[82]; II, 156, 190, 221, 246, 270, 271, 288, 437, 447, 449, 451, 458, 461, 465, 466, 467, 469, 470, 502, 503, 525; III, 115, 125, 203, 237, 272, 282, 292, 297, 309, 324, 326, 328, 329, 356, 358, 364, 371, 376, 395, 402.
Barcelone, I, 457, 469, 475; II, 304, 305; III, 253.
Barèges, III, 418.
Barine (*Arvède;* pseud. de Mme Cécile Vincens), I, 215[65].
Bargeton (Commis de la duchesse du Maine), II, 277.
Bar-le-Duc, I, 246, 250, 258; III, 326.
Barrière (*J.-F.*), II, 211[7].
Barrière, (Traité de la) I, 274, 275, 349, 371, 393.
Barthélemy (*E. de*), I, 153[120]; III, 298[54], 400[16].
Bartholomy, III, 341.
Baschet (*A.*), I, LXXI[261]; III, 63[68].
Baskihrs, III, 56.
Basnage, I, 425, 487, 492, 506.
Basques, II, 325, 327.
Bastide (*Ch.*), I, XXI[63].
Bastille (La), I, 129, 138, 139, 162, 301, 302,; II, 34, 54, 86, 95, 217, 218, 219, 269, 270, 273, 277, 280, 293, 314, 315, 410, 472; III, 123, 323, 337, 382.
Basville, III, 284.
Basville (M. de — Intendant du Languedoc), I, 191; II, 37.
Basville (Son fils, Intendant de Guyenne), II, 113.
Bâtards légitimés, I, 5, 6[33].
Batellerie, I. LVI.
Bâtiments, I, 182.
Batiste (Musicien), III, 396.
Baudrillart (*A*), I, LXXIII[256], LXXXII, LXXXIV, 60[1].
Baudrillart (*H.*), I, 306[69].
Baudry (M. de — Maître des requêtes), I, 150.
Bauffremont (Colonel de dragons), II, 308.
Bauffremont (M. de), II, 55, 94.
Baussan (M. de), II, 359.
Bausset (*De*), I, XL[119].
Bavière, I, 22, 274; II, 229.
Bayeux, II, 89.
Bayle (P.), I, X[21], XX, XXI, LXXVII; II, 506; III, 383.
Bayonne, I, XLIX; II, 196, 199, 278, 308, 312, 313, 314, 317; III, 134, 229, 230, 238, 333.
Bazas, III, 238.
Bazire (Garçon de la Chambre du Roi), I, 39, 40.
Bearn, II, 335.
Beaucaire, III, 321, 322.
Beauce, I, LV.
Beaucourt (M. de — Colonel), I, 210.
Beauffremont (voir Bauffremont).
Beaufort (Duc de — le « Roi des Halles »), II, 216.
Beaufort (P.-R. Comte de), II, 89.
Beaugency, I, LXI.
Beaujolais, III, 333.
Beaujolais (Mlle de — Philippine-Elisabeth d'Orléans, fille du Régent), III, 219, 255, 256, 400.
Beaumont, I 434.
Beaune (Vicomte de — Lieutenant général), II, 429.
Baunier (*A.*), III. 391[48].
Beauregard (Espion), III, 383.
Beauregard, II, 217[55].
Beaurepaire (*E. de*), I, VII[9].
Beauvais, I, 435; II, 26, 40, 210; III, 333, 334, 335, 338.

Beauvilliers (Duc de), I, XXIII, XXIV[73], XXXIV, 108[69]; II, 210, 505.
Beauvilliers (Fr.-Hon. de, Évêque de Beauvais), II, 210.
Bec (Le —, Abbaye), III, 272.
Bégon (Intendant de La Rochelle), I, LVII[207].
Behobie, II, 321.
Belgrade, I, 473, 475; III, 353.
Beljame (A.), I, 324, II, 101[6].
Bellarmin (Cardinal), I, XI[25].
Bellefonds (Marquis de), II, 429.
Bellegarde, II, 380.
Belle-Isle-en-Mer, II, 189, 351, 420; III, 319, 321, 322.
Belle-Isle (Comte de — Maréchal de Camp), II, 305, 326, 415; III, 201, 228, 284, 296, 319-322, 415.
Belle-Table (Rue de la — à Marseille), III, 77.
Belliard (M. de), II. 330.
Belzunce de Castelmoron (Henri Fr.-Xav. — évêque de Marseille), I, 168; II, 37; III, 78, 79, 84, 87, 88, 90, 91, 92, 93, 95, 100, 115, 116, 438.
Bénédictins, II, 29, 211[7]; III, 83, 90-91, 106, 390, 391.
Benêt, I, LXI[235].
Bentivoglio (Nonce en France, Cardinal), , 139, 148, 161, 166, 170; II, 25, 46, 256, 274, 489; III, 12, 14, 15, 71, 187.
Benzacar (*J.*), II, 113[65], 473[41].
Bercy, II, 338.
Bercy, (M. de), I, 295.
Bérengier (*Th.*), III, 79[19 21].
Bérénice, III, 373.
Beretti-Landi (Marquis, — Ambassadeur d'Espagne), I, 386, 391, 465, 478; II, 192, 286, 293, 368, 370, 383; III, 249.
Bergues, I, 267.
Bergues-Saint-Winoc (Abbaye), III, 105.
Bergue (Jean, ouvrier en soie), III, 363.
Beringhen (M. de — Premier écuyer de la petite écurie), I, 149, 209, 485; II, 225.
Berkeley (Lord, Amiral), II, 312.
Berlin, I, 441, 507; III, 29, 32, 57, 58, 166.
Bernage (M. de — Intendant à Limoges, à Amiens), I, LVII[204], 435; III, 365.
Bernard (*A.*), II, 506[150].
Bernard (Samuel), I, 250, 296; II, 194, 195; III, 90, 369, 379.
Bernier, III, 385.
Bernières (M. de — Intendant en Flandre), I, LXII[240].
Bernstorff (Conseiller hanovrier de Georges I[er]), I, 334, 364, 379, 384, 489, 492; III, 32.
Berny, III, 244.
Berry, I, LVIII, LXI, 213.
Berry, (Duc de), I, 3, 4, 142, 218.
Berry (Duchesse de), I, LXVII, 18, 42, 68, 175, 177, 208, 214, 217-222, 230; II, 211, 214, 278, 429, 496, 512-514; III, 330, 377.
Berthault, II, 213[20].
Berthelot (voir Pléneuf).
Bertin du Rocheret, I, 303.
Bertrand (J.), III, 75[2], 81, 92.
Bérulle (De) I, XLVIII[148].
Berwick (Maréchal de France), I, LXXV, LXXXI, 17[63], 258, 432; II, 114, 245, 260, 272, 279, 283, 306, 308, 309, 316, 318, 319, 321, 324, 325, 326, 327, 328, 330, 366; III, 98, 228, 229, 283, 368, 414.
Besançon (Parlement de), III, 82.
Béthune (M. de), II, 429.
Bettenfao (M. de), II, 429.
Beuvron (M. de — Lieutenant général en Normandie), I, LIII[176].
Beziers, III, 317.
Bezons, II, 466.
Bezons (Armand Bazin, — Archev. de Bordeaux, de Rouen), I, 148; II, 35, 206, 225; III, 10, 68, 271.
Bezons (Maréchal de France), I, 151, 152; II. 14, 67, 72, 172, 173, 175, 177, 275; III, 301, 414.
Bezons (M. de — Intendant de Guyenne), I, XLIX[155], LI[168], LII[173], LIII[179].
Bibliothèque du Roi, I, 444; II, 496; III, 289, 392.
Bicêtre, II, 414, 418, 419.
Bidassoa, II, 317; III, 237.
Bienville (M. de — Gouverneur de la Louisiane), II. 410, 421, 422, 423, 426.
Bignon (Abbé), I, LXXVI, 381; II, 401; III, 394.
Bignon (Prévôt des marchands), I, 137; II, 104.
Bigorre, II, 335.
Bigot (C.), II, 475.
Bilbao, II. 320, 321, 326.
Billard (*M.*), I. 100[28].
Billarderie (M. de la), II, 429.
Billatte, de Bord, III, 333.
Bill septennal, I, 286.

Binet (S. J.), I, 59.
Binet, I, 39.
Biron (Marquise de), I, 149, 308, 314; II, 308, 314; III, 266, 423.
Biscaye (golfe), II, 312; (province), II, 313, 317, 325, 379; III. 132.
Bissy (Cardinal, Henri Thiard de), I, 42, 72, 77, 77, 78, 79, 139, 148, 161, 165; II, 26, 33, 34, 35, 39; III, 105, 113, 175, 188, 190, 275, 276, 284, 301.
Blain, II, 347.
Blamont (Président de Chambre), II, 189. 189.
Blanchefort (Mme de), II, 429.
Blanchier (L.), I, LVIII[45].
Blancs-Manteaux, II, 29.
Blancmesnil (M. de — Avocat général au Parlement), II, 182, 185.
Blanzac (M. de), II, 428, 430.
Blésois, I, LXI.
Bliard (*P.*), I, LXXIV[269], LXXX, LXXXII, 266[84], 328; III, 41[1], 228[1], 271[51].
Bligny (Coiffeur de Mme de Prie), III, 372.
Bloch (*C.*), II, 473[41].
Bloch (*L.*), II. 439.
Blois, I, LXI, II, 271, 458; III, 120-125, 357; (château), II, 509; III, 120-122.
Blouin (Premier valet de chambre du Roi et gouverneur de Versailles), I, 37, 48, 77.
Bodin, I. IV.
Boileau, I, XI; II, 506.
Boisbriant (M. de), II, 411.
Boisguilbert, I, XXII, XXVII-XXIX, XXX, XLV, LX, 190; III, 387.
Bois-Jourdain, III, 365[37].
Boislisle (*A. de*), I, XXIV[75], XXVIII[84], XXIX[87], XLI[122], XLVIII[145], LVIII[215], LXXI, 100[28], 101[30], 180[3]; II, 510[3].
Boisorhant (Talhouët de), II, 341, 342, 344, 348, 358, 362.
Boissier (*G.*), I, LXXVI[279].
Boixière en Pluguffan, près Quimper, II, 341.
Bolingbroke (Milord, vicomte de), I, 4[21], 43, 246, 249, 256, 253, 254, 265, 285; III, 383.
Bologne, I, 476; II, 313.
Bonache, II, 322.
Bonamy (*N.*), II, 451[67].
Bonbec (Tour), I, 17.
Bonas (M. de), II 328.
Bonnac (Marquis de — Ambassadeur à Constantinople), III, 58, 354[103], 379.
Bonnet (*E.*), III, 75[2].
Bonnet (Affaire dite du), I, 55, II, 80-90.
Bonrepaus (M. de), II. 52.
Bontemps (Premier valet de chambre du Roi), I, 138; II, 429.
Bonzy (Cardinal de), I, L[160].
Borderie (*A. Le Moyne de la*), II, 340[26], 341[26].
Bordeaux (ville et parlement), I, XVII, XLIX, LI, LII, 189, 190, 192, 196; II, 113, 114, 219, 272, 279, 308, 396, 420, 473[41]; III, 106, 243, 317, 333, 363, 369, 385, 392, 395.
Bordelais, I, LXII.
Bordier (*H.*), III, 363[29].
Bordier (*H.*), III, 363[29].
Boscthéroude, III, 372.
Bosredon (Ph. de), I, 193[41].
Bossaut (A.), I, 21[78].
Bossuet, I, XI, XIV, XX, XXI, XXV; II, 497.
Boston, III, 352.
Bot en Nivillac, II, 357.
Bothmar (Conseiller hanovrien de Georges Ier), I, LXXVI[278], 334, 489; II, 17, 72[95].
Botteleurs de foin, I, 186.
Bouchain, I, LXII.
Bouchaud, de Nantes, III, 333.
Bouchel, I, LVIII[215].
Bouchers de Paris, II, 431.
Bouchet (*C.*), III, 321.
Bouchet (*E.*), I, 433[62].
Bouchez, I, XIX[58].
Bouchu (Intendant en Dauphiné), I, LII[175].
Boudin (Médecin du Roi), I, 40, 134; III, 422.
Bouex, I, LVIII[215].
Bouëxic de Becdelièvre, II, 342.
Bouexière Kerpezdron (De la), II, 362.
Boufflers, III, 334, 348.
Boufflers (Duc de), II, 88.
Boufflers (Marquis de), III, 317.
Bougerel (Oratorien), III, 77, 81, 83[32].
Bouhier (Président au Parlement de Bourgogne), I, XXIV[74], LXVII; III, 393.
Bouillon (Chevalier de), I, 129, 210; III, 377.
Bouillon (Duc de), II, 429.
Boulainvilliers (H. de), I, XXIV[75], LIV; II, 88, 103; III, 370.
Boulangers, III, 401.

Boullanger (Président), I, 115[82].
Boulogne (Bois de), I, 135; II, 504; III, 271.
Boulogne-sur-mer, I, 254, 285; III, 108.
Boulou (Camp du), II, 329.
Bouloy (Rue du), II, 469.
Bouquet (Dom M.), III, 392.
Bourbon l'Archambault, I, 47.
Bourbon (Louise-Françoise — mère de M. le Duc, nommée Madame la Duchesse la mère), I, 68, 222; II, 429, 430.
Bourbon (Louis-Henri, nommé M. le Duc), I, 67, 103, 108, 116, 117, 118, 122, 123, 135, 136, 150, 152, 214, 435; II, 15, 54, 91, 92, 93, 94, 95, 162 163, 164, 165, 167, 172, 173, 174, 177, 178, 185 187, 225, 245, 252, 258, 275, 285, 388, 394, 401, 407, 430, 440, 444, 445, 451, 468, 474, 475, 505, 518; III, 63, 116, 122, 129, 214, 215-218, 221, 245, 266, 279, 282, 284, 285, 289, 295, 296, 298, 299, 302, 310, 312, 321, 322, 330, 338, 355, 409, 411, 435, 436.
Bourbon (Marie-Anne, Mlle de Conti, mariée à Louis-Henri), I, 68, 76[121]; II, 512.
Bourbon (S. de), I, 4[20].
Bourbonnais, I, LVI; III, 343.
Bourbons, I, 22, 478, 499, 502, 512; II, 92, 96, 307, 372; III, 56, 210, 257, 267.
Bourdaloue, II, 506.
Bouret (Abbé), I, 126.
Bourgeois (E.), I, LXXV, LXXX, LXXXI, LXXXII, 10[16], 24[84], 231[14], 328, 451[6], 454[8].
Bourg-la-Reine, III, 237, 245, 246.
Bourges, II, 37.
Bourgogne (Vin de), I, 416, 422; II, 401; III, 219[22], 308.
Bourgogne transjurane, I, 267.
Bourgogne, II, 145, 275, 323, 324, 435; III, 323.
Bourgogne (Louis, duc de, Dauphin de France), I, XXII, XXVI, XXXVIII, XLVII, LIV, LXIII, 2, 7, 122, 140, 141, 142, 145, 265; II, 505.
Bourgogne (Marie-Adélaïde de Savoie, Duchesse de), I, XLI[120], 2.
Bourgueil (Abbaye), III, 12, 405.
Bourguignon (J.), I, 446[129].
Bourilly (V.-L.), III, 359[17].
Bournonville (Duc de), III, 233.
Bourvalais (Traitant), I, 301; II, 143.
Boutaric (E.), III, 297[44].
Bouthillier de Clavigny (Denis-François), (ancien évêque de Troyes), I, 151; II, 15, 47, 172, 225; III, 266.
Boutry (M.), III, 190[11].
Bouvard (L.), I, LX[221], LXI[230].
Bouville (M. de, Intendant à Limoges, à Orléans), I, LII[171], LIII[172], LV[178], LVIII[215].
Brancas (Maréchal), I, 149.
Brancas (Duc de), I, 210; II, 65, 225; III, 66, 247, 272, 369.
Branda (R.), I, 312.
Brandebourg, I, 22.
Brantôme, II, 506.
Braudin (A.), I, LVIII[25].
Bréda (Paix de, en 1667), I, 406.
Brefs pontificaux, II, 26.
Brême, I, 247, 281, 364; III, 25, 33.
Brest, II, 59, 218.
Bretagne (province et parlement), I, XLIX, LI, LVII, LXI, LXXXIV, 259; II, 37, 130, 154, 214, 312, 313, 331-364, 366, 471; III, 320, 333, 342, 348.
Breteuil (Baron de), I, 433; III, 425.
Bretigny, I, 412.
Bretons rebelles et fugitifs, III, 140, 142, 230, 235.
Briare (Canal de), II, 431.
Bricqueville (Marquise de), II, 518.
Brideray (Lazariste), I, 94.
Brie, I, LVIII[215].
Brienne, III, 266[19], 393.
Brigault (Abbé), II, 248, 249, 254, 255, 262, 265, 268, 269, 270, 274, 363.
Brilhac (Premier Président à Rennes), II, 9, 10, 11, 361; III, 103.
Briquet (Premier Commis de la Guerre), III, 289.
Brissac (Duc de), III, 305.
Brissaud, I, X[18].
Bristol, II, 311; III, 418.
British Museum, I, LXXV, LXXXII.
Brive-la-Gaillarde, I, 316, 322; II, 226.
Broglie (Abbé de), III, 358.
Broglie (E. de), I, XXXIX[118].
Brotonne (P. de), I, 180[3].
Broussel, II, 216.
Brunet (G.), I, 76[120], 127[1].
Bruxelles, I, 341; D, 396.
Bubb (plus tard Dodington, Ambassadeur d'Angleterre), I, LXXXIII, 231, 237, 238, 239, 456, 457, 469, 478, 480, 517.
Bureau de Commerce, III, 333.
Bussy (Évêque de Luçon), III, 438.
Buvat (J., Copiste), I, LXXVI, LXXVII[280], 103[47], 147, 162, 169, 176, 262, 433, 438,

444, 445; II, 28, 36, 54, 104, 110, 206, 218, 220, 262, 266, 267, 396, 399, 415, 418, 419, 434, 436, 449, 451, 469, 488, 507, 524; III, 71, 203, 283, 317, 328, 345, 356, 371, 376.
Buys (Envoyé de Hollande à Paris), I, 18, 130, 254, 280.
Byng (Amiral), I, 253; II, 193, 194, 195, 196, 197, 199, 200, 201, 231, 317.
Byng (Fils du précédent), II, 202.

C

Cabou, I, 302.
Cadogan (Milord), I, 378, 380, 393, 394, 398, 399, 400, 401, 402, 404, 409, 415.
Cadix, I, 455, 457; II, 310, 311, 312, 368.
Caen, I, LVI; III, 106, 334, 378.
Cagliari, I, 470, 473; II, 196; III, 76.
Cagnac (*M.*), I, XXV[76].
Cahiers de 1789, I, XXIII, XXIV, XXXIV, 195.
Cahors, I, LVIII[214].
Caire (Consul à Allanch), III, 94.
Calais, I, 285, 404, 434, 486; II, 5, 311.
Callet (*A.*), I, 130[30]; II, 474.
Calotte (Régiment et Brevets), III, 356, 366.
Calvières (Marquis de), II, 504.
Camargue (La), III, 98.
Cambrai, I, XXXIX, LXXXI, LXXXIII; III, 64, 65, 71, 74, 419, 438; (Congrès), III, 130, 140, 143, 144, 145, 149, 170, 172, 176, 178, 249.
Cambrésis, I, 196.
Camoin (Consul à Allanch), III, 94.
Campardon (*E.*), I, LXXVII[200].
« Camp de Condé », II, 451.
Campion (à Rouen), I, 164.
« Campo di Fiore », II, 36.
Campredon, II, 330.
Campredon (M. de, Ministre à Saint-Pétersbourg, puis à Stockholm), I, 447; III, 31, 33, 36, 57, 165, 257, 258, 259.
Camps (Abbé de), III, 297[45].
Canada, I, 23; II, 123, 125.
Canillac (Marquis de, Commandant des mousquetaires noirs), I, 27, 121, 148, 149, 210, 256, 331, 378, 382, 385, 386; II, 51, 64, 73, 168; III, 266, 275, 321, 408.
Canso (Baie de), III, 352, 353.
Cantorbery, I, 487; III, 12.
Capefigue, I, LXXIV[272].
Capitation, I, 192.
Capucins, I, 212; II, 162; III, 86[39], 108.
Carcassonne, I, LXII[238], 196; III, 321.
Cardinalat, III, 1, 3-4, 7, 173, 261.
Carelie, III, 60, 166.
Carignan (Prince de Carignan), II, 451.
Cariguena, II, 322.
Carlos (Infant d'Espagne), I, 456, 462, 465, 466, 468, 478, 502, 515; II, 3, 18, 235, 323, 382; III, 135, 208, 210, 232, 236, 252, 253, 254, 255, 256, 400, 418, 422.
Carmelites (de la rue de Grenelle), I, 215, 220; II, 512; (d'Angers), II, 472; III, 108.
Carmes, II, 162; III, 106; (à Marseille), III, 88.
Carné (*L. de*), II, 56[27], 133[15].
Caroline (La), II, 327, 423.
Carraccioli (Abbé), II, 369.
Carré (Procureur général à Dijon), I, LXII [23].
Carriera (Rosalba, Pastelliste), III, 372, 500.
Carrousel, II, 186.
Carteret (Lord, ambassadeur à Stockholm), III, 29, 33, 155, 158, 220, 258, 260, 409, 420.
Cartouche, III, 237, 324-329, 356.
Carutti (*D.*), I, 274[10], 469[68], 476[23].
Casoni (Cardinal), III, 180, 405.
Cassini, III, 380.
Castaneta (Amiral), II, 196, 200.
Castel-Ciudad, II, 329.
Castel-Follit, II, 321.
Castel-Gandolfo, III, 16.
Castellamare, II, 196.
Castello, II, 329.
Castries (M. de), II, 430.
Castro et Ronciglione, III, 136, 137, 141, 142, 145, 146, 147, 150, 172, 182, 253.
Catalogne, I, 237; II, 313, 317, 325, 328, 378; III, 129.
Catane, II, 195.
Catinat, II, 90, 306, 318; III, 387.
Cattégat, I, 423.

Caumartin (Lefèbvre de, Évêque de Vannes, près de Blois), III, 357.
Caumartin de Boissy, I, 213, 262; II, 168, 392, 418, 450, 462; III, 356, 367.
Caumartin de Saint-Ange, I, 297; III, 356.
Caumont (à Rouen), I, 164.
Caux (Pays de), I, LIII.
Cavoye (M. de, Grand maréchal des logis), I, 84, 85.
Cayeux (M. de), I, 319.
Caylus (Mme de), I, 2, 47, 53, 62.
Cellamare (Prince de), I, LXXV[275], LXXIX, LXXXII, LXXXIII, 13, 18, 19, 143[79], 228, 233, 234, 241, 250, 265, 458, 476, 510, 511; II, 195, 233, 238, 244, 245, 247-280, 285, 313, 363; III, 12, 107, 129, 167, 230, 383.
Ce qui se passa au..... I, 102[39].
Ceramp (Abbaye), III, 495.
Cerdagne, II, 327.
Cereste (Comte de), II, 429; III, 230.
Cerf (Chanoine Ch.), III, 298.
César (Jules), II, 436.
Cessenon, III, 336.
Cette, III, 333.
Ceuta, III, 129.
Cévennes, III, 362.
Chaillot, I, 16, 74, 258; II, 459, 487; III, 337, 345.
Chalais (Prince de), III, 233.
Chaleurs (Baie des), III, 352.
Chalon-sur-Saône, I, 168, 175.
Châlons-sur-Marne, I, XLIX, 246; III, 101.
Chambéry, II, 218.
Chambord, II, 509.
Chambre de Justice, I, 299-313; II, 56, 124, 142, 333, 356, 479; III, 264, 379.
Chambre des Comptes, I, L; III, 321, 322, 323.
Chambrelans, III, 347.
Chambre Royale, II, 351, 352, 353, 356, 363.
Chamillard, I, XXXI[93], 45, 179.
Chamilly (Marquis de), II, 429.
Chammorel (M. de), III, 353.
Champagne, I, LVI, 194; II, 145, 246, 435; III, 100, 297.
Champagne (Vin de), I, 422, 439, 449; II, 401; III, 219[22], 308.
Champcenetz (Premier valet de chambre du Roi), I, 39, 40, 44.
Champeaux (A. de), III, 376[11].
Champigny (M. de, Trésorier de la Sainte-Chapelle), I, 103, 157; III, 209.
Champmeslin (Commandant d'escadre), II, 424.
Champollion-Figeac, I, VI[24].
Champs-Élysées, II, 487.
Chance (J.), I, 425[10], 426[24].
Chandeleur, II, 403.
Chantilly, II, 275, 512; III, 308, 376, 377.
Chantre (Rue du), III, 245.
Chaperel (Abbé), III, 271.
Chapitre de N.-D. de Paris, I, 177.
Chardin (Voyageur), III, 335.
Charenton, II, 459; III, 317.
Charette de Montbert (Conseiller au Parlement de Rennes), II, 335.
Chargeurs de foin, I, 186.
Charité-sur-Loire (La), III, 101.
Charlemagne, I, 509; III, 304, 306.
Charles II (Roi d'Angleterre), I, 248, 347, 406.
Charles II (Roi d'Espagne), I, 323; II, 18; III, 134, 213.
Charles V (Roi de France), III, 403.
Charles VI (Empereur d'Allemagne), I, 22, 239, 247, 266, 267, 271, 273, 275, 335, 363, 366, 368, 284, 388, 392, 407, 426, 440, 441, 450, 456, 458, 462, 463, 464, 465, 466, 469, 472, 473, 474, 475, 478, 482, 491, 492, 493, 497, 498, 499, 500, 501, 502, 503, 508, 509, 513, 515, 516, 517, 521, 522, 523; II, 3, 11, 12, 16, 17, 18, 19, 20, 192, 195, 227, 228, 229, 230, 232, 235, 236, 238, 241, 257, 287, 293, 298, 302, 306, 312, 317, 323, 324, 369, 483, 520; III, 5, 9, 20, 60, 65, 131, 136, 158, 177, 179, 189, 196, 208, 249, 251, 254, 259, 363, 420, 422.
Charles VI (Roi de France) I, II.
Charles VIII (Roi de France), I, III.
Charles XII (Roi de Suède), I, 247, 281, 283, 364, 384, 423, 426, 427, 483, 517; II, 192, 194, 292, 298, 299; III, 26, 27, 28.
Charles de Lorraine (Prince, Comte d'Armagnac, Grand écuyer), I, 138, 137; III, 231, 300, 302, 314, 315.
Charles-Frédéric (Prince de Hostein-Gottorp), II, 299.
Charlet (Peintre), III, 375.
Charleville, III, 345.
Charolais, I, LXI.
Charolais (Comte de, Prince du Sang),

I, 67, 103, 137; II, 91, 429; III, 116, 245, 265, 266, 306, 312, 330, 355.
Charolais (Mlle de), III, 415.
Charost (Duc de, Gouverneur du Roi), I, 101; II, 82, 277; III, 279, 283, 289, 299, 300.
Charpentier (E.), I, LXII[238].
Chartier (Receveur des traites), I, 304.
Chartrain (Pays), I, LXI.
Chartres, I, LX; II, 34; III, 214, 271.
Chartres (Duc de, Prince du sang), I, 217; II, 278, 304, 407; III, 207, 208, 237, 245, 258, 295, 299, 302, 306, 310, 355, 408, 409-411, 412, 413, 438, 439.
Chartres (Louise-Adélaïde d'Orléans, Mlle de, abbesse de Chelles), I, 217; II, 211-213, 429, 514-515.
Chartreux, III, 358.
Chassé de Ponteeau (Comédien), III, 378.
Chataly, (Fabricant), III, 337.
Chataud (Capitaine au long-cours), III, 75, 76.
Châteaubriand, III, 338.
Château d'If, III, 75.
Châteaudun, III, 419.
Châteaugué (M. de), II, 411, 423.
Château-Gontier, II, 473.
Châteauneuf (M. de, Ambassadeur à La Haye, Président la Chambre Royale à Nantes, Prévôt des marchands à Paris), I, LXXXII, 272, 273, 275, 277, 279, 280, 281, 285, 288, 292, 341-361, 371, 378-379, 380, 391, 396, 399, 403, 407, 408, 410, 416, 428, 429, 432, 444, 506, 507; II, 5, 6, 57, 230, 356, 429; III, 231, 247, 287.
Châteauneuf (Castagnères de, Jésuite, neveu du Précédent), II, 231.
Châteaurenard (M. de), Intendant à Moulins, I, LII[172].
Château-Thierry, I, 259.
Châteauthiers (M. de), II, 429.
Châtelet de Paris, I, LXXVII; II, 32, 33, 36, 397; III, 245, 325, 326, 381.
Châtellerault, II, 413.
Châtillon (Marquis de), II, 94, 269, 429, 520.
Châtre (M. de la), II, 428,429.
Chaulieu, I, 329.
Chaulnes (Duc de), I, XXXVIII; II, 88, 167, 168; III, 74.
Chaumont (Mme Agioteuse), II, 398, 401.
Chausseraie (Mlle de), II, 488, 495.
Chauvet, I, LVIII[215].
Chaux (C.), II, 473.
Chavigny (Diplomate), I, LXXX, LXXXII, 484, 505, 507, 519, 521, 523; II, 3, 4, 23, 65, 66, 67, 71, 72, 73, 374; III, 1, 2, 144, 145, 151, 155, 185, 243, 253, 254, 255, 257, 260, 268.
Chauvigny (Comtesse de), II, 253.
Chelles (Abbaye), II, 212-213, 514-15; III, 378.
Chemendy (M. de, Sénéchal du Faouët), II, 349, 355.
Chennevières (H. de), III, 297[45].
Cherbourg, I, 257.
Chereau, I, 100[28].
Chérel (A.), I, XXIII[70], XLI[122].
Chéruel (P.), I, XII[32], XII[34], LXXII, 328[55]; II, 89[44].
Chevalier (Abbé), I, 168, 170, 173, 174, 176; II, 43.
Cheverny (M. de, Membre du Conseil des Aff. Étrang.), I, 29, 149; II, 9, 16, 51, 64.
Cheverny (Mme de), III, 237.
Chevreuse (Duc de), I, XXIII, XXXIV, XXXVIII, XXXIX[116], XL.
Chine, III, 307, 311, 350, 376.
Chirac (Médecin du Régent), I, 489; III, 83, 137, 422, 423, 424, 434, 441.
Chirurgiens-jurés, I, L.
Choiseul (Duc de), I, 317[7].
Choiseul (Duc de, Principal ministre), III, 26.
Choisy (Abbé de), I, XXI; III, 392.
Christine de Pisan, I, II.
Chycoineau (Médecin), III, 83.
Chypre, III, 75, 76.
Chypre (Vin de), I, 489.
Ciceron, I, 511.
Cilly (M. de), II, 306, 317.
Ciotat (La), III, 98.
Cîteaux, II, 210.
Clairambault-Maurepas, I, 128[3].
Clairac, III, 362.
Clanleu (Marquis de), I, IX[16].
Clapeyron (à Lyon), III, 333.
Clément (Abbé), III, 416.
Clément XI, (Pape), I, LXXIX, 148, 158, 170, 173, 457, 463, 466, 469, 472, 476, 521; III, 25, 26, 35, 36, 38, 39, 41, 42, 46, 47, 48, 274, 316, 378, 496; III, 5, 7, 11, 12, 13, 14, 15, 18, 22, 24, 69, 70, 71, 90, 106, 111, 117, 145, 150, 154, 167,

170, 171, 172, 173, 174, 180, 182, 183 188, 367.
Clément (*P.*), XV[4], XLVIII[5], LX[24], 179[1].
Clément-Simon (*G.*), II, 248[1].
Clérembault (Maréchale de), III, 370.
Clergé, I, I, VI, VII, XV, 194, II, 339.
Clermont-en-Beauvaisis, I, 435.
Clermont-Ferrand, I, XLIX.
Clermont (Comte de, Prince du Sang), III, 299, 302.
Closmadeuc, (G. de), II, 133.
Club de l'Entresol, III, 392.
Coarorgan (De), II, 362.
Cobbet, I, 449[1].
Cobham (Lord. Amiral), II, 329, 367.
Coche (Tailleur), I, 490.
Cocquart de Rosconan, II, 362.
Codicille, I, 51, 62, 68, 105, 113 114, 117, 118.
Coëtlogon (M. de, Procureur syndic des États de Bretagne), II, 335.
Coëtquen (M. de, Commandant en Bretagne), II, 347.
Coëtquen (M[me] de), II, 429.
Cœur de Jésus (Sacré), III, 92.
Cœur de Louis XIV, I, 84[171], 151[30].
Cogollos, III, 240.
Coigny (Marquis de), II, 225, 308, 320.
Coislin (Henri-Charles de Cambout de, Évêque de Metz), II, 499.
Colbert (J.-B.), I, XVII, 179, 195, 321; II, 58, 70, 90, 121; III. 333, 336, 343.
Colbert de Croissy (Charles Joachim Évêque de Montpellier), I, 166, 175, II 27, 28, 31, 32, 34, 36, 48; III, 113, 114 419.
Coligny, (Amiral), II, 342.
Colletet (*G.*), I, XI[25].
Collioure, II, 329, 380.
Collombat (Imprimeur ordinaire du Roi), III, 293.
Colmenero, I, 466.
Colmoulins (M. de, Président à Rouen), III, 372.
Colombier (Rue du), II, 475.
Colonies, II, 411; III, 350.
Colster (Délégué de Hollande à Madrid), II, 294.
Combe (P., à Marseille), III, 91.
Comédie, II, 397, 486; III, 325, 404.
Commerce, I, 235, 290; II, 101, 121, 389, 430, 481; III, 162, 164, 378.
Commercy, I, 258, 283.
Commissaires aux saisies réelles, I, 1.
Commissaires examinateurs de greniers à sel, I, 1.
Compagnie d'Acadie, II, 121.
Compagnie de la baie d'Hudson, II, 121.
Compagnie de la Chine, II, 121, 388, 414.
Compagnie de l'Anti-Système, II 380.
Compagnie de Saint-Domingue, II, 121, 415.
Compagnie des Indes, II, 103, 389, 400, 406-407, 409, 414, 415, 417, 426, 433, 434, 437, 438, 443, 444, 446, 448, 450, 454, 460, 474, 477, 481; III, 100, 322, 350, 416, 427.
Compagnie des Indes Orientales, II, 121, 389, 414.
Compagnie de la mer du Sud, II, 239, 403; III, 143, 154-155.
Compagnie du Canada, II, 121.
Compagnie d'Occident, II, 125, 126, 386, 388, 389, 409, 414.
Compagnie du Mississipi, II, 116, 119, 120.
Compagnie du Sénégal, II, 121, 388, 414.
Compiègne, II, 509.
Comptabilité, I, 200.
Conchy-les-Pots, I, LVIII[215].
Conciergerie du Palais, I, 129; II, 273; III, 329.
Concordat de 1516, I, XVII, 170; II, 46.
Condé, I, 267.
Condé (Branche de), I, 4, 19, 67, 233; II, 227, 252; III, 377.
Condé (Le Grand), II, 342.
Condé (Louis III de Bourbon), I, LIII[169].
Condom, I, 190.
« Condormants » (Secte), III, 364.
Condrieu, II, 89.
Conférence (Porte de la), II, 516.
Confesseur du Roi, I, 110, 170; III, 255, 268, 269.
Conflans (Campagne du Cardinal de Noailles), II, 39, 42; III, 270.
Conflans (M. de, Évêque du Puy-en-Velay), III, 356.
Conflans (M. de), I, 121; III, 61.
Congny (*E.*), I, IV[7].
Congrève, I, 324.
Connok (Don Timon), II, 366.
Conseil de Castille, I, 233, 454.
Conseil de Conscience, I, 144, 146, 170; II, 44, 49, 50, 205; III, 106, 359.

Conseil d'État, I, XVIII, 296; II, 51, 52; III, 322.

Conseil de Finance, I, 144, 147, 200, 296, 297, 298, 308; II, 54-65, 104, 107, 223.

Conseil de Guerre, I, 144, 146; II, 52, 54, 60-63, 205; III, 368.

Conseil de Marine, I, 155, 146; II, 52, 58-60, 123, 223, 412; III, 77, 412.

Conseil de Régence, I, 14-16, 20, 108-124, 144, 150, 198, 223, 299, 416, 491, 518, 520, 522; II, 13-16, 38, 46, 47, 48, 52, 53, 71, 86, 90, 96, 108, 116, 223, 241, 243, 272, 286, 411, 444, 499; III, 172, 212, 213, 214-218, 222, 261, 265, 267, 268, 288, 313, 321, 420.

Conseil des Affaires du dedans, I, 144.

Conseil des Affaires Étrangères, I, 144-146, 418; II, 51, 52, 63-67, 205; III, 212.

Conseil des dépêches, I, 144.

Conseil du commerce, I, 144, 199, 223; III, 331-332, 339, 341, 349.

Conseil du Roi, I, XVIII, II, 473.

Conseil privé, I. 144.

Conseils, I, VII, XXIII, 121-122, 127, 144, 454; II, 50, 51-78, 130, 137, 203-207; III, 378.

Conspiration (de Cellamare), II, 147-280,

Conspiration (de Pontcallec), II, 331-364.

Constance (Concile de), III 107.

Constance (Empereur), II, 43.

Constantinople, III, 58-59, 379.

Constituante (Assemblée), I, LXIX.

Constitution, II, 43.

Constitutionnaires, I, 129-149; II, 43, 48; III, 109.

Consuls, I-XVII.

Contades (M. de, Major des gardes françaises), I, 259; II, 168.

Conti (Cardinal, frère d'Innocent XIII), III, 198.

Conti (Anne-Marie de Bourbon, princesse de, fille légitime de Louis XIV, épouse de Louis Armand I), I, 68; II, 429.

Conti (Louis Armand II, prince du sang), I, 44, 67, 103, 116, 137, 214, 219, 222, 435; II 15, 54, 91 95, 163, 172, 177, 227, 258, 297, 322, 388, 394, 401, 407, 440, 461, 505, 518; III, 68, 116, 245, 299, 313, 311, 330, 355.

Conti (Louise-Elisabeth de Bourbon Condé, Mlle de Bourbon, sœur de M. le Duc, épouse du précédent), I, 29, 68, 214, II, 42.

Conti (Hôtel de), I, 134.

Contrôle général, I, XVIII, 147.

Contrôleur général, I, 108, 141, 147, 120[3] (voir Law et Le Pelletier de la Houssaye).

Contrôleurs de consignation, I, L.

Contrôleurs des actes notariés, I, L.

Contrôleurs de fromages, I, 186.

Contrôleurs de porcs et de pourceaux, I, 186.

Contrôleurs des amendes, I, 186.

Contrôleurs d'exploits, I, L.

Coquerelle (Ch.), III, 363[29].

« Corbeaux », III, 85.

Corbeny, III 298.

Cordelières, II, 472.

Cordeliers, II, 29; III, 311.

Corelli, (Musicien), III, 396.

Corfou, I, 457.

Corlieu, I, 100[28].

Cormeré, I, 196[44].

Cornejo (Amiral), II, 423.

Cornejo (Don Feliz), I, LXXXIII, 227, 234.

Corogne (La), I, 457; III, 350, 365.

Corps de doctrine, I, 172, 174, 176; II, 36-38; III, 112, 113, 114.

Corps de ville, I, 436; III, 231.

Corradini (Cardinal), III 170, 195.

Corse, I, 470,

Corsini (Cardinal), III, 189.

Cortès, III, 136.

Cossard (Curé), III, 367.

Cottard, *I*, 56[75], 60[1].

Cotte (Robert de), III, 376.

Cottin (F.) I, LXXVI[279].

Couëdic de Kerbleizec (du), II, 344, 346, 349, 360, 362, 363.

Couëssin de la Berraye (du), II, 340, 341, 342, 348, 351, 358, 362.

Couët (Abbé), III, 114.

Cour, I, VI, XII, XVI, 202, 215, 264; III, 330. Cour de Cassation, I, XVIII; Cour de Marbre, I, 61, 98.

Cour des aides, II, 149; III, 287.

Cour des comptes, II. 149, 150; III, 287.

Cour des monnaies, II, 149, 150, 452, 463.

Courcillon (Marquis de), I, 213.

Courcy (R. de), I, 4[20], 230[13]

« Cours » (à Marseille), III, 79, 81, 87, 92.

Cours des principaux fleuves etc.. II, 497; III, 294.

Cours du Chapitre (à Marseille), III, 86.
Cours la Reine, I, 132, 134; II, 487; III, 273, 274.
Courson (M. de, Intendant de Guyenne), II, 113.
Court (Ant. Ministre du Saint Évangile), III, 362-363.
Court (*J.*), II, 520[66].
Courtaumer (M. de), I, 219.
Courteis (P. Ministre du Saint Évangile) III, 362.
Courtenay (Prince de), II, 430.
Courtiers, I, 194.
Courtiers en vin, I, L.
Courtille (La), III, 325.
Courtois (*A.*) II, 390[15].
Coustant (Dom P.), III, 392.
Couturier (M.), III, 438, 439.
Coxe (*W.*) I, LXXXIII, LXXXIV, 276[12], 335[72].
Coynart (*Ch. de*), III 190[14].
Crab, II, 191.
Craggs (J. secrétaire d'État), I, LXXXIV; II, 17, 23, 75, 196, 204, 226, 227, 240, 244, 264, 272, 296, 297, 309, 368, 404; III, 6, 38, 41, 45, 51, 155, 179, 352.
Craonnais, I, LXI.
Crau (La), III, 97.
Crawford (Secrétaire de l'ambassade d'Angleterre à Paris), I, 442; II, 17; III, 264, 417.
Crébillon, III, 385.
Crédit, II, 102.
Cressent (d'Amiens, sculpteur), III, 376.
Crillon (François de Bertons de, Archevêque de Vienne), I, 169.
Croisic (Le), II, 347.
« Croix des Caves », I, 136.
« Croix penchée », I, 136.
Crouslé (*L.*), III, 384[41].
Cromwell (Olivier, Protecteur d'Angleterre), I, 346, 365; III, 365.
Croy (M. de), I, LXXVI[279].
Crozat (A., Financier), I, 147, 250; II, 117, 122, 124, 126; III, 379; (canal de C.), II, 431.
Crussol, II, 88.
Curés (de Paris), I, XXXIV, 177; II, 26, 34, 35, 36, 44; III, 114, 356, 361.
Cuxac, III, 336.

D

Dacier, III, 406.
Dadvisar (Avocat général au Parlement de Toulouse(, II, 93, 277.
Daguesseau (M.), III, 332, 334.
Daguesseau (Chancelier), I, XIV, LIV[222], LXIX, 5, 15, 17, 29, 100, 121, 133, 138, 148, 151, 152, 158, 225, 496, 503; II, 27, 28, 30, 33, 39, 40, 41, 42, 47, 48, 69, 72, 73, 96, 106, 134, 136, 139, 140, 142, 163, 448, 451, 454, 458, 460, 462, 472; III, 61, 62, 117, 120-125, 267, 310, 314, 396, 408.
Daire (*E.*), I. XXVIII[84], II, 125[132].
D'Alembert, I, XXII[68].
Dames de la Halle, I, 162.
Dampierre (Chevalier de), I, 135.
Danemark, I, 384, 401, 426; II. 299; III. 25, 28, 36, 37, 165, 332.
Dangeau (Marquis de), I, LXXI, LXXVI, LXXXIV, 1, 18, 36[12], 38, 46, 53, 59[1], 147, 162, 164, 176, 208, 213, 214, 225, 262, 295, 299, 304, 387, 438, 471, 483; II, 9, 26, 28, 49, 52, 64, 91, 94, 104, 107, 110, 118, 139, 149, 156, 162, 203, 206, 210, 212, 220, 245, 275, 288, 297, 309, 311, 314, 377, 428, 429, 459, 484, 485, 486, 490, 497, 499; III, 321, 379.
Dangeau (Marquise de) I, 47, 53, 62.
Daniel (Jésuite), I, 164; III, 393, 407.
Danjou (*F.*) I, 36[12], 60[1].
Dantzick, III, 332.
« Daphnis et Chloé », I, 12.
Darnetal, III, 343.
Daterie, II, 46.
Daubenton (Jésuite, Confesseur de Philippe V), I, 453, 461, 468; II, 237, 245, 383; III, 134. 138, 139. 145, 146, 153, 185, 209, 219, 222, 254, 255, 268, 269, 271, 284, 287, 422.
Dauchet (*A.*), III, 297[45].
Daun (Feld-Maréchal), II, 200.
Daunau, II, 252[19].
Dauphine, (île), II, 422, 425; (place), I, 490.
Dauphiné, I, XVII, XLIII, LII, LXII, 190, 267; II, 345, 360, 399; III, 340.

Dausin, II, 500[117].
Davenne (Fr.), I, IX.
Davia (Cardinal), I, 175.
Debâcleurs, I, 186.
Déclaration aux négociants..., II, 238.
Déclaration de la noblesse... II, 87.
Déclaration de Mgr... I, 166[49].
Déclaration du Roi, II, 13.
Déclaration pacifique, II, 40, 41, 43, 44, 49.
Déclaration royale, III, 109, 116.
De Foë (Daniel), II, 350[52]; III, 325[57], 393.
Deguillon, III, 341.
Deidier (Médecin), III, 83, 87.
De la Borde (Oratorien), I, 168, 170; II, 43; III, 370.
De la Chaise (Jésuite), I, 322, 327.
Delacour (A.), I, 523[108].
De la Fare (Capitaine des gardes du Régent), I, 306; II 430; III, 66, 281.
De la Ferté (Duchesse), II, 490.
De la Ferté (Jésuite), I, 174, 177.
De la Feuillade(Duc), I, 210; II, 86, 429, 510; III, 247, 421.
De la Force, I, 119, 120, 121; III, 82, 159, 166, 177; III, 310-314.
Delamare (N.), I, LXI[231].
De la Motte (Jésuite), I, 127[1], 163-164.
De la Noë Mesnard (Prêtre), II, 37.
De la Parisière (Jean-César Rousseau, Évêque de Nîmes), II, 43.
De la Puissance... I, IX[13].
De la Rochefoucauld (Duc), I, 103, 119, 218; II, 88.
De la Rochefoucauld-Roye (Marquis), I, 298.
De la Rue (Jésuite), I, 128, 162, 175.
Delation, I, 300.
De la Tour (Oratorien), III, 113.
De la Tour du Pin-Montauban (Évêque de Toulon), I, 166, 168; II, 37.
De la Tremoille (Cardinal, Archevêque de Cambrai), I, 159, 170, 171, 173; II, 39, 40, 41, 42, 46, 47, 48; III, 4, 10, 12, 14, 16, 23, 63, 170.
De la Trémoille (Duc), I, 100, 135, 137; II, 88, 133, 134.
De Launay (Mlle, femme de chambre de la duchesse du Maine), II, 93, 252, 254, 261, 268, 277, 278, 280.
De Lauzun (Duc), I, 219, 258; II, 88, 288, 436.
Delgrange, I, LVIII[215].
De Lhoumeau, I, 5[25].
Deligny, III, 82[29].
Del Maro (Abbé, Représentant Victor-Amédée à Madrid), I, 469, 476.
Demante (G.) I, X[22].
Demosthène, I, 511.
Denain, I, LXIII, 25, 248, III, 121.
Denis (J.) I, XXI[63].
Départements, I. XVIII.
Dépôt de la Guerre, I, LXXXI.
Depping, (G.), I, 319[19].
De principe qualis... II, 218.
Dernis, II, 125[131], 409.
Derval (De), II, 357.
Derwentwater (Lord), III, 366.
Desandreis, III, 337.
Desbagnets (valet de chambre du Régent), I, 485, II, 167, 205.
« Désert » (Le), III, 362.
Déserteurs, I, 213; II, 413.
Des Essarts, III, 326.
Desfontaines, III 395.
Desgranges (Substitut du maître des cérémonies), I, 64, 98; II, 168, 173, 176, 177.
Des Grieux (Le Chevalier), III, 389-391.
Désirande (Théologien de Clément XI), III, 17.
Desmaizeaux, I, XX[63].
Desmares (Mlle, actrice), 382.
Desmaretz (Contrôleur général), I, XLVII, XLVIII[147], XLIX, LVIII, 43, 66, 71, 129, 140, 145, 179, 180, 209, 295, 307; III, 331.
Desmaretz (Vincent-François, Évêque de Saint-Malo), II, 37, 132, 334.
Desnoiresterres (G.), III, 384[40].
Despavots (Laquais), II, 253.
Despotisme, I, I-XIX, XLII, XLVII-LXVI, 213, 362; II, 69.
Destouches (Néricault, comédien et diplomate), I, LXXX; II, 228, 272, 378; III, 27, 28, 33, 42, 44, 54, 60, 61, 104, 65, 66, 74, 143, 151, 155, 156, 157, 158, 220, 258, 260, 283, 395.
Détail de la France... I, XXX.
Dette, I, 351, 352; III, 264-265.
Deux-Écus (Rue des), II, 451.
Diancourt (V.) II, 510.
Dieppe, I, XLIX, LVI, 254; III, 345.
Dieudé (Échevin à Marseille), III, 78, 82, 88.
Dijon (Ville et Parlement), I, XVII, 168, 305; II, 40, 275, 277; III, 335, 392.
Dîme, I, 205.

Dinan, II, 131, 332, 333, 339.
Diplomatie secrète, I. 391.
Discours chrétien... I, IX[15].
Discours sur la Polysynodie, II, 68.
Dissertation où il trouve, II. 503[142].
Dissertation sur l'appel, II, 44[87].
Distribution de papier timbré, I, LI.
Dixième, I, 192.
Dodart (Médecin), I, 134.
Dodun (Président, puis Contrôleur général), I, 150; II, 105.
Doebner (*R.*), I, LXXVI[278], LXXXIV.
Dolgorouki, I, 440; III, 259.
Dombes (Prince de, fils du duc du Maine), I, 103, 137; II, 211.
Domfront, II, 401.
Doria (Abbé), I, 476[23].
Dorian (Marchand ?), III, 311, 312.
Dorsanne (Abbé), I, LXXVIII[286], 149, 165, II, 49.
Douai, I, 212; III, 341.
Douanes, I, 195.
Doublet (*G.*), II, 506[150]; III, 354[103].
Doucin (Jésuite), I, 164.
Douglas (Colonel réformé), I, 259-260, 262.
Doullens, II, 276.
Douvres, I, 487.
Drap, Draperie, Drapiers, I, LVI; III, 334, 401.
Dreortz en Priziac, II, 349.
Dreux (Conseiller au Parlement), I, 107, 113; II, 92.
Dreux (Grand maître des cérémonies), I, 107; II, 168; III, 302.
Droit d'association, III, 346. Droit d'entrée, II, 332.
Drouet (*J.*), I, 203[82]; II, 67[82].
Droysen (*J.-G.*), I, LXXXIV, 427[29].
Drumont, (*E.*), I. 34[2], 36[11]; III, 208[6].
Druon (*H.*), I, 319[21]; II, 499[107].
Dubois (Guillaume, Cardinal) : I, LXVII, LXXII, LXXIII, LXXIX, LXXX, LXXXI, LXXXIV, 31, 32 35[5], 54, 126, 249, 250, 251, 255, 256, 271, 315, 339, 341-361, 363, 389, 391, 393, 398, 400, 401, 402, 404, 406, 407, 408, 409, 410, 411, 412, 416, 418, 421, 424, 425, 428, 430, 432, 443, 444, 449, 451, 453, 456, 462, 464, 465, 466, 471, 472, 477, 478, 480, 481, 482, 483, 484, 485, 486, 489, 491, 492, 493, 495, 496, 497, 499, 500, 501, 504, 505, 506, 507, 509, 510, 511, 512, 513, 518, 520, 521, 522, 523 ; II, 1, 3, 6, 9, 10, 11, 17, 21, 22, 23, 51, 64, 65, 66, 67, 72, 73-78, 135, 137, 138, 142, 158, 162, 163, 164, 167, 168, 193, 194, 202, 203, 204, 205, 206, 223, 225, 226, 227, 228, 230, 231, 233, 234, 235, 240, 241, 242, 244, 262, 264, 265, 266, 272, 275, 279, 285, 286, 288, 293, 295, 296, 298, 299, 300, 301, 306, 308, 311, 316, 317, 318, 319, 325, 370, 371, 374, 378, 383, 402, 430, 444, 502, 524 ; III, 1-24, 25, 26, 27, 28, 32, 33, 36, 39, 42, 44, 47, 48, 49, 51, 54, 55, 58, 60, 63, 64, 66, 67, 71, 74, 81, 105, 110, 111, 114, 129, 130, 131, 135, 137, 140, 142, 144, 145, 147, 150, 153, 154, 156, 158, 160, 161, 164, 166, 167, 168, 169, 170, 171, 172, 173, 175, 177, 178, 179, 181, 183, 184, 187, 188, 191, 193, 195, 197, 199, 200, 202, 207, 210, 211, 213-218, 221-228,, 229, 230, 231, 242, 250, 251, 253, 254, 257, 258, 259, 260, 261-286, 287, 289, 290, 295, 296, 300, 306, 322, 252, 354, 357, 378, 380, 383, 385, 389, 404, 406, 407, 409-411, 412, 413-425.
Dubois (Frère du précédent), III, 416.
Dubois (Neveu du Cardinal), I, LXXX, 484, 489, 519; III, 68, 384.
Dubois de Saint-Gelais, III, 374[5].
Dubos (Abbé), III, 392.
Dubouëtiez de Kerorguen, II, 133[15].
Du Bourg (Ministre de France à Vienne), I, 507.
Dubuc, III, 351.
Dubuisson (Maître à danser), I, 487.
Du Châtelet (Cartouchien), III, 325, 326.
Du Chesne (*A.*) I. x.
Duclos, I, LXXIII, LXXIV, 15[58], 28[104], 60[1], 135; II, 445.
Duclos, (Ordonnateur), II, 123.
Duclos (Mme), I, 491.
Ducrest de Villeneuve, III, 102[99].
Du Deffand (Mme), III 295.
Duels, II, 521.
Dufresne (acteur), III 382.
Dugas de Bois-Saint-Just, III, 357[6].
Dugué de Bagnols (Intendant en Flandre), I, LVII[210].
Duhaide (P. Joaillier), III, 359.
Duhamel de Breuil (*I.*) II, 228[20].
Duhautchamp (R.), II. 101[7]; II, 397[29], 398.
« Duke Street », L. 487.
Dumesnil (officier de police), II, 264-265.

Dumoulin (Trésorier provincial), I, 304.
Dumont, (*J.*) I, 229[10].
Dunkerque, I, 21, 28, 253, 263, 265, 267, 365, 413, 414, 433 ; II. 121; III, 52, 431.
Du Perron (Cardinal), I, VI.
Dupin (marchand), II, 437.
Dupin (*Cl.*), I, 305[67].
Du Pin (Ellies), II, 47; III, 12.
Duplessis ? (Ecclésiastique), I, 162.
Dupont de Nemours, I, LXI[231].
Dupuis (Notaire), II, 436.
Dupuy (Aventurière), II 253.
Durand (*U.*), I, LXII[241].
Durand (Dom U.), III, 393.
Durand (*V.*), II, 27[16].
Du Saillans, III, 376-377.
Du Saillant (Major), II 315.
Dussieux (*L.*), I, 59[1].
Du Tot, I, 182-183[11]; III, 393.
Du Trevou (Jésuite), I, 129, 162, 174, 177, 214.
Duval (à Rouen), I, 164.
Duvernet (Sieur), III, 340.
Duywenworden, I, 335, 356, 407, 425, 492.
Duywenworden (Amiral, frère du précédent), I, 407.
Dynastie, I, LXIX, 5.

E

Économie politique, I, XXXIII.
Economies, I, 130, 131, 201.
Écosse [et Ecossais], I, LXXXIV, 256, 257, 258, 265, 284, 423; II, 307, 312, 324, 445; III 332, 366.
Écrouelles, III, 298, 306.
Edit qui défend... I, IX[12].
Efflat (Marquis d'), I, 27, 145[84], 150, 251, 254, 318, 329; II, 10, 15, 28, 33, 51, 80, 106, 171, 172, 173, 175, 177; (marquisat), III, 401.
Egreteaud, I, LVIII[215].
Egmont (Comte d'), II, 520.
Elbe (Ile d'), I, 364; II, 18.
Elbœuf, II, 402.
Elbœuf (Prince d'), III, 231.
Élection, I, X. X.
Élisabeth Farnèse (Reine d'Espagne, mariée à Philippe V), I, 16, 230, 231, 235, 236, 238, 243, 336, 450, 453, 456, 458, 459, 461, 462, 478, 479, 483, 507, 511, 516, 520 ; II, 3, 18, 20, 73, 199, 235, 236, 237, 238, 262, 303, 318, 326, 369, 370, 376-377, 380-381 ; III, 49 132, 134, 135, 137, 139, 141, 208, 210, 212, 213, 219, 221 223, 232, 235, 236, 238, 254, 255.
Élisabeth Romanof, III, 258.
« Embarquement pour Cythère », III, 374.
Emmanuel (Infant de Portugal), III, 301.
Enfans-trouvés (Hôpital des), II, 401, 418.
Enquête des Intendants, I, XXII, XXIV, LIV-LVI.
Enquêteurs de greniers à sel, I, L.
Enseignement gratuit, II, 526.
Entragues (Marquis d'), III, 376.
« Entrées », I, 69.
Épiscopat, I, XLIV.
Épernon (Duc d'), II, 89.
Epinoy (Prince d'), II, 520.
Ernothon (M. d', Conseiller à Rennes), II, 335.
Escale (Rue de l', à Marseille), III, 77, 78.
Esclavelles (M. d', Lieutenant Colonel), III, 293.
Espagne, I, LXXV, 22, 199, 237, 337, 380, 382, 388, 431, 439, 449, 450, 453, 454-455, 458, 459, 464, 467, 472, 477, 478, 480, 482, 491, 492, 497, 498, 499, 500, 501, 502, 503, 504, 508, 509, 512, 514, 516, 521, 522,; II, 3, 7, 11, 14, 15, 17, 18, 21, 45, 65, 73, 192, 196, 293, 301, 305, 309, 313, 314, 316, 317, 324, 342, 345, 352, 353, 365, 367, 416, 423, 425; III, 5, 31, 32, 37, 41, 48, 55, 129, 131, 137, 140, 141, 143, 145, 148, 156, 161, 164, 223, 249, 253, 261, 332, 393.
Escurial, I, 467; II, 198-328; III, 134, 213.
Espinoy (M[lle]), II, 429.
Esplanade (à Marseille), III, 86.
Essayeurs de fromages, I, 186.
Esslinger (*A.*) I, 183[15].
Estaing (M. d'), III, 315.

Estelle (Échevin à Marseille), III, 78-79, 84, 86.
Esthonie, II, 56, 166.
Estrée (*P. d'*), I, LIX[22], 446[127].
Estrées (Abbé d'), I, 149; II, 52, 64;
Estrées (Duc d'), II, 55, 82, 172.
Estrées (Maréchal d'), I, 149, 151, 406; II, 15, 53, 59, 117, 123, 173, 177, 286, 451; III, 7, 71, 215, 301, 311, 314, 317, 408.
Estrées (Maréchale d'), III, 295.
Estampes, I, LXI, III 317.
Etats des dépenses... II, 61.
Etats de Bretagne, II, 130-133, 155, 331, 336.
Etats de l'Eglise, III, 140.
États du Languedoc, I, L; III, 336-338.
Etats Généraux, I, I, III-VI, X, XII, XV, XXXVI-XXXVIII, XXXIX, XL, LXIX, 14, 43, 154, 187, 519; II, 77[12], 94, 95, 115, 116, 254, 257, 258, 348; III, 109.
Etats provinciaux, I, IV.
Eugene (Prince de Savoie Carignan), I, 272, 274, 505, 508, 509, 515.
Eutrope, I, 322.
Evreux, I, 204.
Evreux (Comte d'), II, 225.
Examen de Conscience..., I, XXV.
Examen de Conscience... I. XXXIX[116].

F

Fabre (*A*), III. 89[61].
Fabroni (Cardinal) I, 163, 174, 175, 176.
Faculté de théologie, (Paris), I, 161, 163, 165; II, 35, 48, 222; III, 12, 106, 116, (Poitiers), I, 167, II, 48; (Reims), I, 167; II, 34-48.
Fagel (Secrétaire des Etats Généraux de Hollande), I, 271, 349[21], 407, 416; II. 231.
Fagon (Médecin du Roi), I, 34, 35, 36, 38, 40, 41, 45, 46, 47, 48, 49, 51, 56, 64, 77, 83, 88-91.
Fagon (Conseiller d'Etat), I, 150, 308; II, 104, 106, 159, 166, 277.
Fainéants (Porte des), III, 86.
Faisans (Ile des), III, 237, 238.
Falconnet, I. 40.
Fallary (Duchesse de), III, 399, 439-440.
Follembray, III, 337.
Falmouth, II. 368.
Faouët (Le), II, 340, 348.
Fare (La, Grand Vicaire à Reims), II, 111, 112.
Farnèse (François, duc de Parme), I, LXXXIII, 236, 274, 450, 452, 459-460, 463, 464, 468, 469, 470, 473, 475, 493, 501, 512, 514, 515, 516; II, 8, 192, 295, 369, 373, 374; III, 131, 132, 136, 137, 139, 144, 149, 150, 151, 155, 182, 185, 252, 254.
Faugère (*Pr.*), I, XXXIV[95].
Faure (femme), III 363.
Faux-sauvage, I, 194.
Favier (*P.*), III, 274[66].
Feillet (A.), I, XLVII[111]; II, 215[13].
Félibien (Dom M.) III 392.
Felippe (Don. Infant d'Espagne), III, 232, 236.
Fénelon, I, XXII, XXIII-XXVII, XXXIV, XXXV, XXXVIII, XLIII, LIV, LX, 151, 158, 322, 323, 327; II, 76, 496, 497, 505; III, 64, 366, 387.
Fénelon (Négociant), II, 105.
Ferdinando (Don, Infant d'Espagne), III, 208, 232, 236.
Ferme générale, II, 393, (du tabac); II, 121.
Ferraud (Conseiller au Parlement), I, 150; III, 312.
Ferrol (Le), I, 455, 457.
Ferronnerie (Rue de la), III, 245.
Feuillants, II, 487; III, 106.
Feuquières (Marquise de), III, 418.
Fevret de Fontette, I, 60[1], 77[124].
Feydeau de Brou (Intendant de Bretagne), II, 130, 131, 132, 344; III, 102, 103.
Feydeau de Calendes (Conseiller au Parlement), II, 189.
Fieubet (Maître des requêtes), I, 150.
Figuerroa (Don Fern.), II, 266, 267.
Filatures, III, 337.
Fillet, (J. Pêcheur), III, 88.
Fillion (Mme, Couturière), I, 491.
Fillion (Entremetteuse), II. 263.
Filon (*A.*), I, 266.
Filon (*Ch.*), I, 432[48].
Fimarcon (M. de), II, 328.

Finances, I, 181.
Finistère (Cap), II, 312.
Finlande, III, 25, 56, 60, 165, 166.
Fismes, III, 299, 307.
Flamands, I, 371; II, 399.
Flamare (M. de), III, 371[1].
Flammermont (*J.*), II, 55[25].
Flandre, I, XLVIII, LVII, 196, 433, 495; II, 18, 304, 324; III, 332.
Flèche, II, 473.
Fléchier, I, LX, 372; II, 506.
Fleming (Ministre de Saxe à Londres), III, 57.
Fleury (Cl. Confesseur du Roi), I, XXIV[72], II, 505, 507; III, 255, 270, 392, 421, 436.
Fleury (H., ancien évêque de Fréjus, Précepteur du Roi), I, XXXIV, LXVIII, 114; II, 71, 492, 496, 497, 505, 507; III, 203, 214, 215, 218, 221, 269, 277, 280, 282, 284, 289, 389, 403, 409, 411, 435-436.
Fleury, III, 350[91]
Florence, I, 500; II, 100, III, 252.
Floride, III, 159.
Foix (*V.*), III, 363[33].
Folard (Chevalier de), II, 260, 326.
Fonds secrets, I, 182.
Fontainebleau, I, 1, 41, 80, 151, 158, 438.
Fontanieu (M. de, Directeur du garde-meuble), II, 165, 166, 169.
Fontarabie, II, 305, 309, 320, 321, 322, 325, 345, 381; III, 47.
Fontbrune-Berbineau (*G.*), III, 311.
Fontenay, I, 205.
Fontenelle, 205[92], 329, 381; II, 285, 286; III, 154, 283, 380, 381, 392, 406, 422.
Fonville (M. de), II, 429.
For l'Évêque, I, 129; III, 337.
Forbin (M. de), II, 260.
Forbin-Janson (Toussaint, Archevêque d'Arles), I, 168, 172; III, 97[76], 116.
Forbonnais, I, 182[9]; II, 438, 442, 445, 479.
Forçats, II, 85, 87, 100.
Forez, III, 348.
Forges, I, 47.
Forterre (*A.*), I, LVIII[215].
Fortia (M. de, Conseiller d'État), I, 100[26].
Fortia de Piles (Marquis de, Gouverneur-viguier de Marseille), III, 79, 88, 100.
Fortifications, I, 182.
Fort-Louis, I, 268.
Fort-Saint-Jean (à Marseille), III, 89.
Foubert (Directeur de la Monnaie), II, 148.
Foucault (M. de), I, XLVIII[151] — (?); II, 429.
Foucault de Magny, II, 248, 249; III, 129, 235.
Fourqueux (M. de), I, 299, 302, 308; II, 142.
Franca Villa, II, 369.
France, I, 23, 25, 180, 237, 248, 262, 280, 290, 335, 336, 367, 371, 383, 387, 388. 393, 394, 399, 400, 404, 407, 408, 411, 428, 231, 442, 444, 453, 455, 462, 466, 473, 478, 494, 499, 508, 509, 511, 522; II, 3, 7, 8, 13, 14, 16, 17, 19, 21, 25, 36, 48, 146, 193, 195, 222, 226, 228, 230, 232, 239, 241, 283, 290, 301, 302, 312, 313, 323, 324, 367, 404, 411, 425, 446, 483, 484, 525, 526; III, 5, 26, 27, 36, 39, 41, 48, 56, 129, 131, 137, 140, 141, 143, 145, 147, 148, 150, 156, 161, 164, 166, 177, 240, 249, 253, 257, 259, 260, 261, 330, 341, 380, 429.
France (Ile de), I, 189; III, 350.
Franc-Maçonnerie, III, 365, 366.
Francs, I, VI, IX, X.
Franc-Salé, III, 162.
Franche-Comté, II, 490; III, 332.
Franklin (*A.*), I, 100[28].
Fréderic (Prince de Hesse), II, 299.
Fréderic I (Roi de Suède), III, 165.
Frédéric IV (Roi de Danemark), I, 247, 364, 384, 385, 439; III, 36.
Frédéric-Guillaume Ier (Roi de Prusse, I, 429, 431, 439, 440, 444, 446, 447, 466, 474, 485; III, 29, 30, 31, 32, 37, 59.
Fréjus, II, 382.
Frère (*H.*), I, 38[23].
Freret, I, XI; III, 392.
Fresnay (Le), III, 334.
Fresne (Terre du Chancelier Daguesseau), II, 48, 142; III, 61, 120, 266, 267, 396.
Fresnes-sous-Condé, III, 337.
Frison (Coiffeur), III, 372.
Fromentin (*E.*), I, 269[1].
Fronde, I, IX, X; II, 216; III, 295, 356.
Funck-Brentano (*Fr.*), I, LXXIV[272]; II, 324[57].
Funérailles, Louis XIV, I, 134-136.
Fyot (*E.*), I, 100[26].

G

Gabelle, I, 193.
Gacé (Comtesse de), III, 330.
Gadagne (Mme de, Pseudonyme de Dubois), III, 15, 16, 17, 18, 19, 23; III, 260.
Gaignières (Portefeuilles), II, 496.
Gaillard (Jésuite), I, 174, 177; III, 271.
Gaillon, II, 40; (porte de G.), I, 134.
Galatz (Comte de, Ambassadeur impérial à Rome), II, 310.
Galères, I, 182.
Galerie de Coypel, II, 137, 163.
Galerie des Glaces, I, 34, 43, 69.
Galice, II, 312, 325.
Galles (Prince de), I, 402, 403, 482, 488.
Gallia Christiania, III, 392.
Gallicanisme, I, VI, XV.
Gand, I, 408.
Ganges, I, 336.
Garde des bancs, II, 81.
Garde du tabac, I, LI.
Garon (Sieur), III, 335.
Garnisons, I, 182.
Gasté (*A.*), III, 316[20].
Gâtinais, I, LXI.
Gaumont (M. de, Maître des requêtes), I, 100[26], 150; II, 105.
Gaudard (Dom), III, 303, 304.
Gautier (*N.*), I, LVIII[215].
Gaudin (J. Pêcheur), III, 88.
Gault (J.-B, Évêque de Manille), III, 21.
Gavaudun (Chevalier de), III, 277.
Gavot (Joaillier), II, 436.
Gayot de Pitaval, II, 359[15].
Gazette d'Amsterdam, I, 56[78], 60[1].
Gazette de France, 60[1]; II, 53.
Gazette de la Régence, I, LXXIX-LXXX, 128[6], 148, 164, 165, 170, 221, 280, 438, 507; II, 30, 54, 90, 110, 153, 206, 288, 314, 527; III, 356.
Gazzola (Ministre de Parme), II, 373, 374, 376; III, 143, 155.
Gendron (Médecin), III, 137.
Généralité, I, XVIII, 200.
Geneviève (Châsse de sainte), III, 437.
Gênes, I, 199, 501; II, 8, 100, 192, 402; III, 172.
Genlis (Mme de), II, 496.
Gens de lettres, I, XLIV-XLV.
Gens de robe, I, 182.
Gens du Roi, I, 115, 117, 119, 122, 124; II, 40, 42, 150, 153, 159.
Genty (*A.*), III, 395.
Georges Ier (Roi d'Angleterre et Duc de Hanovre), I, 20, 24, 26, 31, 130, 239, 247, 248, 249, 250, 254, 256, 266, 274, 275, 280, 286, 289, 292, 293, 334, 342, 347, 351, 364, 368, 369, 371, 377, 378, 379, 383, 384, 385, 386, 387, 392, 393, 395, 399, 401, 402, 403, 411, 414, 415, 416, 417, 422, 423, 424, 425, 427, 430, 442, 443, 450, 458, 463, 464, 474, 482, 483, 486, 488, 489, 491, 493, 498, 502, 503, 504, 508, 511, 514, 517, 518; II, 1, 4, 7, 8, 12, 17, 19-20, 21, 72, 74, 192, 194, 196, 200, 202, 204, 226, 227, 228, 229, 235, 236, 239, 242, 291, 296, 298, 300, 301, 310, 311, 313, 324, 369, 373, 404; III, 3, 5, 19, 20, 21, 25, 26, 27, 30, 31, 32, 33, 35, 37, 41, 44, 45, 47, 57, 59, 60, 65, 67, 141, 144, 145, 150, 155, 156, 159, 165, 168, 178 181, 220, 254, 256, 258, 260, 361, 362, 409, 420, 429, 431.
Gérin (Ch.), I, XVI[50].
Gerson, I, II.
Germont (Jésuite), I, 164.
Gertruydenberg, I, 148.
Gesvres (Léon Potier de, Archevêque de Bourges, Cardinal), I, 162; II, 35; III, 16, 24, 137, 188, 301.
Gesvres, Duc de), I, 61; II, 88.
Gévaudan, III, 98, 323, 334, 342.
Gibraltar, I, LXXIV[23], 500, 501, 511; II, 196, 198, 236, 237, 323, 382; III, 41-49, 128, 129, 130, 140, 142, 143, 144, 145, 146, 147, 155, 156, 157, 158, 159.
Gidal (*G.*), I, XXVI[78].
Gilbert de Voisins (Greffier au Parlement), I, 15[58], 106[64], 107[68], 114[76], 150; II, 105.
Gillot Cl.), III, 375.
Gilly Député par le Conseil de commerce), III, 349.
Gilly Raffineur à Cette), III, 333.
Girardin (Chevalier de), II, 297.
Giraud, P. P., III, 763.
Gisors, III, 321.
Glaceries, III, 337.
Germain (Recollet), III, 433, 424.

Glasson (E.), II, 80[2].
Gluck (Teinturier), III, 334.
Gobelins, I, 212, 437, 438, 446 ; II, 401 ; III, 333, 334.
Godard (Ch.), I, XIX[57].
Godeheu (Député par le Conseil du commerce), III, 349.
Goehre (Rendez-vous de chasse), I, 401.
Gortz (Secrétaire de Georges I[er], I, 334.
Gourville, III, 393.
Goërtz (Baron de, Ministre de Charles XII), I, 394, 423, 426[24], 427, 444, 450, 482, 483 ; II, 192, 292.
Goislard (Conseiller au Parlement), I, 150.
Golowkin (Envoyé du Tsar en Hollande), II, 192.
Goncourt (E. et J. de), II, 484[2] ; III, 292[25].
Gonesse (Pain de), II, 459.
Gontaut (M. de), I, 128.
Gontaut (Abbé de), II, 49.
Gorze, I, LI.
Gottembourg, I, 423.
Goujon (Intendant de M. de Belzunce), III, 79[19].
Gourdan (Simon), III, 107.
Gourgues (Prince de), I, 317[7].
Gourmets sur les vins, I, 186.
Gournay, III, 344.
Graham (J. Murray), II, 76[118].
Gozzadini (Cardinal), III, 189.
Gramont (Comte de), I, 500.
Gramont (Duc de), III, 275.
Grand'Chambre, I, 102, 119, 121, 124, 132, 157 ; II, 97, 168, 460 ; III, 312, 404, 407.
Grand Conseil, II, 463 ; III, 116.
« Grande Motte » (Cabaret), III, 325.
Grange-Batelière (Rue de la), II, 185.
Grands-Augustins, III, 311, 312, 419.
« Grand Saint-Antoine », III, 75, 76, 96.
Granville, I, LVI.
Grandvilliers, I, LIV.
Granelli (Prêtre du diocèse de Grasse), III, 79.
Grasse, II, 26 ; III, 79.
Gravelines, I, 254, 265.
Gravier (H.), II, 121.
Grécourt (Abbé de), III, 356, 397.
Greffiers des baptêmes, I, L, LI.
Greffiers des rôles, I, L.
Greffiers des villes, I, L.
Grégoire (à Marseille), III, 333.
Grellet-Dumazeau (A.), I, 55[73].
Grenoble (Ville et parlement), I, 195, 305 ; II, 37 ; III, 107, 108, 408.
Greenwich, I, 247.
Grenelle (Rue de), II, 451, 469.
Grève (Place de), II, 520 ; III, 327, 328.
Grèves, III, 318.
Griffet (P.), I, 60[1].
Grignan (Mme de), I, LVII.
Grimaldi (Cardinal), I, 173.
Grimaldo (Secrétaire d'État de Philippe V), I, LXXXII, 240, 242, 458 ; III, 138, 139, 146, 149, 153, 155, 162, 163, 209, 212, 219, 231, 233, 235, 255, 420.
Grimaldo (Mme, femme du précédent), III, 219[22].
Grimm, II, 69.
Grimoard (De, Général), I, 15[58], 440[98].
Groësquer (De), II, 133, 145, 337, 338, 342, 348, 362.
Groësquer (De, Abbé), II, 350, 362.
Groningue, I, 272.
« Gros manquant », I, 195.
Grouchy (De), I, LXXVII[279], 100[28], 435[68].
Grout de Moutiers, II, 342.
Gruet, I, 306, 310.
Gualterio (Cardinal), II, 310 ; III, 110, 167, 168, 169, 170, 174, 182, 189, 194, 195, 205.
Guéméné-sur-Scorff, II, 340, 353, 354.
Guérande, II, 347.
Guermande, en Brie, II, 401, 474.
Guesche, II, 401.
Guerlin (R.), III, 376[12].
Guiche (Duc de), I, 54, 101, 149, 151, 209, 426 ; II, 54, 168, 170, 172, 175, 415 ; III, 311, 314.
Guichen (De), I, 431[47].
Guillaume III (Roi d'Angleterre), I, XX, 270, 323, 325, 343, 406 ; II, 401.
Guinée, I, 201 ; II, 125 ; III, 350.
Guipuzcoa, II, 326, 327 ; III, 142, 149.
Guyenne, I, LVIII, 204 ; II, 113, 114, 283, 306, 399, 413.
Guygner, II, 104.
Gyllenborg (Envoyé de Suède), I, 423, 424, 427 ; II, 264.

H

Habacuc, II, 403.
Habilité des bâtards, I, 4, 5.
Habsbourg, III, 26, 139, 258.
Haendel, III, 396.
Hainaut, I, 196.
Hallebose, II, 401.
Haller (*L.-Ph.*), III, 297[15].
Hambourg, III, 31.
Hampton, I, 487.
Hampton-Court, I, 488, 489, 496 ; II, 5.
Hanotaux (*G.*), v[9], 2[2].
Hanovre, I, 22, 215, 247, 337, 361, 363-389, 391, 392, 395, 396, 401, 404, 426, 427, 428, 430, 463, 464, 482 ; III, 25, 27, 28, 29, 33, 165, 258, 259, 260, 429.
Harcourt (Duc d'), II, 89 ; III, 302.
Harcourt (Maréchal d'), I, 108, 109, 149, 150, 152.
Harcourt (Collège d'), II, 528.
Hardouin (Jésuite), I, 164.
Hardwick, I, LXXXIV.
Harmonie de..., I, IX[11].
Harpe (Rue de la), II, 527.
Harrisse (*H.*), III, 389[17].
Haussonville (*O. d'*), I, XLI[120], 2[2].
Hauterive, III, 351.
Havane (La), II, 327, 422, 423, 424.
Havre (Le), I, 250, 252, 253, 254, 284 ; III, 378.
Heems (De), I, 292, 393.
Heidelberg, I, 215.
Heinrich (*P.*), II, 121[117], 327[131] ; III, 391[48].
Heinsius (Ant., Grand-Pensionnaire de Hollande, I, 270, 271, 272, 278, 279, 281, 288, 289, 348, 349[21], 371, 392, 393, 395, 403, 404, 407, 410, 417 ; II, 231, 429.
Helvetius (Médecin), I, 40 ; III, 379.
Helvoetshuis, I, 342.
Hénault (Président), I, 140 ; III, 115[40], 116, 118-120, 420, 423, 424, 425.
Hennebont, II, 347, 420.
Hennet, II, 465.
Henri III, (Roi de France), I, 215.
Henri IV (Roi de France), I, IV-V, XLVI, 30 ; II, 496 ; III, 320, 382, 383, 384.
Henri VIII (Roi d'Angleterre), III, 356.
« Henriade » (La), III, 384.
Herbette (*M.*), I, 39[28].
Hermitte (J. Pécheur), III, 88.
Hermosel et Héquet, III, 341.
Heusol (Ministre prussien), II, 105 ; III, 35.
Heuzé (La, fille d'Opéra), , 218 ; II, 220.
Hexaples, I, 163, 169.
Hippeau (H.), I, 22[59].
Hippocrate, III, 82.
Histoire de la vie et du..., III, 324[57].
Hiver de 1709, I, LVIII[215], LIX.
Holendorf (M. de, Envoyé impérial à Paris), I, 380.
Hollandais [et Hollandais], I, XXXVI, 22, 199, 202, 237, 256, 266, 269, 273, 275, 279, 280, 288, 290, 335, 338, 354, 367, 370, 371, 377, 387, 391, 392, 393, 395, 396, 399, 400, 404, 407, 408, 411, 413, 415, 423, 430, 431, 441, 442, 455, 458, 462, 467, 469, 473, 476, 478, 492, 496, 499, 507, 508 ; II, 3, 5, 7, 8, 17, 19-20, 164, 192, 230, 231, 244, 249, 293, 294, 295, 312, 353, 368, 369, 370, 373, 404, 481, 511, 523 ; III, 31, 32, 44, 65, 332, 394.
Holstein, I, 384.
Homère, III, 384.
Honfleur, III, 345.
Hop (M.), I, 407 ; III, 71.
Hôpital des Renfermez, à Angers, II, 472.
Hôpital-Général à Paris, II, 414, 418, 471 ; III, 312.
Horloge (Quai de l'), I, 211.
Horn (*J.-E.*), I, XXIV[75].
Horn (M. de. Ministre de l'Empereur), III, 28.
Horn (Comte de), II, 362, 442, 520-521.
Horn (Prince de), II, 520.
Hôtel de ville (de Paris), I, 181, 183, 184, 200 ; II, 129, 130, 141, 155, 386, 400.
Hôtel de ville (de Marsille), III, 88.
Hôtel-Dieu d'Angers, II, 472.
Hôtel-Dieu de Marseille, III, 89.
Hôtel-Dieu de Paris, II, 220, 401 ; III, 312, 335.
Hotman (Fr.), I, IV, V.
Houel (Mlle. Maîtresse du Régent), III, 434.

Housard (de Louis XV), I, 133, 139; II, 487, 488.
Houssaye (*A.*), I, LXXIV[272].
Houteville (Abbé), III, 407.
Hoym (Ch. H. de), III, 57, 259, 285, 296.
Hubert (Ordonnateur), II, 123, 124.
Huchon (Cl., Prêtre, curé de Versailles), I, 41, 63, 77, 92.
Huchet de la Bedoyère (Chevalier), II, 342.
Hudson (Baie d'), I, 23; III, 352.
Huet (Daniel, ancien évêque d'Avranches), III, 392.
Hugonnier, II, 355.
Hugues (*E.*), III, 363[29].
Humbert (Chimiste), III, 379.
Huningue, I, 268; III, 320.
Huxelles (Maréchal d'), I, LXXXII, 108, 149, 232, 252, 255, 283, 331, 338, 353, 357, 358, 369, 374, 376, 378, 379, 380, 381, 385, 386, 396, 398, 401, 407, 412, 428, 429, 430, 432, 441, 461, 466, 475, 477, 480, 481, 484, 485, 492, 493, 496, 502, 503, 504, 505, 506, 507, 510, 512, 513, 516, 518, 519, 521, 522, 523; II, 1, 2, 5, 7, 8, 9, 10-16, 22, 28, 33, 35, 38, 39, 40, 41, 47, 48, 53, 64, 66, 68, 72, 73, 74, 75, 77, 172, 173, 177, 204, 205, 230, 269, 286; III, 196, 215, 275, 301, 321, 429.

I

Iberville (M. d'. Ambassadeur à Londres), I, LXXXII, 246, 250, 277, 284, 334, 366-369, 375-383, 402, 403, 506.
Ibrahim-Pacha (Grand vizir), III, 316, 353.
Ilgen (Ministre prussien), I, 444.
Illec (La, Fille d'Opéra), I, 218.
Illinois, II, 126.
Impasse de Venise, II, 520.
Impôts directs, I, 188.
Impôts indirects, I, 193.
Imprimerie du Cabinet, III, 293.
Incendie du Petit-Pont, I, LXXVIII; II, 220-222.
Inde, I, 201; II, 18, 103, 191, 198; III, 138, 166, 291, 307, 308, 323, 332.
Indien du Roi, II, 488.
Industrie, III, 331-354.
« Inès de Castro », III, 421.
Infaillibilité, II 49; III, 367.
Infantado (Duc de l'), II, 263.
Ingrie, III, 166.
Innocent XIII (Cardinal Conti), III, 189, 191, 192, 194, 196, 198, 199, 202, 405-406, 420.
Innsbrück, II ,229, 313.
Inquisition, II, 48.
Inspecteurs aux boissons, I, 194.
Inspecteurs de veaux, I, 186.
Instruction pastorale, I, 159; III, 12, 116.
Instruction pastorale de..., II, 33[41].
Intendants, I, XIX, XXII, XXIV, L, 180[3], 187, 202.
Intendants des finances, I, 147, 187.
Intendants du commerce, I, 147, 187.
Invalides (Hôtel des), I, III, 437; II, 495.
Irlande [et Irlandais], I, 458; II, 300, 324; III, 332.
Isabelle-Claire-Eugénie (Infante et Archiduchesse), II, 324.
Isambert, I, 6[33].
Issoudun, I, XVII.
Issy, III, 284.
Italie, I, XLVIII, LXXV, 22, 237, 274, 275, 363, 417, 439, 449, 453, 459, 464, 467, 470, 472, 475, 478, 494, 509, 515, 518; II, 18, 35, 193, 229, 235, 399, 517; III, 139, 205, 252, 253, 254, 334, 343, 393.
Iung (*H.*), I, XVI[50].
Ivresse, I, 214, 222.
Ivry-sur-Seine, II, 401.

J

Jacca, II, 328.
Jacobins, II, 29; (à Marseille), III, 87.
Jacobites, I, 245, 247, 257, 263, 281, 283, 286, 332, 335, 377, 384, 413, 422-423, 487, 517; II, 194, 310; III, 230, 366.
Jacquelot (De), II, 335.
Jacquelot de la Motte, II, 343.
Jacques II (Roi d'Angleterre), I, 209[9].

Jacques III (voir Prétendant).
Jaire (Ile de), III, 76.
J'ai vu..., I, 128[4].
Jansenius (Évêque d'Ypres), III, 373.
Jansénisme [et Jansénistes], I, LXXVIII, 139, 157 ; II, 45, 219 ; III, 12, 199, 271, 321, 359, 366-368, 378, 384.
Japon, III, 132, 307, 308.
Jardin du Roy, I, 92, 437 ; II, 487.
Jaugeurs, I, 194.
Jaugeurs de vin, I, L.
Jean IV (Roi du Porugal), II, 46.
Jean V (Roi du Portugal), III, 196.
Jeandel, III, 274[66].
Jeanne d'Arc, I, III.
Jeoffreville (M. de, Lieutenant-général), I, 114, 149 ; II, 306.
Jérusalem, III, 353.
Jésuites, I, LXXIX, LXXXI, 45, 84, 99, 129, 139, 161, 162, 163, 174, 175, 241, 259, 446, 461 ; II, 29, 30, 40, 43, 44, 45, 48, 142, 218-219, 222, 231, 274, 275, 302, 527 ; III, 12, 61, 84, 92, 268, 270, 356, 358, 368, 378, 384, 390.
Jésus-Christ, II, 34.
Jeu, I, 102 ; II, 521-522.
Jobez (A.), I, 198[50] ; III, 363[32].
Joigny, I, 194.
Joly (Cl.), I, x.
Joly (Parlementaire sous la Fronde), II, 158, 216 ; III, 393.
Joly de Fleury (Avocat-général), 100[26], 106, 114, 117, 121, 149, 151, 160[15] ; II, 30, 34, 46, 106 ; III, 106, 313.
Jonequier (S[r] du), III, 339.
Jourdain (Ch.), I, III[4].
Jourdan (A.), I, XXVIII[84].
Journal des Scavans, III, 394 ; *(de Trévoux)*, III, 394 ; *(de Verdun)*, III, 394.
Journal historique de, II, 131[9].
Judice (Cardinal del), I, 4, 13, 18[70], 227, 228, 231, 234, 236, 241, 454, 458 ; III, 21.
Juifs, I, XLIX ; II, 504 ; III, 369.
Jullienne (S[r] de, Teinturier), III, 334.
Jurats, I, XVII.
Jurés-crieurs, I, L.
Jurés-gourmets, I, L.
Jurés-mouleurs de bois, I, L.
Jurés-vendeurs de sel à la petite mesure, I, L.
Jurieu (Ministre du Saint Évangile), I, XIV[43], XX, XXI.
Jussieu (MM. de, Botanistes), III, 379.

K

Kaiserslautern, I, 268.
Kaulek, I, 388[107].
Kerauguen (De), II, 349, 352, 362.
Kerberec (De), II, 349.
Kerbleizac, près Quimperlé, II, 349.
Kerboclion en Taupont, II, 343.
Kercadio (De, dit le Président de Rochefort), II, 342.
Keredern, II, 344.
Kergrois en Remungol, près Locminé, II, 340, 345, 347.
Kergurionné, II, 351.
Kerlein en Priziac (Forêt de), II, 346.
Kersulguen (De), II, 341, 356.
Kief, II, 299.
Kirkpatrick de Closeburn (E.), I, 4[20].
Kniphausen (Comte de), I, 431, 439, 444, 446.
Koenigsegg (M. de), I, 499, 510 ; II, 6, 13, 14, 204, 236, 293, 305.
Kourakin (Prince), I, 429, 432 ; III, 166, 258, 259.

L

La Bergerie (Banquier), II, 401.
La Billarderie (Lieutenant des gardes du corps), II, 276.
La Borde (à Bayonne), III, 333.
La Bourdonnaye (M. de, Intendant de Bordeaux), I, LXII[242].
La Broue (Évêque de Mirepoix), II, 27, 28, 31, 32, 34, 36, 48 ; III, 114.
La Bruyère, I, XV[43] ; II, 506.
La Coste (M. de), III, 380.
Lacour-Gayet (G.), I, XXI[65] ; II, 59[43], 330[116].

La crise du Nord.... I, 426[26].

Lacroix (*P.*), I, 35[5], 88[263].

La Faye (Secrétaire de M. le Duc), II, 166.

Lafitau (J. Jésuite, ensuite évêque de Sisteron), I, LXXVIII, 174; II, 38, 39, 40, 41, 42, 274, 402; III, 4, 5, 10, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 23, 24, 68, 69, 70, 119, 145, 167, 168, 170, 173, 174, 175, 176, 177, 180, 181, 182, 187, 188, 193, 194, 197, 199, 201, 202, 205, 420.

La Flèche, I, 163.

La Fontaine, I, LXXVII.

La Fresnaye (Chocolatier), I, 437.

La Gamie (Garçon de la chambre), I, 97.

La Garde (Payeur de rentes), I, 296.

La Grange-Chancel, II, 216, 510-512; III, 395.

La Haye, I, 248, 270, 341-361, 370, 378, 386, 387, 391, 393, 395, 396, 403, 404, 408, 415, 416, 418, 428, 465, 491, 506, II, 5, 21, 25, 231, 312, 371; III, 1.

La Haye (M. de), I, 218.

La Jonchère (M. de, Trésorier de l'Extraordinaire des guerres), II, 103; III, 295, 393, 413, 414, 415.

Lallemant (Jésuite), I, 164; III, 271.

La Lumia, I, 476[23].

La Marche (Comte de), II, 401, 429.

La Marck (Cte de, Ambassadeur à Stockholm), I, 444, 507; III, 28, 29, 31, 59.

Lambert (Aymard, Valet de chambre), II, 385.

Lambert (G.), III, 95.

Lambert (Président), II, 437.

Lamberty (*G. de*), I, 282[26].

Lambilly (De, Conseiller au Parlement de Rennes), II, 145, 335, 340, 341, 342, 343, 344, 345, 347, 348, 351, 358, 362.

La Miche (Orfèvre), II, 397.

Lamoignon (Président Guill. de), I, XIII, 137, 299, 308; II, 146, 150; III, 109, 284.

Lamoignon de Courson (Intendant de Guyenne), I, 193[41], La Monnoye, III, 395.

Lamothe-Gadillac (Gouverneur de la Louisiane), II, 122, 123, 410.

Lampourdan, II, 329, 330.

Lancelot (Érudit), III, 407.

Landau, I, 268.

Landi (Abbé), II, 370, 374, 377, 131.

Landron (Président), II, 118.

Langeron (Bailli de), III, 88, 92, 99, 100.

Langle (F. de, évêque de Boulogne), II, 28, 31, 32, 34, 36-48; III, 114.

Langlois (orfèvre), II, 436.

Languedoc, I, LX, LXII, 190, 191, 326; II, 40, 214, 330; III, 98, 317, 321, 322, 333, 335, 337, 340, 362, 408.

Languet (H.), I, IV.

Languet de Gergy (Évêque de Soissons), I, 57[80], 59[1]; III, 105, 112, 113, 299, 307, 406.

Langueyeurs de Cochons, I, 186.

Lalande (J.), III, 386.

Lannion (Comte de), II, 354.

Lanouée (Forêt de), II, 350.

Lanson (G.), III, 387[43].

Lantillac (M. de), III, 351, 352.

Lantivy du Coscro (De), II, 342, 362.

Laon, III, 438.

Lanvaux (Forêt de), II, 341, 354.

La Peyronie (Chirurgien), II, 429; III, 417, 422, 424.

La Rochelle, I, LVI, LVII; II, 387, 412, 419, 422, 438, 477; III, 333, 347, 350.

Lascaris (Comte), II, 191.

Laubepin (De), I, LXII.

Lassay (Marquis de), II, 401, 430.

Laugeois (Intendant à Montauban), I, 189[33].

Laura Piscatori (Nourrice d'Elisabeth Farnèse), I, 236, 453, 462; II, 326, 369, 376.

Laurentie (*J.*), III, 78[15].

Lautrec (Marquis de), II, 429; III, 315.

Laval, I, LVI.

Laval (Comte de), II, 94, 250, 254, 255, 257, 258, 261, 265, 268, 280.

Lavallée (*Th.*), I, 57[80], 59[1].

La Vallière (Mlle de), III, 408.

Lavardin (M. de), I, 41.

Lavergne (*L. de*), II, 103[16].

Lavisse (*E.*), I, XIX[56].

La Vrillière (Marquis de, Secrétaire d'État), I, 138, 145, 147, 151, 223; II, 15, 32, 34, 139, 140, 169, 171, 177, 223, 224, 332, 337, 339, 446, 456, 493; III, 62, 115, 120, 122, 262, 266, 267, 301, 321, 410, 438.

Law (J.), I, XIX, LXXIX, LXXXIII; II, 23, 66, 67, 73, 74, 76, 99, 127, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 144, 147, 156, 158, 159, 162, 164, 206, 216, 246, 385, 387, 388-407, 409, 414-415, 427-458, 460, 462,

463, 464, 466, 468, 469, 473, 474, 475, 526; III, 7, 24, 49, 51, 60, 61-63, 73, 74, 90, 121, 128, 130, 167, 188, 264, 284, 319, 320, 337, 344, 345, 346, 357, 385, 392, 394, 416, 432.

Law (Femme et enfants de J.), II, 104, 466, 475.

Law (G.), I, 486.

Lawles (Patrick, devenu Patricio Laulès), I, LXXXIII; III, 31, 128, 129, 130, 131, 231, 253, 254.

Lazaret de Marseille, III, 77, 78, 82.

Leathes (M.), I, 416.

Le Blant (Claude, Secrétaire d'État), I, 21, 149, 223, 253; II, 67, 76, 104, 106, 205, 224, 225, 264, 265, 266, 267, 268, 270, 285, 325, 415, 456; III, 49, 55, 69, 119, 120, 121, 201, 289, 295, 296, 301, 320, 325, 368, 383, 410, 413-415, 416.

Le Blanc (H.), I, 437[73].

Le Bossu, II, 89.

Le Bourgo, I, LXXIV[270].

Le Bret (Intendant de Provence), I, XLVIII[150], LI[166], LVII[201]; II, 476; III, 87.

Le Bret (Fils du précédent. Intendant en Béarn), I, LVII[203].

Le Breton, III, 347.

Le Brun (A.-L., Compositeur), I, 128[11].

Le Brun (Ch., Peintre), III, 374, 375.

Le Brun (Empirique), I, 90.

Le Camus (Abbé), II, 253.

Lecestre, I, 100[28].

Leclercq (H.), I, XXI[67]; III, 368[47].

Leclère (J.), III, 389.

Lecky (W. E.), I, 24[85].

Le Coigneux, I, XIII.

Le Couteux, II, 105.

Lectoure, II, 89.

Lède (Marquis de), I, 470; II, 196, 200, 327.

Ledouble, III, 298.

Le Dran, (Chef du dépôt des Affaires Étrangères), I, LXXX, LXXXI, LXXXII; III, 55, 288, 289.

Lefebvre (Ch. A.), III, 250.

Le Febvre de Fontenay, I, 36[12], 39[28], 591.

Legendre (Caisse), I, 197[200], 207.

Le Gendre (Intendant à Montauban, à Tours), I, LVIII[209]; II, 480.

Le Gouvello de Kerentrec'h, II, 342, 362.

Le Grand (auteur dramatique), III, 325, 326.

Le Grand (Huissier au Châtelet), II, 36.

Leboreau (R.), II, 471.

Lelong (Oratorien), III, 392.

Le Marchand (Cordelier), I, 307.

Lemazurier, III, 77[10].

Le Men, III, 104.

Le Monnier (Sr), III, 334.

Lémontey (P.-E.), I, LXX[259], LXXIII, LXXX, 454; II, 518[43]; III, 77[12], 80[24], 162, 202, 378.

Lempereur, I, 304.

Le Nain (Magistrat), I, 125; II, 119.

Lenche (Place de, à Marseille), III, 77.

Lenclos (Mlle Ninon de), I, 317, 323.

Lenglet-Dufresnoy, I, 27[93].

Lenoir (Ecclésiastique), I, 162.

Lenormand (Financier), I, 302, 306, 309.

Léonard (Coiffeurs), III, 372.

Le Pelletier de la Houssaye (Conseiller d'État, contrôleur général), I, XLVIII[146], XLIX, 21, 37, 45, 150; II, 105, 474, 477; III, 90, 263.

Le Pelletier des Forts (Conseiller d'État), I, 150, 297, 308; II, 107, 168; III, 266, 284.

Le Pelletier de Souzy, I, 209.

Le Poupet (Imprimeur), III, 346.

Lerida, II, 378.

Lerma, III, 236, 238, 240.

Le Roi (J. A.), I, 70[87]; III, 274[66].

Le Rouge (Syndic de Sorbonne), I, 165.

Leroux (A.), I, XIX[55].

Le Roy (A.), I, XVI[50].

Le Sage, III, 396.

Lescouët (Comte de), II, 342.

Lescouët (Chevalier), II, 342.

Lesdiguières (Connétable de), III, 266.

Lesdiguières (Hôtel de), I, 433, 435, 436.

Lescure (M. de), I, LXXVII[28]; II, 216[48]; III, 311[13].

Lesly Général), III, 38.

Lespinay M. de, Gouverneur de la Louisiane), II, 123, 124, 410.

Les soupirs de....., I, XXI[66].

Lestang (Écuyer de Dubois), III, 423.

Le Tellier (Jésuite), I, 41, 42, 43, 47, 51, 53, 57, 60, 61, 63, 64, 65, 69, 70, 72, 78, 79, 81, 83, 84, 86, 91, 93, 94, 110, 114, 128, 129, 135, 139, 158, 161, 162, 163.

Le témoignage de...., II, 44[89].

Letierce (E.), III, 92.

Le Trosne (G. F.), I, 186[25].

Letters which passed...., I, 423[10].

Lettre à MM. des États..., II, 131[5].
Lettre d'avis..., I, IX[17].
Lettre de la Faculté..., II, 37[60].
Lettre d'un chanoine..., III, 114[30].
Lettre d'un ecclésiastique..., II, 213[19].
Lettre d'un Espagnol..., II, 92.
Lettre d'un grand seigneur..., I, 35[8].
Lettre d'un théologien..., I, 169[70].
Lettre d'un théologien catholique..., II, 37[60].
Lettres de Filtz..., II, 249.
Lettres persanes, III, 385-386.
Levant, I, 468, 469; III, 332, 336, 339, 341.
Levasseur (E.), I, 180[2]; II, 101[7], 406[82].
Le Vayer, I, XLVIII[152].
Levieux (Joaillier), III, 175.
Lévis (M. de), I, 149.
Le Voyer de Boutigny, I, XVI[51].
Leyde, I, 400, 403, 404, 409.
L'Hôpital (Michel de), II, 83.
Libois (M. du), I, 433, 434[66]; II, 268, 271, 279; III, 281.
Liége, III, 332.
Lieux-Saints, I, 146; III, 353.
Lignol, II, 354.
Ligue du Nord, I, 443-444; II, 261, 292, 310; III, 25, 31, 36.
Lille, I, 21, 196, 267, 435; III, 333, 334.
Lima, II, 422.
Limoges, I, LII[170], LIII, LVI; III, 332.
Limousin, I, LX.
Linières(De, Jésuite, Confesseur du Roi), I, 174, 177; III, 270, 271, 300, 368.
Lions (Forêt de), III, 337.
Liria (Duc de), II, 307; III, 233.
Lisbonne, III, 132.
Lisieux, I, 204.
Lit de justice, (2 septembre 1715), I, 116, 131, 136-138.
Lit de justice, (26 août 1718), I, LXXVII, 153; II, 161, 187, 302.
Liturgie mozarabe, III, 241.
Livonie, III, 28, 29, 56, 166.
Livourne, I, 500, 501, 502; II, 18; III, 75, 76.
Livry (M. de), I, 38.
Lobineau (Dom), II, 364; III, 392.
Locke, III, 393.
Locmariaker, II, 35.
Logement des gens de guerre, I, LI.
Loing (Canal du), II, 431.
Loir, I, LVIII[215].
Lombardie, I, 500.
Lombards (Rue des), II, 396.
Londres, I, XX, 246, 249, 253, 357, 365, 379, 385, 387, 393, 395, 400, 404, 414, 416, 474, 477, 480, 483, 487, 488, 491, 499, 505, 507, 521; II, 9, 11, 27, 65, 99, 131, 199, 201, 226, 233, 234, 238, 239, 404, 481; III, 53, 54, 57, 61, 140, 146, 148, 157, 254, 291, 380.
Longepierre (M. de), I, 27, 241; III, 392.
Longthuit, III, 372.
Longueville, III, 321.
Lons-le-Saulnier, I, LVIII[215].
Lorette (Pères de, à Marseille), III, 86, 88.
Lorient, II, 416.
Lorges (Comte de), III, 230.
Lorges (Duc de), III, 125.
Lorges (Maréchale de), II, 429.
Lorraine, I, 253, 413; II, 399, 437; III, 332, 341.
Lorraine (Chevalier de), I, 318.
Lorraine (Duc de), I, 246, 268, 281, 283; II, 146.
Lorraine (Duchesse de, sœur du Régent), I, 222; II, 146; III, 301.
Louis XI (Roi de France), I, III, IV; II, 496.
Louis XII, I, III.
Louis XIII, I, V, VIII, 14, 15, 131, 200; II, 77; III, 266.
Louis XIV, I, IX, XI, XII, XIII, XIV, XV, XVI, XXII, XLII, LXIII-LXVI, 1-3, 4, 5, 6, 7, 16, 17, 28, 29, 32, 33-95, 98, 105, 117, 125, 127-128, 131, 134-136, 140, 150, 160, 179, 183, 208, 227, 322, 325, 354, 405, 406, 430, 466, 510; II, 21, 56, 63, 81, 82, 96, 206, 210, 219, 242, 284, 404, 481; III 3, 26, 187, 213, 264, 289-320, 353, 374, 382, 384, 387.
Louis XV, I, LXX, LXXIII, LXXXI, 3, 14, 15, 19, 49, 52, 66, 69-71, 76, 90, 92, 98, 102, 105, 107, 108, 123, 131, 136-138, 177, 208, 254, 347, 391, 416, 418, 424, 428, 435, 436, 446, 459, 463, 484, 493, 509; II, 17, 19-20, 21, 82, 83, 87, 130, 13, 161, 177, 178, 186, 218, 219, 224, 254, 266, 275, 287, 319, 369, 456, 483-507, 528; III, 62, 112, 128, 136, 145, 202, 203, 207, 210, 213, 214-218, 219, 220, 231, 245-247, 205, 266, 267, 271, 274, 280, 282, 287, 289, 292, 297, 299, 300-308, 317, 318, 324, 330, 341, 399, 400, 402-403, 404, 409, 425, 431, 436, 438.
Louis XVI, I, LXXIII.

Louis-Antoine (de Porrentruy), III, 87[45].
Louisiane, II, 121, 122, 123, 124, 125, 357, 390.
388, 409-426 ; III, 132, 147, 148, 150, 350,
Loumais en Nivillac, II, 340, 347, 357.
Louvigny (Duc de), II, 186 ; III, 294.
Louville (Marquis de), I, LXXIV, LXXVI[277], 240-242, 364, 382, 456, 460, 461 ; II, 64, 229, 380.
Louvois, I, XXX, 408 ; II, 54 ; III, 331.
Louvre, I, LXXV, 151, 177, 297, 433, 435 ; II, 30, 267, 274, 431, 456 ; III, 68, 245-247, 404.
Loya (Don Blas de), II, 366, 381.
Lozelière (M. de), III, 283.
Lucay (De), II, 52[10].
Luçon, III, 438.
Lulli (J. B.), III, 395.
Lureau (R.), I, XXI[62].
Luxembourg, I, XLVIII.
Luxembourg (Palais du), I, XXI, 210, 218, 220, 225 ; II, 486, 512 ; (Jardins)I III, 374.
Luxembourg (Duc de), II, 88.
Luxembourg (Maréchal de), I, 322 ; II, 318.
Luynes (Duc de), II, 88.
Lyon [et Lyonnais], I, XLVIII, 195, 213 ; II, 34, 114, 215, 387, 396, 399, 438 ; III, 284, 329, 333, 334, 335, 340, 344, 348, 349, 378, 392, 395, 408.

M

Mabillon (Dom J.), III, 393.
Machault (M. de, Lieutenant de police), II, 142, 314, 417 ; III, 332, 334, 342.
Mâcon, I, LXII[239].
Madeleine (Cartouchien), III, 326.
Madéran (G., Pilote), II, 358.
Madrid, I, 237, 380, 381, 425, 458, 464, 465, 477, 480, 509, 510, 511, 516 ; II, 191, 230, 231, 313, 346, 351, 375, 377, 383 ; III, 47, 48, 55, 134, 137, 147, 148, 156, 157, 180, 181 208, 212, 252, 253.
Madrid (Parc et Château dits de), II, 135 ; II, 488.
Maffei (Comte, Gouverneur de Palerme), II, 196, 201.
Maguelonne, III, 98.
Mahé (De, Receveur des tailles), I, LVIII[212].
Mahon (Lord), I, LXXXIV, 250[11], 335[73].
Mail (Grand jeu de, à Marseille), III, 86.
Maillebois, I, 179.
Mailly (Cardinal de, Archevêque de Reims), I, 101, 104 ; II, 26, 37, 82, 83 ; III, 16, 24, 70, 110-112, 113, 174, 188, 314.
Maine, I, XIX ; III, 321.
Maine (Duc du, Bâtard légitimé), I, 4, 5, 6, 7, 16, 19, 41, 42, 44, 49, 51, 52, 61[6], 62, 67, 71, 82, 88, 102, 103, 108, 109, 111, 113, 114, 116, 117, 118-123, 133, 136, 150, 151, 152, 157, 227, 436 ; II, 15, 54, 81, 91, 92, 95, 96, 162, 163, 164, 166, 168, 169, 170, 174, 175, 178, 183, 185, 186, 211, 251, 269, 273, 276, 280, 381 ; III, 296, 412.
Maine (Duchesse du), I, 71 ; II, 82, 92, 93, 114, 187, 149-177, 337, 347, 363, 381 ; III, 296,
Maingoy (Abbé), II, 47.
Maintenon (Mme de), I, LX, LXI[232], LXIII, 1, 2, 7, 13, 16, 17, 27, 34, 35, 36, 38,39, 40, 41, 43, 44, 46, 47, 48, 53, 56, 57-59[1], 62, 64, 65, 67, 68, 69, 75, 78, 79, 80, 81, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89 90, 91, 93, 94, 155, 182, 207, 218, 221, 322, 438 ; II, 56, 110 ; III, 277.
Mairan, III, 380, 392.
Maison militaire du Roi, I, 182, 446.
Maisons royales, I, 182.
Maisons (Président de), 1, 5, 7, 27, 42, 48, 50.
Maissonnier (J.), III, 376.
Maîtres des ports et pertuis, I, 186.
Major (La, à Marseille), III, 90.
Majorque, I, 471, 472, 473, 492.
Maladie de Louis XIV (Dernière), I, 33-58.
Malebranche, III, 392.
Malestroit, II, 341, 344.
Malézieu (M. de), II, 93, 250, 255, 258, 261, 276, 277, 280 ; III, 380.
Malplaquet, I, 180, 248.
Manche, II, 312.
Mancini (Hortense), I, 324.
Mandements épiscopaux, III, 84, 92, 310[12].
Mandon (L.), I, LXXIV[270].
« Manon Lescaut », III, 389-391.
Manufactures, III, 331-354.

Mantz (P.), III, 376[10].
Marais, II, 526.
Marais (M., Avocat), I, xxiv[74], lxxvii[281], 102[39], 147; II, 44, 445, 450, 457, 464, 465, 469, 502; III, 61, 62, 115, 121, 190, 203, 266, 282, 283, 297, 309, 310, 315, 317, 328, 329, 356, 358, 364, 367, 371, 376, 380, 394, 419, 438.
Marcel (P.), III. 374[7].
Marchand (Dom R.), I, 136.
Marcieu (Chevalier de), II, 379, 428, 430; III, 408.
Marcoul (Châsse de Saint), III, 299, 306.
Mardyck, I, 21, 28, 31, 43-83, 130, 255, 265, 266, 335, 348, 350, 353, 354, 357, 359, 364, 366, 369, 371, 372, 376, 377, 382, 385, 386, 387, 388, 393, 404, 408, 411, 412, 413, 416, 417; II, 121, 290; III, 52, 162.
Mareschal (Chirurgien du Roi), I, 34, 35, 40, 44, 45, 46, 48, 51, 56, 69, 74, 77, 83, 90, 93, 97; II, 502; III, 441.
Mareschal (G), I, 29[106].
Margry, II, 412[13].
Mari (Amiral espagnol), II, 101.
Marie-Alacoque (Sainte), III, 109.
Marie-Anne de Neubourg (Veuve de Charles II d'Espagne), III, 238.
Marie-Clémentine Sobieska (Femme du Prétendant), II, 228, 229, 312-313; III, 9, 154, 175, 182.
Marie d'Agréda (Religieuse espagnole), III, 229.
Marie d'Este (Reine douairière d'Angleterre), I, 16, 174, 259; II, 214, 248.
Marie-Émilie (Archiduchesse), III, 208.
Marie-Louise (Femme de Charles II d'Espagne), III, 213.
Marie-Louise-Gabrielle de Savoie (Femme de Philippe V), I, 4, 9, 16, 230, 240.
Marillac (M. de, Intendant à Rouen), I, li[167].
Marinacia (Courtisane romaine), III, 197.
Marie-Thérèse d'Autriche, III, 213, 233.
Marine, I, 182.
Marini (Comte), II, 293, 303, 314.
Marion (M.), I, 182[6], 204[83], 466[21].
Malborough, I, 200, 272, 335, 380, 393.
Marly, I, 1, 4, 6, 7, 13, 35, 80, 218, 438; II, 509; III, 295.
Marmontel, I, lxxiii, lxxiv[271], 36[12], 60[1].
Maroc, I, 146.
Marot (P., Contrôleur de la monnaie), I, 312.
Maroy, I, 317[7].
Marqueurs de chapeaux, I, l.
Marquigny (E.), III, 298[54].
Marquise, II, 5.
Marr (Comte de), I, 251, 253, 257, 265
Marsal, I, 268.
Marseille. I, xlix, 87, 267; II, 25, 58, 199, 200, 382, 478; III, 75-93, 99, 100, 142, 333, 335, 338, 378, 392, 395, 417.
Martène (Dom E.), I, lxii[241], III, 393.
Marthon (M. de), II, 429.
Martigues, III, 335.
Martin (J.), III, 363.
Martin (M.) III, 95.
Martin, III, 77[10].
Martinique, II, 122.
Martinot (Jésuite), I, 174, 177.
Mascara (Abbé), I, 60[1], 227.
Mascaron, II, 506.
Mas-Latrie (L. de), I, x[22].
Massalska (Princesse Hélène), II, 515[35].
Massei, III, 17.
Massillon, II, 506; III, 67, 68, 113, 389.
Masson (F.), I, 9[39].
Masson (P. M.), III, 69[89].
Mathan (Abbé de), III, 230.
Matignon (M. de), I, 213; II, 429; III, 301.
Maubert (Place), I, 137; III, 106.
Maubeuge, I, 267.
Maubile, II, 327.
Maudave (De), I, lxxvi[276].
Maulde-la-Clavière (R. de), I, iii[2].
Maulevrier-Langeron (Marquis de), III, 132, 133, 134, 137, 138, 139, 140, 146, 147, 149, 153, 155, 159, 160, 162, 163, 164, 184, 195, 208, 209, 212, 213, 219, 222, 223, 230, 232, 233, 242, 243, 254.
Maurel (J.), III, 95.
Maurepas (De), II, 60, 223, 224; III, 301, 357, 395, 425, 438.
Maurienne, I, lii.
Mauroy (Receveur des tailles), I, 311.
Maxime d'État..., I, vii[10].
Mayeurs, I, xvii.
Mazade (Ch. de), I, 451[6], 516[13].
Mazarin (Cardinal), I, x, 365, 500; II, 216; III, 3, 262, 265, 285, 289, 405, 421.
Mazarin (Duc de), II, 89, 521; III, 71.
Mazarin (Hôtel de), II, 400, 445, 449, 450, 453.

Mecklembourg, I, 364, 384, 395, 401, 427, 439, 442, 443; II, 299.
Medavy (M. de), III, 408.
Médecins, III, 81-99.
Médecins-jurés, I, L.
Médicis, I, 450, 514, 515, 516; III, 252.
Méditerranée, I, 274, 453, 457, 482, 488, 501, 502, 508, 513; II, 6, 192, 309; III, 20, 33.
Mège (J.), III, 337.
Mehemet-Effendi, II, 500; III, 98, 316-319, 353.
Mellac (Hervieu de), II, 343, 345, 346, 350, 351, 360, 362, 365.
Méliant (M. de), II, 429.
Mellier (A), II, 277[136].
Melun, II, 403.
Memoire de..., I, XXIV[74];
Memoire de..., II, 102, 103.
Memoire du..., II, 77[123].
Memoire d'une..., I, 426[26].
Mémoire fait par..., II, 87.
Mémoire pour le..., I, 166[50].
Mémoire pour rendre..., II, 68[58].
Mémoire sur la..., I, XXXIX[118].
Mémoire sur les..., II, 77[123].
Ménagerie, I, 438.
Ménars (M. le Président), I, 137.
Menin, I, LIX[223].
Menguy (Abbé, Conseiller au Parlement), I, 113, 150; II, 457.
Menil (Chevalier du), II, 270.
Mercœur, II, 400.
Mercure de France, II, 433.
Mercure historique et politique, I, LIX[220].
Merval (*S. de*), III 367[42].
Meslan, II, 348.
Mesmes (H. de), I, VI.
Mesme (Premier Président), I, LXXIII, 5, 15, 17, 29, 50, 100[25], 102, 104, 106, 113, 115, 118, 124, 125, 131, 132, 133, 137, 138, 160; II, 35, 40, 82, 83-84, 86-90, 92, 95, 96, 118, 129, 141, 150, 151, 152, 153, 154, 155, 164, 168, 175, 176, 178, 182-184, 189, 190, 216, 457, 460, 462; III, 115, 117, 118, 119, 120, 121, 122, 123, 124, 312, 313, 314, 315, 436.
Mesme (Bailli, Frère du précédent), II, 94.
Mesnard (*P.*), I, XLI[120].
Messent fils et Cie, III, 341.
Messine, II, 197, 199, 210, 327.
Mesureurs de farines, I, 186.
Mesureurs de grains, I, 186.
Methuen (Convention de), I, 402.
Methuen (M.), I, 356, 367, 377, 385, 392, 414.
Metsch, I, 378.
Metz, I, II; II, 37; III, 107, 332, 369.
Meudon, I, 438; II, 513; III, 414, 418, 420, 422, 425.
Meulan, I, 194.
Meuse (Marquis de), II, 429.
Meute (La, ou la Muette), II, 487, 495, 499, 502, 504, 512, 513; III, 294.
Mexique, I, 450, 464; II, 123-124, 126, 318, 367.
Mézerai, I, X.
Mezières (Marquis de), II, 415, 451.
Mianne (M. de, Lieutenant de Roi), II, 353-355.
Michel (Saint, de Castres), III, 91.
Michel (S[r]), III, 335.
Michelet (J.), I, XLVI[143], LXXIV[272]; III, 389.
Milanais, I, 22, 266, 267, 274, 450, 458, 466, 478; II, 18, 20, 191, 310; III, 136.
Miles de Dormans, I, II.
Milhe et Cie, III, 341.
Mille (Ananin), II, 520.
Millet (J.), III, 363.
Milley (Jésuite), III, 84.
Millin, I, 132; II, 167.
Millot (Abbé), I, LXXV, 150[167].
Milon (Louis, Évêque de Condom), II, 37.
Miotte, I, 301.
« Miquelets », II, 327, 379.
Mira (Chevalier de), II, 264, 265.
Mirabeau (Comte de), II, 511.
Mirabeau (Marquis de), II, 475.
Miramionnes, II, 220.
Mirepoix (Marquis de), III, 369.
Miromenil (M. de, Intendant à Tours), I, L.
Miron, I, VI.
Misère, I, XXXIX, XLIX-LXVI, 202; II, 478; III, 309-310.
Mississipi, II, 121, 122, 123, 159, 344, 391, 413, 414, 415, 416, 419, 421, 422, 426; III, 77, 389, 393.
Mississipien, II, 398.
Mitry (Saudrier de), III, 413.
M. L. M. D. M., I, 100[26], 127[1], 135[52].
Mocenigo, I, 469.
Mode, I, 29; III, 372.
Modène, II, 516, 518; III, 145.
Modène (Prince de), II, 516.

Moër (Étang de), I, 382, 386.
Molac, II, 344.
Molé (M.), II, 83.
Molière, I, 2; III, 379.
Molina, III, 373.
Molinès, I, 466-467, 469.
Molinier (A.), III, 376[13].
Molle (Ch.), I v[8].
Monaco (Prince de), II, 382.
Monceaux, II, 509.
Mondebise (Abbé de), II, 49.
Moniteur officiel, II, 70.
Monnaie, I, 212, 301; II, 110, 144, 148.
Monnaies altérées et réformées, I, 197; II, 147, 405, 435-436.
Monnier (Fr.), I, LXIX[257].
Monopole, III, 339.
Monsieur (Frère de Louis XIV), I, 214, 215, 216, 229, 315, 324, 326.
Monst (E.), I, LVIII[215].
Montague (Duchesse de), III, 419
Montague (Lady), III, 379-380.
Montaran (Michau de. Trésorier des États de Bretagne), II, 130-132, 333, 342, 358.
Montargis, II, 270, 459, 517.
Montauban, I, LIV, LVIII, 190; II, 114; III, 334, 362.
Montauban (M. de), II, 429.
Montauban (Mlle de), II, 277.
Montchevreuil (Abbé de), III, 184.
Montéleon (Ambassadeur d'Espagne à Londres), I, 234, 238, 335; II, 238, 242.
Montéleon (Fils du précédent), III, 264, 271.
Montellano (Duchesse de), III, 238, 239.
Montereau, III, 340.
Montespan (Mme de), I, 100[28]; II, 92.
Montesquieu, I, 183, 324; II, 398, 436; III, 385, 386, 388.
Montesquieu (Baron de), I, 183[15].
Montesquiou (Maréchal de), II, 130, 131, 132, 134, 331-337, 347, 348, 351, 358, 359, 361, 363, 416.
Montfaucon (Dom B. de), III, 392, 393.
Montfermeil, I, 10; II, 398.
Montferrat, I, 266, 267, 464; II, 18.
Montgeron (M. de. Intendant de Berry), I, LVIII[211].
Monti (M. de), I, 476, 477, 496.
Montlouis (De), II, 329, 344, 346, 348, 349, 352, 355, 360, 362, 363.
Montmartre (Porte) II, 401.
Montmort (Abbé), II, 49.
Montoire, III, 321.
Montpellier, II, 382; III, 83, 84, 98, 99, 336, 364.
Montpensier (Mlle de. Fille de Gaston d'Orléans), III, 393.
Montpensier (Mlle de. Fille du Régent, Reine d'Espagne), II, 304; III, 208, 209, 210, 219, 221, 224, 230, 231, 232, 236, 237, 241, 326.
Montreuil, III, 292.
Montrival (Marquis et marquise de), II, 214.
Mont-Saint-Michel, III, 358.
Montucla (De), I, LXXXI.
Montyon (A. de), I, 180[3].
Morand (Anatomiste), III, 379.
Moras, II, 105.
Moreau (C.), I, IX[13 17].
Moreau, de La Rochelle, III, 333.
Morice (Huissier), I, 177.
Morin (L.), I, II[1].
Morlaix, I, XLIX.
Morna, II, 88.
Mornay de Montchevreuil, III, 377.
Mornay (Abbé de. Ambassadeur, archevêque de Besançon), III, 132, 133, 134, 136, 137, 139, 145, 146, 147, 151, 153, 218, 219.
Mort de Louis XIV, I, 59-85.
Mortemart (Duc de), I, 135.
Morville (M. de), I, 507; II, 230, 231; III, 249, 250, 252, 412, 425, 438.
Motte (Chevalier de la), II, 407.
Motte (M. de la), III, 420, 421.
Motteville (Mme de), II, 158, 216; III, 393.
« Mouches », I, 342; III, 327.
Moulins, I, LII.
Moustache (Ordre de la), II, 501; III, 294.
Moustiès (Echevin à Marseille), III, 78, 79, 84, 88, 100.
Müga, II, 329.
Muhammed Riza, I, 39.
« Multipliants », III, 364.
Münster (Duchesse de), I, 491.
Murette (Curé), I, 168.
Musset (A. de), III, 389, 390.

N

Naigeon, III, 386.
Namur, I, 213 ; II, 398.
Nancré (M. de), I, 381, 484, 486, 487, 492, 493, 495, 496, 501, 507, 510, 511, 513, 514, 516, 520, 522 ; II, 7, 65, 73, 159, 193, 198, 231, 234, 235, 236, 237, 295, 304.
Nangis (M. de), II, 429.
Nantes, I, XLIX, LVIII[213] ; II, 26, 37, 333, 347, 351, 364-420 ; III, 106, 333, 378.
Nanthia (M. de), II, 397.
Naples, I, 22, 273, 450, 458, 467, 470, 501 ; II, 8, 18, 191, 193, 194, 200, 317 ; III, 136, (Archives), I, LXXXIII.
Narbonne, I, LVIII[215] ; II, 382.
Narbonne (P.), III, 349[75].
Nassigny (Président), III, 117.
Natchez, II, 410.
Navanais, II, 327.
Negrel (P.), III, 88.
Nemours, II, 517.
Nesle (Marquis de), I, 434 ; III, 295.
Nesle (Marquise de), II, 521.
Nettuno, II, 310.
Neuf-Brisach, I, 268.
Neuve-des-Petits-Champs (Rue), II, 248, 262, 266, 274, 400.
Néva (La), I, 431.
Neuville (Alph. de), III, 375.
Neuville-en-Lyonnais, III, 335.
Nevers, I, II ; II, 26, 517.
Nevers (Duc de), III, 227.
Nevers (Hôtel de), II, 394, 400 ; III, 392.
Newcastle, I, 251.
Newgate, III, 380.
Nicole, I, XI[26].
Nicaise (A.), I, 303[59].
Nicolas (Banque de), II, 111.
Nicolas de Tolentino (Saint), II, 220.
Nicolay (M. de), II, 217[51].
Nigon (Avocat), II, 521.
Nimègue, III, 149.
Nîmes, II, 382 ; III, 336.
Niordiais, III, 347.
Niort, I, 205 ; III, 335.
Nivernais, I, LXI ; III, 337.
Noailles (Louis-Antoine, Cardinal, archevêque de Paris), I, LXXIX, 77, 78, 99, 129, 148, 151, 157, 159, 160, 161, 163, 164, 165, 166, 170, 171, 172, 174, 176, 177, 210, 426 ; II, 25, 26, 27, 28, 29, 31, 33, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 45, 48, 49, 141, 205, 210, 221, 222, 274, 302, 512, 514 ; III, 7, 11, 12, 13, 14, 15, 67, 105, 106, 107, 113, 114, 117, 118, 121, 174, 179, 188, 196, 269, 270, 271, 310, 360, 368, 404, 408.
Noailles (Duc de), I, LXXV, 5, 27, 42, 45, 54, 55, 65[87], 79, 99, 100, 125, 141, 148, 150, 151, 152, 155-156, 179, 182, 183, 184, 186, 199, 200, 203, 211, 241, 304, 308, 331, 382, 426, 496, 502 ; II, 15, 27, 29, 33, 53, 54, 56, 72, 73, 89, 104, 106, 107, 111, 112, 113, 114, 115, 116, 117, 118, 135, 136, 138, 140, 171, 172, 173, 501 ; III, 247, 264, 265, 266, 269, 275, 284, 312, 314, 318, 321, 344, 369, 370, 408, 412, 431, 432.
Noailles, (Jean-Baptiste, Louis, Gaston de, Évêque de Châlons), I, 139 ; II, 28, 37.
Noblence, I, I, V, VI, VII, XVI, XVII, XXXV, XXXVI, XLIV, 182, 194 ; II, 207, 339, 352, 364 ; III, 314, 378, 386.
Nocé (M. de), I, 27, 256, 381, 397, 408, 484, 492, 495, 506, 513, 519, 522 ; II, 3, 6, 9, 10, 66, 67, 73, 75, 219 ; III, 1, 66, 270, 272, 408, 422, 426, 431.
Noëdic près Sarzeau, II, 351.
Nogent-sur-Coucy, III, 405.
Nointel (M. de), I, 435 ; II, 168 ; III, 332, 333.
Nonancourt, I, 261, 263.
Nord (Puissances et Affaires du), I, 430, 431, 432, 446, 485, 496, 499, 508, 518 ; II, 14, 192, 195, 198, 243, 298, 299, 301, 310 ; III, 26, 36, 58, 165, 259.
Normandie, I, XVIII, LII, 164, 258, 262 ; II, 311, 312, 313, 399 ; III, 100, 272, 321, 324, 332, 371.
Norris (Sir John, Amiral), I, 384, 385 ; III, 33, 38.
Norvège, I, 427, 455.
Notables (Assemblée de), I, VII.
Notaires (Contrôle des actes des), II, 121 ; III, 401, 402, 427.
Nouvel avis important..., I, LXI.
Nouvellistes, III, 401.
Notre-Dame d'Atocha, III, 236.
Notre-Dame de la Garde, III, 89.

Notre-Dame de Paris, III, 367; (parvis), I, 310; (pont), I, 137.
Nouet (avocat), II, 47.
Nouvelle-Orléans, II, 421, 422.
Novion (M. de, Président), I, LXXIII, 102, 124, 125, 126, 132, 133, 137; II, 81-84, 85, 89, 118, 120, 428.
Noyan (De), II, 133, 145, 337.
Nystadt (Paix de), III, 165, 166, 257, 258.

O

Obrecht (Jurisconsulte), III, 207, 218.
Observantius, III, 88.
Observations sur la lettre, III, 114[30].
Observatoire, I, 437; II, 487; III, 377.
O'Connor (médecin), II, 361.
Octrois, I, 195.
Œil-de-Bœuf, I, 61[10].
Offices, I, 185.
Officialité de Paris, II, 34-36, 40.
Officiers de bailliage, I, L.
Officiers de l'armée, I, 212.
Officiers d'élection, I, L.
Officiers de présidiaux, I, L.
Officiers des bureaux de finance, I, L
Ohlau, en Silésie, II, 229.
Oise (Marquis d'), II, 399.
Oiseliers, I, 137.
Oisivetés, I, XXXII.
Olivet (Abbé), III, 407.
Olivieri (Cardinal), I, 175.
Olot, II, 330.
Omont (H.), I, 70[87]; III, 293[32].
Ongnyes (M. d', Grand bailli), I, 189[35].
Ons-en-Bray (M. Pajot d'), I, 15[58]; III, 424.
Onslow (Mylord), I, 489.
Onzain, I, LX.
Opéra, I, 210-213, 219, 437; II, 45, 219, 494, 512, 519; III, 307, 324, 378, 404.
Oppenoordt, III, 376.
Orange, III, 98.
Oratoriens, II, 29, 302, 506; III, 106, 108.
Ordonnance de l', II, 37[60].
Ordonnances de comptant, I, 182.
Orfèvres (Quai des), I, 211; II, 176.
Orléans, I, LV, LVII, LX, LXI; II, 34, 39, 210, 279, 387, 438, 473[41]; III, 244, 366, 395.
Orléans (Rue d'), II, 469.
Orléans (Branche et succession dans cette branche), I, LXXXII, 4, 19, 229, 324, 337, 367, 422, 432; II, 252; III, 26, 207, 429.
Orléans (Philippe, Duc d', Régent de France, Premier ministre), I, XXIV, LXVII, LXVIII, LXXIX, LXXXIV, 9-13, 14, 16, 18, 19, 25-32, 41, 44, 48, 49, 51, 54, 55, 64, 66, 67, 68, 71, 75, 77, 80, 81, 82, 85, 88, 89, 92, 98, 99, 102, 103, 104, 106, 107, 108, 110, 113, 114, 115, 116, 119-126, 127, 128, 130, 133, 134, 136, 139, 140, 141, 142, 147, 150, 153, 157, 161, 163, 170, 171, 176, 181, 187, 199, 201, 203, 209, 210, 211, 214, 218, 221, 223-225, 227-243, 249, 251, 252, 255, 256, 258, 265, 277, 280, 282, 283, 284, 287, 291, 296, 307, 316-339, 341-361, 365-366, 369, 374, 376, 381, 382, 383, 386, 387, 388, 394, 397, 398, 400, 404, 408, 409, 410, 412, 416, 417, 418, 423, 429, 430, 432, 433, 435, 441, 443, 446, 450, 458, 460, 461, 463, 464, 474, 475, 476, 477, 478, 479-482, 483, 488, 492, 493-495, 496, 497, 498, 502, 503, 504, 505, 510, 511, 512, 514, 516, 518, 519, 520-521, 522-523; II, 1, 2, 4, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 14, 16, 17, 22, 23, 26, 27, 28, 29-33, 35, 39, 41-42, 44-45, 46, 47, 48-49, 51-54, 63, 64, 66-67, 70-72, 74, 76, 77, 83, 85, 90, 94-96, 101, 104, 107, 110, 115, 118, 119, 130, 135, 136, 137, 139, 140-146, 149, 154, 158, 162, 164-187, 190, 195, 196, 199, 201, 204, 210, 212, 219, 222, 223, 225, 228, 235, 239, 242, 245, 250, 252, 257, 258, 264, 265, 266, 268, 271, 274, 278, 283, 284, 285, 288, 296, 297, 298, 299, 300, 203, 304, 305, 308, 310, 313, 314, 323, 324, 325, 330, 333, 339, 370, 373, 386, 388, 398, 401, 407, 409, 427, 444, 445, 447, 452, 455, 456, 461, 463, 474, 475, 486, 488, 491, 499, 506, 509, 517, 522, 525; III, 1, 3, 6, 7, 8, 14, 18, 22, 25, 26, 31, 37, 39, 41, 43, 48, 49, 56, 60, 62-64, 65, 66, 69, 71, 72, 73, 77, 84, 90, 106, 109, 112, 116, 117, 119, 122, 128, 129, 132, 133, 137, 140, 153, 156, 159, 160, 161-162, 164, 172, 175, 177, 181, 189, 194-199, 202, 207, 210, 211, 213, 214-218, 222, 227, 231, 237, 244,

245, 252, 254, 256, 258, 261, 265, 266, 267, 269, 270, 271, 274, 279, 280, 281, 283, 285, 288, 289, 290, 292, 298, 302, 310, 311, 314, 317, 322, 324, 326, 334, 338, 345, 350, 355, 357, 358, 361, 363, 369, 377, 380, 381, 385, 392, 393, 396, 399, 400, 401, 404, 408, 409, 411, 412, 417, 421, 422, 423-426, 427-445.

Orléans (Françoise-Marie de Bourbon, Légitimée, Duchesse d'Orléans, femme du Précédent). I, 6[31], 29, 68, 76[121], 82, 88, 175, 209, 216, 223; II, 211-266, 273, 319; III, 204, 231, 244, 272, 400-408, 411, 413, 438.

Orléans (Élisabeth-Charlotte de Bavière, duchesse d', Madame, mère du Régent). I, LIX, LX, LXXIX, 2, 3, 6, 15[38], 20[75], 42, 44, 68, 76, 116[86], 127, 130, 139, 174, 209, 215-217, 253, 318, 319, 322, 327, 330, 412, 490; II, 67, 146, 162, 187, 209, 212, 249, 290, 395, 484, 485, 486, 489, 497, 505, 512-514, 517, 520, 522, 525; III, 1, 110, 203, 204, 231, 244, 245, 262, 270, 272, 276, 300, 301, 359, 363, 370, 373, 378, 400, 401.

Ormesson (Olivier d'), I, XIII[38].

Ormesson (M. d', maître des requêtes), I, 150; II, 106; III, 289, 457.

Ormond (Duc d'), I, LXXXIV, 249, 253, 254, 257; II, 275, 300, 311, 346, 366-367, 381.

Oroux, I, 60[1].

Osnabrück, I, 360.

Ossone (Duc d'), III, 230, 231, 245.

Ostermann, III, 260.

Ottoboni (Cardinal), I, 174; III, 195.

Oudenarde, I, 180.

Ours (Rue aux), II, 396.

Ouvriers, III, 342-346.

Over-Yssel, I, 272.

Oxenfoord-Castle, I, LXXXIV.

Oxford (Comte d'), I, 249.

Ozarzun, III, 238.

P

P. (J.), III, 419[123].

Paignon (Drapier), III, 333.

Pajot (Juge), II, 354, 355.

Pajol (Général), II, 62[56].

Palais de Justice, I, 102, 132, 137, 211; III, 109, 111.

Palais-Royal, I, 31, 100[26], 120, 129, 133, 148, 169, 175, 210, 211, 255, 265, 282, 317, 318, 381, 442, 497; II, 5, 9, 11, 23, 29, 31, 33, 65, 67, 72, 77, 104, 130, 137, 139, 159, 163, 165, 195, 205, 211, 297, 311, 386, 445, 447, 453, 456, 457, 486, 527; III, 4, 43, 55, 61, 62, 73, 113, 119, 121, 122, 128, 199, 208, 218, 222, 258, 324, 358, 376, 432.

Palerme, II, 196.

Pampelune, I, 457; II, 278, 322, 325, 326, 328.

Panier (S[r].), III, 399.

Papa (V.), II, 367[6].

Paparel (Traitant), I, 298, 304, 306.

Papeterie, I, LVI.

Papier-monnaie, II, 100.

Parabère (Mme de), I, 224, 225, 306, 451; III, 72, 399.

Paraguay, II, 218.

Paris (sur la mort de Louis XIV), I, 28-29.

Paris [et Parisiens], I, XLIX, LVI, LIX, LX, LXXXIII, 47, 89, 130, 148, 169, 202, 204, 213, 257, 296, 370, 372, 374, 379, 383, 396, 429, 432, 434, 436, 444, 465, 488, 497, 510, 521; II, 11, 16, 25, 34, 36, 39, 42, 49, 66, 73, 118, 162, 166, 167, 168, 199, 201, 214, 219, 287, 305, 320, 321, 353, 397, 399, 401, 413, 414, 417, 419, 426, 430, 449 457, 461, 474, 487; III, 28, 53, 71, 98, 100, 147, 218, 243, 245, 247, 273, 274, 282, 293, 298, 312, 317 332, 333, 356, 376, 378, 392-393, 414, 420, 427, 432.

Pâris (Les quatre frères), I, 196, 197; II, 385, 437; III, 263, 289, 416.

Pâris-Duverney, I, 196; II, 111[53], 412, 479; III, 90, 295, 378.

Pâris (L.), I, LXXV[273].

Pargoire (J.), II, 35[49].

Parlements, I, VII, VIII, X, XII, XIII, XIV, XV, XXXVI, L, LXIX, 6, 17, 50, 55, 102, 115-126, 132, 136, 139, 147, 149, 160, 168, 213; II, 25, 26, 37, 41, 44, 48, 49, 54, 77, 79-90, 99, 109, 113, 114, 117, 118, 129-159, 162-166, 175, 176, 187, 190, 191, 255, 259, 290, 302, 335, 386, 389, 443, 444, 446, 448, 452, 457, 458, 460,

461-468; III, 13, 105, 107, 108, 120-125, 287, 311-314, 346, 367, 371, 404, 412.
Parme, I, 230, 238, 274,336, 450, 451, 461, 462, 465, 467-472, 475, 478, 483, 484, 502, 503, 512, 514, 515, 516, 521, 522; II, 3, 18, 20, 196, 244, 294, 372; III, 3, 42, 45, 141, 142, 149, 170, 172, 254, 256, 400, 422.
Parthenay, II, 89.
Pasquier (*F.*), III, 350[91].
Pasquier (de Rouen), III, 333.
Passage, II, 305, 309, 317, 319; III, 239.
Passarini (Abbé), III, 203.
Passaro, II, 191, 200, 228, 231, 240, 256, 261, 308, 310; III, 56.
Passarowitz, I, 522; II, 195; III, 58, 136.
Passy, II, 513; III, 337.
« *Pastoralis officii* », II, 49; III, 10, 105.
Patin (Guy), I, IX[16].
Patino (Amiral), II, 200.
Patrizzi (Cardinal), I, 174.
Pau, I, LVI; III, 334, 392.
Paulet (Ecclésiastique), III, 269.
Paultre (*G.*), I, 203[82].
Paulucci (Cardinal), II, 26, 39.
Pavillon (Ordre du), II, 501; III 294.
Paysan, I, 191.
Pays-Bas (Catholiques), I, 22, 274, 341, 450, 478; II, 18, 312, 323; III, 158, 159, 332.
Peaule, II, 344, 345.
Pecquet (Secrétaire du Conseil des Affaires Étrangères), I, LXXX, 149, 368, 378, 381, 382, 386, 397, 412, 529; II, 1, 2, 7, 8, 15, 22, 23, 72, 234, 267; III, 177, 180, 285, 415.
Pelisson (*J.*), I, LVIII[215].
Pelletier (Quai), I, 137.
Pendtenriedter, (M. de), I, 266, 463-465, 474, 478, 491, 492, 497, 499, 502, 510, 513, 518; II, 4, 6, 7, 11, 17, 22, 193, 229, 293; III, 19, 42, 44, 49, 55, 64, 65, 71, 128, 172, 178, 181, 252, 256, 257.
Pennautier, III, 339.
Penot (Huissier aux tailles), I, 304.
Pensacola, II, 327, 423, 424; III, 134, 138, 142, 147, 162.
Pensions, I, 182, 184; II, 429.
Péréfixe (Hardouin), II, 497.
Peralda, II, 329.
Percy (*L.*), I, 4[19], 140[69]; II, 515[35].
Périgord, I, LIV.
Perkins (*J.-B.*), I, 266.
Périgueux, I, 193[41].
Pérochel (Archidiacre), III, 367.
Perone, I, 267.
Péronne, II, 435.
Perossier (C.), III, 359[17].
Pérossier (N.), I, LVIII[215].
Pérou, I, 450-464; II, 218.
Péroux, III, 335.
Perpignan, II, 308, 329, 380, 382, 413.
Perrin et Poinat, III, 341.
Perse, I, 39; III, 166, 354.
Peste, III, 75-100, 323.
Peterborough (Mylord), I, 475, 476, 493, 497, 513; II, 372, 373, 376; III, 52, 131, 142.
Petersbourg, II, 279; III, 344.
Peterwardein, I, 361, 363, 369, 469; III, 353.
Petit-Bourg, I, 438.
Petit-Châtelet, II, 220, 221.
Petit de Montempuy (Chanoine), III, 356.
Petit-Paris, III, 354.
Petitpied (Théologien de Sorbonne), II, 47.
Petit-Pont, I, 317[7]; II, 220-222.
Petite Vérole, II, 219-220; III. 379-380.
Peuchet, III, 346.
Peuple, I, II, XX, XXIII, XXXII, XLVIII, 182.
Pezé (Marquis de, Gentilhomme de la manche), II, 501.
Pezenas, II, 382.
Pezey (M. de, Colonel), II, 293.
Phalsbourg, I, 268.
Pharamond, II, 481.
Philippe-Auguste, II, 396.
Philippe II, (Roi d'Espagne), II, 324.
Philippe IV (Roi d'Espagne), III, 233.
Philippe V (Roi d'Espagne), I, LXXVI, 4, 8-9, 10, 16, 18, 19, 21, 23, 83, 155, 227-248, 250, 326, 327, 336, 384, 423, 424, 426, 450, 452, 453, 456, 458, 461, 462, 463-466, 468, 472-475, 478-479, 482, 484, 485, 493, 497, 499, 505, 508, 510-514, 517, 520, 522; II, 3, 4, 18, 19-20, 144, 191, 194, 196, 197, 198-199, 202, 227, 232, 234, 236, 237-239, 243, 244, 247, 252-254, 255, 258, 265, 266, 276, 285, 289, 291-293, 302, 303, 313, 314, 316, 318, 319, 322, 324, 325, 343, 345, 346,

[illegible]
360-362, 365, 369, 375-377, 379, 380-381, 383, 422; III, 9, 13, 26, 30, 33, 41, 42, 45, 49, 56, 66, 128, 129, 133-136, 138, 139, 142, 145, 146, 147, 149, 158-164, 185, 196, 208-213; 219, 221, 223, 231-233, 234, 236, 238, 240, 243, 249, 252, 253, 254, 267, 268, 270, 287, 422, 429.

« Philippiques », II, 510, 525; III, 382.

Picard (B.), III, 309[2].

Picardie, I, LIV, LVIII, 194, 258; II,

Pichatty de Croissainte, III, 79, 80[23], 145, 246, 312, 345, 360, 366; III, 100, 332, 348.
89.

Pichon (N. R., Maître des comptes), II, 466[22], 467, 469.

Picot, I, 149[101], 166[48].

Picot (*G.*), I, v[8].

Pierre Ier (Tsar de Russie), I, 364.
384, 385, 401, 421-447, 474, 482, 507, 518; II, 194, 235, 299; III, 25-32, 37, 56, 58-60, 166, 257-260, 354.

Pierre d'Ailly (Cardinal), I, II.

Pierre-en-Scize, II, 37, 218.

Pinard (marchand), I, 164.

Pio (Prince), II, 319.

Pion, II, 105.

Piot (*S.*), III, 77[10].

Piossens (*Chevalier de*), I, 315[2].

Piré (M. de), II, 133, 335.

Piscatori (Voir Laura).

Pise, I, 500, 502; III, 252.

Pitié (Hôpital de la), II, 418.

Pitt, I, 422.

Place d'Armes (à Versailles), I, 134.

Place du Palais de Justice (à Marseille), III, 77.

Place Royale, I, 437; II, 488, 526; III, 317.

Plaisance, I, LXXXIII, 274, 336, 462, 465, 467, 478, 513, 521, 522; II, 18, 20; III, 3, 141, 149, 170, 172.

Plans de gouvernement, I, XXV, XXXIX.

Planchéieurs, I, 186.

Plantet, (Voir Kaulek).

Plascaër, II, 344.

Platania (Abbé) , II, 369.

Pléneuf (Berthelot de, Financier), I, 184, 295; II, 41; III, 60, 320.

Pléneuf (Mme de), III, 323.

Plessix (M. du, Conseiller au Parlement de Rennes), II, 335.

Plombières, I, 246.

Ploos van Amstel, III, 335.

Plonay, II, 348.

Pluvault (M. de), I, 317[7].

Pocquet (*B.*), II, 131.

Poirier (Médecin), I, 134.

Poissy, II, 435.

Poitiers, I, XLVIII, II, 264, 272, 279; III, 214, 230, 317.

Poitou, I, 204, 342, 360, 366; II, 543.

Poli (Duc de), III, 197.

Polignac (Cardinal), I, 159; II, 68, 71-93, 249, 250, 255, 258, 261, 276, 277, 280; III, 188, 192, 301, 357, 380.

Polignac (Marquis de), II, 94.

Polignac (Marquis de), II, 501.

Pologne, I, 364, 426, 430, 431, 439, 440, 443, 444; II, 82, 298, 299; III, 30, 35, 36, 57, 165, 258, 259.

« Polysynodie », I, XLI; II, 68-71; III, 388.

Poméranie, III, 25, 28, 37.

Pomereu (M. de), I, XLIX[158].

Pommereu (Exempt), I, 306.

Pompadour (Marquis de), II, 248, 250, 254, 255, 257, 261, 265, 269, 280.

Pomponne (Hôtel de), II, 401.

Poncha (Mme de), II, 395.

Pons (M. de), II, 94.

Pont (M. de), I, 218.

Pont-au-Change, I, 102.

Pont-aux-Choux (Rue du), III, 324.

Pontcallec (De), II, 340-364.

Pontchartrain, II, 347.

Pontchartrain (Chancelier de), I. 160; II, 58, 437.

Pontchartrans (Secrétaire d'État, I, XXXIII, L, LII, 38, 43, 46, 84, 140, 145, 151, 307; II, 58, 59; III, 331, 351.

Pontevedra, II, 329.

Pont-l'Evêque, I, 189, 205.

Pont-Neuf, I, 102, 162, 211, 488; II, 176.

Pont-Royal, I, 301; II, 186.

Pont-Tournant, I, 437.

Pontoise, I, LVII; II, 458, 460, 461; III, 114, 115[40], 120-125, 128, 171, 367.

Pope, III, 393.

Popoli (Duc de), I, 240, 458, 467, 468.

Porchéfontaine (Camp de), III, 292.

Porée (Jésuite), II, 218.

Portail (Président), 299, 308; II, 457.

Port-à-l'Anglais, II, 97.

Port-Louis, II, 351, 416, 420; III, 345.

Port-Mahon, I, 23; II, 201, 323.

Porte-Saint-Denis, I, 435; III, 376-377.

Portocarrero (Abbé de), II, 264, 271.
Porto-Ferrajo, II, 18.
Porto-Longone, II, 18.
Port-Royal- des-Champs, II, 44.
Portsmouth. II, 193, 312.
312 ; III, 332.
Portugal, I, 402 ; II, 19, 45, 46, 295, 312 ; III, 332.
Pot de la Roche (Ph.), I, III.
Pots-de-vin, I, 147, 156, 374 ; II, 23 ; III, 13, 17, 169, 219.
Poulbrière, III, 419[125].
Poussin (N.), I, 342.
Poyntz (S.), I, 356, 395.
Pozzobuono, III, 142.
Pré-aux-Clercs, II, 521.
Prémontrés, II, 29 ; III, 106.
Preston, I, 263.
Prévost (Abbé), III, 386, 389-391.
Prévost (G. A.), III, 372[3].
Prétendant (Le ; Jacques Stuart, dit aussi Jacques III et le Chevalier de Saint-Georges), I, XXVI, 20, 24, 32, 42, 43, 245, 249, 250, 251, 253-257, 258-262, 264-265, 276, 280-286, 287, 291, 331, 332, 335, 336, 344, 350, 356, 358, 359, 366, 368, 393, 398, 399, 416, 417, 423, 470-476, 517 ; II, 194, 195, 228, 229, 261, 292, 310-311, 312, 313 ; III, 21, 26 45, 51, 57, 154, 167, 168, 169, 171, 173, 174, 178, 180, 182, 190, 191, 195, 205, 366.
Preuves de la liberté..., I, 162[21].
Prie (Marquis de, Parrain de Louis XV), I, 380, 393, 398, 408, 409.
Prié (Marquis de, Ambassadeur de l'Empereur), II, 429.
Prie (Marquise de, Maîtresse de M. le Duc), II, 31, 451, 474 ; III, 285, 295, 322, 372, 439.
Prior (M.), I, 249.
Procès-verbal de la séance. II, 71[87].
Procureurs des villes, I, L.
Professione (*G.*), I, 451[6].
Projets de dixme, I, XXXII.
Projet de taille tarifée, I, 203[82].
Projets de gouvernement, I, XL, XLI[120], XLIV.
Projects de restablissement, I, LXIII[247].
Prondre (Traitant), I, 298.
Protestants, I, XXXIII-XXXIV, XLV, XLIX, 325 ; II, 421 ; III, 334, 359-363.
Protestation de la Faculté, II, 37.
Provana (Comte de), I, 476, 493 ; III, 249.
Provence, I, XVII, LI, LVII, LXII, 196, 267, 305 ; II, 37, 54, 345, 360, 517 ; III, 75, 335.
Proyart (*S.*), I, XXIV[79], XLII[125].
Prudhomme (*A.*), III, 190[14].
Prussse, I, 364, 426, 431, 440, 443, 444, 474, 482, 507 ; II, 235, 299 ; III, 25, 27, 30, 31, 35, 36, 57, 165, 166, 258, 259.
« Public Record Office », I, LXXXIV.
Pucelle (Abbé), I, 100[26], 149 ; II, 47, 457 ; III, 123, 134.
Pulteney (M.), I, 449.
Puycerda, II, 330.
Puysegur, (M. de), I, 149 ; II, 225.
Puy-Vauban (M. de), II, 429.
Pyrénées, II, 245, 283, 313, 329, 383 ; III, 149.

Q

Quadruple-Alliance, I, 474, 510, 519 ; II, 3, 6, 7, 12, 17, 19-20, 65, 196, 198, 199, 227, 230, 240, 254, 256, 269, 293, 294, 311, 316, 317, 368, 383 ; III, 19, 20, 29, 31, 36, 42, 52, 55, 56, 128, 131, 136, 151, 164, 181, 400.
Quatre-Voleurs (Vinaigre dit des), III, 85-86.
Quesnel (Oratorien), I, 158, 163, 166.
Questembert, II, 344.
Quinperlé, II, 344-347.
Quincampoix (Rue), II, 396, 397, 401, 407, 442, 450, 451, 518 ; III 189.
Quincy (M. de), I, 57[83], 60[1].
Quinson (Roch, Négociant), III, 334.
Quinte-Curce, II, 498.
Quoniam (Rôtisseur), II, 418.

R

Rabelais, I, 12.
Racine (Louis), II, 514; III, 396.
Racot de Grandval, III, 324[57].
Rahlenbech (C.), III, 360[19].
Rambouillet, I, 1-2; II, 277.
Rambouillet (Hôtel de), II, 401.
Rambuteau (*M. de*), I, LXXV[273].
Ramillies, I, 248.
Ramsay (A. M.), I, XXV[77], II, 496; III, 366.
Rancé (M. de, Commandant des galères), III, 89.
Rapin Thoyras (*P. de*), I, 247[5].
Rapine (*Fl.*), I, V[8].
Raquette (La), II, 136.
Rastadt, (Traité de), I, 22, 230, 458, 466; II, 18; III, 121.
Rathery (*E. J. B.*), II, 498.
Raunier (*E.*), I, 128[3].
Ravannes (Abbé de), III, 193, 194.
Ravechet (Syndic de la Faculté de Théologie de Paris), I, 163, 165, 167; II, 31, 32, 34, 39.
Raxis de Flassan (*G.*), III, 316[20].
Rayneval (G. de), I, LXXX.
Raymond (Frères), III, 335.
Réaumur (M. de), III, 379.
Receveurs d'octroi, I, L.
Receveurs de consignation, I, L.
Receveurs des revenus casuels, I, 186.
Recueil de maximes..., I, X[19].
Recueil de pièces concernant..., II, 90.
Recueil des pièces de lhist..., III, 266[18].
Réflexions morales..., II, 45.
Réflexions succinctes sur l'acceptation... III, 114[30].
Réflexions succinctes sur l'accommodement..., III, 114[30].
Réfutation de deux mémoires, I, 169[70].
Régence, I, LXVII, LXXXII, 105, 138, 153, 183, 198, 208, 209; II, 43, 209, 509; III, 127, 309, 324, 329, 355, 374.
« Le Régent », I, 422; III, 112, 297[48], 318.
Reggio, II, 200.
Régis (Saint Fr.), II, 219; III, 91.
Registres-journaux, I, 200.
« Regnante puero », II, 217; III, 382.
Regnault (Receveur des tailles), I, 296.
Reims, I, XLIX, LX, LXI; II, 26, 34, 36, 37, 503; III, 16, 17, 106, 296-307, 344, 384, 404.
Relation de ce qui s'est passé..., I, 103[47].
Relation de l'ambassade..., III, 316[20].
Relation des délibérations..., II, 37[60].
Relation des réjouissances, II, 226[18].
Relation inédite et contemp..., III, 102.
Remarques sur le dispositif..., III, 114.
Remboursements, I, 182.
Remises de traités, I, 182.
Rémond (M. de, Introducteurs des ambassadeurs), I, 255, 256; III, 231, 296, 416.
Remontrances, I, LXVII, 105, 127, 139, 147, etc.
Remuzat (Sœur), III, 92[62].
Remy (*E.*), I, III[3].
Renau d'Eliçagaray, I, 205; III, 380.
Rennes [ville et parlement], I, 27; II, 145, 334, 335, 338, 339; III, 101-104, 107.
Renouard (*A. A.*), I, XXII[68].
Réponse à un libelle..., II, 89.
Réponse des ducs et..., II, 81[7].
Réponse d'un théologien à un..., I, 169[70].
République [et républicains], I, 213; II, 340, 348, 357; III, 366.
Ressons (M. de), III, 293.
Retz (Cardinal), II, 157, 215-216; III, 393.
Retz (Duchesse de), II, 505; III, 276.
Revel, III, 25, 28, 56.
Revillout (*Ch.*), III, 382[27].
Révolution anglaise de 1688, I, XX, 391.
Révolution française, I, I, LXVII, LXVIII, LXXXV, 191-192; II, 342, 504.
Reynolds (M. de), I, 149.
Rezé (M. de), III, 259.
Rhin (Vin du), III, 308.
Rhône, III, 97, 98.
Rialp (M. de), I, 464.
Richebourg, I, 177.
Richelieu (Cardinal), I, V, VI, VII, 323, 452; II, 77, 121; III, 26, 262, 285, 405, 406, 421.
Richelieu (Duc de), I, 213; II, 260, 314-315; III, 277, 369, 382, 421.
Richelieu (Rue de), II, 185, 266, 394.
Rieux (M. de), II, 94.
Rigaud (Hyacinthe), III, 418.

Riom (M. de), I, 218, 219-220.
Ripoll. II, 380.
Ripperda (De), I, 237, 455, 476, 478, 507.
Rivadeo, II, 329.
Rive-Neuve (à Marseille), III, 88-89.
Riviera (Abbé), III, 192.
Rizzina, I, 441.
Roanne, I, LXII.
Robethon (Secrétaire de Georges Ier), I, 293, 372, 425, 471, 472, 492; II, 300.
Robillard de Beaurepaire (Ch.), I, IV[5].
Robin (Ancien commissaire ordonnateur), III, 132-134, 137, 138, 146, 162-164, 208.
Rocca (J.), I, LXXXIII, 231[14]; II, 8, 235, 376, 377; III, 144.
Roch (Oraison et bâton dits de saint), III, 78[14], 81, 91.
Roche-Bernard (La), II, 344, 347, 361.
Rochefort (Maréchale de), II, 428, 430.
Rochefort (Président de), II, 145.
Rocquain (F.), I, XLVII[144].
Rodrigo (Don José), III, 236.
Rognon (Jean), III, 340.
Rohan(Cardinal), I, 42, 63-64, 72, 77-79, 84, 95, 98, 131, 135, 139, 148, 161, 166, 172; II, 25, 27, 31, 33-35, 105, 106, 113, 175, 181, 187, 189-193, 196-205, 244, 261, 265-266, 269, 271, 301, 306, 406.
Rohan (Duc de), II, 245.
Rohan (Duchesse de), II, 338; III, 295.
Rohan (Prince de), III, 138-306.
Rohan-Pouldu (De), II, 344, 348, 349, 351, 362.
« Roi de France », I, 405-406; II, 21.
« Roi Très-Chrétien », I, 406, 411; II, 21.
Roissy-en-Brie, II, 401.
Rollin (Ch.), I, XLVI[143], 527.
Ronciglione, III, 136, 137, 141, 142, 145, 146, 147, 150.
Rome (Cour de), I, XV, 438, 445, 454; II, 28, 38, 41, 45, 46, 48; III, 3, 4, 10, 12, 110, 179, 205, 271, 356, 357, 384, 421.
Rondet, I, 422.
Ronquilles, I, 460.
Rosas, II, 310, 329, 330.
Rottembourg (M. de, Envoyé de France à Berlin), I, 444, 485, 507; III, 29, 37, 58, 59, 166.
Rotterdam, I, 353, 400, 403, 404, 409.
Rouen [ville et parlement], I, VII[9], XXXI, XLIX, LII, LV, 163, 189, 196, 212, 213; II, 26, 34, 37, 218; III, 107, 271, 333, 342, 343, 345, 367, 372, 385, 438.
« Roués », I, 26, 141, 152, 223.
Rouillé du Coudray M. de, Secrétaire d'État), I, 150, 156; 209, 295, 308; II, 106, 135, 214-428, 430.
Roujeault (M., Maître des requêtes), I, 150
Ronre (Sc. du), I, EXXV[277].
Rousseau (J.-B.), III, 383.
Rousseau (J.-J.), II, 69; III, 388.
Rousset, I, 468[43].
Roussillon, II, 328, 330; III, 82.
Roux (P.), I, 431[46].
Royauté, I, I, II, III IV XI, XVIII; III, 323.
Roze Chevalier), III, 79, 84, 88, 89, 100.
Rozières (Cap des), III, 352.
Rozoy, III, 101.
Ruffec (Marquis de), III, 227, 242.
Ruffey (M. de), II, 429.
Rufin (Préfet du Prétoire), I, 322.
Rügen (Ile de), III, 37.
Rumegies, I, LVIII[215].
Runefaon, (M. de), II, 335.
Russie [et Russes], I, LXXIV, 426, 430, 432, 442, 443, 444, 474, 485, 499, 507; II, 192, 299, 300, 301; III, 28, 29-32, 37, 56, 165, 166, 257, 259, 332, 344, 354.
Ryswick, I, 403, 406; II, 21; III, 149.

S

Sablé, III, 263.
Sablons (Plaine des), I, 446.
Sabran, (Saint Elzéar de), II, 261.
Sabran (Mme de), II, 451; III, 434.
Sacca (La), II, 322.
Sacré-Collège, I, 163, 173, 451; II, 26; III, 181.
Sacrilège, I, 214.
Saïda, III, 75.
Sainctot (Chevalier de), III, 231.

Saint-Abre (M. de), II, 429.
Saint-Aignan (Duc de), I, LXXXII, 231, 232, 234, 236, 336, 382, 412, 460, 461, 469, 472, 479, 496, 507, 520; II, 234, 235, 244, 245, 260, 263, 271, 272, 278; III, 132, 229, 266.
Saint-Albin (Abbé de), I, 217; III, 378, 438.
Saint-Albin (Chevalier), I, 342, 360.
Sainte-Ampoule, III, 297, 303, 304.
Saint-André-des-Arcs (Paroisse), II, 30.
Saint-Antoine (Faubourg, Porte, Rue), I, 134, 137, 436; II, 136, 219, 526; III, 61, 311, 317, 334, 368.
Saint-Barthélemy, II, 445; III, 128.
Saint-Benoît, (Paroisse), II, 222.
Saint-Bertin (Abbaye), III, 405.
Saint-Brieuc, II, 130, 347.
Saint-Calais, III, 321.
Saint-Cloud, I, 255, 318, 438, 483; II, 9, 23, 78, 162, 187, 203, 516, 519, 520; III, 66, 222, 273, 383.
Saint-Chinian, III, 336.
Saint-Contest (M. de, Plénipotentiaire à Cambrai), I, XLIX[153], 149; II, 30, 52, 104, 105; III, 249, 250.
Saint-Cyr, I, 1, 59[1], 89, 91, 94, 112, 438; III, 271.
Saint-Cyr-du-Dauret, I, LVIII[215].
Saint-Denis-en-France, I, 112, 135, 136, 435; II, 29, 459; III, 301, 307.
Saint-Denis de la Châtre, II, 29.
Saint-Denis (Porte et rue), II, 396; III, 376.
Saint-Dominique, III, 312.
Saint-Dominique, II, 121; III, 159, 350.
Saint-Éloi (Prison), I, 129.
Saint-Esprit (Ordre du), I, 134; III, 306.
Saint-Etienne, III, 341.
Saint-Eustache (Curé de), II, 524.
Saint-Evremond, I, XXI, 323, 329.
Saint-Florent-le-Vieil, II, 472.
Saint-Geniès (M. de), II, 248, 260, 269, 429.
Saint-Germain (Peintre), II, 398.
Saint-Germain (sur le chemin de Rouen), II, 401.
Saint-Germain-des-Près, II, 29; III, 244, 358.
Saint-Germain-en-Laye, I, 218, 264; II, 252, 509.
Saint-Germain (Foire de), II, 185, 186, 520.
Saint-Germain l'Auxerrois, II, [illegible]; III, 100.
Saint-Gobain, III, 357-359.
Saint-Guilhem du Désert, III, 336.
Saint-Hilaire (M. de), II, 52, 225.
Saint-Honoré (Collégiale), I, 3[illegible]; (église), III, 427; (porte et rue), I, 134; II, 277, 516, 526; III, 318, 413.
Saint-Jacques (faubourg et porte), II, 527; III, 73, 245, 246.
Saint-Jacques de Rhuys (Pointe de), II, 351.
Saint-Jean de Bonèges, III, 336.
Saint-Jean de Luiz, II, 328; III, 238.
Saint-Jean-Pied-de-Port, II, 326.
Saint-Just (Abbaye), I, 322; III, 405.
Saint-Laurent (M. de), I, 317-318.
Saint-Léger (*A. de*), I, 21[78].
Saint-Louis (Ordre de), I, 185, 306; II, 470.
Saint-Malo, I, XLIX, LVI, 263.
Saint-Mars (M. de), III, 408.
Saint-Martin (Languedoc), III, 336.
Saint-Martin (à Marseille), III, 84.
Saint-Martin (Rue), II, 396.
Saint-Martin-des-Champs, II, 29, 420, 528.
Saint-Martin près Pontoise, II, 462.
Saint-Martin (M. de), II, 189.
Saint-Maurice d'Angers, II, 472.
Sainte-Menehould, III, 337.
Saint-Merry, II, 33.
Saint-Michel (Collège), I, 317, 322; (pont), II, 221.
Saint-Nicolas du Chardonneret, II, 50.
Saint-Office, III, 17.
Saint-Olon, (M. de), I, 433.
Saintonge, II, 360.
Saint-Ouen de Rouen, III, 367.
Saint-Paul-Saint-Louis, II, 50, 219.
Saint-Pétersbourg, III, 165.
Saint-Pierre de Rome, II, 36.
Saint-Pierre (Abbé Castel de), I, XXIII, XLI-XLII, 203[82], 204; II, 67-71; III, 108, 387-389.
Saint-Quentin, I, XVII.
Saint-Rémi de Reims, III, 303, 304-306.
Saint-Riquier (Abbaye), I, 418; III, 190.
Saint-Roch (Église), II, 403.
Saint-Saphorin (M. de), I, LXXX, 463, 464, 465, 508, 509, 514, 518; II, 224, 227, 229; III, 5, 6, 7, 8, 20, 21, 48, 177, 178, 254-256.
Saint-Sébastien II, 325, 326, 328, 495.

Saint-Siège, II, 45, 316; III, 3, 11, 24, 90, 108, 170, 191, 406.
Saint-Simon (Abbé de), III, 229, 230.
Saint-Simon (Duc de), I, XXIII, XXIV, XXXIV-XXXVIII[97 98 100 103], XL, XLI[122], XLII, LVIII[215], LIX, LXII, LXIII-LXV, LXX-LXXIII, LXXIV, LXXV, LXXVIII, 5, 6, 7, 26, 42, 45, 54, 55, 60, 99, 100, 101, 104, 112, 119, 120, 121, 124, 125, 126, 141, 142, 144, 145, 148, 149, 150, 151, 153-155, 162, 187, 210, 214, 241, 255, 262, 315, 327, 330, 331, 398, 439, 445, 496, 507; II, 1, 10, 11, 14, 15, 22, 45, 47, 48, 52, 53, 54, 63, 64, 65, 68, 74, 75, 77, 81, 82, 86, 89, 90, 93-94, 107, 108, 115, 131, 135, 136, 137, 138, 139, 142, 158, 162, 163, 164, 165, 168, 170, 172, 174, 177, 180-184, 185, 186, 206, 215, 246, 264, 275, 279, 285, 286, 317, 319, 336, 337, 338, 379, 394, 419, 427, 428, 430, 437, 441, 444-445, 474, 478, 496, 510; III, 1, 6, 63, 72, 74, 104, 135, 199, 203, 210, 214-218, 227-247, 250, 267, 268, 279, 285, 290, 298, 306, 310-314, 321, 429, 434, 435, 436, 439.
Saint-Simon (Duchesse de), I, 47, 218; II, 429; III, 242.
Saint-Simon (Major de), III, 230.
Saint-Sulpice (Prêtre de), I, 302[53].
Saint-Sulpice, II, 50, 222; III, 101.
Saint-Valery, I, 404.
Sainte-Avoye, II, 112, 394.
Sainte-Baume, II, 517.
Sainte-Beuve (*C. A.*), I, XLVI[142].
Sainte-Catherine (à la Louisiane), II, 425.
Sainte-Chapelle, I, 103, 137; III, 404.
Sainte-Geneviève, III, 101.
Sainte-Marguerite (Ile), II, 189; (Paroisse à Paris), III, 368.
Sainte-Marguerite, II, 219.
Sainte-Marthe, III, 392.
Sainte-Menehould, I, LVI; III, 101.
Sainte-Rose (Ile de), II, 424.
Salarum (M. Coué de), II, 343, 345, 351, 358, 362.
Salente, I, XXVI-XXVII.
Salles, I, LVIII[215].
Sallier (Abbé), I, LXXVI.
Salmon (P.), I, II.
Salpêtrière, II, 419, 420.
Salvaire (M. de), I, 218.
« Sancy », (Le), III, 297, 318.
Sandwich (Comtesse de), I, 324, 488.
San Esteban (Comte de), III, 249.
San Esteban, II, 322, 365.
San Felipe, I, LXXVI[276].
San Marcel, II, 321.
Sanson (M. de, Intendant de Montauban), I, LIV[182].
Santa Crux (Marquis de), III, 238, 239.
Santa Isabella, II, 321.
Santander, II, 350, 353, 358, 365-367.
Santerre, I, 30[114].
San Severino (Comte de), III, 131, 136.
Santi (Ministre de Parme), III, 144.
Santona (San-Antonio), II, 326.
Sarah, II, 441.
Sardaigne, I, 22, 450, 462, 466, 470-473, 475, 478, 483, 484, 491, 500, 504, 508, 513, 515, 516, 521, 522; II, 3, 8, 18, 19, 20, 191, 192, 193, 230, 235, 236, 237, 309, 323; III, 129, 136.
Sarrelouis, I, 268.
Sarrobert (M. de), II, 475.
Sartine, III, 219.
« Satyre Ménippée », II, 89.
Saumery (M. de, Sous-gouverneur du Roi), I, 114; III, 282.
Saumur, II, 473.
Saussine (*E.*), III, 362[28].
Sauval, III, 392.
Sauve (*F.*), III, 98.
Savaron, I, V, VI.
Savary (Abbé), III, 393.
Savine (M. de), II, 429.
Savoie (Maison et pays), I, 229, 466, 472, 478, 502, 504, 509, 515; II, 7, 18.
Saxe, I, 22; II, 298; III, 36, 57, 259.
Say (*L.*), I, XXXIV[94].
Sceaux, I, 438; II, 249, 252, 255, 276, 277, 361; III, 382.
Schaffirof (Ministre de Pierre Ier), I, 440; III, 31, 260.
Schaub (Chevalier), I, LXXXI, 502, 503, 504[18], 505, 507-510, 522, 523; II, 1, 2, 3, 4, 7, 8, 16, 72-77; III, 46, 48, 55, 136, 158, 166, 203-205, 220, 256, 258, 259, 264, 285, 296, 409, 410, 419, 420, 422, 431, 432.
Schefer (*Ch.*), III, 316[20], 354[103].
Schleinitz (Baron de), II, 192-195; III, 59, 258.
Schlestadt, I, 268.
Schlieben (Baron de), II, 293.
Schlippenbach (M. de), III, 59.
Schönberr (*D. von*), II, 229[22].
Schrattenbach (Cardinal), I, 466.
Schroeder (*V.*), III, 391[48].

Schulembourg (Mlle de), I, 491.
Schutz (Baron), I, 247.
Scaglione (Abbé, Conclaviste du Cardinal Conti), III, 191, 192, 196, 197, 199, 201.
Scotti (Marquis), II, 369, 370, 371, 373, 374, 375, 376, 377, 383; III, 47, 55, 134, 136, 139, 140, 145, 172, 255, 359.
Séchelles (M. de), III, 125.
Secrétaire d'État, I, 142, 144, 147[94]; II, 223.
Sedan, III, 333, 342.
See (*H.*), I, X[20], XX[59], XXVI[78], XXXVIII[113].
Secker (*J.*), III, 316[20].
Seeley, I, 23[82].
Seigne, I, 304.
Seignelay (Marquis de), II, 58.
Seilhac (De), I, LXXXII, 328, 330[63]; II, 75[111].
Seine, I, 24.
Senac (Médecin), III, 379.
Senecterre (M. de, Ambassadeur à Londres), III, 19, 21, 27, 32, 33, 37, 43, 60.
Senez (Dom), II, 211[7].
Senlis, III, 431.
Senovert, II, 100[4].
Sens, I, LXII[237]; III, 188.
Sensier (*A.*), II, 500; III, 372[4].
« Sept Sacrements », I, 342, 343.
Serges, I, LIV.
Serigny (M. de), II, 423.
Sermon sur la foi, I, 164.
Serval, I, LVIII[215].
Servien (Abbé), I, 162.
Sève (M. de, Intendant à Metz), I, LI[163].
Sèvelinges (*C. de*), I, LXXX.
Sévigné (Mme de), I, XIV[44].
Séville, II, 303.
Sèvres, I, 135; III, 383.
Sevrette (*J.*), II, 307[19].
Seyssan (M. de), II, 367, 383.
Seyssel (*Cl. de*), I, XII[30].
Sezanne-en-Brie, III, 101.
Sheriffmuir, I, 263.
Sicard (Médecin), III, 82.
Sicile, I, 266, 267, 274, 336, 450, 458, 462, 464, 466, 478, 508, 509, 515, 516; II, 3, 8, 17, 18, 20, 192, 193, 194, 195, 199, 200, 201, 230, 233, 236, 305, 309, 311, 317, 322 323, 327, 369, 382; III, 129, 136.
Siegler-Pascal (*S.*), I, 203[82].
Silésie, III, 259.
Silhou, I, XI[23].
Sillery (M. de), I, 319.
Silvy (S^r^.), III, 335.
Simancas (Archives de), I, LXXIII, LXXXII.
Simeon (Récollet), II, 261.
Simiane (M. de), III, 434.
Sinzendorf (M. de), I, 464, 474, 478, 510; III, 5, 178, 196, 409.
Sizeranne (*M. de la*), III, 374[6].
Slesvig, III, 37.
Slingelandt (M.), I, 271, 407.
Smolensk, II, 299.
Soanen (Jean, Évêque de Senez), I, LXXIX, 158, 160, 166; II, 27, 28, 31-32, 33, 34, 36, 48.
Sobieski (Jacques), II, 228, 229.
Sohier (Ancien commis), II, 437.
Soie, I, LVI.
Soissons, II, 40; III, 299, 307, 389.
Soissons (Hôtel de), II, 400, 401, 451, 469.
Solanto (Cap), II, 196.
Sommervogel (*C.*), I, 127, 163.
Sorbonne, I, 129, 165, 167, 169, 445, 446; II, 26, 28, 29, 32, 33, 38, 39, 43, 45, 219, 256, 396; III, 113, 188, 287, 367, 384, 388.
Sorel (*A.*), I, 5[24], 329[58].
Soubise (Prince de), II, 430.
Soubise (Princesse de), III, 187.
Soubise (Hôtel de), II, 27, 185.
Soulié (*E.*), I, 59[1].
Soullier (*P.*), III, 92.
Source (La), III, 383.
Sourches (Marquis de), I, LIX[219]; II, 314.
Sourdeval (M. de), I, 338, 341, 360; III, 209, 219.
Souveraineté nationale, I, XX.
Spa, I, 446.
Spaar (Baron de), I, 423, 427; III, 28.
Spach (*L.*), III, 371[2].
Stair (Lord), I, LXV, LXXXIV, 18, 22, 24, 25-32, 42, 54, 83, 85, 91, 102, 130, 139, 141, 151, 249, 251, 252, 254, 255, 257, 258, 263, 265, 267, 271, 279, 281-284, 286-288, 291, 292, 327, 331, 334, 338, 345, 375, 376, 382, 412, 442, 474, 477, 481, 493, 497, 502, 503, 504, 508, 510, 513, 514, 519, 521, 522; II, 1, 2, 4, 5, 7, 8, 10-16, 22, 73-76, 101, 195, 196, 199, 200, 202-206, 226, 231, 234, 236, 240-244, 273, 274, 285, 296, 297, 302, 310, 311, 320, 370, 371, 403-405; III, 3, 6, 8, 9, 19, 21, 28, 42, 51, 52, 53, 65, 66, 69, 71, 345, 359-361, 366.
Stanhope (Lord, I, LXV, LXXXI, LXXXIV,

24, 26, 31, 247, 249, 252, 256, 257, 263, 272, 274, 281, 284, 286, 291, 292, 324, 327, 331, 332, 335, 337, 338, 342, 361, 363-365, 368-373, 377, 378, 380, 382-388, 392, 394, 395, 398-404, 415-417, 422-425, 427, 449, 456, 457, 462, 464, 465, 466, 477, 478, 481, 482, 489, 491, 492, 493, 500-502, 508, 509-510, 513; II, 4-12, 14-16, 22, 23, 72, 74-75, 194-199, 204-205, 227, 230, 234, 236, 239, 240, 243, 272, 291, 296, 300-301, 311, 313, 316, 325, 367, 378, 382, 383, 403, 404, 409; III, 2, 3, 5, 7, 8, 9, 22, 24, 27, 29, 30, 33, 37-38, 41, 42, 44, 45, 48, 49, 52-55, 57, 58, 60, 64, 66, 67, 143, 155, 173, 178, 184, 208, 250.

Stanhope (Colonel William), I, 477, 478, 480, 482, 517; II, 193, 197, 198, 234, 324, 326, 328, 329; III, 157, 159, 160, 161, 163, 164.

Staremberg (M. de), I, 464.

Stebbing, I, 475[20].

Stettin, I, 444; II, 299; III, 26, 32.

Stockholm, I, 507; III, 29, 33, 36, 38.

Strafford (Comte), I, 249.

Stralsund, I, 423; III, 37.

Strasbourg, I, 268; II, 396; III, 188, 395.

Strickland, III, 5.

Stryenski (*C.*), III, 400[16].

« Style », I, 20[74], 252[18].

Subdélégué, I, XIX.

Suchet (Maréchal), II, 306.

Sud (mer du), I, 201, 232.

Suède, I, LXXV, 251, 423, 424, 427, 430-432, 440, 441, 443, 444, 447, 488, 499; II, 192, 235, 298, 300, 301; III, 25, 26, 27, 28, 29, 31, 32, 33, 36, 37, 39, 56, 59, 60, 165, 166, 259, 332.

Suisse, II, 399.

Sully-sur-Loire, II, 217; III, 382-383.

Sully, II, 70, 88.

Sully, (Duc de), 101, 119; II, 88, 178, 185.

Sulniac, II, 344.

Sund (mer), I, 384.

Sunderland (Mylord), I, 378, 380, 402, 463; II, 17, 23, 76, 227, 378; III, 2, 3, 22, 38, 41, 67, 158.

Surian (Oratorien), II, 506.

Sutton (Ambassadeur d'Angleterre à Paris), III, 179, 184, 220, 345, 346, 353.

Swarte (*V. de*), I, 21[78].

Swift (J.), I, 324.

Synode de Cour, II, 35.

« Système », II, 99, 117, 127, 136, 385, 388, 406, 432, 438, 440, 465, 475-476, 480-481; III, 114, 357, 378.

Syveton (*G.*), I, 266[84], 423[8].

T

« Tables de Chambres », I, XXV, XXVII, XXXVIII, XXXIX, XLIII, XLIV.

Tabournel (*R.*), I, XLI[120].

Tachereau de Baudry, II, 106.

Taille personnelle, I, 189-190.

Taille réelle, I, 190-192; III, 417.

Taille tarifée, I, 203.

Taillefer, I, LVIII[215].

Talhouët de Bonamour (De), II, 132, 133, 145, 335, 337, 339, 364.

Talhouët le Moyne (De), II, 343, 344, 346, 349, 352, 357, 360, 362, 363.

Talhouet (De, Maître des requêtes), III, 416.

Tallard (Maréchal de France), I, 108, 323, 325, 485, 493; II, 14, 15, 72, 172, 173, 177; III, 71.

Tannerie I, LVI.

Talmont (Prince de), II, 429.

Tanara (Cardinal), III, 189.

Tancarville, II, 400.

Tarentaise, I, LII.

Targny (Abbé de), II, 262, 263; III, 289.

Tarascon, III, 98.

Tarif de 1664, I, 400, 407.

Tarucca (Plénipotentiaire à Cambrai), III, 249.

Tartillière (Garçon de la Chambre), I, 97.

Taschereau de Baudry, (Lieutenant de police), I, LVII[203].

Tavannes (Maréchal de), II, 88.

Tavernier (Voyageur), III, 385.

Tourneux (*M.*), III, 385.

Teil (*J. du*), I, 433[62].

Télémaque, I, XXV.

Témoignage de la Vérité..., I, 163.

Temple (Sir Richard), I, 274.

Temple (Le), III, 382.
Templiers, I, 311.
Tencin (Abbé de), II, 402, 451; III, 188, 190-191, 193, 196-202, 205, 266, 271, 283, 287, 357, 405, 416, 418, 420, 421.
Tencin (Mme de, Sœur du précédent), I, 43; II, 402-403; III, 69[89], 190, 296, 420, 422.
Terlon (Chevalier de), II, 212, 267, 268.
Terre-Neuve, I, 23.
Terrier (Général de la Couronne(, III, 417.
Tessé (Maréchal de France), I, LXXV, 149, 434, 435, 438, 439-445; II, 259, 351; III, 3, 301.
Tessé (Hôtel de), II, 401.
Testament de Louis XIV, I, 1, 32, 55[74], 105-126; II, 79-80.
The interest of the..., I, 426[25].
Thélème (Abbaye de), II, 213.
Thésut (Abbé de), I, 31, 249, 251, 326.
Thévenot, I, 302.
Thévenot (G.), III, 337.
Thierry (Conseiller au Parlement de Rennes), II, 335.
Thoinon, I, 491.
Thornton (*P. M.*), I, 253.
Thouars, I, 205.
Thyls (M.), III, 58.
Tiers-État, I, V, VII, XVII; II, 339.
Tillet (*J. du*), I, 5[26].
Tingero (B.), I, 460.
Tireurs de foin, I, 186.
Tissages, III, 334.
Tisserands, I, LVII.
Tissier (*J.*), I, LVIII[215].
Tocqueville (*A. de*), I. XVIII[54].
Tocsins, I, 169.
Tokay (Vin de), I, 379, 490, 520.
Tolède, III, 241.
Tolomei (Cardinal), I, 176; III, 17.
Tolosa, II, 327.
Tolstoi, I, 440; III, 32.
Tonnerre (Comtesse de), II, 430.
Torchet (*C.*), II, 212, 515[35].
Torcy (Marquis de), I, LXXV, 9[39], 14, 21[77], 23, 28, 29, 31, 42, 72, 85, 140, 145, 149, 151, 209, 223, 232, 246, 249, 250, 252, 255, 261, 273, 301, 355, 326, 338, 375, 454, 461, 480 485, 486, 493, 495, 496, 503, 506, 507, 519, 521-523; II, 3, 10, 15, 47, 63, 64, 68, 65, 71, 73, 74, 75, 172, 204, 205, 275, 284, 299, 404; III, 18, 24, 51, 74, 167, 196, 199, 262, 266, 408, 417, 429, 432.
Tories, I, 247, 413, 426.
Toscane, I, 230, 238, 274, 336, 450, 462, 467, 472, 478, 484, 498-500, 502-504, 508, 513, 514, 516; II, 3, 18, 20, 244, 295; III, 42, 45, 141, 142, 149, 254, 256, 400-422.
Tougeard, II, 529.
Toul, III, 332.
Toulon, I, 267; II, 25, 37, 58, 329, 517; III, 95-97, 98, 99.
Toulouse [ville et parlement], I, XLIX, 213, 305; II, 329; III, 82, 317.
Toulouse (Comte de, Légitimé), I, 2, 4, 6, 41, 42, 44, 51-67, 71, 88, 103, 108, 111, 119-120, 136, 149, 150, 151, 152, 435, 446; II, 15, 58, 59, 81, 91, 92, 95, 96, 123, 130, 169, 170, 174, 183, 184, 222, 277; III, 90, 116, 231, 266, 295, 321, 410, 412, 413.
Touraine, I, LVI, LXI.
Tour-Blanche (La), II, 329.
Tourette (à Marseille), II, 88-89.
Tournai, I, XXXI[93].
Tournelle, II, 220; III, 328.
Tournemine (Jésuite), II, 252, 274, 502; III, 407.
Tours, I, LVI, LVII; II, 37, 387, 438; III, 395, 396.
Tourton (Banquier), II, 105; II, 397.
Touvenot (Notaire), II, 34.
Townshend (Mylord), I, 24-25, 247, 249, 276, 291, 293, 335, 348, 353, 354, 356, 363, 377, 379, 383, 386, 392, 394, 401, 402, 403, 404, 414, 416, 417; III, 152, 158, 165, 254, 409, 429, 433.
Toynbée, II, 114[15].
Tradition libérale, I, XIX.
Traitants, I, 298-313.
Trapani, II, 197.
Trappe-Trappistes, I, 410; III, 91, 284, 326.
Travaux publics, II, 431.
Treca (*G.*), I, XL[119].
« Trembleurs », III, 364.
Tresmes (Duc de), I, 37, 41, 47, 73, 135, 137, 138; II, 82, 428, 429, 456; III, 246, 403.
Tremp. (*Conca de*), II, 328.
Trésorier de la fauconnerie, I, 186.
Trésorier de la verrerie, I, 186.
Trésorier des bâtiments, II, 129.
Trésorier des toiles de chasse, I, 186.

Tressan (Évêque de Nantes), II, 334; III, 66, 68, 71, 432, 428.
Trevelec (M. de), II, 362.
Trianon, I, 37, 133, 438; III, 273.
Triple-Alliance, I, 391-419, 430, 442, 444, 449, 450, 458, 463, 465, 473, 478, 481, 491, 519; II, 25, 73; III, 2, 29, 33, 56, 153-166.
Tripoli, I, 146; III, 75.
« Trois-Points » (Les), I, 286-287, 290, 335.
« Trop bu », I, 195.
Troyes, I, LVI; II, 37.
Truchet (Mécanicien), III, 379.
Trudaine (M. de, Intendant à Lyon), I, LXI[233]; II, 276, 429; III, 63.
Trétey (A.), I, XX[59].
Tuileries, I, 54, 94, 177, 210, 218, 446; II, 130, 159, 162, 163, 166, 168, 172, 185, 187, 337, 456, 487, 489, 490, 501; III, 100, 128, 214, 218, 231, 274, 318, 324.
Tulle, II, 207; III, 382.
Tunis, I, 146.
Turenne (Prince de, Grand Chambellan), III, 302.
Turgot, I, 195; II, 69.
Turin, I, 274, 326, 438, 475; II, 18, 191, 238, 320.
Turpin de Crissé (Évêque de Rennes), III, 103.
Turquie [et Turcs], I, 430, 468, 470, 472, 499, 508; II, 195; III, 56, 58, 353, 354, 379.
« Type », II, 43, 44.

U

Ulrique-Éléonore (Reine de Danemark), III, 28, 36, 37, 59.
Unigenitus (Bulle), I, 29, 77, 148, 157, 177, 500; II, 26, 33, 40, 49, 95, 205, 416, 514; III, 4-10, 69, 105, 113, 114, 116, 117, 135.
Université de Paris, II, 35, 44, 463, 526-528; III, 106, 287.
II, 328.
Urseau (Ch.), II, 471[38].
Ursins (Mme des), I, 13, 207, 228, 230, 231, 454, 461; III, 64, 135, 230.
Utrecht, I, 415.
Utrecht (Traité d'), I, 16, 20, 22, 23, 24, 25, 228, 230, 245, 247-249, 254, 255, 266, 271, 275, 277, 286, 289, 353[37], 354, 357, 348, 367, 368, 396, 400, 403, 405-407, 412, 414, 428, 440, 446, 456, 458, 462, 465, 475, 483, 494, 495, 496; II, 18, 21, 65, 68, 195, 233 239, 284, 287, 382; III, 140, 146, 146, 148, 352, 428, 429.
Uzès (Duc d'), II, 81, 87, 88.

V

Vaissières (P. de), I, XVII[52].
Valabrègue (A.), III, 376[10].
Val-de-Grâce, II, 515; III, 72, 73, 188, 247.
Valemani (Cardinal), I, 175.
Valence, I, 327; II, 313; III, 362.
Valenciennes, I, 343; III, 375.
Valincourt (M. de, Secrétaire de la Marine), II, 168, 495[89]; III, 63.
Valognes, I, LVI.
Valois (Charlotte-Aglaé, d'Orléans,
Valois (Charlotte-Aglaé-d'Orléans, Mlle de, Princesse de Modène), II, 515-518.
Valouse (Marquis de), III, 233.
Vandal (A.), I, 430[41]; III, 58[33].
Van der Dressen, I, 271, 407.
Van der Meulen, III, 375.
Van Hove (à Lille), III,333.
Vanière (Jésuite), I, LIX[218].
Vannes, I, XLIX; II, 344, 347, 351; III, 308.
Van Robais (à Abbeville), III, 348.
Vanves, III, 369.
Var, III, 83.
Varennes (Marquis de), II, 428.
Varignon, III, 380.
Varin, III, 83.
Varobès, II, 402.

Varsovie, III, 58.
Vatican, II, 36.
Vatout (*J.*), II, 247[1].
Vauban (Maréchal de France), I, xxx, xlv, xlviii, lii, 22, 205, 321; III, 387.
Vaubourg (M. de, Intendant en Auvergne), I, xlix[157].
Vaudémont (Prince de), I, 258.
Vaudreuil (Marquis de), III, 352.
Vaugirard, III, 369.
Vaumory (Évêque de Perpignan), III, 269.
Vauvré (M. de), II, 52.
Velay, III, 338, 342, 348.
Vendée (Bas-Poitou), I, lviii.
Vendôme (Duc de), I, 262, 318, 451; II, 318, 380.
Vendôme (Grand-Prieur de), I, 301, 437, 450, 452, 510[8].
Vendômois, I, lxi.
Venise, I, 471, 472; II, 100, 145; III, 335.
Vendryès (L.), 312.
Ventadour (Duchesse de), I, 3, 69, 70, 90, 133, 136, 208; II, 249, 485-488, 491-493, 505; III, 227, 237, 239, 243, 245, 246.
Vénus, II, 515.
Vera-Cruz, II, 423.
Verchand (Mlle), III, 364-365.
Verden, I, 247, 281, 364; III, 25, 33.
Verdun, III, 332.
Verdun (Tisseur), III, 335.
Vernon, III, 321.
Verny (Médecin), III, 83.
Vère (Marquis de la), II, 429.
Veron-Duverger, I, 182[9].
Verreries, III, 337.
Verrerie (Rue de la), III, 318.
Versailles, I, lix, 1, 9, 12, 13, 15, 25, 36, 37, 42, 43, 47, 71, 89, 100, 103, 126, 130, 132, 133, 160, 215, 246, 438; II, 82; III, 271, 273, 274, 282, 291, 298, 299, 344, 345, 361, 403, 422, 423, 425.
Vert (G.), II, 88.
Vertamont (M. de), II, 429.
Vert-Bois (Le), II, 339.
Vertot (*Abbé de*), III, 392.
Verüe (Mme de), II, 430.
Veyrac (Abbé de), II, 253, 273.
Vezelay, III, 188.
Vian (*L.*), I, xiii[36].
Viborg, III, 166.
Vic (*J.*), III, 395[64].
Victoires (Place des), I, 437; II, 401, 442, 450, 488, 510.
Victor Amédée (Roi de Sicile, puis de Sardaigne), I, 266, 267, 367, 462, 464, 475, 476, 477, 479, 483, 501, 508, 509, 514, 516, 522; II, 3, 4, 8, 17, 18, 19, 20, 191, 193, 195, 230, 235, 236, 238, 278, 323, 382, 430; III, 218.
Victorin (Frère quêteur), III, 83.
« Vieille Cour », I, 283, 377, 477, 480, 493, 496, 518, 522; II, 5, 64, 71, 194, 202, 247, 279; III, 43, 60, 73, 130, 204, 220, 223, 267.
Vieille Draperie (Rue de la), I, 137.
Vienne, I, 450.
Vienne (Cabinet de), I, 380, 381, 458, 463, 464, 474, 478, 483, 502, 507, 509-511, 514, 515, 517; II, 1, 13, 14, 17, 229, 298, 378, 382; III, 6, 7, 8, 9, 10, 21, 161, 178, 180, 254, 257, 420, 422.
Vigan (*De*), II, 22[61].
Vigo, II, 329, 365, 367.
Villamayor (M. de), II, 238.
Villardeau, I, 447.
Villars (Maréchal de France), I, lxxiv, 23, 50, 99, 108, 125, 149, 209, 262, 446; II, 15, 52-55, 58, 82, 89, 172-177, 205, 221, 259, 269, 306, 444, 473, 500; III, 77, 121, 215, 245, 265, 275, 302, 306, 321, 408.
Villars (Duchesse de, Femme du précédent), II, 518.
Villars (Abbesse de Chelles, sœur du maréchal), II, 213.
Villars-Brancas, II, 399.
Ville, I, lxxxii.
Villefore, I, lxxviii[287].
Villeglé (De), II, 342, 362.
Villeguerin (Avocat-général à Rennes), II, 340.
Villeroy (Maréchal de France, Gouverneur du Roi), I, 2, 31, 37, 39, 41, 42, 48, 52, 55, 56, 63, 65, 72, 74, 82, 108, 109, 113, 114, 119, 133, 136, 137, 145[84], 150, 152, 218, 223, 262, 436, 480, 496, 507, 519, 522; II, 10, 15, 47, 88, 107, 136, 162, 163, 168, 169, 172-175, 177, 187, 216, 234, 245, 269, 286, 445, 473, 488, 491, 493-495, 499, 500, 505, 506; III, 62, 71, 74, 195, 196, 213-218, 220, 62, 71221, 243, 267, 269, 270, 274, 275, 282, 292, 319, 321, 372, 408, 412, 427.
Villeroy (Duc de, Fils du précédent), I, 135, 137, 138; II, 260; III, 282, 303,

Villers-Cotterets, I, 214; III, 298, 299, 307-308.
Villes, I, XVII.
Villiers (M. de), III, 391[48].
Vincennes, I, 71, 84, 98, 133, 134, 136, 137, 140, 162; II, 95, 273, 485; III, 273, 317.
Vintimille (Archevêque d'Aix), III, 419.
Virgile, III, 384.
« Visa », I, 196; II, 479; III, 263, 401-402, 441.
Visitandines, II, 473.
Vittement (I.), II, 497, 505.
Vittoria, II, 328.
Vivant (Ecclésiastique), III, 269.
Vivarais, III, 337, 362.
Vivienne (Rue), II, 392, 396, 401, 449, 453, 455, 458.
Vogüé (M. de), I, LXXV.
Voghera, II, 310.
Voisin (La), III, 356.
Voltaire, I, XI, XLVI[143], LXXVII, 312, 324, 328, 427[28]; II, 69, 216-218, 481, 496; III, 357, 370, 380, 381-384, 388, 395.
Voysin (Chevalier), I, 5, 14, 41, 43, 48, 55, 62, 66, 68, 78, 79, 82, 89, 107[68], 108, 113[74], 137, 140, 147[94], 150, 152, 158; II, 29.
Vuitry (A.), II, 99.

W

Wackerbarth (Général), III, 57.
Walef (Baron de), II, 252, 253.
Wallon (H.), I, LVIII[215].
Walpole (Horace), I, 25, 248, 249, 271, 272, 275, 276, 278, 279, 280, 288, 289, 292, 293, 342, 343, 356, 358, 371, 380, 387, 391, 393-394, 395, 398, 399, 400, 402, 403; III, 433.
Walpole (Robert), I, 24, 247, 335, 426, 449; II, 240, 285.
Watteau, III, 374-375.
Weber (O.), I, LXXVI[278], LXXXIV.
Weiss, I, 205[92].
Westminster (Traité de), I, 239, 240, 289, 393, 407, 456, 457.
Whigs, I, 246, 247, 251, 271, 276, 288, 324, 376-377, 388, 393, 403, 407, 413, 417, 426.
Wiesener (L.), I, LXXXIV, 20[76], 31[115], 328.
Wiggishoff (S. C.), II, 519[57].
Windischgraetz (M. de, Plenipotentiaire à Cambrai), III, 249, 250, 256.
Winslow (Anatomiste), III, 379.
Wismar, I, 364; III, 37.
Witworth, I, 507; III, 29, 32, 59; III, 252.
Wolfenbüttel, I, 44.
Wolkra (M. de), I, 393.

X

Ximenès (Cardinal), I, 452.

Z

Zélandais, I, 400, 411.
Zotof, I, 431.

TABLE DES CHAPITRES

TOME PREMIER

INTRODUCTION.

I. Que la Royauté s'était affranchie de tout contrôle...... I
II. Que la tradition libérale survécut à la liberté...... XIX
III. Que le despotisme laissa la France épuisée............ XLVII
IV. Du dessein de ce livre............................ LXVI

CHAPITRE Ier. — *Le Testament du Roi* (Février 1712-Août 1715) .. 1

Le Roi, 1 ; Le Dauphin, 3 ; Mort du duc de Berry, 3 ; Inaptitude du roi d'Espagne, 4 ; Les bâtards légitimés habilités à la succession, 4 ; La tradition constante, 5 ; Déclaration de l'habilité des bâtards, 5 ; Solitude morale du Roi, 7 ; Le duc du Maine, 7 ; Le roi d'Espagne, 8 ; Le duc d'Orléans, 9 ; Cabale formée contre lui, 10 ; Projet de lui enlever la Régence, 13 ; Remise du testament par le Roi, 15 ; Dispositions du testament, 16 ; Peu d'illusions que conserve le Roi à cet égard, 16 ; Dépôt du testament, 17 ; La santé du Roi, 18 ; Prétentions de Philippe V à la régence, 18 ; Peu encouragées par la cabale des princes, 19 ; Premiers rapports de Georges Ier avec le duc d'Orléans, 20 ; L'envoyé de Georges Ier, 21 ; Politique française de 1713 à 1715 ; Politique anglaise de 1714 à 1715 ; Instructions secrètes de lord Stair, 25 ; Il s'abouche avec le parti du duc d'Orléans, comment composé, 26 ; Procédés blessants de lord Stair, 27 ; Il parie la mort du Roi pour le mois de septembre, 28 ; Poursuit son intrigue avec le duc d'Orléans, 29 ; Offres du roi d'Angleterre, 31 ; Première apparition de Dubois, 32.

CHAPITRE II. — *La dernière maladie du Roi* (10 août-24 août 1715). 33

Du dernier spectacle que donna le Roi, 33 ; Affaiblissement de la santé du Roi, 34 ; Son régime, 34 ; Le 9 août, 35 ; La journée du 10, 35 ; Retour à Versailles, 36 ; La journée du 11, 36 ; Journée du 12, 37 ; La nuit du 12 au 13, 38 ; Journée du mardi 13, 39 ; Journée du mercredi 14, 40 ; Mécanique de l'appartement du Roi pendant sa dernière maladie, 41 ; Intrigues et projets du duc d'Orléans, 42 ; Journée du jeudi 15, 43 ; Journée du vendredi 16, 44 ; Journée du samedi 17, 45 ; Journée du dimanche 18, 45 ; Journée du lundi 19, 46 ; La gangrène devient visible, 46 ; Journée du mardi 20, 46 ; Journée du mercredi 21, 47 ; Journée du jeudi 22, 48 ; Rivalité du duc du Maine, 49 ; Entretien du Roi avec le maréchal de Villars, 50 ; Journée du vendredi 23, 51 ; Lettre du Roi à son arrière-petits-fils, 52 ; Après-dîner et soirée, 53 ; Intrigues du duc d'Orléans et de son entourage, 54 ; L'affaire du bonnet, 55 ; Achat de consciences, 55 ; Journée du samedi 24, 56 ; Le Roi apprend qu'il a la gangrène et se confesse, 56.

CHAPITRE III. — *La mort du Roi* (25 août-1er septembre 1715) .. 59

Journée du dimanche 25 août, 59 ; Aubades, 61 ; Dîner, 61 ; Le Roi a le délire, 62 ; Il reçoit le viatique, 63 ; Le Roi écrit son deuxième codicille, 65 ;

Parle à Villeroy, 65 ; et au duc d'Orléans, 66 ; Autres entrevues, 67 ; Le chancelier livre le codicille, 68 ; Nuit du 25 au 26 août, 69 ; Journée du lundi 26 août, 69 ; Adieux au Dauphin, 69 ; Recommandation aux princes, 71 ; Apostrophe aux cardinaux, 72 ; Adieux aux courtisans, 72 ; aux officiers, 73 ; au maréchal de Villeroy, 74 ; à Mme de Maintenon, 74 ; aux princesses du sang, 75 ; au curé de la paroisse, 77 ; Lettre et conditions posées au cardinal de Noailles, 77 ; Destruction de papiers, 80 ; Intrigues du duc d'Orléans, 81 ; Il apprend le contenu du testament, 82 ; Journée du mardi 27 ; Destruction de papiers, 84 ; Journée du mercredi 28, 86 ; L'empirique de Marseille, 87 ; Départ de Mme de Maintenon, 89 ; Journée du jeudi 29, 90 ; Retour de Mme de Maintenon, 91 ; Journée du vendredi 30, 92 ; Départ de Mme de Maintenon, 93 ; Journée du 31, 94 ; Recommandation de l'âme, 94 ; Agonie et mort, 95.

CHAPITRE IV. — *La Cassation du testament* (2 septembre 1715) .. 97

Derniers soins rendus au Roi, 97 ; Hommages au nouveau Roi, 98 ; Exposition du cadavre, 99 ; Prévisions du duc d'Orléans, 99 ; Décisions des ducs et pairs, 101 ; Déploiement de forces militaires, 101 ; Débuts de la séance du Parlement, 102 ; Arrivée des princes, 103 ; Incident des ducs, 104 ; Discours du duc d'Orléans, 104 ; L'avocat-général opine, 106 ; Testament du Roi, 107 ; Codicilles, 113 ; La Régence est déférée au duc d'Orléans, 114 ; Proclamation du Régent, 115 ; Discours de ce prince, 116 ; Paroles du duc du Maine, 117 ; Conclusions en faveur de M. le Duc, 117 ; Le Régent attaque les codicilles, 118 ; Altercation entre le Régent et le duc du Maine, 119 ; Retour du Régent au Palais, 121 ; Conclusions des gens du Roi, 122 ; Arrêt rendu par acclamation, 123 ; La protestation des ducs se renouvelle, 124 ; Fin de la séance et de la journée, 126.

CHAPITRE V. — *La création des Conseils* (3-15 septembre 1715) .. 127

Satires contre le feu Roi, 127 ; L'opinion impatiente de changements, 128 ; La question religieuse et la question de l'alliance, 129 ; Premiers bruits de réformes, 130 ; Lit de justice retardé, 131 ; Transfert du Roi à Vincennes, 133 ; Accueil des Parisiens, 134 ; Funérailles de Louis XIV, 134 ; Lit de justice du 12 septembre, 136 ; Idolâtrie du petit Roi, 138 ; Politique religieuse du Régent, 139 ; Création des Conseils, 140 ; Par qui imaginés et recommandés, 141 ; Leur institution, 142 ; Mécanisme des Conseils, 144 ; Suppression des secrétaires d'État, 144 ; Attributions des Conseils, 145 ; Crozat fait les fonds nécessaires, 147 ; Leur composition : Conscience, 147 ; Affaires étrangères, 149 ; Guerre, 149 ; Marine, 149 ; Dedans du royaume, 149 ; Finances, 150 ; Le Conseil de Régence, 150 ; Émoluments, 151 ; Rivalités, 152 ; Le duc de Saint-Simon, 153 ; Le duc de Noailles, 155.

CHAPITRE VI. — *L'opposition à la bulle « Unigenitus »* (2 sept. 1715-12 nov. 1716) 157

Revirement de la politique religieuse, 157 ; La bulle *Unigenitus*. Comment reçue, 158 ; et publiée ? 158 ; L'Instruction pastorale, 159 ; Les évêques opposants disgrâciés, 160 ; La bulle reçue par le Parlement et la Faculté de théologie, 160 ; Revirement des débuts de la Régence, 161 ; Haine contre les Jésuites, 162 ; Travaux de l'Assemblée du clergé, 163 ; Le sermon du P. de la Motte, 163 ; Rigueurs contre les Jésuites, 164 ; Rétractation de la Faculté de théologie, 165 ; Dispute générale, 166 ; Méthodes d'apaisement : le silence, 167 ; l'envoi de négociateurs, 167 ; Mandements épiscopaux, 168 ; Libelles, 169 ;

Brefs et bulles, 169; Lettre ostensible du Régent au cardinal de la Tremouille, 171; Accueil fait par le pape, 172; Congrégation cardinalice, 173; Bruits d'accommodement, 174; Mesure spirituelle contre les Jésuites, 174; Dispositions du Sacré-Collège, 175; Lassitude en France, 176; Nouvelles mesures contre les Jésuites, 176.

CHAPITRE VII. — *L'administration des finances* (1715-1718) .. 179

Nicolas Desmaretz disgracié, 179; Son administration, 180; Situation des finances à la mort de Louis XIV, 181; Efforts pour y porter remède, 183; Recours aux vieux moyens, 183; Répudiations de rentes, 184; Réduction de capital, 185; Révision des contrats et pensions et suppression d'offices, 185; Exécutions illusoires, 186; Théorie de la banqueroute, 187; Impôts directs, 188; La taille personnelle, 189; La taille réelle, 190; La capitation, 192; Le dixième, 192; Impôts indirects: la gabelle, 193; les aides, 194; les octrois, 195; les douanes, 195; L'édit du *Visa*, 196; Altérations des monnaies, 197; Réformes dans la comptabilité, 200; Économies, 201; et murmures, 201; Projet de taille tarifée, 203; Son échec, 204; Essai de dîme royale, 205.

CHAPITRE VIII. — *Le premier hiver de la Régence* (Septembre 1715-mai 1716) 207

Le prélude de la Régence, 207; Prodigalités, 208; Plaisirs. Bals de l'Opéra, 210; Drames et misères, 211; Chômage, gages non payés, 212; Orgies, 213; Sacrilège public du Régent, 214; Madame, mère du Régent, son caractère, sa correspondance, 215; Sa famille, 216; Enfants légitimés et bâtards, 217; La duchesse de Berry, 217; Son orgueil, 218; Son amant, M. de Riom, 219; Ses retraites pénitentes, 220; Ses amours avec son père, 221; L'ivresse dans la famille royale, 222; La vie d'affaires et de plaisirs du Régent, 222; Mécontentement de l'opinion publique, 225.

CHAPITRE IX. — *Rivalité du Régent et de Philippe V* (Septembre 1715-juillet 1716) 227

Louis XIV procure la réconciliation du roi d'Espagne et du duc d'Orléans, 227; Philippe V se dispose à venir en France, 228; Nature de la rivalité persistante entre le roi d'Espagne et le duc d'Orléans, 229; Les renonciations de Philippe V, 229; Il tombe sous l'influence de la Reine, 230; et d'Alberoni, 231; Condescendance du Régent, 232; Attitude de Philippe V, 233; Asservissement et claustration de Philippe V et d'Élisabeth, 235; Ascendant d'Alberoni, 236; Il repousse les avances du Régent, 236; et négocie avec l'Angleterre, 237; Alberoni joué par les Anglais, 238; Colère de Philippe V, 239; Renvoi du cardinal del Judice, 239; Mission de Louville, 240; Son chiffre, 240; Ses instructions, 241; Il est renvoyé en France, 242.

CHAPITRE X. — *Esquisse d'une alliance anglaise* (Septembre 1715-février 1716) 245

Le Régent forcé de se tourner vers l'Angleterre, 245; Sympathies jacobites en France, 245; Situation de Georges Ier, 246; Triomphe du parti tory, 247; Défiance et haine persistantes à l'égard de la France, 247; Violente réaction en Angleterre, 249; Lord Stair, 249; Projets de descente du Prétendant, 249; Moyens dont il dispose, 250; Hésitations du Régent, 251; Avertissement de Stanhope, 252; Exigences de Stair, 252; auxquelles s'associe l'ambassadeur des Provinces-Unies, 254; Proposition d'une garantie réciproque, 254; Les affidés de lord Stair, 255; Insistance pour la conclusion du traité, 256; Mécon-

tentement de Stanhope, 256; Le Régent veut ménager tout le monde, 257; Fuite du Prétendant, 258; Stair place sur sa route le colonel Douglas, 259; Le guet-apens de Nonancourt, 260; Arrivée du Prétendant, 261; Il échappe aux assassins, 261; Stair réclame ses complices, 262; L'opinion publique l'accuse, 262; Désastre des Jacobites, 263; Dépit du cabinet anglais, 263; Fin de l'équipée du Prétendant, 264; Revanche de lord Stair, 265; Le projet d'alliance se soutient, 266; Projet de démembrement de lord Stair, 266.

CHAPITRE XI. — *La politique française en Hollande* (Septembre 1715-Juillet 1716) 269

Rapide exaltation de la Hollande, 269; et fléchissement qui en résulte, 270; Elle reprend son rang véritable en Europe, 271; Altération des mœurs, 271; Vénalité, 271; Compétitions, 272; Les particuliers riches dans l'État ruiné, 272; et asservi à l'Angleterre, 273; Instructions données à notre ambassadeur, 273; Politique de l'empereur Charles VI, 274; Dissentiment entre lui et les États de Hollande, 275; M. de Châteauneuf exploite le pacifisme hollandais, 275; Le Cabinet anglais en prend de l'inquiétude, 276; Humeur des whigs, 276; Adresse insinuante de Châteauneuf, 277; But qu'il poursuit, 278; Il fait échec à Walpole, 278; et entreprend d'ébranler Stair, 279; La question d'alliance française se trouve posée, 279; L'Angleterre réclame l'expulsion du Prétendant, 281; Mémoire de lord Stair, 282; Accueil du Régent, 282; Réponse au mémoire, 283; Audience et apologie de lord Stair, 283; Nouvelles exigences de Stanhope, 284; Les *trois points*, 286; Hypocrisie du cabinet de Londres, 287; Proposition de M. de Châteauneuf, 288; Traité de Westminster, 289; Guerre de Pamphlets, 289; Georges Ier transporte la négociation en Hollande, 290; Mécontentement de lord Stair, 291; Départ de Georges Ier pour le Hanovre, 293.

CHAPITRE XII. — *La Chambre de Justice* (14 mars 1716-20 mars 1717) 295

Symptômes alarmants pour les financiers, 295; Vérification des billets, 297; L'édit du 14 mars, 299; Bourvalais, 301; Autres traitants, 302; Méthodes de la Chambre de Justice, 303; elle frappe les petits, épargne les autres, 304; L'opinion publique commence à se ressaisir, 304; Mécontentement et corruption, 305; Démêlés de la Chambre avec d'Argenson, 306; Les rôles de taxation, 308; Les « taxés », 308; Les scènes de pilori, 309; Suppression de la Chambre, 311.

CHAPITRE XIII. — *La carrière de l'abbé Dubois* (6 septembre 1656-1er juillet 1716) 315

La carrière de l'abbé Dubois, 315; Enfance et jeunesse, 316; Dubois attaché au duc de Chartres, 317; Il succède à M. de Saint-Laurent, 318; Tolère et favorise les vices de son élève, 318; Le plan d'éducation, 319; n'est rempli qu'en partie, 320; L'incrédulité, 320; La perversité, 321; L'avidité, 322; La fourberie, 323; Son premier voyage en Angleterre, 323; Il est rappelé en France précipitamment, 324; Ce qu'il rapporte de son voyage, 325; Années d'incertitude, 326; Tares physiques et morales, 327; Son langage et son style, 328; Ses apologistes, 328; Son génie politique, 329; L'abbé est nommé conseiller d'État, 330; Cabale imaginée par Saint-Simon, 330; Première lettre de Dubois à Stanhope, 331; Réponse de Stanhope, 332; Deuxième lettre de Dubois, 333; Avances de Dubois et situation de l'Angleterre, 334; Langage de lord Stanhope, 334; Diversion faite par l'Empereur, 335; Hostilité à l'égard de l'alliance ; en France, 336; en Angleterre, 337; La mission de Dubois, 338.

CHAPITRE XIV. — *Le voyage de l'abbé Dubois à la Haye* (Juillet 1716) 341

Dubois arrive à La Haye, 341 ; Il fait épier l'arrivée de Georges 1er, 342 ; Son billet à Stanhope, 343 ; Leur première entrevue, 343 ; La discussion commence, 346 ; Impressions de Dubois et de Stanhope, 348 ; Deuxième entretien, 349 ; Impressions de Stanhope, 350 ; Conférence le 22, 350 ; Lettre du Régent à Stanhope, 351 ; Entretien de Dubois et de Stanhope, 351 ; Lettre à lord Townshend, 353 ; Conséquence de la politique nouvelle, 353 ; Opinion du cabinet anglais, 354 ; Opinion de lord Stanhope, 355 ; Craintes inspirées par M. de Châteauneuf, 355 ; Dubois fait adopter sa politique, 357 ; Les instructions, 358 ; Dubois annonce son arrivée à Stanhope, 359 ; Départ et voyage, 360 ; Arrivée à Hanovre, 360.

CHAPITRE XV. — *L'abbé Dubois à Hanovre* (10 août-11 octobre 1716) 363

Disposition des Anglais, 363 ; Soucis de l'électeur de Hanovre, 364 ; La question de Mardyck, 364 ; Intransigeance de Stanhope et souplesse de Dubois, 365 ; Dépêche de Stanhope à Methuen, 367 ; Fatigue de Dubois, 368 ; Georges 1er accorde la mention du traité d'Utrecht, 368 ; Lettre de Dubois au Régent, 25 août, 369 ; Signature de la convention, 370 ; Tentative pour évincer la France de la Hollande, 371 ; Légers remords de Dubois, 372 ; Stratagème de Dubois pour faire parler Stanhope, 373 ; Impatience de Dubois, 373 ; Il tente Stanhope par un pot-de-vin, 374 ; Pression du cabinet anglais, 375 ; Revanche de d'Huxelles, 375 ; Instructions à M. d'Iberville, 376 ; Opposition qu'il rencontre, 377 ; Tactique de M. d'Iberville, 377 ; Impatience de Dubois, 378 ; Opposition qu'il rencontre, 379 ; chez Châteauneuf, 380 ; au Palais-Royal, 381 ; de la part de d'Huxelles, 381 ; et du duc de Noailles, 382 ; Association avec Canillac, 382 ; Capitulation de M. d'Ibervile, 383 ; Triomphe du cabinet anglais, 383 ; Soucis persistants de Georges 1er, 384 ; Il semble prêt à recourir aux armes, 384 ; Infâme calomnie de Dubois contre d'Iberville, 386 ; Signature de la Convention, 387 ; Son but, 388.

CHAPITRE XVI. — *La Triple-Alliance* (16 octobre 1716-25 février 1717) 391

Diplomatie personnelle, 391 ; Hostilité au projet d'alliance, 391 ; Résistance de H. Walpole et de lord Cadogan, 394 ; Intervention de d'Huxelles, 395 ; Lettres de Dubois, le 26 octobre, à d'Huxelles, 396 ; à Nocé, 397 ; au Régent, 397 ; à Saint-Simon, 398 ; L'abbé sollicite un délai, 398 ; Stanhope de même, 399 ; Ouverture de sconférences entre Français et Hollandais, 400 ; Insuffisance des pleins pouvoirs, 400 ; Mécontentement de Georges 1er, 401 ; Justification de lord Townshend, 402 ; Suites des conférences avec les Hollandais, 403 ; Pouvoirs définitifs de lord Cadogan, 404 ; Signatures, 404 ; La démolition de Mardyck, 404 ; Le protocole du traité, 405 ; Le titre de « Roi de France », 405 ; Négociation de Hollande, 406 ; Dubois prêt aux concessions, 407 ; Il pense berner les Hollandais, 408 ; et se fait jouer par eux, 409 ; Ultimatum de d'Huxelles, 410 ; Inquiétude et soumission des États, 410 ; Joie triomphante de Dubois, 411 ; Opinion publique en France, 412 ; en Angleterre, 412 ; en Hollande, 413 ; Le traité de la Triple-Alliance, 413 ; Article 1er, 413 ; Article II, 413 ; Articles III, IV, V, 414 ; Articles VI, VII, VIII, 415 ; Dubois fait ses adieux au roi Georges, 415 ; Prend congé des États, 416 ; Rectifications, 416 ; Artisans et bénéficiaires du traité, 416 ; Dubois récompensé, 418.

CHAPITRE XVII. — *Le Tsar Pierre Ier et le Régent* (13 janvier-15 août 1717) 421

Ambition de Dubois, 421 ; Il s'appuie sur l'Angleterre, 421 ; Projets suédo-jacobites, 422 ; Incident de la lettre de Gyllemberg, 424 ; Dubois organise sa diplomatie, 425 ; Ambition de l'Angleterre vers la Baltique, 426 ; Desseins de Charles XII, 426 ; Voyage de Pierre en Occident, 427 ; Hésitations sur l'alliance, 428 ; Avances faites à Châteauneuf, 429 ; L'intérêt national, 430 ; Les vues de Pierre Ier, 431 ; servies par la Prusse et contre-carrées par Dubois, 431 ; Rumeurs de voyage du Tsar à Paris, 432 ; Voyage de Dunkerque à Paris, 433 ; Entrée du Tsar à Paris 435 ; Entrevues officielles, 436 ; Les occupations du Tsar à Paris, 436 ; Inquiétudes que donne son séjour aux Cours étrangères, 439 ; Il insiste pour nouer l'alliance, 440 ; Ses considérations, 440 ; Instructions données au maréchal de Tessé, 441 ; Intervention de lord Stair, 442 ; Dubois livre le secret à l'Angleterre, 443 ; Le Régent s'efforce de dissoudre la ligue du Nord, 443 ; Fin du séjour, 444 ; et départ du Tsar, 446 ; Le traité d'Amsterdam, 446.

CHAPITRE XVIII. — *L'œuvre d'Alberoni* (Juillet 1716-Juillet 1717) 449

La Triple-Alliance pacifique, 449 ; L'Empereur intéressé, 450 ; Alberoni, 450 ; Les réformes d'Alberoni, 453 ; Il se tourne vers l'Angleterre, 455 ; Relèvement de l'Espagne, 456 ; Avances réitérées à l'Angleterre, 457 ; Désir de revanche à Madrid, 458 ; Les vues d'Alberoni sur l'Italie, 458 ; Les vues des Parmesans, 459 ; Menées pour renverser Alberoni, 460 ; Les véritables adversaires, 461 ; Le plan qui lui est opposé, 462 ; La *combinazione* pontificale, 463 ; Inquiétude des Farnèse, 463 ; Dispositions à Vienne, 464 ; à Madrid, 465 ; à Paris, 465 ; L'arrestation de Molinès, 466 ; Lettre d'Alberoni au duc de Popoli, 467 ; Alberoni et le duc de Parme prêts à la guerre, 468 ; Impatience des Farnèse, 469 ; La guerre, 470.

CHAPITRE XIX. — *Les Politiques rivales* (22 juillet-31 décembre 1717) 471

Incertitude sur le but de la flotte espagnole, 471 ; Épouvante des princes italiens, 472 ; Alberoni sème l'alarme, 473 ; Georges Ier sème l'argent, 473 ; L'Empereur disposé à écouter et à négocier, 474 ; Projet de rapprochement des Bourbons de France et d'Espagne, 475 ; Le duc de Savoie y serait associé, 476 ; Alberoni caresse le Régent, 477 ; et bouscule les Anglais, 477 ; Maladie de Philippe V, 478 ; Desseins du Régent sur l'Espagne, 479 ; La politique la « vieille Cour » va l'emporter, 480 ; Les origines de l'idée d'une conférence, 480 ; Dubois y est destiné, 481 ; Situation analogue à celle de 1716, 482 ; Instructions données à Dubois, 483 ; Paix de dupes entre d'Huxelles et Dubois, 483 ; qui continuent à se contre-carrer, 485 ; Départ de Dubois pour Londres, 486 ; Incident de voyage, 486 ; Installation à Londres. Réception à la Cour, 487 ; Ressorts et adresses de l'abbé, 488 ; Accord de Dubois et de Stanhope, 491 ; Les alliés de Dubois, 492 ; Le personnage de Pendtenriedter, 492 ; Triomphe imminent du parti de la « vieille Cour », 492 ; La lettre du 11 novembre au Régent, 493 ; Conseils à Paris, 496 ; Dubois revient à Paris, 497 ; Le Régent revenu à l'alliance anglaise, 497 ; Dubois rentre à Londres, 498.

CHAPITRE XX. — *Fluctuations du Régent* (31 décembre 1717- 18 juin 1718) 499

Conseil privé à Vienne, 499 ; Dispositions du Régent, 499 ; Restitution de

Gibraltar, 500; Réflexions d'Alberoni, 501; Le projet définitif de Stanhope, 502; Mission de Schaub à Paris, 502; Discussions, 503; Accord sur tous les points, 504; Les projets personnels de Dubois, 505; Schaub part pour Vienne, 508; Le prince Eugène, 508; Victor-Amédée, 508; Acquiescement de l'Empereur, 509; Mission de Nancré en Espagne, 510; Il se lie à Alberoni, 511; et trompe Dubois, 513; Les signataires de la Quadruple-Alliance remplis de satisfaction et de confiance, 513; Le mécontentement italien, 514; Les démarches tentées, 515; La volonté de faire la guerre, 516; Alberoni et l'Angleterre, 516; Sa confiance dans les Jacobites, 517; Retour offensif de la « vieille Cour », 518; Désaveu de la diplomatie secrète, 520; Découragement de Dubois, 520; Ses projets d'avenir, 521. Retour à Paris de Schaub, 522; Triomphe de la « vieille Cour », 523.

TOME DEUXIÈME

CHAPITRE XXI. — *La Quadruple-Alliance* (19 juin-2 août 1718) 1

Dubois mis en quarantaine, 1; Manœuvre de d'Huxelles, 1; Schaub quitte Paris, 2; Convention nouvelle, 3; Voyage de Stanhope à Paris, 4; Réception par le Régent, 5; Entretien privé, 6; Objection du Régent, 6; Conférence et accord, 7; Activité d'Alberoni, 7; Dérobade de d'Huxelles, 8; Reour offensif des Anglais, 9; Sommation à D'Huxelles, 10; qui se soumet, 10; Le lendemain il refuse, 11; Embarras du Régent, 12; Recours au Conseil de Régence, 13; Préparatifs, 14; Séance du 17 juillet, 14; Signatures, 16; Signatures à Londres, 17; Traité entre l'Empereur et le roi d'Espagne, 17; Traité entre l'Empereur et Victor-Amédée, 18; Traité de la Quadruple-Alliance, 19; Les articles secrets, 19; Le protocole, 21; Utilité du traité, 21; L'opinion publique, 21; Gratifications, 22; Prévisions et retour de Dubois, 23.

CHAPITRE XXII. — *L'appel au concile général* (20 novembre 1716-8 septembre 1718) 25

L'appel, 25; Refus du bref, 25; Lettres violentes pour et contre la bulle, 26; Le cardinal de Noailles mollit, 27; Conférnces au Palais-Royal, 27; Engagement secret des appelants, 28; Inutilité des conférences, 28; Mort du chancelier Voysin, 29; Daguesseau reçoit les sceaux, 30; Satisfaction Publique, 30; Fin des conférences, 31; Appel des évêques, 31; Adhésion de la Faculté, 32; Le Régent averti, 33; Mesures de rigueur contre les appelants, 33; Adhésions nombreuses, 34; Opinions contradictoires, 35; L'exploit de l'huissier Le Grand, 36; Appel du cardinal de Noailles, 36; Nombreuses adhésions, 37; Allées et venues, 38; Réponse du cardinal de Noailles, 38; Humeur du pape, 39; Nouveaux projets, 39; et violences, 40; Déclaration de silence forcé, 41; Intrigue clandestine de Lafitau, 41; L'appel de Noailles publié furtivement, 42; L'opinion publique, 43; Les libelles, 44; Les vues du duc de Saint-Simon, 45; L'affaire des bulles, 45; Disgrâce de Daguesseau, 47; Le décret du 19 février 48; La lettre du 8 septembre, 48; L'appel du cardinal, 49; et l'adhésion du Chapitre, 49.

CHAPITRE XXIII. — *La décadence des Conseils* (Fin août 1718) .. 51

Disputes dans les Conseils, 51 ; Prétentions des conseillers d'État, 52 ; Décadence des Conseils, 53 ; Invasion de personnages étrangers, 54 ; Sévérité de l'opinion publique, 55 ; L'œuvre du Conseil des finances, 55 L'œuvre du Conseil de marine, 58 ; L'œuvre du Conseil de la guerre, 60 ; L'œuvre du Conseil des affaires étrangères, 63 ; Le Conseil des Affaires Étrangères condamné à disparaître, 65 ; Projet de Dubois, 65 ; Il se destine la succession, 66 ; Intervention de l'abbé de Saint-Pierre, 67 ; Apparition du *Discours sur la Polysynodie*, 68 ; L'abbé de Saint-Pierre est exclu de l'Académie, 71 ; Chavigny poursuit ses intrigues, 71 ; Dubois recourt aux étrangers, 72 ; Ruse de d'Huxelles, 73 ; Alertes de Dubois, 73 ; Intervention de Stanhope, 74 ; D'Huxelles reste en place, 75 ; Arrivée de Dubois à Paris, ses arguments, 76 ; Gravité de la situation intérieure, 77 ; Manœuvre de Stair, 77.

CHAPITRE XXIV. — *Les Princes, les Ducs, le Parlement* (Sept. 1715-Sept. 1717) 79

Le Parlement publie des remontrances, 79 ; Existence d'une « affaire du bonnet », 80 ; Ce qui en était jusqu'à la mort de Louis XIV, 81 ; Les ducs préparent leur revanche, 82 ; Ils échouent à la séance du 2 septembre, 83 ; M. de Mesme, 83 ; M. de Novion, 84 ; L'arrêt du 2 septembre, 84 ; Polémiques, 84 ; Premières opérations, 85 ; Le *Mémoire contre les Ducs et Pairs*, 87 ; Réplique des ducs, 89 ; L'opinion s'en mêle, 90 ; L'affaire du bonnet semble finie, 90 ; Elle s'envenime par la question des légitimés, 91 ; Mémoire des trois Condé contre les légitimés, 91 ; La duchesse du Maine jette la noblesse dans le conflit, 92 ; Requête des pairs contre les légitimés, 93 ; Mémoire de la noblesse, 94 ; Tenacité de M. le Duc, 94 ; Requête des légitimés, 95 ; Édit du 6 juillet, 96 ; Effervescence du Parlement, 97.

CHAPITRE XXV. — *Le système de Law* (Octobre 1715-décembre 1717) 99

Débuts et théories de John Law, 99 ; Réhabilitation du papier-monnaie, 100 ; Law entretient et séduit le Régent, 101 ; Le commerce 101 ; et le crédit, 102 ; la Compagnie coloniale, 103 ; Le Régent est acquis à la banque, 103 ; Mise en discussion, 104 ; Procès-verbal de la séance du 24 octobre, 104 ; Opinion motivée de Saint-Simon, 107 ; La banque est approuvée, 108 ; Lettres patentes du 2 mai 1716, 108 ; Hésitation de l'esprit public, 109 ; Premières opérations de la banque, 111 ; Engouement et impatience du Régent, 111 ; Arrêt du 10 avril 1717, 112 ; Opposition dans certaines provinces, 113 ; Pressentiments, 114 ; Périls d'une convocation des États-Généraux, 115 ; Les projets de Noailles et le Comité, 116 ; L'édit porté au Parlement, 28 août, 117 ; Remontrances, elles obtiennent satisfaction, 118 ; La banque résiste, 120 ; L'affaire du Mississipi, 120 ; Les Compagnies de commerce et la Louisiane, 121 ; La *Compagnie d'Occident*, 125.

CHAPITRE XXVI. — *Opposition et remontrances du Parlement* (6 janv.-25 août 1718) 129

Remontrances du 26 janvier, 129 ; Effervescence de la noblesse bretonne, 130 ; États de Dinan, 131 ; Ils sont cassés, 132 ; *Mémoire* de la noblesse, 133 ; Remontrances des Bretons, 133 ; Remontrances du Parlement de Paris, 134 ; Accord entre Law, Dubois et Saint-Simon, 135 ; Entrevue de la Roquette, 136 ; L'opposition grandit, 136 ; Scène de Saint-Simon au Régent, 137 ; Rôle de d'Argenson, 138 ; Disgrâce du chancelier Daguesseau et du duc de Noailles, 139 ;

Sentiments du public, 141; Les triomphateurs du jour, 142; Le Parlement se tait, 143; Il est d'accord avec celui de Rennes, 144; Le traité de Lorraine, 146; Défiance qu'inspire Law, 147; Projet de réforme des monnaies, 147; Inconvénients et dangers de cette réforme, 148; Intervention du Parlement, 149; Représentations faites au Régent, 150; Arrêt du Parlement cassé par arrêt du Conseil, 152; Remontrances au Roi du 27 juin, 153; Itératives remontrances du 25 juillet, 154; Arrêt du 9 août, 155; Arrêt du 12 août, 155; Publié le 18, 157; Reveil des souvenirs du temps de la Fronde, 157; Le Régent se décide à l'action, 158; Law menacé, 159; Bruits d'un lit de justice, 159.

CHAPITRE XXVII. — *Le lit de Justice* (20-26 août 1718) 161

La fête du Roi, 161; Préludes du lit de Justice, 162; Journée du 20 août, 163; Entretien du Régent et de Saint-Simon, 163; Qui se rend au garde-meuble, 164; Dimanche 21 août, 165; Lundi 22, 166; Mercredi 24. Préparatifs, 166; 26 août. Une heure du matin, 168; Six heures : le Parlement averti, 168; Le garde des sceaux, 169; Arrivée et sortie des légitimés, 169; Disposition de la salle du Conseil, 171; Lecture du garde des sceaux, 171; Le Régent prend les avis, 172; L'affaire des légitimés, 173; Le comte de Toulouse, 174; La marche du Parlement, 175; Les membres du Conseil pris du besoin d'uriner, 176; Mise en marche du cortège, 177; Entrée dans la salle, 178; Dispositions de la salle, 179; Premier acte, 180; Second acte, 180; Troisième acte, 183; Quatrième acte, 185; Enregistrement, 185; Impressions, 186.

CHAPITRE XXVIII. — *La suppression des Conseils* (26 août- 24 septembre 1718) 189

Arrestation de magistrats, 189; Remontrances, 190; Négociations d'Alberoni, 191; La flotte espagnole et la flotte anglaise mettent à la voile, 192; Illusions d'Alberoni, 194; Confiance de Stanhope, 195; Conquête de la Sicile, 196; Voyage de lord Stanhope à Madrid, 197; Manœuvre de Stair pour compromettre le Régent, 199; La bataille de Passaro, 200; Sentiments qui l'accueillent, 201; Puissance du Régent, 202; La suppression des Conseils, 203.

CHAPITRE XXIX. — *L'Esprit de la Régence* (Juillet 1716 — Septembre 1718) 209

Nécessité d'un tableau adouci, 209; Scandales, 209; M. de Beauvais, 210; Une vocation princière, 211; Turpitudes de la famille royale, 213; Les *Mémoires* de Retz, 215; Débuts de Voltaire, 216; Haine des Jésuites, 218; Le théâtre, 219; La petite vérole, 219; L'incendie du Petit-Pont, 220; Le Jeu, 221; La société en province et dans les campagnes, 222.

CHAPITRE XXX. — *La guerre contre l'Espagne* (Septembre-Décembre 1718) 223

Organisation nouvelle, 223; Répartition, 224; Compensations, 225; Joie de Dubois, 225; Fourberie de la Cour d'Autriche, 227; Sa complaisance pour le roi d'Angleterre, 228; Soumission du roi de Sardaigne, 230; Accession de la Hollande, 230; Lettre du Régent sur l'Espagne, 231; Mesures furieuses d'Alberoni, 232; Calculs de l'Angleterre, 233; Réserve du Régent et de Dubois, 234; Effort tenté pour entraîner Philippe V, 236; Décision de Philippe V, 237; Départ de Nancré, 237; Déclaration aux négociants français, 238; Discours du trône de Georges Ier, 239; Insistance de lord Stair, 240; L'opinion

en France, 241 ; Atermoiements de Dubois, 242 ; Dépit de Stair, 243 ; Raisons de Dubois, 244 ; Violente conduite de Philippe V, 244 ; La guerre prochaine est inévitable, 245.

CHAPITRE XXXI. — *La Conspiration de Cellamare* (9 décembre 1718) 247

Le prince de Cellamare, 247 ; Conspirateur involontaire, 248 ; La duchesse du Maine, 249 ; Le comte de Laval, 250 ; L'aventurier Walef, 251 ; La demoiselle de Launay, 253 ; La duchesse s'abouche avec Cellamare, 253 ; Premiers mémoires, 254 ; Conspiration de grammairiens, 255 ; Alberoni et Bentivoglio, 255 ; Modération de Cellamare, 256 ; Deuxième entrevue à l'Arsenal, 256 ; Projets, 257 ; Rédactions, 258 ; Conspirateurs imaginaires, 259 ; Conspirateurs par desœuvrement, 259 ; Troisième phase de la conspiration, 261 ; Le copiste Buvat, 262 ; Dubois et le complot, 264 ; Premières arrestations, 264 ; Les pièces saisies, 265 ; Cellamare pris au piège, 266 ; Saisie de papiers, 267 ; Impression produite, 268 ; Arrestation des complices, 269 ; L'opinion publique, 270 ; Renvoi de Cellamare, 271 ; La guerre contre l'Espagne devient possible, 272 ; Insignifiance des complices, 273 ; Le pape et les jésuites mêlés à la conspiration, 274 ; Le Régent décide l'arrestation de M. et Mme du Maine, 275 ; Arrestation du duc du Maine, 276 ; et de la duchesse, 277 ; Le cri public, 278.

CHAPITRE XXXII. — *La déclaration de guerre* (Janvier-mars 1719) 283

Conséquence politique de la conspiration avortée 283 ; Déclaration de guerre à l'Espagne, 283 ; Mémoire de Torcy, 284 ; Lettres de lord Stair, 284 ; Conciliabule, 285 ; Le Conseil de Régence, 285 ; *Manifeste* de Fontenelle, 286 ; Proclamation publique, 287 ; L'opinion en France, 288 ; Déclaration de Philippe V, 289 ; Elle manque son but, 290 ; Lettre de Dubois à Stanhope, 291 ; Nécessité de renouer l'alliance, 291 ; Échecs diplomatiques d'Alberoni, 292 ; Préparatifs militaires, 294 ; Alberoni pressent le désastre, 295 ; Dubois subit la guerre et l'exploite, 295 ; Vanité de Stair, 296 ; Affaires de la ligue du Nord, 298 ; Suède, 298 ; Russie : Menace de conflit dans le Nord, 299 ; Embarras des ministres anglais, 300 ; Dubois leur sacrifie la Suède, 300 ; Rapprochement avec le Parlement, 302 ; Alberoni conduit l'Espagne au désastre, 303 ; Derniers et louches projets d'accommodement, 303.

CHAPITRE XXXIII. — *La campagne de* 1719 (Janvier-Novembre). 305

Rumeurs publiques sur la guerre, 305 ; Le maréchal de Berwick, 306 ; Le prince de Conti, 307 ; État-major et promotions, 308 ; Projets de Dubois et de Craggs, 308 ; Alberoni fait appel au Prétendant, 310 ; Expédition de Cadix, 310 ; Inquiétudes en Angleterre, 311 ; Dispersion de la flotte, 312 ; Transformation du sentiment national en France, 313 ; Trahison du duc de Richelieu, 314 ; Plan de guerre, 316 ; Destruction de Passage, 317 ; Illusions de Philippe V, 318 ; Manifeste de Louis XV, 319 ; Prise de Fontarabie, 320 ; Itinéraire de Philippe V, 321 ; Lettre au prince de Conti, 323 ; Projets de soulèvement en Espagne, 324 ; Prise de Saint-Sébastien, 325 ; Échecs répétés, 326 ; Les *Miquelets*, 327 ; Campagne de Catalogne, 328 ; Fin de la campagne, 329.

CHAPITRE XXXIV. — *La conspiration bretonne* (1719-1720) .. 331

Reprise des États, 331 ; Les exclus, 332 ; Les « droits d'entrée », 332 ; Le refus de la noblesse, 333 ; Alliance de la noblesse et du Parlement, 335 ; Abandon des droits d'entrée, 335 ; Rapports des Bretons avec la duchesse du

Maine, 337 ; Rapports avec Cellamare, 338 ; L'*Acte d'Union*, 338 ; Le marquis de Pontcallec, 340 ; L'assemblée de Lanvaux, 341 ; Les conjurés, 343 ; Prise d'armes de Questembert, 344 ; Mission de Mellac en Espagne, 345 ; Assemblée de Kerlein, 346 ; Préparatifs à Pontcallec, 347 ; et en Armorique, 347 ; La vie à Pontcallec , 348 ; Fuite des conspirateurs, 349 ; Le secours d'Espagne, 350 ; Soldats , 351 ; et pistoles, 352 ; M. de Mianne dirige les poursuites, 352 ; Arrestation de Pontcallec, 354 ; Autres arrestations, 355 ; La « Chambre royale », 356 ; Saisie des papiers de Talhouët, Interrogatoire, 357 ; Pontcallec, 358 ; Deuxième interrogatoire de Pontcallec, 359 ; Autres interrogatoires, 360 ; et dépositions, 361 ; Les inculpés, 362 ; La réalité du crime, 362 ; L'arrêt et l'exécution, 363.

CHAPITRE XXXV. — *L'Espagne adhère à la Quadruple-Alliance* (10 août 1719- 17 février 1720) 365

Alberoni et la révolte des Bretons, 365 ; Tentative auprès de Stanhope, 367 ; Décision des Provinces-Unies, 368 ; La mission Scotti, 369 ; Mauvais accueil de Dubois, 370 ; De lord Stair, 370 ; et du Régent, 371 ; Alberoni condamné à disparaître, 371 ; Lord Peterborough entreprend de ruiner Alberoni, 372 ; Le duc de Parme s'y prête, 373 ; Alberoni se défend, 374 ; L'intrigue soutenue par l'argent, 376 ; Cheminements de Scotti, 376 ; Dernière soirée, 377 ; Disgrâce, 377 ; Alberoni sort d'Espagne, 369 ; Son passage en France, 379 ; Ses entretiens avec M. de Marcieu, 380 ; Il quitte la France, 382 ; L'Espagne entre dans la Quadruple-Alliance, 382.

CHAPITRE XXXVI. — *L'apogée du Système* (4 déc. 1718-30 déc. 1719) 385

La Compagnie de l'*Anti-Système*, 385 ; La banque particulière devient Banque royale, 386 ; La Banque recourt à la force, 387 ; Prospérité naissante de la *Compagnie* 388 ; La *Compagnie d'Occident* devenue *Compagnie des Indes*, 388 ; Le déchaînement de l'agiotage, 389 ; L'apogée du Système, 390 ; Concession de la ferme générale à la *Compagnie des Indes*, 392 ; Hausse des actions, 393 ; Empressement des acheteurs, 394 ; Commerce de la rue Quincampoix, 395 ; Les folies de l'agiotage, 397 ; Prodigalités. Les achats de Law, 400 ; Renchérissement du coût de la vie, 401 ; Conversion de Law, 402 ; Hostilité de Stair à l'égard de Law, 403 ; Proscription de la monnaie métallique, 405 ; Assemblée générale du 30 décembre, 406.

CHAPITRE XXXVII. — *La colonisation de la Louisiane* (1717-1721). 409

Ressources modiques, 409 ; et réclame de la Compagnie d'Occident, 409 ; Misère de la Louisiane et nouvelle administration, 410 ; Échec de la réclame, 411 ; Les engagés se dérobent, 412 ; Emploi de la contrainte, 412 ; Recrutement, 413 ; La *Compagnie des Indes*, 414 ; Intervention de Law, 415 ; Regain de vogue, 416 ; Les enlèvements, 417 ; La « chaîne » du Mississipi, 418 ; Les mariages, 420 ; Fin des méthodes arbitraires, 420 ; Situation pitoyable de la Colonie, 421 ; Prise et perte du port de Pensacola, 422 ; Reprise de Pensacola, 424 ; Mesures administratives, 424 ; Misère croissante, 425.

CHAPITRE XXXVIII. — *La décadence du Système* (2 janv.-juillet 1718) 427

Law est nommé contrôleur général, 427 ; Rétablissement des pensions, 428 ; Law protège le commerce, 430 ; Entreprend des travaux publics, 431 ; Enthousiasme d'un contemporain, 432 ; Défiance du public, 432 ; Nouvelle émission,

433; Proscription du numéraire, 435; qu'on attire dans les caisses de la banque, 435; Confiscations, 436; Assemblée générale du 22 février, 437; Arrêt du 5 mars, 438; Ses dispositions, 439; Arrêt du 11 mars, 440; Proscription de l'or, 441; Fermeture de la rue Quincampoix, 442; Nouvelles émissions de billets, 443; L'arrêt du 21 mai réduit la valeur des billets, 443; L'arrêt du 27 retire celui du 21, 445; Il n'en suspend pas les effets, 446; Sentiment public, 447; Retour de Law, 447; La foule assiège la banque, 448; L'agiotage à la place Vendôme, 450; et à l'hôtel de Soissons, 451; Remboursement des billets en juillet, 451; L'édition du 17 juillet, 452.

CHAPITRE XXXIX. — *Les ruines du Système* (18 juillet-14 décembre 1720) 459

Précautions prises par la Cour, 459; Exil du Parlement, 460; Le séjour à Pontoise, 461; Menaces au Régent, 463; Arrêt du 15 août, 463; Arrêt du 15 septembre, 464; Ruine de toutes les classes, 466; Arrêt du 10 octobre, 467; Abolition de l'agiot, 468; Opinions sur le Système, à Paris, 469; à Angers et ailleurs, 471; Départ de Law, 473; Résultats du Système, 475; Les accapareurs poursuivis, 476; Nombre des victimes du Système, 477; Misère publique, 478; Démoralisation des citoyens, 478; Respect des engagements inconnus, 479; Détresse générale du royaume, 479; Le Système a retardé l'avènement du crédit, 480.

CHAPITRE XL. — *L'éducation de Louis XV.* (1715-1721) 483

Attention générale tournée vers Louis XV, 483; A cinq ans, 484; Soins de Mme de Ventadour, 485; Malices, 486; Distractions, 486; Promenades, jeux et compagnons, 487; Bouderies, 488; Espiègleries, 489; Le Roi « passe aux hommes », 15 février 1717, 491; Le maréchal de Villeroy, son gouverneur, 493; Première éducation, 496; Éducation morale, 498; Études et délassements, 499; Flagorneries, 500; Polissonneries et sournoiseries, 501; Morosité, 502; Récréations, 503; Manque de tendresse et de piété, 505.

CHAPITRE XLI. — *Choses et gens* (1719-1720) 509

Le Régent, 509; Les *Philippiques* de La Grange-Chancel, 510; Les derniers mois de la duchesse du Berry, 512; L'abbesse de Chelles, 514; Mademoiselle de Valois, 515; Les princes du sang, 518; Assassinats, 519; Le comte de Horn, 520; Duel de dames, 521; Plaisanterie macabre, 521; Jeu, 522; Lois somptuaires, 523; La vie chère, 523; Lamentations de Buvat, de Barbier, du marquis de Balleroy, 524; de Madame, mère du Régent, 525; La gratuité de l'enseignement, 526.

TOME TROISIÈME

CHAPITRE XLII. — *Le chapeau de l'abbé Dubois* (Avril-Décembre 1719) 1

Dubois vise le cardinalat, 1 ; Ses motifs, 3 ; Hostilité au cardinalat, 3 ; Dubois s'associe Lafitau, 4 ; Initiative de Saint-Saphorin, 5 ; Accueil fait à lord Stair par le Régent, 6 ; Zèle excessif de Saint-Saphorin, 5 ; Lettre ostensible de lord Stanhope, 8 ; Dubois s'abouche avec le Régent, 10 ! Son choix est fait, 11 ; Il repousse un projet trop hardi, 13 ; Instructions données à Lafitau, 14 ; Accueil et projets du Pape, 15 ; Proposition de nomination *in petto*, 16 ; Torcy évente la correspondance, 18 ; Reprise de l'intervention anglaise, 19 ; Lettre de Georges Ier à l'Empereur, 20 ; Commentaire de Saint-Saphorin, 20 ; Lettre du roi d'Anglerre, 21 ; Lettre du Régent, 22 ; Échec de Dubois, 23.

CHAPITRE XLIII. — *La Triple-Alliance du Nord* (Mai-Octobre 1719) 25

La Suède sacrifiée à l'alliance anglaise, 25 ; Sa place dans notre tradition politique, 26 ; Substitution de la Prusse, 27 ; Rôle de La Marck en Suède, 28 ; Rôle de Rottembourg à Berlin, 29 ; Nouvelle Triple-Alliance, 29 ; Plan de Stanhope, 30 ; Plan du Régent, 31 ; Dernière tentative d'Alberoni, 31 ; Négociation avec l'Angleterre, 31 ; Hésitation du roi de Prusse, 32 ; La France livre la Suède à l'Angleterre, 33 ; Le roi de Prusse accède à l'alliance, 34 ; Traité de Berlin, 35 ; La Suède fait sa paix avec le Danemarck, 36 ; Ravage de la Suède, 37 ; Triomphe pour l'Angleterre, 38.

CHAPITRE XLIV. — *La rétrocession de Gilbraltar* (Février-Mars 1720) 41

L'Angleterre disposée à la cession de Gilbraltar, 41 ; revient sur sa décision, 42 ; Humeur du Régent, 42 ; Sa lettre au roi Georges Ier, 43 ; Attitude de l'Angleterre, 44 ; Réponse au Régent, 45 ; Ordres donnés à Schaub, 46 ; Émotion à Londres, 46 ; Mission de Stanhope à Paris, 48 ; Accord provisoire, 49 ;

CHAPITRE XLV. — *Law contre Dubois* (Janvier-Juin 1720) 51

Duel de lord Stair et de Law, 51 ; Stair rappelé et disgracié, 53 ; Lord Stanhope et Dubois contre Law, 54 ; Triomphe du duc d'Orléans, 55 ; Tactique de l'Angleterre, 56 ; Elle cherche à entraîner le Régent, 57 ; Attitude de la Turquie, 58 ; Attitude de la Prusse, 58 ; Avance de Pierre Ier au Régent, 59 ; Stanhope acharné à perdre Law, 60 ; Sa disgrâce et son retour de faveur, 61 ; Rappel de Daguesseau, 61 ; Complot contre Dubois, 62 ; Dubois vise à l'archevêché de Cambrai, 63 ; Il sonde le Régent, 64 ; Fait écrire le roi d'Angleterre, 65 ; Lord Stair obtient la nomination, 66 ; Noailles refuse le démissoire, 67 ; Ordination *per saltum*, 68 ; Opposition de Law, 68 ; Retards apportés à l'Indult, 69 ; L'Indult est donné, 71 ; Préparatifs du sacre, 71 ; Le sacre de Dubois, 72 ; Dubois l'emporte sur Law, 73.

CHAPITRE XLVI. — *La peste à Marseille* (Juillet 1720-Août 1721). 75

Introduction de la peste à Marseille, 75 ; Premières précautions, 77 ; Insinuation regrettable de M. de Belzunce, 77 ; L'adminisration municipale et

ecclésiastique, 78; Aspect de la ville, 79; Ineptie des médecins, 81; Émotion en France, 82; Remèdes médicaux, 83; Secours spirituels, 83; Abandon de la ville, 85; M. de Belzunce, 86; M. Moustiès, 87; Le chevalier Roze, 88; Secours reçus, 89; Conflits de préséance, 90; Visionnaires et rimailleurs, 91; Consécration au Cœur de Jésus, 92; Allanch, 93; Aix, 95; Toulon, 95; Arles, 97; Apt et autres lieux, 98; Calamités dans le reste de la France, 100; L'incendie de la ville de Rennes, 101.

CHAPITRE XLVII. — *L'enregistrement de la Déclaration* (8 sept. 1718-4 déc. 1720) 105

Appel du cardinal de Noailles, 105; Écho dans le Parlement et le clergé, 106; Tracasseries, 107; Pamphlets, 108; L'évêque Languet, 109; Mailly, 110; Le *Corps de Doctrine*, 113; Le Parlement à Pontoise, 114; Refus d'enregistrement, 115; Enrgistrement au Grand-Conseil, 116; Juridiction du Grand-Conseil récusée, 117; Intervention du président Hénault, 118; Le Parlement exilé à Blois, 120; Intervention de Daguesseau, 120; Le cardinal de Noailles cède, 121; Visite du Premier Président au Régent, 122; Retour à Pontoise, 123; Discussion, 123; Messe rouge, 123; L'abbé Pucelle, 124; Enregistrement, 124.

CHAPITRE XLVIII. — *L'alliance franco-espagnole* (3-8 juin 1720-7 mars 1721) 127

Situation périlleuse du Régent, 129; Ses dispositions à l'égard de l'Espagne, 128; Rôle de Don Patricio Laulès, 129; Il insiste sur l'alliance franco-espagnole, 130; Volte-face de Dubois, 130; Susceptibilité de l'Angleterre, 132; Instructions de l'ambassadeur, 133; et de l'agent secret, 133; Mornay à Balsaïn, 134; Le Père Daubenton, 134; La reine Élisabeth, 135; Le projet Farnèse, 136; rejeté par Dubois, 136; Maladie de Mornay, 137; Audience de Maulévrier, 13 novembre, 137; Entrevue avec Grimaldo, 138; Nouveau projet, 139; Maulévrier y est invité, 140; Réponse qu'y fait le Régent, 140; Refus d'alliance offensive, 141; Insistance de Philippe V, 142; Attitude de l'Angleterre, 142; Lettre de Stanhope, 143; Mission de Chavigny, 144; Scrupules de Philippe V, 145; Négociation entr Maulévrier et Mornay, 146; Signature du traité, 147; Conditions du traité, 148.

CHAPITRE XLIX. — *La Triple-Alliance de Madrid* (27 mars-18 juillet 1721) 153

Satisfaction à propos du traité, 153; Situation de l'Angleterre, 154; Elle apprend le traité de Madrid, 155; Conseils du Régent à Philippe V, 155; Dubois travaille à sa triple-alliance, 156; Condescendance pour les Anglais, 157; Leurs exigences sont satisfaites, 158; Lettre de Georges Ier, 159; Ineptie de Maulévrier, 159; Blâme de Dubois, 160; Responsabilité de Dubois, 162; Signature du traité, 162; Désespoir de Maulévrier, 163; Ratifications, 164; Paix du Nord, 165.

CHAPITRE L. — *La poursuite du Chapeau* (27 nov. 1719-19 mars 1721) 167

Gualterio et Lafitau suggèrent une combinaison, 167; Acquiescement de Dubois, 168; Présent au Prétendant, 169; Présents à la cour pontificale, 170; Condescendance de Dubois, 171; Exigences de Clément XI, 172; Instances de Lafitau, 173; Refus du Pape, 173; Contrecoup de la débâcle du Sys-

tème, 174 ; Nouvelles instances, 175 ; Refus du Pape, 176 ; Désistement feint de Dubois, 177 ; Intrigues anglaises, 177 ; Acquiescement de l'Empereur, 178 ; Dubois fait entendre des menaces, 179 ; Promesse de Clément XI, 180 ; Renonciation de Charles VI, 180 ; Résistance de Philippe V, 181 ; Envoi du cardinal de Rohan à Rome, 181 ; Promesse écrite de Clément XI, 182 ; Mort de Clément XI, 183 ; Position de Dubois, 184.

CHAPITRE LI. — *Dubois, cardinal* (26 février-26 juillet 1721) 187

Le cardinal de Rohan, 187 ; Le conclaviste Tencin, 188 ; Ouverture du conclave, 189 ; Le cardinal Conti, 189 ; L'abbé de Tencin, 190 ; Tiraillements, 191 ; Conti signe l'engagement, 191 ; Il est élu pape. Éloges de Dubois, 193 ; Ultimatum du Régent, 194 ; « Œuvre du Saint-Esprit ! » 194 ; Règlements de compte, 195 ; Dubois continue à acheter les consciences, 196 ; Promotion imminente, 197 ; Dubois est écarté, 198 ; Audience de Rohan, 198 ; Lettres de Tencin, 199 ; Réponse de Dubois, 200 ; Dubois est nommé, 201 ; Publié en consisoire et à Paris, 202 ; Remise de barrette, 203.

CHAPITRE LII. — *Les mariages espagnols* (Décembre 1720-Septembre 1721) 207

Prévoyance du duc d'Orléans, 207 ; Projets matrimoniaux à Madrid, 208 ; Double projet de mariage, 209 ; Les motifs, 210 ; Satisfaction du Régent, 210 ; Ses remerciements à Philippe V, 211 ; Audience de Maulévrier, 212 ; Désirs de Philippe V, 212 ; Réponse de Dubois, 213 ; Nouvelle audience de Maulévrier, 213 ; Mesures pour apprendre au Roi son mariage, 214 ; Le mariage déclaré en Conseil, 216 ; L'intrigue des mariages espagnols, 218 ; Ouvrage de Dubois, 220 ; Il le reconnaît, 220 ; Annonce du mariage de Mlle de Montpensier, 221 ; La « vieille Cour » suffoquée de colère, 223 ; La joie en Espagne, 223 ; Contrats de l'Infante et de Mlle de Montpensier, 224.

CHAPITRE LIII. — *L'ambassade de Saint-Simon* (sept.-1721-mars (1722) 227

Saint-Simon demande l'ambassade extraordinaire, 227 ; Il se ménage l'appui de Dubois, 228 ; Les préparatifs, 228 ; Instructions, 230 ; Mission du duc d'Ossone, 230 ; Saint-Simon à Madrid. Le Roi, 231 ; L'infante, 232 ; Le contrat, 233 ; L'audience solennelle, 233 ; Audience de la Reine, 235 ; Signature du contrat, 235 ; Le voyage de Mlle de Montpensier, 236 ; Le voyage de l'infante, 238 ; L'échange, 238 ; Le prince des Asturies, 239 ; La rencontre, 240 ; Santé et destinée de la princesse des Asturies, 241 ; Saint-Simon ruiné, 242 ; Maulévrier reste à son poste, 242 ; Voyage de l'Infante, Bordeaux, 243 ; Chartres, Orléans, Bernay, 244 ; Bourg-la-Reine, 245 ; Aspect de Paris 245 ; Le cortège et les fêtes, 245.

CHAPITRE LIV. — *Le Congrès de Cambrai* (1720-1723) 249

Réunion du congrès de Cambrai, 249 ; Raisons de l'ajournement, 250 ; Ouverture imminente du Congrès, 251 ; Modération de Philippe V, 252 ; Il revient sur sa décision, 253 ; Mission et renvoi de Chavigny, 251 ; Projet de mariage de l'infant Carlos, 251 ; Le Congrès continue à ne rien faire, 256 ; Projets d'alliance du Nord, 257 ; Haine entre la Russie et l'Angleterre, 258 ; Projet pour la Saxe, 258 ; Mission de Chavigny, 259.

CHAPITRE LV. — *Dubois principal ministre* (7 août 1721-22 août 1722) 261

Dessein de Dubois, 261 ; Il s'empare des Postes, 262 ; Opérations du *Visa*, 263 ; Dubois concentre tout le pouvoir, 265 ; Préséance au Conseil, 265 ; Dubois se solidarise avec l'infante, 267 ; Il accepte un confesseur jésuite pour le Roi, 268 ; Nomination du P. de Linières, 270 ; Exil de Nocé, 272 ; Prévisions de Dubois, 272 ; Le retour à Versailles, 273 ; L'arrivée, 274 ; Nouveaux exils, 275 ; Algarade de Dubois avec Villeroy, 275 ; Scandale découvert, 276 ; Tentative d'accommodement, 277 ; Scène de Villeroy au cardinal, 277 ; Villeroy sacrifié à Dubois, 279 ; Altercation du Régent et de Villeroy, 280 ; Arrestations de Villeroy, 281 ; L'opinion publique, 282 ; Fuite de Fleury, 284 ; Lettre au P. Daubenton, 284 ; Dubois principal ministre, 285.

CHAPITRE LVI. — *Le sacre du Roi* (23 août-25 octobre 1722) 287

Applaudissements, 287 ; Plan de travail de Dubois, 288 ; Éducation du Roi, 289 ; Rapports du Régent et de Dubois avec le Roi, 290 ; Pressentiments du public sur le jeune Roi, 291 ; Le camp de Porchéfontaine, 292 ; L'imprimerie du Cabinet, 293 ; Fâcheux symptômes, 294 ; Intrigue nouée contre Dubois, 295 ; Les préparatifs du sacre, 296 ; L'attouchement des écrouelles, 298 ; Voyage du Roi, 299 ; Le Roi arrive à Reims, 299 ; Décoration de la cathédrale, 300 ; Entrée des Pairs, 301 ; Le réveil du Roi, 301 ; La procession, 302 ; Arrivée de la sainte ampoule, 303 ; Les serments, 303 ; Les onctions, 304 ; L'intronisation, 304 ; La messe, 305 ; Le festin royal, 305 ; Les jours suivants, 306 ; La fête de Villers-Cotterets, 307.

CHAPITRE LVII. — *Les dérivatifs de l'opinion publique* (1720-1722). 309

Misère et désespoir, 309 ; Le scandale du duc de la Force, 310 ; Saisie, 311 ; Assignation, 311 ; Procès, 312 ; Mariages et séparations, 314 ; Distraction offerte au public, 315 ; Ambassade de Mehemet-Effendi, 316 ; L'entrée à Paris, 317 ; L'audience royale, 318 ; Le comte de Belle-Isle, 319 ; La terre de Belle-Isle, 320 ; L'échange, 321 ; Mécontentement, 323 ; La carrière de Cartouche, 324 ; Son arrestation, 325 ; La question, 326 ; Les aveux, 327 ; Le supplice, 327 ; Exécutions nombreuses, 328.

CHAPITRE LVIII. — *L'industrie et les manufactures* (1715-1723) .. 331

Étatisme de Colbert, 331 ; Création et méthodes du Conseil de commerce, 331 ; Le bureau de commerce, 333 ; Les manufactures, 333 ; Draperie et tissage, 334 ; Filatures, 337 ; Verreries, 337 ; Glaceries, 337 ; Manque de capitaux, 337 ; Privilège, 338 ; Monopole, 339 ; Accaparements, 341 ; Petits fabricants, 341 ; Ouvriers mercenaires, 342 ; Salaires ouvriers, 343 ; Ouvriers déserteurs, 343 ; Ouvriers étrangers, 344 ; Le droit d'association, 346 ; Les chambrelans, 347 ; Demandes d'arbitrage, 348 ; Les Colonies, 350.

CHAPITRE LIX. — *Les opinions et les sectes religieuses* (1715-1723) . 355

Cynisme dans les mœurs et indifférence religieuse, 355 ; La *Calotte;* ses brevets, 356 ; Le haut clergé, 357 ; Le bas clergé, 358 ; Les laïques, 358 ; Situation du protestantisme, 359 ; Attitude de Georges Ier, 361 ; Réforme d'Antoine Court, 362 ; Rigueurs des Parlements, 363 ; Les *condormants*, 364 ; ; Les *free masons*, 365 ; Le parti et la secte jansénistes, 366 ; Confrérie de régiment, 368 ; Juifs, 369 ; Superstitions, 369.

CHAPITRE LX. — *Les arts, les sciences, les lettres* (1715-1723) .. 371

Train de maison, 371 ; La mode, 372 ; Watteau, 374 ; Décoration et ameublement, 375 ; Paris, 376 ; Jeu, 377 ; Laquais, 378 ; Théâtre de société, 378 ; Banque et négoce, 378 ; Sciences naturelles, 379 ; L'inoculation, 379 ; Les sciences et les lettres. Fontenelle, 381 ; Voltaire, 381 ; *Œdipe*, 382 ; *La Henriade*, 382 ; Montesquieu. *Les lettres persanes*, 385 ; L'abbé de Saint-Pierre, 387 ; La prose française, 388 ; *Manon Lescaut*, 389 ; Académies, 392 ; Érudition, 392 ; Littératures étrangères, 393 ; Entraves à la presse, 393 ; Critique, 394 ; Théâtre, 394 ; Chanson, 395 ; Musique, 395 ; Théâtre de la foire, 396 ; Polémique religieuse, 396 ; Le poème *De la Grâce*, 396 ; *Le Philoloqus*, 397.

CHAPITRE LXI. — *La dernière année de Dubois* (10 nov. 1722-10 août 1723) 399

Famille du Régent, 399 ; Drapiers, 401 ; Boulangers, 401 ; Nouvellistes, 401 ; Actes notariés, 401 ; Maladie du Roi, 402 ; Majorité, 403 ; Lit de justice, 404 ; La dernière phrase de Dubois, 404 ; L'abbaye de Saint-Bertin, 404 ; L'Académie française, 406 ; Autres honneurs, 407 ; Lutte contre le maréchal de Villeroy, 407 ; Et contre le duc de Chartres, 409 ; Intervention du chevalier Schaub, 410 ; Toute-puissance de Dubois, 411 ; Vengeances de Dubois, 412 ; Exil de Le Blanc, 413 ; Disgrâce de Belle-Isle, 415 ; Activité débordante de Dubois, 415 ; Sa maladie, 417 ; Ses violences de langage, 418 ; Crise prochaine, 419 ; Dernières journées, 420 ; 4 août, 420 ; 6 et 7 août, 422 ; 10 août 423 ; Confession (?), 423 ; Entrevue avec le duc d'Orléans, 423 ; Opération, 424 ; Agonie et mort, 425 ; La succession, 425.

CHAPITRE LXII. — *Le ministère et la mort du duc d'Orléans* (10 août-2 décembre 1723) 427

Le souvenir et l'œuvre de Dubois, 427 ; Retour des exilés, 431 ; Le duc d'Orléans las de Dubois, 432 ; Triste état du duc d'Orléans, 433 ; Entretien de Saint-Simon avec Fleury, 435 ; La petite vérole, 436 ; La sécheresse, 437 ; Le droit de joyeux avènement, 437 ; La dernière nominaion aux bénéfices, 438 ; Mort du duc d'Orléans, 438.

Conclusion 441

ANGERS. — IMPRIMERIE F. GAULTIER

Mathorez (J.). **Histoire de la formation de la population française.** Les Étrangers en France sous l'Ancien Régime. Tome premier : Les Orientaux et les Extra-Européens. Grecs, Turcs, Maures, Polonais, Russes, Hongrois, Arméniens, Bohémiens, Indiens et Nègres. 1919, gr. in-8 de 400 pages.................. **35 fr.**

Tome II : (Les Allemands, les Hollandais, les Scandinaves), 557, 456 p. **35 fr.**

Formera 3 volumes auxquels on souscrit. L'ouvrage d'une portée générale considérable est le premier à traiter complètement cette question : il a sa place dans toutes les grandes bibliothèques à côté de l'ouvrage classique de Taine.

Maulde (R. de). **Les Juifs dans les États français du Saint-Siège au Moyen-Age.** Documents pour servir à l'histoire des Israélites et de la Papauté. S. d., in-8. **9 fr.**

Les Juifs, très nombreux en Provence, dès les premiers temps du Moyen-Age, formèrent, au XIIIe siècle, une véritable nation qui sut trouver défense et protection dans les États du Pape (Avignon, Carpentras, Lisle, Cavaillon) : nombreuses pièces justificatives et publication des statuts des Juifs.

Maurras (Charles). **L'Étang de Berre.** 1920, nouvelle édition revue, in-8 écu. **10 fr.**

Quelques exemplaires sur Hollande.

— **Anthinea;** d'Athènes à Florence. Édition revue, in-8 écu de XII-304 p.... **10 fr.**

— Trois idées politiques, **Chateaubriand, Michelet, Sainte-Beuve,** in-12 carré. **3 fr.**

— **Pages littéraires choisies** . *(Sous presse).*

Mollat (Abbé G.). Études et documents sur l'histoire de Bretagne (XIIIe-XVIe siècles). 1907, in-8.. **9 fr.**

Mention au concours des antiquités nationales.

Important recueil de pièces du XIVe siècle concernant les abbayes, les diocèses, les évêques et la cour des ducs de Bretagne.

Muller (Daniel). **Les rentes viagères de Voltaire.** 1920, in-8 de VI-113 p..... **4 fr.**

Napoléon. **Ordres et apostilles de Napoléon,** 4 volumes in-8°........... **40 fr. 25**

Un mot, une phrase, suffit au Consul, à l'Empereur, pour exprimer sa volonté, pour trancher une question, lever une difficulté, prononcer un jugement, apprécier un homme, et certaines de ces apostilles sont des coups de griffe.

Nous voyons ici Napoléon dans son activité prodigieuse, s'occupant aussi bien des fourrages ou des harnais que des plus hautes questions de l'État.

Les officiers, sous officiers et soldats défilent tous dans cet ouvrage indispensable à tout historien de l'Empire par les documents inédits qu'il renferme en si grand nombre.

Nolhac (Pierre de). **Ronsard et l'humanisme.** 1921, in-8 de 366 p., avec 2 planches et fac-similé.. **35 fr.**

Quelques exemplaires sur papier d'Arches.............................. **60 fr.**

— **Pétrarque et l'humanisme.** Nouvelle édition, 2 vol. in-8 et pl.......... **30 fr.**

Nouaillac (J.). **Villeroy, secrétaire d'État et ministre de Charles IX, Henri III et Henri IV** (1543-1610). In-8. 2 fr. — **Un envoyé hollandais à la cour de Henri IV. Lettres inédites de F. d'Aerssen et J. Valcke,** trésorier de Zélande, 1599-1603. In-8. .... **7 fr. 50**

Prix Gobert à l'Académie française.

Pingaud (Albert). **Les hommes d'État de la République Italienne,** 1802-1805. 1914, in-8 de 236 p.. **13 fr. 25**

Prix Thiers à l'Académie française pour l'ensemble.

Prunières (H.). **L'Opéra italien en France avant Lulli.** 1914. in-8, avec Appendice musical de 32 p.. **18 fr.**

Ouvrage couronné par l'Académie française.

Avant-Propos. — Introduction. — *L'Italianisme musical au XVIe siècle. Initiation de la France à l'art mélodramatique. Les comédiens italiens en France. Le goût de la musique italienne sous Louis XIII. L'Opéra en Italie sous le Pontificat d'Urbain VIII. Les premiers opéras représentés à Paris. L'Orfeo. Opéras, concerts et ballets italiens à la cour* (1653-1659). *Les fêtes du mariage royal* (1659-1661). *L'Ercole Amante et la cabale anti-italienne. Influence des opéras italiens sur le théâtre et la musique en France.* — Pièces Justificatives. — Bibliographie. — Index alphabétique.

RAMBAUD (P.). **L'Assistance publique à Poitiers jusqu'à l'an V.** 1914, 2 forts vol. grand in-8, ill. hors texte.. **45 fr.**

Première mention au Concours des Antiquités nationales (1915). — Par ses données générales, intéresse toute l'histoire charitable de la France depuis le Moyen Age jusqu'à la Révolution.

REBELLIAU (A.). **La Compagnie secrète du Saint-Sacrement. Lettres du groupe parisien au groupe marseillais (1639-1662).** 1908, in-12.................. **5 fr. 25**

REUSS (R.). **L'Alsace au XVIIe siècle** au point de vue géographique, historique, administratif, économique, social, intellectuel et religieux. 1896-1898, 2 forts vol. grand in-8.. **57 fr.**

RÉVÉREND (A.). **Les familles titrées et anoblies au XIXe siècle.**

— **I Armorial du Ier Empire.** 4 vol. gr. in-8, 1450 p.................... **150 fr.**

— **Album de l'Armorial du Ier Empire,** avec la collaboration du Comte E. Villeroy. XI-117 pl. petit in-folio de 30 écussons chacune........................ **300 fr.**

— **II. Titres. Paires et Anoblissements de la Restauration.** 6 vol. gr. in-8, 2.600 pages.. **225 fr.**

— **III. Titres et confirmations de Titres** (1830-1908). 1 vol. gr. in-8, 700 p. en 2 parties.. **75 fr.**

REYNAUD (L.). **Les origines de l'influence française en Allemagne.** — Étude sur l'histoire comparée de la Civilisation en France et en Allemagne pendant la période précourtoise (950-1150). Tome Ier. L'Offensive politique et sociale de la France. In-8.. **18 fr.**

RIBIER (R. de). **Preuves de la noblesse d'Auvergne.** T. I. Recherche générale. T. II. Pages auvergnats. T. III. Gentilshommes auvergnats admis dans les Écoles militaires. T. IV. Demoiselles auvergnates admises à Saint-Cyr. 4 vol. gr. in-8. **127 fr. 50**

ROBERT (Samuel), lieutenant en l'élection de Saintes. **Lettres,** publiées par le baron de La Morinerie. In-8.. **12 fr.**

Documents importants pour l'histoire de la Fronde à Paris et en Saintonge.

RUBLE (Baron A. de). — **Antoine de Bourbon et Jeanne d'Albret.** 4 vol. gr. in-8 **40 fr.**

— **Jeanne d'Albret et la guerre civile.** [Suite de **Antoine de Bourbon et Jeanne d'Albret**]. Tome I, seul paru. In-8, 475 p........................ **5 fr.**

— **Le mariage de Jeanne d'Albret.** In-8, XIV et 321 pages, avec un portrait gravé. Édition sur papier de Hollande.. **15 fr.**

— **Mémoires et poésies de Jeanne d'Albret.** In-8, 241 p. et un portr......... **12 fr.**

— **Le traité de Cateau-Cambrésis** (2 avril 1559). In-8, 347 p................ **10 fr.**

— **L'assassinat de François de Lorraine, duc de Guise** (18 février 1563). In-8, 238 p.. **6 fr.**

SCHMIDT (Ch.). **Les sources de l'histoire de France depuis 1789 aux Archives nationales.** In-8.. **7 fr. 50**

SERBAT (L.). **Les assemblées du clergé de France, origines, organisation, développement** (1561-1615). 1915, in-8.. **18 fr.**

Couronné par l'Académie des Inscriptions.

SOL (E.). **Les rapports de la France avec l'Italie,** du XIIe siècle à la fin du premier Empire d'après la série K. des Arch. nationales. 1905, in-8............. **11 fr. 25**

STERN (A.). **Vie de Mirabeau.** Traduit de l'allemand par MM. Busson, Lespès, Pasquet et Péret. Édition revue par l'auteur et précédée d'une préface écrite spécialement pour l'édition française. 1895-96, 2 vol. in-8........................ **22 fr. 50**

Pièces justificatives inédites. Index des discours et travaux de Mirabeau.

TOURNEUX (M). **Bibliographie de l'histoire de Paris pendant la Révolution française.** 5 vol. gr. in-8. Chaque.. **20 fr.**

TUETEY. **Répertoire des sources manuscrites de l'Histoire de Paris pendant la Révolution française.** 11 vol. Chaque gr. in-8........................ **20 fr.**

WOELMONT (Baron Henry de). **Les Marquis Français.** Nomenclature de toutes les familles françaises, subsistantes ou éteintes depuis l'année 1864, portant le titre de marquis avec l'indication de l'origine de leur titre. 1919, 1 vol. in-8, 180 p.. **9 fr. 75**

REVUE BÉNÉDICTINE, XXXIIIe année. 1921. Abonn. annuel .... **17 fr. 50**

ANGERS. — IMP. F. GAULTIER

DOM H. LECLERCQ

HISTOIRE

DE LA

RÉGENCE

Pendant

la Minorité de Louis XV

TOME III

PARIS

Librairie Honoré Champion

EDOUARD CHAMPION

5, QUAI MALAQUAIS, 5

—

1921

